FERDINAND BRUNOT
Membre de l'Institut, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres
Professeur honoraire d'Histoire de la Langue française à l'Université de Paris

HISTOIRE
DE LA
LANGUE FRANÇAISE
DES ORIGINES A 1900

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
(Premier Grand Prix Gobert)

TOME VIII

Le français hors de France au XVIII[e] siècle

DEUXIÈME PARTIE

L'Universalité en Europe

TROISIÈME PARTIE

Le français hors d'Europe



PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel, 103

HISTOIRE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

DES ORIGINES A 1900

TOME VIII

DEUXIÈME ET TROISIÈME PARTIES

FERDINAND BRUNOT
Membre de l'Institut, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres,
Professeur honoraire d'Histoire de la Langue française à l'Université de Paris.

HISTOIRE
DE LA
LANGUE FRANÇAISE
DES ORIGINES A 1900

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Premier Grand Prix Gobert, 1912).

TOME VIII
Le français hors de France au XVIIIe siècle.

DEUXIÈME PARTIE
L'Universalité en Europe.

TROISIÈME PARTIE
Le français hors d'Europe.



PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel, 103

1935

DEUXIÈME PARTIE

L'UNIVERSALITÉ EN EUROPE

AVANT-PROPOS

Origine du mot, son sens propre. — « Universel », dans le sens de *qui s'étend à la totalité des hommes*, est ancien dans la langue; *universalité* remonte aussi assez haut. On le trouve employé par les théologiens à la place ou à côté de *catholicité*, dont on usait le plus souvent dans une autre signification. Bossuet affirme que l'Eglise, même si elle disparaît pour un temps de quelque endroit de la terre, gardera l' « universalité », car Jésus-Christ la lui a promise dans tous les lieux et dans tous les temps, c'est-à-dire qu'elle restera jusqu'à la fin des siècles et ralliera tous les peuples de la terre[1].

En quel sens restreint on applique ce mot a la langue. — C'est par un abus de langage qu'on a pu parler de l'universalité d'une langue. Si répandu qu'ait été jadis le latin, que soit aujourd'hui l'anglais, qu'aspire à devenir l'esperanto, il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais de langue universelle, à proprement dire. Tout au plus peut-on parler de langue « générale » ou « commune ». C'est exactement ce qu'a été la langue française en Europe au XVIIIe siècle, et, si frappé qu'on fût de son extraordinaire extension, bon nombre de ceux qui en ont parlé ou écrit ont fait du reste les réserves nécessaires[2].

La première observation critique qui s'imposait, et elle a été faite par ceux qui ont cru qu'elle méritait quelques lignes, c'est qu'il ne fallait englober dans l'empire de la langue française ni l'Asie, ni l'Afrique, ni l'Amérique, ni même toute l'Europe. On savait très bien par exemple quel rôle réduit, insignifiant, elle jouait dans les vastes États du Grand-Seigneur.

D'autre part on a noté ce que valaient au juste des façons de parler telles que : « elle est connue de tout le monde ». Il fallait

1. Voir L. au mot.
2. Cf. une excellente note historique et critique de Suran, *Rivarol*, p. 368-369.

être un peu naïf pour remarquer comme Pecquet : « il y a cependant encore beaucoup de gens qui ne la parlent pas, ou du moins qui la parlent difficilement »[1]. La chose allait de soi.

Quelques-uns se sont également aperçus que, même à ne considérer que l'Europe et en Europe que les pays « conquis », il s'en fallait bien que le développement de la langue française fût arrivé partout à la même phase[2]. Encore ascendant ici ou là, le mouvement décroissait visiblement déjà dans diverses contrées, comme l'Angleterre. Même si on prenait soin de distinguer entre la langue et la littérature, entre les mots et les idées, il ne pouvait pas être question d'apogée.

On comprend pourtant que les contemporains, trop près des faits pour les mesurer comparativement, portés en outre à les grossir soit par leur affection, soit par leur répugnance, n'aient été frappés que des premières apparences, et qu'ils se soient sentis plus portés à rechercher les causes d'un phénomène qui demeurait surprenant qu'à le discuter.

Bref historique de l'emploi du mot *UNIVERSEL*. — Quel est le premier auteur qui a appliqué à notre langue cette qualification ? Bien téméraire serait celui qui oserait en décider, tant il y a de textes qui font allusion à son extraordinaire diffusion. En tous cas, c'est un homme du XVIIe siècle. J'ai déjà cité dans le tome V de cette Histoire[3] quelques affirmations, en particulier une de Chappuzeau. Il y en a d'autres, ainsi celle de Mme de Saliez, viguière d'Albi, parlant à l'Académie des « Ricovrati » de Padoue : « Quel moyen, disait-elle, quand on a le bonheur d'être sujette de Louis-le-Grand, de préférer un autre langage à celui qui règne dans ses États...? Tandis que toutes les nations du monde qui aiment ses vertus, ou qui craignent sa puissance, apprennent à parler comme nous, je ne puis m'attacher qu'à une langue qui va devenir *universelle* »[4].

Au reste, quand le mot n'était pas prononcé, l'idée était exprimée sous d'autres formes[5]. Bayle se servait de l'adjectif « transcendantelle »[6].

Je dois dire pourtant qu'un avocat aussi passionné que Gillet, qui oppose hardiment notre langue à la latine dans son *Discours*

1. *Disc. sur l'art de négocier*, p. XXXV.
2. Rivarol n'a pas manqué de le signaler : « L'universalité de la langue française est moins vraie pour l'Espagne et pour l'Italie que pour le reste de l'Europe », p. 7 (de l'édition originale, dans Sur., p. 179).
3. Voir pp. 137 et suiv.
4. *Merc. Gal.*, oct. 1689, p. 47 dans Balden., *Univ.*, p. 3.
5. Voir H. L., t. V, pp. 138, 140, 141, 142, 428, 430.
6. *Ib.*, p. 142.

sur le génie de la langue françoise et la manière de traduire, ne fait pas allusion à ses succès en Europe. Il en considère seulement les mérites intrinsèques et non la valeur de relation[1].

J'aurai l'occasion de parler, dans la suite de cette Histoire, des mots-illusions. Il en est peu qui aient fait autant de ravages que ce titre de « langue universelle». Après avoir égaré les Jacobins, ainsi que nous le verrons, et inspiré une politique linguistique de folle ambition, il a ébloui les gouvernements du XIX[e] siècle, et contribué à empêcher l'étude des langues étrangères, en incitant la France à se gorgiaser de sa gloire passée. Ses méfaits continuent. On

1. Citons ici un passage de cet éloge un peu verbeux, mais qui n'est pas sans mérite et constitue dans l'ensemble une vigoureuse protestation contre la supériorité attribuée encore par l'Université au latin : « Aussi en ay-je conceu une tres haute idée : et sans crainte de passer pour un homme frappé de la maladie du Païs ; si je ne dis pas qu'elle l'emporte sur toutes les Langues mortes, ou vivantes, qui ont le plus de reputation ; je diray du moins que sans avoir la pluspart de leurs defauts, elle a presque toutes leurs perfections. Elle est riche, delicate, noble, modeste, naïve, harmonieuse, élegante ; nombreuse sans enflûre, majestueuse sans faste, libre sans indecence, simple sans bassesse, fleurie sans fard, exacte sans contrainte, douce sans mollesse, abondante sans barbarie, énergique sans rudesse. Elle ne doit point le beau tour de ses phrases à des circonlocutions recherchées ; la contexture et l'enchaisnement du discours à des liaisons forcées, ou à des particules inutiles ; l'égalité et la justesse des membres à de purs synonymes, ou à des épithetes superfluës ; l'agrément et la diversité des chutes, la beauté et la variété des nombres à des transpositions affectées ; l'harmonie des cadences, et l'arrondissement des periodes à un arrangement bizarre, et à ces frequentes inversion, qui causent tant d'embarras, et d'obscurité dans le Latin. Elle veut de l'énergie, et de la majesté dans les expressions, de la force, et de la douceur dans le stile ; de l'élégance et de la noblesse dans l'élocution ; de la naïveté, et de l'exactitude dans la peinture des mœurs ; du vif dans les descriptions ; du vray, et du naturel dans les portraits ; de la justesse, et du feu dans l'imagination ; du sublime dans les sentimens ; de l'élévation dans les pensées ; de l'ardeur dans les mouvemens, du pathetique dans les passions. Et neanmoins elle bannit scrupuleusement toutes les periphrases enflées ; les allégories démesurées ; les tropes disproportionnez, les metaphores outrées ; les figures trop hardies ; les superlatifs mesme ; et toutes ces fougues ; tous ces transports d'imagination, toutes ces saillies dereglées, qui donnent dans le galimasthias, et tout stile ampoullé, qui sent le Phebus. Elle ne met point au nombre des ornemens, de froides antithèses ; de petites allusions, des jeux de paroles, des pointes ; des équivoques, des proverbes ; des quolibets. Elle ne peut souffrir ces affeteries pueriles, ces fades délicatesses, ces raffinemens, et ces mignardises, que d'autres Langues comptent pour des amenitez dans le discours. Et sous prétexte d'embellissement, et d'enrichissement, elle ne passe point de prétendus beaux mots ; point d'expressions extraordinaires ; point de termes nouveaux, que l'usage n'a pas encore autorisez. Elle ne pardonne pas mesme des manieres trop fleuries ; des locutions trop figurées ; des phrases trop brillantes ; des cadences trop mesurées ; des tours trop estudiez ; des periodes trop compassées : et rien de ce qui sent l'artifice n'est de son goust. Elle est d'ailleurs d'une délicatesse d'oreille inconcevable. Le choc de certaines voyelles ; le concours de quelques consonnes ; la rencontre de mots rudes ; des pauses mal placées ; des repos de voix mal distribuez : une rime ; la moindre consonance ; une mesure qui approche du vers ; un son trop doux, ou trop fort ; une chute molle ; la repetition d'un mot, d'une particule ; une mesme terminaison ; une mesme cadence ; une mesme syllabe ; une mesme lettre qui revient trop tost, ou trop souvent ; un rien nous choque : c'est particulierement dans un discours François, qu'on experimente ce que dit Ciceron, que l'oreille est un juge inexorable, qu'il faut prendre soin de contenter.

« Il résulte de tout cela, que le veritable caractere de la Langue Françoise est la netteté dans le discours ; le naturel dans les pensées : la naïveté dans le stile : et c'est ce caractère qui en fait l'excellence... » (p. 226).

dirait que nous en sommes encore au temps où Fortia de Piles disait : « L'*universalité* de la langue française (dans la bonne compagnie seulement) semble autoriser un Français à ne connaître que sa langue »[1].

L'objet de l'étude qui suit est de montrer d'abord que l' « universalité » est attestée, ensuite qu'elle est prouvée par des faits qui appuient les témoignages, enfin d'examiner les explications qu'on en a données.

1. *Voyage de deux Français*, t. I, p. v.

LIVRE PREMIER

L'UNIVERSALITÉ ATTESTÉE

CHAPITRE PREMIER

OBSERVATIONS PRÉALABLES

Si imparfait qu'ait été mon exposé de la place prise par le français dans les divers pays d'Europe, il ne laisse pas de fournir les éléments d'un tableau d'ensemble que mes lecteurs feront d'eux-mêmes.

Mais, pour qu'apparaisse sous son vrai jour cette diffusion de notre langue, ce qui conviendrait, suivant moi, ce serait de composer un atlas dont les cartes montreraient chacune les différents points d'Europe où ont pu être relevés des signes divers de pénétration : carte des endroits où notre langue était publiquement enseignée, soit dans l'Université, soit dans des écoles publiques et privées ; ensuite carte des châteaux ou des maisons où l'on signale des précepteurs, carte des localités dont les bibliothèques ou les cabinets de lecture recevaient des publications françaises, carte des Églises françaises, carte des scènes où se jouaient des pièces françaises ou bien en public dans des réunions de société, etc.

On comprendra que nous nous bornions ici à exprimer le vœu que cet atlas de la langue française au dehors soit un jour entrepris au moins dans un pays particulier. Il illustrerait singulièrement l'histoire de l'influence de notre France à l'étranger.

Encore, pour qu'il ne conduise pas à des erreurs, faudrait-il qu'il soit dressé avec beaucoup de circonspection. Signaler par exemple des écoles de français ne suffirait pas, il faudrait encore distinguer entre elles, suivant leur importance et leur succès. Il s'agit ici d'une matière dont on ne peut point juger par l'extérieur et d'après des signes matériels. Institutions et règlements retardent le plus

souvent sur les faits ; ils s'élaborent et s'appliquent à un moment où ils ne sont plus en harmonie avec les besoins et les goûts. On disserte en 1782 à Berlin sur l'Universalité de la langue française, alors qu'elle commence à être contestée.

Le principal avantage d'une entreprise de ce genre serait peut-être de détruire une erreur grave, qui consiste à croire que l'universalité de notre langue a été pendant le XVIII[e] siècle une position ferme, un état immobile. Il n'en est rien. L'histoire n'est que mouvement. Et, dans un vaste territoire comme celui de l'Europe, d'une Europe divisée en tant d'États et de sous-États, composée de groupes ethniques et sociaux si divers, les mouvements n'ont pas été et ne pouvaient pas être synchroniques. L'ascendant de notre langue croît dans une région, alors qu'elle est déjà dans une autre ou tenue en échec, ou discutée, ou en recul. Tout cela est fonction des milieux divers, de leur constitution interne, de leur culture, de leurs traditions, de leurs préjugés. Mer immense de faits obscurs, à peine éclairée de loin en loin par quelques lumières à éclipses !

CHAPITRE II

TÉMOIGNAGES FRANÇAIS

Les Grammairiens. — Il m'a paru impossible d'éliminer leurs témoignages. Assurément ils sont suspects. Les Français, même ceux qui ont voyagé, n'ont souvent pas eu le temps ou le moyen de contrôler leurs premières impressions ; ils ont pu aussi être égarés par cette fameuse vanité nationale qui transformait les gens personnellement les plus modestes en parangons d'orgueil et de suffisance, quand il s'agissait de la gloire d'une société qu'ils ne se faisaient pourtant pas faute de décrier ou de railler. La pire espèce est celle des maîtres, obligés de faire valoir la marchandise qu'ils débitent. Ceux-là sont les enfants de chœur du culte : Laudate, pueri, dominam !

Malgré tout j'ai considéré qu'ils apportaient eux aussi, parfois au moins, des indications utiles. Je commencerai par le sieur de Lionnières, auteur du livret intitulé : *Le sort de la langue françoise* (1703). « La langue latine, dit-il, toute noble et toute polie qu'elle est, n'a pas eu sous le Romain les avantages qu'a la nôtre : il est vrai qu'elle avait plus d'étenduë, mais elle était moins cultivée, elle se trouvait chez plus de Nations, mais le nombre des Personnes qui la parloient, étoit beaucoup plus petit : car le *François* est aujourd'hui dans la bouche de toutes les Nations : les plus belles Cours de l'Europe le parlent communement et s'en servent toûjours, quand elles veulent s'expliquer plus poliment et plus noblement qu'à l'ordinaire ; les Etrangers viennent chez nous en foule pour l'apprendre, et quelque distinguez que puissent être quelques-uns d'entre eux, par mille belles connoissances, ils ne croient pas qu'ils puissent parler élegamment, ni écrire avec assez de politesse, s'ils ne savent nôtre langage » [1].

L'homme était paradoxal, on vient déjà de le voir, il ne craint pas d'aller jusqu'à soutenir que le contact du français, loin d'être

1. P. 159.

un danger, n'apportait que secours aux langues étrangères : « Elle regne jusques sur les Ennemis-mêmes de sa Nation, elle orne les Arts et embellit les Sciences, elle concilie des graces et des agréements aux autres Langues et à celles-là mêmes, dont elle tire son origine, car on remarque que tous les Etrangers qui sçavent le François ont bien plus de grace et de liberté dans leur langage. L'*Italien* n'a plus cette douceur affectée qui énerve le discours, ni ces prononciations soùpirantes, qui n'ont rien de noble ni de naturel ; l'*Allemand* ne raille plus, sa voix ne gronde plus, ni n'enfle plus si fort sa gorge, il ne fait plus de grimaces, ses paroles sont plus douces, elles coulent uniment sans interruption ; et si j'ose dire, sans repercussion : il parle plus aisément, plus naturellement ; l'*Anglois* ne siffle plus, il ne parle plus du bout des levres, il ouvre la bouche autant qu'il est necessaire pour bien prononcer les mots, et articuler le discours ; l'*Espagnol* n'a plus cette hauteur de voix, ni ces articulations outrées, il ne déclame plus ; mais il parle modestement avec bien-seance, et s'explique naturellement. On pourroit faire ici un plus long détail, mais ce que j'ai dit suffit pour faire connoître que les Nations qui sçavent le François corrigent leur langage, et parlent plus nettement »[1].

Un autre Français, appelé en 1711 à l'Université d'Iéna pour y enseigner sa langue, François Roux, montrait un autre tact, dans le discours qu'il se crut obligé de prononcer devant le Recteur et ses Collègues[2]. Son discours est non seulement une apologie de notre langue, comparée aux idiomes modernes ou anciens, mais une justification de la décision hardie prise par l'Université. C'est à ce propos qu'il dit : « La Langue Françoise... est assurément dans un tres haut point d'estime chez presque toutes les nations. La pluspart des Scavants en font une habitude particuliere, les Grands leurs plus cheres delices, et les Courtisans une necessité »[3]. Plus loin il précise davantage, et affirme que les grands personnages auxquels il s'adresse, ces « soleils rayonnants de lumière » que sont les professeurs, se font gloire d'entendre ou de parler la Langue Françoise[4]. Était-ce bien sûr ? Ou bien flattait-il ? Ou même insinuait-il adroitement à ses collègues qu'il leur faudrait regarder de ce côté ?

1. Pp. 159-161.
2. 19 septembre 1710. Il commence par une adresse en latin : Magnifico — Pro-Rectori nec non Viris summe reverendis... professoribus, puis continue par le discours français dont nous citons une simple phrase.
Voir *Novum lumen linguæ gallicæ ex optimis gentis illius scriptoribus accentum*. Iena, ap. Jo. Felicem Bielckium. Ce livre, très rare, se trouve à la Bib. Maz. 20394.
3. P. 3 du Disc.
4. P. 30.

Si on en était là avant la mort de Louis XIV, on peut deviner avec quelle assurance parleront quarante ou cinquante ans plus tard les successeurs de Roux. Le *Journal étranger* de juin 1758 [1] rapporte la harangue de Rahout, à l'Université de Moscou : « Sans craindre d'être accusé de prévention et de partialité, je pourrois vous dire que la Langue Françoise adoptée par toutes les nations policées, est devenue la Langue universelle ; qu'elle consacre la volonté des Souverains dans ces traités qui assurent le bonheur et la tranquilité des Empires ; qu'élevée en quelque sorte au-dessus d'elle-même par les Regnes éclatans de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV, par les Ouvrages immortels des Bossuet, des Corneille et des Racine, elle a presque remplacé les langues d'Athenes et de Rome, dont elle égale les Chef-d'œuvres dans tous les genres de composition ».

Il n'est, autour de 1750, si modeste Traité d'orthographe dont l'auteur, conscient de manier une matière précieuse, manque l'occasion de montrer combien la connaissance du français est appréciée.

Dans une *Lettre relative à l'orthographe française*, adressée à M. de Sainte-Albine, M. B. constate que le français est devenu « la langue de convention de toute l'Europe » [2]. Voici Douchet : « [La langue françoise] est devenue la Langue à la mode et l'Idiome favori de presque toutes les Cours de l'Europe » [3]. « La Langue Françoise, dit à son tour l'abbé Cherrier [4], a cet avantage sur les autres Langues vivantes, qu'elle est aujourd'hui celle de toutes les Cours de l'Europe ; c'est celle de quiconque se pique de gout, de politesse et d'amour pour les Lettres. Les étrangers distingués par leur naissance ou par leurs emplois, les Princes Souverains même, croient qu'il manqueroit quelque chose à leur éducation, s'ils ne parloient François purement et avec facilité. Notre Langue s'est mise en possession dans la plupart des Etats, des leçons qu'on fait à la jeune Noblesse, des lectures les plus intéressantes en particulier et dans les assemblées, des conférences les plus importantes des Ministres sur la Politique. Elle est de même d'un usage assez général parmi les Commerçants. Une jalousie nationale a elevé sa voix, pour empêcher que notre Langue emploiiée dans les Traités de Paix, qui se sont faits depuis près d'un siècle, ne conservât cette illustre prérogative ; mais malgré ces plaintes et ces clameurs, elle a été préférée à toutes les autres,

1. P. 199-200.
2. *Merc. de France*, avril 1750, p. 205, dans Balden., *Univ.*, p. 6.
3. *Préc. d'orthogr.* (1762), p. v.
4. *Équivoques et bizarreries de l'orthographe françoise* (1766), pp. 1-3.

et elle a pris, en quelque sorte, la place de la Langue Latine qui, depuis même la décadence de l'Empire Romain, étoit la Langue presque universèle de l'Europe.

« .....La Langue Allemande est énergique, mais elle est rude, particulièrement par ses aspirations finales : l'Angloise est abondante ; mais elle n'est pas assez châtiée et régulière ; l'Espagnole est grave et pompeuse ; mais elle est trop enflée et elle a quelques articulations dures ; l'Italiène est délicate ; mais elle est molle et souvent languissante. La Langue Françoise a tous les avantages de ces Langues, sans avoir presque aucun de leurs défauts ; elle est tout ensemble douce et forte, exacte et abondante, simple et majestueuse, molle et délicate ».

Il va de soi que les ouvrages du même genre publiés à l'étranger sont ceux où les affirmations se présentent sur le ton le plus résolu. Dans la dédicace de son *New French Dictionary* à « Right Honorable Lord Viscount Weymouth », Deletanville écrit (en anglais) : « Faire beaucoup d'éloges de ma langue natale, surtout à vous, Mylord, serait superflu. Pour le public, qu'il me suffise d'observer que la connaissance de cette langue, dans ce pays, est considérée comme un titre aussi utile que nécessaire, et ce m'est, j'ose l'espérer, un motif suffisant pour qu'il vous plaise de patronner une entreprise dont l'objet est de faciliter la science d'une langue qui devient en quelque sorte celle de l'Europe » [1].

Ce n'est pas de quelques phrases, mais d'une véritable apologie que Lebroussart, dont nous retrouverons le nom au moment de la Révolution, appuie ses assertions : « L'étude de la langue française, dit-il, devient un nouvel ornement dans le nouveau code scholastique. Depuis qu'elle est devenue la langue dominante de L'Europe, il n'est peut-être aucun ordre de citoyens dans les Pays-Bas à qui elle ne soit nécessaire aujourd'hui, à cause du commerce fréquent de ces provinces avec la France et les Etats voisins. Indépendamment de l'avantage qu'elle a de jouir du droit de bourgeoisie dans la plupart des grandes villes de l'Europe, indépendamment encore de la préférence qu'on lui donne déjà dans les meilleures sociétés de la Belgique sur la langue nationale, quel est le négociant qui, sans elle, pourra traiter avec l'étranger ? Quel est l'artisan qui osera franchir les barrières de son pays, du moins vers le Midi ? Son utilité se fait encore mieux sentir à ceux dont les occupations ont une liaison plus étroite avec les beaux-arts et les sciences » [2].

Voici l'exposé de Prémontval : « La Langue Françoise est depuis

1. London, 1771. *Dédic.*, III-IV.
2. Dans Counson, *Le fr. à Gand*. p. 27-28.

plus d'un demi-siècle, *moins la Langue de la France, que celle de l'Europe entière...*[1] elle est devenue la Langue *universelle* de l'Europe : et il ne paroît pas qu'aucune révolution puisse lui faire perdre si tôt (sic) l'ascendant qu'elle a pris sur les autres Langues... pure ou corrompue, elle n'en demeurera pas moins ce qu'elle est, encore plusieurs siècles : la Langue de l'Europe. Les Peuples, qui ont senti l'utilité d'une Langue commune, garderont celle-là, ne fût-ce que par l'habitude qu'ils auront de s'en servir.

« Toute cette boutade [de l'abbé Desfontaines]... se termine par cette exclamation : « Que nous avons mal fait de n'avoir pas retenu la langue latine pour notre langue vulgaire, et d'avoir préféré, au commencement de la 3e race de nos Rois, la langue populaire à celle de la Cour et de toutes les personnes de condition !

« Boutade ou non, ceci est très vrai. Je ne doute point effectivement qu'on n'eut mieux fait de garder la langue latine pour la langue vulgaire de la France et pour la langue universelle de l'Europe.... Il est facile de voir que je n'ai rien dit sur les avantages et les désavantages de la langue françoise, que d'aussi grands hommes... que M. de Voltaire, M. Rollin..., M. l'abbé Desfontaines n'ayent pensé et dit naïvement avant moi. Il resteroit à m'objecter que quelque durement que le dernier s'exprime sur le sujet de la langue françoise, il est bien éloigné du moins de la mettre directement en parallèle avec l'allemande, lui qui, parlant quelques pages plus haut de la *nécessité d'apprendre les langues par principes*, ajoute d'un ton de mépris, *fut-ce l'allemand ou le bas-breton*.

« Leur langue est presque devenue la langue universelle de l'Europe. Partout on lit, on traduit, on approuve ou on critique leur production littéraire. Les meilleurs ouvrages des autres nations sont traduits en français. Les plus grands esprits des pays étrangers brûlent du désir de connoitre leurs grands hommes, de leur rendre visite, de leur faire part de leurs propres sentiments....

« L'Universalité de leur langue a presque rendu les François citoyens du monde, et les a mis à même de saisir l'esprit, de pénétrer les sentiments, d'assimiler les idées des grands esprits de n'importe quel autre pays. Elle a produit aussi un autre effet : elle a permis aux François de pénétrer facilement dans tous les pays d'Europe, où leurs grands hommes ont rencontré partout le meilleur accueil. On s'y sentait très près, en effet, d'y connoitre les hommes éminents d'une nation qui tient depuis si longtemps la tête en matière de politesse, et dont toutes les cours européennes

1. *Préserv.*, t. I, Dessein de cet ouvrage ; cf. pp. 236-239.

emploient la langue dans leurs rapports avec les pays étrangers ».

Mais ce ne sont pas seulement des grimauds intéressés qui ont exalté la situation hors pair du français. Je citerai quelques noms seulement, et d'abord celui de Batteux, trop oublié, dont le bon sens était moins « goutteux » que ne le pensait Victor Hugo : « Notre langue, dit-il, est devenue le langage commun des Souverains et de toutes les personnes distinguées chez les nations qui nous environnent : Elle n'a même pas eu besoin, comme la langue grecque ou la latine, d'être précédée ni introduite chez nos voisins par les conquêtes et la victoire. Elle a été accueillie pour elle même, pour son propre mérite et pour celui de ses Auteurs, et elle est regardée partout comme une portion considérable de ce qu'on appelle les *belles humanités* » [1].

Pluche a compté aussi dans son temps. Il écrit : « L'allemand, autrefois nécessaire pour voyager, est aujourd'hui remplacé par le François, devenu depuis long-temps, la langue de commerce dans toutes les Cours, et dans toutes les bonnes villes de l'Europe. Nos Freres séparés l'ont porté par-tout » [2].

Les Auteurs. — Nous avons tous appris par cœur jadis le *Mémoire sur les Occupations de l'Académie* de Fénelon (1714). N'y est-il pas dit qu'il ne manque à la langue qu'un bon Manuel « pour devenir la *langue universelle* de toute l'Europe et, pour ainsi dire, de tout le monde » [3] ?

Montesquieu affirmera bientôt qu'il ne manque plus rien, et que le résultat est acquis. L'important, c'est que ce sentiment lui a été inspiré par un séjour qu'il a fait à Vienne, en 1728 : « Je suis assez content du séjour de Vienne : les connoissances y sont très-aisées à faire, les grands seigneurs et les ministres très-accessibles... notre langue y est si universelle qu'elle y est presque la seule chez les honnêtes gens, et l'italien y est presque inutile. Je suis persuadé que le françois gagnera tous les jours dans les pays étrangers. La communication des peuples y est si grande qu'ils ont absolument besoin d'une langue commune, et on choisira toujours notre françois » [4].

Rollin, dont nous avons parlé déjà, entendait faire à la langue française sa place ; il n'était nullement porté à la substituer au

1. *Réflex. sur la langue française* à la suite du *Traité arr. des mots*, p. 204.
2. *Spect. de la Nat.*, 1732-1746, t. VI, p. 472 (suite de la *Lettre... sur l'éducation des garçons*).
3. Première partie.
4. Lettres à M. l'abbé d'Olivet (10 mai 1728) dans *Œuvres complètes*, édit. Laboulaye. Paris, 1879, t. VII, p. 220.

latin, ni peut-être enchanté de voir la substitution se faire d'elle-même. Mais la situation nouvelle l'a frappé : « Nous avons lieu de croire que notre langue a été conduite au plus haut point de perfection où elle puisse arriver ; et l'honneur qu'on lui fait de l'adopter dans presque toutes les Cours de l'Europe en est une glorieuse preuve », dit-il en 1732[1].

Vers 1745, c'est l'abbé Leblanc qui se demande : « Pourquoi le français est-il aujourd'hui si commun dans toutes les cours de l'Europe ? Pourquoi à celle de Londres le parle-t-on aussi familièrement que l'anglais ou l'allemand, si ce n'est parce que nous donnons le ton à nos voisins pour toutes les choses qui sont du ressort de l'agrément et des grâces »[2].

C'est dès lors un des thèmes favoris du Discours de réception à l'Académie. En 1746, l'abbé de la Ville parle de « cette espèce d'empire *universel* qu'elles [la langue et la littérature françaises] exercent aujourd'hui en Europe »[3].

Si « la langue française, reprend Saurin en 1761, qui est celle de la raison, mais qui se plie à tout dans les mains du génie devint la langue universelle de l'Europe, c'est que les chefs-d'œuvre qu'elle enfanta dans tous les genres en firent un objet d'étude et d'admiration pour toutes les nations qui pensent »[4].

En 1762, l'Académie elle-même prend la thèse à son compte. Il ne pouvait lui déplaire que son œuvre gagnât en portée et en importance. Sans modestie, dans la Dédicace au Roi de la nouvelle édition de son Dictionnaire, elle déclara : « le Dictionnaire... dans lequel on n'avoit d'abord eu pour objet que d'être utile à la Nation, est devenu un livre pour l'Europe. La Politique et le Commerce ont rendu notre Langue presque aussi nécessaire aux Etrangers que leur Langue naturelle ».

Des affirmations analogues se trouvent en abondance :

« On appelle... Langues d'État, celles qui peuvent être utiles pour le maniement des Affaires Étrangeres, les Négociations importantes, les Ambassades, la Guerre, le Commerce et les Voyages ; notre Langue a cet avantage, elle est en vogue dans toutes les cours de l'Europe »[5].

Maupertuis avait parlé à Paris d'un événement qui intéressait le monde (1743). A Berlin il continua de célébrer le mérite de notre

1. *Hist. anc.*, liv. XXVI, ch. 1, t. XI, p. 158 de l'édit. de 1810, in-12.
2. Lett. d'un Franç., dans Balden., *Univ.*, p. 31.
3. Balden., *ib.*, p. 6.
4. 13 avril. Voir en tête de ses *Œuvres de Théâtre*, p. 17, et cf. Balden., *Univ.*, p. 13.
5. *Théor. nouv. de la Parole*, p. 92.

idiome, mérite qui l'a rendu en quelque manière la « langue *universelle* de l'Europe »[1].

« Toutes les nations, estime-t-il, doivent avoir part à leurs découvertes [des sciences] et il faut les leur communiquer dans la langue universelle. Or, personne, je crois, ne refusera cet avantage à la nôtre, qui semble aujourd'hui plutôt la langue de l'Europe entière que la langue des François. Si quelque autre pouvait lui disputer cette universalité, ce serait la latine ».

D'Alembert, qui, au fond, regrettait le latin comme langue scientifique (il le marque dans le passage même que nous citons), ne manqua pas d'expliquer que c'était l'universalité du français qui avait décidé à donner l'*Encyclopédie* en français : « Notre langue étant répandue par toute l'Europe, nous avons cru qu'il était temps de la substituer à la langue latine, qui depuis la renaissance des lettres était celle des savants »[2].

Il faut rapprocher de ce passage ce que dit l'*Encyclopédie* elle-même : « Si quelqu'autre langue que la latine devient jamais l'idiome commun des savans de l'Europe, la langue françoise doit avoir l'honneur de cette préférence : elle a déjà les suffrages de toutes les cours où on la parle presque comme à Versailles : et il ne faut pas douter que ce goût universel ne soit dû autant aux richesses de notre littérature, qu'à l'influence de notre gouvernement sur la politique générale de l'Europe »[3].

Voltaire n'a pas manqué d'étudier le fait dans son *Siècle de Louis XIV*. « La nation française est de toutes les nations celle qui a produit le plus de ces ouvrages. Sa langue est devenue la langue de l'Europe : tout y a contribué ; les grands auteurs du siècle de Louis XIV, ceux qui les ont suivis ; les pasteurs calvinistes réfugiés, qui ont porté l'éloquence, la méthode dans les pays étrangers ; un Bayle surtout qui, écrivant en Hollande, s'est fait lire de toutes les nations ; un Rapin de Thoyras, qui a donné en français la seule bonne histoire d'Angleterre ; un St. Evremond, dont toute la cour de Londres recherchait le commerce ; la duchesse de Mazarin, à qui l'on ambitionnait de plaire, M[me] d'Olbreuse, devenue duchesse de Zell, qui porta en Allemagne toutes les grâces de sa patrie.

« L'esprit de société est le partage naturel des Français ; c'est un mérite et un plaisir dont les autres peuples ont senti le besoin. La langue française est de toutes les langues celle qui exprime avec le

1. Maupert., *Disc. s. les Devoirs de l'Académicien*, lect. à l'Académie de Prusse. Cf. *Merc. de France*, janv. 1751, p. 62.
2. *Disc. prélim.*, éd. Picavet, p. 113.
3. Art. *Langue* de l'éd. originale, t. IX, p. 266. Neufchastel, 1765. In fol.

plus de facilité, de netteté, de délicatesse tous les objets de la conversation des honnêtes gens ; et par là elle contribue dans toute l'Europe à un des plus grands agréments de la vie »[1].

Il y est plusieurs fois revenu dans ses Lettres : « Notre langue se parle à Vienne, à Berlin, à Stockholm, à Copenhague, à Moscou ; elle est la langue de l'Europe »[2].

« Le mérite des Français est qu'on célèbre leurs louanges dans leur langue qui est devenue, je ne sais comment, celle de l'Europe »[3].

Marmontel, ayant reçu une lettre du fils de la Reine de Suède et des compliments de la Cour d'Autriche par le médecin Van Swieten, Diderot remarque : « Il faut que notre langue soit bien commune dans toutes les contrées du Nord, car ces lettres auraient été écrites par les seigneurs de notre cour les plus polis qu'elles ne seraient pas mieux »[4].

Le *Dictionnaire encyclopédique*[5] est plus explicite encore : « Il me semble que les ouvrages françois faits sous le siècle de Louis XIV, tant en prose qu'en vers, ont contribué autant qu'aucun autre événement, à donner à la langue dans laquelle ils sont écrits, un si grand cours qu'elle partage avec la langue latine, la gloire d'être cette langue que les nations apprennent par une convention tacite pour se pouvoir entendre. Les jeunes gens auxquels on donne en Europe de l'éducation, connoissent autant Despreaux, la Fontaine et Moliere, qu'Horace, Phedre et Térence ».

Ailleurs, c'est Beaumarchais qui écrit dans la Préface de *Figaro* (1781) : « Notre littérature seule, estimée de toutes les nations, étend l'empire de la langue françoise, et nous obtient de l'Europe entière une prédilection avouée qui justifie, en l'honorant, la protection que le gouvernement lui accorde ».

Nous sommes ici parmi les gens de théâtre. C'est le lieu de rappeler que les auteurs, flattés d'être joués partout, ont fait plusieurs fois allusion dans leurs œuvres même, à ce privilège du français. Dans *L'Ile des Talents* de Fagon (1743), Pasquin disait déjà :

Oui, la langue dont je me sers
Est la langue de l'univers.
Qui sait parler français partout se fait entendre[6].

1. XXXII, fin.
2. A Guyot, 7 août 1767.
3. Lettre inédite de Voltaire à M. le prince D. A. Golitsin du 7 oct. 1767 (Recueil des archives princ. moscov. au Minist. des Aff. Étrang., 1re livraison. Moscou, 1880).
4. Lett., *Œuv.*, Assez. et Tour., p. 264.
5. Laus. et Berne, 1782, t. XIX, p. 578.
6. *Théâtre*. Paris, 1761, t. III, p. 197, dans Pierre Moreau, *Le Classicisme des Romantiques*. Paris, Plon, 1932. Thèse, p. 25, note 5.

Boissy, dans *La Frivolité* (1753), a fait également état de ce rare privilège. Un des personnages, M. Fauster, est parti de Berne, pour devenir en France un homme aimable ; il compose un roman en français. Dans son Discours préliminaire, il démontre que l'esprit se transplante :

> Les mœurs ainsi partout se mêlent en partie
> Et forment par degrés un monde tout nouveau.
> Votre commerce et vos ouvrages
> Vous ont polis, vous ont éclairés tous ;
> Et pour vous vaincre un jour de tous vos avantages
> Nous prenons des armes chez vous.
> Votre idiome ailleurs fait des progrès sans cesse
> On le parle dans tout pays,
> Comme celui de Rome et de la Grèce.
> A Copenhague on le professe,
> Et jusqu'en Amérique il fait des beaux-esprits[1].

Les journaux seraient aussi à consulter. Je citerai ici le Prospectus du *Nouveau Journal étranger* (janvier 1766) où il est parlé de la « langue dominante de l'Europe ». On comparera la *Conversation entre un Français et un Anglais* dans *Suite des réflexions de l'anonyme italien* (*Journ. étranger*, juillet 1756, 103). Le Français parle. « Depuis long temps la langue Françoise jouït de la primauté ; elle est celle de tous les peuples ; témoins les négociations entre les nations, même les plus éloignées ; témoins les Académies des Sciences, qui se communiquent dans notre langue leurs productions ; témoins les nombreuses bibliothèques transportées jusques dans le Nouveau Monde, composées, pour la plus grande partie, de livres écrits en François ; témoins les Tragédies et Comédies françoises qui occupent les théâtres des nations polies. Je sçais que cette prééminene, qui fait honneur à ma nation, choque infiniment les Anglois... elle montre la supériorité de notre génie ».

Il ne vaut guère la peine de citer les écrits qui ont suivi le Concours de Berlin. Notons seulement que le rédacteur de l'*Encyclopédie méthodique* en 1784 (à l'article *Langues*) a encore assez de sang-froid pour apporter une restriction et parler d'empire *presque* universel.

1. Cité par Balden., *Univ.*, p. 34. C'est un Suisse qui parle.

CHAPITRE III

TÉMOIGNAGES ÉTRANGERS

Leur abondance. — C'est sur ces témoignages qu'il conviendrait d'insister. Il n'est guère possible en effet de les récuser, puisqu'ils ne peuvent pas procéder de cette satisfaction vaniteuse que quelques-uns reprochaient aux Français et puisque ceux qui les ont donnés l'ont fait parfois à contre-cœur. Naturellement nous ne pouvons reproduire ici ceux que nous avons donnés déjà dans la première partie de ce tome, et nous sommes obligés d'y renvoyer nos lecteurs[1]. Du reste nous ne cherchons pas ici à produire de l'effet, mais seulement à établir une vérité. Donnons pourtant quelques textes.

Dès la fin du xviie siècle, un Espagnol, Gutierrez de los Rios, estimait que, quant au français, il convient de le savoir « en perfection », tant à cause des livres excellents écrits dans cet idiome que parce qu'il se trouverait difficilement une capitale de monarchie ou de république où le français ne se parlât, sinon mieux, au moins aussi bien que la langue indigène[2].

En 1727, Taffin, chapelain de la cathédrale de Gand, justifie son dessein de composer une grammaire française dans les termes suivants : « On est si persuadé de l'utilité et de la nécessité de la langue française dans ce pays, qu'il s'y trouve peu de personnes de mérite qui ne la sachent au moins passablement bien. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle y est recommandable : le commerce et les alliances les plus étroites qui se sont pratiquées de tous temps entre la France et la Flandre, l'ont toujours rendue également avantageuse et indispensable dans cette illustre province. Mais à présent elle y est devenue si familière, que c'est une espèce de honte de l'ignorer, et de se voir comme tombé des nues en mille rencontres, où chacun se pique de vouloir parler français comme à l'envi.... Tous les peuples de l'Europe, ceux mêmes qui sont les plus envenimés contre la Nation Française, se font néanmoins un mérite

1. Voir p. 26 (Hongrie) ; p. 66 (Espagne) ; p. 93 (Italie) ; p. 291 (Angleterre) p. 564-565 (Allemagne), etc.
2. Morel-Fatio, *Ét. s. l'Esp.*, 2e sér., p. 19.

de venir jusque dans sa capitale pour y apprendre, avec cette langue, tout ce que la politesse et le bon goût peuvent avoir de plus exquis. D'ailleurs l'on sait assez que qui parle français peut aller partout »[1].

En 1720 Thomas Blair avait publié son Manuel : *Some Short and Easy Rules Teaching the True Pronunciation of the French Language*[2]. Il y disait : « The language of Versailles is look'd upon as a distinguishing Ornament in all the Courts of Europe ».

Maîtres d'écoles que ces gens, dira-t-on. Soit ! Mais ce n'est pas le cas d'un Frédéric II. La préférence qu'il accorde au français ne s'inspire ni d'un besoin ni d'un caprice. Elle se fonde sur les qualités supérieures qu'il lui reconnaît, plus que sur l'estime générale que le monde lui accorde. Encore faut-il mentionner qu'il constate la situation que le français s'est faite partout[3].

Ajoutons qu'en bon cosmopolite du XVIIIe siècle, le grand Roi estime à sa valeur l'avantage d'avoir une langue commune, qui rend les relations faciles et sûres : Elle « est devenue un passe-partout qui vous introduit dans toutes les maisons et dans toutes les villes. Voyagez de Lisbonne à Petersbourg et de Stockolm à Naples, en parlant le françois, vous vous faites entendre partout. Par ce seul Idiome, vous vous épargnez quantité de langues qu'il vous faudroit savoir, qui surchargeroient votre memoire de mots, à la place desquels vous pouvez la remplir de choses, ce qui est bien préférable »[4].

L'auteur de l'ouvrage *Le Militaire en solitude* (1735)[5] — il faut bien citer les modestes après les puissants — est sans doute un officier irlandais : de Creden. Il se plaint des « critiques sauvages qui font un crime aux étrangers d'écrire en français, alors que la langue française, employée par des étrangers, peut montrer à tous les Européens que la France est le climat des beaux génies, aussi bien que la patrie du genre humain »[6].

Derrière lui je citerai l'Italien Velo. « La langue française est désormais *universelle* ou peu s'en faut », dit-il[7].

On peut alléguer aussi quelques phrases de l'auteur des *Lettres à un jeune noble* : « Leur langage est devenu à peu près le langage

1. Counson, *La Lang. scient. en Belg.*, p. 16.
2. Publications of the Colonial Society of Massachusetts. vol. XVII, p. 216.
3. Voir H. L., t. VIII, p. 561.
4. *Deutsche Litteraturdenkmale im 18ten u. 19ten Jahrhund.* IX-XVI, 37.
5. Un extrait en fut publié dans les *Mémoires de Trévoux*. Janvier 1737, pp. 138 et suiv.
6. Voir Alb. Chérel, *Fénelon au XVIIIe siècle en France*, p. 67. C'est là, il faut le remarquer, la conclusion d'un Discours maçonnique, et on sait quel rôle joue alors la langue française dans les loges d'Europe.
7. *Sulla preminenza di alcune lingue* (Bibliotheca oltramontana ad uso d'Italia, 1788, t. I, p. 243, cité par Hazard, *o. c.*, p. XI).

universel de l'Europe ; leurs productions sont lues, traduites, approuvées ou examinées partout ; les meilleurs livres des autres nations sont traduits en français, les meilleurs esprits de partout les visitent, sont désireux de lier connaissances avec leurs hommes célèbres... l'universalité de la langue française les a faits des citoyens du monde... il leur a ouvert l'accès des pays d'Europe, et a ouvert à leurs penseurs l'accès partout » [1].

Sens et valeur de ces témoignages. — Plusieurs de ceux qui ont constaté la diffusion du français n'étaient point séduits, et leurs affirmations n'en sont que plus significatives. Considérons un Grimm. Le ton sur lequel il parle de notre langue n'est pas celui de l'enthousiasme, il s'en faut bien. Il s'étonne que la langue la plus sourde et la plus timide de l'Europe, celle de toutes les langues vivantes qui, sans contredit, a le moins de génie, soit devenue la langue *universelle,* et marche à grands pas à la monarchie absolue. Or, il ajoute : « C'est peu qu'elle soit généralement répandue, que l'homme du monde et l'homme des lettres s'en servent indistinctement, qu'elle soit partout étudiée, parlée, maniée, estropiée, elle a encore influé sur le caractère des autres langues » [2].

Nous aurons à revenir dans le chapitre concernant la diplomatie sur Hoffmann et sa Dissertation : *Linguæ gallicæ jus publicum*. Voici son aveu (j'offenserais les mânes de l'auteur en le traduisant) : « Prodigiosa est ibi sermonis Gallici frequentia, praecipuum ipsius linguae Germanicae culturae detrimentum adferens. Nullus fere Europae et Germaniae Princeps est, cui gallicanum idioma non sit familiare, et ad cujus exemplum universa ejus non Aula modo, sed et Provincia, omnisque privatorum quoque hominum, paullo ultra vulgus sapientium, societas hodie non componeretur. Multi id quoque, quod in vernacula concinnius forsan suaviusque elocuti fuissent, extranea illa lingua egannire non erubescunt... Minime vero Germanis proprium, sed plerisque potius Europae populis commune est, quod Gallicae linguae hodie præstatur, homagium » [3].

L'Espagnol Capmany est, dès cette époque, un adversaire déclaré de l'influence française, il la hait et la combat, mais ne peut s'empêcher de la reconnaître : « C'est un lourd et pauvre instrument, dit-il, qu'un idiome si difficile à manier, si ingrat, si trivial, si sujet aux amphibologies, dont l'universalité moderne peut être due à des causes politiques, mais non aux enchantements de sa mélodie, à la

1. P. 188.
2. *Corresp.*, août 1765, t. VI, p. 329.
3. Sect. I, § 2, p. 5-6.

grâce de son sel, ni à l'excellence et à la variété de ses expressions ».

Cette langue universelle, malgré sa correction, sa pureté, sa clarté, son ordre (qu'on pourrait appeler plutôt une servitude grammaticale) n'a rien du caractère épique, rien du nombre oratoire, à cause de ses voyelles muettes, de ses syllabes muettes et sourdes, de ses termes muets et sourds, et quelquefois défectueux, de ses terminaisons aigres, de ses monosyllabes durs, de sa construction rigide et empesée qui n'admet pas les transpositions de l'espagnol, de l'italien et de l'anglais[1].

Malgré tout il fallait se rendre. Les faits sont les faits et Colini les expose en détail pour se justifier d'avoir écrit en français son *Discours sur l'histoire d'Allemagne* (1761) : « Je me suis servi d'une Langue qui est devenue celle des Négociations, celle de la plûpart des Traités de Paix, de presque tous les Cours de l'Europe, et de la plûpart des Gens de Lettres. Les Académies de Berlin et de Pétersbourg s'en servent d'ordinaire dans leurs mémoires. Il y a à Copenhague un Professeur de Belles-Lettres Françaises. Si on pénétre dans l'intérieur des Familles Nobles d'Allemagne jusqu'au Nord de ce pays, on sera étonné du soin et du succès avec lequel on y cultive cette Langue. Un Roy qui étonne l'Europe, Prince d'Empire, n'a pas dédaigné d'écrire en Français l'Histoire de son Pays. L'Impératrice de Russie a voulu avoir dans cette Langue l'Histoire de ses vastes États, et a chargé Mr de Voltaire de l'écrire. Le Roy de Dannemarck a desiré la même chose, et Mr Mallet est l'Historien habile qu'il a choisi. Cet hommage général que les Nations de l'Europe rendent à la Langue Française, ne pourrait-il pas justifier mon choix »[2] ?

On pourrait à cette justification comparer celle de Gibbon, qui écrit en français son *Essai sur l'étude de la littérature* (1761). Il dit dans son *Autobiographie* : « Dans les temps modernes la langue de la France a été répandue par le mérite de ses écrivains, les mœurs sociables de ses habitants, l'influence de la monarchie et l'exil des protestants »[3].

Mais on a déjà vu dans la première partie de ce volume combien d'étrangers écrivent en français, parce que cette langue, entendue partout, portera leurs œuvres dans toute la société cultivée de l'Europe. Ce calcul en dit assez. Il vaut toutes les déclarations.

1. *Teatro historico-critico de la elocuencia española*, t. I, cxxx.
2. L'auteur ajoute : « Enfin pourquoi ne me serais-je pas servi d'une Langue qui est embellie dans la bouche de la Souveraine respectable qui daigne agréer cet ouvrage ? » Voir fin de la Préface (non paginée).
3. Édition Murray, p. 176.

LIVRE II

L'UNIVERSALITÉ PROUVÉE

A. — LE FRANÇAIS DANS LES RELATIONS INTELLECTUELLES

CHAPITRE PREMIER

LES LIVRES FRANÇAIS AU DEHORS

Si rien ne nous reste des conversations qui furent échangées en français par des étrangers à cette époque, nous avons du moins des documents relatifs à leurs lectures ; ce sont d'abord les livres, ensuite les journaux. Je n'accorde pas aux indices que fournissent ces documents une valeur positive et certaine qu'ils n'ont pas. Si au XVIIIe siècle tel magnat de Hongrie ou tel grand seigneur russe a mis dans sa bibliothèque un nombre considérable de publications françaises, cela peut tenir au goût du maître sans doute, mais cela peut tenir aussi à l'inclination personnelle de son bibliothécaire. Étudier les catalogues est bien, mais ne suffit point. Un livre coté n° 132 a eu des centaines, peut-être des milliers de lecteurs ; le n° 133 n'en a eu qu'un ou deux, parfois point du tout. Le « registre des prêts » nous instruirait seul, et il n'existe nulle part.

Y suppléer par les indications que les auteurs nous donnent sur la vogue de leurs ouvrages en Europe est fort risqué. Des médiocres nous racontent merveilles de leurs succès. Marmontel affirme dans ses *Mémoires* avoir reçu la visite d'un éditeur allemand qui lui aurait dit : « Mon nom est Bassompierre ; je suis imprimeur-libraire... j'imprime vos ouvrages, dont j'ai un grand débit dans toute l'Allemagne. J'ai déjà fait quatre éditions copieuses de vos *Contes moraux* ; je suis à la troisième édition de *Bélisaire* » (p. 355). Faut-il l'en croire sur parole ? Les chiffres sont peut-être arrondis. J'inclinerais pourtant à croire à la véracité du récit, parce que

nous savons par ailleurs que le renom de l'auteur avait fait lire et traduire *Les Incas* jusqu'en Russie.

J'irai plus loin. Il se peut parfaitement qu'un livre des plus lus ait été détruit. Il y a gros à parier que les pudibondes Anglaises qui se délectaient aux productions d'un Crébillon fils n'ont pas tenu à faire connaître leur goût pour les petits vers égrillards et ont fait disparaître le volume compromettant qui révélait leurs inclinations secrètes.

Néanmoins, malgré les incertitudes, malgré les périls même dont je viens de parler, je ne prétends pas méconnaître la signification des faits du genre de ceux auxquels nous venons de faire allusion. Il demeure en gros certain que les livres venus de France étaient beaucoup lus.

Il vaut mieux toutefois regarder du côté des livres qui ont été publiés en français à l'étranger. Un livre en français, composé et imprimé à Hambourg par un étranger, atteste à sa façon que non seulement l'auteur était formé à employer notre langue, mais qu'il avait des raisons pour se décider à le faire, malgré les difficultés et les risques que présente souvent semblable pratique. Nous ne connaissons pas toujours ces raisons, mais cette ignorance n'ôte rien à la valeur de la preuve.

CHAPITRE II

LES TRADUCTIONS FRANÇAISES

Le français langue « véhiculaire ». — A côté des livres français écrits ou publiés par des étrangers, il faut tenir compte d'une catégorie d'ouvrages écrits en France par des Français, mais qui étaient destinés, en partie au moins, à l'étranger. Au premier rang se placent certaines traductions.

Sans doute celles de l'abbé Prévost et bien d'autres visaient tout d'abord à tenir la France au courant des œuvres étrangères. Mais elles visaient aussi à les répandre au delà de nos frontières, là où les originaux ne pouvaient pénétrer. C'est un fait attesté que l'anglais était ignoré à peu près partout. Ce fut par le moyen de la langue française que poésie, romans, œuvres de science, écrits en anglais, se répandirent. « Anglais, s'écrie Robinet avec un peu d'emphase, mais non sans raison, la France vous a fait connaître de l'Europe »[1].

On transposait de même des œuvres allemandes. « Ce sont les François qui ont fait la fortune du *Poème d'Abel* et des *Idylles* de Gessner », écrit le *Journal de politique et de littérature*[2] dans un article que j'ai cité plus haut.

Il est à remarquer toutefois, comme l'a constaté Büsch, que « les traductions d'ouvrages scientifiques en français, si étonnant que paraisse le fait, étaient relativement assez rares »[3]. Ceci, suivant moi, se comprend sans peine. Les savants anglais écrivaient le plus souvent en latin. Les savants d'autres pays les comprenaient sans truchement. Et cette opposition même achève de préciser en le resserrant le rôle du français : Il était l'organe international de la littérature, de la critique et de l'art.

Les Français non seulement ne répugnaient pas à faire de leur

1. [Robinet], *Considérations sur l'état présent de la littérature en Europe*, ch. xv, p. 122, cf. une exhortation de Fréron sur les services réciproques des traductions (*Opusc.*, t. I, p. 342). Let. à M. l'abbé Desfontaines.

2. T. I, p. 42 (janv. 1778). Cf. une anecdote à l'appui de cette estimation du rôle ainsi dévolu au français dans R. Huchon, *Mrs. Montagu*, p. 67, note.

3. *O. c.*, § 30-32.

idiome le véhicule d'idées étrangères, mais ils étaient fiers qu'il fût estimé capable de ce rôle. Dans une *Conversation entre un Français et un Anglais* que nous avons citée déjà [1], le Français dit : « Sans le secours de notre langue, les productions des talens Anglois, que j'admire sans les idolâtrer, ne resteraient-elles pas ensevelies dans leur terre natale » ? Et pareille façon de sentir est en accord complet avec l'état d'âme d'un temps où les nationalismes n'étaient pas encore exaspérés comme ils l'ont été depuis.

Les belles infidèles. — On sait ce que valaient en soi ces traductions accommodées dont la mode n'était pas encore passée. Dans l'avant-propos, qui précède ses Extraits de Tacite, D'Alembert a réuni les idées qui avaient cours sur l'art de traduire. Et il pose en principe que l'on ne doit pas se faire une règle de traduire littéralement, même dans les endroits où le génie des langues ne paraît pas s'y opposer. Le traducteur devient en quelque façon le collaborateur de l'écrivain [2] : « Mon intention a été de tirer de l'Young Anglois un Young François qui pût plaire à ma nation, et qu'on pût lire avec intérêt, dit Letourneur... Quand il m'est venu quelque idée qui pouvoit servir de liaison aux autres, quelque épithète qui completoit une image, la rendoit plus lumineuse, ou donnoit plus d'harmonie au style, j'ai cru que c'étoit mon droit de l'employer. S'il étoit vrai que j'eusse quelquefois embelli l'original, ce seroit une bonne fortune dont je lui rends tout l'honneur » [3].

C'est seulement plus tard que viendront les protestations [4]. Parmi ceux qui ont vu les premiers le mal, et essayé de réagir, il faut citer Turgot. Les traductions littérales, dit Van Tieghem, lui paraissaient l'unique moyen de faire bien connaître, non seulement les pensées, mais le tour d'esprit de l'auteur, et le caractère de la langue dans laquelle il écrivait... Il disait quelquefois : « Si je veux vous montrer comment on s'habille en Turquie, il ne faut pas envoyer le doliman à mon tailleur pour m'en faire un habit à la française.... Il faut que je mette l'habit turc sur mes épaules, et que je marche devant vous ».

Les auteurs eussent pu protester contre le travestissement de leur style et la déformation du caractère de leurs œuvres. Mais

1. *Journ. étranger*, juillet 1756, p. 104.
2. *Observations sur l'art de traduire* (dans *Œuv.*, t. IV, pp. 31 et suiv.).
3. *Les Nuits*, trad. Letourneur, *Disc. prél.*, pp. LXIII et LXXI-LXXII. Sur Letourneur voir Van Tiegh., *Ossian*, p. 306. Sur cette question de la manière de traduire, voir W. Thomas, *Young*, p. 525, et aussi Van Tiegh., *o. c.*, p. 262.
4. Dup. de Nemours, *Œuv.*, t. I, p. 18, dans Van Tiegh., *o. c.*, p. 109.

l'appétit d'être connu, la satisfaction d'amour-propre arrivaient à triompher du désir de rester soi-même. Et les morts ne protestaient point. Comment faire la fine bouche, après avoir constaté que *Pamela et Clarisse*, de Richardson, avait eu plus de succès dans les traductions de Prévost qu'en Angleterre, dans l'original anglais. Comment se regimber quand une œuvre anglaise passait de la traduction française, bonne ou mauvaise, dans une autre langue, comme ce fut le cas plusieurs fois, ainsi pour *Robinson Crusoe*, dont la version française (1720) fut à son tour traduite en allemand (1721)[1]?

On apercevra sans peine ce que cette accommodation au goût français de livres étrangers valait pour la diffusion de notre génie. Ce qui passait sous cette forme au dehors, c'était encore notre goût, ses pudeurs et ses mièvreries, son culte de la clarté et de la logique, tout ce qui de l'esprit de notre race et de notre société était entré dans sa langue.

1. Honegger, *Kritischt Gesch.*, p. 125 ; cf. Reynaud, *Infl. fr. en All.*, p. 409-410.

CHAPITRE III

REVUES ET JOURNAUX

Les grands de la terre, Frédéric de Prusse, Catherine de Russie, Joseph II, Christian VII de Danemark, Stanislas-Auguste de Pologne, Frédéric de Hesse-Cassel, Louis de Wurtemberg, la duchesse de Saxe-Gotha, Caroline de Hesse, le grand-duc de Toscane, etc., avaient leurs feuilles d'information particulière, c'étaient les lettres de Voltaire ou de Grimm[1], auxquels ils étaient pour ainsi dire abonnés, et dont maintes fois bien entendu ils faisaient part à leur entourage.

Mais il n'est nul besoin d'étendre la signification des mots, et nous voudrions nous en tenir aux imprimés que l'on comprend alors sous le nom global de journaux, bien que plusieurs d'entre eux soient plutôt ce que nous appellerions des revues.

Il ne peut être question de faire ici un tableau d'ensemble de la presse française. Ce tableau a été dressé et par un maître[2]. Il n'y aurait à y ajouter que les publications parues en français dans les divers pays, qui ne faisaient point partie essentielle de son sujet comme du mien. Le nombre de ces feuilles est considérable. Hatin a du reste fait mention de plusieurs.

Les instruments de communication d'un pays à l'autre deviennent des instruments de communication générale. — Il serait périlleux de tirer des conséquences de l'abondance des journaux publiés en France. Je ne dis point qu'ils n'avaient aucune importance pour l'extension de notre langue à l'étranger, ni surtout qu'ils ne l'attestent pas ; beaucoup passaient la frontière, mais nous ne savons ni en quelle quantité, ni dans quelle direction. Nous ne pou-

1. Grimm a adopté la langue française. Une preuve entre cent. Quand il parle du comte du Nord, ce Bavarois dit : « Sa conversation, et tous les mots qu'on en a retenus annoncent... un sentiment exquis de *nos* usages et de toutes les délicatesses de *notre* langue ». Voir Réau (*Expans. de l'art fr.*, p. 231), qui n'a pas manqué de signaler ces possessifs sous la plume d'un homme né à Ratisbonne.

2. Voir Hatin, *Hist. politique et littéraire de la Presse en France* ; et du même, *Bibliographie historique et critique de la Presse périodique française*...

vons nous attacher qu'à certains de ces périodiques, qui avaient pour but avoué d'établir une relation entre la France et un ou plusieurs pays du dehors, ce qu'on pourrait appeler les feuilles d'exportation.

L'idée qui les fit naître se découvre facilement et l'évolution de cette idée se suit sans trop de peine. On commença visiblement par chercher à faire connaître à la France tel ou tel pays particulier. Ainsi l'abbé Prévost avait fondé à cette intention *Le Pour et le Contre*[1]. Il prétendait donner chaque fois « quelque particularité intéressante touchant le génie des Anglois, les curiosités de Londres et des autres parties de la Grande-Bretagne, les progrès qu'on y fait tous les jours dans les sciences et les arts ». Il promettait « d'y traduire les plus belles scènes de leurs pièces de théâtre » et de résumer les *News Papers* de Londres.

Palissot, qui ne savait pas l'anglais, se proposait un but analogue dans ses *Papiers anglais* (1759)[2].

Le *Journal étranger* s'inspirait des mêmes idées. On peut dire qu'il était né de la conviction agissante de l'abbé Prévost. Les commencements furent difficiles. Il vécut pourtant quelques années (1754-1762). Les entrepreneurs en offrirent la direction à Grimm, qui accepta. Il eût voulu répartir la matière entre six philosophes qui feraient séparément le tour de l'Europe[3]. Grimm l'abandonna ensuite à Toussaint. J.-J. Rousseau, l'abbé Prévost, Suard y écrivirent. C'est lui qui répandit Ossian, Young, etc. ; son influence fut grande.

Arnaud et Suard entreprirent, après l'échec, de remettre l'idée en honneur et lancèrent le programme d'une *Gazette littéraire de l'Europe*.

Velléités gouvernementales. — Il est remarquable qu'on ait compris, dans les cercles gouvernementaux, la portée et l'intérêt d'une semblable entreprise pour la direction de l'opinion au dedans et au dehors. La *Gazette* fut placée sous les auspices du ministère des Affaires Étrangères, et recommandée aux agents de la France. Hatin nous a rapporté cette curieuse histoire[4]. Dans une dépêche adressée au chevalier d'Éon notre représentant en Angleterre, et datée de Versailles, 17 mai 1763, le duc de Praslin disait : « Le roi,

1. Hatin, *Hist. Presse*, t. III, p. 23. Voir sur sa personne et son rôle R. H. L., 1922, p. 369. L'article analyse l'ouvrage de George R. Havens : *The Abbé Prévost*.
2. Hat., *ib.*, p. 87.
3. Id., *ib.*, pp. 92 et suiv. (La collection forme 45 volumes in-12).
En 1775, Mathon de la Cour et Mlle Matué de Morville, fameuse par sa science des langues, essayèrent de ressusciter le *Journal Étranger*.
4. *Ib.*, t. III, pp. 97 et suiv.

Monsieur, ayant jugé très-convenable d'ajouter à l'établissement de la Gazette actuelle celle d'une Gazette littéraire, qui présentât au public un tableau fidèle de l'état et du progrès des arts et des sciences dans toutes les parties de l'Europe ».... Et il priait en conséquence M. d'Éon d'adresser à M. l'abbé Arnaud ou à M. Suard, son collègue, tout ce qui pourrait être relatif à cette matière. Le chevalier d'Éon répondit : « Nous n'avons point reçu du tout, Monsieur le Duc, la lettre circulaire dont vous parlez, écrite à tous les ministres du roi dans les cours étrangères au sujet de l'ouvrage que se propose M. l'abbé Arnaud pour étendre dans toute l'Europe l'empire de la langue française ». On ajoute, et c'est là ce qui importe : « M. le duc de Nivernais n'aurait pu rien comprendre à ce que vous lui dites de cet ouvrage et de cet empire, etc. Dans tous les pays étrangers on n'a pas l'amour et la fureur de gazettes et papiers périodiques ainsi qu'à Paris. Je sais par les meilleurs libraires de Londres qu'ils ne veulent aucun de nos papiers périodiques et journaux, pas même celui des Savants, etc. Tout cela est regardé en Angleterre comme misère étrangère ou plutôt française, pour endormir l'esprit des Parisiens tandis qu'on fouille dans leurs poches... M. le duc de Nivernais ne voit aucun savant anglais : 1° parce qu'ils se communiquent très peu dans le monde, 2° parce qu'ils s'appliquent beaucoup à l'étude du grec et du latin, et peu à la langue française, et plus pour entendre les auteurs morts que pour parler aux auteurs vivants. A mesure que chaque gazette paraîtra, elle pourra bien être traduite et imprimée sur le champ en anglais, etc., moyennant quoi votre but, qui est d'étendre l'empire universel de la langue française, pourra bien manquer, et le but des auteurs, qui est d'avoir de l'argent, pourra bien ne pas répondre tout à fait à leur calcul.

« Les deux seuls journaux littéraires qui se publient ici tous les mois sont *the Monthly Review*, ou *Revue de tous les Mois*; l'autre se nomme *the Critical Review* ou *Revue Critique*. Ces deux seuls livres peuvent faire la fortune de la *Gazette littéraire* de l'abbé Arnaud, quant aux ouvrages anglais ».

Ni cette fin de non recevoir, ni les chicanes du *Journal des Savants*, occupé à défendre par les « voies de droit » l'intégrité de son privilège, n'empêchèrent le développement d'une presse que l'universalité de notre langue appelait à un rôle supérieur. Mais mon lecteur goûtera sans doute le ton avec lequel est jugée l'entreprise de ces gens qu'on appellerait aujourd'hui des intellectuels. Tant de dédain surprend un peu à cette époque. Avait-on déjà dans le monde diplomatique cette superbe incompréhension des intérêts

moraux de la France, qui a été depuis le défaut mignon de tant de nos représentants ?

Les Anglais y voyaient plus clair. L'un d'eux, Richard Phelps, écrira à Littelton, le 9 mars 1761 : Les quatre dernières années que j'ai passées à l'étranger m'ont bien souvent fait souhaiter que nous nous donnions un peu plus de mal pour nous concilier les peuples par nos plumes. Les gens instruits de tous les pays savent comment nous rendre justice, mais je ne voudrais pas nous restreindre à eux. Les Français se sont insinués dans l'opinion des nations étrangères, en entretenant une bonne correspondance avec presque tous les écrivains employés à répandre les connaissances. J'estime qu'ils poussent la chose trop loin, mais pour ce qui nous concerne, my Lord, ne négligeons-nous pas cet article un peu trop[1] ?

La presse en français dans les pays étrangers de langue française. — Je n'ai pas l'intention, dans ce bref résumé, de m'arrêter longuement ni aux journaux français qui se transportèrent dans les pays voisins pour se mettre à l'abri de la censure, ni à ceux qui y naquirent[2]. Ni en Suisse, ni en Lorraine, ni en Belgique il n'y avait beaucoup de conquêtes à faire. Le *Journal Encyclopédique* de P. Rousseau mérite cependant une mention. Il fit beaucoup de bruit et tant de besogne que l'auteur dut le transporter de Liége à Bruxelles et de Bruxelles à Bouillon. Il ne forme pas moins de 288 volumes. Sa clientèle était certainement, en partie au moins, internationale[3]. Liége eut encore l'*Esprit des Journaux,* où Sainte-Beuve se délectait rétrospectivement (1772-1818), et dont la collection ne forme pas moins de 487 volumes in-12.

La Suisse, bilingue, avait eu depuis longtemps sa feuille en français. Dès 1693 en effet Vincent Minutoli, professeur à Genève, publiait des *Dépêches du Parnasse* avec un succès tel que les libraires de Lyon les contrefirent[4].

En 1722 parurent les *Nouvelles littéraires de la Suisse,* qui réussirent peu et firent place en 1732 au *Mercure Suisse* ou *Journal helvétique de Neuchâtel,* qui se traîna plutôt qu'il ne vécut, jusqu'en 1775. Je n'en parlerais pas, si *Les Nouvelles* — la chose mérite d'être soulignée — n'avaient succédé à un périodique latin *Nova litteraria helvetica*[5]. Le changement est significatif.

1. *Memoirs and Corresp.* of George lord Lyttelton, from 1734 to 1773, t. II, p. 562.
2. *Courrier d'Avignon, Bibliothèque des livres nouveaux* (Nancy), etc.
3. Voir sur les pérégrinations et la tribulation de cette feuille Hatin, *Bibl.*, p. 52 et *Hist. Presse*, t. III, p. 116.
4. Hat., *Hist. Presse*, t. II, p. 256.
5. Id., *ib.*, t. II, p. 298.

La Presse en français dans les pays de langue étrangère. En Hollande. — Mais tournons-nous vers d'autres États, la Hollande d'abord, où la tradition des Gazettes françaises était solidement établie, depuis le XVIIe siècle[1].

A la *Bibliothèque universelle* de J. Leclerc (1686-1693) avait succédé la *Bibliothèque choisie* (1703-1713), puis la *Bibliothèque ancienne et moderne* (1714-1727) (29 vol. in-12), qui fournissait des extraits de tout ce qui se publiait en Europe[2].

D'autre part, à côté des *Nouvelles de la République des Lettres* de Bayle qu'avaient continuées ses collaborateurs, Basnage de Beauval avait créé l'*Histoire des ouvrages des Savants* (1687-1709). La tradition du « rapporteur de l'Europe » s'était donc perpétuée.

Les deux grandes villes — Amsterdam[3] et La Haye[4] — rivalisèrent dans cette production. D'autres villes des Pays-Bas avaient aussi leurs gazettes : Leyde[5], Rotterdam[6], Utrecht[7].

Dans le reste de l'Europe. — Assurément rien ne peut se comparer à ce foisonnement. Pourtant l'exemple donné par les Hollandais fut suivi un peu partout, du Nord au Sud de l'Europe, quoique

1. Voir H. L., t. V, pp. 264 et suiv.
2. Hatin, *Bibl.*, p. 34.
3. Citons la *Quintessence des nouvelles historiques, critiques, politiques* (1712-1727, Hat., *Hist. Presse*, III, p. 308) ; les *Mémoires historiques et critiques* (1722, in-12 ; Hat., *Bibl.*, p. 56); la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe* (1728-1753, 52 vol. in-8°) ; suite de Leclerc, organisée par Armand de la Chapelle avec Barbeyrac et Desmaizeaux (Hat., *Bibl.*, p. 42) ; la *Bibliothèque française* (1723 et suiv., 50 vol. in-12 ; Hat., *Bibl.*, p. 41) ; *Le Glaneur historique* (1728), hebdomadaire qui eut une centaine de livraisons (Hat., *Bibl.*, p. 57) ; *Mémoires secrets de la République des Lettres* par Boyer d'Argens (1744-1748, 7 vol. in-12 ; Hat., *Bibl.*, p. 59) ; *Le Magasin des événements* (1741-1742, 4 vol. in-8° ; Hat., *Bibl.*, p. 58) ; *Nouveau Journal Universel* (1688-1792, in-4° ; Hat., *Bibl.*, p. 86).
4. Mettons en tête le *Journal littéraire* de Sallangre, van Effen, Barre de Beaumarchais (1713-1722, 1729-1736, 24 vol. in-12 ; Hat., *Bibl.*, p. 38) ; *L'Europe savante* (1718-1720, 12 vol.), œuvre d'une société à la tête de laquelle se trouvait Thémiseul de St. Hyacinthe et le Hollandais Juste van Effen (Hat., *Hist. Presse*, t. II, p. 301). Cinq ans plus tard, van Effen publiait seul *Le Nouveau Spectateur français*, qui ne dura pas non plus, mais fut remplacé par *L'Histoire littéraire de l'Europe* (Id., *ib.*, p. 302) ; *L'Europe savante* (1718-1720, 12 vol. in-8° ; Hat., *Bibl.*, p. 39) ; *La Bigarrure* (1749-1754, 20 vol. in-12), journal de mélanges de toutes sortes, continué par *La Nouvelle Bigarrure*, puis par *Le Nouvelliste économique et littéraire* (1754-1761, 38 vol. in-12 ; Hat., *Bibl.*, p. 61) ; La *Nouvelle Bibliothèque ou Histoire littéraire des principaux Ecrits qui se publient* (1738-1744, 19 vol. in-12 ; Hat., *Hist. Presse*, t. II, p. 314); le *Mercure historique et politique* (1686-1782, 200 vol. in-12 ; Hat., *Bibl.*, p. 54) ; le *Journal Universel* (1743-1747, 14 vol. in-12 ; Hat., *Bibl.*, p. 59) ; *L'Observateur hollandais* (1755-1759, 5 vol. in-8° ; Hat., *Bibl.*, p. 61); *le Journal Britannique* de Maty (1750-1757, 24 vol. in-8° ; Hat., *Bibl.*, p. 39).
5. *Nouvelles extraordinaires de divers endroits* (1680-1798, in-4° ; Hat., *Bibl.*, p. 85) ; *Bibliothèque impartiale* (18 vol. in-12 ; Id., *ib.*, p. 46) ; *Le Sage Moissonneur* (6 vol. in-18 ; Id., *ib.*, p. 58) ; *Bibliothèque belgique* (1731-1732, 3 vol. in-12 ; Id., *ib.*, p. 40).
6. *Gazette* (1694-1716 ; Hat., *Bibl.*, p. 88).
7. *Gazette d'Utrecht* (1710-1787, in-4° ; Hat., *Ib.*, p. 89).

les pays méridionaux, Italie et Espagne, soient restés loin en arrière.

Rappelons ici que nous avons mentionné plus haut l'apparition de feuilles en français dans différents pays: en Angleterre [1], en Danemark [2], en Suède [3], en Russie [4]. On vit paraître des gazettes françaises à Berlin [5], à Francfort [6], à Cologne [7], à Gotha [8].

L'un de ces journaux mérite une mention particulière, c'est la *Gazette universelle de littérature* ou *Gazette des Deux-Ponts,* qui commença en 1770, puis, après une interruption de deux ans, reparut en 1783 sous le titre de *Journal de littérature française et étrangère* et devint la gazette littéraire de l'Europe [9].

Célèbre aussi dans ce rôle a été la *Bibliothèque germanique* ou *Histoire littéraire de l'Allemagne, de la Suisse et des pays du Nord*, de Lenfant, Beausobre et Mauclerc (1720-1740, 50 volumes in-8°). Après la mort de Lenfant, les collaborateurs s'adjoignirent Formey, qui avait créé le *Journal de Berlin* en 1740. Elle continua sous le titre de *Journal littéraire d'Allemagne, de Suisse et du Nord* jusqu'en 1743. Puis avec Perard, pasteur français à Stettin, recommença une *Nouvelle Bibliothèque germanique* (26 volumes, 1746-1759) [10].

Encore est-il permis de croire que, si les gazettes françaises n'ont pas été plus nombreuses, c'est que — dans divers pays au moins — la publication de journaux était soumise à des règles étroites et restrictives.

Caractères divers de ces journaux. — Pour achever de tirer de cette profusion de faits les indications qu'ils contiennent, il est indispensable d'indiquer en quelques mots les caractères de ces divers journaux (je mets ici ceux de France avec ceux de l'étranger).

Il en était de généraux, comme le *Journal de politique et de littérature* [11], le *Courrier de l'Europe* [12].

1. *L'Observateur anglais* (1777-1778), réimprimé sous le titre de *L'Espion anglais* (1780-1784, 10 vol. in-12; Hat., *Bibl.*, p. 66).
2. *Le Spectateur danois* (1744; Hat., *Hist. Presse*, t. III, p. 150).
3. *La Spectatrice danoise ou l'Aspasie moderne* de la Beaumelle (Id., *ib.*, p. 149).
4. Voir plus haut, p. 521.
5. *Le Journal de Berlin*, encouragé par Frédéric II. Cf. *Mercure et Minerve* (Berlin, 1738); *Bibliothèque critique* (*Ib.*, 1746), *L'Abeille du Parnasse* (*Ib.*, 1750-1757); *Bibliothèque du Nord*, par Rossel (Hat., *Bibl.*, p. 40).
6. Bettina Strauss a signalé *Les Amusements littéraires* (1738 et 1739); *Le Journal historique et littéraire* (vers 1771) (*o. c.*, p. 263).
7. A Cologne et Clèves, *Le Nouvelliste sans fard* (1723-1725; Hat., *Bibl.*, p. 57).
8. C'étaient, à proprement parler, des cahiers de lecture qui paraissaient par livraisons mensuelles formant au bout de l'année un volume.
9. Hatin, *Bibl.*, p. 48, et *Hist. Presse*, t. III, p. 112.
10. Hatin, *Bibl.*, p. 39.
11. Bruxelles et Paris, 1774-1783, 24 vol. in-8° (Hat., *Bibl.*, p. 73).
12. 1776-1792, 32 vol. in-4° (Id., *ib.*, p. 74).

Il y en avait de spéciaux, parmi lesquels il est visible que ce sont les feuilles qui s'occupent des sciences et des lettres qui dominent. Cependant les *Nouvelles Ecclésiastiques*[1] ont compté dans l'histoire de l'Église, ainsi que le *Courrier d'Avignon*[2], d'un esprit tout opposé, jésuite comme les *Mémoires de Trévoux*.

De même pour l'économie naissante, le *Journal de Commerce* (1774), suivi du *Journal d'Agriculture* (1774) et du *Journal de l'Agriculture*[3].

Les périodiques allaient donc à tous les publics.

La plupart étaient originaux ; on trouve aussi de simples contrefaçons[4]. Il y en avait de graves et il y en avait de badins.

Tous les formats leur convenaient. Le plus grand nombre formaient brochure, les autres étaient composés d'une seule feuille, facile à envoyer par la poste. Telles se présentaient les *Nouvelles littéraires hebdomadaires* de La Haye. Elles apportaient des renseignements.

Leurs avatars. — Beaucoup de ces feuilles, on le devinerait, furent éphémères et n'eurent qu'une centaine de numéros, qu'une dizaine parfois[5]. Mais il ne faut pas oublier que plusieurs ressuscitaient et paraissaient sous des titres nouveaux. D'autre part il en est qui ont subsisté assez longtemps et dont la collection forme de nombreux volumes. C'est donc que ces périodiques avaient des lecteurs en suffisance.

Les raisons pour lesquelles ils paraissaient en français. — On ne saurait nier que la cause première qui fit adopter la langue française est que les entrepreneurs de ces feuilles étaient de langue

1. 1728-1803, in-4° (Hatin, *Bibl.*, p. 57).
2. 1733-1794 (Id., *ib.*, p. 58).
3. Id., *ib.*, p. 65.
4. De 1764 à 1784 il se publia à Amsterdam une *Gazette littéraire* (réimpression avec compléments du journal de Suard et Arnaud, 120 vol. in-12).
5. *L'Europe savante* n'avait duré que trois ans ; cinq ans plus tard van Effen publiait seul *Le Nouveau Spectateur français*, qui n'eut que 18 numéros. L'année suivante, il entreprenait l'*Histoire littéraire de l'Europe* (Hatin, *Hist. Presse*, t. II, p. 302-303).

La *Critique désintéressée des journaux* de François Bruys (1730) ayant été supprimée, l'auteur partit pour Londres, où il publia le *Postillon*, qu'il transporta ensuite à Cologne et à Neuwied (1733-1736). *Les Lettres sérieuses et badines sur les Ouvrages des savants et sur d'autres matières* (1729, 8 vol. in-8°), ayant été supprimées en 1731, l'auteur créa à Francfort en 1739 les *Amusements littéraires* (3 vol., Hat., *Bibl.*, p. 58).

Mais je ne connais pas d'avatars plus nombreux que ceux de la feuille qui fut d'abord *Le Courrier véritable des Pays-Bas* (1649), puis devint *Les Relations véritables* ou *Gazette de Bruxelles* (1652), puis *La Gazette de Bruxelles* (1741), puis *La Gazette française des Pays-Bas* (1759) et enfin après le 13e numéro *La Gazette des Pays-Bas* (Hat., *Bibl.*, p. 90).

française. Parmi eux beaucoup de descendants de Huguenots[1], ou de Français, qui, traqués dans leur pays par la police, allaient mettre leur haine et leur verve en sûreté. On compte pourtant parmi les gazetiers, un certain nombre d'étrangers, comme de Lizern, créateur du *Journal de lecture* (1775)[2].

Dans ce siècle essentiellement cosmopolite la pensée ne s'arrêtait point aux frontières. La société européenne dont avait rêvé l'abbé de Saint-Pierre se constituait dans le domaine intellectuel, inspirée — avec bien des différences — d'un même idéal politique, économique, artistique. La presse le servait à sa façon. Pour exercer ce ministère, elle avait tout avantage à se servir de la langue de communication la plus répandue.

Certains l'ont marqué expressément. Les auteurs de la *Bibliothèque italique*, pour justifier leur dessein, expliquent que les libraires italiens ont peu de relations au dehors, que leurs livres sont chers, et qu'en général l'ignorance de l'italien est trop commune [3].

Il y a des faits aussi, et qui parlent. Michel de La Roche, un Réfugié, avait commencé par donner en anglais des *Memoirs of Literature*. Il abandonna ensuite la forme qu'il avait d'abord choisie, pensant qu'il aurait plus de succès avec un journal en français[4]; il créa donc la *Bibliothèque anglaise*[5] qu'il commença à imprimer à Amsterdam.

Mais, même quand les auteurs n'ont pas explicitement déclaré pourquoi ils ont choisi la langue française, les raisons qui les ont déterminés apparaissent souvent avec netteté. Ils pensent que c'est moins la France qui leur fournira[6] une clientèle que l'Europe francisée et ce serait une erreur de croire que le choix de la langue se réglât uniquement sur leurs habitudes propres de langage et sur leurs commodités. Il s'inspirait surtout de ce qu'on savait des dispositions et des capacités du public. Admettons que longtemps des articles français ne touchèrent pas certains savants, qui en étaient encore au latin ; en tous cas ils étaient accessibles à cette masse de lecteurs des Cours, du monde, de la bourgeoisie, dont l'impor-

1. De La Roche, Formey, Lenfant, Luzac, Peyrard, etc.
2. Hat., *Bibl.*, p. 51.
3. Hat., *Hist. Presse*, t. II, p. 298-299.
4. Son but, dit-il, était d'instruire les étrangers qui n'entendent pas l'anglais des livres qui s'impriment dans la Grande-Bretagne. « C'est un pays où les sciences et les arts fleurissent autant qu'en aucun lieu du monde ; ils y sont cultivés dans le sein de la liberté, il est donc important qu'il y ait quelqu'un qui soit capable d'informer de ce qui s'y passe ».
5. Hatin, *Hist. Presse*, t. III, pp. 290 et suiv. Après des démêlés avec ses éditeurs, La Roche alla s'établir à la Haye, où il publia, de 1720 à 1724, les *Mémoires littéraires de la Grande Bretagne* (16 vol.). Il cessa alors d'écrire en français (Hatin, *Bibl.*, p. 39).
6. Voir sur la circulation des journaux étrangers en France, Hatin, *Bibl.*, p. LXXXI.

tance grandissait de jour en jour. L'action d'un écrit français était plus étendue qu'aucune autre. Établissant un immense commerce de nouvelles, d'idées, de doctrines, les journaux en français attiraient nécessairement à eux quiconque voulait être au courant du mouvement général, et les gens qui éprouvaient ces curiosités étaient légion.

Si on regarde bien les choses, ce n'est pas la France seule qui par là se communique au monde, c'est le monde qui, grâce à l'idiome né du génie français, se reconnaît, se rapproche et se fond. Si bien qu'il faut, suivant moi, voir dans le développement de cette presse française à la fois un effet et une cause. Les journaux, pour atteindre le but que se proposaient leurs créateurs, avaient intérêt à paraître en français sans doute, ils profitaient de la diffusion de cette langue. En retour ils ajoutaient à cette diffusion. Ils étaient à la fois des témoins et des facteurs de son universalité.

B. — LE FRANÇAIS DANS LES RELATIONS DIPLOMATIQUES[1]

CHAPITRE PREMIER

GÉNÉRALITÉS

Observations sur la méthode suivie dans ce chapitre. — Il n'y a guère d'exagération dans ce que dit Gaspard de Réal, dans son livre : *La Science du Gouvernement* (1761-1764) : « Les Cours et les assemblées des Plénipotentiaires se servent *ou de la langue maternelle des Ministres ou de la Latine ou de la Françoise*, qui est devenue la langue universelle vivante, comme la Latine est la langue universelle morte, la Langue Françoise a presque ôté à la Latine l'avantage d'être cette langue que les Nations apprennent, par une convention tacite, pour se pouvoir entendre, et l'on peut dire aujourd'hui de la langue Françoise ce que Ciceron disoit de la Grecque »[2].

C'étaient là des usages nouveaux, qui tranchaient singulièrement avec ceux de l'âge précédent et qui mettaient en lumière, ainsi que plusieurs des concurrents de Berlin l'ont noté, l'universalité de notre langue. C'est pourquoi j'ai voulu placer ici cette étude qui montrera à sa façon et la réalité du fait et la nécessité d'apporter aux phrases où on le proclame des restrictions importantes.

Ma première idée avait été de présenter à mes lecteurs un tableau chronologique des traités conclus au xviiie siècle, où ils seraient répartis en deux classes : A. Traités conclus entre la France et les

1. Depuis que j'ai publié dans le tome V de cette Histoire mon étude sur la façon dont le français a commencé à devenir la langue diplomatique, deux ouvrages ont paru sur la matière, d'abord celui de J. Brown Scott, *Le français langue diplomatique moderne*. Paris, Pedone, 1924, in-8° ; ensuite Roumiguière (Henriette), *Le français dans les relations diplomatiques* (University California Press, Berkeley, California, 1926, 1 broch. in-8°). Le premier de ces ouvrages est avant tout un généreux plaidoyer en faveur des avantages que présente l'emploi du français. Le dernier est plus intéressant pour le xixe siècle que pour ceux qui l'ont précédé.

2. T. V, ch. iii, sect. I, al. vi, p. 556.

autres puissances. — B. Traités conclus par les diverses puissances entre elles, sans que la France y fût partie. Dans chaque catégorie devaient être rangés : 1° les traités en français ; 2° les traités en latin ; 3° les traités en langues étrangères ; 4° les traités bilingues : français et latin ; français et langue étrangère et les traités en plusieurs langues étrangères.

Après avoir réuni tous les matériaux et dressé même ce tableau, j'ai cru devoir renoncer à mon entreprise. Pareille façon de présenter les faits me parut, après réflexion, chose aventurée, elle donnerait aux affirmations un caractère trop absolu, et supposerait des certitudes que je n'ai pas toujours.

Mieux valait, m'a-t-il semblé, se réserver la possibilité de faire, au fur et à mesure les réserves nécessaires et les doutes. En effet, il est bien souvent téméraire d'apporter une pure et simple affirmation. Pour les traités où la France a été une des parties contractantes, il est facile d'arriver à savoir, au moyen de recherches dans les Archives du Ministère des Affaires Étrangères, en quelle langue est l'instrument du traité. Encore n'est-on pas assuré que l'autre ou les autres exemplaires remis aux plénipotentiaires étrangers étaient rédigés dans la même langue. C'est là en effet chose qui n'est nullement certaine *a priori*, et qui demanderait à être vérifiée sur pièces, à moins qu'un texte précis ne nous renseigne de façon sûre.

En ce qui concerne les traités entre puissances étrangères, entre Prusse et Russie, par exemple, qui ne voit que l'historien qui voudra des renseignements indiscutables devra fouiller les Archives des Gouvernements ? Il faudrait pour cela de longs séjours dans les Capitales, petites et grandes.

Quant à suppléer à ces constatations sur les instruments authentiques à l'aide des seuls Recueils de Traités, ce serait une grave imprudence. Certes ces recueils ont été faits avec une extrême diligence[1] et un souci constant de l'exactitude rigoureuse[2]. Mais

1. Il faut excepter celui de M. De la Maillardière, que Wenck exécute dans les termes suivants : infelicem actorum publicorum recentioris ævi epitomatorem... plurimarum Academiarum, quarum titulos præ se fert, socium, sed tamen rei susceptæ prorsus imparem (tome III, p. 141).

2. Je citerai d'abord celui de Dumont : *Corps universel diplomatique du droit des gens* (*800-1731*). Amsterdam et La Haye, 1726-1731, 8 vol. in-f° (cité : Dum.);

2° Celui de Rousset : *Supplément au Corps universel diplomatique de Dumont, continué jusqu'en 1739. Ib.*, 1739, 5 vol. in-f° (cité : Rouss.) ;

3° Celui de Wenck, *Codex juris gentium recentissimi* (*1735-1772*).Leipzig, 1781-1795, 5 vol. in-8° (cité : W.) ;

4° Celui de Martens (F. de), *Recueil des... traités... depuis 1761 jusqu'à présent*, 2e éd. Gœttingue, 1817-1835, 8 vol. in-8°.

Enfin le *Supplément contenant les traités... qui ne se trouvent ni dans Dumont ni dans Rousset*. Gœttingue (1801-1808), 4 vol. in-8°.

ils étaient destinés à l'usage diplomatique ou historique, de sorte que ce qui importait avant tout aux auteurs, c'était d'avoir le meilleur texte, j'entends le plus exact, en quelque langue que ce fût.

Voici des avertissements de Dumont qui ne laissent pas d'être inquiétants : « Pour ce qui regarde la Langue en laquelle on devoit publier ces Traitez, on se détermina facilement à la Langue Françoise, comme à celle qui est le plus généralement en usage à présent en Europe. On ne crut pas néanmoins, qu'on dût traduire en François les Pièces écrites originellement en Latin ;... parce que la Langue Latine n'est pas entenduë de moins de gens, que la Françoise, pour ne rien dire de plus [1]. Autrement dit : sauf les pièces latines qu'on a laissées dans la langue originale, les pièces en anglais, italien, espagnol, allemand, flamand, etc., ont été traduites.

Je ferai la même observation en ce qui concerne les recueils de Rousset. A preuve le Traité de paix entre le Sultan et le Roi des Deux-Siciles, qui est donné en français [2], or la Conclusion montre qu'un des exemplaires était en italien, l'autre en turc [3].

Il y a autrement de sûreté à consulter un Wenck [4]. La préface respire une honnêteté scrupuleuse, l'œuvre aussi. Wenck a tout fait pour se faire communiquer les instruments originaux. Faute de pouvoir fouiller dans les armoires et les coffres, d'où on n'allait pas extraire pour lui les précieux papiers, force lui était de se tourner où il pouvait, vers quelque archiviste ou greffier public, quand il en trouvait un, disposé à lui fournir une copie authentique, manuscrite ou imprimée, il l'a fait. Il ne peut pas donner les noms des « tabularii publici » qui eussent été ses garants. Ce

1. *Corps diplom.*, Préf., p. XXI (1726).

2. *Rec. des Act. et Mém.*, t. XVIII, pp. 7-19.

3. Wenck, t. I, p. 528. Wenck publie aussi (t. II, p. 36) le traité d'Abo entre la Russie et la Suède (17 août 1743) en allemand, d'après un texte qu'un archiviste lui a communiqué. Il était en français d'après Rousset, etc.

4. Bien entendu, lui aussi, il faut le lire avec une extrême précaution. Le voici qui rapporte un traité du 2 août 1752 entre l'Impératrice Marie-Thérèse en tant que duchesse de Milan et les XII Cantons. Le traité est donné en allemand (t. III, p. 35). Pourquoi ? Je traduis, puisque le recueil de Wenck est en latin : Il a reçu ce texte d'un greffier d'un des Cantons helvétiques, « qui avait assisté aux conférences ». Mais il ajoute : « La Convention elle-même est écrite en *italien* et en *allemand* ; les Pleins pouvoirs et les ratifications en latin ; un exemplaire italien du tout a été imprimé à Milan en 1753 : *Trattato*, etc. ». Voilà donc un traité bilingue ; et il n'est ici donné qu'en une langue.

Autre preuve : Le Traité de Paix entre le Sultan et le Roi des Deux-Siciles (7 avril 1740) est dans Wenck (t. I, p. 519) en français (d'après Rousset). Or, si on lit jusqu'au bout, on trouve dans la Conclusion (p. 528) : Nous le Chevalier Don Joseph de Faulon Finochietti, M[re] Plén[re] de S. M. Sicilienne, avons signé de notre propre main et scellé de notre Sceau le présent Traité ou Instrument contenant vingt et un Articles, et celui de la Conclusion, *conçus en Langue Italienne*, et nous l'avons échangé avec un autre semblable *en Langue Turque*, aussi signé.

serait trahir leur confiance. Il y a tant de gens, dit-il, qui pensent que tout ce qui concerne les choses publiques doit « rester enseveli dans la nuit »[1].

Ce n'est que dans le cas où Wenck n'a pas trouvé de source plus sûre qu'il s'est résigné à recourir à un *Mercure*[2] ou à quelque publication analogue, qui, voulant faire connaître une convention, la fait passer dans une langue répandue. Dans ces conditions, il va sans dire qu'il subsiste de temps en temps des incertitudes[3]. Il y a même des erreurs. Ainsi Wenck donne en français une convention de subside et d'alliance entre la France et la Suède (10 novembre 1738)[4]. Et ceci ne laisse pas de surprendre, étant donné l'attachement de la Suède à son latin. Or, vérification faite aux Archives des Affaires Étrangères, le traité est en deux langues, latin et français[5].

Le 12 juillet 1756, Convention conclue entre le Dannemarc-Norwege et le Roi de Suède pour la défense du Commerce et de la Navigation. Suivant Wenck[6], qui suit le *Mercure historique*, ce traité serait en français. Vérification faite aux Archives de Stockholm, il est en suédois.

Je serai dispensé d'insister sur ces scrupules en rapportant ici un fait qui justifie toutes les défiances. Le traité de Kutschouk-Kainardji entre la Russie et la Turquie a été publié par Catherine II en français[7] : elle voulait le faire connaître au monde. Or le monde s'y est mépris, au point que longtemps les Français, l'abbé Grégoire en tête, ont allégué cet exemple pour montrer quels progrès avait faits le français dans les relations internationales. En réalité ce traité a été écrit en russe d'une part, et de l'autre en turc et en italien.

1. Partout où il donne un texte « e tabulario quodam publico », j'ai marqué à la suite du renvoi : *d'après un original.*

2. Voir par exemple le traité d'Alliance entre la Grande-Bretagne et la Prusse (18 nov. 1742) (en français). Il le prend à l'*Etat politique de l'Europe* (t. I, p. 640).
Cf. t. III, p. 44, le Traité entre Frédéric II de Prusse et la Princesse Douairière d'Orange et de Nassau (11 janv. 1754) au sujet de la Cession des Biens et Domaines que S. M. possédait dans la Province de Hollande. Le texte est français. Il est vraisemblable que les deux maisons ont en effet traité et conclu en cette langue. Mais Wenck n'a pas eu l'instrument sous les yeux. Il suit le « Mercure historique et politique » dont le rédacteur affirme avoir reproduit le texte original. Voilà tout.

3. A la page 75 du tome III est donné un pacte entre George II, roi de Grande-Bretagne, et l'impératrice Élisabeth, signé à Saint-Pétersbourg, le 30 septembre 1755. Il est en anglais. N'est-ce pas parce que Wenck n'en a eu connaissance que dans le recueil de Jenkinson : *Treaties of Great Britain*, t. III, p. 30-36 ? Ou bien le traité est-il réellement en anglais ?

4. T. II, p. 1.

5. Voir au fonds Suède.

6. T. III, p. 148.

7. L'erreur du reste ne vient pas de nos recueils. Martens a rapporté très exactement ce qui en était.

Il m'a paru, tout compte fait, nécessaire de consulter, autant que possible, les documents. J'ai fait moi-même les recherches nécessaires à Paris pour les traités auxquels la France a pris part. Pour les autres, j'ai eu recours à l'obligeance d'amis ou de collègues qui étaient sur place et que j'ai l'agréable devoir de remercier ici [1].

1. Ce sont MM. Armand Bérard, secrétaire à l'Ambassade de France à Berlin ; Bourdon, directeur de l'Institut français de Lisbonne ; Boussard, archiviste-paléographe, à Londres ; Dunan, secrétaire général de l'Institut français de Vienne ; Guinard, directeur de l'Institut français de Madrid ; Staaff, professeur honoraire de l'Université d'Upsal.

CHAPITRE II

TRAITÉS OÙ LA FRANCE EST PARTIE

A. Traités portant une réserve sur l'emploi du français. — Je vais paraître avancer à ce propos un paradoxe. Je suis bien obligé pourtant de dire que les traités dont on peut affirmer en toute certitude que les originaux sont en français sont ceux où un article séparé, ajouté au traité, réserve les droits de chaque puissance à se servir ultérieurement d'une autre langue, l'emploi du français ne pouvant être allégué comme un précédent [1].

On trouve la clause en « Article séparé » dans un assez grand nombre de conventions importantes :

Vienne, 3 octobre 1735 : Articles préliminaires de paix entre l'Empire et la France [2] ;

11 avril 1736. Convention sur l'exécution des Préliminaires entre Ministres Impériaux et Français [3]. — Le traité définitif (28 novembre 1738) est en latin [4] ;

Aix-la-Chapelle, 18 octobre 1748 : Traité général définitif entre l'Empereur, l'Impératrice Reine de Hongrie et de Bohême, la France, l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande, plusieurs autres Princes, surtout de l'Empire [5] ;

Versailles, 1er mai 1756 : Convention de neutralité entre Marie-

1. Voici la formule, qui ne varia guère depuis le traité de Radstadt ; je l'emprunte à la *Convention de Neutralité, signée entre S. M. l'Impératrice Reine d'Hongrie et de Bohême, et S. M. Très-Chrétienne*, le 1er mai 1756, à Versailles :

« Article séparé. — Il a été convenu et arrêté que la langue françoise, qui a été employée dans la rédaction de l'Acte de Neutralité et du Traité défensif, signés aujourd'hui, et qui pourra être employée dans les Actes d'accession d'autres Puissances audit Traité, ne pourra point être citée à l'avenir comme un exemple, qui puisse tirer à conséquence, ni porter préjudice, en aucune maniere, à quelqu'une des Parties Contractantes ; et que l'on se conformera à l'avenir à ce qui a été observé et doit être observé, à l'égard et de la part des Puissances qui sont en usage et en possession de donner et de recevoir des Exemplaires de semblables Traités et Actes, en une autre langue que la françoise » (Wenck, *o. c.*, t. IV, p. 146-147).

2. W., t. I, p. 1 ; voir pour la réserve de non- préjudice, p. 7.

3. Id., ib., p. 22.

4. Id., ib., pp. 88 et suiv.

5. Id., t. II, p. 337 ; voir art. sép. p. 360. Les préliminaires sont également en français (Id., *ib.*, p. 310).

Thérèse, Reine de Hongrie et de Bohême d'une part, et S. M. Louis XV [1] ;

Versailles, 30 décembre 1758 : Traité entre l'Impératrice Reine et la France [2] ;

Paris, 10 février 1763 : Traité de paix entre la France et l'Espagne d'une part, et l'Angleterre de l'autre part, avec l'accession du Portugal audit Traité [3] ;

Paris 10 juin 1763 : Conventions entre les Rois de France et d'Espagne et le Roi de Sardaigne concernant la restitution des revenus du Plaisantin [4] ;

Versailles, 3 septembre 1783 : Traité définitif de paix et d'amitié entre le Roi de la Grande-Bretagne et le Roi de France [5].

On peut arrêter ici cette liste, encore qu'il fût possible peut-être de trouver, après cette dernière date de 1783, des traités contenant la clause de non-préjudice. Ceux que nous avons énumérés suffisent à établir un fait capital : la langue française n'avait point de droit ni de privilège reconnu et définitif.

B. Traités rédigés en français, sans la réserve d'usage [6] : — Utrecht, 11 avril 1713 : Traité de paix entre la France et le Portugal [7] ; — entre la France et la Prusse [8] ; — entre la France et la Sardaigne [9] ; — entre la France et les Provinces Unies [10] ;

Amsterdam, 1717 : Traité d'Alliance entre la France la Russie et la Prusse [11] ;

La Haye, 4 janvier 1717 : Triple Alliance entre la France, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas [12] ;

Stockholm, 14 juin 1720 : Acte de garantie du Roi de France en faveur du Roi de Dannemarck, pour le duché de Sleswick [13] ;

1. W., t. III, pp. 139 et 141 ; voir art. sép., p. 147 (d'après une publ. offic.). Cf. le Traité d'union et d'amitié signé à la même date.
2. W., ib., p. 185 ; voir art. sép., p. 200.
3. W., ib., p. 329 ; voir art. sép., p. 347.
4. W., ib., p. 445 ; voir art. sép., p. 449.
5. Martens, t. III, p. 519 ; voir art. sép., p. 528.
6. J'ai fait suivre d'un point d'interrogation les traités qui n'ont été publiés que d'après un *Mercure* ou quelque recueil analogue, qui n'a peut-être donné qu'une version. J'ai marqué d'un renvoi aux Arch. des Aff. Étr^res^ à Paris tous les traités que j'ai pu consulter en original.
7. Moser, II, ch. 3, § 48, p. 135 (Vér. Arch. Aff. Étr.).
8. Id., ib., § 52, p. 136 (Vér. Arch. Aff. Étr.).
9. Id., ib., § 59, p. 138.
10. Id., ib., § 111, p. 155 (Vér. Arch. Aff. Étr.).
11. Id., ib., § 55, p. 137 (Vér. Arch. Aff. Étr.).
12. Id., ib., § 113, d'après Dumont, t. VIII, 1, p. 484, et De Lamberty, *Mém.*, t. X, p. 1 (l'original n'a pas été retrouvé aux Arch. Aff. Étr.).
13. Id., ib., 30, p. 130 (Vér. Arch. Aff. Étr., fonds Danemarck).

Madrid, 13 juin 1721 : Traité entre l'Angleterre, l'Espagne et la France [1] ;

Hanovre, 3 septembre 1725 : Traité d'alliance entre la France, la Grande-Bretage et la Prusse [2] ;

1727, Traité d'alliance entre la France et le Danemark [3] ;

Séville, 9 novembre 1729 : Traité entre la France, la Grande-Bretagne et l'Espagne [4] ;

Genève, 7 avril 1738 : Règlement... pour la Pacification des Troubles de la République de Genève [5] ;

Versailles, 21 décembre 1739 : Préliminaires de paix entre les Etats-Généraux des Provinces-Unies et la France [6] ;

Versailles, 25 avril 1741 : Convention préliminaire de commerce et de navigation entre le royaume de France et celui de Suède [7] ;

Copenhague, 23 août 1742 : Traité de Commerce entre le Dannemarck-Norvègue (*sic*) et le Roi de France [8] ;

Aix-la-Chapelle, 30 avril 1748 : Préliminaires de paix [9] ;

Paris, 14 février 1753 : Convention préliminaire de commerce entre les Rois de France et de Prusse [10] ;

24 mars 1760 : Traité de limites entre la France et la Sardaigne [11] ;

Paris, 15 août 1761 : Traité d'alliance, dit Pacte de famille, entre la France et l'Espagne, tant pour elles que pour le Roi des Deux-Siciles et l'Infant, duc de Parme [12] ;

Fontainebleau, 3 novembre 1762 : Préliminaires de paix entre la France, la Grande-Bretagne et l'Espagne [13] ;

Compiègne, 6 août 1764 : Convention entre la France et la République de Gênes, touchant l'île de Corse [14] ;

Saint-Pétersbourg, 20 juin 1766 : Traité d'Amitié et de Commerce entre la Russie et la Grande-Bretagne [15] ;

1. Vér. Arch. Aff. Étr., fonds Espagne.
2. Moser, II, ch. 3, § 31. p. 131 (Cf. 16 avril 1727, ib., § 32) (Vér. Arch. Aff. Étr.).
3. Moser, II, ch. 2, § 12, p. 110 (l'orig. n'a pas été retrouvé aux Arch. Aff. Étr.).
4. Id., ib., ch. 2, § 33, p. 131 (Vér. Arch. Aff. Étr.).
5. W., t. I, p. 266 (d'après une publication officielle).
6. Id., ib., p. 414 (d'après Roussel). Les Archives des Aff. Étr. (fonds Hollande), renferment sous cette date un traité de commerce.
7. W., t. II, p. 5 (d'après un original).
8. Id., t. I, p. 591 (Vér. Arch. Aff. Étr., fonds Danemark).
9. Id., t II, p. 210 (d'après un original).
10. Id., ib., p. 722 (d'après un original).
11. Id., t. III, p. 218 (d'après l'exemplaire de l'I. R.).
12. Id., ib., p. 278 (d'après un original).
13. Id., ib., p. 313 (d'après l'exemplaire de l'I. R.).
14. Id., ib., p. 488 (d'après un original).
15. Id., ib., p. 572 (d'après un exemplaire officiel de Saint-Pétersbourg où au texte français est ajouté un texte russe).

Vienne, 24 juin 1766 : Convention entre la France et la Reine de Hongrie et de Bohême pour l'abolition du droit d'Aubaine [1] ;

Versailles, 15 mai 1768 : Convention entre la France et la République de Gênes, touchant la Corse [2] ;

Versailles, 16 mai 1769 : Traité entre la France et l'Autriche sur la délimitation des frontières aux Pays-Bas [3] ;

Londres, 29 mars 1770 : Convention entre la France et la Grande-Bretagne, au sujet des Papiers du Canada [4] ;

Versailles, 24 mai 1773 : Traité de limites entre le Roi de France et le Prince de Liége [5] :

Hambourg, 18 septembre 1779 : Traité de Commerce entre la France et le Duc de Mecklembourg-Schwerin [6] ;

28 février 1780 : Déclaration de la Russie sur le principe de la neutralité armée en faveur des neutres en temps de guerre [7] ;

Saint-Pétersbourg, 11 janvier 1787 : Traité de navigation et de commerce entre la France et la Russie [8].

C. Traités rédigés en français et dans une autre langue : 9 mai 1715 : Renouvellement des traités entre la France et les Cantons Catholiques [9].

Ces traités bilingues sont en fort petit nombre. Il ne faut pas trop se fier aux publications qu'on a pu faire, où, à côté du texte français, on a donné une version en langue du pays. Je donnerai pour exemple :

Hambourg, 1er avril 1769 : Traité de Commerce et de Marine entre la France et la ville de Hambourg (en français et en allemand, d'après Wenck, t. III, p. 752). Il a suivi l'exemplaire publié alors dans la ville. L'original conservé aux Archives des Affaires Étrangères (fonds Villes Hanséatiques) est à un seul texte : français.

La politique de la France s'affirme. — Après la guerre de la Succession d'Espagne, des traités furent encore rédigés en latin, ainsi la paix de Bade, 1714 ; en 1717, le traité d'Alliance définitive entre France, Angleterre, et Hollande, à La Haye. Mais la France, il faut le noter, réclama un exemplaire en français.

1. W., t. III, p. 587 d'après le *Merc. H.* (Vér. Arch. Aff. Étr., fonds Autriche).
2. Id., ib., p. 714 (d'après un original).
3. Id., ib., p. 774 (d'après la *Gazette des Pays-Bas*) (Vér. Arch. Aff. Étr., fonds Autriche).
4. Id., ib., p. 560 (d'après un exemplaire officiel publié à Paris).
5. Arch. Aff. Étr. (fonds Liége).
6. Ib. (fonds Mecklembourg).
7. Moser, III, p. 138 (Copie aux Arch. Aff. Étr., fonds Russie).
8. Id., IV, p. 196 (Vér. Arch. Aff. Étr., fonds Russie).
9. Id., II, ch. 3, § 77, p. 143 (Vér. Arch. Aff. Étr., fonds Suisse).

Le traité conclu le 22 juillet-2 août 1718 entre l'Empereur, les Rois de France et d'Angleterre, pour la pacification de l'Europe (traité auquel accédèrent les Pays-Bas) est aussi en latin. Toutefois les plénipotentiaires français firent sur ce point leurs réserves. Les plénipotentiaires anglais les acceptèrent et déclarèrent que ce qui avait eu lieu dans la circonstance pour des raisons spéciales ne pourrait faire précédent en faveur du latin [1].

Si à la lumière de ce fait on considère les traités qui suivirent, on comprend pourquoi il ne s'en trouve plus guère qui soient rédigés en latin. La France traite encore en latin en 1727 [2], en 1735 [3], etc. Mais sa politique à cet égard s'est fixée. Elle répugne à se servir d'une autre langue que la sienne.

Cela ne veut pas dire, naturellement, que la France n'adopte pas le principe que les nations étrangères peuvent se servir de leur langue propre aussi bien qu'elle-même se sert de la sienne. Tout au contraire. Je citerai à titre de preuves des conventions bien postérieures :

Traité d'alliance entre la France et les Cantons, Soleure (28 mai 1777). Un exemplaire est en français, l'autre en allemand ;

Traité d'Alliance entre la France et les États-Unis d'Amérique (6 février 1778), en français et en anglais [4] ;

1. Voici le texte : Déclaration des plénipotentiaires du roi de Grande Bretagne à la demande des plénipotentiaires du roi de France, au sujet de la langue latine dans ce traité.

« Quandoquidem secundum usum, quem utrinque convenit, receptum fuisse Tractatibus inter Majestates suas Britannicam et christianissimam Ryfwyci, Trajecti ad Rhenum et Hagae Comitis, pro Triplici Fœdere initis, Instrumenta pro Rege Magnæ Britanniæ Lingua latina, pro Rege verò Christianissimo Lingua gallica confecta sint, adjecta tamen declaratione, quod si alius antea usus obtinuerit, eidem se Rex Christianissimus in posterum accommodaret. Cumque in tractatu hodierno die inter Imperatorem Romanorum, Regem Magnae Britanniae, Regem christianissimum et Status generales Fœderati Belgii signato, usus supra memoratus observari haud potuit, sine incommodo plurium adhuc Instrumentorum faciendorum, quo Tractatus hujus subscriptio in longius differri necesse foret. Cumque insuper aliqui e Plenipotentiariis enixi postulaverint, ut nullum tractatus hodierni Instrumentum fieret, quod omnium simul Partium contrahentium subscriptionibus munitum non fuerit ; quo pacto factum est, ut omnia dicti Tractatus Instrumenta Lingua latina conscripta sint. Eum igitur in finem, ne hoc exemplum in usum trahatur, inter Regem Christianissimum, Nos Plenipotentiarii Majestatis suae Britanniae, rogatu Plenipotentiarii Majestatis suae Christianissimae, declaramus, quod id omne Idioma, sive Linguam Tractatus hodierni spectans, in exemplum trahi aut proferri non poterit in posterum, verum usus antea receptus inter utramque Coronam obtinebit, ita ut quo hodie factum est, eidem nullo modo derogabit, neque jus aliquod novum et contrarium adjiciet.

Londini, 22 julii 1718.

(En français dans Moser, p. 127-128).

2. Les préliminaires du 31 mai 1727 entre l'Empereur, la France, la Grande-Bretagne et les États-Généraux sont en latin (Moser, II, § 27, p. 58).

3. Le traité de Versailles, 18 septembre 1735, entre France et Pologne au sujet du Roi Stanislas, est en latin (Moser, II, ch. 3, § 44, p. 134).

4. On a travaillé d'après un original français.

Traité entre l'Espagne et le Portugal avec accession du Roi de France (4 mars 1778), en français, en espagnol et en portugais[1].

Quelle était l'attitude de l'étranger? Les faits le montrent assez. Il nous a paru cependant impossible de laisser dans l'ombre une brochure publiée en 1765 par Jean Daniel Hoffmann. Elle a été présentée comme thèse de doctorat à l'Université de Tubingen. Le jeune homme est un juriste de naissance et d'éducation ; il avait de qui tenir : étant fils du célèbre professeur de droit public, Godefroy Daniel Hoffmann.

Pris dans son ensemble, son opuscule a pour but de démontrer que la langue française a non seulement une place de fait, mais une place de droit dans l'Empire romain germanique, non pas la première sans doute, mais, comme le latin, et au même titre, une place à côté. Le paragraphe IX est intitulé : « Sermo gallicus est publicum Imperii in Germanis idioma. Non quidem primarium, principale et internum, at, æque tamen ac latinum, secundarium, accessorium et externum. Hocque non tam activum, quam passivum »[2].

Il eût été curieux d'assister à la soutenance, car la démonstration est d'une certaine fragilité. Je ne suivrai pas l'auteur dans son argumentation, qui repose sur une addition faite à la capitulation de Charles-Quint, art. XIV, où il est parlé « des endroits placés hors de l'Empire où une autre langue serait en usage ». Comme à Gottlieb Rinck, dont il cite le Commentaire d'une Capitulation de Charles VI[3], hors de l'Empire, l'Empereur lui paraît libre de discuter non seulement ses affaires, mais les affaires de l'Empire dans une langue étrangère. Ce qui met la subtilité de ce débutant à une dure épreuve, c'est qu'il lui faut exclure de cette tolérance l'espagnol et l'italien. Il dépasse réellement la mesure, quand il considère que l'Allemagne victorieuse a donné à l'Italie vaincue un grand privilège, en considérant comme officiel le latin, langue-mère de l'italien.

Il est sur un meilleur terrain quand il examine les faits. C'est l'objet de son paragraphe X (pp. 44 et suiv.). Il rapporte les négociations des traités de Westphalie, de Nimègue, de Ryswick, et en

1. Il ne faut pas oublier à ce propos ce qui se passa en 1720 (20 mai) à propos de la ratification du traité conclu entre l'Espagne, l'Autriche, la France et l'Angleterre. Elle subit un retard pour deux raisons : d'abord au sujet du titre impérial en faveur de Charles VI, en second lieu, et c'est là ce qui nous intéresse, parce que les traités insérés l'avaient été en traduction espagnole au lieu de l'être en latin et en *français* comme dans l'original, dans les ratifications du Roi d'Espagne. Le Marquis Berreti Landi, ambassadeur d'Espagne, soutenait que c'était « le style du Conseil et la pratique reçue en sa Cour ». Les Ambassadeurs de chaque puissance décidèrent d'en référer à leurs Cours. Elles ordonnèrent de passer outre, et de signer comme si les ratifications étaient intervenues dans les délais prescrits (Martens, *Suppt au Recueil*, t. I, pp. 433-436).

2. Pp. 37 et suiv.

3. P. 111, n. e.

vient au traité de Rastadt et aux préliminaires de Vienne du 3 octobre 1735, puis aux traités de Hubertsbourg, où l'Empereur ne fit que se réserver le droit de donner à la Diète de l'Empire en même temps que le texte une version allemande de la convention.

Dans la Diète — et Hoffmann l'en loue — l'Empire est fidèle à la règle. Seuls le latin et l'allemand y sont admis[1]. Les Anciens faisaient ainsi. Toutefois Cicéron, Claude et d'autres ont cédé au prestige du grec. On les en blâma. Il faut empêcher les empiétements du français « qui lève la crête ». Hoffmann rappelle le Mémoire du Roi de Prusse produit en français et même les Rescrits circulaires de S. M. Impériale. Sans y insister, il est visible qu'il les désapprouve[2].

Il entre aussi dans la querelle à laquelle donnaient lieu à cette époque les communications des envoyés de la France à la Diète. Les versions françaises devaient-elles ou non être reçues comme telles ou comme des originaux ?

Après avoir traité dans le chapitre XII de la question de la langue à employer dans les tribunaux, ce qui est une autre matière, puis très sommairement des titres, presque tous intraduisibles, l'auteur en vient à sa conclusion (§ XIII). Elle n'a rien de dogmatique, et ne renferme que quelques réflexions éparses sur diverses expressions venues de France et relatives au droit public germanique, telles que *apanage, corps germanique*. dont la multiplication ne fait que du tort à l'allemand ; il s'étonne que les princes allemands aient des ordres *de la fidélité* ou *de la noble passion*, ou des devises telles que *Dieu et mon droit*. Ces notes, ramassées sans esprit critique et sans érudition véritable, sont à peu près dépourvues de valeur.

Il n'en reste pas moins que l'ensemble de cet opuscule nous a paru mériter une courte analyse. L'auteur reste ferme sur les droits de l'allemand et aussi du latin dans l'Empire, il accepte néanmoins des dérogations sitôt qu'il s'agit des relations extérieures. Il se rend compte de la place qu'y occupe le français et cherche à l'expliquer au lieu de déclamer comme tant d'autres et de crier à l'usurpation.

1. § 11, pp. 48 et suiv.
2. P. 51-52.

CHAPITRE III

TRAITÉS OÙ LA FRANCE N'EST PAS PARTIE

A. Traités en français. — Si importants que soient les faits qui précèdent, ils n'autorisent nullement à conclure que la langue française fut d'ores et déjà la langue universelle des traités. Il eût fallu pour cela que les diverses puissances qui passaient des conventions entre elles eussent adopté uniformément le français et il n'en était rien, comme la suite va le montrer. Sont en français les traités suivants :

La Haye, 22 décembre 1718 : Convention sur le Traité de barrière entre l'Empereur et les Hollandais[1] ;

Stockholm, 21 janvier 1720 : Traité de paix entre le Royaume de Suède et le Roi de Prusse, Électeur de Brandebourg ;

Friederichsbourg, 3 juillet 1720 : Traité de paix entre le Roi de Dannemarck et de Norwège, d'une part, et le Roi et la couronne de Suède[2] ;

Saint-Pétersbourg, 2 décembre 1734 : Traité de Commerce et de Navigation entre la Russie et la Grande-Bretagne[3] ;

Belgrade, 1er septembre 1739 : Articles préliminaires de la paix entre l'Empereur Charles VI et le Sultan Mahmoud (la France était médiatrice)[4] ;

Constantinople, 7 avril 1740 : Traité de paix et de commerce entre don Carlos, Roi des Deux-Siciles, et Mahmet, Empereur turc[5] ;

Moscou, 11 décembre 1742 : Traité d'alliance entre la Princesse Élisabeth I, Impératrice de toutes les Russies, et George II, Roi de la Grande-Bretagne[6] ;

1. Moser, II, ch. 1, § 38, p. 62-63, pense qu'on a fait ce Traité en français, parce que l'Empereur agit là comme Souverain des Pays-Bas Autrichiens.
2. Id., ib., ch. 2, § 27, p. 113.
3. Id., ib., ch. 12, § 18, p. 249.
4. W., t. I, p. 316 (d'après Moser). Le Traité définitif (18 septembre 1739) est en latin.
5. Id., t. I, p. 519 (d'après Rousset).
6. Moser, II, ch. 5, § 39, p. 174 (d'après Rousset).

Breslau, 11 juin 1742; Articles préliminaires de paix entre Marie-Thérèse, Reine de Bohême et de Hongrie, et le Roi de Prusse[1];

Vienne et Dresde, 23 juillet 1742 : Déclaration de paix entre Sa Majesté, Reine de Hongrie et de Bohême, et Fr. Aug. de Pologne, Électeur de Saxe[2];

Berlin, 28 juillet 1742 : Traité définitif et de paix entre la Reine de Hongrie et de Bohême, et le Roi de Prusse par la médiation de S. M. Britannique, en conséquence du Traité préliminaire conclu à Breslau le 11 juin[3];

Westminster, 18 novembre 1742 : Traité d'alliance entre la Grande-Bretagne et la Prusse[4];

Worms, 13 septembre 1743 : Traité d'alliance entre S. M. Britannique, la Reine de Hongrie et de Bohême, et le roi de Sardaigne[5];

Varsovie, 8 janvier 1745 : Traité de quadruple alliance entre le Roi de Pologne, le Roi de Grande-Bretagne, la Reine de Hongrie et de Bohême, et les Provinces-Unies des Pays-Bas[6];

Hanovre, 26 août 1745 : Convention comportant des préliminaires de paix entre l'Autriche et la Prusse[7];

Dresde, 25 décembre 1745 : Traité de paix, de réconciliation et d'amitié entre l'Impératrice, Reine de Hongrie et de Bohême, et le Roi de Prusse[8];

Dresde, 25 décembre 1745 : Traité de paix entre S. M. de Prusse et S. M. le Roi de Pologne, Électeur de Saxe[9];

Stockholm, 18 et 29 mai 1747 : Traité d'alliance défensive entre S. M. le Roi et la Couronne de Suède et le Roi de Prusse[10];

1. W., t. I, p. 734 (d'après un imprimé officiel). (Vér. aux Archives de l'État prussien).
2. Id., ib., p. 717 (d'après un original). En 1743, le 20 décembre, les mêmes traitent en allemand, comme on le verra plus loin.
3. Id., ib., p. 739 (d'après une publication officielle de Berlin). (Vér. aux Archives de l'État prussien). On remarquera que ce traité est le premier qui ait été conclu en français entre puissances germaniques.
4. Id., ib., p. 640 (d'après l'*État politique de l'Europe*. Cf. Moser, II, ch. 5, § 30, p. 171 ; l'original se trouve Publ. Rec. Off., S. P., 108/415.
5. Id., ib., p. 677 (d'après Rousset); cf. Moser, II, ch. 5, § 90, p. 188 ; l'original en français se trouve Publ. Rec. Off., S. P., 108/160.
6. Id., t. II, p. 171 ; cf. Moser, II, ch. 9, § 18, p. 218. Ce traité devait s'opposer au traité d'union de Francfort entre Charles VII, la Prusse, l'Électeur Palatin et le Roi de Suède, Landgrave de Hesse, qui était en allemand. L'original en français se trouve Publ. Rec. Off., S. P., 108/166.
7. Id., ib., p. 191 (d'après un original). (Vér. aux Archives de l'État prussien).
8. Id., ib., p. 194 (Vér. aux Arch. de Vienne). Cf. Paix entre la Prusse et la Pologne (Id., ib., p. 207).
9. Id., ib., p. 207 (d'après un imprimé de Berlin).
10. Id., ib., p. 235 (d'après Rousset). (Vér. aux Archives de Stockholm).

Saint-Pétersbourg, 12 juin 1747 : Traité de subside entre la Russie et la Grande-Bretagne [1] ;

Madrid, 16 avril 1748 : Traité de Commerce et de Navigation entre le Dannemarc et le Royaume des Deux-Siciles [2] ;

Hanovre, 22 août 1750 : Traité de subside entre la Grande-Bretagne, la Hollande et la Bavière [3] ;

Dresde, 13 septembre 1751 : Traité d'amitié et de subside entre le Roi de Pologne, Électeur de Saxe, l'Angleterre et la Hollande [4] ;

La Haye, 27 août 1753 : Traité de Commerce entre le Roi des Deux-Siciles et les Provinces-Unies [5] ;

La Haye, 11 janvier 1754 : Traité entre Frédéric II de Prusse et la Princesse d'Orange et de Nassau, sur la cession des Biens de Hollande [6] ;

Turin, 3 juin 1754 : Traité entre le Roi de Sardaigne et la République de Genève [7] ;

Westminster, 16 janvier 1756 : Convention de neutralité entre les Rois de Grande-Bretagne et de Prusse [8] ;

Paris, 13 mars 1756 : Traité de Commerce et de Navigation entre le Roi de Dannemarc, Norwegue, etc. et la République de Gênes [9] ;

Londres, 11 avril 1758 : Convention d'amitié et de subside entre les Cours de Londres et de Berlin [10] ;

Londres, 7 décembre 1758 : Seconde Convention entre S. M. Britannique et le Roi de Prusse [11] ;

Londres, 27 janvier 1759 : Convention de subside entre S. M. Britannique et le Landgrave de Hesse-Cassel [12] ;

Saint-Pétersbourg, 5 mai 1762 : Traité de paix entre les Cours de Prusse et de Russie [13] ;

Hambourg, 22 mai 1762 : Traité de paix entre la Prusse et la Suède [14] ;

1. W., t. II, p. 244 (d'après le *Mercure historique et politique*). L'original en français se trouve Publ. Rec. Off., S. P., 108/431.
2. Id., t. II, p. 275 (d'après une publication officielle de Copenhague).
3. Id., ib., p. 457 (d'après le *Mercure historique et politique*).
4. Id., ib., p. 593 (d'après un original).
5. Id., ib., p. 753 (d'après un imprimé officiel).
6. Id., t. III, p. 44 (d'après un original). (Vér. aux Archives de l'État prussien).
7. Id., ib., p. 52 (d'après un imprimé officiel de Genève).
8. Id., t. II, p. 84 (d'après Jenkinson). (Vér. aux Archives de l'État prussien).
9. Id., t. III, p. 88 (d'après un imprimé officiel).
10. Id., ib., p. 73 (d'après un original). (Vér. aux Archives de l'État prussien).
11. Id., ib., p. 178 (même source). (Vér. aux Archives de l'État prussien).
12. Id., ib., p. 201 (d'après un original).
13. Id., ib., p. 299 (d'après Hertzberg). (Vér. aux Archives de l'État prussien).
14. Id., ib., p. 307 (d'après Hertzberg). (Vér. aux Archives de l'État prussien).

Hubertsbourg, 15 février 1763 : Traité de paix entre l'Impératrice, Reine de Bohême et de Hongrie, et le Roi de Prusse[1];

Hubertsbourg, 15 février 1763 : Traité de paix entre le Roi de Prusse et le Roi de Pologne, Électeur de Saxe[2].

Il est à remarquer que ces Traités ne renferment aucune réserve sur la langue employée, alors que la paix conclue entre la France et la Grande-Bretagne contient cette réserve.

Saint-Pétersbourg, 31 mars-11 avril 1764 : Traité d'alliance entre la Russie et la Prusse[3];

Stockholm, 5 février 1766 : Traité d'amitié et de commerce entre la Grande-Bretagne et la Suède[4];

Londres, 22 janvier 1771 : Déclarations réciproques de l'Espagne et de l'Angleterre au sujet des Iles de Falkland[5];

Constantinople, 6 juillet 1771 : Convention entre l'Autriche et la Porte[6];

Varsovie, 18 septembre 1773 : Traité de Cession entre l'Impératrice-Reine de Hongrie et de Bohême et le Roi et la République de Pologne[7];

Varsovie, 18 septembre 1773 : ...entre l'Impératrice de toutes les Russies et le Roi et la République de Pologne[8];

Varsovie, 18 septembre 1773 : ...entre le Roi de Prusse et le Roi et la République de Pologne[9];

Paris, 23 avril 1783 : Traité d'amitié et de Commerce entre le Roi de Suède et les États-Unis[10];

Paris, 20 mai 1784 : Traité de paix entre l'Angleterre et les Provinces-Unies[11];

La Haye, 10 septembre 1785 : Traité de Commerce entre le Roi de Prusse et les États-Unis[12];

Saint-Pétersbourg, 20 décembre 1787 : Traité de Commerce entre la Russie et le Portugal[13];

1. W., t. III, p. 368 (d'après l'imprimé officiel de Berlin). (Vér. aux Archives de l'État prussien).
2. Id., ib., p. 380 (d'après l'imprimé officiel de Berlin). (Vér. aux Arch. de l'État prussien).
3. Id., ib., p. 481 (d'après le *Mercure Historique*). (Vér. aux Archives de l'État prussien).
4. Id., ib., p. 515 (d'après un original).
5. Id., ib., p. 815 (d'après un original).
6. Id., ib., p. 820 (d'après un original).
7. Mart., t. II, p. 109 (Vér. aux Archives de Vienne).
8. Id., ib., p. 149.
9. Id., ib., p. 129 (Vér. aux Archives de l'État prussien).
10. Id., t III, p. 565 (Vér. aux Archives de Stockholm).
11. L'original en français se trouve à Londres, F. O. 93/46/1[6].
12. Mart., t. IV, p. 37 (d'après Hertzberg, t. I, p. 465). (Vér. aux Archives de l'État prussien).
13. Mart., ib., p. 315 (Vér. aux Archives de l'État à Lisbonne).

Berlin, 15 avril 1788 : Traité d'alliance entre le Roi de Prusse et les Provinces-Unies [1].

Loo en Gueldre, 13 juin 1788 : Traité provisionnel d'alliance défensive entre la Prusse et la Grande-Bretagne [2];

Berlin, 13 août 1788 : Traité définitif d'alliance entre les mêmes Cours [3];

B. Traités bilingues où une des deux Puissances s'est servi du français. — Madrid, 13 juin 1721 : Traité de paix entre les Couronnes d'Espagne et de Grande-Bretagne (en français et en espagnol) [4];

Moscou, 11 décembre 1742 : Traité d'alliance entre l'Impératrice de Russie et le Roi de la Grande-Bretagne (en français et en allemand) [5];

Madrid, 14 janvier 1739 : Convention entre les Rois d'Espagne et de Grande-Bretagne [6];

Madrid, 5 octobre 1750 : Convention entre la Grande-Bretagne et l'Espagne (au sujet de la Traite des Nègres) [7];

Saint-Pétersbourg, 30 septembre 1755 : Traité entre la Grande-Bretagne et la Russie (en anglais et en français) [8];

Saint-Pétersbourg, 20 juin 1766 : Traité de Commerce et de Navigation entre la Russie et la Grande-Bretagne (en français et en russe) [9].

C. Traités en latin. — Disons tout de suite que les traités en latin deviennent moins fréquents au fur et à mesure qu'on avance dans le siècle, et aussi qu'ils concernent surtout des puissances vouées au latin : Papauté, Ordres religieux, Empire. Mais il ne faudrait pas croire que la langue traditionnelle est abandonnée. Souvent elle sert au moins à une des deux parties.

Des traités et conventions en nombre considérable le prouvent. Je citerai les suivants :

1. Martens, t. IV, p 377 (Vér. aux Archives de l'État prussien).
2. Id., *ib.*, p. 382 (d'après Hertzberg, t. II, p. 449). (Vér. aux Archives de l'État prussien).
3. Id., ib., p. 390 (d'après le même). (Vér. aux Archives de l'État prussien).
4. Vér. à Londres, Publ. Rec. Off., S. P., 108/484.
5. W., t. I, p. 645 (d'après Rousset, t. XVIII, p 51).
6. Donné par Rousset, *Rec. Hist.*, t. XIII, p. 11, en français ; par W. en français et en anglais (t. I, p. 293). Se trouve Publ. Rec. Off., S. P., 108/502 en français et en espagnol.
7. W., t. II, p. 464 ; ce traité serait, d'après Rousset, en français. L'original en français et en espagnol se trouve à Londres, Publ. Rec. Off., S. P., 108/513.
8. W., t. III, p. 75, ne donne que le texte anglais.
9. Id., ib., p. 572 (d'après un imprimé officiel de Saint-Pétersbourg).

Westminster, 25 mai 1716 : Traité d'alliance entre l'Empire et la Grande-Bretagne[1] ;

Baden (Suisse), 18 octobre 1718 : Traité de paix entre les deux Cantons Zurich et Berne et le Prélat de Saint-Gall ;

Vienne, 5 juin 1719 : Traité d'alliance entre le Roi de Grande-Bretagne et le Roi de Pologne[2] ;

Stockholm, 21 janvier 1720 : Traité d'alliance entre Ulrique, Reine de Suède, et Georges, Roi d'Angleterre[3] ;

Vienne 30 avril 1725 : Traité de paix entre l'Empereur et l'Empire et le Roi d'Espagne[4] ;

Vienne, 6 août 1726 ; Traité d'alliance entre l'Empereur Charles VI et Pierre Ier de Russie[5] ;

Constantinople, 10 janvier 1737 : Traité de Commerce et de Navigation entre la Suède et la Porte[6] ;

Constantinople, 2 décembre 1739 : Traité d'alliance entre la Suède et la Porte, en latin et en suédois[7] ;

Aranjuez, 14 juin 1752 : Traité d'alliance entre l'Impératrice Reine de Hongrie et de Bohême et les Rois d'Espagne et de Sardaigne[8] ;

Constantinople, 14 octobre 1756 : Traité de Navigation et de Commerce entre le Danemark et la Porte[9].

Varsovie, 2 février 1775 : Transaction entre la République de Pologne et l'ordre de Malthe.

D. Traités rédigés dans une ou plusieurs langues vivantes autres que le français. — Je citerai :

Stockholm, 21 janvier 1720 : Traité de paix entre la Suède et le Roi de Prusse, Électeur de Brandebourg (en allemand)[10] ;

Vienne, 16 juillet 1733 : Traité d'alliance entre l'Empereur Charles VI et l'Électeur de Saxe Frédéric-Auguste (en allemand)[11] ;

Stockholm, 5 août 1735 : Traité d'alliance entre la Suède et la Russie[12] ;

1. Moser, II, ch. 1, § 39, p. 63 (d'après Lamberty, *Mém.*, t. IX, p. 471).
2. Id., ib., ch. 1, § 41, p. 63 (d'après Lamberty, t. X, p. 72).
3. Id., ib., ch. 5, § 55, p. 178 (d'après Lamberty, LX, Suite, p. 81).
4. Id., ib., ch. 1, § 100, p. 83.
5. Id., ib., ch. 12, § 7, p. 246.
6. W., t. I, p. 471 (la signature est donnée à Stockholm, le 10 août).
7. Id., ib., p. 504. Le texte latin a été fourni par un archiviste, le suédois emprunté à Modée.
8. Id., t. II, p. 707 (la version française est tirée du *Merc. hist.*).
9. Id., t. III, p. 130 (d'après une publication officielle danoise).
10. Vér. aux Archives à Stockholm.
11. W., t. I, p. 700 (d'après un original). (Vér. aux Archives à Stockholm).
12. Suivant Moser, II, ch. 12, § 40, p. 260, qui suit Rousset, le Traité serait en français ; vérification faite à Stockholm, il est en allemand.

Constantinople, 10 janvier 1737 : Convention entre la Suède et la Porte (en latin et en suédois) [1] ;

Copenhague, 28 avril 1736 : Convention entre le Roi de Dannemark-Norwège et la Ville de Hambourg (en allemand) [2] ;

Belgrade, 18 septembre 1739 : Paix entre la Russie et la Porte (en italien et en turc) [3] ;

Saint-Pétersbourg, 16 décembre 1740 : Traité de renouvellement d'alliance entre la Russie et la Prusse (en allemand) [4] ;

Hanovre, 24 juin 1741 : Traité de subside entre le Roi de Grande-Bretagne et l'Impératrice-Reine de Hongrie et de Bohême (en anglais et en allemand) [5] ;

Vienne, 20 décembre 1743 : Traité d'alliance entre la Reine de Hongrie et de Bohême et le Roi de Pologne, comme Électeur de Saxe (en allemand) [6] ;

Füssen, 22 avril 1745 : Préliminaires de paix entre la Reine de Hongrie et de Bohême et la Bavière (en allemand) [7] ;

Saint-Pétersbourg, 25 juin 1745 : Traité d'alliance entre la Russie et la Suède (en allemand) [8] ;

Saint-Pétersbourg, 22 mai 1746 : Traité d'alliance défensive entre l'Impératrice de Russie et l'Impératrice d'Allemagne, Reine de Hongrie et de Bohême [9] ;

Munich, 21 juillet 1746 : Convention entre la Reine de Hongrie et de Bohême et l'Électeur de Bavière (en allemand) [10] ;

Strömstad, 21 septembre-2 octobre 1751 : Traité fixant les limites entre Norwège et Suède (en suédois et en danois) [11] ;

Varèse, 2 août 1752 : Traité de frontière entre Marie-Thérèse, en qualité de Duchesse de Milan, et les Cantons suisses (en allemand et en italien) [12] ;

1. W., t. I, p. 471, qui a reçu d'un archiviste le texte latin et emprunté à un recueil la version suédoise.
2. Id., ib., p. 217 (d'après un imprimé officiel de Hambourg).
3. Id., ib., p. 368 (d'après un original). Le Traité définitif postérieur est en latin. On peut comparer les Capitulations ou Traités anciens et nouveaux entre la Cour de France et la Porte (en turc) (Id., ib., p. 538 ; le texte français est une traduction faite par Deval, secrétaire interprète, datée de 1761).
4. Id., ib., p. 529 (d'après un original).
5. Mart., *Supplt.*, t. I, p. 262.
6. Kock, *Hist. Tr. Paix*, t. II, p. 339.
7. W., t. II. p. 180 (d'après un recueil officiel).
8. Id., ib., p. 216 (d'après un original).
9. Moser, II, ch. 12, § 48, d'après Rousset, en français ; vérification faite à Vienne, il est en allemand.
10. W., t. II, p. 229 (d'après un original).
11. Id., ib., p. 598.
12. Id., t. III, p. 35 (d'après un secrétaire de la Conférence pour le texte allemand et une publication officielle pour l'italien).

Hanovre, 18 juin 1755 : Traité d'alliance entre la Grande-Bretagne et le Landgrave de Hesse-Cassel (en anglais) [1] ;

12 juillet 1756 : Convention entre le Roi de Danemark Norvège et le Roi de Suède, pour la défense du commerce et de la navigation (en suédois) [2] ;

Mantoue, 16 juin 1756 : Traité de frontière entre l'Impératrice-Reine et la République de Venise (en italien) [3] ;

Vienne, 30 octobre 1757 : Convention d'amitié et de garantie entre l'Impératrice-Reine et l'Électeur de Hesse (en allemand) [4] ;

Naples, 3 octobre 1759 : Traité entre S. M. l'Impératrice Marie-Thérèse et Charles III, Roi des Deux-Siciles (en italien) [5] ;

Constantinople, 22 mars 1761 : Traité d'amitié et de Commerce entre Frédéric II et le Sultan (en italien et en turc) [6] ;

Milan, 8 février 1763 : Traité entre l'Impératrice-Reine comme Duchesse de Milan avec les Trois Cantons (Bündten) (en allemand) [7] ;

Copenhague, 22 avril 1767 : Traité provisoire entre le Dannemarc-Norwège et la Russie (en allemand) [8] ;

Varsovie, 13 février 1768 : Traité perpétuel entre la Pologne et la Russie (en polonais et en russe) [9] ;

Hambourg, 27 mai 1769 : Convention entre le Holstein et la Ville de Hambourg (en allemand) [10] ;

Kutschouc-Kainardji, 21 juillet 1774 : Traité de paix entre l'Empire de Russie et la Porte (en russe d'une part, en italien et en turc de l'autre) [11].

1. W., t. III, p. 67 (d'après Jenkinson).
2. Vér. aux Archives à Stockholm.
3. W., t. III, p. 116 (d'après l'imprimé officiel).
4. Id., ib., p. 157 (d'après un original).
5. Id., ib., p. 206.
6. Id., ib., p. 270 (d'après Hertzberg).
7. Id., ib., p. 420 (d'après un imprimé de 1770).
8. Id., ib., p. 592 (d'après un *Recueil* de Hambourg, 1786).
9. Id., ib., p. 651 (d'après un imprimé officiel polonais, où un texte latin est substitué au texte russe).
10. Id., ib., p. 720 (d'après l'imprimé officiel de Hambourg).
11. Mart., t. II, p. 286 ; Catherine II le fit publier tout de suite en français, ce qui fit longtemps croire que ce traité était en français. Même observation en ce qui concerne la Convention explicatoire du 10 mars 1779. Cf. le présent tome, p. 2.

CHAPITRE IV

LES NÉGOCIATIONS ET LES RELATIONS

Tout ce que nous avons dit dans les chapitres qui précèdent ne concerne que les traités. Or ces traités ne sont que l'aboutissement de négociations. La vie diplomatique, qui jadis s'interrompait, mais qui, depuis le xviie siècle, a tendu à devenir permanente, se compose de bien d'autres rapports, écrits ou verbaux, entre les puissances. C'est toute une vaste question que de déterminer en quelle langue s'entretenaient ces rapports. Nous ne pouvons songer à la traiter d'ensemble [1].

Les théoriciens du protocole ont donné des règles minutieuses, par lesquelles l'emploi des langues se trouvait aussi rigoureusement compassé que l'attribution des titres et le nombre des révérences [2].

Il suffit, pour juger de l'importance que certains attribuaient à l'emploi d'une langue ou d'une autre, de voir Hoffmann disserter sur l'usage qu'on en fait à la Cour de l'Empereur. Il distingue d'abord le langage *officiel* (*publicum*) du langage *vulgaire* (*vulgarem*), qui est celui de la foule ; le *privé* (celui dont usent même des gens de bonne condition) ; le *commun* (celui des gens instruits) ; ensuite le *courtisan* (celui dont aime à se servir le prince avec sa famille et dans l'usage quotidien de la Cour). Ici on doit distinguer le langage qu'on réserve pour le conseil privé (dem geheimen Cabinet) où se traitent des affaires publiques, mais privément et avec moins de solennité. Puis vient le langage *officiel*, qui, suivant la double manière dont se traitent lesdites affaires, de bouche et par écrit, peut être ou *écrit* ou *noncupatif*.

Pour cette langue officielle de l'Empire elle-même, il convient de mettre à part langue *interne* et langue *externe*. La première est celle que les souverains emploient à l'intérieur de l'État, la seconde

1. Voir à ce sujet les Traités du Cérémonial, en particulier celui de Dumont, complété par Rousset, *Le Cérémonial diplomatique des Cours de l'Europe*. Amsterdam et La Haye, 1739, 2 vol. in-f°. Il est naturellemant relatif à son temps. Dans le demi-siècle qui suivit, les usages, en dépit de la tradition, changèrent considérablement.

2. Je dois dire pourtant que, dans les pièces d'Archives relatives au Cérémonial que j'ai pu consulter aux Affaires Étrangères, à peu près rien ne concerne le langage. La tradition tenait lieu d'instructions : les envoyés français devaient user de leur langue.

(l'externe) est celle dont l'État se sert avec les pays étrangers ou dont les étrangers se servent avec lui. Dès lors il peut y avoir, dans un même État, plusieurs langues officielles : l'une *principale*, l'autre *subsidiaire*, etc. [1].

En fait les écrits qu'on envoyait d'une Cour à l'autre sont de caractère très différent ; ils vont de la simple lettre, lettre de compliment à propos d'un événement quelconque : décès, naissance, généralement dite lettre missive, aux *pro memoria*, notes relatives aux affaires. Il faudrait examiner chaque espèce à part ; on constaterait des contradictions sans nombre. Il n'y a pour ainsi dire aucune nation qui suive dans toute sa Correspondance un usage constant. Ainsi la Cour de Vienne, en tant que Cour de l'Empire, était astreinte à se servir du latin, les Empereurs, comme rois de Bohême et de Hongrie, ne se considéraient point comme soumis aux mêmes obligations. La Papauté était latine, comme l'Église de Rome, mais italienne par ses possessions temporelles, et la nationalité des papes. Pourtant le nonce parle en français au Roi Louis XIV le 25 octobre 1712 et le 3 octobre 1713. En outre une même chancellerie use de langues différentes suivant le pays auquel s'adressent ses Correspondances. Enfin avec un même pays elle ne suit pas un usage absolument fixe auquel elle se croit tenue dans toutes les occasions.

Prenons un exemple. La chancellerie hollandaise, fidèle à de lointaines traditions [2], considérait toujours le français comme la langue de ses relations extérieures. Elle écrivait en français non seulement au Roi de France, mais aux Rois d'Angleterre, d'Espagne, de Sardaigne ; les discours prononcés aux audiences, les *pro memoria* de ses envoyés sont en général dans la même langue. Pourtant les États-Généraux écrivaient en latin à l'Empereur, au Roi de Suède, au Roi de Pologne, à la République de Venise ; en hollandais aux Électeurs de l'Empire et généralement à tous ceux qui écrivaient eux-mêmes dans leur langue.

L'Angleterre écrit à l'Empire en latin [3], mais elle envoie au gouvernement russe des *Resolutiones* en français [4].

Qui prétendrait démêler et surtout expliquer ou justifier les usages suivis par les différentes Cours de l'Europe, non seulement

1. *Linguæ Gallicæ jus publicum*, p. 27-28. L'auteur renvoie ici à ses prédécesseurs, parmi lesquels il cite particulièrement Jo. Jac. Moser, *Von dem Recht der Teutschen*, dans *Vermischte Schriften über mancherley das deutsche Staatsrecht betreffende Materien*, 1733, in-8°, et Fréd. Carl Moser, que nous avons si souvent cité plus haut.

2. Moser, II, ch. 21, § 1, p. 406 ; cf. Id., ib., ch. 22 et 28, pp. 414 et 416.

3. Id., ch. 5, § 7, p. 166.

4. Id., ib., § 38, p. 174.

se perdrait dans « l'embarras incertain » de ce dédale, mais courrait grande chance de ne pouvoir accorder la pratique avec les doctrines, tant sont communes les inconséquences dont il nous est impossible d'apercevoir les raisons.

Moser, dans le livre auquel nous nous référerons le plus souvent, donne des faits, mais non des causes. En outre son livre a paru en 1750[1], et tout fait présumer que, pendant la période qui suivit, les usages changèrent encore considérablement, à l'avantage de la langue française.

Bornons-nous donc à quelques renseignements sommaires. En gros, on peut dire que le latin est encore d'un très grand usage. Il n'y a guère que la France qui écrive constamment en français, même au Pape ou à la Suède[2]. Elle en use de même à l'égard des princes italiens[3], du Duc de Savoie, du Roi de Sardaigne[4], du Roi de Portugal[5], du Roi de Danemark[6]. Au contraire la Pologne se sert toujours du latin[7].

L'Empereur aussi écrit en latin à l'Espagne[8], à la Russie[9], à la Pologne[10], à Venise, à la Sardaigne, à l'Angleterre, au Danemark, à la Suède, en tant qu'ils font partie de l'Empire[11].

A la Grande-Bretagne, il écrit en latin ou en français[12]; au Pape en latin, mais aussi en italien[13]; à la Prusse, aux Cantons suisses, en allemand[14].

Si on considère l'ensemble, il paraît certain que, dès le temps de Moser (1750), le français a gagné du terrain. C'est d'abord la langue dont on se sert pour écrire à la Cour de France, non seulement en Hollande et en Angleterre, mais en Espagne[15]. Cette puissance, qui d'habitude use de l'espagnol, se conforme à l'usage général.

1. *Abhandlung von den Europäischen Hof-und Staats-Sprachen, nach deren Gebrauch im Reden und Schreiben mit authentischen Nachrichten belegt.* Francfort-sur-le Main, 1750, in-8°.
2. Moser, II, ch. 3, § 35-37, p. 132.
3. Id., ib., ch. 3, § 61-62, p. 139.
4. Id., ib., ch. 3, § 56, p. 138.
5. Id., ib., ch. 3, § 46, p. 134.
6. Id., ib., ch. 3, § 9, p. 123.
7. Id., ib., ch. 9, § 3, p. 212.
8. Id., ib., ch. 1, § 97, p 81.
9. Id., ib,, ch. 1, § 77, p. 76.
10. Id., ib., ch. 1, § 62, p. 72.
11. Dumont et Rouss., *Cérém.*, t. I, p. 686.
12. Moser, II, ch. 1, § 34, p. 61.
13. Id., ib., ch. 1, § 56, p. 70.
14. Id., ib., ch, 1, § 74, p. 75, et § 75, p. 81. Malgré cet usage, en 1726, « changeant de langue et de stile », le comte de Kœnigsegg présente aux États-Généraux de Hollande un mémoire en français. Rouss., dans Moser, II, ch. 1, § 119, p. 103.
15. Voir Moser, II, ch. 21, § 16, p. 412; ch. 5, § 12, p. 165 et § 14, p. 166; ch. 18, § 12, p. 313.

Les « pro memoria » particulièrement s'envoient en général en français dans la plupart des Cours[1].

Tels sont ceux de la Prusse, adressés à l'Angleterre[2], ceux de l'Espagne, adressés aux Provinces-Unies[3], ceux de l'Angleterre, adressés à l'Espagne[4], ceux de la Russie, adressés à l'Angleterre[5], aux Provinces-Unies[6], ou à la Prusse[7].

Les communications verbales. — Les audiences étaient soumises à un protocole très minutieux, et très strict. Généralement les Ambassadeurs et Ministres de tout rang s'exprimaient dans leurs langues propres, un interprète était chargé de traduire leur harangue. Il était de la dignité de ceux qui les recevaient de ne pas répondre dans la langue de celui qui se présentait, même s'ils la savaient. Mais ceci n'était vrai qu'en thèse, comme disent les théologiens. Encore cette thèse n'était-elle pas invariable.

En Suède par exemple, si l'envoyé parlait latin, on lui répondait en latin, s'il parlait sa langue, en suédois[8].

Quand les Ministres étaient de second ordre, on n'y regardait pas de si près, on leur répondait « en Latin, en François ou en Allemand », « selon le païs d'où ils étoient ». Le plus souvent pourtant c'était en français, « quand le Ministre n'est pas de France », puisqu'alors cette langue était « réputée neutre »[9].

« En hypothèse », les dérogations aux usages étaient constantes, quelquefois bien difficiles à expliquer. Une chose ici encore apparaît, visible, parmi les contradictions : le français était en progrès.

Autour de 1725 déjà les représentants de diverses puissances, entraînées, usent du français[10]. Bientôt toutes sortes d'événements hâteront ses progrès : en Autriche le mariage de Marie-Thérèse et la francisation qui a suivi, à Vienne l'avènement de Frédéric II, bref, tout ce qui, dans le milieu du siècle, emportait l'Europe vers la naturalisation du français dans les capitales. Nous avons rapporté plus haut[11] que Kaunitz, envoyé de la Cour de Vienne à Berlin, avait mission de « coucher en françois » sa communication,

1. Moser, II, ch. 18, § 15, p. 314.
2. Id., ib., chap. 11, § 6, p. 236.
3. Id., ib., ch. 18, § 27, p. 318. Il renvoie pour les textes à Rousset.
4. Id., ib., ch. 5, § 61, p. 179.
5. Id., ib., ch. 12, § 14, p. 248.
6. Id., ib., ch. 12, § 47, p. 263.
7. Id., ib., ch. 12, § 31, p. 255.
8. Voir Moser, II, ch. 14, § 5-8, pp. 272-274.
9. Id., ib., ch. 14, § 9, p. 274-275, d'après des renseignements fournis par Archenholtz.
10. Ainsi les envoyés de Grande-Bretagne (Moser, II, ch. 4, § 2, p. 163).
11. P. 569, n. 1.

« parce que c'est dans cette langue qu'il est d'usage de parler au Roi de Prusse »[1].

Un certain « babelisme » durait pourtant ; on ne sait à vrai dire ce qui inspirait les Cours. Voici en 1696 le Prince de Ligne qui arrive à Vienne en qualité d'envoyé de Portugal. Tout ainsi que l'autre porteur de ce nom illustre, dont nous avons plusieurs fois parlé, il était français de langue, mais possédait quatre autres idiomes « dans leur perfection », dont l'allemand. Il parla la langue de son maître, rien de surprenant. Mais, à son discours portugais, l'Empereur ne répondit ni en latin, ni en allemand, mais ... en espagnol. Pourquoi[2] ?

En 1698, c'est le tour d'une mission russe. Le Fort, qui était d'origine française, fit sa harangue en allemand. L'interprète de la Cour la mit en latin, après quoi le Vice-Chancelier de l'Empire lui répondit en allemand[3]. C'eût été, semble-t-il, le cas d'user du latin.

Il en fut ainsi jusqu'au bout. Il n'y a donc pas à noter que les envoyés de France fissent d'ordinaire en français leurs harangues, qu'ils se présentassent devant la Cour de Londres, ou à Berne[4], à La Haye ou à Berlin[5]. C'était leur langue ; l'usage les autorisait à agir ainsi.

Il est déjà plus significatif que des envoyés d'Espagne aient parlé français à Versailles[6] ; effet des circonstances sans doute. Mais il est plus surprenant qu'en 1702 un envoyé anglais se soit servi de notre langue[7].

Peu à peu, — fait très caractéristique de l'époque dont nous traitons — les représentants des diverses puissances européennes en vinrent un à un à faire de même. Passons sur les Hollandais. Nous avons vu déjà que le français était la langue de leurs relations extérieures.[8] Ils s'en servaient à Londres aussi bien qu'à Paris. On en usait de même à leur égard[9].

En 1714, l'envoyé anglais Witworth signifie en français à la Diète de l'Empire la mort de la reine Anne et l'avènement de Georges II. Il en donna pour raison que cette communication était faite en attendant que les lettres de notification, pour la Diète, puissent être

1. Grivel s'est emparé du fait (*Théor. de l'éducation*, t. III, p. 180, n. a.).
2. Dumont et Rouss., *Cérém.*, t. I, p. 494, col. 2.
3. Eid., *ib.*, p. 496.
4. Moser, II, ch. 3, § 70, p. 140-141.
5. Id., ib., ch. 3, § 50, p. 135.
6. Id., ib., ch. 3, § 79-80, p. 144.
7. C'était Vernon, Id., ib., ch. 5, § 10, p. 165.
8. Id., ib., ch. 21. § 27, p. 415.
9. En 1718, le comte Cadogan, ambassadeur de Grande-Bretagne, parle en français dans son audience aux États-Généraux.
De même Mylord Stairs en 1742 (Moser, II, § 80, p. 185-186, et § 81, p. 186).

expédiées en forme. Il ne lui était pas venu l'idée de la faire en anglais[1]. D'année en année l'usage du français se généralisa à ce point qu'on entendit l'ambassadeur de Russie, se présentant devant le sultan, faire sa harangue en français[2].

Faits isolés, sans doute, et qu'il faudrait bien se garder de considérer comme preuves d'un changement de règle ou de l'établissement d'un usage. Il y a des contradictions inexplicables. Pourquoi Lord Tirawley fait-il dans sa première audience sa harangue en anglais, et prend-il congé en français[3] ? Quelle est la part des circonstances ? Qu'est-ce qui appartient aux inspirations de l'envoyé ? Qu'est-ce qui est dû aux instructions reçues ?

Une chose paraît certaine en tous cas, c'est que ce n'est pas toujours de leur plein gré que les diplomates étrangers usaient de la langue française. En 1721 se présentait à la Cour de Pologne un Anglais. Il fait sa harangue à Auguste II. Or il a quelque peine à s'exprimer en notre langue : Je dois demander pardon à Votre Majesté, dit-il, de l'avoir tenue si long-temps par un discours mal conçu, mal ordonné par mon peu de talent, et mal énoncé pour n'être pas assez versé dans la langue française[4]. Ce diplomate savait sans doute le latin et n'ignorait pas que la Cour devant laquelle on l'introduisait était très attachée à cette langue[5]. Avait-il des ordres ? Craignait-il de se rendre ridicule en écorchant les oreilles par un latin prononcé à l'anglaise ? Son gouvernement eût-pu lui recommander, lui permettre au moins, de parler anglais. Il ne semble pas l'avoir fait.

Gardons-nous donc de conclure. Toute généralisation se heurterait à des faits attestés. Ne vit-on pas en 1738 le Roi de France lui-même répondre à l'envoyé de l'Empire, Prince de Lichtenstein, en latin[6] ? M. d'Allion, envoyé de France, est reçu le 27 mars 1745 par la Cour de Saint-Pétersbourg. Il harangue en français, on lui répond en russe[7]. En revanche le plénipotentiaire anglais Finch (Edward), en 1725, se présente devant la Cour de Pologne. Il se sert de l'anglais. On lui répond en français[8].

1. Staatss-Canzley, XXIV, p. 731 ; cf. Hoffmann, *o. c.*, p. 51. En 1664, l'envoyé de l'Empire avait harangué en français Charles II d'Angleterre dans sa première audience solennelle (Moser, *o. c.*, II, ch. 1, § 33, p. 61).

2. 1775. Grivel, *Théor. de l'éducation*, t. III, p. 180, n. a.

3. Moser, II, ch. 5, § 36, p. 173-174.

4. Id., ib., ch. 5, § 20, p. 168.

5. Les envoyés de l'Empire la parlaient toujours à Varsovie (Moser, II, ch. 1, § 64, p. 72).

6. Moser, II, ch. 3, § 4, p. 121.

7. Id., ib., ch. 12, § 11, p. 247.

8. Id., ib., ch. 9, § 17, p. 217.

CHAPITRE V

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

I. Un coup d'œil jeté sur les listes données dans ce chapitre montre les progrès du français. S'élevant de beaucoup au-dessus des autres idiomes il a une prééminence incontestée. Depuis le xvii[e] siècle sa situation a changé du tout au tout. Toutefois et je voudrais insister ici sur ce point : le français n'a pas de droits, d'aucune espèce.

II. Mon lecteur n'aura pas manqué d'observer que, dans mes listes, on ne trouve pour ainsi dire aucun traité conclu avec la Porte Ottomane. Ce n'est pas qu'on ne négocie pas avec elle. Mais elle est hors de question ; elle reste à part des puissances occidentales et de leurs idiomes. Elle traite en turc.

Ainsi on croit trouver à la date du 14 octobre 1756 un traité de Commerce en latin[1]. Si on lit le texte, on voit qu'il a été « Turcico idiomate conceptum et suscriptum »[2].

Il semble cependant que la Porte ne refuse pas d'accepter des conventions passées en italien, telles que celles que conclut Frédéric II de Prusse avec le Sultan Mustapha[3].

III. Avec les Barbaresques, les divers États européens traitent en leur langue, sauf à ajouter au texte une traduction.

L'Angleterre, avec le Maroc (15 janvier 1750 et 28 juillet 1760)[4], avec Tripoli (19 septembre 1751)[5], avec Tunis (19 octobre 1751[6] et 22 juin 1762)[7] se sert de l'anglais.

Les Provinces-Unies, avec le Dey d'Alger (23 avril 1757), se servent du néerlandais[8].

La Suède, avec « la République de Tunis », se sert du suédois

1. W., t. III, p. 130.
2. Id., ib., p. 138.
3. Id., ib., p. 270.
4. Id., t. II, p. 444, et III, p. 254.
5. Id., ib., p. 173 ; cf. III, pp. 292 et 297.
6. Id., ib., p. 583.
7. Id., t. III, p. 294.
8. Id., ib., p. 161.

(23 décembre 1736)[1]; le Danemark se sert du danois (8 décembre 1751)[2].

Il est inutile d'examiner les traités passés aux Indes avec les nababs (8 août 1770)[3], etc.

Quelquefois, à première vue, on est porté à croire que latin ou français commencent à pénétrer, là aussi. Ainsi le *Mercure* publie en français un Traité entre les Provinces-Unies, la Compagnie des Indes et le « Roy de Candy » (14 février 1766). En réalité les certificats annexés qui garantissent que le Traité sera approuvé sont d'une part en langue « singaloise » et de l'autre en langue hollandaise[4]. N'en était-il pas de même du traité lui-même, quoi qu'on le fasse connaître dans la « langue universelle » ?

Il ne faut pas considérer avec moins de réserve l'extrait donné en français par le *Mercure historique* d'un traité entre Louis XV et le Dey d'Alger (16 janvier 1764)[5]. Le temps n'était pas venu où le français s'introduirait dans le pays.

IV. Quand nous disons qu'un traité est en une langue, il ne faudrait pas croire que les pièces mêmes qui accompagnent l'instrument soient dans la même langue. Prenons le Traité d'Aix-la-Chapelle et regardons les ratifications[6]. Celle du Roi de France est en français. De même celle des Provinces-Unies. Celle de Gênes est en italien ; celle du Roi de Grande-Bretagne en latin ; celle du Roi d'Espagne à l'acte de son accession est en espagnol ; celle de l'Impératrice-Reine à son acte d'accession en latin. Celle du Roi de Sardaigne est en français, ainsi que celle du duc de Modène, mais ce dernier a donné son plein pouvoir en italien, etc.

Même diversité lors du Traité de Paris en 1763 et en toutes occasions.

V. En ce qui concerne l'emploi des langues vivantes diverses, il est visible que certaines d'entre elles, sans être exclues, n'entrent pas dans l'usage général. Le danois, le suédois sont dans ce cas, le russe également. L'allemand sert davantage, d'abord naturellement pour régler des affaires allemandes, entre la Cour de Prusse et l'Électorat de Saxe par exemple[7].

Mais l'italien a mieux que ce rôle intérieur. Fort des usages

1. W., t. I, p. 446.
2. Id., t. III, p. 1 ; cf. p. 19.
3. Id., ib., p. 806.
4. Id., ib., p. 524.
5. Id., ib., p. 455. Cf. le traité de la Suède avec Tripoli (16 avril 1729, W., t. II, p. 17).
6. W., t II, pp. 363 et suiv.
7. 18 juin 1765. W., p. 569.

passés, il joue encore un vrai rôle de langue internationale, surtout en Méditerranée. Le Cérémonial du Recueil Sainctot dit encore en 1733 : Lorsqu'un ambassadeur extraordinaire est reçu pour la première fois par l'Empereur, « l'Empereur luy respond en italien ». Les années qui suivirent ne virent pas cesser tout à fait cette tradition[1].

1. Aff. Étr., *Mém. et Doc.*, F. 1849, f° 205. Cf. Dum. et Rouss., *Cérém.*, t. I, p. 479, col. 2.

CHAPITRE VI

ESSAI D'EXPLICATION

Un des concurrents de Berlin, Eberhard, s'est déjà demandé quelles pouvaient être les causes qui avaient fait du français la langue diplomatique générale.

Après avoir montré la nécessité d'avoir une langue commune, non seulement pour s'entendre dans les négociations, mais pour rédiger des instruments sur le sens desquels on soit d'accord [1], il rappelle que le latin avait été longtemps consacré dans cet emploi. Il avait pour lui la tradition ; ensuite, comme c'était une langue morte, il évitait à ceux qui en faisaient usage le désagrément d'adopter la langue d'une des nations contractantes et de sembler par là attribuer une préséance à la nation même [2]. Enfin les négociateurs étaient des savants en latin ; quiconque voulait participer aux affaires devait avoir acquis cette qualité [3].

Comment donc le français est-il arrivé, poursuit-il, à supplanter une langue dont la position était si forte ? C'est que la France est parvenue d'abord, en travaillant sur son propre fonds et dans sa propre langue, à assurer à cette dernière le magnifique développement qui résulte de la communication entre les gens instruits et la nation, dont chacun bénéficie. Mais l'italien, mais l'anglais en étaient là aussi. C'est l'influence de la Cour de France qui a décidé en faveur du français. Depuis le règne de Louis XIV les choses en étaient venues à ce point qu'il n'y avait pas un événement politique auquel ce roi remarquable ne voulût prendre part. Comme la supériorité de sa puissance se joignait aux artifices de sa politique, chacun penchait à venir à lui et à ses ministres avec toutes les marques d'une complaisance aveugle ou à se laisser soumettre sous le poids de son prestige. Ainsi l'emploi du français rencontra peu de difficultés. Il était déjà sans cela en train de devenir la lan-

1. *Dissert. mss. du Concours*, f° 212 r° ; Impr., p. 71. Je donne une traduction littérale.
2. *Ib.*, f° 215 r°-v° ; Impr., p. 75.
3. *Ib.*, f° 216 r° ; Impr., p. 77.

gue de Cour d'autres pays, attendu que l'orgueil des rois ne pensait pouvoir viser de but plus élevé que celui d'atteindre à l'éclat de la Cour du grand roi, ne fût-ce qu'en quelque mesure.

L'auteur connaît le moment où un traité fut signé en français : dans les négociations de la paix de Bade, — lisez de Rastadt, — dit-il, qui furent conduites par trois généraux des puissances contractantes, la prééminence de la langue française fut acceptée comme chose acquise, puisqu'on s'en servit sans considérer que Marlborough ne pouvait pas s'y exprimer couramment et que l'on n'avait pas besoin de céder à Louis XIV humilié. Chaque Cour trouvait, en se servant d'une langue si universelle, l'occasion de faire connaître ses droits d'une façon aussi générale que possible [1].

Ce sera l'œuvre du patriote allemand que de travailler à la culture de la langue allemande. Mais il ne méconnaîtra pas pour cela les avantages du français et de sa littérature et, puisque les États d'Europe ont besoin d'une langue commune, il ne sera ni surpris ni dépité que la langue d'une nation si développée soit en possession d'être la langue diplomatique de l'Europe [2].

Le droit et le fait. — Ces explications sont loin d'être justes et complètes [3]. Pour bien comprendre la nature et la signification de l'événement, il est nécessaire de s'arrêter d'abord aux principes qui réglaient la matière, assez simples, du reste. Du point de vue du droit des gens, tous les souverains sont égaux. Si leur puissance varie, leur caractère est un [4].

Il en résulte que chacun d'entre eux a le droit de négocier dans sa langue. Amelot de la Houssaie [5], de ce point de vue, considérait que chaque Ministre doit parler la langue de son maître. Le Prince « en recueille plus d'honneur » [6].

1. *Dissert. mss. du Concours*, f° 220 v°-221 r° ; Impr., p. 82-83.
2. *Ib.*, f° 227 v° ; Impr., p. 90.
3. On comparera la dissertation G du Concours de Berlin (f[os] 135 v° et 136 r°). Les autres nations devaient apprendre de la France l'art et avec les choses elles acceptaient aussi la « terminologie ». En outre les Français ne voulaient jamais employer une autre langue que la leur propre et, pour être comprises, les autres Cours devaient s'accommoder de l'employer également dans leurs écrits. Elles y trouvaient du reste quelques avantages : en français la langue politique technique était déjà développée, les monarques pouvaient parler le français dans leurs écrits sans s'importuner l'un l'autre par une longue suite de titres, de compliments ou de formules de politesse, telles qu'elles sont particulièrement usuelles en allemand. Au fur et à mesure que les Cours de l'Europe s'engageaient dans les négociations, et que la Cour de France y jouait un rôle, une langue politique générale était utile et il était naturel qu'on choisit pour telle la langue française (Trad.).
4. Moser, après d'autres, rappelle cette vérité (I, ch. 1, § 4, p. 5). Le landgrave de Hesse, à qui il dédie son livre, ne le cède en rien aux plus puissants seigneurs.
5. *Vie du Card. d'Ossat*, p. 44.
6. Voir Moser, pass. cité, p. 8.

Mais qui n'aperçoit combien cette manière de faire entraînerait de complications et même d'inintelligences ? Pour arriver à s'entendre et en même temps à ménager les susceptibilités, l'emploi d'une langue tierce s'était imposé. Le latin, qui avait l'avantage d'être connu de tous, avait, pendant des siècles, paru convenir en tous points. Il était la *res nullius* ; d'autre part, étant mort, et fixé dans des formules faites, dont l'usage avait réglé le sens, il ne prêtait à aucune difficulté d'interprétation.

Comment arriva-t-il qu'il fut dépossédé ? Peut-être le fait que le Saint-Empire Germanique en avait fait sa langue lui fit-il tort. Langue impériale, il n'était plus tout à fait la langue neutre.

En outre et surtout, il n'était plus partout d'usage courant dans le monde qui fournissait les plénipotentiaires. Nous avons vu dans un volume précédent Villars se récuser, et demander, pour traiter en latin, les directions d'un recteur des Jésuites [1]. C'était peut-être un prétexte. Dans bien des cas, très réellement, les négociateurs ne se sentaient plus en état de rédiger des textes, où tout est souvent en nuances, avec la précision et l'habileté nécessaires. Moser a laissé paraître la différence qui séparait, à cet égard, les chefs de mission et les « concipisten » [2] — traduisons librement les bureaux — détenteurs des protocoles et conservateurs de la tradition. Ceux-là retenaient, mais la vie finit toujours par venir à bout des routines.

Restait, puisque les langues vivantes allaient succéder, à choisir entre deux voies : ou bien chacun userait de sa langue, et on rédigerait les traités en plusieurs textes, tous faisant également foi, ou bien on s'en tiendrait à une langue commune.

Il ne manque pas, nous l'avons vu, d'exemples où on pratiqua le premier système. Il y a eu des traités bilingues, trilingues même [3].

Mais, en ce cas, il arrivait que chacun des textes était traduit en une langue qui n'était celle d'aucune des parties. Il y avait avan-

1. H. L., t. V, p. 419.

2. I, ch. 1, § 29, p. 32. En 1778, le Dr Newton, auteur d'une Vie de Milton placée en tête du *Paradis perdu*, après avoir noté qu'il était secrétaire pour la rédaction des pièces en latin, ajoute : La république et Cromwell dédaignaient de payer aux souverains étrangers ce tribut, auquel ils s'étaient soumis eux-mêmes envers le roi de France, de traiter leurs affaires dans sa langue ; ils regardaient cet usage comme honteux et avilissant, et, persuadés que ni eux ni aucune nation libre ne devait s'y conformer, ils prirent cette noble résolution de n'adresser aucune lettre à des princes étrangers ni d'en recevoir de réponse, autrement que dans la langue latine commune à tous (dans Allou, *Univ.*, p. 400).

Il faut toutefois tenir compte de la profession du protestataire. Il est secrétaire-rédacteur en latin. Il n'est pas impossible que des soucis analogues aux siens aient animé d'autres personnages dans leurs récriminations.

3. Le traité définitif entre l'Empereur et la France, conclu en 1738, si on le considère avec les Accessions, renferme du latin, du français, de l'espagnol et de l'italien (Moser, I, § 24, p. 27).

tage, évidemment, à en venir là tout de suite, et à traiter de prime abord en une langue tierce. Le français s'offrait.

Il avait pour jouer ce rôle un mérite essentiel et qui le désignait, c'était sa clarté et surtout la précision de son lexique usuel ou technique, dont chaque mot était défini. De ce point de vue, aucune langue ne pouvait entrer en compétition avec lui. Ni le russe, ni l'allemand, ni l'anglais, ni le néerlandais, ni même l'italien ou l'espagnol n'avaient été l'objet d'une codification aussi minutieuse et aussi complète. En France les écrivains avaient achevé l'œuvre des lexicologues.

D'autre part, notre langue était étudiée et connue dans tous les pays. Rares étaient les ministres qui ne la possédaient point[1].

Susceptibilités et résistances. — Chacun voulait et avait le droit de vouloir conserver à sa langue une égalité théorique avec le français, et de ne reconnaître au français aucune primauté.

Cette difficulté ne se présentait, à vrai dire, ou du moins n'était de nature à retenir les négociateurs et les princes qui les envoyaient, que dans les cas où la France était en cause. Aussi voit-on des pays comme la Suède et la Russie, bien que la première fût très attachée au latin, traiter en français[2]. L'orgueil national n'était point engagé dans l'affaire.

Les choses n'allaient pas si aisément quand l'Angleterre, par exemple, ou l'Espagne, était partie aux traités. La politique française paraît avoir été, à cet égard, fort habile. Notre chancellerie prétendit et soutint avec opiniâtreté qu'elle n'était pas obligée, même en négociant avec l'Empire, de se servir du latin[3], mais partout on resta fidèle à la conduite tenue dès le XVIIe siècle : chacun

1. A La Haye, qui est le lieu de réunion des envoyés de presque toutes les Cours, on emploie dans les Affaires le français plus qu'aucune autre langue, et les ministres qui la possèdent, ne se servent d'aucune autre (Moser, II, ch. 21, § 6, p. 409).

2. Moser, I, § 23, p. 26.

3. Je rapporterai ici un incident, quoique l'intéressé paraisse avoir agi plutôt sous l'empire de la jalousie que sous l'inspiration de la politique du roi. Le 21 octobre 1697, le Grand Vizir accorde une audience à M. de Ferriol. De Castagnères est fort blessé que ce personnage ait cru devoir parler latin. Ce n'est pas sa politique et il en réfère au Département :

M. de Ferriol n'a parlé que latin dans cette audience. Je crois qu'il n'a eu d'autre vue en cela que de complaire à Mavro Cordato en se servant de lui à l'exclusion du Sr Brüe, mais outre qu'il a fait tort à un drogman de Votre Majesté qui est aussi capable pour le turc que celui de la Porte, il a introduit par là un usage auquel je me suis toujours opposé, non seulement parce que j'ai écrit que je ne devais parler que la langue de Votre Majesté, mais encore parce que je n'ai pas voulu rendre Mavro Cordato maître de mes négociations (D'Andrinople, Arch. Aff. Étr., Corr. pol., Constantinople, t. XXXI, fo 81).

Il me paraît y avoir là une querelle personnelle.

avait le droit d'imiter cet exemple et de négocier dans sa langue [1]. La France use de sa langue avec l'Angleterre, l'Espagne, les Princes d'Italie, les Pays-Bas, la Suisse, la Suède, la Russie, etc., voire avec la Porte, quoique de temps en temps une dérogation survienne, qui empêche l'usage de se présenter comme une règle absolue [2].

Était-ce là une concession délibérément accordée, ou une façon habile d'attendre les événements qui ne pouvaient que tourner en faveur du français ? La chose est difficile à démêler. En tous cas cette attitude écartait les questions d'amour-propre, et la suite montra qu'elle était d'une adresse souveraine.

Elle ne désarma pas les oppositions, elle ne rassura pas les défiances. Le Saint-Empire Romain Germanique considérait le latin comme une des formes qui lui donnait son caractère. Il y tenait comme à une de ses forces. Aussi, quand les Français prétendirent plus ou moins ouvertement s'affranchir d'une règle posée par la Bulle d'Or et jusque-là respectée, leurs prétentions révoltèrent les membres de la Diète, et ce furent des débats acharnés [3]. Débat intérieur plutôt que diplomatique.

« In Gallia caput extulit vernacula lingua suamque elegantiam in negotiis gentium non tantum ostentavit, sed etiam contra alias linguas, quas observantia introduxerat, cristas erexit », disait Treuer [4].

Sous Charles VII, les représentants de l'Empereur parlent toujours en latin au Roi de France, mais, en 1744, leur maître, qui, battu, n'avait à espérer de secours que de Louis XV, lui écrit à propos d'une affaire à la fois publique et privée : Monsieur mon frère et cousin, Le mauvais traitement, etc. [5]. Voltaire a déjà noté l'attitude — commandée sans doute — du Maréchal de Belle-Isle à Francfort, en 1741 : « Ses pleins pouvoirs, dit-il, furent remis en langue françoise ; la chancellerie allemande, jusque là, avoit toujours exigé que de telles pièces fussent présentées en latin, comme étant la langue d'un gouvernement qui prend le titre d'Empire Romain » [6]. Toutefois, dès 1714, les Français avaient refusé de présenter à la Diète leurs lettres de confirmation dans une autre langue que la

1. Voir H. L., t. V, p. 414.
2. Ainsi aux ambassadeurs de l'Empire on fait hommage d'une harangue en latin, comme au prince de Lichtenstein en 1738 (Voir plus haut, p. 569, n. 1).
3. On en trouvera l'histoire détaillée dans Moser, *o. c.*, pp. 377 et suiv. ; cf. Martens, t. I, p. 493, et la Dissertation de Hoffmann citée plus haut.
4. *De prudentia circa officium Pacificatoris inter gentes* (p. 102, dans Moser, II, ch. 3, § 1, p. 120).
5. Hoffmann, *o. c.*, p. 30.
6. *Siècle de Louis XV*, ch. 6.

leur. L'Empereur Charles VI fit opposition à cette prétention en 1717. Ce fut la dernière fois [1].

Les théoriciens du droit n'étaient nullement résignés. Mauvillon, dans ses *Remarques sur les Germanismes* (éd. 1747, p. 374) rapporte que Jean Ludwig (le même sans doute que celui que les Dictionnaires biographiques appellent Godefroy [1670-1724]), dans sa brochure *De jure adlegandi*, se plaint de ce que le traité de Ryswick (sic) soit en français, et engage les princes alliés à ne pas souffrir qu'il en soit de même dans la prochaine paix !

Il y eut aussi des protestations en Angleterre et en Espagne. L'orgueil castillan se prêtait mal à des pratiques qui semblaient comporter une sorte d'hommage [2]. En 1775, Grivel note encore que seule la Cour d'Espagne se montre rebelle à employer la langue française [3].

Au reste un fait en dit assez long, c'est l'addition aux traités conclus en français de la clause de non-préjudice dont nous avons parlé plus haut et qu'on trouve jusqu'en 1783. Il ne faudrait pas la prendre pour une clause de style, reproduite par tradition, sans valeur par conséquent. Cela est si vrai qu'on l'oppose non seulement au français, mais à l'italien employé dans le Traité conclu entre l'Impératrice Marie-Thérèse et le Roi des Deux-Siciles le 3 octobre 1759 [4].

C'est une caractéristique de cette clause que de la voir insérer dans un traité entre Grande-Bretagne et Espagne (Versailles, 3 septembre 1789) où la France n'est pour rien [5]. Elle n'est pas dirigée contre l'État français, mais contre des pratiques qui menacent le droit inaliénable qu'a chaque nation de faire usage de la langue qui lui convient, particulièrement de se servir de la sienne [6].

Les appuis du français. — Notre cause profita des bonnes dispositions de la Prusse, portée, presque dès son berceau, à un si

1. Radlof, *o. c.*, p. 17.
2. Voir *Cérémon. diplomatique*, t. II, p. 366-367. D'après Rousset, le 13 juin 1727, il y eut une forte discussion entre l'envoyé espagnol et les autres, chez le Prince Eugène de Savoie.

Le Duc de Bournonville, ambassadeur d'Espagne, prétendit dresser en espagnol l'Acte Obligatoire, semblable à celui de Walpole, contre lequel il devait être échangé. Le Duc de Richelieu, ambassadeur de France, se récria fort, à son tour, sur le préambule inusité du Plein Pouvoir du Duc de Bournonville. Finalement il passa condamnation et le Duc de Bournonville renonça à son Acte Espagnol (Moser, II, ch. 18, § 11, p. 313).
3. *Théor. de l'éducation*, t. III, p. 180.
4. W., t. III, p. 206. Voir art. sép., p. 211.
5. Martens, t. III, p. 548.
6. On avait fait une réserve analogue en ce qui concernait l'emploi de l'espagnol à Utrecht en 1713 (Moser, II, ch. 5, § 66, p. 180-181).

haut degré de puissance. Frédéric II fit autant pour nous que Louis XV.

Le français eut aussi la chance de trouver en d'autres pays des appuis très utiles. Les Provinces-Unies, dont l'importance, quoiqu'elle eût décru, restait grande, nous apportèrent en cela un puissant secours.

Peu à peu l'effet se produisit, inévitable. En 1781, Wenck, qui fait en latin son recueil de Traités, nous dit, dans sa Préface : J'ai ajouté « les versions françaises, chaque fois que j'en avais d'officielles, à cause de l'usage prépondérant de cette langue dans les négociations publiques, et pour la raison qu'elle est commune même à ceux qui sont peu au courant des langues étrangères ».

En théorie il y avait une grande différence entre la langue d'une nation, la langue d'un État et la langue d'une Cour. Dans l'Empire, la nation, au moins en majorité, parlait allemand, l'État parlait latin, la Cour français, ainsi que nous l'avons vu. La langue de la nation n'était point ici en cause, mais le moyen que la langue de l'État ne se confondît point avec celle de la Cour ? C'est ce qui arriva peu à peu dans la plupart des capitales au XVIIIe siècle.

Dès lors, comment l'envoyé étranger, ayant une communication à faire, quand il n'était pas obligé de la faire dans sa langue, se fût-il refusé à la faire dans une langue familière à ceux qui devaient l'écouter. Les ambassadeurs ou les ministres, Moser le note déjà, en se servant du français, étaient partout en possession de se faire entendre[1] — il faudrait ajouter : et de plaire —, plaire au prince peut-être, à son entourage certainement[2].

Je voudrais insister sur le dernier mot, avant de finir. Dans les audiences, si solennelles qu'elles fussent, il y avait souvent deux parts, une qui était tout à fait officielle, l'autre qui l'était moins. Dans cette dernière, la famille de la Majesté jouait son rôle. Il était de bon ton de lui adresser des compliments obligés. Pour cela, il semblait convenable, habile même de se servir d'un langage que la Reine ou les princes avaient appris, comprenaient tout au moins, que souvent ils parlaient. Ce langage était le français.

Dès 1683, à la Cour de Pologne, l'ambassadeur de S. M. Impériale ajoutait à sa harangue latine adressée au Roi des compliments

1. II, ch. 3, § 54, p. 137.

2. Lamberty (*Mém.*, t. XIV, p. 30) raconte une réception de l'envoyé des Provinces-Unies en Danemark en mars 1705 : Durant la Harangue, qui se fit en François, de même que la Reponse, le Roi resta assis — Sa Majesté (la Reine) étoit pareillement assise, la Harangue se fit dans la même Langue, qu'auprès du Roi ; ce qui se fit aussi aupres de toutes les autres Personnes de la Famille Royale (Dans Moser, II, ch. 21, § 13, p. 412).

en français pour les princes royaux[1]. Le Recueil de Sainctot, cité plus haut, l'a justement noté : « Quand le même (l'ambassadeur extraordinaire) est reçu pour la première fois par l'impératrice, l'impératrice répond au compliment de l'envoyé en François »[2]. Il en était ailleurs comme à Vienne. A Saint-Pétersbourg, en 1745, les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande (Hindfort et Dieu) parlèrent d'abord dans leur langue à l'Impératrice, puis employèrent le français pour complimenter le Grand-Duc et la Grande-Duchesse[3]. En 1744 M. de Holstein, ambassadeur de Danemark, s'était adressé à l'Impératrice en allemand, au Grand-Duc et à son épouse en français[4].

Ces faits et une foule d'autres analogues expliquent le succès du français. Ce n'était pas le prestige de la France, si souvent battue, qui le recommandait. C'était encore moins une pression du Cabinet de Versailles qui l'imposait, elle l'eût plutôt compromise. On s'inclinait devant des goûts généralement répandus chez tous les Princes de l'Europe et autour d'eux. On peut dire, sans rien exagérer, que, dans ces circonstances, notre langue n'apparaissait pas comme celle de la monarchie française. Elle n'était plus à personne, étant à tous. Si elle était devenue générale dans l'usage des diplomates, elle le doit à son universalité dans les milieux cultivés de tous les pays[5].

C'est peut-être parce qu'ils étaient en dehors du mouvement qui avait précipité l'Europe dans l'idolâtrie du français que les États-Unis, eux, dès leur naissance à la vie politique, fixèrent leur protocole comme ils le firent. Les Ministres Étrangers étaient autorisés à parler dans leur langue devant le Congrès : « Tous les Discours et Communications pourront également être couchées dans la langue de leurs pays respectifs. Les Répliques ou Réponses seront conçues dans la langue des États-Unis »[6].

1. Mos., p. 10.
2. P. 206.
3. Moser, p. 10-11.
4. Id., ib.
5. Voir sur la pénétration du français dans la langue employée en diplomatie l'appendice qui suit.
6. *Résolution... fixant le Cérémonial à la réception des Ministres Étrangers*, 1783 (Mart., *o. c.*, t. III, p. 706).

APPENDICE

De même que la langue militaire, ainsi que je l'ai montré plus haut, était farcie de mots français, la langue des pièces diplomatiques se laissait envahir. Voici par exemple quelques passages de conventions écrites en allemand.

1° Dans un Traité provisoire entre Danemark et Russie (1767). Les négociateurs sont les suivants: Dero würklicher Geheimer-Rath des *Conseils*, Cammerherr, Erster Staats-Secretarius der Teutschen und Ausländischen *Affaires*, und *Directeur* der Œresundischen Zoll-Cammer..., ferner Dero würklicher Geheimer-Rath des *Conseils*, Erster Staats-Secretarius der Dänischen Canzelley, Praeses im Collegio de Cursu Evangelii promovendo, Erster *General*-Kirchen-Inspector, patronus der Copenhagener Universitaet und Præses in der *Société* der Wissenschaften, Otto Thott, Ritter-Ober-Cammerherr und Erster Deputirter zu denen *Finanzen*, und in der Westindischen Guinäischen *Rente* -auch *General* -Zoll-Cammer, Detlev Reventlou, Ritter, und von Ihro Russich-Kayserl. Majestät respective für Sich, Dero General-*Major* und *Envoyé Extraordinaire* am hiesigen Königl. Hofe, Michael von Filosoffow, Ritter. und *en Qualité*... Allerhöchst... Gross-Fürstens aller Reussen, Paul Petrowitsch Kayserl. Hoheit... der Gross-Fürstl. würkliche Geheimer Rath und *Ministre* der Vormundschaftlichen Geheimen-Regierungs-*Conseils* zu Kiel, Caspar von Saldern, Ritter, ernannt und bevollmächtiget, um an vorgedachten zu treffenden *Arrangement-provisionel* hand zu legen, darüber in *Conferenz* und handlung zu treten....

On règle les situations des fonctionnaires :

Alle diejenigen würklichen Bediente, nicht minder die *Pensionisten*, im *Civil*- und *Militær-Etat*, ...behalten die Freyheit in gleicher *Qualité* in Königl. Dänische Allerhöchste Dienste zu treten [2].

Chaque clause est pleine de mots français à peine déguisés : *cessiren, renuncieren, Acte, Execution, Branche, Descendenten, Fideicommis, Revenuen, Cedirende, Prætensionen, Contracten, Chargen, Milice, eventuelle, reciproque*, etc.

2° Dans le Traité d'Hubertsbourg, si on examine les pièces annexes, dont certaines sont en allemand, on constate le même mélange. Qu'on regarde la convention passée entre Frédéric II et l'Electeur de Saxe [3]. On y lit :

N° 3 Behalten Seine Königliche Majestät in Preussen sich vor, dass die ohnumgänglich erforderliche Fuhren.... der *Armée* die *Fourage* aus den *Magazinen* auzufahren, als auch allenfalls die Magazin-Bestände zu *transportiren*,... ohnumgänglich erforderliche Vorspann- und *Ordonnanz*-Pferde, bis zur § 1

1. Wenck, t. III, p. 594. Traité provisoire entre le Roi de Dannemark et S. M. l'Empereur de toutes les Russies.
2. Id., ib., p. 608, 17°.
3. Id., ib., t. III, p. 394.

bestimmten gänzlichen *Evacuation*, vom Lande, ohnweigerlich und ohnentgeldlich, gestellet werden....

N° 4. Seiner... Majestät in Preussen stehet auch frey, bey denen *Lazarethen* und *Magazinen* überhaupt ein *Detachement* von Dreyhundert Mann von Dero *Trouppen* zu lassen.

3° Le Traité de Commerce entre la France et le Danemark [1] (1742, art. 26 du texte allemand) porte :

Unter der Art von *contrebande* Waaren sind nur die Waffen oder Gewehre, sowohl die zum Schiessen, als die andern *Sorten* mit ihren *Assortimenten*, begriffen nemlich *Canonen*, *Mousqueten*, Mörsers, *Petarden*, *Bomben*, *Grenaten*, Pech-Cränze, *Affüten*, Luntenstöcke, *Bandoliers*, Pulver, Lunten, *Salpeter*, Kugeln, *Piquen*, Degen, Sturm-Hütete, Hauben, *Cuirassen*, *Hellebarden*, Lanzen, *Javelinen*.

4° La pénétration, à vrai dire, ne s'arrêtait pas là. Si des actes présentaient cette forme, c'est que la doctrine même l'avait répandue. Voici des échantillons de Hoffmann, pris à son Traité du Droit public [2] et de la manière de l'enseigner :

P. 37... So hat überdieses die Betrachtung eines Reichs-Grund-Gesetzes in seiner *Connexion* und völligen *Situation* gantz besondere *avantagen*, welche bei einer getheilten und stückweise vorgenommenen *Consideration* derer Reichs-Gesetze nicht zu gewarten... ;

P. 57. Es bestehet dieselbe (die Cognitio politica imperii) darinnen, dasz man das wahre *interesse* des Deutschen Reiches erkennet / hiernechst was demselben zu wieder und schädlich / wieweit die Verfassung des Reiches darmit *correspondire*, was zu Erlangung des Ruhestandes und Wohlstandes von Teutschland vor Mittel zu gebrauchen / wie solche sowohl innerhalb der Reiches als auszerhalb demselben in Ansehung der Auswärtigen zu *appliciren*, ingleichen, was man vor Mängel und Fehler dem Reiche zu bemercken / ob dieselben zu anderen oder zu *toleriren*.

1. Wenck, t. I, p. 619.
2. Einleitung in das jus publicum.... Francfort-sur-l'Oder, 1734, in-12.

LIVRE III

L'UNIVERSALITÉ RECONNUE

CHAPITRE PREMIER

LE CONCOURS DE BERLIN

Dans ce qui précède nous avons montré comment on peut établir que « l'universalité » de la langue française a été un fait reconnu. Il n'est donc pas étonnant qu'un peu partout on ait réfléchi à ce fait, et qu'on en ait cherché l'explication. Celle de Voltaire a été bien souvent reproduite[1]; celle de D'Alembert est curieuse : il finit — chose étonnante chez un raisonneur — par rapporter le succès au destin, il n'a pas osé dire au hasard[2]. On devait chercher plus loin.

L'Académie de Berlin. Le Concours. — Nous avons vu plus haut[3] comment Frédéric II reconstitua l'Académie de Berlin. Il y fonda un prix annuel qui consistait en une médaille d'or de cinquante ducats. C'était, au prix du ducat (11 francs 85), une récompense de 592 francs 50. Chaque année l'Académie donnait un sujet et le prix était décerné le 31 mai, date de l'avènement du Roi. Le sujet du prix — unique — était choisi par les quatre classes. En 1782 il fut prescrit le 6 juin. Les questions posées étaient les suivantes :

1. *Dict. philos.*, aux mots : Langues, sect. III ; France, lang. franç., et *Siècle de Louis XIV*, ch. 32, fin.

2. « On demandera sans doute, dit-il, comment une langue sujette à ce défaut importun, timide d'ailleurs, sourde et peu abondante, a fait dans l'Europe une si prodigieuse fortune ; plusieurs raisons y ont contribué : la grandeur où la France est parvenue sous le règne de Louis XIV ; la supériorité de nos bons écrivains en matière de goût sur ceux des autres nations ; et peut-être aussi cette destinée quelquefois bizarre, qui décide apparemment de la fortune des langues comme de celle des hommes » (*Réflex. sur l'élocut. oratoire*, dans *Œuvres*, t. IV, p. 282).

3. Pp. 563 et suiv.

« Qu'est-ce qui a fait la langue française la langue universelle de l'Europe ?

« Par où mérite-t-elle cette prérogative ?

« Peut-on présumer qu'elle la conserve ? »[1]

Les Mémoires pouvaient être en trois langues : latin, allemand, français. Chose remarquable, aucun de ceux qui nous sont parvenus n'est en latin.

Le choix du sujet. — Comment en vint-on à mettre au concours pareilles questions ? Il faut, à mon sens, remonter assez haut, au temps de la présidence de Maupertuis. Il était français et membre de l'Académie française.

La direction de la Compagnie berlinoise, avec le titre de président, lui fut donnée le 3 mai 1746, alors qu'il revenait du Nord, où il avait fait partie d'une expédition envoyée par l'Académie des Sciences de Paris, afin de déterminer la figure de la terre. Maupertuis garda sa charge treize ans durant[2].

Dans les textes que reproduit avec soin l'édition du Discours de Rivarol procurée par Suran[3], à savoir α) un article du *Mercure de France* de janvier 1751 et β) une *Dissertation sur les différents moyens dont les hommes se sont servis pour exprimer leurs idées*[4], on voit quelle importance avait aux yeux du Président de l'Académie le choix d'une langue qui pût servir de moyen commun d'expression à tous les hommes, particulièrement aux savants. « L'utilité des Académies, dit Maupertuis, ne se renferme pas dans les limites de chaque nation. Une Académie possède de ces hommes destinés à éclairer le monde entier ; toutes les nations doivent avoir part à leurs découvertes ; et il faut les leur communiquer dans la langue la plus universelle (α p. 50). Un beau projet seroit... de leur former une langue... plus régulière que toutes nos langues..., plus facile et qui pût être entendue de tous... un habile homme (Solbrig) entreprit l'ouvrage ; un plus habile Leibnitz le regarda comme possible et ne l'entreprit pas » (α. 49)[5]. Faute de pouvoir créer une langue, force était d'en choisir une déjà existante : la latine « est répandue partout, mais morte ; et partout

1. Voir le fac-similé du Programme dans Rivarol (édit. Suran, p. 87).
2. Ce n'est pas ici le lieu de raconter ses démêlés avec Voltaire, ni comment il trouva appui auprès de Frédéric (voir Denina, *Vie de Fréd.*, p. 94-95).
3. Pp. 78 et suiv.
4. Pp. 78 et suiv. Nous appellerons le premier de ces textes le texte α et le second β.
5. Cf. β, p. 111 : « Nous ne sommes pas assez hardis pour nous associer à eux, ni pour nous croire capables d'accomplir un tel projet ».

réservée pour un petit nombre de scavants ; on n'est sûr de la bien parler qu'autant qu'on emploie des phrases entières des anciens auteurs, et, dès qu'on s'en écarte, on forme un jargon hétérogène dont l'ignorance seule empêche de sentir le ridicule » (α. 50).

« Personne... ne refusera cet avantage (d'être la plus universelle) à la nôtre (à la française), qui semble être aujourd'hui plutôt la langue de l'Europe entière que la langue des Français » (α. 50).

C'est donc à elle qu'il faut s'arrêter. « Il se trouve... pour justifier ce choix, d'autres raisons qui ne sont pas moins fortes : ce sont la perfection de la langue même, l'abondance que nos progrès dans tous les arts et dans toutes les sciences y ont introduite[1], la facilité avec laquelle on peut s'y exprimer avec justesse sur toutes sortes de sujets, le nombre innombrable d'excellents livres écrits dans cette langue. Si les Grecs et les Latins nous ont donné les premiers modeles, ces modeles ont été surpassés dans plusieurs genres, et, dans tous tellement multipliés, que nos ouvrages peuvent à présent servir de modeles aux écrivains de toutes les nations » (α. 51)[2].

« Cette netteté et cette précision qui caractérisent les auteurs François dépend sans doute autant du génie de la langue que la langue a dépendu elle-même du tour d'esprit de ceux qui l'ont parlée les premiers et qui en ont posé les règles » (α. 52).

C'était, on le voit, une première apologie. Mais Maupertuis mourut en 1759, et, si loin que sa parole eût porté, on ne saurait établir une relation directe entre ce manifeste présidentiel et le Concours organisé vingt-trois ans plus tard par l'Académie de Berlin.

Le roi Frédéric suivait de près les travaux de la Compagnie, dont il avait voulu être membre[3]. Après avoir tenté de donner D'Alembert pour successeur à Maupertuis, il ne chercha plus et gouverna lui-même par l'intermédiaire des directeurs des quatre classes.

C'est Mérian qui proposa le sujet de Concours qui nous occupe. Mérian était un Suisse alémannique. Il était né à Bâle et avait appris le français pendant un long séjour à Lausanne. On lui avait donné les fonctions de bibliothécaire ; il se trouvait donc par là au courant de toute la production européenne. Sa compétence n'était pas discutable, son impartialité non plus, puisque le français n'était

1. En se reportant au tome VI de l'*Histoire de la Langue*, on comprendra à quoi fait allusion cet homme de science.

2. Maupertuis lave ensuite la langue française des reproches que lui font les Allemands d'avoir perdu sa simplicité dans la recherche de cette subtilité vaine qu'on appelle *bel-esprit*, pour lequel il manifeste son mépris.

3. Voir plus haut, p. 564.

pas sa langue maternelle. Les Suisses, nous l'avons vu, avaient même rendu au développement de la langue et de la littérature allemandes des services qui n'étaient pas oubliés.

Il se trouva un membre pour faire des objections. C'était un Français, Dieudonné Thiébault, le père du Général Baron Thiébault. Il craignait, il nous l'a raconté lui-même [1], qu'on ne provoquât de nouvelles déclamations désagréables contre la langue, la littérature et même contre la nation française. Mais il n'osait pas donner ses motifs et l'avis de Mérian l'emporta.

Le 6 juin 1782, le Secrétaire perpétuel Formey indiqua le sujet du prix à décerner le 31 mai 1784.

Le jury était composé de Mérian, directeur, Bitaubé [2], Borelli [3], Denina [4], Hertzberg [5], et Thiébault [6].

Analyse du dossier. — Au moment de me mettre à l'étude de ce célèbre Concours, j'ai pensé que les Mémoires envoyés avaient dû être conservés. Je les ai demandés à Berlin, et avec une complaisance à laquelle j'ai déjà rendu hommage (p. x), l'Académie de Berlin a envoyé à mon intention le dossier à la Bibliothèque de l'Institut.

Mon premier soin naturellement a été de faire le récolement des documents [7]. Il contient *seize* mémoires numérotés : 1, 2, 3, 4, - , 6, 7, - , 9, - - , 12, 13, 14, 15, 16, 17, - , 19, 20, - 22.

Le tout a été folioté récemment de 7 à 229 r°, en commençant par le dernier Mémoire, de sorte que le n° 1 occupe les folios 184 à 227.

Voici la description exacte du dossier.

En tête, du f° 1 au f° 6 v°, une lettre envoyée d'Annonay le 10 janvier 1803, qui n'a point de rapport avec le Concours.

Viennent ensuite les cahiers renfermant les seize Mémoires, dans l'ordre suivant :

N° 22 : f°s 7-16 r° (16v°, 17, 18 bl. [8]) ; n° 20 : f°s 19-20 r° (20 v°

1. *Mes souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin*, t. IV, pp. 93-95. Ce que nous avons dit au chapitre Allemagne de la réaction contre le français explique et justifie les craintes de Thiébault (voir plus haut, pp. 644 et suiv.).

2. Le pasteur Bitaubé était d'origine française. Nous en avons parlé plusieurs fois.

3. Borelli était également français, étant né à Salernes, près de Draguignan.

4. Denina, académicien récemment élu, était né à Revel en Piémont. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de lui.

5. Hertzberg était né en Poméranie. Il a beaucoup écrit en français ; il est très connu comme diplomate et politique, il l'est moins commé philologue. Il a essayé de réformer l'allemand.

6. Thiébault était un des lecteurs de Frédéric.

7. Une fiche en carton placée en tête annonce : 16 Preischriften « Was hat die französische Sprache zu einer allgemeinen in Europa gemacht ? 1784 ».

8. Bl. signifie qu'il se trouve là une ou plusieurs pages blanches ; il était nécessaire de faire état de ces pages blanches pour qu'on pût comprendre comment est formé le cahier n° 15 et s'expliquer pourquoi le n° 14 ne commence qu'à la page 88.

bl.) ; n° 19 : f^os (21 bl.) 22-36 r° (36 v°, 37, 38 bl.) ; n° 17 : f°s 39-58 r° (58 v° bl.) ; n° 16 : f^os (59 bl.) 60-70 v° ; n° 15 : f^os (71 bl.) 72-85 v° (86, 87, 88 bl.) ; n° 14 : f°s 89-107 r° (107 v°, 108 bl.) ; n° 13 : f°s 109-112 v° ; n° 12 : f°s 113-114 v° ; n° 9 : f°s 115 r°-128 r° (128 v° bl.) ; n° 7[1] : f^os (129 couv^re) 130-140 v° (141 couv^re) ; n° 6 : f°s 142-149 r° (149 v° bl.) ; n° 4 : f^os (150 bl.) 151-166 r° (166 v°, 167 bl.) ; n° 3 : f°s 168-169 v° ; n° 2 : f°s 170-183 v° ; n° 1 : f°s 184-227 r° (227 v°, 228, 229 bl.).

Les n°s 5, 8, 10, 11, 18, 21, soit six Mémoires, manquent. Ils manquaient déjà lorsque la fiche de tête a été mise au dossier. On n'y compte en effet que seize Mémoires.

Foliotage et numération appellent diverses observations importantes :

1°. — Le foliotage est tout récent ; il a été fait à l'aide d'un numéroteur mécanique, peut-être au moment où le dossier m'a été communiqué ;

2°. — Il est l'œuvre d'un employé que n'animait pas l'esprit d'ordre, puisqu'il a été fait à l'envers, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Le vingt-deuxième Mémoire, le dernier, occupe les f°s 7 à 16. On a commencé le foliotage à 7 et non à 1. Pourquoi ? Simplement peut-être parce qu'à la liasse s'est trouvée jointe la lettre envoyée d'Annonay, dont nous avons parlé plus haut.

Rien que pour ces raisons on serait autorisé à ne pas tenir compte de ce foliotage. Je l'ai cependant utilisé pour mes renvois.

Autrement délicate est la question que posent les numéros portés anciennement, à la plume, sur les Mémoires. Ainsi qu'on l'a sans doute remarqué, il y a un Mémoire numéroté 22, et Thiébault ne parle que de vingt et un[2].

Mêlé comme il l'a été à cette affaire, il y a peu de chance pour qu'il ait fait erreur.

Pourtant, si on compte les seize Mémoires présents et qu'on ajoute les six absents, dont nous connaissons deux au moins (savoir Rivarol, Schwab), le total fait bien vingt-deux.

Comment expliquer cette divergence ? Il me paraît impossible d'admettre que les secrétaires qui ont compté les Mémoires se soient trompés. C'est peut-être les membres de la Commission eux-mêmes qui ont fait erreur.

J'avoue que je n'ai trouvé aucune solution à ce petit problème[3].

1. Ce mémoire est incomplet ; il est enveloppé dans une couverture ancienne portant la mention *Defect.*, inscrite sur le folio 129.
2. *Mes Souvenirs*, t. IV, p. 94.
3. Dans l'exposé qui suivra, Riv. représente Rivarol (éd. Suran) cité par paragra-

Je n'ai réussi à identifier qu'un Mémoire, le n° 1, qui est d'Eberhard et qui a été publié par lui dans ses *Vermischte Schriften*[1].

phe ; Sch. représente Schwab (traduction Robelot) cité par pages ; Eb. représente Eberhard.

Pour la commodité de l'exposé, il m'a semblé bon de substituer aux numéros les lettres majuscules correspondantes. De la sorte le n° 2 s'appellera B, et ainsi de suite. Les chiffres des renvois se réfèrent non aux pages de chaque mémoire, mais au f°, tel qu'il est marqué dans le foliotage général.

1. I, pp. 29 et suiv.

CHAPITRE II

LE JUGEMENT. LES LAURÉATS

Autour des prix. — Thiébault nous a laissé un récit assez détaillé de la séance où eut lieu le jugement. « Entre vingt-une piéces qui nous vinrent, dit-il, il [y] en eut deux qui fixèrent d'abord tous les suffrages, une françoise, qui n'avoit guère que vingt pages in-4°, et l'autre allemande, qui contenoit cent une pages in folio. Les Allemands s'accordèrent entre eux pour donner la préférence à celle-ci ; ils formoient le plus grand nombre. Le prince Henri, qui voulut lire les deux pièces, déclara que l'Académie se déshonoreroit si elle ne couronnoit pas la françoise. Dans l'assemblée où nous eumes à opiner, vu que M. Mérian, mon ancien, ne devoit opiner que le dernier, ayant, en sa qualité de directeur, à recueillir les suffrages, je me bornai à lire mon avis, que j'avois écrit et motivé, déclarant que je ne répondrois à aucune objection, et réquérant le directeur de déposer aux archives cet avis, que j'avois daté et signé. Cette marche extraordinaire et imprévue intimida quelques-uns de mes confrères et le prix fut partagé entre les deux pièces ; j'avois dit que, selon moi, la pièce françoise, riche d'idées neuves, prouvoit que l'auteur ne s'étoit arrêté qu'à ce qui n'étoit pas généralement connu et avoué, et que l'on voyoit que l'auteur allemand avoit voulu en quelque sorte épuiser le sujet, et qu'en conséquence je comparois l'un à Tacite, et l'autre à Tite-Live »[1]... Le Général Baron Thiébault, fils du précédent, rapporte que Rivarol lui-même avait conscience de n'avoir remporté le prix que grâce à l'intervention de son père : « Il [Rivarol] avait appris, dit-il, qu'il devait à mon père le prix que son *Discours sur l'Universalité de la langue françoise* avait obtenu à l'Académie de Berlin, il fut toujours reconnaissant de ce que mon père avait fait pour lui à cette occasion »[2].

1. *Mes souvenirs*, t. IV, p. 94-95 ; cf. *Riv.*, éd. Sur., p. 90.
2. *Mém.*, t. I, p. 102. Ce texte est confirmé par le récit de Dampmartin, éditeur des *Souvenirs* de Thiébault.

Le résultat fut proclamé le 3 juin 1784 [1]. On a dit longtemps et bien des gens croient encore que Rivarol seul eut le prix [2]. C'est faux. Le prix fut partagé entre le professeur Schwab et Rivarol.

Voici le texte du jugement porté par Borelli, un des membres de la Commission, sur le discours de Rivarol. « L'Auteur n'obtiendra les suffrages du public, comme il a déjà obtenu ceux de l'Académie, que lorsque son discours sera lu et médité dans le silence des préjugés nationaux. Le plan qu'il s'est tracé est juste et bien ordonné ; et il ne s'en écarte jamais. Son style est brillant ; il a de la chaleur, de la rapidité et de la mollesse [3]. Ses pensées sont aussi profondes que philosophiques ; et tous ses tableaux, où l'on admire souvent l'énergique pinceau de Tacite, intéressent par le coloris, par la variété, et j'ose le dire encore, par la nouveauté ! Cet écrivain a, dans un degré supérieur, l'art d'attacher, d'entraîner ses lecteurs par ses raisonnements et son éloquence. On lui trouve toujours un goût épuré, et formé par l'étude des grands modèles. Ses principes ne sont point arbitraires ; ils sont puisés dans le bon sens et dans la nature ; et l'on voit bien qu'il s'est nourri de la lecture des maîtres fameux de l'antiquité. En un mot, il est peu d'ouvrages académiques qu'on puisse comparer au sien, soit pour le fond des choses, soit pour le style ; et je ne doute pas que le jugement qu'en a porté l'Académie ne soit enfin confirmé par celui du Public ».

Les deux lauréats. — Rivarol est bien connu, et il est inutile de le présenter à nos lecteurs. Suran a donné sur le personnage, sa vie et ses œuvres tous les renseignements désirables, dont quelques-uns sont nouveaux [4].

Quant à Schwab (Jean-Christ., 1743-1821), c'était un Wurtembergeois, né à Ilsfeld, qui avaient pris à Tubingen en 1764 le diplôme de maître ès arts. Il avait habité quatorze ans la Suisse française en

1. Mérian lut une analyse de la Pièce « victorieuse » allemande et Thiébault une de la Pièce française (rapporté dans *Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1784, p. 11).

2. L'origine de cette légende, comme l'a montré Robelot, dans sa Préface de la traduction de Schwab, est dans un passage de l'*Encyclopédie méthodique* (Paris et Liége, 1784, t. II, Gram. et litt., p. 422, art. Langues).

En Allemagne même, la *Gazette litter. univ. d'Iéna* du 31 déc. 1796, p. 778, accrédita cette erreur (Robel., Préf., pp. 2 et 3).

3. Rapporté par Rivarol à la suite de sa *Traduction de l'Enfer* suivie de son *Discours*, parue chez Prault en 1785 cf. Riv., éd. Sur., p. 51.

4. Voir Suran, *o. c.*, pp. 92 et suiv. Cf. Le Breton, *Rivarol, sa vie, ses idées, son talent.*

Tilly nous a parlé de ses goûts successifs, et en particulier de sa passion croissante pour les questions de langage.

La conversation, qui avait certainement commencé par quelque dissertation sur la souveraineté du peuple (sujet éternel de ses pensées et de ses discours, alors, comme la grammaire et la langue l'étaient devenues dans les dernières années de sa vie), s'était portée sur les obligations que les Modernes ont aux Anciens (*Mém.*, p. 307).

qualité de précepteur dans diverses familles. C'est là qu'il étudia à fond notre langue et notre littérature. En 1778, le duc Charles-Eugène l'appela en qualité de professeur de philosophie et de mathématiques à l'Académie Caroline, fondée par lui à Stuttgart. Schwab ne devait plus jamais quitter cette ville, quoique Frédéric II l'ait appelé à Berlin, en lui offrant un siège à l'Académie et une chaire de mathématiques au gymnase de Joachimsthal[1]. Son élève le plus éminent a, dit-on, peut-être été le naturaliste Cuvier[1].

Il n'y a, disons-le, aucune comparaison à établir entre les œuvres des deux lauréats et les autres Dissertations envoyées à l'Académie. Seule, celle d'Eberhard eût pu entrer en compétition avec les œuvres primées. Je dirai plus : En réunissant les autres dissertations et en en faisant un tout, on n'obtiendrait pas l'équivalent du Mémoire de Schwab.

1. Voir Suran, *o. c.*, p. 92. Je n'ai rien trouvé dans les *Cahiers de Cours* de Cuvier, qui témoignât que l'illustre savant eût suivi les leçons de Schwab.

CHAPITRE III

LE DISCOURS DE RIVAROL

Les éditions. — Publié dès 1784, puis en 1785[1], ce discours a été édité récemment deux fois, d'abord par M. Hervier, puis par Th. Suran. Cette dernière édition, faite avec un soin minutieux et une méthode scrupuleuse, riche d'informations de toutes sortes, est en même temps un modèle de critique intelligente[2].

Exorde. — Rivarol commence par constater qu'une telle question, proposée sur la langue latine, aurait flatté l'orgueil des Romains. « Le temps est venu de dire le monde français »... « la philosophie se réjouit... de voir les peuples se former en république sous la domination d'une même langue »[3].

L' « honorable universalité de la langue française », quoique avouée, tient à « des causes si délicates » qu'il faut, pour l'expliquer, considérer la position de la France, sa constitution politique, son climat, le génie de ses écrivains, le caractère de ses habitants, et l'opinion qu'elle a su donner d'elle-même au reste du monde[4].

Origine du français. — Les Romains ayant conquis la Gaule, leurs lois y donnèrent d'abord la prééminence à la langue latine. La religion chrétienne la confirma. On parla latin à la Cour, dans les cloîtres, dans les tribunaux et dans les écoles. « Mais les jargons que parlait le peuple corrompirent peu à peu cette latinité et en furent corrompus à leur tour ». « De ce mélange naquit cette multitude de patois encore vivants dans les provinces. L'un d'eux devait un jour être la langue française »[5].

Le français se dégage. — « Il serait difficile d'assigner le moment où ces différents dialectes se dégagèrent du celte, du latin et de

1. Sous le titre : *De l'Universalité de la langue française*, Discours qui a remporté le Prix à l'Académie de Berlin. A Berlin et se trouve à Paris, chez Bailly, Dessenne, et les Marchands de Nouveautés, 1784, in-8°. Le fac-similé du titre se trouve dans l'édition Suran, p. 44.
2. C'est elle que je cite : Riv., éd. Sur.
3. § 1-2.
4. § 3.
5. § 4 (La note 1 donne des justifications d'après Pasquier. Voir éd. Sur., p. 297).

l'allemand ». Le provençal des *Troubadours* n'a pas prévalu, mais la langue des *Trouveurs*... Le Midi de la France, « sans capitale et sans roi, ne put soutenir la concurrence du Nord et l'influence du patois picard s'accrut avec celle de la Couronne ». « C'est... le génie clair et méthodique de ce jargon et sa prononciation un peu sourde qui dominent aujourd'hui dans la langue française »[1].

Il conquiert son véritable rang en France. — « Quoique dès 1260 un auteur italien eût trouvé à la nouvelle langue « assez de charme « pour la préférer à la sienne », cependant l'Église, l'Université et les Parlements la repoussèrent encore et ce ne fut que dans le xvie siècle qu'on lui accorda solennellement les honneurs dus à une langue légitimée »[2].

Les événements de l'histoire du monde et la nécessité d'une langue commune. — Depuis la renaissance des lettres, la découverte de l'Amérique et du passage aux Indes, l'invention de la poudre et de l'imprimerie, le monde a changé de face ; « le nombre des capitales, la fréquence et la célérité des expéditions, les communications publiques et particulières en ont fait une immense République et l'ont forcée à se décider sur le choix d'une langue »[3].

Pourquoi l'allemand ne pouvait pas être choisi. — Le choix ne pouvait pas tomber sur l'allemand. Au xvie siècle cette langue n'offrait encore aucun monument. On lui préférait dans le pays la langue latine. « C'est des Allemands que le monde apprit à négliger la langue allemande ». « L'Empire n'a pas joué le rôle auquel son étendue et sa population l'appelaient naturellement : ce vaste corps n'eut jamais un chef qui lui fût proportionné », et « cette ombre du trône des Césars, qu'on affectait de montrer aux nations ne fut en effet qu'une ombre ». Lorsque la maison d'Autriche a pu « faire craindre à l'Europe une monarchie universelle, la politique s'est encore opposée à la fortune de la langue tudesque. Charles Quint fit rejaillir l'éclat des Césars sur la nation espagnole »[4].

Défauts inhérents a la langue. — La langue allemande est « trop riche et trop dure à la fois ». En outre elle n'a aucun rapport avec

1. § 5-7. La note 2 explique que les jargons sont jolis et riches, mais, faute d'avoir été ennoblis par de grands écrivains, ils ont le malheur de dégrader ce qu'ils touchent.
2. La note 3 nomme Brunetto Latini et cite son exposé des motifs. La note 4 renvoie aux ordonnances de Louis XII et de François I[er], et note l'obstination des Facultés dans leur latinité barbare.
3. § 8.
4. § 9.

les langues anciennes, c'est une langue mère et « son abondance effraya des têtes déjà fatiguées de l'étude du latin et du grec... un Allemand qui apprend la langue française ne fait pour ainsi dire qu'y descendre, conduit par la langue latine ; mais rien ne peut nous faire remonter du français à l'allemand, il aurait fallu se créer une nouvelle mémoire ; et sa littérature, il y a un siècle, ne valait pas un tel effort ». D'ailleurs, sa prononciation gutturale choqua l'oreille, l'écriture gothique rebuta les yeux[1].

La direction du courant de la civilisation. — Il faut de longues guerres pour faire surmonter aux peuples du Midi leur répugnance pour les langues septentrionales. « Le genre humain est comme un fleuve qui coule du Nord au Midi » ; voilà pourquoi l'universalité de la langue française est moins vraie pour l'Espagne et pour l'Italie que pour le reste de l'Europe.

Ajoutez que l'Allemagne a presque « autant de dialectes que de capitales ». Si les plus distingués des écrivains « ont fini par s'accorder sur un choix de mots et de tournures », ce choix « met leur langage hors de la portée du peuple »[2].

Difficultés qui naissent de l'état politique et social. — La révolution qui se fait aujourd'hui dans la littérature vient un peu tard, et les écrivains ont repris les choses de trop haut. « Des poèmes tirés de la Bible... n'auront de charmes que pour une nation simple et sédentaire, presque sans ports et sans commerce, et qui ne sera peut-être jamais réunie sous un même chef. L'Allemagne offrira longtemps le spectacle d'un peuple antique et modeste, gouverné par une foule de princes amoureux des modes et du langage d'une nation attrayante et polie ». « D'où il suit que l'accueil extraordinaire que ces princes et leurs académies ont fait à un idiome étranger est un obstacle de plus qu'ils opposent à leur langue, et comme une exclusion qu'ils lui donnent »[3].

L'Espagne. Sa grandeur et ses faiblesses. — L'Espagne pouvait fixer le choix de l'Europe. Mais tant de grandeur « ne fut qu'un éclair ». « Le castillan, substitué partout au patois catalan..., n'avait point cette galanterie moresque, dont l'Europe fut quelque temps

1. § 10. La note 5 déclare que l'auteur ne fait que suivre l'opinion qui s'est établie sur la langue allemande. « A dire vrai, sa prononciation est devenue presque aussi labiale que la nôtre ».
2. § 11.
3. § 12.
La note 6 précise. Klopstock est nommé, ainsi que Gessner.

charmée ». « Le génie de Cervantès et celui de Lopès de Vega ne suffirent pas longtemps à nos besoins ». Le premier fut traduit, le second imité et surpassé[1].

Pauvreté fastueuse. — On s'aperçut que la munificence de la langue espagnole et l'orgueil national cachaient une pauvreté réelle. L'Espagne « grave, peu communicative, subjuguée par des prêtres », « fut ce qu'était autrefois la mystérieuse Égypte », « s'enveloppant du manteau de cet orgueil politique qui a fait tous ses maux »[2].

Enflure et majesté. — Enfin « en supposant que l'Espagne eût conservé sa prépondérance politique, il n'est pas démontré que sa langue fût devenue la langue usuelle de l'Europe », elle a « une majesté » qui « invite à l'enflure, et la simplicité de la pensée s'y perd... sous la plénitude des désinences ». C'est une langue faite pour les cérémonies, les prières, « les proverbes qui y prennent une tournure sentencieuse »[3].

Avantages de l'Italie. — L'Italie avait été le centre du Monde où ses Pontifes avaient succédé aux Césars. Les seules routes praticables en Europe conduisaient à Rome. A la Renaissance elle est redevenue « une seconde fois la Grande Grèce »[4].

Lutte entre la langue vulgaire et le latin. — Les papes n'ont jamais abandonné le latin ; il a régné cependant vingt siècles dans les Cours, les écrits, les monuments d'Italie, le toscan n'était que la *langue vulgaire*. Le Dante (sic) hésita à s'en servir, Pétrarque, Boccace ont beaucoup écrit en latin[5].

Éclat de l'art italien. — Néanmoins les poèmes de Dante et de Pétrarque avaient fixé l'admiration de l'Europe. « Le commerce de l'ancien monde passait tout entier par les mains de l'Italie ». La « langue toscane régna sur toute la Méditerranée ». Le beau siècle des Médicis arriva. Les arts prodiguaient leurs miracles. « L'Arioste et le Tasse portèrent la plus douce des langues à sa plus haute perfection »[6].

1. § 13. Cf. Lopès de Vega peut être comparé à Shakespeare pour la force, l'abondance, le désordre et le mélange de tous les tons (note 7).
2. § 13.
3. § 15.
4. § 16.
5. § 17. La note 8 expose les hésitations du Dante (sic) et comment il se fit un langage régulier.
6. § 18.

Faiblesses et décadence. — Mais cette maturité était trop précoce. L'Europe n'était pas prête. La Grèce avait été un monde, l'Italie ne sut jamais « se former en république fédérative ». Elle fut « privée de l'éclat des armes et des ressources du commerce ». Il lui restait sa langue et ses chefs-d'œuvre ; mais, « par une fatalité singulière, le bon goût s'y perdit juste au moment où il se réveillait en France ». De sorte que, « si l'Italie avait d'abord conduit la France », il fallut ensuite que la France « ramenât l'Italie »[1]. « L'éclat du nom français augmentait, l'Angleterre se mettait sur les rangs, et l'Italie se dégradait de plus en plus. On sentit généralement qu'un pays qui [ne] fournissait [plus que] des baladins à l'Europe ne donnerait jamais assez de considération à sa langue. L'Italie n'ayant pu, comme la Grèce, ennoblir ses différents dialectes, elle s'en était trop occupée »[2].

La poésie et la prose en Italie. — En Italie une grande distance sépare la poésie de la prose, or c'est le vers qui a plus d'âpreté et moins de mignardise. « Les lois de l'harmonie et de la mesure ont forcé le poète à tronquer les mots », il s'est fait une langue à part qui, « outre la hardiesse des inversions, a une marche plus rapide et plus ferme ».

Mais la prose, où toutes les lettres se prononcent, « roulant toujours sur des sons pleins », se traîne avec trop de lenteur ; son éclat est monotone ; « chaque mot étant harmonieux en particulier », « l'harmonie du tout ne vaut rien ». « La pensée... se détrempe dans la prose italienne ». Les formes y sont trop cérémonieuses. On y est toujours « dans la fâcheuse alternative d'ennuyer ou d'insulter un homme ». « La plus simple assertion y est toujours renforcée du serment ». Tels sont les inconvénients de la prose italienne, d'ailleurs si riche et si flexible. Or « c'est la prose qui donne l'empire à une langue ; la poésie n'est qu'un objet de luxe »[3].

Ce qui lui reste de gloire et d'avenir. — Malgré cela « la patrie de Raphaël et du Tasse ne sera jamais sans honneurs ». « La plus mélodieuse des langues s'est unie à la musique des anges, et cette alliance leur assure un empire éternel ». Le pays attire par ses

1. § 20.

2. § 21. La note 10 y insiste, tout en constatant que Métastase vient de porter sur les théâtres d'Italie une élégance et une pureté continue.

Une autre note (11) affirme qu'il s'agit plutôt de la variété des patois que de leur variation, car certains n'ont pas varié depuis huit ou neuf siècles.

3. § 22. La note 12 précise que l'Arioste se plaint de l'influence des Espagnols à cet égard.

chefs-d'œuvres (sic) les voyageurs. Des puissances qui l'entourent « l'humilient » ; « elle a toujours droit de les charmer »[1].

Rapports du langage et du caractère dans les individus et les nations. — « L'homme qui parle est un homme qui pense tout haut » ; « si on peut le juger par ses paroles, on peut aussi juger une nation par son langage ». Une nation « parle d'après son génie ».

De quoi est fait le génie d'une langue, demande-t-on souvent. On peut dire que « la douceur ou l'âpreté des articulations, l'abondance ou la rareté des voyelles, la prosodie et l'étendue des mots, leurs filiations, et enfin le nombre et la forme des tournures et des constructions qu'ils prennent entre eux, sont les causes les plus évidentes du génie d'une langue. Ces causes se lient au climat et au caractère de chaque peuple en particulier »[2].

L'Angleterre. — L'Angleterre et la France, « après avoir disputé trois cents ans, non à qui aurait l'empire mais à qui existerait... se partagent depuis un siècle les regards de l'Univers ». Il ne convient pas de considérer l'Angleterre lorsque, « répandue dans les plus belles provinces de France, adoptant notre langage et nos mœurs, elle n'offrait pas une physionomie distincte », ou quand, « consternée par le despotisme de Guillaume le Conquérant ou des Tudor », elle donnait à ses voisins « des modèles d'esclavage »[3]. Mais maintenant « rendue à son propre génie, parlant sa propre langue... elle s'asseoit à son véritable rang en Europe »[4].

Sentiments qu'elle inspire. — « Elle doit à l'Océan sa splendeur ». Son « esprit d'inquiétude et d'impatience, auquel elle doit sa liberté, se consume au dedans s'il n'éclate au dehors ». De sorte que « le prince se hâte d'ouvrir ses ports ». « Son commerce qui s'est ramifié dans les quatre parties du monde fait... qu'elle peut être blessée de mille manières différentes ». « D'où des démêlés avec toutes les puissances ».

De sorte « qu'à toute l'estime qu'on ne peut refuser à une nation... éclairée les peuples joignent toujours un peu de haine, mêlée de crainte et d'envie »[5].

1. § 23.
2. § 24-26. Voir les notes 13, 14, 15. Toutes les idées de l'auteur sur la formation des langues sont là.
3. § 28.
4. § 29.
5. § 30.

La France et la Paix. — « La France, qui a dans son sein une subsistance assurée... méconnaît son génie quand elle se livre à l'esprit de conquête »[1].

La France nécessaire au monde. — « Par sa juste étendue elle touche à ses véritables limites ». « Il faut donc que la France conserve et qu'elle soit conservée »[2].

Paris et la France. — Sa capitale, « enfoncée dans les terres », n'a point eu comme les villes maritimes l'affluence des peuples », mais pour cette raison elle a « mieux senti et mieux rendu l'influence de son propre génie, le goût de son terroir, l'esprit de son gouvernement ». « Les opinions exagérées du nord et du midi, viennent y prendre une teinte qui plaît à tous »[3].

Le caractère national. Rôle et importance des femmes. — « La différence de peuple à peuple n'est pas moins forte d'homme à homme ». Le Français « cherche le côté plaisant de ce monde ; l'Anglais semble toujours assister à un drame ». L'Anglais « voyage pour voir, le Français pour être vu ». « Le Français, visité par toutes les nations, peut se croire dispensé de voyager chez elles comme d'apprendre leurs langues, puisqu'il retrouve partout la sienne ». En Angleterre « les femmes, qui n'ont pas quitté le tribunal domestique, ne peuvent entrer dans le tableau de la nation ; mais on ne peindrait les Français que de profil si on faisait le tableau sans elles » ; « c'est de leurs vices et des nôtres, de la politesse des hommes et de la coquetterie des femmes, qu'est née cette galanterie des deux sexes qui les corrompt tour-à-tour, et qui donne à la corruption même des formes si brillantes et si aimables »[4].

Grâce et politesse. — La France, « sans avoir la subtilité qu'on reproche aux peuples du midi et l'excessive simplicité du nord, a la politesse et la grâce » et « en fournit les modèles dans les mœurs, dans les manières et dans les parures »[5].

La souplesse française. — « Sa mobilité ne donne pas à l'Europe le temps de se lasser d'elle ». « Sous un ciel tempéré, changeante

1. § 31 ; cf. note 16 : Il y a deux cent ans qu'en Angleterre et en plein Parlement, un homme d'État observa que la France n'a jamais été pauvre trois ans de suite.
2. § 31.
3. § 31. Cf. note 17. Il est certain que c'est sous les zones tempérées que l'homme a toujours atteint son plus haut degré de perfection.
4. § 33.
5. Ib.

dans ses manières et ne pouvant se fixer elle-même », la France « parvient pourtant à fixer tous les goûts... », le Français est devenu « l'homme de toutes les nations »[1]. Les langues sont comme les nations, « les mots comme les hommes ». Ceux qui ont dans la société « des alliances étendues y ont aussi une plus grande consistance ». Ceux qui sont « isolés ou sans harmonie tombent comme des hommes sans recommandation et sans appui »[2].

Goût de l'Europe pour la France et sa langue. — « Le goût qu'on a dans l'Europe pour les Français est inséparable de celui qu'on a pour leur langue », et « l'estime dont cette langue jouit est fondée sur celle que l'on sent pour la nation »[3].

Origines du français. — « Il a fallu plus de mille ans à la langue française pour arriver à sa maturité... Depuis le cinquième siècle (sic) jusqu'à la fin du xvie »... les changements étaient si brusques que « le siècle où l'on vivait dispensait... de lire les ouvrages du siècle précédent. Les auteurs se traduisaient mutuellement (sic) de demi-siècle en demi-siècle », et chacun croyait la langue « arrivée à sa dernière perfection »[4].

Langue écrite et langue parlée. Divorce entre la prononciation et l'orthographe. — « Les conquérants français, en adoptant les expressions celtes et latines, les avaient marquées chacune à son coin ». « Le désordre régna dans la disette ». La monarchie, acquérant plus d'unité, refondit « ces monnaies éparses... sous une empreinte générale, conforme... à leur origine et... au génie même de la nation ». D'où une « physionomie double : on se fit une langue écrite et une langue parlée, et ce divorce de l'orthographe et de la prononciation dure encore »[5].

L'Âge de la maturité. — Enfin « la maturité du langage et celle de la nation arrivèrent ensemble »[6].

Au commencement du règne de Louis XIV l'autorité royale fit

1. § 34.
2. § 35.
3. Ib.
4. § 37. La note 19 montre que Rivarol a pensé au *Roman de la Rose* traduit en prose « par un petit chanoine au xive siècle ».
5. § 38. Dans la note 20 Rivarol s'explique sur les irrégularités des familles de mots qui défigurent notre langue. Il fait le procès de l'orthographe. Mais, « un abus est bien fort quand on a si longtemps raison contre lui ».
6. § 38.

rentrer chacun à sa place ; « on connut mieux ses droits et ses plaisirs ; l'oreille, plus exercée, exigea une prononciation plus douce (*sic*) ; une foule d'objets nouveaux demandèrent des expressions nouvelles, la langue française fournit à tout, et l'ordre s'établit dans l'abondance »[1].

La confusion du xvi[e] siècle. — Le seizième siècle, dans son désordre, avec ses inventions baroques, en montant sur ses « sublimes échasses » brouilla tout ce que le quatorzième siècle avait à peu près démêlé[2].

La prose ramène la poésie dans sa voie. — Ce fut à la fin du règne de Henri IV et de celui de Louis XIII que la prose, plus sage, qui ne s'était pas écartée de la route, précéda la poésie, qui d'habitude la devance toujours[3].

La naïveté. — Certains auteurs empruntent aujourd'hui les tournures anciennes afin d'être naïfs ; « le naïf qui se dégrade tombe dans le niais »[4]. « Chez les peuples perfectionnés et corrompus, la pensée a toujours un voile, et la modération, exilée des mœurs, se réfugie dans le langage, ce qui le rend plus fin et plus piquant. Lorsque par une heureuse absence de finesse et de précaution, la phrase montre la pensée toute nue, le naïf paraît »[5].

Nos grands écrivains ont trouvé la naïveté « dans leur âme, sans quitter leur langue, et celui qui, pour être naïf, emprunte une phrase d'Amyot, demanderait, pour être brave, l'armure de Bayard ».

Aperçu de l'histoire de l'anglais. — L'anglo-saxon est né d'une fusion de l'idiome des Saxons et du jargon du pays ; puis cette langue fut abandonnée au peuple, de Guillaume le Conquérant à Édouard III, où régna le français. Mais enfin on exila « une langue rivale ». Les mots français avaient eu le temps d'entrer dans l'anglais et de se fondre « dans une prononciation et une syntaxe nouvelle... Nos yeux les y retrouvent encore »[6].

Exécution sommaire de la littérature anglaise, de Chaucer a Shakespeare. — De Chaucer, l' « Homère anglais », jusqu'à Sha-

1. § 39.
2. § 40-41. La note 21 insiste sur cette injustice avec citations à l'appui.
3. § 42.
4. § 43.
5. § 44.
6. § 46.

kespeare et Milton... la littérature anglaise « ne vaut pas un coup d'œil »[1].

Formation de l'esprit classique en France. — Au xvii[e] siècle Malherbe élève « le premier des monuments nationaux ». Richelieu attire le jeune Corneille. Il crée à la langue un tribunal. « A cette époque une foule de génies vigoureux s'emparèrent de la langue française, et lui firent parcourir rapidement toutes ses périodes, de Voiture jusqu'à Pascal, et de Racan jusqu'à Boileau »[2].

La littérature anglaise étouffée dans la gloire de Louis XIV. — Au contraire le nom et la gloire de Shakespeare ne devaient « passer les mers que deux siècles après : il n'était pas alors... l'idole de sa nation et le scandale de notre littérature ». Milton, qui le suivit « mourut inconnu ». Il y avait de beaux esprits à la Cour de Charles mais « cette faible aurore se perdit tout à coup dans l'éclat du siècle de Louis XIV : les beaux jours de la France étaient arrivés »[3].

L'apogée de la littérature française. — « Paris fixa les idées flottantes de l'Europe »[4]. « L'imagination de Descartes (sic)... la raison de Boileau », le doute de Bayle, l'éloquence de Bossuet, notre théâtre surtout, où « le grand Condé pleurait aux vers du grand Corneille », « où Racine corrigeait Louis XIV », où Molière fut « plus comique que les Grecs » et « Télémaque plus antique que les ouvrages des Anciens », où La Fontaine, tout « en ne donnant pas à la langue des formes si pures », lui prêtant « des beautés plus incommunicables », firent que nos livres devinrent ceux de tous les pays, de tous les goûts, de tous les âges. Les premiers journaux furent en français, et ils ne « racontaient que nos victoires et nos chefs-d'œuvres ». « C'est de nos académies qu'on s'entretenait et la langue s'étendait par leurs correspondances ». Tout se faisait au nom de la France et « notre réputation s'accroissait de notre réputation »[4].

Empire pacifique du goût français. — « Aux productions de l'esprit se joignaient... celles de l'industrie : des pompons et des

1. § 47. La note 23 fait une restriction pour le chancelier Bacon et les personnages illustres qui ont écrit en latin.
2. § 49.
3. § 50. La note 24, très longue, expose les opinions de l'auteur sur Shakespeare : « c'est un délire perpétuel, c'est souvent le délire du génie ».
4. § 51.

modes accompagnaient nos meilleurs livres chez l'étranger, parce qu'on voulait être partout raisonnable et frivole comme en France ». « Nos voisins, recevant sans cesse des meubles, des étoffes et des modes qui se renouvelaient sans cesse, manquèrent de termes pour les exprimer : ils furent comme accablés sous l'exubérance de l'industrie française », si bien que, « pour n'être plus séparé de nous, on étudia notre langue de tout côté »[1].

Comparez à cette « sorte d'empire qu'aucun peuple n'a jamais exercé », « celui des Romains qui semèrent partout leur langue et l'esclavage »[2].

Le rôle de Louis XIV. — Louis XIV, sans avoir « le génie d'Alexandre, ni la puissance d'esprít d'Auguste », a su régner. Il « marche dans l'histoire de l'esprit humain » à leurs côtés. « Il fut le véritable Apollon du Parnasse français ». Ses bâtiments, ses fêtes, la fondation d'une colonie artistique à Rome, l'appel adressé aux savants étrangers, fit que « sa langue domina comme lui dans tous les traités ». « Ses prospérités, ses fautes, et ses malheurs servirent également à la langue, elle s'enrichit à la Révocation de l'Édit de Nantes, de tout ce que perdait l'État »[3].

Pas de rivalité possible. — « L'Allemagne avait des princes nuls, l'Espagne était divisée », l'Italie « avait tout à craindre », l'Angleterre et l'Écosse n'étaient pas encore unies ; « la Prusse et la Russie n'existaient pas ». « L'heureuse France... occupa le monde de ses entreprises et de sa gloire » ; elle donna à ses rivaux la « fatigue de l'admiration »[4].

Réveil de l'Angleterre. — Vers la fin du siècle, alors que Louis XIV « n'était plus heureux », l'Angleterre « se dégagea des rayons de la France et brilla de sa propre lumière ». Pope, Addison, Dryden adoucirent les « sifflements » de la langue, l'anglais, sous leur plume, « devint l'italien du Nord »[5]. « L'enthousiasme pour Shakespeare et Milton se réveilla », Locke « posa les bornes de l'esprit humain, Newton trouva celles de la nature »[6].

Les droits d'aînesse de la France. — La philosophie fut aussi brillante en Angleterre que les arts chez nous, mais « la place

1. § 52.
2. § 53.
3. § 54.
4. § 55.
5. § 56.
6. Rivarol a corrigé : « la nature de la lumière et la loi de l'univers ».

était prise : l'Europe ne pouvait donner deux fois le droit d'aînesse ». « De sorte que tant de grands hommes, en travaillant pour leur gloire, illustrèrent leur patrie et l'humanité plus encore que leur langue »[1].

La diffusion de la langue et les voyages. — La position de l'Angleterre « n'appelle pas les voyageurs ». Elle vient faire son commerce chez les... peuples. Or, « celui qui voyage ne donne pas sa langue ; il prendrait plutôt celle des autres : c'est presque sans sortir de chez lui que le Français a étendu la sienne »[2].

Défauts de la langue anglaise. — L'anglais eut toujours à souffrir des mêmes objections que l'allemand. Si « l'anglais a l'audace des langues à inversions, il en a l'obscurité ». Sa syntaxe est « bizarre », la règle « y a quelquefois moins d'applications que d'exceptions. On lui trouve des formes serviles qui étonnent dans la langue d'un peuple libre ». « La prononciation n'a ni la plénitude ni la fermeté de la nôtre »[3].

La littérature anglaise ; le goût et l'ordre. — La littérature anglaise offre « des monuments de profondeur et d'élévation qui seront l'éternel honneur de l'esprit humain » ; cependant il faut « des essais et de la précaution pour n'être pas rebuté de leur ton, de leur goût et de leur forme ». Sa littérature... a contracté « un caractère d'exagération opposé au bon goût », c'est « avec une ou deux sensations que quelques Anglais ont fait un livre ». « L'ordre leur eût semblé trop près de je ne sais quelle servitude » ; aussi leurs ouvrages, « qu'on ne lit pas sans fruit, sont souvent dépourvus de charme »[4].

Nos bons livres et l'humanité. — Le Français, ayant « reçu des impressions » de toute l'Europe, a « placé le goût dans les opinions modérées, et ses livres composent la bibliothèque du genre humain ». Si le monde devait finir, « c'est un excellent livre français qu'il faudrait lui léguer, afin de lui donner de notre espèce humaine une idée plus heureuse. A richesse égale, il faut que la sèche raison cède le pas à la raison ornée »[5].

1. § 57.
2. § 58.
3. § 60.
4. § 61. La note 26 nomme Young.
5. § 62.

Le libéralisme de la France en face de la jalousie anglaise. — La France n'est point exclusive ni jalouse. C'est Voltaire qui a présenté l'Angleterre au monde. « Nous sommes les seuls qui imitions les Anglais » ! « Nous faisons entrer une mode anglaise dans l'immense tourbillon des nôtres, et le monde l'adopte au sortir de nos mains ». En revanche, « quand les peuples du Nord ont aimé la nation française, imité ses manières, exalté ses ouvrages, les Anglais se sont tus, et ce concert de toutes les voix n'a été troublé que par leur silence »[1].

L'ordre direct, qualité essentielle de la langue française. — Ici se termine la première partie. Dans la deuxième, Rivarol entreprend de prouver que, si la langue française a conquis l'empire par les livres, par l'humeur et par l'heureuse position du peuple qui la parle, elle la conserve « par son propre génie ». Son caractère particulier est sa fidélité à l'ordre direct : sujet, verbe, objet[2]. Par « un privilège unique », elle conserve cet ordre qui est si nécessaire au raisonnement[3], tandis que tous les peuples « ont eu recours aux tournures plus ou moins hardies, selon que leurs sensations ou l'harmonie des mots l'exigeaient »[4].

Admirable clarté du français. — « C'est en vain que les passions nous bouleversent et nous sollicitent de suivre l'ordre des sensations. La syntaxe française est incorruptible ». « C'est de là que résulte cette admirable clarté, base éternelle de notre langue ; *ce qui n'est pas clair, n'est pas français* »[5].

Le français et la musique. — Il est arrivé de là que notre langue a été « moins propre à la musique et aux vers qu'aucune langue ancienne ou moderne », elle se prête mal aux sensations, voulant « l'ordre et la suite, quand le chant demande le désordre et l'abandon ». La musique doit « bercer l'âme » ; « malheur à celle dont on dira qu'elle a tout défini »[6].

Le génie des écrivains a élevé le français au-dessus de sa timidité naturelle. — Son « génie circonspect » arrête le poète.

1. § 63.
2. Garat s'est élevé avec vigueur contre ce paradoxe (*Merc.* du 6 août 1785, p. 33-34).
3. § 65-66.
4. § 65. La note 27 atténue. Rivarol compare : *M. prenez garde à un serpent qui s'approche* à *serpentem fuge* et observe assez justement que le serpent serait là avant la fin de la phrase. Il affirme toutefois que Racine et La Fontaine, « sans jamais blesser le génie de la langue », ont presque toujours nommé le premier l'objet qui frappe le premier.
5. § 66.
6. § 67.

Pas de poésie « haute en couleur » chez nous, des images justes. C'est de l'artifice avec lequel les grands maîtres « ont su déguiser leur fidélité au génie de leur langue », que résulte tout le « charme de leur style »... La langue française, sobre et timide, eût été peut-être « la dernière des langues », si la masse de ses bons écrivains « ne l'eût poussée au premier rang, en forçant son naturel »[1].

Toujours l'ordre direct. Sûreté de la prose française. — Rivarol revient longuement encore à l'ordre direct qu'il oppose aux inversions, sources de difficultés et d'équivoques. La prose française incomparable « se développe en marchant ». Elle est sûre et « entre avec plus de bonheur dans la discussion des choses abstraites », « sa sagesse donne de la confiance à la pensée ». « Les philosophes l'ont adoptée, parce qu'elle s'accomode également de la frugalité didactique et de la magnificence qui convient à l'histoire de la Nature »[2].

Notre prose vaut tous les vers. — « On ne dit rien en vers qu'on ne puisse exprimer aussi bien dans notre prose ». Elle « poursuit le vers dans toutes ses hauteurs et ne laisse entre elle et lui que la rime ». Il ajoute plus loin : la mesure. Il y a, suivant Denys d'Halicarnasse, « une prose qui vaut mieux que les meilleurs vers, et c'est elle qui fait lire les ouvrages de longue haleine » ; « la variété de ses périodes lasse moins que le charme continu de la rime et de la mesure »[3].

Appréciation des éléments rythmiques. — Sans doute « la raison en vers est admirable ». La « rime lui donne un air de chant qui la distingue de la prose ». Un jour cette rime « sera la ressource des scoliastes, qui en compilant les exemples, fixeront une sorte de prononciation semblable à la nôtre »[4].

Un argument rebattu : l'*e* muet. — La prononciation de la langue française est « plus variée que celle des langue du Midi, mais moins éclatante », « plus douce que celle des langues du Nord ». Le son de l'*e* muet, « semblable à la dernière vibration des

1. § 68. Dans la note 28, il commente la phrase où il a dit que chez d'autres peuples les « métaphores ont toujours un degré de plus que les nôtres ». Virgile dit par exemple : *Capulo tenus abdidit ensem*, nous disons, *il l'enfonça* ; or il y a un degré entre *enfoncer* et *cacher*, et nous nous arrêtons au premier.
2. § 70-72.
3. § 73.
4. Ib. (tout ce § a été remanié).

corps sonores, lui donne une harmonie légère qui n'est qu'à elle »[1].

« En considérant la Langue Latine comme la grosse planette, et les Langues d'Europe comme ses satellites, la nôtre paraît être à une distance plus heureuse, et sa température tient au rang qu'elle occupe »[2].

Le français et la probité. — Le français n'a point de diminutifs, « son allure n'en est que plus mâle » ; « dégagée de tous les protocoles que la bassesse inventa pour la vanité », notre langue « en est plus faite pour la conversation, lien des hommes et charme de tous les âges ; et, puisqu'il faut le dire, elle est de toutes les langues *la seule qui ait une probité attachée à son génie* »[3]. « Sûre, sociale, raisonnable, ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine. Et voilà pourquoi les puissances l'ont appelée dans leurs traités, elle y règne depuis les conférences de Nimègue »... « et désormais les intérêts des peuples et les volontés des rois reposeront sur une base plus fixe ; on ne sèmera plus la guerre dans des paroles de paix »[4].

La connaissance du français est une assurance de politesse. — « Quand on arrive chez un peuple, et qu'on y trouve la langue française, on peut se croire chez un peuple poli »[5].

Utilité d'une langue générale. — « Leibnitz cherchait une langue universelle et nous l'établissions autour de lui ». « Il est bon de ne pas donner trop de vêtements à sa pensée » ; « il faut, pour ainsi dire, voyager dans les langues, et, après avoir savouré le goût des plus célèbres se renfermer dans la sienne »[6].

La pérennité du français. — « Si nous avions les littératures de tous les peuples passés, ne faudrait-il pas que tant de langues se réfugiassent dans une seule par la traduction ? Ce sera... le sort des langues modernes, et la nôtre leur offre un port dans le naufrage ». « Les États se renverseront, et notre langue sera toujours retenue

1. § 75.
2. § 75 bis (§ supprimé, Rivarol a dû en voir les défauts).
3. On remarquera le sens qu'a cette phrase, bien éloigné de celui qu'on lui prête ordinairement.
4. § 76. On remarquera la prudence avec laquelle Rivarol s'exprime à ce sujet. Il ne parle pas du Traité de Nimègue, mais des conférences.
5. § 77.
6. § 78.

dans la tempête par deux ancres, sa littérature et sa clarté », jusqu'à ce que, « par une de ces grandes révolutions qui remettent les choses à leur premier point, la nature vienne renouveler ses traités avec un autre genre humain »[1].

CHANCE DE CORRUPTION ; DANGER DU STYLE FIGURÉ. — La langue française ne peut-elle donc pas en venir à se corrompre ? L'auteur ne veut pas examiner la question dans son ensemble. Il explique qu'il y a deux styles, le naturel et le figuré. Le premier exprime ce qui se passe hors de nous par des causes physiques ; il compose le fond des langues et « peut être aussi grand que la nature ». C'est l'imagination qui compose le second « des emprunts qu'elle fait au premier ». *Le soleil brûle*, voilà le langage propre ; *le cœur brûle de désir*, voilà le style figuré « qui n'est que le simulacre de l'autre, et qui double ainsi la richesse des langues. Comme il tient à l'idéal, il paraît plus grand que la nature »[2].

« L'homme le plus dépourvu d'imagination ne parle pas longtemps sans tomber dans la métaphore » ; ce style métaphorique ... « porte un germe de corruption », les erreurs dans les métaphores « annoncent de la fausseté dans l'esprit et un amour de l'exagération qui ne se corrige guère »[3].

AUTRES PÉRILS : L'AFFECTATION ET LA RECHERCHE DES NOUVEAUTÉS. — Une langue vient à se corrompre lorsqu'on met de l'affectation à « outrer les figures et à rétrécir le naturel qui est la base, pour charger d'ornements superflus l'édifice de l'imagination »[4]. C'est « ce défaut qui perd les écrivains des nations avancées : ils veulent être neufs et ne sont que bizarres ». « Ce défaut précède la maturité des langues et disparaît avec la politesse »[5].

LE FRANÇAIS N'EST PAS PAUVRE. — Il n'est pas vrai que le français soit pauvre par excès de délicatesse. Il est seulement « difficile d'y tout exprimer avec noblesse », les styles étant « classés dans notre langue comme les sujets dans notre monarchie ». Mais, si Racine et Boileau parlent un langage « étranger au peuple qui les environne : ils deviennent les écrivains de tous les temps et perdent bien peu dans la postérité ». Molière ou La Fontaine, qui revêtirent leurs idées

1. § 79.
2. § 81.
3. § 82.
4. § 83.
5. § 84.

de toutes les formes populaires, perdent « leurs couleurs plus locales », qui s'effacent à la longue. « Le charme du style mêlé s'affadit ou se perd et ces auteurs ne sont pour la postérité qui ne peut les traduire, que les écrivains de leur nation ». « Il serait ... aussi injuste de juger de l'abondance de notre langue par le *Télémaque* ou *Cinna* seulement que de la population de la France par le petit nombre appelé *la bonne compagnie* »[1].

Le rôle des bons livres dans la conservation des langues. — Les langues qui « d'époque en époque se sont élevées jusqu'à la perfection » en descendent. Mais elles y sont « fixées par les bons livres, et c'est en devenant des langues mortes qu'elles se font réellement immortelles »[2].

Développement de la littérature et du génie français au xviiie siècle. — La France ne s'était « reposée qu'un moment ». Fontenelle, Montesquieu, Buffon ont continué la noble lignée[3].

La philosophie a mêlé « ses fruits aux fleurs de la littérature » ; « l'*Encyclopédie* était annoncée » ; l'éclat de cette entreprise rejaillit sur la nation et « couvrit le malheur de nos armes ». Un roi du Nord « faisait à notre langue l'honneur que Marc-Aurèle et Julien firent à celle des Grecs. Il associa son immortalité à la nôtre ». Le « philosophe de Genève » parut et « son impérieuse éloquence fut écoutée ». Raynal fournit « aux deux mondes le livre où sont pesés les crimes de l'un et les malheurs de l'autre »[4]. Voltaire, « qui ne donne de relâche ni à ses admirateurs ni à ses ennemis », devint une puissance en Europe et fut pour elle « le Français par excellence, lorsqu'il était pour les Français l'homme de tous les lieux et de tous les siècles ». « Il joignit... à l'universalité de sa langue son universalité personnelle »[5].

La dernière guerre de l'Angleterre avec nous « la laisse dans la double éclipse de sa littérature et de sa prépondérance ». « On y a vu un peuple libre conduit par l'Angleterre à l'esclavage, et ramené par un jeune monarque à la liberté. L'histoire de l'Amérique se réduit désormais à trois époques : égorgée par l'Espagne, opprimée par l'Angleterre et sauvée par la France »[6].

1. § 86.
2 § 87.
3. § 89.
4. § 90.
5. § 91.
6. § 93.

CHAPITRE IV

LE MÉMOIRE DE SCHWAB

De bonne heure on pensa à mettre cette Dissertation à la portée des lecteurs français [1].

En 1796, un chanoine de Dijon, Denis Robelot (1763-1825), émigré après refus de serment, et réfugié en Westphalie, où il avait appris l'allemand, fit une autre traduction de la même Dissertation. Schwab, qui la revit, la trouva excellente. Elle ne fut toutefois publiée par Robelot qu'après son retour en France, en 1803. C'est cette édition que nous suivrons dans notre résumé [2].

PREMIÈRE QUESTION

PREMIÈRE SECTION

DÉVELOPPEMENT DES CAUSES PRINCIPALES DE LA PROPAGATION D'UNE LANGUE [3]

La propagation d'une langue dépend de causes intrinsèques et de causes extrinsèques. Parmi les premières il faut ranger « la nature de cette langue et les qualités du peuple qui la parle ».

Facilité. — La langue la plus facile à apprendre obtient la préférence, « supposant ...égales toutes autres considérations entre les nations qui communiquent entre elles. Pour mesurer cette facilité, il ne convient pas de s'en rapporter au nombre de mots. Une

1. Elle méritait de l'être, estime Dieudonné Thiébault, *Souven.*, t. IV, p. 95. Son fils le futur général Thiébault, tout jeune encore, en entreprit une traduction, peut-être à l'instigation de son père, qui revit son travail. Mais cette traduction ne parut jamais (Voir les *Mém.* du G[l] Baron Thiébault, t. I, p. 110).

2. Robelot y a ajouté des renseignements très intéressants sur la « propagation de la langue française » au moyen âge. Voir pp. 275 à 336.

Le « Précis de la Dissertation allemande de Schwab » est dans les Mém. de l'Académie de Berlin, 1785, p. 371.

3. Ce titre est de Schwab lui-même. L'exposé va de la page 41 à la page 75.

langue au vocabulaire restreint, parce qu'elle serait pauvre en idées, ne pourrait entrer en concurrence avec d'autres plus riches[1].

« L'effet du mélange heureux des voyelles et des consonnes » ne doit pas être négligé ; « la langue la plus douce, la plus coulante », a « le pas sur la plus dure »[2].

Cependant, la prononciation de chaque langue ayant ses difficultés, « l'avantage d'une prononciation plus ou moins facile n'influera presque pas... tant qu'il ne s'agira que de difficulté et non pas d'impossibilité »[3].

Clarté. — « L'ordre et l'arrangement des mots » contribuent à faciliter l'intelligence d'une langue. Quoique certains grammairiens philosophes récents n'aient vu là que de vieilles « chimères », et aient considéré comme naturelle toute construction qui peint fidèlement les sentiments et les pensées, il est vraiment « naturel de placer les fondements avant l'édifice », donc « le sujet avant la modification, l'action avant l'objet et le but auquel elle se rapporte »[4].

Cette construction *naturelle* et ainsi qu'on pourrait l'appeler, peut-être avec plus de vérité, *métaphysique*, n'entrave en rien les constructions « particulières aux genres pathétique, pittoresque, euphonique »[5]. Mais ces constructions ne sont pas ce qui importe aux nations qui « desirent uniquement un instrument commode de communication ». Il ne leur chaut pas qu'on puisse dans une autre langue, « ordonner des périodes plus élégantes, plus flatteuses à l'oreille »[6].

Avantage d'une langue formée. — Une langue non formée n'est qu'un instrument peu sûr, puisqu'elle est sujette aux changements. On préférera une langue où l'on sache ce qui est exact et ce qui ne l'est pas, ce qui est « noble ou trivial »[7]. C'est par là que le grec a résisté au latin[8], que le « formel » du latin a triomphé du germanique et en Valaquie de l'esclavon[9].

La culture de la Nation. — Si en même temps que sa langue la nation est « plus polie et d'un esprit mieux cultivé », les chances

1. P. 43.
2. Ib.
3. P 44.
4. P. 44, cf. n. 4.
5. P. 45-46.
6. P. 47.
7. P. 47-48.
8. P. 50.
9. Pp. 50-52.

de la langue s'en augmentent[1]. « La culture d'esprit d'une nation est naturellement liée avec la perfection de sa langue; elles ont une influence réciproque, et presque toujours l'une peut servir de mesure à l'autre ». Cependant... « chacun de ces avantages a une action distincte »[2].

Différence d'action suivant que les peuples sur qui elle s'exerce ont une culture plus ou moins avancée. — Les « prérogatives » que donne la culture ont « peu de prix aux yeux de l'homme encore entièrement inculte »[3]. Celui chez qui « la culture de l'esprit a déjà fait quelques progrès », « en recevra ... une impression profonde » .... « Celui qui est parvenu au plus haut degré de la culture de l'esprit, ne s'abaissera pas jusqu'à apprendre la langue de la nation qui n'a parcouru que la moitié du chemin », c'est cette nation qui subira l'ascendant. Elle ne cherchera pas seulement à pouvoir entrer en communication avec le peuple supérieur, elle « s'appliquera... à l'étude avec ardeur, dans l'espérance de s'attirer par une civilisation semblable ... la considération qui y est attachée »[4].

La langue, liée aux idées, raffine les sentiments et l'esprit. — Une multitude d'idées et de sentiments s'attachent à une langue raffinée. « Les sentimens d'humanité, gradués par un nombre infini de nuances; celui, non moins varié, d'idées sur les convenances de la vie sociale, sur les agrémens de la société, sur la véritable politesse; les sentimens du beau, du noble, du grand; les notions de l'industrie et du luxe... ; les idées enfin des sciences et des beaux-arts, sont parvenus au dernier période de leur développement, et trouvent dans sa langue, le nom qui leur est propre... »[5].

La nation moins cultivée, mais « dont tous les efforts se dirigent vers un degré de civilisation plus parfaite, ne peut manquer de concevoir de l'attachement pour la langue étrangère, qui va tirer de leur engourdissement ses sens assoupis, et de leur obscurité ses conceptions encore environnées de ténèbres; ce sera pour elle un puissant aiguillon pour apprendre cette langue »[6]. D'abord elle ne paraissait à la nation à qui on l'apporte qu' « un instrument de communication; elle devient présentement, pour son esprit, une source de jouissances; ainsi le desir d'apprendre la langue d'un

1. P. 54.
2. Ib.
3. P. 55.
4. P. 55-56; cf. n. 14.
5. P. 56-57.
6. P. 57.

peuple entièrement civilisé est, en dernière analyse, le ressort de l'ame humaine, le principe de ses élans vers de nouveaux sentimens, de nouvelles idées, et de nouvelles pensées »[1].

Influence des écrits. — La nation la plus polie a « des poëtes, des orateurs, des historiens célèbres... des savans pleins de goût », l'autre, la moins civilisée, « assez éclairée pour connoître ses besoins », sentira que chez elle « les ouvrages d'esprit et d'agrément laissent encore à desirer ce goût fin et exquis qui peut seul mériter les suffrages de cette portion choisie du public contemporain et futur ». « Une partie de cette nation, petite, il est vrai, mais qui finit par donner le ton, étudiera la langue étrangère ». Une autre partie de la nation l'apprendra « sur le desir de lire ces écrits plus agréables, destinés à charmer ses loisirs »[2].

L'élan spontané. — Dans la communication la marche n'est pas égale des deux côtés. « Les [nations] moins civilisées rechercheront toujours plus le peuple opulent et poli, que celui-ci ne les recherchera ». De tous côtés « on s'empressera de voyager chez lui, pour visiter sa capitale, ses ateliers; pour apprendre à connoître un peuple si parfait, au moins si agréable, si aimable dans le commerce de la vie ; pour admirer les chefs-d'œuvres de ses artistes, ses monumens superbes ; assister à ses fêtes et à ses spectacles ; jouir des commodités de son luxe ... participer aussi peut-être à sa corruption; former enfin sur lui ses mœurs, et les raffiner ». On apprendra donc sa langue, ne dût-elle être qu'un instrument de communication, et on la rapportera dans la patrie[3].

Le prestige politique. — Si la nation ainsi distinguée « parvient au plus haut point de sa civilisation », et qu'en même temps par ... sa puissance elle « obtienne le premier rang parmi les autres peuples, cette circonstance accélérera encore la propagation de sa langue »[4].

Dans le cas d'une conquête. — « L'effet sera même aussi rapide qu'il est possible », si la nation qu'on regarde parvient à l'empire. Alexandre par ses conquêtes a répandu le grec. « La langue des Romains fut, en peu de temps, la langue universelle... dans les Gaules et dans l'Espagne; et celle des François, sous les drapeaux

1. P. 57-58.
2. P. 60.
3. P. 63.
4. Ib.

victorieux des Normands, fut la langue dominante en Angleterre, à Naples, en Sicile »[1]. « Un peuple ne peut en subjuguer un autre, sans que les liaisons... ne deviennent plus fréquentes, plus variées, plus étroites ». Le peuple vaincu doit « entendre les lois et les ordres de ses souverains », il lui faut comprendre leur langue pour arriver « aux emplois, aux honneurs, solliciter avec succès, pour ses affaires, dans le pays des vainqueurs et dans la capitale de leur empire »[2]. Ainsi en fut-il en Gaule. Encore arrive-t-il que par surcroît le vainqueur prendra des mesures pour introduire sa langue.

Effets grossissant de l'imagination. — Toutefois cette mainmise n'est pas nécessaire. La supériorité vue à distance se grossit par un effet de l'imagination, qui « exagère facilement des objets qu'on ne peut d'ailleurs mesurer avec le compas géométrique »[3].

Travail systématique en vue de la domination. — Sans recourir à la force, la nation dominante augmente sa prépondérance ; elle a partout « ses agens, ses correspondans, ses émissaires pensionnés ». Pour traiter les affaires, ils se gardent d'employer la langue des nations où ils opèrent, ne voulant point paraître inférieurs, « leur orgueil en seroit blessé ». Les Français l'ont montré à Francfort, en 1682[4].

« Mais la plus grande influence appartient sans doute à la perfection de la langue, et à l'avantage dans la nation qui la parle, d'être une nation plus polie : quelle que soit, en effet, la supériorité politique d'un peuple ; dans le choc de ces trois causes, l'honneur du triomphe reste aux deux premières ». Les Grecs l'ont bien fait voir[5].

Formation de l'esprit de communication en Europe. — Toutes ces causes « n'eussent point eu d'effet, sans cette grande communication... des peuples entr'eux ». Il faut donc étudier d'où elle vint. Sans doute la religion chrétienne en fut la base. Mais l'événement qui contribua surtout à former cet esprit, ce sont les Croisades, « qui rendoient l'Orient le lieu du rendez-vous de nations absolument différentes »[6]. Ce furent ensuite les ordres de chevalerie et leurs tournois, enfin l'imprimerie et les postes[7].

1. P. 64.
2. P. 65.
3. P. 67.
4. P. 68-69. Cf. H. L., t. V, pp. 411-417. Schwab cite ici Moser.
5. P. 70.
6. P. 70-71.
7. P. 72.

Puis vint le règne de Charles-Quint, ses relations, ses guerres, les disputes de religion, « l'essor extraordinaire de l'esprit humain, nourri par la lecture des anciens », l' « émulation entre toutes les nations commerçantes, fruit de la découverte des Indes » [1]. Chaque État un peu étendu eut ses représentants ; « une république se forma entre les savans ». Il y eut « un flux et un reflux continuel entre les pays commerçans ». Le traité de Westphalie en porte témoignage. L'Europe y paraît comme « une nombreuse famille », où « se démêlent leurs intérêts compliqués ». « L'histoire, depuis l'existence du monde, n'offre point de semblable congrès » [2].

Alors, « par un heureux hasard dont il n'y a jamais eu et dont il n'y aura vraisemblablement jamais d'exemple parmi les langues vivantes, toutes les causes qui peuvent procurer à une langue l'universalité, se réunirent en faveur de la langue françoise » [3].

IIe SECTION

APPLICATION DE CES PRINCIPES AUX LANGUES ITALIENNE ET ESPAGNOLE.

Priorité de l'italien. — Deux langues ont été seules à avoir, pendant la période de communication, « un sort semblable à celui de la langue françoise » [4].

La langue italienne « fut la première à se former ». Aussi les Italiens appelaient-ils les autres nations barbares [5].

Avantages de l'italien. — Rome était « le centre de toute l'Europe chrétienne ». Le commerce, surtout celui des Toscans, était florissant, la curiosité des Européens était « piquée par les monumens » de l'antiquité. Les universités étaient fréquentées ; les pèlerins abondaient. Comment l'italien n'est-il pas devenu la langue dominante [6] ?

Obstacles. — Dante a dû choisir entre tous les patois qui se parlaient ; le toscan dominait, mais sans offrir une perfection assez

1. P. 73.
2. P. 74-75.
3. P. 75.
4. P. 76.
5. Ib.
6. P. 77-78.

grande, pour que l'œuvre fût comprise sans être expliquée ; la fermeté manquait à la langue [1].

En dehors de lui et de Pétrarque, pas un poète « digne d'être remarqué », pas un prosateur qui « approche d'un Villani et d'un Boccace » [2]. Au reste il n'existait pas encore d'imprimerie pour « multiplier les productions de ces Italiens célèbres » [3].

Le préjugé latin. — Le goût pour la littérature des anciens, réveillé, fut porté jusqu'à l'enthousiasme lors de l'arrivée des Grecs fugitifs [4].

On croyait la langue vulgaire « bonne, tout au plus, à être employée par un faiseur de romans, de chroniques, ou par un poëte érotique ». Pétrarque lui-même était de cet avis ; ce qu'il estimait digne de la postérité, c'était, son poëme latin *Africa*. C'est comme poète latin qu'il reçut au Capitole une couronne de laurier [5].

La langue vulgaire, négligée, en souffrit.

Apogée. Le siècle de Léon de Médicis. — Cependant « toutes les classes parlent alors, avec élégance, la langue italienne ». De Florence, siège des sciences, des beaux-arts et de la politesse, « la culture reflua » sur toute l'Italie. C'est le temps où commence « la grande période de communication ». La langue italienne se répand dans toute l'Europe et les vestiges de sa domination se retrouvent encore partout [6].

Arrêt du mouvement. — Il manqua à l'Italie de faire un seul royaume. La Toscane n'était qu'une petite province. Si elle était supérieure dans les arts, Venise, « qui avoit aussi son dialecte, étoit... plus grande et plus puissante ».

L'*italien* devait-il ainsi se nommer *langue de Florence* ? La question fut disputée. La critique de la *Jérusalem délivrée*, « mise au jour par l'Académie de Florence », respire « la vengeance et l'envie... » [7].

La première édition du Dictionnaire de la Crusca fut loin d'être pour les écrivains un code de lois, comme le Dictionnaire de l'Aca-

1. P. 78-79.
2. P. 79.
3. P. 80.
4. P. 81.
5. P. 82.
6. P. 84. La note 22 donne des détails très intéressants sur l'italianisme dans les différentes nations.
7. P. 85-86.

démie française. Aujourd'hui encore, « c'est le dialecte en usage dans chaque ville qui y a la vogue sur le théâtre »[1].

L'ESPAGNOL. SES PROGRÈS. — « Boscan, Garcilasso, Hurtade de Mendoze et d'autres... vivoient vers la première moitié du XVIe siècle ». L'époque brillante de la civilisation espagnole doit être reportée à ce temps. Le règne de Charles-Quint, celui de Philippe II, sont illustrés par autant d'écrivains que de héros[2].

On parle alors cette langue « dans les Cours d'Allemagne, d'Italie et de Flandre..., la supériorité politique de la nation » lui « donnoit plus d'éclat et plus de poids »[3].

PRÉSAGES DE FUTURS REVERS. — Mais l'Espagne est séparée du reste de l'Europe. « Les Espagnols n'eurent jamais beaucoup d'inclination pour les voyages ; ils attiroient aussi peu les étrangers ». Charles-Quint prenait ses agents chez les Italiens, les Allemands et les Français. Enfin la puissance espagnole fut éphémère[4].

ENCORE L'IDOLÂTRIE DU LATIN. — « L'idolâtrie [pour le latin] subsista encore à cette époque » ; « le reste même de l'Europe en fut infecté ». Les papes rédigeaient leurs bulles et leurs brefs en latin, n'avaient pour ambassadeurs que des gens qui regardaient « cette langue comme leur langue maternelle »[5]. Les savants le préféraient à des langues de moindre diffusion, comme l'italien. « Quiconque entreprenoit de lui substituer la langue de son pays, étoit accusé de chercher à corrompre le nœud social de la chrétienté »[6].

C'est au XVIIe siècle que commença pour le latin la décadence. « Or, précisément, vers la première moitié de ce siècle, la langue françoise réunit tous les avantages des langues italienne et espagnole... et se présenta aux Européens dans les circonstances les plus favorables »[7].

1. P. 86.
2. P. 87-88.
3. P. 88-89. Cf. les faits nombreux et curieux donnés dans la note 23.
4. P. 89-90.
5. P. 90-91.
6. P. 91.
7. P. 91-92.

IIIe SECTION

APPLICATION DES MÊMES PRINCIPES A LA LANGUE FRANÇOISE

Infériorité des autres puissances. — L'Italie n'était plus qu'un « simulacre de grandeur, fondé sur la religion, et que la réformation avoit rudement ébranlé ». La puissance espagnole commençait visiblement à décliner. L'Allemagne, « à cause des imperfections de sa constitution politique, n'étoit qu'un empire foible ». L'Angleterre « se montroit avec plus de prétentions ; mais d'immenses possessions dans les deux Indes n'en avoient pas encore fait ce colosse dont les bras gigantesques nous jettent dans l'étonnement »[1].

La France acquiert la supériorité politique. — A la paix de Westphalie, la France « dicta des lois à la maison d'Autriche et... à la moitié de l'Europe ». « Sa puissance politique devint si formidable sous Louis XIV », que l'Europe, « pour lui opposer une digue, dut former une alliance générale »[2].

Nimègue marque le plus haut degré de sa puissance ; c'est alors que le français devint la langue la plus commune dans les classes supérieures[3].

Le français hors du domaine du Roi. — Le français était employé « comme langue du pays dans la Franche-Comté (dont on fit bientôt la conquête), dans la Savoie, une partie de la Lorraine, de la Suisse, des Pays-Bas, et de quelques pays limitrophes de l'Allemagne »[4].

Le travail de perfectionnement. Régularité croissante de la phrase. — « La civilisation de la nation, et la perfection de sa langue marchoient, dès le commencement du xviie siècle, d'un pas égal avec sa puissance ». L'« ordre naturel, la marche régulière de la construc-

1. P. 92-93.
2. P. 93-94 ; cf. note 29. Cette note explique tout au long l'usage qui fut fait des langues au Congrès de Westphalie. Dans sa Préface (pp. 37 et suiv.), Schwab dit que c'est à M. de Gemmingen, consr de M. le duc de Wirtemberg, qu'il doit d'avoir été averti de l'influence que la supériorité politique pouvait avoir sur la propagation de la langue. Il avait bien aperçu cette relation, mais il considérait « que ce n'étoit pas le cas présent »
3. P. 94. Dans la note 29 Schwab rapporte tout au long les renseignements fournis par Limojon de Saint-Didier sur le fameux Congrès.
4. P. 95.

tion françoise » lui donnaient un caractère de fermeté et de régularité incomparable. Tandis que les autres langues se permettent « sur-tout dans le style poétique et oratoire les licences les plus hardies », elle n'a guère en poésie une autre construction qu'en prose [1]. En italien — et l'italien est le principal rival du français — l'intelligence d'un poète « exige pour ainsi dire l'étude d'une autre langue » [2]. Au contraire, qui lit Pascal peut lire J.-B. Rousseau. Des constructions hardies d'un Montaigne, on ne rencontre plus de trace depuis Corneille jusqu'à Voltaire.

Interdiction d'innover. — Tout était déterminé en français, « le *matériel* comme le *formel* ; rien n'y étoit abandonné à la manie d'innover ». Tout, « jusqu'aux plus petites fautes de l'auteur du Cid, y étoit dénoncé ». Dans le choix de nouvelles manières de parler, « la plus stricte analogie pouvoit seule diriger ». Cette analogie même ne pouvait autoriser l'admission de nouveaux mots, « si le bon goût en recevoit la plus légère atteinte » [3].

L'autorité et la nation collaborent à ce perfectionnement. — L'Académie, même appuyée sur le pouvoir royal, n'eût pu « imprimer à la langue ce caractère de régularité », si la nation n'y eût consenti. L'auteur y insiste. « Cette consistance... fait, selon moi, un honneur infini à la nation françoise, c'est une preuve certaine qu'il y avoit alors en France un grand nombre d'excellens esprits » [4] .... « Où est le pays où un si grand nombre d'écrivains aient une manière de penser uniforme sur la langue ? Quelle est la nation éclairée, assez docile pour se soumettre volontairement aux lois d'un semblable tribunal ? Il est évident que les causes en existent dans cet esprit national à qui le sentiment des convenances est naturel, et dans les progrès que le bon goût avait faits en France » [5].

« Il n'est pas extraordinaire que la langue françoise depuis Pascal jusqu'à Voltaire, ait éprouvé si peu de variations ; que la langue de l'Europe la plus ferme, la plus fixe, soit précisément celle de la nation qu'on regarde comme la plus inconstante, et qui l'est en effet à certains égards » [6].

Dans une note, destinée surtout à combattre ceux qui en Allema-

1. P. 96; cf. note 30, où l'auteur donne des exemples, compare et discute, en examinant l'usage fait de l'inversion par les poètes.
2. P. 96-97, cf. n. 31.
3. P. 98.
4. Ib.
5. P. 99.
6. P. 100-101.

gne veulent compter sur les génies forts pour régler la langue allemande, l'auteur avertit que ses études l'ont amené à constater que le français n'a pas été perfectionné par les écrivains de cette nation. Sinon « pourquoi les François n'ont-ils pas adopté dans leur langue ou plutôt, en ont-ils rejeté une aussi grande quantité de mots contenus dans Montaigne, auteur qu'on lit d'ailleurs avec tant de plaisir » ?

Avantage d'une pareille fixité pour les étrangers. — « Celui qui avoit une fois appris le françois, tel qu'on le parloit à la cour, parmi les premières et les moyennes classes de la capitale et des provinces, et sur le théâtre ; tel enfin que l'écrivoient les gens de lettres, pouvoit être assuré que non-seulement il seroit entendu partout, mais qu'il passeroit pour une personne qui avoit vécu dans un monde poli », au lieu d'être exposé à « la nécessité de lire les rêveries de chaque écrivain qui vouloit se distinguer » [1].

La part de la nature, du climat et de l'histoire. — Le climat y contribue. Il garantit le pays de « cette chaleur immodérée qui dissipe les esprits vitaux, et relâche les fibres, et de ce froid rigoureux qui les épaissit et les roidit » ; il n'est « ni trop libéral pour inviter à la paresse, ni trop avare pour émousser et décourager l'industrie » [2]. Schwab remonte à l'antiquité. Les semences « presque étouffées par les barbares » ne périrent pas. Le latin restait la langue écrite, apportant « une multitude d'idées », tandis qu'un Allemand qui trouvait une idée était obligé d'en créer l'expression.

« Le germe d'une nouvelle sensation, d'un nouveau sentiment, d'une nouvelle idée se développoit-il dans l'ame d'un François, il lui trouvoit bientôt dans sa langue savante, un mot correspondant. Il lioit à ce mot sa nouvelle conception, et la transplantoit ensuite avec lui dans la langue vulgaire » [3].

La royauté concilie son pouvoir avec le maintien de la liberté. — Schwab essaie, comme il peut, de démontrer ce paradoxe et de prouver que la liberté « en se courbant devant le trône du monarque, perdit tout ce qu'elle avoit de dur et de grossier » ; et y prit « ce caractère de souplesse si avantageux au raffinement des mœurs ». Des mœurs « souples et douces s'allièrent avec une liberté décente,

1. P. 100 ; cf. note 33 où l'auteur parle de Haller, obligé de se remettre à l'étude d'un allemand particulier pour entendre Lavater.
2. P. 102.
3. P. 104-105 ; cf. n. 38, où sont cités des exemples.

caractère distinctif de la vraie politesse françoise, dont nous ne nous formerions pas plus une juste idée d'après les perruquiers françois, que d'après les marquis errans. Cette politesse tient le milieu entre la timidité et la licence effrénée ; elle répand ses charmes sur le commerce de la vie ; elle arrête les explosions des passions insociables ; dans sa bouche les vérités désagréables qu'on ne saurait taire perdent ce qu'elles ont d'amer ; elle loue avec grace et délicatesse, elle représente les bienfaits rendus à un ami, comme un soulagement donné à son propre cœur ; elle rapproche tous les états de la société, et rétablit en quelque manière, parmi les hommes, l'égalité primitive ; en un mot c'est la plus belle fleur de l'humanité, et elle suppose toujours une certaine bonté d'ame »[1].

Le rôle de la capitale. — Le « concours infini de peuple qui refluoit... vers la capitale et s'y pressoit dans un espace étroit, devoit singulièrement favoriser les progrès de la culture de l'esprit ». « La cour servoit de modèle à la capitale, celle-ci à tout le royaume »[2].

Le goût français se confond avec le goût général. — « Pourquoi aucune autre nation ne possède-t-elle autant d'ouvrages d'esprit qui obtiennent tous le suffrage des étrangers ; pourquoi, si l'on prend la somme de plaisir que les productions littéraires de chaque peuple peuvent procurer à toutes les classes, l'avantage est-il du côté des François »[3] ?

Sans doute pendant que je compte les hommes, un autre voudra « les peser » et mesurer « ce degré de plaisir que donnent aux connoisseurs les auteurs des autres nations ».

Mais de cette façon « si nous ne prenons... pour juges que des savans et de profonds connoisseurs ; si nous excluons du tribunal les princes, les grands, les femmes d'un certain rang et en général toutes les personnes des premières et moyennes classes qui, sans avoir des connoissances bien profondes sur les arts et les sciences, ont néanmoins reçu une bonne éducation, c'en est fait de l'unité de goût »[4].

Le suffrage qu'obtiennent les bons auteurs français chez les autres peuples, « suffrage plus universel que celui dont peuvent se glorifier les écrivains d'aucune autre nation présentement florissante »...

1. P. 108-109.
2. P. 109.
3. P. 111.
4. P. 111-112; cf. note 41.

« prouve qu'il y a dans le goût françois, quelque chose qui s'accommode à celui de toutes les nations de l'Europe »[1].

Sens français de la mesure. — Il se peut que cet avantage ne consiste que dans une certaine médiocrité. Mais « c'est la *médiocrité d'or*, source du bonheur »[2].

La langue en éprouve tous les heureux effets. Elle a la clarté, qui n'est pas un défaut de profondeur, mais qui tient à la netteté des idées et la soutient. « Toutes les longues périodes sont évitées avec soin » ; « on ne néglige rien pour prévenir les équivoques », particulièrement dans les rapports des pronoms. Il n'y a ordinairement dans une période française « qu'une pensée principale, à laquelle tout le reste est subordonné » ; et, si la langue ne fournit pas « ces mots et ces formes qui font d'une période latine un tout si bien tissu, le poëte et l'orateur françois y suppléent par un ordre et une distribution dans leurs idées, qui font disparoître le besoin de ces conjonctions et de ces formes »[3]. Le français hait les métaphores outrées, les expressions trop bruyantes, les hyperboles, comme celles qu'on trouve dans Homère, « quelque flatteuses qu'elles puissent être à une imagination déréglée »[4].

Cette mesure règne sur la scène. — Au théâtre la langue se rapproche de celle de la société ; elle est « plus correcte, plus élégante que poétique », au contraire de ce qui se passe en Angleterre et en Allemagne. Les caractères des personnages ont toujours « de la ressemblance avec l'homme que présente la scène du monde ». Les « fictions n'y ont rien de romanesque, d'invraisemblable, de ridicule » ; « dans les situations et l'action des pièces sérieuses, on observe toujours une certaine décence ». On s'interdit dans ce genre les expressions de la populace. « En un mot, le bon goût met de tous côtés des barrières au génie françois, afin que rien ne fatigue l'oreille, ne gêne la respiration, ne tende trop l'imagination ; n'offense le bon sens, ne blesse le sentiment moral »[5].

Pas de recherche de la singularité. — « Plaire, toucher », c'est là « l'unique but ». Si l'on s'écrie, çà et là, c'est *excellent*, l'auteur est satisfait[6].

1. P. 112-113.
2. P. 113.
3. P. 114-115. La note 43 relève l'usage heureux des participes.
4. P. 115-116. La note 44 rappelle qu'il y en a encore des exemples chez Malherbe.
5. P. 116-117. Chaulieu, La Fontaine, Grécourt sont à part. Au reste les Allemands n'ont en ce genre rien à reprocher aux Français.
6. P. 117.

« Les productions de la belle littérature des autres nations ont... quelque chose de plus original, parce qu'elles ont toutes quelque chose d'extraordinaire ». Ceux qui ont fait aux Français des reproches à ce sujet, ont un sens « aiguisé par l'étude de l'art », mais « qui ne voit les choses que sous une face », cette étude « peut bien avoir borné ce sens, et ne lui avoir laissé qu'une partie de son action ».

« Ajoutons que beaucoup appellent originalité ce qui n'est souvent que singularité et afféterie »[1].

« Qu'on admire, tant qu'on voudra, l'imagination inépuisable de l'Arioste ; qu'on soit dans l'étonnement du génie élevé et foudroyant de Shakespear et de Milton ; que dans une extase mélancolique, et Ossian à la main, on se promène au milieu des tombeaux des Bardes et des héros ; qu'on dise que Klopstock a dérobé sa Messiade à un Séraphin ; que Göthe a pris la nature sur le fait, lorsqu'il a ourdi la trame des passions ; tout cela n'empêche pas que Racine et Voltaire ne doivent trouver, parmi les classes éclairées de toutes les nations policées, un plus grand nombre de lecteurs, obtenir une approbation plus universelle que tous ces écrivains, et qu'ils ne doivent être reconnus comme les maîtres du bon goût »[2].

Genres où triomphent l'esprit et la langue des français. L'éloquence. — Aucune nation ne pouvait se faire honneur au temps de Louis XIV, aucune ne pourrait maintenant se vanter « d'autant de chefs-d'œuvres d'éloquence »[3].

L'histoire. — « Il n'y a pas longtemps que l'Angleterre a commencé à rivaliser avec la France, dans l'art d'écrire l'histoire ». Les Italiens avaient précédé, mais les Français ont « surpassé leurs devanciers »[4].

La poésie dramatique. — Aucune nation n'a produit un Molière ni un Racine, dont les œuvres ont prodigieusement « contribué à la propagation de la langue »[5].

La fiction. — Les Français sont les maîtres du roman, espèce de « productions qui, devant remplir les momens de loisir des premières classes de la société, a une influence infinie sur la propaga-

1. P. 118-119. Voir la suite.
2. P. 120.
3. P. 121.
4. Ib.
5. P. 121-122.

tion de la langue. C'est cette galanterie décente, dont la cour de Louis XIV étoit le modèle, qui distingue particulièrement ces productions d'un bout à l'autre » [1].

Hume, dans son *Histoire de la Grande-Bretagne*, a constaté combien, dans les ouvrages de poésie, d'éloquence, d'histoire et dans les autres branches des belles-lettres, la France dépassait l'Angleterre du temps de Charles II, et que, même au siècle suivant, les Anglais « n'auroient pu lui disputer, avec plus de succès » cet avantage.

Dans les sciences. Une langue de vulgarisation. — Sur les sciences, grâce au françois, s'est répandue « l'élégance unie à la facilité, caractère de la belle littérature françoise ». « Diction pure, netteté dans les idées, ordre lumineux » distinguent les Mémoires de l'Académie des Sciences. Les « démonstrations les plus difficiles sont mises à la portée des esprits d'une capacité ordinaire ». « Les Allemands et les Italiens sont évidemment plus inventifs, les Anglois plus profonds », mais « les François savent bientôt s'approprier tous les trésors des autres nations », et ce qu'ils « reçoivent encore brut, ils le leur rendent façonné et poli » [2].

S'ils produisent des ouvrages superficiels, « tant mieux encore pour leur langue » ; en Allemagne, en Pologne, en Russie, aussi bien qu'en France... « les dames et les grands desirent pouvoir faire un amusement de l'étude de la géométrie, de l'histoire naturelle et de l'astronomie » [3].

Importance d'une diffusion générale de la culture. — Il ne s'agit pas pour prouver la culture d'une nation qu'elle possède un Keppler, un Copernic, ou un Leibnitz, mais que dans toute la nation il y ait des gens distingués. En France « des l'Hôpitals, des La Rochefoucaults ne sont pas rares », et parmi les femmes, des Sévignés, des Scudéris, des Deshoulières, des Maintenons, et c'est ce qui fait qu'on peut, avec droit, regarder cette nation comme « distinguée par la culture de son esprit » [4].

La France et les Français se prêtent a toutes les formes de culture. — Aucun genre de sciences et d'arts n'est étranger à la France, même la théologie. « Il falloit qu'une bonne éducation ne

1. P. 122.
2. P. 123.
3. P. 125.
4. P. 125-126.

fût pas rare », puisqu'on pouvoit trouver en France « une tête en état de se consacrer à l'étude de chaque science, de chaque art, de s'y livrer avec succès ; il faut même admettre que cette nation prenoit des mesures excellentes pour faire éclore et former les talens »[1].

Position avantageuse de la France. — « La nature semble avoir destiné la nation françoise à se répandre... dans tous les États de l'Europe », comme « elle semble, à son tour, appeler dans son sein tous les voisins qui l'entourent »[2].

Émigration au dehors. Le Refuge. — La vivacité, l'inquiétude, si naturelles au Français, suffisent pour le pousser chez l'étranger. En outre « le vieux Louis, par une bigotterie vraiment despotique, sépara... de son peuple cette grande masse qui vint augmenter la population des pays voisins, et de quelques autres États[3] ».

Suivant quelques-uns, « cet événement contribua plus qu'aucun autre à la propagation de la langue françoise ». Mais, quand il se produisit, « la fortune de la langue étoit déjà faite ». Il n'a eu d'autre effet que « celui de ces causes accidentelles au flux et au reflux de la mer, qui l'élèvent à quelques pouces plus haut, et sans lesquelles cependant elle n'eût pas moins franchi ses bords »[4].

Caractère liant des Français. Leur art de plaire. — « Le François est dans le commerce de la vie le plus communicatif de tous les Européens ».... « Le babil d'un François, joint à sa gaité naturelle, à sa complaisance, rendent sa société singulièrement attrayante, surtout aux dames et aux grands ». « *Les morceaux caquetés,* dit Piron, *se digèrent plus aisément* »[5]. Un François, avec son babil, son magasin d'anecdotes, devient sans peine « un personnage important » auprès d'un riche « pour aider à sa digestion, pour amuser ses loisirs ». « Que ce qu'il dit ne soit pas de bien grande conséquence ; que tout son esprit ne soit qu'une pure compilation de ce qu'il a lu ou retenu de la conversation de gens d'esprit ; que tout ce qu'il sait dire d'honnête et d'obligeant se réduise à de pures formules, dont le nombre doit être intarissable chez une

1. P. 127.
2. P. 128.
3. P. 129.
4. P. 129.
5. P. 129-130.

nation qui a fait de si grands progrès dans ce qu'on peut appeler l'esprit de société, c'est assez ; il entretient, il amuse le maître de la maison, et ce qui arrive encore plus souvent, il amuse madame.... Il n'y a pas jusqu'aux défauts de cette nation qui ne soient favorables à sa langue »[1].

Défauts charmants. Légèreté aimable et enjouée. — « Qu'on reproche... non sans raison, à un jeune François de l'*étourderie,* de la *fatuité*, un *air avantageux* (défauts qui n'ont proprement aucuns mots correspondans dans notre langue), toujours est-il certain qu'on ne trouve nulle part des hommes et des vieillards aussi aimables qu'en France.... » Ils conservent la gaité (de la jeunesse), « qui descend avec eux dans la tombe ». « Rousseau se moque de ces François à cheveux blancs, qui affectent encore les manières des jeunes gens. La raison singulière qu'il donne de leur conduite, c'est que dans la société des femmes ils aiment mieux être *ridicules* qu'*insupportables* ». Rousseau ressemble en ceci à Caton, qui « reprocha à la littérature des Grecs de corrompre les mœurs, et envoya son fils à Athènes »[2].

SECONDE QUESTION

PAR OÙ LA LANGUE FRANÇOISE MÉRITE-T-ELLE D'ÊTRE LA LANGUE UNIVERSELLE ?

La force de propagation d'une langue n'est pas en raison de sa valeur. — Schwab conçoit nettement que le rôle international d'une langue ne se mesure pas à sa valeur intrinsèque.

« Une langue peut être plus molle, plus harmonieuse, qu'importe ; ce sont moins les étrangers que la nation qui la parle, qui savent attacher un grand prix à cette perfection »[3]. « Il leur suffit que la langue qu'ils veulent apprendre ne fatigue point leur organe »[4]. Qu'une langue ait quelque chose de plus pittoresque qu'une autre, c'est une qualité... « qui invite à en lire les chefs-

1. P. 130-131.
2. P. 131-132.
3. P. 135.
4. P. 136.

d'œuvres de poésie », mais le nombre de ceux qui cherchent, dans une langue étrangère, une source de plaisir est toujours très inférieur au nombre de ceux qui n'y veulent trouver qu'un instrument de communication. « C'est moins d'ailleurs de la disposition d'une langue que du talent de l'écrivain, que résulte le pittoresque ». Ainsi Boileau, « que la nature n'avoit pas doué d'une imagination extrêmement féconde », a su « donner un corps » à ses pensées avec « plus d'art que les poëtes allemands », ses contemporains. C'est une erreur de croire qu'on déterminera le mérite d'une langue, du moins le mérite qui sert à la propager, d'après un état exact des perfections dont elle est susceptible [1].

On eût donc pu attendre ici un examen approprié des vertus du français en tant que langue de communication. Mais la pensée de l'auteur a un peu flotté. Il revient à certains mérites dont il a déjà parlé, comme sa fermeté (entendez sa fixité) que « ne possède, dans un degré égal, aucune des langues... de l'Europe » [2]. Toutefois il dégage particulièrement la « facilité de l'apprendre, qui a sa source dans la régularité de la construction » [3] ; sa « prononciation douce qui, sans atteindre à la mollesse de la langue italienne, s'accommode... aux organes de toutes les nations ».

Tout ce passage est un peu sommaire et pauvre, mais certaines vérités sont mises en lumière, certaines objections réfutées.

La richesse considérée de ce point de vue. — Les nations « s'embarrassent peu si une langue est riche ou non, elles veulent uniquement qu'elle serve à exprimer tout ce qui sera l'objet de leurs liaisons réciproques ». « Une excessive richesse ne feroit même que les détourner de son étude » [4].

Langue et modes. — Certains prétendent qu'on a adopté la langue des Français comme leurs modes. « Il y a, en cela, quelque chose de vrai, et de nullement préjudiciable à la France » [5]. « Cette légéreté, cette décence, cette grace qui caractérisent le goût de la nation françoise se manifestent dans sa manière de s'habiller, comme dans sa littérature » [6].

Les classes qui reçoivent ses modes « avec le plus d'empressement » sont « flattées de l'air de grandeur... qu'elles communiquent,

1. Pp. 135 et 136 ; cf. note 50 ajoutée postérieurement.
2. P. 134.
3. Ib.
4. Ib.
5. P. 137.
6. Ib.

et... plaçant le mérite presque tout entier dans la représentation, elles sont moins capables d'avoir égard aux convenances nationales ; or ces classes donnent le ton »[1].

TROISIÈME QUESTION

EST-IL À PRÉSUMER QUE LA LANGUE FRANÇOISE CONSERVERA SA PRÉROGATIVE?

Cette question se décompose, suivant Schwab, en celles-ci : « Est-il vraisemblable qu'une des nations de l'Europe ait, un jour, une langue plus facile... plus perfectionnée », que « son esprit s'élève à un plus haut degré de culture », qu'elle « obtienne une prépondérance remarquable dans le système politique de l'Europe » [2] ?

Chances de l'espagnol. — La supériorité politique a produit en faveur de la langue espagnole ce qu'elle peut produire. Elle « trouvera toujours des obstacles dans sa position géographique et dans le caractère de ses habitans » [3].

Chances de l'italien. — Cette langue « a déjà fait toute la fortune qu'elle pouvoit faire ». Même si la Péninsule « passoit sous la domination d'un seul (révolution à laquelle il n'y a aucune apparence), elle ne formeroit jamais qu' « un royaume d'une médiocre étendue ». La « douceur cependant de la langue italienne », la « belle littérature de la nation qui la parle, sa musique en feront une langue qui sera, longtemps encore, répandue dans toute l'Europe et qui y plaira universellement[4] ».

Chances de l'anglais. — Cette langue est une des plus faciles. Point de formes pour les genres, avantage inexprimable ; aucun cas, sauf le génitif ; un pluriel uniforme ; les verbes sont plus faciles à conjuguer qu'en français ; sa construction est presque aussi régulière que celle du français ; il est vrai que la pronon-

1. P. 137, cf. note 52 où est cité Necker, à la fin de son éloge de Colbert. Suivant lui, un fil très délié unit les chefs-d'œuvres littéraires et les modes ; il les appelle « une sorte de convenance spirituelle et fugitive ».
2. P. 140.
3. P. 140-141.
4. P. 141.

ciation présente des difficultés, celle du français a aussi les siennes; enfin « elle s'est perfectionnée entièrement au commencement du siècle présent »[1].

Les forces de l'Angleterre. Littérature, sciences, luxe, richesse. — La « culture d'esprit du peuple anglois » a été portée très haut. La « nation rivale pouvoit en recevoir des leçons dans les sciences philosophiques et physiques, et dans la haute géométrie ». Sa littérature est arrivée à « toute la perfection dont elle étoit susceptible ». Sa prospérité l'a mise en état de donner « un degré surprenant de raffinement aux objets de luxe ». « Son commerce embrasse le monde entier ». Sa puissance a jeté l'étonnement en Europe pendant la guerre qui finit en 1763[2].

Avenir de l'anglais. — On a lu de l'anglais partout, cependant il n'est pas aussi en usage que le français et ne le sera jamais. Il est difficile de déposséder les langues en usage[3].

Fixité insuffisante. — L'anglais n'a point la « fermeté » du français. Les écrivains anglais « se sont réservé... la plus grande liberté ». Si c'est tant mieux pour la littérature anglaise, la langue y perd une qualité à laquelle on tient à l'étranger[4].

Encore les sciences et la littérature chez les Anglais. — La culture des sciences s'est élevée chez les Anglais « à une hauteur prodigieuse ». En littérature ils ont eu « Shakespéar », Milton; mais ce qui décide de l'universalité d'une langue, c'est bien « ce goût ordinaire et qui plaît universellement ». Ils n'ont pas la richesse de la France en chefs-d'œuvre tragiques, comiques, en ouvrages d'amusement[5].

Culture de l'esprit de société en Angleterre. — L'Angleterre n'est pas aussi polie que la France. Son climat, la nature de son gouvernement lui « permettront-ils jamais de prendre cette nuance de politesse si favorable à la propagation d'une langue » ? L'orgueil d'un lord anglois peut trouver des admirateurs, forcer l'estime; il n'attire pas comme la gaité sociable d'un Français, qui « le rendra toujours l'homme le plus aimable de la société »[6].

1. P. 141-142.
2. P. 142-143.
3. P. 143.
4. P. 144.
5. P. 145.
6. P. 146.

La puissance anglaise. — Les richesses et la puissance de l'Angleterre lui ont donné un prestige dont la langue a profité. Il y a eu anglomanie en France même. Mais la jalousie des puissances maritimes ne lui permettra plus de jouer un aussi grand rôle. « Sa population est et restera inférieure à celle de la France »[1].

L'action du commerce anglais. — Son commerce est très étendu, mais ces « canaux de communication n'aboutissent guère qu'aux côtes ». « La nation angloise ne pénètre pas dans le cœur des pays, comme la nation françoise »[2].

Rareté de l'émigration. — L'Anglais erre rarement en Europe, cherchant sa fortune hors de sa patrie. Le Français meurt souvent au service d'un peuple étranger. L'Anglais, qui juge son roi et son pays librement, n'en reste pas moins attaché à un homme qui a l'honneur d'être « à la tête de la nation britannique »[3].

En Amérique. — En Amérique, la langue anglaise peut, « en suivant le rapport des accroissemens de la population de l'Amérique septentrionale, y acquérir un empire prodigieux »[4].

Chances de l'allemand. — L'Allemagne est « un grand empire bien peuplé ».

Deux princes tiennent le premier rang. « Sa position facilite sa communication », « ses habitans y sont portés par leur caractère ». La langue allemande se parle dans « la plus grande partie de la Suisse, dans une partie de la Lorraine, de l'Alsace et de beaucoup d'autres pays ». Elle est « la source des langues hollandoise, flamande, danoise et suédoise »[5].

Culture scientifique et littéraire. — La culture des Allemands dans les sciences est l'honneur éternel de la patrie[6].

Depuis 1740 « sa belle littérature a commencé à fleurir ». « C'est un objet plein de délices pour un Allemand, ce doit en être un d'étonnement pour l'étranger, de voir le génie allemand... s'élancer à pas de géant dans la carrière ».

La *Messiade* de Klopstock, les odes d'Utze et de Ramler, les idylles de Gessner, le *Musarion* de Wieland, le *Nathan* de Lessing

1. P. 146-147.
2. P. 147.
3. P. 147-148.
4. P. 149.
5. P. 149.
6. Ib.

surpassent tout ce que les nations actuelles les plus cultivées ont donné de nos jours dans ces genres. Et à côté de ces chefs-d'œuvre un « nombre considérable de bonnes poésies » donnent à l'Allemagne « sujet de rivaliser avec toute nation civilisée ». « Nous avons des chefs-d'œuvres d'éloquence » d'un goût proprement allemand, et un théâtre « qui a déjà beaucoup fourni, et fournira encore davantage, à mesure que l'esprit de société unira plus étroitement tous les états ». « Dans l'histoire, les Allemands sont connus depuis longtemps par leur fidélité et leur exactitude »[1].

La philosophie allemande. — En philosophie, personne ne peut leur disputer le premier rang. « Les Anglois nous sont inférieurs dans l'art de développer les motifs qui servent de base aux sciences et aux beaux-arts ; et la philosophie des Allemands est la seule qui ait pu remonter à cette source d'où jaillit, pour ainsi dire, tout ce qui est beau dans le ciel et sur la terre »[2].

La théologie. — La « science de la religion paroît être proprement le champ où doit s'exercer l'esprit de l'Allemand ». « Le François, abusant de sa légèreté et de son esprit superficiel, a lancé les traits du ridicule contre la religion ; l'Anglois dans ses raisonnemens, lui a porté des coups plus hardis qu'assurés ; l'Allemand, seul, s'est arrêté sur un objet aussi important, pour y porter l'œil de la critique ; il a déraciné, avec courage, d'anciens préjugés toujours dangereux ; mais, après avoir tracé la ligne qui sépare la lumière des ténèbres, plein de circonspection, il ne l'a pas dépassée »[3].

Souplesse du génie allemand. — « La souplesse avec laquelle le génie allemand peut prendre toutes les formes, paroît avoir été infiniment favorable à la propagation de notre langue ». Un Wieland sait tout s'approprier. Klopstock a réuni la manière d'Homère, de Virgile et de Milton. Il semble qu'avec ces dispositions la littérature allemande « pourroit devenir, avec le temps, le point central de celle de toute l'Europe » qui pourrait retrouver, dans le goût allemand, celui de toutes les nations[4].

La presse. — La littérature gémit sous le faix de tant de Gazettes, néanmoins elles sont utiles et la Bibliothèque Germanique universelle, « quoiqu'elle n'emploie pas toujours la balance d'or pour ap-

1. P. 150-151.
2. P. 151.
3. P. 153. Voir tout le développement.
4. P. 154-155.

précier le mérite des écrivains », n'en est pas moins unique ; elle a contribué à former et à éclairer la nation[1].

Centralisation en espérance. — « Le destin de l'Allemagne est, selon toute vraisemblance, de réunir tôt ou tard, ses forces éparses, pour ne former que deux ou trois États ».

Si le commerce, la prospérité, la culture d'esprit suivent d'un pas égal, « la langue allemande pourroit bien détrôner un jour en Europe la langue françoise, après lui avoir disputé quelque temps son universalité »[2].

Obstacles. Difficultés. — Mais l'obstacle est dans la langue même. L'allemand est d'abord très difficile en raison de son *originalité*. Celui qui a appris le latin apprend facilement les langues dont il est la souche commune[3].

Irrégularité des constructions. — La construction s'éloigne en partie de l'ordre naturel[4], le verbe est très souvent rejeté à la fin. L'auxiliaire et le participe sont séparés ; de même les particules sont rejetées à la fin, ainsi que la négation. On croit avoir saisi le sens de la période, et un *zu*, un *vor*, un *nach*, demandent un sens tout opposé. Les participes précèdent souvent le substantif, « il n'est pas rare de trouver entre le *crément* que reçoit ce participe et le substantif, des phrases entières, qui ne servent qu'à rendre la période » beaucoup plus entortillée et plus fatigante[5].

Ordre variable. — La construction « éprouve un changement suivant que la phrase commence avec telle ou telle particule ». « Nos grammairiens ont découvert les règles de cette construction ; mais c'est de leur multitude précisément que résulte l'irrégularité de notre langue »[6].

Liberté des inversions. — Klopstock lui-même a poussé souvent bien loin et des imitateurs maladroits sont tombés dans l'absurdité. « On verra peut-être nos beaux-esprits... contourner notre construction allemande comme le maître de langue du Bourgeois Gentilhomme »[7].

1. P. 155.
2. P. 155-156.
3. P. 156.
4. P. 157. Voir le développement.
5. P. 158.
6. P. 158-159.
7. P. 160.

Complication morphologique. — « Nos déclinaisons présentent ne difficulté » telle qu'on n'a pu s'accorder sur leur nombre[1].

Variété des dialectes. — L'*incertitude* de l'allemand reste grande, c'est « une suite de la constitution politique de l'Allemagne ». On n'a même pas pu jusqu'ici déterminer de manière invariable l'orthographe[2].

Le goût non fixé. — « Notre goût actuel n'est pas plus fixé ». « L'ouvrage le plus absurde... ne doit pas désespérer d'être loué dans quelqu'un de nos mille et un journaux ». La manie de vouloir paraître original a « entièrement infecté » la littérature[3]. On ne sait pas adapter le ton à la chose[4].

Pronostics favorables au français. — L'allemand se répandra. Il sera vraisemblablement, « dans le Nord, la langue du grand nombre » ; plus d'un Anglais l'apprendra, elle trouvera « dans le Sud, çà et là, un savant, un auteur qui l'étudiera ». Mais elle « ne deviendra jamais l'instrument de communication entre les Européens ».

Le français demeurera, sauf s'il s'altérait, si la culture d'esprit était négligée, enfin si la France perdait de son influence politique ou si une nation voisine recevait un grand accroissement sous ces trois rapports[5]. La chose est heureuse du reste. Nous souffrons déjà d'avoir trop de langues à apprendre. Or, « les liaisons étendues qui se sont formées de tous côtés, entre les Européens, leur rendent un instrument universel de communication absolument nécessaire. La langue latine est une langue morte, elle ne peut être cet instrument universel. C'est par son mérite que celle des François l'est devenue ; qu'elle conserve donc son universalité. Nous ne devons pas en être jaloux. Mais que chaque nation travaille à perfectionner sa langue naturelle ; qu'elle veille sur sa conservation ; car, avec toute l'estime que j'ai pour la langue françoise, je suis bien éloigné de souhaiter qu'elle occupe, seule, la place de toutes les langues de l'Europe. — De cette maniere, la nécessité de communiquer n'imposera pas à chaque nation le besoin d'étudier plus de deux langues, et on n'en apprendra que mieux à les parler et à les écrire »[6].

1. P. 161.
2. Ib.
3. P. 163.
4. P. 165.
5. P. 170.
6. P. 171-172.

LIVRE IV

VALEUR COMPARÉE DES DEUX ŒUVRES

Le succès de Rivarol. — Le moment est venu de porter un jugement, après l'Académie de Berlin et divers éditeurs et critiques, sur les deux ouvrages qui remportèrent le prix.

Le succès de Rivarol fut grand, en France surtout, cela se comprend. Le fait qu'un Français avait été primé ajoutait à l'orgueil qu'on éprouvait déjà que Berlin eût mis pareille question au Concours. Le *Journal de Paris* du 4 octobre publia avec des éloges un extrait, probablement fourni par l'auteur; Grimm en parla dans sa correspondance (septembre 1784)[1]. La Harpe en entretint le Grand-Duc de Russie.

L'auteur affirme dans la deuxième édition du *Discours* qu'il reçut de toutes les Cours des félicitations. C'est possible, mais il faut y prendre garde : la prétendue lettre du Roi de Prusse est un faux, et personne n'a jamais vu ces lettres, dont il n'est plus question à la troisième édition. Gasconnades mises à part, un fait est certain, c'est que l'Académie de Berlin, conséquente avec elle-même, accorda à Rivarol le titre d'associé externe le 18 juillet 1785 : c'était une nouvelle consécration, et d'autre part Louis XVI lui fit une pension anonyme.

Critiques et censures. — Mais la médaille eut son revers. Je ferai à peine mention de l'attaque de M. de Sauseuil, membre de la Société anglaise pour l'encouragement des Arts. L'adversaire n'était point de taille et n'obtint qu'un résultat, celui de faire rire à ses dépens.

Il avait lancé le prospectus d'une *Anatomie de la Langue françoise ou Examen Philosophique et Analytique 1° des principes méchaniques qu'elle observe dans sa formation ou son étymologie, aussi bien que dans son orthographe ou sa prononciation; 2° des principes métaphysiques sur lesquels se trouve établie la* (sic) *Syntaxe ou sa construction.*

1. Voir le texte dans *Riv.*, éd. Sur., p. 46.

C'était l'œuvre d'un homme très prétentieux, qui traitait de haut tous les grammairiens qui l'avaient précédé aussi bien que Rivarol lui-même. Il fut vivement remis à sa place. Rivarol crut nécessaire de se défendre. Il lui répondit par une jolie lettre adressée au *Journal de Paris*, 15 octobre 1784. Sauseuil riposta dans une Lettre à M. le baron de B., du Musée de Paris.... Suivit une duplique de Rivarol : *Lettre aux auteurs du Journal de Paris*, 29 juillet 1785. Elle contient l'exécution en règle de Sauseuil, auquel on montra rudement qu'il savait fort mal le français[1].

Une autre affaire fut plus sérieuse. Le *Mercure*, mis en cause et accusé d'ignorer ou de méconnaître une œuvre qui avait valu au lauréat de Berlin « des lettres de presque tous les souverains de l'Europe », s'exécuta. Il parut à huit jours d'intervalle deux articles de Garat (6 et 13 août 1785 pp. 10 et 61). Grimm les jugea fielleux et ils sont en effet assez sévères. Rivarol se défendit dans l'*Épître au Roi de Prusse*. Peu nous importe de juger s'il eut la victoire et parvint à effacer l'impression produite par son adversaire. Ce qui nous intéresse, c'est de savoir si Garat a fait sur des thèses ou des assertions du *Discours* des réserves justes. Or on ne saurait le nier. Il examine d'abord avec critique le fait sur lequel on avait disserté. Garat le discute et conteste que le français soit la langue universelle[2]. Puis il épluche l'œuvre elle-même. Il suspecte la légende relative à Charles-Quint, qui n'aurait parlé espagnol qu'à Dieu, et suppose avec beaucoup de raison que l'empereur polyglotte parlait probablement allemand à Aix-la-Chapelle et espagnol en Castille.

Il marque ce qu'il y a d'outré et de peu sérieux dans des phrases comme : « L'amitié n'a point d'épanchements en espagnol »[3]. Suivant lui, l'enflure qu'on reproche à nos voisins ne tient pas à la langue, mais au génie des Auteurs[4].

Ce qui est dit de l'italien ne le satisfait pas davantage. Comment expliquer que « tous les mots sont harmonieux et que c'est là ce qui fait que la langue manque d'harmonie » ? Il faut voir dans cette

1. *Observations critiques* sur le Prospectus d'un Ouvrage ayant pour titre : *Anatomie de la langue françoise*, et sur quelques lettres de l'Auteur à M. le Baron de Bernstoff et aux Rédacteurs du Journal de Paris, à l'occasion du Discours de M. le Comte de Rivarol, sur l'Universalité de la Langue Françoise; suivies du Précis d'un Mémoire sur l'origine et les progrès de cette langue. [Par Moustalon], Londres et Paris, M.DCCLXXXV.

2. 6 août, pp. 12-14. Le passage est aussi spirituel que raisonnable, et mérite d'être cité : Notre langue n'est quelquefois que la langue de l'*Europe*, ce qui ne laisseroit pas que d'être quelque chose; elle est quelquefois la langue de l'*univers*, la langue humaine, ce qui seroit tout-à-fait merveilleux. Peut-être n'étoit-il pas très difficile d'éviter ces inconvéniens, et de fixer la véritable étendue de la langue Françoise

3. Pp. 15 et 16.

4. P. 17.

phrase étrange une pointe et rien de plus. Rivarol estime que « la pensée se détrempe dans cette langue ». Et Machiavel, et Gravina, et Beccaria? demande Garat. Prétendre qu'on est dans la fâcheuse alternative d'ennuyer ou d'insulter un homme, quand on parle italien, etc., n'est pas plus sérieux. Ne pourrait-on faire le même reproche au français, où on dit : *je suis votre valet*?

Dans le morceau sur les relations de la pensée et de la parole, si Rivarol se montre supérieur, c'est qu'il suit Condillac[1]. Il ne faudrait pas affecter tant de dédain pour les grammairiens, ni les traiter de si haut, quand on leur prend les meilleures observations. Les prétendues découvertes sur le verbe *être*, les noms, etc., sont démarquées. Et Garat profite de l'occasion pour faire l'éloge de la Grammaire philosophique[2]. Ses observations vont souvent très à fond. « L'ordre direct, dit-il, n'est pas la seule source de clarté. Des idées bien déterminées, bien ordonnées, rendues ou avec le mot propre ou avec le mot qui fait une image juste, seront claires dans toutes les langues »[3].

Le deuxième article n'est pas moins intéressant pour nous : Rivarol loue bien mal les grands auteurs. Il y a dans son œuvre un contraste choquant entre l'idée qui est métaphysique et l'expression qui sent le bel-esprit[4].

Le style a un vice grave : « l'auteur, au lieu d'écrire ses propres pensées, tourmente celles des autres ».

Enfin la composition de l'œuvre laisse à désirer. En tête Rivarol dit : « Elle [l'universalité] tient à des causes si délicates et si puissantes à la fois que, pour les démêler il s'agit de montrer jusqu'à quel point la position de la France, sa constitution politique, l'influence de son climat, le génie de ses écrivains, le caractère de ses habitants, et l'opinion qu'elle a su donner d'elle au reste du monde, jusqu'à quel point, dis-je, tant de causes diverses ont pu se combiner et s'unir pour faire à cette langue une fortune si prodigieuse ». Or ce n'est pas du tout son plan[5].

Bien d'autres ont parlé, c'était fatal, de ce Discours sensationnel, comme on dit aujourd'hui. « Rivarol, dit Tilly, qui n'avait pas fait grand'chose alors : il était peut-être plus connu par *Le Chou et le Navet* que par le *Chant de l'Enfer du Dante*, qu'il avait traduit, que par son *Épître au Roi de Prusse*, et le *Discours sur l'Universalité de*

1. Pp. 21 et suiv.
2. Pp. 25-27.
3. P. 31.
4. P. 66 : « M. de Rivarol paroît vouloir que tout soit brillant dans le style; mais il faut que tout éclaire, et non pas que tout brille ».
5. Cf. Le Breton, *Rivarol*, pp. 267-269.

la langue française couronné à Berlin ; quoiqu'il y ait dans cette production un grand luxe de style, infiniment d'esprit que déparent un peu l'entassement des comparaisons, des métaphores, des images souvent plus brillantes que justes, et les taches enfin de sa *manière* »[1].

Genèse de l'œuvre. — Les mérites de Rivarol ne sauraient être contestés ; ils sautent aux yeux. Styliste émérite, homme d'imagination souple et vive, il a su donner à une matière abstraite et ingrate la vie, le mouvement, l'éclat. Rien dans ces pages alertes qui jamais languisse. Le lecteur, quel qu'il soit, les feuillette sans ennui. Le connaisseur y goûte les formes heureuses, les images éclatantes. La merveille de cet art raffiné, c'est de ne pas trop paraître. Les ornements, pour qui n'analyse pas de trop près, semblent appartenir au sujet lui-même ; en tous cas on dirait qu'ils n'ont pas été cherchés et jaillissent d'une source intarissable.

Aujourd'hui nous savons la vérité. Le Général Baron Thiébault nous l'a dit : il est parfaitement exact que Rivarol a écrit à la cavalière et rédigé dans une sorte de fièvre. « Personne, dit-il, ne contestera que le *Discours* de Rivarol... ne soit, par le sujet, le succès qu'il eut et la circonstance d'avoir été fait par un Français, un des monuments de notre littérature. Eh bien ! c'est à la famille de Montlezun qu'il est dû. Du moment où cette question fut proposée par l'Académie de Berlin, elle devint, et ne put manquer de devenir, à Paris, l'objet de toutes les conversations ; mais, dans le nombre des personnes qui s'occupaient de ce sujet ou qui le discutaient, aucune ne le faisait d'une manière aussi brillante que Rivarol. On conçoit d'après cela combien il fut sollicité de concourir pour ce prix. Il ne rejetait pas cette idée, mais, cédant à sa paresse, qui a été une des voluptés de sa vie, il différait sans cesse à prendre la plume. Enfin, il arriva à ce moment, où il lui restait à peine le temps indispensable pour l'écrire et recopier son discours, l'expédier et le faire arriver à temps. C'est alors que la famille entière de Montlezun s'empara, pour ainsi dire, de lui, le mit en chartre privée et lui déclara qu'il n'aurait sa liberté que lorsque son discours serait écrit. Il se résigna, prit la plume, et écrivit sur des feuilles volantes, sur des chiffons de papier, sur des cartes même qu'il numérotait, ce morceau, plein de choses admirables et qui, copié à mesure qu'il le jetait sur le papier plus qu'il ne le rédigeait, parvint à Berlin la veille du jour où le concours était fermé, et

1. *Souv.*, p. 366.

partagea le prix, que la majorité de l'Assemblée avait résolu de donner à l'auteur d'un discours allemand et qui, sans mon père, eût été donné en entier à ce dernier »[1].

SON CARACTÈRE GÉNIAL. — Ce récit, dont rien ne nous autorise à contester l'authenticité, nous donne le vrai caractère de l'œuvre, c'est une improvisation. Le fait qu'elle n'est pas terminée, suivant toutes les règles oratoires, autorisait déjà à le supposer.

Mais d'autre part nous savons de science certaine qu'elle avait été préparée par de longues réflexions, et par des recherches dans les livres. Après avoir repris les ouvrages ou les articles des apologistes antérieurs de la langue française, dont j'avais eu moi-même l'occasion de parler dans cette Histoire, Suran a été en état de prouver que Rivarol avait non seulement lu, mais dépouillé — j'entends le mot dans les deux sens, puisqu'il ne les nomme pas — ses prédécesseurs, de Pasquier à Gaichiès, en passant par Le Laboureur et Charpentier. Les « sources » sont là. Pourquoi les a-t-il cachées ? Par orgueil peut-être. Il avait le sentiment d'avoir transformé ce qu'il empruntait ; et à ceux qui lui auraient reproché des larcins, il se serait cru en droit de répondre qu'il avait taillé des pierres brutes et qu'il leur avait donné l'éclat et la forme.

Mais il ne faut pas oublier qu'il était homme du monde, et qu'un homme du monde n'apporte pas dans un salon ses autorités sous son bras, comme un pédant. Tel il se présentait dans la Société qu'il fréquentait, quand il discourait à ce sujet dans les Cercles, tel il voulut rester. Il est bien vrai qu'il composait pour une Académie, formée de juges graves et froids, auprès desquels quelques références eussent peut-être appuyé ses doctrines, mais derrière eux il voyait siéger le monde cultivé de l'Europe qui le lirait, et dont une partie avait déjà entendu et applaudi des morceaux de son plaidoyer.

C'est pour la même raison, j'imagine, qu'il n'a point voulu suivre un plan trop rigoureux. Ce plan lui eût donné l'air d'un savant qui disserte. Or il discourt, ou pour mieux dire, il plaide, et le temps est alors passé où les avocats se donnaient le ridicule des citations encombrantes. C'est une idée qu'il faut sans cesse avoir présente à l'esprit quand on le lit. Le titre de *Discours* n'a pas été choisi au hasard et il n'a plus le sens que Descartes lui donnait dans le *Dis-*

1. Général Baron Thiébault, *Mémoires*, t. I, p. 110. Ce texte semble être resté ignoré de Suran, qui pourtant a reconnu d'après des allusions au voyage en ballon de Charles et Robert (1er décembre 1783) et d'après celle, au voyage en montgolfière de Pilâtre de Rozier et d'Arlandes (21 novembre 1783), que Rivarol a travaillé hâtivement et n'a laissé son Discours sans péroraison que faute de temps (voir p. 42).

cours de la méthode. Le caractère même du style me paraît en rapport avec cette conception fondamentale. Sans doute ce style était celui de Rivarol, ou mieux, c'était l'homme lui-même. Mais jamais il n'a cherché davantage à multiplier les formules qui frappent, les expressions à effet, les images qui éblouissent, tout ce qui entraîne et séduit. Il veut se faire approuver, peut-être, il cherche avant tout à se faire applaudir, convaincu sans doute qu'à cette époque, où Berlin copie Paris, les mêmes moyens, fût-ce un hardi paradoxe, une pointe même[1], mettront en mouvement les mains gantées, sur les bords de la Sprée, du Danube ou de la Néva, comme sur les bords de la Seine.

Réussite. — Que Rivarol ait réussi dans son dessein, non seulement le verdict de l'Académie, peut-être influencé, en témoigne, mais aussi l'effet qu'il a produit en son temps et le souvenir qu'il a laissé. Il y a des phrases qu'on ne s'est pas encore lassé de répéter : « la seule langue qui ait une probité attachée à son génie »... « Ce qui n'est pas clair n'est pas français », etc.

Il était du reste impossible qu'un homme si spirituel échouât, alors qu'il traitait un de ses sujets de prédilection. Mais il faut convenir que son amour de la langue l'a élevé au-dessus de lui-même.

Maladresses et insuffisances. — Ce n'est pas à dire que son tact, ce tact qu'il regardait évidemment comme une des qualités essentielles de la Société française, n'ait pas eu des défaillances, que l'auteur eût sans doute corrigées s'il avait eu le temps de se relire. Par exemple il ajoute une note où il dit qu'il faut se résoudre quand on parle une langue étrangère à être sans finesse, sans grâce et souvent sans justesse[2]. L'observation ne manquait pas d'exactitude, mais elle était peu flatteuse et pour ses juges et pour le Roi de Prusse lui-même ; de plus elle mettait en question le fait même sur lequel on dissertait, et faisait prévoir en tous cas que notre français serait abandonné, quand on aurait constaté qu'on ne pouvait arriver à en avoir une parfaite connaissance. C'est, on le sait, cette menace qui amena Goethe à y renoncer.

Il est permis de supposer qu'à la « relue », d'autres maladresses auraient été évitées. Il était vraiment trop comique d'exalter les

1. Voir § 87 sur la façon dont les langues mortes se font immortelles; § 22 sur les défauts d'harmonie des phrases italiennes résultant de ce que tous les éléments en sont harmonieux, etc.
2. Note 31 sur § 78, p. 322.

mérites incomparables de l'ordre direct, justement par une phrase dont l'ordre n'est pas celui-là et que voici : « C'est de là que résulte cette admirable clarté, base éternelle de notre langue »[1]. Petites taches qui n'ôtent vraiment rien à l'œuvre. Mais il en est de beaucoup plus graves.

A une étude qui exigeait des comparaisons, Rivarol se présente vraiment mal préparé en raison d'une connaissance insuffisante des langues étrangères. Ce qu'il dit de la langue et de la littérature allemandes est puéril et vide. Il en parle du dehors comme de choses qu'on ne peut point passer sous silence, mais en laissant voir qu'il ne s'en est guère informé. Il eût mieux valu, en s'adressant à une Académie de Berlin, se taire de Klopstock ou de Gessner qu'en dire ce qu'il en dit.

L'anglais est beaucoup mieux connu de Rivarol. Encore est-il des jugements qui surprennent. Certains sont à peu près incompréhensibles : « Sous leur plume (de Pope, Addison et Dryden), l'anglais devint l'italien du Nord »[2]. D'autres sont étrangement vagues : « La prononciation de cette langue n'a ni la fermeté, ni la plénitude de la nôtre ». D'autres surprennent dans la bouche d'un Français de l'ancienne Cour : « On lui trouve (à l'anglais) des formes serviles qui étonnent dans la langue d'un peuple libre »[3]. Encore que la marche inverse des deux civilisations soit très heureusement opposée, on ne sait ce qui a pu donner lieu à cette étrange méconnaissance de la réalité, et du caractère social prêté ici à la conversation anglaise.

Mais passons sur ces inexactitudes relatives aux langues étrangères, quoiqu'elles contrastent fâcheusement avec l'estime que des Français du temps ont accordée à une laugue dont le rôle commençait à être si grand dans la culture générale de l'Europe.

Même quand il parle du français, Rivarol, si souvent heureusement inspiré, a commis des erreurs graves. La plus grosse c'est de n'avoir pas pris la peine d'aller au fond des choses. Il s'est plaint un jour d'être obligé de disséquer « sa maîtresse ». En réalité, dans ce Discours, il s'est épargné la douleur d'anatomiser et de fouiller dans les entrailles. Il a mieux aimé la présenter au monde, même sans l'avoir dévêtue, en la drapant au contraire d'une pourpre de reine, et en la parant de joyaux, amoureusement.

Mais, parmi les perles dont il la couvre, il s'en trouve pas mal de fausses. Partout c'est la même assurance dans les affirmations ;

1. § 66.
2. § 56.
3. § 60.

or, sitôt qu'on y regarde d'un peu près, que de témérité dans ce dogmatisme ! « Les puissances ont appelé la langue française dans leurs traités ; elle y règne depuis la conférence de Nimègue... » [1]. Cela est équivoque et certains concurrents, comme Schwab, étaient autrement renseignés. Rivarol a fait comme souvent. Il a lu rapidement, sans examiner de près la valeur des renseignements qu'il empruntait, ou bien il n'a pas voulu diminuer son effet.

Ailleurs il est tout à fait inexcusable. Le XVIIIe siècle avait commencé à connaître et à apprécier l'effort du XVIe ; lui, ignore les travaux de ses contemporains ; il en est encore à Boileau et déclare tout uniment, pis que cela, explique que les Baïf, les Ronsard, les Jodelle, nous « firent rebrousser vers la barbarie » [2]. Il va jusqu'à rendre ces poètes responsables du désordre qui survint au seuil de l'ère classique : « C'est sur leurs sublimes échasses que le burlesque se trouva naturellement monté, quand le bon goût vint à paraître » [3]. On se demande s'il avait jamais lu vingt vers de Scarron.

Quand il en arrive au classicisme, ce fin connaisseur en montre le progrès dans des termes dont chacun pourrait être contesté. Il est vrai, au moins en partie, « que le poids de l'autorité royale fit rentrer chacun à sa place » ; on aimerait pourtant que justice fût rendue à l'humble Vaugelas qui n'est même pas nommé ! On peut admettre à la rigueur que désormais « on connut mieux ses droits et ses plaisirs », encore eût-on voulu que, dans cette langue de précision, les mots employés ici fussent moins vagues ; mais où Rivarol a-t-il pris que « l'oreille plus exercée exigea une prononciation plus douce » ? A quels changements peut-il faire allusion ? Comment, sans travestir entièrement la vérité, peut-il dire « qu'une foule d'objet nouveaux demandèrent des expressions nouvelles » [4]. Quels sont ces mots ? Quels sont ces objets ?

Les notes, qui eussent dû et pu être des preuves ou tout au moins des éclaircissements, fourmillent d'erreurs. On voit que cet écrivain de goût n'avait que fort peu de connaissances exactes. Il ramasse au hasard, sans approfondir, ni contrôler. Ménage avait accepté que *oui* pût signifier *c'est entendu*. Encore avait-il fait avec précaution ce rapprochement de l'affirmation et du participe passé de *ouïr*, en indiquant qu'on pourrait chercher d'un autre côté, et,

1. § 76. Il a repris, sans le comprendre exactement, le récit de Limojon de Saint-Didier.
2. § 40.
3. § ib.
4. § 39. Le § 86 ne corrige pas cette énorme bévue.

dans l'édition de son Dictionnaire de 1750, Le Duchat avait rapproché *oyl* de *nennyl* et par conséquent trouvé l'étymologie. Rivarol n'en a cure et se lance éperdument[1]. Quand il invente à lui tout seul, c'est pis encore. Je n'en donnerai pour preuve que la théorie plus que singulière sur le pluriel *grâces* : « La religion, dit-il, loin de fournir au dictionnaire des Beaux-Arts, avait évoqué à elle certaines expressions, et nous en avait à jamais privés. On n'aurait pas trop osé dire, sous Louis XIV, la grâce du langage (!) par respect pour la grâce théologique, mais on disait les *grâces* du langage, par allusion aux trois Grâces »[2]. En vérité Rivarol avait-il oublié le délicieux vers de La Fontaine sur « la grâce, plus belle encor que la beauté »[3], et les innombrables exemples où on avait fait un usage profane de ce singulier, prétendu tabou ?

Si l'on quitte ces minuties pour examiner certaines théories générales, la portée des observations et des réserves qu'on est obligé de faire augmente d'autant. Il est bien vrai que la langue française, « organe de la raison », était avant tout la langue de la prose. Il est vrai aussi que la poésie du XVIIIe siècle était misérable et qu'on ne saurait que féliciter Rivarol de s'en être aperçu. Était-ce suffisant pour autoriser un homme de lettres à ignorer que, malgré toutes les doctrines et les modèles français, il s'était trouvé en Europe des poètes pour chercher et pour trouver à des sentiments qui sont une forme essentielle de l'âme humaine, une expression inconnue de nous, dont la puissance et l'allure charmait des peuples entiers ?

N'était-ce pas préparer à la langue française, dont il s'agissait de montrer la précellence, une redoutable disgrâce que d'admettre que chez nous, et en notre langue, la poésie n'avait d'autre moyen que « d'enfler sa voix, de s'armer de la rime et de la mesure » et que par là elle « tirait une pensée commune du sentier vulgaire » ?

Si encore on avait expliqué « ce charme de la rime et de la mesure », si on avait montré comment « l'imagination s'en trouve parée » ! Mais on dirait, à lire Rivarol, qu'il n'a jamais senti et goûté le charme de l'harmonie et du rythme. Au lieu d'une analyse ou même d'une impression, ce qui est retenu, c'est que les syllabes finales fourniront aux *scoliastes* de l'avenir des indications précieuses sur notre prononciation. Et ceci, il faut bien le dire, a l'air, quoique exact, d'une mauvaise plaisanterie. Aucun de nos

1. Note 29.
2. Note 32 sur § 83.
3. *Adonis*, v. 78.

censeurs n'eût trouvé mieux ou pis : réduire Racine à Richelet ! [1]

On pourrait s'en prendre non seulement à ces paragraphes où la réflexion fait apparaître des observations si contestables, mais aux formules les plus célèbres, qui, à être regardées d'un peu près, courent le risque d'être classées plutôt parmi les paradoxes que dans les axiomes. N'en retenons qu'une, celle dont on a tant abusé : « La langue française est la seule qui ait une probité attachée à son génie ». On eût pu demander sur quoi Rivarol, qui ignorait la plupart des grandes langues étrangères, fondait sa comparaison et décernait si souverainement notre privilège exclusif. Mais passons sur *la seule*.

Est-il vrai d'abord que cette *probité innée* soit sans faiblesse ? L'Europe va bientôt dire le contraire et reprocher à notre français d'avoir préféré la politesse à la droiture, et ce reproche sera signé de Goethe avant de l'être de Tolstoï. Chicane ? Non, vérité. Pour devenir l'instrument si délicat qui servait au commerce de la Société et même aux rapports des gouvernements, n'avait-elle pas dû apprendre à voiler souvent, à dissimuler quelquefois ?

Enfin le passé permettait-il de parler d'innéité. Qualité ou défaut, cette probité n'était que le résultat d'une longue élaboration, dont Rivarol connaissait au moins une partie [2].

Je ne voudrais pas paraître trop sévère, et mon lecteur remarquera que, dans les observations qui précèdent et qui pourraient être multipliées, je ne me suis attaché à aucune des opinions fausses qui étaient celles du temps. Quand Rivarol parle des éléments celtiques répandus dans toutes les langues de l'Europe [3], la faute en est aux Celtomanes qui auraient volontiers soutenu que Dieu s'entretenait en celtique avec Adam et Ève ! Je n'aurais garde non plus de lui reprocher de faire remonter au ve siècle les origines du français. Quoique les *Serments de Strasbourg* fussent connus, ces époques lointaines avaient été mal étudiées [4]. Je ne serai pas plus sévère pour l'apologie de l' « ordre naturel ». Le dogme de la Grammaire philosophique, qui y voyait la condition nécessaire de la clarté, régnait non seulement en France, mais en Europe, nous l'avons vu ; Herder aussi l'acceptait.

Ce que j'ai dit suffit pour nous autoriser à conclure. En tant qu'œuvre d'art, le *Discours* de Rivarol compte. C'est un écrit qui mérite de n'être pas oublié. Mais il faut bien avouer qu'il est

1. § 73. Le texte serait à citer en entier.
2. Voir plus haut, pp. 650, 651, etc., et Baldensp., *Deux objections psych.*
3. Note 22 sur § 46.
4. § 37.

moins remarquable par la valeur de l'argumentation que par le talent avec lequel cette argumentation est présentée, qui lui donne un rang éminent parmi les apologies de notre langue.

Caractère scientifique du Mémoire de Schwab. — Le Mémoire de Schwab ne ressemble en rien à celui que nous venons d'apprécier[1]. Ce n'est pas une œuvre brillante, c'est un travail réfléchi, sérieux, profond. Les opinions sont appuyées sur de longues notes pleines de savoir et de jugement. Schwab a considéré ces preuves comme une portion essentielle de son œuvre[2].

Si savant qu'il soit, ce modeste se méfie de lui-même, confesse ses ignorances, appelle la critique, remercie ceux qui l'ont inspiré, fait l'éloge d'Eberhard, un de ses concurrents. Sitôt qu'il « s'abandonne à sa façon de penser », il lui semble qu'il s'aventure et il s'en excuse ; il redoute l'originalité, loin de l'affecter.

Tandis que Rivarol ne cite jamais ses sources, comme s'il avait tout inventé, Schwab reporte l'honneur d'avoir trouvé le principe le plus important, à savoir celui de la supériorité politique, à M. de Gemmingen[3].

Souci d'impartialité. — Inutile de dire qu'il a banni toute passion. Il examine et compare les langues et les peuples avec une haute et sereine impartialité. Il ne cache ni son amour de la langue allemande ni les espoirs qu'il nourrit d'un développement futur de son pays. Il conclut pourtant en faveur du français. On a raillé ou invectivé autour de lui sans l'émouvoir : « Dès mon enfance, dit-il, j'ai été imbu, suivant l'usage, de certains préjugés nationaux ; mais celui qui n'est pas en état d'en triompher dans l'âge de la réflexion n'a pas fait de grands progrès dans la philosophie »[4].

Son souci de justice scrupuleuse est tel qu'il corrige dans une note postérieure[5] ce qu'il avait dit du génie inventif supérieur de l'Allemagne. Il n'avait pas encore pu connaître l'invention de Montgolfier, qui, malgré les railleries du *Mercure allemand*, peut être rangée parmi celles qu'on peut proprement appeler *sublimes*.

Il juge de haut toutes les préventions et réduit à leur valeur les

1. Il a fait récemment encore l'objet d'une analyse détaillée dans l'ouvrage de J. Brown Scott, *Le fr. l. diplom.*, pp. 177 et suiv.
2. « Établir plusieurs assertions, dit-il dans sa Préface, qui, bien que faites en passant, demandoient cependant à être démontrées, voilà la partie de ma Dissertation la plus difficile, dont peu de lecteurs me sauront gré, parce qu'elle frappera moins leur vue » (p. 16).
3. Préf., p. 37.
4. Préf., p. 19.
5. 61, p. 270.

prétentions des amours-propres, ceux de ses concitoyens comme les autres, en dévoilant avec une grande finesse psychologique les raisons cachées de certaines attitudes.

Le fond domine la forme. — Son information est immense, il a tout lu ou pour mieux dire tout étudié, et, si cette érudition rend sa marche un peu lente, jamais elle n'obscurcit son jugement. Les faits l'éclairent, loin de l'accabler. Sa méthode le conduit à étudier les détails, mais sa perspicacité l'élève au-dessus d'eux. Il voit loin et profond dans l'avenir comme dans le passé.

Son exposition est celle d'un savant. Il estime l'art et le goût, même celui qui n'est pas dans ses moyens, mais n'y prétend point. Aucun souci de l'éclat ni du brillant. Il observe et expose tranquillement, lourdement même, avec plus de souci de l'idée que de la forme. Il était peut-être incapable de faire des effets de style, mais, si son esprit lui en avait fourni les moyens, il se serait de toute sa conscience refusé à les employer.

« On pardonne peut-être à un poète épigrammatique qui, pour ne sacrifier une saillie d'esprit, parle avec mépris de toute nation polie; mais l'Académie royale de Berlin ne demandoit pas des épigrammes, elle desiroit la vérité et des raisons » [1].

Sa façon d'amuser son lecteur, c'est de lui donner à lire des notes où quelques digressions entraînent l'esprit à vagabonder [2].

En face de Rivarol, type de l'homme du monde, Schwab représente le professeur allemand dont la science s'est acquis un si bon renom dans l'univers.

Erreurs et maladresses. — Ce n'est pas à dire que ce Mémoire soit sans défaut. Il y a des mots malheureux, ainsi celui de *médiocrité d'or*. Même entouré de commentaires qui l'accompagnent et le corrigent, en expliquant qu'il faut entendre par là que le goût français est opposé à toutes les outrances, il a déjà amené les protestations du traducteur [3], qui ne peut pas le prendre pour un éloge. Ailleurs Schwab commet d'énormes méprises, en voulant expliquer à sa façon des mots de l'ancien français : *main* (matin) ou *il parole* [4]. Mais c'est là une ignorance qu'excuse son temps, et il la rachète, il faut le dire, par une connaissance aussi approfondie qu'elle pouvait

1. Préf., p. 19.
2. Ib., p. 18.
3. Note 42.
4. Note 31.

l'être alors, du développement du français au dedans du royaume et au dehors[1].

Le plan, en apparence si rigide, n'a pas été suivi si exactement qu'il n'y ait des redites, par exemple sur l'idolâtrie latine à laquelle l'auteur revient plusieurs fois. Ce qui est plus grave, c'est que Schwab n'est pas parvenu à séparer nettement la première et la deuxième question posée, ou du moins il n'a fait qu'apercevoir la matière qu'aurait pu lui fournir la seconde. Il marque les points plutôt qu'il ne les traite, et il en résulte non seulement une disproportion, mais de graves lacunes.

Il y a aussi, parmi tant de vues justes, des idées discutables. Toutefois, ces dernières même sont souvent intéressantes et révèlent un homme qui sait et qui pense[2].

La conclusion sur l'avenir, qui manque presque partout, montre la valeur de l'homme, capable sinon de calculer et de prévoir, du moins d'apercevoir dans le présent et grâce au présent le germe des immenses développements, politiques et linguistiques, dont le XIXe siècle devait être témoin, soit en Europe, soit en Amérique. Le sentiment que laisse la lecture de cet écrit est celui d'un profond respect.

Deux manières et deux esprits. — On s'explique sans peine qu'entre les mérites si différents de Rivarol et de Schwab, l'Académie de Berlin n'ait pu ni voulu se prononcer. On a comparé le Discours du premier à un phosphore[3], nous dirions en langue moderne à une fusée éclairante. Soit ! Le Mémoire du second, c'est la lampe honnête et sûre, à la lumière fixe, au mouvement bien réglé, dont la clarté permet d'examiner sur toutes les faces et dans tous les recoins l'objet qu'on considère.

Raynouard a dit : « Il semble que M. de Rivarol ait écrit pour sa gloire, et que M. Schwab n'ait écrit que pour la gloire du français ». Il y a dans cette antithèse, comme dans toutes les autres, quelque chose de forcé, mais le fond de la pensée est juste.

Je suis souvent revenu à ces deux ouvrages. Le premier, chef-d'œuvre d'un illusionniste, qui emplit les yeux, sans rien ou presque rien montrer de solide et qui reste dans l'esprit, mais si brillant de couleur, si heureux de forme que l'esprit critique a besoin de se

1. Note 35.
2. Je citerai, à titre d'exemple, ce qui est dit de l'influence de la Cour au XVIIe siècle : « Cette liberté, en se courbant devant le trône du monarque, perdit tout ce qu'elle avoit de dur et de grossier; elle y prenoit ce caractère de souplesse si avantageux au raffinement des mœurs » (p. 108).
3. Robelot, Avertissement, p. 4.

ressaisir pour y démêler les paradoxes et les vérités, laisse, si on n'en retient presque rien, la sensation d'un art prestigieux. L'autre, œuvre de science et de conscience, sans éclat, sans entrain, mais si riche d'idées et de faits qu'on ne le relit jamais, même après avoir spécialement étudié le sujet à la lumière de nos connaissances actuelles, sans y découvrir quelque fait ou quelque aperçu bons à retenir, qui non seulement commandent l'estime, mais demeurent utiles encore à la recherche et à la méditation.

LIVRE V

À TRAVERS LES AUTRES MÉMOIRES

CHAPITRE PREMIER

DESCRIPTION SOMMAIRE [1]

Voici la description des pièces. Je les désignerai par des lettres qui correspondent à leurs numéros :

A (N° 1). — Ueber die Ursachen der allgemeinen Ausbreitung der französischen Sprache in Europa, Devise : Si volet usus, f°s 184-227. (En allemand).

Une comparaison méthodique m'a prouvé que cette dissertation est celle qu'Eberhard [2] a imprimée dans ses *Vermischte Schriften*, (t. I, pp. 29 et suiv.)[3].

Il s'y était pris trop tard, dit-il, pour réussir [4]. Il faisait du moins assez de cas de son travail pour le publier dans ses Mélanges, avant même que les Mémoires couronnés eussent paru. Il le valait. C'est une œuvre sobre et assez forte dans sa brièveté. L'auteur n'est pas un snob qui suit la foule ; ce n'est pas non plus un opposant. Il croit à la nécessité de perfectionner l'allemand et en

1. Voir plus haut, p. 842-843 sur la composition du dossier.
2. Eberhard (Jean, Auguste, 1739-1809) avait déjà été lauréat de l'Académie en 1776. En 1778, il devint profeseurs de philosophie à Halle. C'est surtout en cette qualité qu'il s'est fait connaître ; pendant huit ans, un journal, publié par lui, a défendu la philosophie de Leibnitz contre celle de Kant. Il a étudié également le christianisme primitif. Il était philologue à ses heures et a consacré aux synonymes allemands un recueil de 6 volumes (voir Baldensp., *Ét. hist. litt.*, 1907, t. I, p 40, et Suran, *Rivar.*, p. 91, n. 1).
3. Je cite cette dissertation d'après le f° du manuscrit en renvoyant à la page de l'imprimé.
4. « In der Zweyten Abhandlung hat eine Aufgabe der Kœniglichen Akademie zu Berlin Gelegenheit gegeben, an deren Auflösung ich mich aber zu spät gemacht habe, als dass ich hätte hoffen können, das meine Arbeit werde glücklich seyn » (*Verm. Schrift.*, I, Vorbericht, p. 2).

indique les moyens ; il ne prétend nullement détrôner le français. Mais l'analyse n'est pas très poussée. En somme le travail paraît plus judicieux que profond.

Le plan est le suivant :

I. Excellence de la langue.

II. Culture supérieure et de la langue et du peuple dont elle est la langue maternelle.

III. Influence de ce peuple sur ceux qui adoptent sa langue.

En se résumant, Eberhard conclut que ce qui a fait le succès de la langue française, c'est sa perfection relative, l'avantage d'une culture antérieure et plus grande. Ce sont là des causes qui l'ont amenée à se répandre dans les classes les plus élevées et les plus cultivées et à devenir la langue des Cours et des sociétés raffinées. Là dessus est venue l'influence de la Cour de France et des circonstances politiques qui, finalement, en ont fait la langue d'état de l'Europe[1].

B (N° 2)[2]. — Titre : Beantwortung der Fragen : Was hat die französische Sprache einer allgemeinen Sprache in Europa gemacht ? Wodurch verdient sie diesen Vorzug ? Ist es zu vermüten, dass sie denselben behalten werde ? (En allemand).

Devise : Tout change. La Raison change aussi de méthode.
Écrits, habillemens, système, tout est mode.

Mémoire aussi incohérent que superficiel. Il effleure l'histoire, le temps de la mode latine, l'amour des Allemands pour la cuisine française, le goût de l'espagnol et de la chevalerie, les mariages princiers, l'abondance des maîtres de français, dans un pêle-mêle d'observations peu intéressantes.

Comme exemples de poètes, il cite Racine et Rousseau, et émet des aphorismes du goût du suivant : « Le français n'étant pas une langue originelle, peut créer et emprunter des mots » !

Le jugement porté sur la valeur des langues est des plus sommaires. Il voit les choses dans un brouillard bleu : s'il fallait l'en croire, l'Europe se serait déjà mise à parler allemand.

C (N° 3). — Titre : Question proposée par l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Berlin : Qu'est-ce qui a fait de la langue française la langue universelle de l'Europe ? Par où mérite-t-elle cette prérogative ? Peut-on présumer qu'elle la conserve ?

1. F° 221 r° ; Imp., p. 83.
2. F[os] 171-183.

Devise : Usus efficacissimus rerum omnium magister (Plin., *Nat. Hist.*, L. XXVI, ch. 2)[1]. (En français).

C'est l'œuvre trop rapide d'un homme qui, bien qu'allemand, peut-être prussien, sait bien le français : mais ses observations sont pauvres et sans portée.

D (N° 4). — Pas de titre.

Devise : Es hatte über alle Welt einerley Zunge und Sprache[2]. (En allemand).

L'auteur de ce Mémoire n'est pas dépourvu d'un certain esprit de système. Il pose des principes et y rapporte ensuite les faits observés. Très instruit de l'antiquité, il commence par la considérer avant de passer au français. Mais sa pensée montre souvent d'étranges faiblesses. Que dire d'une phrase comme celle où il estime que, si le français menaçait de déchoir, M. De La Veaux suffirait à en empêcher la décadence[3] ?

F (N° 6). — Pas de titre.

Devise : Anch'io

Venut' al mondo son per far letame[4]. (En français).

La Mémoire est en français, mais la forme de certaines majuscules L, D, C trahit la nationalité allemande de l'auteur.

Il attribue le succès du français à six causes principales : 1° la Politique ; 2° le Commerce ; 3° la Littérature Française ; 4° la Révocation de l'Édit de Nantes ; 5° les voyages des Étrangers en France ; 6° le Goût bizarre et singulier de toutes les nations de l'Europe pour les Modes et Manières françaises.

Quant aux qualités de la langue, il n'en connaît ou ne semble en connaître directement qu'une, c'est qu'elle a été cultivée et que le Dictionnaire de l'Académie est chose unique. Du reste il ne parle que vaguement et en rapportant les opinions d'autrui.

G (N° 7). — Pas de titre.

Devise : Tros Rutulusve fuit, nullo discrimine habetur[5]. (En allemand).

Ce Mémoire est d'une remarquable originalité. L'auteur, sur certains points au moins, prend le contre-pied des idées reçues. Il examine *a priori* les conditions nécessaires pour qu'une langue

1. Fos 168-169.
2. Fos 151-166.
3. Fos 162 v°-163 r°.
4. Fos 142-149 r°.
5. Fos 130-140 v°.

devienne universelle : Ses mérites ne suffisent pas, il faut aussi d'heureuses circonstances.

Il montre des qualités critiques, en distinguant les classes et les sexes.

Sa critique du rôle de la France dans le développement de la civilisation est assez serrée. Il fait entrer en ligne de compte les ambassades et jusqu'à la poste. Du reste ces appuis n'eussent pas suffi. Le français a largement profité de l'action du pouvoir. Il considère Richelieu et le travail académique, sans pourtant en exagérer la valeur. Ses lectures ont été étendues. Il connaît Montaigne, Montesquieu, l'*Encyclopédie,* Voltaire, et reconnaît que c'est le génie français qui a été le facteur essentiel et qui a permis à la langue de profiter de circonstances favorables.

La réponse à la troisième question est perdue.

I (Nº 9). — Titre : Versuch einer Beantwortung der von Hochlöbl. Königl. Preuss. Academie der Wissenschaften zu Berlin aufgegebenen Preisfrage.

Devise : Homo sum — humani nihil a me alienum puto. Térent[1]. (En allemand).

L'auteur ne se contente pas de raisons superficielles. Il se demande pourquoi on n'a pas préféré l'italien, qui avait atteint antérieurement un haut degré de culture. D'où vient le succès du français, quand il n'était pas encore une langue si perfectionnée ?

Le Mémoire est plus savant que judicieux. L'auteur a des connaissances exactes sur François Ier, l'ordonnance de Villers-Cotterets ; il renvoie même à l'éloge du français qu'a fait A. Verdier dans sa *Bibliothèque.*

Tout cela ne le garde pas de graves erreurs sur la façon dont s'est formé le français. Son estimation des mérites de l'Académie est peu sûre.

Mais son tort le plus grand est de ne croire qu'à des influences extérieures, à des cultures apportées du dehors et de négliger les qualités intrinsèques de la langue.

L (Nº 12). — Pas de titre.

Devise : Comme il parloit, tout le conseil conclut
Qu'il parloit juste et qu'il touchoit au but[2]. (En français).

Le Mémoire est probablement d'un Français qui s'est tracé un programme assez intelligent, mais ne tient guère ses promesses.

1. Fos 116-128 rº.
2. Fos 113-114 vº.

Il était peut-être mêlé au mouvement philosophique, dont il tient compte avec plus de clairvoyance que la plupart de ses concurrents. On eût pu s'attendre, à considérer le tableau dressé avec les questions d'un côté et les réponses de l'autre, à un développement systématique. L'éloge qu'il fait de la langue, quoique assez sommaire, ne manque pas de justesse. Mais l'ensemble de son travail est faible, creux, et quelques passages sont franchement ridicules.

M (Nº 13). — Titre : Versuch über die französiche Sprache. (L'auteur divise l'énoncé, dont il reproduit une partie en tête de chacun des réponses afférentes).

Devise : An Gallice loquendum, an Germanice [1]. (En allemand).

Le Mémoire est très court, et extrêmement superficiel. Il est à noter que l'auteur croit l'allemand destiné à remplacer bientôt le français.

On y trouve des idées qui surprennent. Le français est facile à apprendre, parce qu'il possède en abondance des voyelles non prononcées, mais qu'il faut écrire pour parler rapidement et joliment [2].

N (Nº 14). — Titre : Versuch einer Beantwortung der folgenden von der Classe der schönen Wissenschaften der Königlichen Akademie der Wissenschaften zu Berlin für das Iahr 1784 aufgegeben Preisfragen. (Suit l'énoncé des trois questions) [3]. (En allemand).

La devise est perdue ou bien a été oubliée.

L'auteur commence par une longue énumération des diverses causes, qu'il reprend ensuite une à une. Il remonte à l'antiquité, au règne du grec, du latin, de l'italien.

Ce Mémoire est visiblement l'œuvre d'un protestant ; il insiste sur la gêne que le catholicisme a apportée au développement de l'italien et attaque violemment le « joug de fer » des moines.

Aucune trace d'animosité ni de rancune contre la domination du français. Au contraire il est dit que le français est un « instrument de béatitude humaine ».

Mais l'auteur n'a aucun plan. En abordant la deuxième question, il ne sait que revenir à ses considérations antérieures. Les répétitions abondent ; le développement est lâche et le style verbeux.

O (Nº 15). — On remarquera dans l'énoncé une faute grossière : Qu'est-ce qu'a (sic) fait de la Langue Françoise....

1. Fos 109-112 vº.
2. B 2.
3. Fos 89-107 vº.

Devise : Sublatâ causâ tollitur effectus[1].

L'auteur est-il un Français ? Il dit « notre » langue[2], « notre » nation, « nos » voisins[3].

Mais c'est peut-être quelque Réfugié établi en Prusse, à en juger d'après la prière en faveur de Frédéric II qui termine le Mémoire, ce qui expliquerait la faute signalée plus haut. En faveur de cette hypothèse, j'ajouterai qu'il connaît le progrès des sciences et des lettres en Danemark, en Russie, à Baireuth et en Saxe-Gotha.

Loin de s'en tenir à son sujet, l'auteur s'égare dans toutes sortes de considérations politiques. Il parle de la grandeur des victoires de Fleurus, Fontenoy..., rappelle dans le passé les batailles des journées d'Azincourt, de Crécy, où « les Légions Angloises composées de Normands, de Bretons, de Gascons, ne purent être couronnées que par le génie de la France »[4].

Il fait l'éloge de Sully, de Colbert, des Ministres actuels qui vont couronner la France des fleurs de sa prospérité ![5]

Il est vrai qu'en manière de pendant, il fait aussi l'éloge des Ministres de Frédéric. Il s'extasie sur la Prusse nouvelle : « Je me trompe, M. M., c'est à Berlin c'est au château de Podzdam (sic) qu'il faut venir, autre Versailles ». Suit une apologie de Frédéric, dont le règne seul renferme tout ce que contient l'histoire des Peuples les plus fameux[6]. Les maisons, les promenades, tout a été transformé[7].

Suivent des phrases sur la critique qu'Anglais et Français ont faite de leur gouvernement[8].

Assurément les intentions sont excellentes. L'auteur arrive à proclamer que les guerres entre nations européennes sont des guerres civiles[9].

Mais, naturellement, au milieu de ces divagations, il oublie son sujet. Sa pensée intime, c'est que ce ne sont pas des qualités supérieures qui peuvent valoir au français la faveur. Seulement il n'essaie pas de démontrer sa thèse. Sans suite dans les idées, il pose une question, par exemple sur l'influence des sciences, puis une autre sur le rôle du commerce, et tourne court chaque fois.

1. F^os^ 72-85 v°.
2. F° 72 v°.
3. F° 73 v°. Il écrit en latin l'ablatif avec un circonflexe : *causâ*.
Cf. ne préféreront-ils pas toujours le leur [idiome], à cause de son intimité la plus étroite (sic) avec les mœurs nationales ? (F° 75 r°).
4. F° 83 v°.
5. F° 84 r°.
6. F° 82 r°.
7. F° 75 r°.
8. F° 76 v°.
9. Ib.

P (N° 16). — Titre : Mémoire pour concourir au prix proposé par l'Académie sur l'Universalité de la langue française.

Devise : Quid lingua melius, quid pejus (Esop.)[1]. (En français).

Bien qu'écrit en français, ce Mémoire est sans doute l'œuvre d'un Allemand, qui juge la Franse fort sévèrement et porte sur la société française, sur les mœurs des femmes en particulier, des jugements outrageants.

Mais, malgré cette aversion, l'auteur a étudié son sujet. Il estime certaines parties de la littérature française, en particulier les livres d'histoire et de science. A des préjugés il mêle certaines idées justes. S'il est souvent superficiel, ses connaissances historiques ne sont pas sans valeur.

Q (N° 17). — Titre : Untersuchung der Frage : Was ist es das die französische Sprache zu einer Universal-sprache in Europa gemacht hat ? Wodurch verdient sie diesen Vorzug ? Ist zu vermuthen dass sir ihn behalten wird ?

Devise : Vires accipit eundo[2]. (En allemand).

Ce Mémoire a un caractère philosophique, mais qui sent par endroit son Sganarelle. Au début, l'auteur s'étend longuement sur la raison profonde de la variété des langues, qui est en rapport avec l'esprit humain, etc. Il a observé l'usage et conteste avec à propos le mot universalité. Mais le développement manque de proportion. L'examen des causes de l'universalité est très sommaire.

La réponse à la troisième question est fort raisonnable.

S (N° 19). — Titre : Discours sur la Langue Françoise.

Devise : Est brevitate opus, ut currat sententia, neu se
Impediat verbis lassas onentibus aures (Horace, L. I, sat. X)[3].

Ce Mémoire, écrit en français, est sans doute d'un étranger, qui sait bien le français, mais fait des fautes d'orthographe, que n'explique pas l'incertitude de l'orthographe à l'époque : difficultée, se perfectionner par degré, viendrez-vous de bonheure[4], provenceaux, etc.

L'auteur est instruit de la formation du français, de la langue « romancière » ; il sait que le tudesque s'est parlé longtemps ; que la langue du Nord a triomphé de celle du Midi ; il connaît la décision de François Ier ; parle avec une sûreté remarquable de l'influence de

1. Fos 60-70 v°.
2. Fos 39-58 r°.
3. Fos 22-36 r°.
4. F° 30 r°.

la Réforme, etc. A côté de cela, il tombe dans une erreur singulière, en parlant des services rendus au français par l'Université et l'Église, oubliant qu'elles parlaient latin [1].

Il met très haut l'allemand [2].

En somme étude sérieuse, faite par un homme instruit et d'esprit ouvert.

T (N° 20). — Eine Beantwortung den für das 1784ten Jahr ausgesetzten Preisfragen : Was hat die französische Sprache zu einer universalsprache in Europa gemacht ? Wodurch verdient sie diesen Vorzug ? Ist zu vermüthen dass sie ihn behalten werde [3] ?

Devise : Ad Exemplum Regis totus componitur Orbis. (En allemand).

Ces deux pages, sans aucun intérêt, ne méritent pas de nous arrêter.

V (N° 22). — Qu'est-ce qui a rendu la langue françoise la Langue universelle de l'Europe ? Quelle chose lui a mérité cette préférence ? Est-il à présumer qu'elle puisse conserver cette même préférence ?

Devise : Les peuples du Nord réfléchissent la Lumière [4]. (En français).

Ce Mémoire est d'un Français. Il dit « notre » langue [5], « notre émigration », en parlant de la fuite des Huguenots.

L'auteur a l'esprit critique assez développé, il voit que les Universités n'ont pas servi la langue, et observe que, « si la liberté eût fait la fortune des idiomes, ce serait le hollandais qui serait parlé partout » [6].

On y relève des assertions assez piquantes, comme celle-ci : « Le Français ne se répend guere que comme soldat, instituteur, commédien ou... Baigneur » [7].

Mais les considérations présentées sont sans aucune portée. Le style est d'un rhétoricien, la pensée d'un enfant. Point de plan, ni de suite dans les idées.

Visiblement il y a eu des gens qui se proposaient de concourir et qui n'ont pas concouru.

Il existe à la Bibliothèque Royale de Bruxelles [8] un manuscrit

1. F° 24 v°.
2. F° 28 v°.
3. F°s 19-20 r° (en all.); daté du 15 août 1783.
4. F°s 7-16 r° (en fr.).
5. F° 9 r°.
6. Ib.
7. F° 11 v°.
8. N° 799 (in-f°).

intitulé : Réponse à la question de l'Académie Royale de Berlin pour l'année 1784 après coup. Comment la langue françoise.... C'est l'œuvre de Verhœven[1].

Nous n'avons là qu'une introduction. L'auteur examine successivement les destinées de l'hébreu, du grec et du latin. La partie qui devait concerner le français n'est pas même entamée. Dans ces conditions, étant en retard, Verhœven a renoncé au Concours.

1. Il n'a jamais été imprimé. Mais j'ai pu l'étudier, la Bibliothèque de Bruxelles ayant bien voulu l'envoyer à mon intention à Paris. Un autre volume (nº 20423) contient les notes (c'est la 2e partie) et des extraits réunis par l'auteur en vue du travail projeté.

CHAPITRE II

ANALYSE DU CONTENU DES MÉMOIRES[1]

La valeur du mot « universalité ». — Le mot d'« universalité » n'a pas manqué de paraître exagéré (F, f° 142 r° et v° ; N, f° 106 v° ; G, f° 132 r°-v° ; Q, f° 49 v°)[2].

Il est même arrivé que cette universalité fût contestée. « Si l'on met à part les Français émigrés, soutient hardiment G, il n'y a pas tant de gens qui apprennent, écrivent et parlent le français. Quelques-uns l'écrivent, mais ce sont là des productions faites pour passer le temps et qui ne sont pas bonnes à lire pour passer le temps.... La plupart des étrangers bornent l'usage qu'ils font du français à le parler et à écrire des lettres. Il est exact que certains y réussissent, mais chez la plupart on sent la contrainte, l'affectation ; ils n'évitent même pas les solécismes ». L'auteur cite les Académies, les écoles, dont le français est devenu la langue, comme autrefois le latin, mais il conclut, et c'est la fin de son premier développement, qu'« il est impossible de chercher pourquoi la langue française est devenue la langue générale de l'Europe, ce serait chercher les causes d'une chose qui n'est pas arrivée ». Il transforme donc résolument l'énoncé de la question : « Comment est-ce que la gloire de la langue françoise s'est tellement répandue qu'elle est apprise, parlée et écrite hors de son pays plus qu'aucune de ses contemporaines et qu'elle forme même dans les cours et chez une grande partie de la noblesse en Europe un point essentiel de l'éducation »[3] ?

Limites géographiques. — N apporte des faits qui limitent l'extension du français dans l'espace. En Europe il y a des pays où il est

1. Pour donner à cette analyse, composée d'éléments si disparates, un peu d'unité, j'ai rédigé, au lieu de me borner à mettre bout à bout des lignes extraites des dissertations. Mais je me suis abstenu bien entendu d'ajouter ou d'apporter des modifications à la pensée des auteurs. Il m'est arrivé aussi de citer textuellement. J'ai mis alors phrases ou expressions entre guillemets

2. G spécifie en particulier que le Portugal, d'après les récits des voyageurs, a échappé à l'influence française.

3. F° 132 v°.

totalement inconnu. « En Pologne, dit Q, on parle plus le latin que le français, en Hongrie cette langue est encore moins connue, de même en Espagne et en Portugal »[1]; et, après avoir fait les mêmes observations sur l'Angleterre, l'auteur ajoute qu' « on y hait les mœurs françaises, et qu'on y parle très peu français ».

Malgré cela c'est à C que revient le mérite d'avoir fouillé le mieux l'hyperbole courante. Malgré ses protestations d'impartialité, il est visible que l'auteur y prend plaisir : « Qui parle le français peut voyager, dit-on, á travers toute l'Europe et est compris partout ! Bien loin de là ! Qu'on fasse l'essai et qu'on voyage en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Hollande, qu'on voyage même seulement à travers l'Allemagne, sauf dans les grandes villes, on mourrait de faim si on ne savait que le français et même dans ces grandes villes, on est réduit à s'ennuyer mortellement si on n'a pas accès dans une maison où le français est aimé ou si on ne fait pas connaissance de quelques Français. C'est rarement qu'on trouve un ou deux magasins où, soit le patron, soit quelqu'un de ses employés, comprend cette langue »[2].

Limites sociales. — Poussant avec raison l'observation plus loin, certains concurrents ont cherché à déterminer ce qu'on pourrait appeler les limites sociales de la diffusion du français. G constate qu'il est parlé surtout dans les hautes classes, dans les Cours, parmi la haute noblesse, que la noblesse inférieure cherche à imiter. Dans la bourgeoisie ce sont particulièrement les commerçants qui en usent, pour leurs affaires[3]. Il y a toutefois des mots français jusque dans le langage des gens de métiers et des servantes[4]. Les femmes en sont plus entichées que les hommes, c'est l'« érudition de leur sexe »[5].

Conclusion. — C'est de « généralité » qu'il faut parler[6]. Ceci posé, le français est la plus répandue des langues de l'Europe. Son empire ne peut se comparer qu'à celui du grec dans l'antiquité[7].

F précise avec assez de bonheur qu'au fond personne ne prend « cette expression d'universalité à la rigueur. Je la prends, ajoute-t-il, à peu près dans le même sens que l'illustre Académie la prend,

1. F° 49 r°.
2. F° 131 v°.
3. F° 131 r°.
4. F° 132 v°.
5. F° 131 v°.
6. F° 132 v°.
7. F° 130 r°.

en l'appelant la langue universelle de l'Europe. Un voyageur trouvera dans les villes capitales et dans les villes commerçantes de toute la terre des Français ou d'autres personnes qui parlent cette langue, moyennant lesquelles il peut remplir l'objet de ses voyages sans être obligé d'avoir recours à d'autres langues»[1].

A-t-on voulu, par déférence, ne pas trop contester un fait que l'Académie paraissait considérer comme établi, puisqu'elle en demandait l'explication ? Il semble bien en tous cas qu'on eût pu pousser les réserves plus loin. Un Galeani Napione et d'autres l'ont bien prouvé, et surtout ils ont bien marqué que dans la plus grande partie de l'Europe notre influence était restée tout en surface[2].

Maubert de Gouvest, qui était hollandais de naissance, et qui était versé dans les affaires, a dès lors averti les Français de ne pas s'en faire accroire et de prendre leurs précautions en apprenant les langues étrangères[3].

1. F° 142 r° et v°.

2. *Dell uso... della lingua italiana*, l. II, ch. VIII. Raynouard fera plus tard des remarques importantes, dans le *Journal des Savants* (mai 1829, p. 268, cf. Balden., *Univ.*, p. 2, n. 3).

3. « Nos voisins ont des Écoles ouvertes pour la langue françoise, qui n'est guéres pour eux qu'une langue de pur agrément. Pourquoi nous obstinerions nous à n'en pas vouloir chés nous pour leur langue, qui est pour nous de la plus grande utilité ? » (*Le temps perdu ou les écoles publ.*, p. 79).

« La curiosité, le goût du plaisir, peut-être celui de nos mœurs et de nos arts, attirent en France la haute Noblesse d'Allemagne et les Anglois de la première opulence » (*Ib.*, p. 79). « ... Il n'y a presque point d'Anglois et d'Allemans de la condition médiocre qui viennent chés nous ; le nombre est très considérable des François de cet ordre, qui espèrent faire servir à leur fortune, en Angleterre et en Allemagne, l'industrie et le demi talent qui ne les tireroient point de la foule dans leur patrie » (*Ib.*, p. 79-80). « Les Négocians François qui se sont transplantés sont en très petit nombre ; et ils ne conservent de leur ancienne patrie que la Langue et les mœurs. Ils ne veulent que des relations indépendantes avec leurs anciens compatriotes ; et leur intérêt particulier, qu'ils écoutent uniquement, ne se combinant point avec l'intérêt nationnal si prétieux à l'Anglois, ils ne donnent aucun avantage dans leur correspondance aux négocians qui sont dans le Royaume, ils ne les invitent point à la préférer à celle des naturels du pays. L'Anglois tire de nous pour sa consummation, il fait quelque chose en Change avec nos Banquiers, et très peu avec nos Négocians dans le grand commerce. Tant que nous ignorerons sa langue, nous ne serons que ses Commissionnaires et ses Facteurs. La traite de nos vins demeurera comme en partie entre les mains de ses riches commerçans....

« Le commerçant Allemand n'est gueres qu'un Marchand détailliste. Il tire de nos denrées et de nos fabriques de la première main pour les répandre et les distribuer de la seconde. Il est bien certain de n'être pas éconduit à Lyon, à Paris, à Marseille, sur ses demandes : le Fabriquant et le Négociant ne cherchent que le débouché. Mais ils sont à sa discrétion pour le payement et pour les retours.... Lorsqu'on scait la langue on est à même de connoître les entours du tribunal (p. 81-82).

« L'étude des deux langues a pour nous de si grands usages, qu'on pourroit l'appeller un besoin nationnal » (p. 83).

CHAPITRE III

LA DIFFUSION D'UNE LANGUE. CAUSES ET CONDITIONS

Examen général. — C'est D qui me paraît avoir dressé le plus méthodiquement, après Schwab bien entendu, la liste des conditions auxquelles une langue peut devenir générale [1].

G, sans faire une classification des causes qui amènent l'extension d'une langue, a eu pourtant le mérite de signaler qu'un pareil événement est dû à des causes très complexes. « Les langues ont le même destin que les hommes : pour gagner une grande gloire, il

1. 1° Elle doit avoir beaucoup de finesse, des sons harmonieux, agréables ; par conséquent il est nécessaire qu'elle soit polie et améliorée de temps en temps.

2° Elle doit être riche en mots, posséder en particulier beaucoup de mots composés, très significatifs, productifs, riches en idées.

3° Elle doit être facile à apprendre. Qui est-ce qui fera l'effort d'apprendre une langue difficile ?

4° Elle doit posséder beaucoup de mots des langues jadis communes, de sorte que ceux tout au moins qui savent ces langues connues, l'apprendront d'autant plus volontairement et facilement.

5° La nation dont elle est la langue maternelle doit s'occuper des arts et des sciences, avoir de bons livres, écrits dans sa propre langue.

6° Les métiers et le commerce de cette nation doivent également prospérer.

7° La nation dont la langue aspire à devenir commune doit, comme la langue elle-même, être polie, élégante, complaisante, sociable, affable, et gracieuse, pour attirer les étrangers.

8° De même beaucoup des citoyens de cette nation doivent voyager dans les pays étrangers, même s'y établir et par cela répandre et rendre leur langue aimée, afin que d'autres y prennent goût.

Les deux derniers principes sont si clairs qu'ils n'ont pas besoin d'une démonstration.

9° La nation doit en outre avoir le petit orgueil... de ne pas laisser croître une autre langue dans son pays. Alors les autres nations, si elles veulent lire les écrits qui proviennent de la première, causer et correspondre avec elle, devront apprendre la langue de cette nation-là.

10° Seules peuvent devenir communes les langues dont le pays est gouverné par un monarque ou possède des pouvoirs forts, dont c'est un des plus importants soins d'embellir la langue nationale, par là de la faire aimer partout. L'exemple du fait que seulement des régents puissants y peuvent arriver est fourni par les langues latine et grecque.

11° Enfin il faut que la langue en question soit une langue vivante. Une langue morte (comme la langue latine et la grecque et les anciennes langues orientales) ne peut être que la langue des savants, par conséquent elle ne sera jamais commune. Elle ne s'introduira même pas chez un peuple particulier (f°s 151 v°-153 r°).

ne faut pas seulement qu'on ait des mérites. N'y a-t-il pas d'occasions favorables, qui font une impression sur la « multitude », on a peut-être des amis et des admirateurs, mais pas de réputation. C'est de la même façon qu'une langue dépasse les frontières de sa patrie. Si les œuvres des écrivains qui se servent de cette langue sont vénérées en raison de leur profondeur ou de leur beauté, elle arrive tout au plus à être apprise et estimée par quelques amateurs étrangers des sciences et du goût ; mais, pour devenir l'interprète de tous les peuples, la favorite de toutes les classes chez les nations étrangères, pour régner dans toutes les cours et dans les sociétés les plus nobles, de Pétersbourg à Vienne, pour supplanter ou tout au moins faire mépriser partout la langue du pays, pour être employée dans les affaires d'état les plus importantes aussi bien que dans les moindres affaires de toilette, il ne suffit pas qu'une langue soit bonne, riche, élevée. Tant de gloire, tant d'honneur, elle ne l'atteint que par une suite d'événements et par l'aide de circonstances favorables » [1].

Les causes surnaturelles. — On sera peut-être étonné au premier abord de voir des concurrents reconnaître, dans un fait de cet ordre comme dans tous les autres, la volonté de la Providence. Pourtant deux d'entre eux attribuent les succès du français à Dieu lui-même.

Le premier, un Français, a dit : « Si Bossuet, dans un saint délire, nous assure que les langues grecque et latine devinrent universelles par une sage disposition de la Providence afin que l'Evangile fût provigné plus facilement, ne pourrions-nous pas avouer sans être repris, que Dieu a rendu la langue française universelle pour que la lumière philosophique se répandît rapidement d'une extrémité de la Terre à l'autre ? Nous serions d'autant mieux fondés dans notre assertion que ce fut par l'effusion du sang humain que le grec et le latin prirent ce grand ascendant; au lieu que le français ne dut sa prépondérance qu'à des moyens pacifiques. Ici je vois le doigt de Dieu, pour m'exprimer comme Bossuet, là je vois le doigt de l'homme » [2].

N (chez qui cette réflexion vient après l'énumération de treize autres causes) se demande s'il n'est pas possible de voir là l'œuvre d'une Providence infaillible, qui ait voulu faire de la langue française un lien de la société, un moyen de bonheur humain, un instru-

1. F° 130 r°.
2. C, f° 169° r° et v°.

ment essentiel destiné à permettre aux hommes de se lier plus étroitement[1].

Les causes lointaines. — La savante Allemagne ne pouvait oublier le passé même lointain : division de l'Empire entre les fils de Louis le Pieux[2], Croisades[3], guerres avec l'Angleterre[4], établissement de princes français à l'étranger[5].

1. F° 97 v°.
2. N, f° 96 v°.
3. C, f° 68.
4. I, f° 117 r°.
5. Id., ib. Les Bourbons ont porté la langue en Espagne et en Italie (F, f° 143 r°).

CHAPITRE IV

LA CHUTE DU LATIN. CARENCE DES AUTRES LANGUES VIVANTES

Causes de l'abandon du latin. — En général on abandonne les époques où le latin a régné sans conteste, pour ne considérer guère son histoire qu'à partir du xvie siècle. C'est l'époque où commence la décadence du vieil idiome savant.

Ce qui contribua le plus à interrompre le cours de la langue latine, c'est la réforme de Luther et de Calvin, qui, « en établissant un rite en langue vulgaire, furent les premiers à traduire la Bible, à faire chanter les Psaumes dans leurs langues respectives ». Aussi la langue française prit-elle un essor glorieux dès le temps de la Ligue, où « vis-à-vis du françois, il falloit discuter en langue françoise les droits importants de la Religion et du Trône » [1].

B, au sujet des latineurs, est sarcastique. Ils se sont défendus, ces « pédants » qui latinisaient leurs noms en *us*, sauf à se donner l'air de renier leur patrie, et malgré tout, ne pouvant pas être des Romains, ne réussissaient qu'à passer pour des bâtards. Mais, comme le désir de se distinguer est commun aux laboureurs et aux rois, la mode, si puissante en matière linguistique, soutint cette nouveauté [2].

Latin et catholicisme. — P oppose les familles catholiques de France aux familles protestantes de l'étranger [3]. Tandis qu'en France la langue de la religion et par suite de la science était le latin, et que les parents faisaient apprendre cette langue à leurs enfants, en Allemagne et d'une façon générale chez les Protestants, le culte étant célébré en langue vulgaire, on a été frappé de l'inutilité de la langue latine, et on a cherché une langue qui offrît plus d'intérêt. Le choix n'a pas été difficile à faire.

1. S, f° 24 v°.
2. F° 173 v°.
3. F° 63 r°.

Infériorité des autres langues vivantes. — Certaines des langues modernes ne pouvaient entrer en lice, par exemple les langues du Nord, insuffisamment cultivées [1]. Elles demandent du reste une trop forte action du gosier [2].

L'italien et l'espagnol. — L'Italie et l'Espagne avaient l'avance sur la France. Dans la première les arts, dans la seconde la fine galanterie attiraient l'attention de toutes les parties de l'Europe assez éclairées pour admirer ces avantages et en être désireuses. D'autre part Philippe II et Charles Quint régnaient sur le monde [3]. Leur prestige influait encore au temps de Louis XIV, en France même. Les premières pièces de Corneille et de Molière sont inspirées de modèles espagnols. « Sous François Ier et même sous Louis XIII, on parlait et on s'habillait dans les classes élevées de France à la mode espagnole. Corneille portait la cape et la *gonille* » [4]. Mais, à la fin du règne de Louis XIV, les idées étaient retournées et ce monarque se sentait obligé de conseiller à son petit-fils « de ne pas regarder ses nouveaux sujets de trop haut et de ne pas s'en moquer à cause des étrangetés qu'il pouvait remarquer parmi eux » [5]. La monarchie espagnole seule avait soutenu la langue, elle l'entraîna dans sa décadence [6].

En soi l'espagnol est trop ampoulé, il ne convient pas à une politesse libre et aisée [7].

L'italien dominait au théâtre [8]. Le pays ne pouvait perdre entièrement son prestige. Il avait pour lui sa beauté, les curiosités qu'il offrait aux voyageurs [9]. En art, la musique lui appartenait. Mais l'intolérance catholique lui a porté un coup funeste. Sa littérature souffrait des entraves de l'Inquisition [10]. Et du reste la langue italienne n'avait pas en elle-même les forces d'expansion qui

1. C, f° 168 r°. Cf. En présence de « la barbarie de nos langues septentrionales encore ébauchées dans le siècle dernier, nous adoptames une langue plus épurée comme nos ayeux grossiers adoptèrent une religion plus épurée. Le Goth vainqueur du Romain, le Tartare vainqueur du Chinois, le Turc vainqueur du Sarrazin se soumirent aux lois des vaincus par la même raison qui donna tant d'ascendant à la maréchale d'Ancre sur l'esprit de la Reine de Medicis » (Ib.). Cf. « ... Presque toutes les nations de l'Europe avoient négligé leur propre langue, ce qui fesoit qu'on ne rencontroit que ça et là quelque bon ouvrage ou quelque livre supportable » (F, f° 144 r°).
2. P, f° 70 r°.
3. B, f° 171 v°.
4. Mot italien, *goniglia*, sorte de collerette des chanoines (cf. ancien français *gonelle*).
5. Eberhard (A), f° 204 v° ; Impr., p. 60.
6. C, f° 169 r°.
7. P, f° 70 r°.
8. C, f° 169 r°.
9. P, f° 67 v°.
10. N, f° 91 r°.

agissaient en faveur du français[1]. Cette « langue est un peu molle et ne pouvoit convenir à une politesse martiale qui doit estre aujourd'huy la plus recherchée, puisque tous les princes de l'Europe ont sous la main de grandes armées toujours prestes a marcher »[2].

L'allemand et l'anglais. — L'Allemagne était, depuis la paix générale et la consolidation d'une constitution légale, un champ clos où l'esprit des nobles, ne trouvant plus d'aliment, s'occupait de querelles théologiques et où s'entrechoquaient des souverains et des chevaliers érudits. Mais quelle érudition ! Une théologie scolastique que des hommes, comme chrétiens, croyaient nécessaire pour la béatitude, et que des gouvernants jugeaient importante pour le bonheur de leurs États. D'où d'âpres disputes, où l'on ferraillait[3].

L'anglais est répandu, mais l'orgueil anglais « dégoûte » ; les Universités du pays sont trop loin du centre[4].

1. N, f° 91 r°.
2. P, f° 70 v°.
3. Eberh. (A), f° 202 v° ; Impr., p. 57.
4. P, f° 67 r°-v°.

CHAPITRE V

CAUSES HISTORIQUES ET POLITIQUES DU SUCCÈS DU FRANÇAIS

Application et habileté du gouvernement français. — Depuis l'âge moderne la politique française a été singulièrement adroite et heureuse. Elle a su nouer des relations à l'extérieur, même dans les pays les plus lointains[1]. L'influence de la France étant considérable, on cherchait à lui plaire[2].

G résume son opinion en disant que la France excellait dans les arts qui font la puissance des princes : la guerre, la politique et les finances[3].

I emploie une expression imagée : « La France était grosse d'une monarchie universelle »[4].

Plusieurs des concurrents, en particulier S, ont insisté sur l'usage d'envoyer à l'étranger, surtout en Allemagne, des représentants qui ne savaient que leur langue[5].

Les ambassadeurs français a l'étranger. — A cette occasion on observe qu'elle est devenue la langue des diplomates. G en donne deux raisons : les ambassadeurs de Louis XIV et l'adaptation de la langue dépouillée de tout le formulaire en usage, particulièrement en Allemagne[6].

I ne doute pas que ce ne soit là le résultat d'un dessein préconçu[7]. Il s'établit un lien entre l'envoi d'ambassadeurs permanents dans toutes les Cours, chose contraire à l'usage et qui visiblement a frappé[8], et le résultat obtenu à Baden[9], où le latin, qui avait longtemps régné[10], fut enfin écarté. Cette situation ne laisse pas de

1. Q, f° 49 v°.
2. Eberh. (A), f° 220 v° ; Impr., p. 82.
3. F° 135 v°.
4. F° 121 r°.
5. F° 27 v°.
6. F° 135 v°.
7. F° 121 r°.
8. Ib.
9. Eberh. (A), f° 220 r° ; Impr., 82-83.
10. Id., f° 214 r°.

donner au français certains avantages. Depuis qu'il est nécessaire pour la diplomatie, ceux qui veulent être mêlés aux affaires doivent l'apprendre[1].

C présente les faits d'étrange façon : « Ce fut la grande révolution de l'Empire de Russie sous Pierre Ier qui, liant les intérêts réciproques de tous les Etats à ceux des Russes, obligea le corps diplomatique à renoncer au latin en faveur d'une Puissance du rit grec. On choisit la langue vulgaire la plus goûtée. Aussi les dernieres négociations, les derniers Traités de Paix entre les Peuples de la Chrétienté se sont-ils faits en français »[2].

Guerres. Conquêtes. Occupations. — On est étonné de voir l'importance attribuée aux guerres[3]. B dit brièvement : « Aucune guerre n'eut lieu sans les Français »[4]. C'est en réalité la traduction d'un brocard cité sous sa forme latine par F[5]. G connaît bien l'histoire de la constitution des armées permanentes[6]. Il n'y a guère que V qui se refuse à croire qu'on a enseigné le français à coup de canon[7]. Notons toutefois les objections d'Eberhard : Les conquêtes n'expliquent rien, remontre-t-il, puisque dès avant Louis XIV le français avait établi son empire[8].

Il faut remarquer qu'on a tenu compte avec justesse de certains effets particuliers et réels des usages militaires d'autrefois. Des officiers étrangers sont venus apprendre la guerre en France[9].

Au reste princes et généraux étaient obligés de lire des écrits français sur cet art[10]. De la sorte la terminologie militaire est devenue entièrement française ou à peu près[11].

1. P, f° 64 r° ; Eberh. (A), f° 212 v°.
2. F° 169 r°.
3. Q, f° 51 v°.
4. F° 174 r°.
5. F° 143 r°. Cf. f° 143 v° : « La Politique de la France, surtout depuis Louis XIV, a toujours influé sur tous les évenemens du reste de l'Europe... les guerres occasionnées par cette même influence politique et desquelles on peut dire avec raison ce qu'on a déjà dit autrefois : Nullum bellum sine milite Gallo.... L'influence de la Cour de France sur les affaires politiques de l'Europe et ces guerres ont naturellement du porter les Princes, amis et ennemis de la France, à en étudier la langue. Les Grands de chaque pays ont bientôt suivi l'exemple de leurs maîtres.... Les trouppes Françoises que ces guerres ont attirées dans les differens pays de l'Europe peuvent aussi avoir contribué quelque chose » (Cf. I, f° 117 r°, et N, f° 89 r°).
6. F° 136 r°.
7. F° 9 r°.
8. F° 220 v° : Impr., p. 33.
9. G, f° 136 v°, N, f° 92 r°, S, f° 27 r.
10. G, f° 136 v°.
11. Id., ib. L'auteur cite *régiment, escadron, premier lieutenant, évolution, manœuvrer, glacis, corniche*. Certains de ces termes ont été déformés : *standarte de etendart, seconde leutenant* ; ou bien on leur a donné un faux sens. comme le prouve *dragone*, qu'on nomme généralement *porte-épée*.

X a fait des observations un peu enfantines, mais curieuses, sur le résultat des occupations militaires : Quand dans un pays ou l'autre une armée prenait ses quartiers d'hiver, les jeunes gens s'occupaient de français et par complaisance pour ces étrangers polis et aussi parce qu'ils remarquaient que les Français traitaient avec beaucoup plus d'estime les gens avec qui ils pouvaient s'entretenir, qu'ils s'offraient gracieusement comme maîtres. Soit dans l'espoir d'en tirer avantage dans l'avenir, soit par désir de savoir le français, le repos et le loisir des troupes leur en fournissant l'occasion, ils s'y appliquaient ; jusqu'aux enfants des rues qui s'y mettaient pendant les quartiers d'hiver.

Si même on entendait dire « les Français arriveront bientôt, nous aurons de nouveau la guerre », une foule de gens s'appliquaient à acquérir leur langue, soit par peur, soit afin de pouvoir mieux s'entretenir avec eux et de trouver en eux des hôtes plus bienveillants [1].

Louis XIV. — On imagine bien que, entre tous ceux dont la politique a cherché et réussi à grandir le prestige de la France, Louis XIV est placé au premier rang. « La langue françoise doit la plus grande partie de son usage à la réputation du monarque que je viens de nommer » [2]. Eberhard expose tout au long l'historique de cette influence [3]. « Le roi était un modèle presque disparu... de la vieille chevalerie, par sa galanterie, son désir d'action romanesque, son manque d'érudition ; le meilleur des modèles dans sa magnificence élégante, ses fêtes spirituelles, les arts des Muses qui environnaient son trône. Il présentait un exemple nouveau de la culture et de la perfection d'un prince, ayant eu l'art d'associer le premier à sa Cour la galanterie et l'esprit guerrier des anciens temps avec le goût le plus fin, et les connaissances les plus utiles et les plus agréables, sans aucune trace de l'érudition pédantesque acquise dans les écoles » [4].

La royauté a développé la culture française. — Avant lui le

1. F° 92 v°.
2. P. f° 60 r° et v° ; cf. f°s 64 v° et 67 r°.
3. F° 210 v° ; Impr., p. 69.
4. F° 203 r° ; Impr., p. 57-58. Cf. D, f° 160 r° et v°, et C, f° 168 r° et v° : « Le brillant et glorieux siècle de Louis XIV, où la France étonna l'Europe entiere par la generosité et la munificence de son Roi, par le faste et l'élégance de sa Cour, par les victoires de ses armees, par les travaux de ses artistes, par les chefs d'œuvre de ses Litterateurs, par ses triomphes en tout genre. L'étranger desira connoître et goûter les productions admirables des Corneille, des Racine, des Moliere, des Boileau, des Fénelon, des Fontenelle, des La Fontaine, des La Bruyere et de tant d'autres Ecrivains illustres. Une telle jouissance devait être achetée par l'étude de la langue françoise ».

pouvoir en France multipliait les efforts pour développer sciences, arts et belles-lettres. François Ier avait commencé, les Rois qui vinrent après lui suivirent ; au XVIIe siècle leurs efforts s'accrurent avec Henri IV[1], puis Richelieu[2]. On rappelle les rapports de ce dernier avec d'Aubignac[3].

Vint le Grand Siècle. L'un des concurrents soupçonne que plus les gouvernements autocratiques sont préoccupés d'éviter les grandes secousses, les réunions populaires où s'exaltent les passions, à reléguer les vertus militaires dans les armées, plus ils encouragent la vie de société[4]. Louis XIV, quoi qu'il fût peu instruit, et peu ami de la lecture, protégeait les écrivains[5]. Aussi l'auteur fait-il sa part à Colbert dans la création des Académies[6].

La noblesse. chose importante, vint se mêler au monde académique, et de ceci les étrangers de distinction ne manquèrent pas de s'apercevoir[7].

L'ADMINISTRATION FRANÇAISE MODÈLE POUR LES NATIONS. — Il n'est pas jusqu'aux organisations administratives françaises qui n'aient joué leur rôle. Les Français sont maîtres passés pour travailler un pays en finances. On a non seulement étudié leurs procédés, avec leurs termes techniques : *loteries*, *rentes viagères*, *prêts à fond perdu*, etc., mais on leur a emprunté une équipe pour faire une régie française en Allemagne (allusion à une initiative de Frédéric II)[8].

La poste à la française a été installée en Turn et Taxis avec des employés français, qui ne se donnaient même pas la peine d'apprendre l'allemand, et c'est là, conclut hardiment et faussement l'auteur, la raison pour laquelle adresses et lettres même se font en français en Allemagne[9].

1. N, f° 90 v°.
2. Ib.
3. B, f° 172 v°.
4. Eberh. (A), f°s 201 v° et 202 r° ; Impr., p. 56.
5. G, f° 138 v°.
6. Ib.
7. Ils ont reconnu « que la Noblesse Françoise, honteuse de l'ignorance de ses peres, s'est enfin apperçue que la façon de penser et de parler étant ce qui distingue l'homme des animaux, on ne peut trop s'y appliquer. En France l'homme d'Etat, l'homme de guerre, le Maréchal de France, le Duc et Pair n'étoient plus distingués de l'Académicien ni de l'homme de lettres » (O, f°s 75 v°-76 r°).
8. G. f° 136 v°.
9. Id., ib.

CHAPITRE VI

LES FRANÇAIS AU DEHORS

Des déserteurs aux savants. — Un fait, qui surprendra, est souvent allégué : une foule de Français se sont expatriés ou pour toujours ou pour un temps, et parce que le pays souffrait d'un excès de population et en raison de l'esprit changeant de la race, de sa facilité à concevoir et à exécuter des entreprises de toutes sortes. « Chacun estime avoir à trafiquer de quelque chose, ne serait-ce que de ses projets, de sa langue, de ses danses, de ses fers à friser, de sa pince à toupet et de son fleuret » [1].

Or ces expatriés ne sont pas perdus pour la France, ils conservent leur langue et l'enseignent à leurs enfants [2].

Parmi eux se rencontrent une masse de déserteurs des armées françaises, qui, interrogés sur leurs intentions, répondent invariablement qu'ils veulent « faire les maîtres de langues » [3].

Mais la France a donné au monde plus et mieux, des savants dont la liste, qui s'ouvre par Descartes, va jusqu'à Voltaire, La Mettrie, Maupertuis [4], etc.

Le Refuge. — Le Refuge, amené par la politique d'intolérance, était naturellement, de toutes les émigrations, celle qui devait attirer particulièrement l'attention, parce qu'elle était la plus nombreuse, et aussi la plus récente. Personne n'a manqué d'en parler [5].

S énumère des faits et des noms : « Les Rois d'Angleterre et de Danemark, la ville d'Amsterdam les appelèrent. La désolation

1. N, f°s 91 v° et 92 r°. L'auteur fonde ses calculs sur les données de Moheau.
2. Ib.
3. N, f° 93 r°. Le Français le moins cultivé se croit habile en ce métier et, bien qu'il sache à peine lire et surtout écrire sa propre langue, ses fanfaronnades lui attirent toujours quelques élèves (Id., ib.).

L'auteur fait un piquant tableau de ce personnel improvisé : « Un nouveau maître est arrivé. Comme, suivant les préjugés de la foule, le plus nouveau est le meilleur, le jeu commence. C'est ainsi qu'une fois engagés les élèves continuaient et que les déserteurs eux-mêmes devenaient des colporteurs de français » (Id., f° 94 r°).

4. I, f° 121 r°.
5. Voir C, f° 168 v° ; F, f° 144 r° ; P, f° 67 r° ; T, f° 11 v° ; S, f° 26 v° ; N, f° 94 v° ; I, f° 121 r°.

augmenta. En trois ans de temps cinquante mille familles quittèrent la France ».

Il cite Barbeyrac, P. Bayle, qui alla « enrichir la Hollande de son dictionnaire, de ses raisonnemens, de son érudition ». La Suède eut Bochart. « Vous avez vu arriver au milieu de vous Jean de Beausobre, David Ancillon, Jacques Lenfant, qui contribuèrent plus que personne à répandre les graces et la force de l'éloquence françoise aux extrêmités de l'Allemagne » [1].

Eberhard a fortement insisté sur le respect qu'inspiraient ces hommes [2]. La preuve de l'efficacité de la présence de ces Réfugiés, B la trouve dans ce fait que la langue est plus connue en pays protestant qu'en pays catholique [3].

L'industrie française exportée par cette émigration y a gagné aussi en prestige [4]. Mais c'est la langue qui a profité le plus de ces étrangers qui ont fourni des maîtres. Certes un grand nombre d'entre eux n'étaient guère qualifiés pour devenir des professeurs. Mais on avait été depuis longtemps habitué à se contenter comme maîtres de langues des premiers venus. Or désormais, on voyait des pasteurs venir au prêche des Réfugiés pour apprendre à faire un sermon [5]. A plus forte raison le public se rendait-il à cette école.

Toutefois, comme le remarque G, il y a des Anglais partout, ils parlent anglais et cela ne tire pas à conséquence [6]. Plusieurs des concurrents ont réfléchi que, si l'arrivée des Huguenots fournissait des moyens d'apprendre notre langue, elle n'en donnait pas le désir. Eberhard, tout en faisant la même réserve [7], s'attache à montrer que les protestants français ne formaient en Allemagne qu'une infime minorité : un cinq centième environ de la population. Il explique ensuite comment c'étaient eux qui, loin de communiquer leur langue à leurs nouveaux concitoyens, devaient apprendre l'idiome de ces derniers [8].

1. F° 27 v°.
2. Quand on considère « la dispersion d'un nombre considérable d'artisans, qui se firent aimer à l'étranger par les arts de leur patrie, et surtout la dispersion d'une grande foule de citoyens estimables, que l'intolérance religieuse chassa de leur pays, leur assiduité au travail, leur frugalité, la régularité de leurs mœurs, unie à un esprit naturel et à l'enjouement qu'ils apportaient en pays étrangers », on peut admettre que pareil événement doit être compté parmi les causes du succès de la langue française (f° 221 v° ; Impr., p. 8).
3. F° 177 r°.
4. I, f° 117 v°.
5. N, f° 94 v° ; cf. C, f° 168 v°.
6. F° 131 v°.
7. F° 221 r° ; Impr., p. 84.
8. F° 222 r° ; Impr., p. 33-34. Il cite quelques faits curieux : *Bauregard* > *Burengaren* (*Baurengarten*) ; *couches* confondu avec *Kutschen* ; etc.

CHAPITRE VII

LE CARACTÈRE FRANÇAIS ET LA LANGUE

Défauts et qualités des Français. — Venons-en au facteur principal.

Aux yeux de tous, ce facteur c'est la civilisation française. Non seulement la France est grande, puissante, habile, bien située, d'un climat favorisé [1], mais la société française a des qualités éminentes, qu'elle doit au caractère national. Le caractère des Français est naturellement plein d'aménité [2]. Les Français ont la vivacité. « Le sang coule aussi vite dans leurs veines que le champagne des bouteilles », et la gaîté est aussi commune parmi eux que le vin qui l'engendre [3]. Ils sont les gens d'Europe les plus propres à la société. « Leurs bonnes manières ont charmé, leurs mœurs sont douces » [4].

Assurément ces manières d'être ont aussi leurs désavantages. Comme le Français est « leger, superficiel, voulant parler de tout, il ne trouvera pas son compte avec des peuples moins parleurs que lui et en etat de lui faire voir des faussetés qu'il a avancées comme verités. On peut joindre la jalousie qu'il fait naitre aisément dans ses voisins, surtout par sa maniere libre de se comporter avec les femmes, jalousie qui n'a peut estre jamais plus esclaté que dans les Invasions que firent en Italie Charles 8, Louis XII et François Ier. Si le françois ne se trouve pas agreablement en pays étranger, il n'est pas de même de l'étranger qui vient en France » [5].

Extrêmes en tout, les Français ont donné des exemples de barbarie [6] : mais en général les mœurs sont douces, les natures aimables [7], la liberté avec les femmes est vraiment grande, mais l'étranger lui-même n'en est pas privé [8]. O le tranche net : « Si les

1. N, f° 96 v°.
2. Id., ib., et V, f° 10 v°.
3. Q, f° 49 v°.
4. V, f° 10 v°.
5. P, f° 62 r°.
6. G, f° 134 v° ; l'auteur dresse un réquisitoire contre... Louis XI.
7. V, f° 10 v°.
8. P, f° 62 v°.

étrangers préferent notre Langue à la leur, ce n'est que parce qu'ils préferent nos Mœurs et nos manieres, qu'ils aiment à s'en instruire et qu'on imite volontiers ce qu'on aime »[1].

Sociabilité. — « L'amabilité, la sociabilité, l'urbanité sont naturelles au Français. Son caractère insinuant, son humeur joviale, ses manieres aisées, son goût exquis, ses modes séduisantes, ses moyens de plaire, son penchant pour la galanterie, ses conquêtes en amour firent desirer ardemment de posseder la langue d'une nation si charmante. Les meres et les filles l'apprirent par coquetterie et les hommes naturellement dûrent suivre l'exemple des femmes »[2].

Eberhard présente, sur l'origine, le développement et les effets de cette vertu de sociabilité des observations un peu longues et pédantes, qui méritent néanmoins d'être rapportées. « La société moderne, dit-il, qui est complètement différente de la société latine et grecque, comprend également l'autre sexe, qui était exclu de la conversation des hommes par les mœurs d'autrefois. Si l'histoire ne nous l'apprenait, nous nous en apercevrions d'après les écrits des Anciens, surtout d'après les dialogues, qui doivent sans doute reproduire le mieux le ton de la société antique. Il nous faut tâcher d'oublier que Cicéron a composé plusieurs de ses écrits philosophiques sous forme de dialogues, si nous ne voulons pas que les défauts de composition nous préviennent contre la perfection des choses. Les grands caractères dont leurs âmes donnent l'image dans ces *Dialogues* peuvent être des géants en comparaison des héros de nos dialogues à nous, leur grandeur politique et morale peut nous inspirer le respect, leurs recherches peuvent présenter grand intérêt et laisser bien loin les recherches de nos sociétés en profondeur et en pénétration, en revanche la délicatesse des prévenances, les ménagements des amours-propres, l'agrément dans le désir d'instruire, la fleur de l'esprit et de l'imagination, l'enjouement et la tournure plaisante de l'humeur avec lesquelles la controverse reste toujours dans la limite de l'amitié, grâce à quoi la défaite même n'est jamais ni offensante ni désagréable pour aucune des parties, sont chose qu'on y chercherait en vain. Or ces vertus de la sociabilité moderne ont aussi leur prix. Seulement elles ne peuvent être que le fruit de relations plus anciennes et plus développées au sein d'une nation particulièrement cultivée »[3].

Il analyse les effets que ne pouvaient manquer d'avoir les rela-

1. F° 80 r°.
2. C, f° 168 v°.
3. F^os 193 et suiv. ; Imp., pp. 43-54.

tions ainsi pratiquées pour le perfectionnement de la langue : « Les situations différentes où nous voyons l'homme dans le monde, les efforts à quoi l'obligent les occasions plus fréquentes d'activité, font jaillir des idées et des impressions qui dans la solitude et la retraite demeureraient endormies ; elles font faire connaissance avec les hommes, leurs goûts les plus particuliers, pénétrer dans les replis et recoins les plus cachés du cœur, que nous apercevons au cours de nos relations avec eux ; tout cela élargit nécessairement l'horizon moral, multiplie les nuances de caractère et donne l'occasion de les apercevoir. La société augmente la masse des propriétés morales, et devient en même temps un théâtre où l'observateur peut les remarquer dans leurs degrés les plus délicats.

« La plus médiocre connaissance de la langue suffit pour qu'on ne puisse lui dénier une ample richesse sous ce rapport. Nous l'apercevons en dépit de nous-mêmes, quand nous essayons de traduire de telles notions en allemand et quand nous n'arrivons point à trouver suffisamment d'expressions qui correspondent à ces notions, ou que, si elles existent, elles ne sont pas encore fixées assez bien par l'usage pour que les idées qu'elles doivent rendre se présentent à l'âme avec tous les aspects accessoires difficiles à remarquer, qui circonscrivent avec exactitude leur contenu »[1].

Certains défauts qu'on reproche à la langue française la rendent plus propre encore à ce rôle de langue de la conversation. « N'étant pas une langue-mère, elle admet naturellement assez rarement la composition artificielle de mots de la métaphysique ou les sonorités magnifiques de la haute poésie. Par contre elle possède un nombre d'autant plus grand de ces expressions pittoresques qui donnent au langage de la conversation, la couleur, la rondeur et la vie. Sa grammaire ne permet qu'un mouvement tranquille, monotone, bien fait pour rendre une suite peu mouvementée de pensées. Or c'est précisément une marche de ce genre qu'exige l'esprit d'une société raffinée. Pour un homme sociable qui cherche l'agrément, qui aime à se rendre plaisant, elle lui fournit ce qu'il recherche »[2].

« Ces avantages qu'elle possède sont précisément ceux qui ont la plus grande valeur aux yeux des classes élevées, ils donnent aux deux sexes dans la vie publique et privée, dans les relations sociales, les talents les plus nécessaires, éloquence, esprit léger, convenance, tous les charmes les plus prisés. L'Allemagne et

1. F° 194 v° ; Impr., p. 45.
2. F° 192 r° et v° ; Imp., p. 41-42.

d'autres pays européens ne pouvaient chercher leur civilisation nulle autre part qu'en France. Par suite la langue française devait devenir la plus estimée des Cours et du monde distingué. Comme en outre, par le raffinement qu'elle avait pris dans la bouche des hommes les plus spirituels, les plus aimables, les plus plaisants, il s'était déposé dans le vocabulaire une grande partie de l'esprit de la nation, une masse considérable d'allusions, d'expressions agréables dont la valeur s'augmentait de notions accessoires qui y étaient contenues, le seul emploi du français devait donner à un homme la couleur d'une éducation raffinée »[1].

C'est aussi à ces mêmes vertus qu'Eberhard rapporte le succès du français comme langue diplomatique[2].

B considère que le siècle étant doux et féminin, le français lui convenait[3].

Le prix de l'entrée dans la Société. — Il est clair que, pour pénétrer dans la vie française et pour jouir des charmes de la société, la connaissance de la langue est indispensable[4].

1. F° 205 r° et v° ; Impr., p. 61.
2. F^os 212 r° et suiv. ; Impr., pp. 71 et suiv.
3. F° 174 r°.
4. L, f° 113 v°.

CHAPITRE VIII

VALEUR DE LA CIVILISATION FRANÇAISE

Les dettes du monde. — C'est une loi historique que le plus civilisé impose sa langue au vaincu. Faute de cette supériorité, c'est la langue du vaincu qui l'emporte. Les Mandchous, les peuples du Nord qui inondèrent l'Europe en fournissent un exemple[1]. Il n'est pas besoin du reste que cette supériorité soit générale ; il suffit qu'elle s'affirme sur quelque point et produise effet sur l'imagination[2].

C exagère en affirmant que les arts et les sciences furent toujours apportés dans le Nord par le canal de la France[3]. En revanche N passe les bornes de la justice en soutenant qu'aucun des grands progrès qui ont transformé l'esprit humain n'est dû à la France[4].

Entre ces deux extrêmes est la vérité. Même avec les restrictions qu'ont apportées à la liberté les théologiens et le Parlement, restrictions sur lesquelles G insiste, en se fondant sur le *Tableau de Paris*, sur Linguet, etc.[5], le génie français n'a pas seulement brillé, suivant une expression qui veut être malveillante, il a aussi éclairé utilement, quoi qu'on en ait dit[6]; il est vraiment excessif de taxer une nation de barbare en se fondant sur les cruautés de Louis XI, de Charles IX ou de Louis XIV[7]. Son réquisitoire mérite d'être traduit en entier : « Dans le siècle barbare où toute l'Europe était un théâtre de cruauté et de superstition, la France se distinguait elle-même par sa barbarie ; dans l'histoire de tous les peuples il n'y a aucun Louis XI qui ait fait assassiner pendant son règne quatre mille hommes, qui ait employé toute son ingéniosité d'esprit à inventer de nouveaux supplices pour les prisonniers, qui ait appelé le bourreau son ami le plus intime.

« Dans aucune histoire on ne trouve un Charles IX, qui, âgé de vingt-trois ans, commanda les massacres de la nuit de la Saint-

1. G, f°s 132 v° et 133 r°.
2. Ib., f° 133 r°.
3. F° 168 r°.
4. F° 113 r° et v°.
5. F° 133 v°.
6. F° 134 v° ; cf. S, f° 25 r°.
7. G, f° 134 v°.

Barthélemy et qui contemplait ce spectacle comme une réjouissance publique. Dans aucune histoire on ne trouve les dragonnades de Louis XIV et le mélange de piété, de despotisme, de bonté et de dureté qui caractérise ce monarque. » Mais il conclut : « La barbarie des Allemands et des gens du Nord a tant de médiocrité, qu'on éprouve en sa présence des sentiments de pitié et de mépris ; les Français, eux, poussèrent la leur jusqu'à un degré de débauche qui inspire la stupéfaction et l'horreur. Ils ont toujours été pareils dans toutes les matières : sautant d'une extrémité à l'autre, extrêmes dans le bien et dans le mal »[1].

La cuisine. — Parmi les vertus supérieures de la France on n'a pas manqué de citer son art de faire la cuisine, qui, il faut le proclamer, a puissamment servi notre prestige. « Elle est incomparable, dit B avec reconnaissance » et il explique l'affluence des amateurs de « bonnes sauces »[2]. Cependant, soit ingratitude, soit pudeur, peu de concurrents y insistent.

Les modes. — La coquetterie est un vice aussi pendable que la gourmandise. Les modes françaises — elles coûtaient cher et duraient peu — ne pouvaient manquer de trouver des censeurs, non seulement parmi ceux qui en payaient les caprices sans cesse renouvelés, mais parmi ceux qui philosophaient.

Il s'en trouva plusieurs parmi les braves gens qui travaillaient pour l'Académie.

Si peu qu'ils fussent portés à observer les choses de la vie, les concurrents ne pouvaient en effet manquer d'apercevoir les conséquences du règne de la mode française, qui faisait rage d'un bout à l'autre de l'Europe. Plusieurs se sont étonnés de ce goût « bizarre, fantasque et extravagant des nations de l'Europe de suivre toutes les modes françoises, bonnes ou mauvaises... et de s'approprier cette supériorité que les François ont par rapport aux choses frivoles »[3].

Plusieurs ne cachent pas le dédain qu'ils éprouvent de cet amour qu'on a eu en France pour tout ce qui brille et papillotte et n'apprécient guère l'ingéniosité qu'on déploie et qu'on perd à ces frivoles et éphémères créations[4]. G dit avec un mépris hautain : Le secret de leur succès était que leurs travaux se distinguaient par

1. F° 134 v°.
2. F° 172 v°.
3. F, f° 144 v°. Il cite les *Lettres sur les Préjugés du siècle*.
4. N, f° 96 r°.

quelque chose qu'on appelle le goût et qu'ils excitaient constamment de désir des autres nations par des apparences de nouveauté [1].

A plus forte raison juge-t-on sévèrement l'engouement qui précipite l'Europe à la chasse des plus extravagantes parmi ces inventions.

V s'égaie de la « beauté des bords du Volga », qui veut être « vetue comme les Nimphes (sic) des bords de la Seine » [2].

L'Allemagne est particulièrement atteinte par cette maladie de se grimer et de se dénaturer. « C'est un beau pays qui est très-fertile en folies et fort propre pour que les voisins en profitent. Le Diable lui a *arboré* (sic) un autre préjugé qui vaut des millions à la France. Les Allemands achetent le bon goût au poids de l'or, étant persuadés qu'il n'y a rien de joli ni de beau en fait d'habillemens, d'équipages et de meubles hormis ce qui vient de Paris et ils ne sont pas mal les dupes de nos marchands qui connoissent leurs manie. Tous les mauvais lambeaux de modes, qui ne sont plus goûtés, sont bons pour l'Allemagne, pourvuque ce soit extravagant et nouveau. Nous n'aurions pas même tant de nouvelles inventions dans les Fabriques et chez les faiseuses de mode si ce n'étoit pour satisfaire à la folie des Allemands » [3].

Avantages pour la langue. On l'apprend et on lui emprunte. — Ce goût de l'Europe pour les modes de Paris a fait de la France une grande nation commerciale. « Une infinité de productions naturelles font l'objet de ce Commerce : cependant il paroît que ce sont plutôt les productions de l'art de ce peuple industrieux qui lui ont (sic) rendu tributaires toutes les nations de l'Europe... toutes les villes capitales et commerçantes de l'Europe sont remplies de marchands et d'artistes françois que l'intérêt y a établi et qui se relèvent continuellement » [4].

Il devait en résulter que le français, ainsi porté au dehors, devînt une grande langue commerciale. « Quand ils vont vendre, les commerçants de cette nation — et ils sont légion — se présentent sans avoir connaissance des langues étrangères » [5]. « Manquent-ils de dispositions et de capacités pour les apprendre » ? [6] En tous cas ils ne s'en soucient pas.

1. F° 137 r°.
2. F° 10 v°.
3. F, f°s 144 v° et 145 r°.
4. F, f° 143 v°.
5. N, f° 91 v°.
6. Id., 96 r° ; S, f° 27 r°.

Il ne serait pas raisonnable de leur demander de savoir le latin, ce ne sont pas des savants [1]. « Ils se présentent donc tout uniment avec leur français et quoiqu'ils soient toujours vendeurs, c'est sur eux que le monde dut se régler » [2].

B exagère même, en disant que l'antiquité n'a pas connu de pareille langue de commerce international [3].

Assurément les commerçants des divers pays n'ont pas pour cela étudié à fond le français, cependant ils en savent ce qu'il en faut pour leur commerce [4]. Qu'il s'agit ou du marchand ou du client, l'emploi d'une terminologie française s'imposait. Les autres langues, observe Q [5], étaient incapables d'exprimer ce qui avait trait à la cuisine, à la garde-robe, aux divertissements. Les mots français voyageaient donc avec les paniers et les perruques [6]. Comment les traduire ? Comment d'autre part ôter aux objets qu'on vend ou qu'on achète, cette parure d'un nom français qui leur donne du prix ? On en affublait, prétend G, sans doute avec raison, des objets qui n'avaient jamais vu la France. Parmi les nobles et les riches c'était un point d'honneur d'appeler tout dans la maison, même le « pot de chambre », d'un terme français. En Allemagne on poussa les choses assez loin pour faire passer de mode de bons mots indigènes ; on les croyait grossiers et on considérait comme plus convenables et plus nobles les noms français ; les ustensiles de ménage devinrent des « möbel » (meubles) et la « Sänfte » même une « chaise à porteurs » (porte-chaise) [7].

Suivant I, le prestige des dénominations françaises était tel que dans certains pays où l'importation des marchandises étrangères et par conséquent celle des « galanteries » est interdite, on ne manque pas de se servir de la qualification magique *à la française* pour trouver preneur à ses marchandises [8].

Ajoutons qu'on a observé que d'autres techniques françaises qui, elles aussi, ont passé à l'étranger, particulièrement celles qui concernent les choses de guerre, d'artillerie, ont entraîné leur vocabulaire avec elle [9].

1. I, f° 118 r° ; N, f° 96 v°.
2. Q, f° 52 r° et v°.
3. F^os 175 v° et 176 r°.
4. O, f°s 77 v° et 78 r°.
5. F° 56 r°.
6. I, f° 118 r°.
7. G, f° 137 r° et v°.
8. F° 118 r° ; cf. N, f° 96 v°.
9. Q, f° 56 r°. Voir plus haut, pp. 730 et suiv.

CHAPITRE IX

L'ATTRACTION DE LA FRANCE

Concours d'étrangers. — Les étrangers n'attendent pas que la France vienne à eux, ils vont la chercher chez elle. Il ne s'agit pas des jeunes gens qui de tout temps allaient latiner dans les Universités, dont on se souvient pourtant [1]. Il s'agit de l'aristocratie de tous les pays. S parle, assez gauchement du reste, de la séduction irrésistible qui l'a appelée : « Charmés des manières aisées et polies des hommes et de la liberté naïve et séduisante des femmes, les étrangers venoient avec plaisir se former dans une école si agréable ». Puis il monte plus haut : « Les souverains même, attirés par cette afabilité venoient visiter la Cour : en 1397 l'empereur Wenceslas, en 1400 Emmanuel, empereur de Grèce, en 1416 Sigismond, en 1543 Charles Quint, en 1559 le duc de Savoie, accompagné du duc de Brunswick, du prince d'Orange et de cent gentilshommes qualifiés » [2].

La politesse a eu la gloire d'attirer à Paris en 1739 « ce monarque si redouté, si respectable,... si chéri des François meme pour la bienveillance dont il a toujours honoré leur langue et leur nation » [3].

De même l'attrait s'est exercé « sur deux monarques du Nord, sur le Chef de l'Empire, sur le grand duc de Russie et son épouse ». « Dans chaque Cour les Grands cultivoient le français dans l'espoir d'accompagner leur maître ». « C'était partout des Princes et des personnes distinguées de tout sexe, qui, las chez eux d'une résidence toujours monotone, des divertissemens toujours uniformes, d'une société toujours « génante », parce qu'elle est au-dessous d'eux, viennent chercher à Paris des divertissemens nouveaux, des spectacles toujours variés, des pièces de Théâtre sublimes, des Acteurs célèbres pour leur goût et leurs talens, des artistes supérieurs

1. I, f° 118 v°.
2. F° 25 r°.
3. S, f°s 25 v° et 26 r°.

pour le génie et la force, une Cour toujours splendide et superbe, des sociétés toujours brillantes et pleines de charmes, des maisons royales toujours magnifiques et parées de ce que les arts et l'industrie ont produit de plus rare ou de plus recherché ; une ville immense et étonnante pour ses richesses, pour son luxe, pour ses plaisirs, pour l'élégance de ses batimens et l'agrément de ses promenades publiques ; un royaume composé d'un nombre prodigieux de grandes villes, dont la plus part sont recommandables pour leur commerce, leurs manufactures, leurs fabriques; un royaume si vanté pour la belle ordonnance de ses postes, pour la beauté de ses grandes routes et pour la sureté de ses chemins; un royaume que les étrangers de toutes les classes ont quelque intérêt particulier à visiter : les savants, pour ses belles bibliotheques publiques et particulieres ; pour des Cabinets d'histoire naturelle, de médailles, de monnoie ; pour des académies en toute sorte de genre d'érudition, établies non seulement à Paris, mais aussi dans la plupart des grandes villes. Les militaires, pour le grand nombre de villes fortifiées, pour ses ecoles de génie et d'artillerie et l'ordonnance de ses troupes ; les marins, pour les beaux ports, le nombre de villes maritimes, les Ecoles de marine, les arsenaux, les chantiers, etc.

« ....les commerçants, pour le nombre étonnant de riches manufactures, de fabriques de toutes les espèces, de metiers ingénieux. L'agriculteur même y trouve des leçons utiles pour les productions abondantes et bien ordonnées en vins exquis, en bleds recherchés, en fruits délicieux [1]... ces objets si intéressants ne doivent-ils pas faire germer dans toutes les autres [nations] l'envie de savoir parler une langue qui les met à portée de s'entretenir avec des hommes qu'ils ont un si grand intérêt de fréquenter et de s'en rendre amis » [2].

Avec ce panégyriste, dont l'enthousiasme est malhabile, mais sincère, d'autres font chorus. Ainsi Eberhard, qui juge qu'une langue n'est estimée qu'en raison de la culture du peuple qui la parle [3]; B, qui nous montre les grands, venant se régaler de bons ragoûts et écouter des sons mélodieux (sic), dégoûtés à leur retour de leur langue qui « tape des coups de tonnerre ». Pour reposer leurs oreilles ils se remettaient au français et cela tournait en habitude [4].

G a dépeint cet engouement s'étendant même à ceux qui n'avaient fait le voyage qu'en pensée : L'éclat de la Cour de Louis XIV

1. S, f° 26 r°.
2. F° 26 v°.
3. F° 198 v°.
4. F° 173 r°.

attirait beaucoup d'étrangers qui apprenaient le français et le parlaient aussi plus tard chez eux pour se distinguer des autres gens. D'autres qui ne pouvaient pas aller à Paris, acceptaient du moins les modes, les mœurs, la langue de ceux qui y avaient été ; bientôt l'imitation des Français fut une telle « épidémie » qu'une certaine Mme de Canitz se commandait même un mari de Paris, et que chacun de ceux qui bégayaient le français et qui s'habillaient à la française se croyait un Français [1].

Paris et Versailles. — Quoiqu'on ait en général célébré la France entière, c'est visiblement de Paris que rayonne le charme, on le sait et on le répète. Au xviie siècle déjà, une éducation n'était pas parfaite, si elle n'était pas couronnée par un voyage à la capitale [2]. L'éloge de cette ville unique est partout. Si ridicule que soit L par endroits, il est français, et ses ouï-dire valent des observations, dont il a pu faire du reste quelques-unes : « (A Paris), suivant lui, les états se rápprochent, les talens, les titres s'y confondent, l'étranger y est acceuilli (sic)... la jeunesse vive, sémiliante, aimable, polie, réunit aux frivoles agrémens de cet âge les précieuses qualités de l'homme fait et raisonnable... enfin les spectacles, les promenades semblent une société d'amis [3]... ». « Le François a voyagé... les peuples l'ont jugé un être indéfinissable, léger, futile, étourdi et sans caractère réel, cependant il leur a plu ; ils l'ont aimé, reçu, recherché, et bientôt il est devenu leur idole... ». On a été attiré à Paris : « Paris a enchanté... de retour dans sa patrie, le voyageur d'abord a paru ridicule aux yeux du sage, le général et la nation, les femmes surtout et le sage lui-même l'ont bientot trouvé plus agréable et d'un commerce plus charmant.... Entendre, se faire entendre a été le premier pas indispensable, les études, les sciences, les arts, les spectacles, les cercles, les plaisirs ont fait une première nécessité de cette langue » [4].

« Plaire aux dames, puiser dans leur commerce aimable les principes de la sociabilité, eut été une entreprise folle sans la connoissance au moins ébauchée de leur langue ; un sourire malin, un geste expressif, un coup d'œil tout de feu, enfin une maniere françoise n'eussent pu faire fortune sous le rude idiome des Teutons, non plus que sur le risible chant des Albioniques » [5].

D'un bout à l'autre de ces Mémoires, c'est une litanie. Les termes

1. Fo 138 vo.
2. Eberhard (A), fos 199 vo et 200 ro ; Impr., p. 52-53.
3. Fo 113 ro.
4. Ib., vo.
5. L, fo 113 vo.

de la louange se répètent presque, tant les pensées se superposent : « Comme autrefois on alla à Athènes on va à présent à Paris. Tous les Gentilshommes tant soit peu à leur aise et tous les roturiers opulens font ce voyage pour se polir, à ce qu'ils disent, et pour acquérir ces manières aisées, vives, civiles, qui caractérisent la nation françoise. Pour se procurer ces avantages, ils dépensent fort souvent la moitié de leur bien et quelquefois le tout ; ils y vont en bonne santé et reviennent souvent foibles et maladifs ; ils y portent des mœurs et des manières simples pour les échanger contre des habitudes corrompues et des affectations vicieuses. Une de ces affectations est de se servir chez eux de l'idiôme françois qu'ils ont bien ou mal appris »[1].

On n'a pas oublié Versailles non plus, centre où Louis XIV avait fixé sa Cour, ni l'éclat dont le roi s'était entouré : « Les fêtes qu'il donnoit attirerent, au sçu de tout le monde, une infinité d'étrangers : quel idiome pouvoient-ils employer dans un pays ou lon ne cultive point les langues etrangeres »[2] ? Il est peu question pourtant de ce palais de rêve, et pour cause : n'y entraient que les invités de marque ; qu'on note dans le texte que nous venons de citer les mots « au sçu de tout le monde », l'auteur n'y est pas allé, il n'était pas reçu à la Cour.

Effets de l'éblouissement. — G a fait un tableau assez vivant de l'impression produite par tant de merveilles. Je traduirai littéralement son texte[3] : « Chacun (dans les Cours étrangères) voulait avoir un Versailles, une Comédie, un Opéra. On faisait venir des troupes françaises pour voir chez soi les pièces qui faisaient une telle sensation. Ni en Allemagne, ni dans les pays du Nord, il n'y avait quelqu'un qui pût écrire une pièce seulement médiocre dans sa langue maternelle. Les acteurs supportables n'existaient pas non plus. Les Français régnaient donc partout et ne partageaient la gloire théâtrale qu'avec les Italiens qui étaient dans l'opéra pour l'Europe ce qu'étaient les Français dans le drame et la comédie. Bien des gens apprenaient le français pour comprendre les pièces françaises, beaucoup pour avoir le goût de la Cour.

« Quoiqu'on ait blâmé le désir des Allemands d'aller à Paris et d'imiter les Français, il était à excuser. Les Allemands étaient éblouis comme toute l'Europe et il faut se rappeler combien ils pouvaient apprendre ; ils étaient des barbares rudes, sans culture,

1. F, f° 144 r° et v°.
2. P, f° 62 r°.
3. F° 139 r°.

sans esprit, sans manières ; leurs savants étaient des pédants plongés dans l'érudition, leurs gens de Cour des pédants dans les cérémonies, la plupart des Cours aimaient la boisson, les fous de Cour; on s'enivrait même « en cérémonie ». De politesse et d'agréable sociabilité il n'y avait aucune trace. Chez les Français l'élégance des mœurs, les manières, le goût des plaisirs spirituels s'est développé plus tôt que chez leurs voisins. Déjà Shakespeare avait dit dans une de ses pièces : « They think after the French nation in awkward imitation ». (Ils pensent à la française d'une façon maladroite).

« Par cela il est prouvé que les Anglais imitaient alors les Français, que ceux-ci se distinguaient par un degré de polissure, si rudes qu'ils fussent. Le caractère devait se communiquer à la langue, ce qui est prouvé du reste, si on compare un écrivain du xve siècle et du suivant avec un de ses contemporains allemands. Sous Louis XIV elle gagna encore davantage ce caractère de politesse sans contrainte. Comme les Allemands acceptaient les mœurs et la manière de vivre française, leur langue, traînante, « complimenteuse », ne convenait plus. Il en était de même chez les autres nations du Nord. Sans doute il eût été mieux d'affiner la langue du pays au lieu d'introduire une langue étrangère, mais c'était trop difficile. N'était-il pas plus aisé d'apprendre une langue cultivée que de perfectionner la sienne propre »[1].

1. F° 189 r°.

CHAPITRE X

DU HAUT EN BAS DE L'ÉCHELLE SOCIALE

La séduction chez les rois et les princes. Frédéric II. — L'émulation a fait des rois étrangers les serviteurs et les propagandistes de la langue française. C'était là un sujet dont il nous semblerait qu'on ne pouvait discuter qu'avec une extrême prudence; mais les rois d'alors ne pouvaient qu'éprouver du plaisir à voir reconnaître une action dont ils se flattaient.

F se garderait d'oublier le rôle d'un Frédéric II. Il marque que « sa prédilection » personnelle pour le français n'a peut-être pas moins contribué que toutes les autres causes réunies au succès de cette langue[1]. G partage absolument cet avis[2] et souligne que le Roi se faisait un point d'honneur de parler bien le français et mal l'allemand. Naturellement on rappelle à ce propos la fondation à Berlin d'une « Académie françoise ». On peut lui donner ce nom puisque ses Mémoires sont écrits en français[3].

Le même s'étend plus qu'aucun autre sur ce sujet : il célèbre « le regne à jamais memorable de Frederic le Grand, dans les Etats duquel les plus fameux Auteurs François se sont fait gloire de demeurer et de répandre abondamment les fleurs et les fruits de la plus excellente littérature. Les Voltaire, les Nivernois, les Maupertuis, les d'Arnaud, les d'Argens, les Toussaint, les Rousseau, les Formey, les Thibaut, les Borelli, les Bitaubé, les d'Alembert, les Raynal, je ne finirois pas en les designant, tous ont vécû sous les auspices de l'étonnant Monarque, qui lui-même est un des beaux génies du Parnasse François. La Prusse et l'Allemagne, le Nord et le Midi voulurent lire Fréderic, voulurent s'instruire à l'école de Fréderic[4].

Autres rois et princes. — I, après avoir parlé du Roi de Prusse,

1. F° 145 v°.
2. F° 138 v°.
3. C, f° 169 r°.
4. Ib., f°s 168 v° et 169 r°.

joint à lui Joseph II, qui était non seulement un ami et un connaisseur du français, mais se piquait de l'écrire et qui lui aussi servait de modèle aux autres Cours [1].

« Les princes à l'envi se mirent à l'étude ou du moins y mirent leurs enfants. Chacun eut son précepteur français » [2].

Q rapporte qu'on a vu en Prusse et en Saxe des princes s'adresser à leurs sujets dans une langue qu'ils ignoraient, et, sans y mettre de patriotisme, il est difficile de comprendre pareille aberration [3].

Sous cette influence le français (si on met à part les affaires politiques allemandes) envahit les écrits politiques et fut parlé partout du haut en bas [4].

Descente des sommets. Émulation et imitation. — De ces hauteurs le français ne pouvait que descendre de rang en rang, parmi tout ce qui environnait les princes. D'abord ceux-ci n'admettaient guère dans des postes un peu élevés que des personnages possédant cette langue [5].

N'eussent-ils pas montré cette exigence, l'esprit de soumission moutonnière suffisait. C'était une flatterie que d'adopter les goûts du maître. En Allemagne pareille propension était un instinct [6]. Ignorer le français était se compromettre dans les Cours, autant que dans les Académies [7].

N résume la marche des faits de façon assez heureuse : C'est sur la Cour que se règle la capitale, c'est sur celle-ci que se règle le pays... le français devint partie essentielle d'un homme galant, on le fit apprendre aux enfants ; le posséder était la qualité primordiale d'une gouvernante [8].

« Il n'y a aucun Prince qui n'ait plusieurs François à sa Cour ; qui n'entretienne des comédiens François ; qui ne se fasse habiller par un tailleur François ; qui n'ait au moins un valet de chambre François ; et à qui il ne faille un ou plusieurs cuisiniers François. Les autres grands Seigneurs et petits grands Seigneurs suivent ces exemples : et si leurs facultés ne permettent pas d'entretenir tout ce monde, ou que d'autres circonstances les en empêchent, ils font venir de Paris tout ce qu'il faut pour leur ajustement jusqu'aux

1. F° 122 r°.
2. O, f° 76 r° ; P, f° 63 v°.
3. F° 49 v°.
4. I, f° 122 r°.
5. Eberh. (A), f° 205 v°.
6. P, f° 63 v°.
7. L, f° 114 r°
8. F° 96 v°

moindres bagatelles, perruques, bourses, gants, bas, souliers, tout doit être de Paris ; et ils ne trouvent pas même chez eux de blanchisseuse assez habile pour blanchir leurs manchettes, il faut les envoyer à Paris »[1].

Le français argot des gens de qualité. — Une observation assez singulière, mais qui s'accorde avec ce que nous avons dit de la diffusion réelle du français, c'est que des gens de qualité en usent pour parler une autre langue que le peuple, et n'être pas compris de leurs valets ou de leur entourage[2].

1. F, f° 145 r° ; cf. P : « il s'est presque toujours trouvé des françois entre ceux axquels on a confié depuis du temps l'Education des Jeunes Seigneurs, ne voyons nous pas même les anglois rechercher nos gouvernantes d'enfans pour elever leurs jeunes demoiselles ? » (f° 63 v°).
2. M, f° 110 v°.

CHAPITRE XI

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

Abondance des chefs-d'œuvre. — On a pu remarquer déjà, dans quelques-unes des citations que j'ai faites plus haut, les allusions à la culture intellectuelle de la France. Eberhard intitule sa deuxième partie *Culture supérieure de la nation française.* I dit pittoresquement qu'il ne sert de rien d'avoir des manufactures, si dans la littérature d'un peuple l'industrie dort. Celle de la France a été l'objet d'une particulière activité et il en est résulté des chefs-d'œuvre [1].

Allusions aux origines. — Certains concurrents connaissent les trouvères, imitateurs des troubadours. S dans une courte revue remonte au XVI[e] siècle : « Amyot, Montagne, Regnier furent les premiers qui se distinguèrent par l'agrément de leur diction ou par la naïveté de leurs expressions. Puis Malherbe prouva que la langue étoit capable de grandeur et de force ». L'Académie naquit en 1635. Le grand Corneille « éleva le genie de sa nation ». « C'est encore lui que les étrangers préfèrent ». L'auteur a eu dans son cabinet une édition de son *Cid* traduit dans toutes les langues de l'Europe [2].

Les Français avaient déjà de grands écrivains quand les étrangers « rongeaient encore une vaine érudition comme un os décharné » [3]. Eberhard fait aussi cette différence, et note ce que les études exclusivement théologiques ont fait de tort à l'Allemagne, pendant que la France produisait déjà des écrits accessibles au peuple [4].

L'Âge d'or. — Toutefois c'est l'âge d'or qui échauffe surtout les esprits : « C'est principalement sous le Regne de Louis le Grand, dit un Français qui prend quelques libertés avec la chronologie, ce prince né pour l'honneur des Rois, de l'humanité, des Talents et des Lettres, que s'opéra cette heureuse Révolution dans nos Arts,

1. F° 120 v°.
2. F° 28 r°.
3. G, f° 138 v°.
4. F° 202 v° ; Impr., p. 57 ; cf. Q, f° 53.

dans nos Esprits, dans nos Mœurs et dans le Langage. Nous sommes redevables à cette Révolution de tous les genres de beautés, dont aujourd'hui notre Langue a fourni d'excellens modeles : Harmonie et Majesté dans Balzac : naïveté et délicatesse dans Voiture : exactitude et netteté dans Vaugelas : Précision et vivacité dans Ablancourt : Politesse et Pureté dans Patru : abondance et Facilité dans Pélisson : Douceur et Noblesse dans Bussy : Elevation et Force dans Bossuet : Elegance et Justesse dans Fléchier : Graces et Variété dans Fénelon » [1].

« Cette Révolution amena notre Littérature à un point de perfection capable d'exciter l'admiration et même la jalousie de nos voisins » [2].

Les post-classiques. — Je ne vois pas qu'on dise nettement que les successeurs de tant de grands hommes aient dégénéré. S conduit la glorieuse lignée jusqu'à Picart et Delille [3]. G fait grand cas de Montesquieu comme de Montaigne : « Bien des gens, estime-t-il, ont appris le français rien que pour lire Voltaire » [4].

Les genres qu'on loue. — Ce serait un pauvre manuel que celui qu'on ferait avec les appréciations contenues dans les Mémoires que nous analysons. Les productions qui charmaient l'Europe, suivant L, ce sont les drames, les ouvrages de philosophie et les genres qui servent à la récréation [5]. F estime qu'on trouve chez nous « d'excellens ouvrages en tout genre et sur toutes sortes de sujets. Mais ce qui a peut-être plus que tout le reste aidé à mettre cette langue à la mode, ce sont les livres d'amusement, les romans, les comédies, ces pieces fugitives et ces chansons que tout le monde recherche avec tant d'avidité » [6].

Les livres d'histoire. — P leur reconnaît un mérite particulier, mais la raison qu'il donne de leur supériorité est au moins singulière, il l'attribue à la liberté dont ils ont joui [7]. Il faut noter que O cite le *Siècle de Louis XIV* de Voltaire [8].

Le théâtre. — L'excellence du théâtre français est hautement

1. On remarquera qu'il n'est question ni des poètes ni des auteurs dramatiques.
2. O, f° 73 r° et v°.
3. F° 28 r°.
4. F° 140 r° et v°.
5. F° 113 v°.
6. F^os 143 v° et 144 r°.
7. F° 60 v°.
8. F° 75 r°.

proclamée[1]. V écrit : « C'est aux mœurs douces, à l'amabilité du Français, à la supériorité de ses theatres que sa langue doit son universalité, de même que c'est à son bon gout, à son élegance, à cette supériorité dans le dessein employé pour l'agrement que les modes de France doivent d'être si généralles »[2].

Il ne semble pas qu'on ait opposé nulle part à nos auteurs dramatiques Shakespeare, qui pourtant commençait à être estimé. Nulle part non plus on n'a fait allusion au nouveau théâtre allemand.

Les livres de science. — L'esprit allemand, avec son sérieux ordinaire, s'était visiblement complu à nos livres de science. Le mouvement d'esprit du xviiie siècle avait fait impression. P, qui est peut-être français, fait plusieurs allusions à l'*Encyclopédie*[3]. Mais G, qui est allemand et d'ordinaire assez sévère, proclame : « Si pleine d'erreurs qu'elle soit, c'est une œuvre admirable »[4].

P parle des trésors contenus dans les volumes de l'Académie des Sciences, en fait d'astronomie, de mécanique, d'anatomie, etc.[5]. Il loue « l'esprit de vérité qui a fait naître la langue chimique »[6].

L'estime qu'ont inspirée les savants français a entraîné les savants de tout pays à apprendre la langue pour pouvoir lire leurs travaux dans l'original, comme le prouve l'exemple d'un Leibnitz et d'un Frédéric II[7].

Les livres de récréation. — Une observation doit être faite ici. Alors qu'on parle parfois de la comédie, personne, sauf Eberhard, n'a nommé Molière. Pour quelle raison ? Aucun roman n'est signalé dans la masse de ceux qui avaient paru. Pourquoi ?

Sous le nom de *genre agréable*, si on comprend différentes productions, dont les romans[8], on pense aussi et peut-être surtout aux petites pièces de société, à toutes les bagatelles des salons.

1. O, f° 75 r°, note.
2. F° 10 v°.
3. F° 61 v°. O pense sans doute aux écrits politiques et économiques, quand il dit qu'Anglois et François ont été portés par leur Rivalité à « vouloir approfondir leurs forces respectives, à étudier le sistème, les inconvénients et les ressources de leurs gouvernements » (f°s 76 v°-77 r°). S rappelle Saint-Evremont, Fontenelle, Cassini, Picart, La Hire, de Lisle (f° 28 r°).
4. F° 138 v°.
5. F° 61 v°.
6. F° 61 r°.
7. N, f° 97 r°.
8. « Dans quelle langue les personnes du Monde qui ne cherchent qu'un amusement dans la lecture trouveront-ils des poëtes en plus de genres ?... les romans ont pris leur origine en France » (P, f° 60 v°).

D'autre part beaucoup d'éloges sont vagues et vides[1]. On énumère des noms plus qu'on n'analyse des mérites. Certaines listes sentent le palmarès, ainsi celle de O, qui est sans doute français et qui prononce des jugements assez justes dans leur brièveté[2].

Celle de S, dont l'auteur est peut-être également un Français, quoique assez longue, donne la même impression de sécheresse. Eberhard lui-même reste en surface : Une nation qui possède autant de chefs-d'œuvre que la nation française, dit-il, attire l'attention des autres ; il semble qu'il faut la connaître. Une éducation soignée doit être fondée sur la connaissance de Corneille, Racine, La Bruyère, Rousseau et Voltaire, tout comme sur celle d'Homère, Platon, Cicéron et Tacite. L'admirateur le plus fanatique de l'antiquité ne saurait y trouver à redire[3].

G est aussi très ferme là-dessus : Ce sont surtout les écrivains qui font le bonheur d'une langue ; par eux-mêmes, sans des circonstances accessoires favorables ils ne le peuvent pas, mais les circonstances accessoires les plus favorables sont tout aussi peu en état de rendre une langue vénérée et aimée, si la nation n'a pas de mérites dans la littérature et les sciences. Dans la langue française se réunissait tout pour l'élever au degré de gloire et de considération où elle se trouve[4].

Peut-être n'a-t-il pas paru nécessaire de remarquer qu'on ne pouvait pas tout traduire, et qu'à cette transposition les œuvres perdent beaucoup de leur agrément, tant y a qu'on a à peine marqué la nécessité qui en résultait pour les amateurs d'apprendre le français. C'est peut-être que la conclusion résultait des prémisses, sans même qu'on la tirât[5].

1. V, f°s 12 v°-13 r° ; Q, f° 53 r°.
2. F° 73 r° et v°.
3. F° 199 v° ; Impr., p. 52.
4. F° 140 v°.
5. L, dans la médiocrité de sa pensée, s'y est seul arrêté : « ... La phiolsophie Antichrétiennê renaissant au sein de la France... empruntant de la langue françoise, soit dans l'attaque, soit dans la défense, la légèreté, la futilité, l'ironique qui la caractérise ; ... les drames supérieurs à tout ce qui sort dans ce genre des plumes étrangères, les productions éphémères, inimitables dans leur enjoûment et qui perdent tout à la traduction, ont fait une seconde nécessité d'apprendre le françois pour jouir d'une manière intellectuelle » (f° 113 v°).

CHAPITRE XII

LA LANGUE FRANÇAISE EN SOI

Valeur absolue et relative des langues. — O aperçoit cette vérité que toute langue est la meilleure pour le peuple qui la parle[1]. Un autre concurrent n'a pas manqué de noter et d'expliquer philosophiquement pourquoi du « beau sensible » on ne peut faire aucune preuve irréfutable. Nos sentiments à l'égard de la beauté d'une langue, dont l'oreille surtout est juge, ne sauraient être infaillibles[2].

Il n'y a pas de langue parfaite, remarque de son côté Eberhard. Quand nous en préférons une, cela veut dire ou bien qu'elle présente des avantages sur les autres, ou bien que les avantages qu'elle présente sont ceux que nous préférons[3].

Suivant Q la question de la supériorité d'une langue ne pourra jamais être jugée, puisque c'est notre sentiment qui doit être juge souverain, or il n'existe aucune loi fixe et invariable sur laquelle il se devrait nécessairement régler. Le beau n'existe pas en lui-même, mais seulement dans chaque individu particulier. Tout homme juge d'après son sentiment et ressent, en affaires corporelles comme en affaires spirituelles, selon le rapport entre son âme et la chose qui agit actuellement sur son sentiment. En outre la variété de cette faculté des âmes se double des circonstances extérieures dans lesquelles l'âme se trouve[4].

Le développement ne s'arrête pas là. G, nous l'avons vu, observe qu'il était plus facile d'adopter une langue étrangère que de raffiner la sienne[5]. Toutefois ce n'est pas cette paresse qui peut expliquer les préférences de l'Europe.

1. « Considéré en lui-même, c'est à dire en tant qu'il est l'expression de nos pensées, il [notre langage] ne paraît point mériter cet avantage sur les langues d'aucune nation ; puisque chaque Pays, chaque Peuple, en se servant de son idiôme, se fait entendre, et n'a besoin en aucune maniere, de notre Langue pour remplir cet objet » (fº 79 vº).
2. Q, fº 46 vº.
3. Fº 188 vº ; Imp., p. 36.
4. Fºs 40 rº et 41 rº.
5. Fº 138 vº.

Les sceptiques. — P n'a pour cette langue tant vantée qu'une estime médiocre : « Il est bien vray que la langue françoise est assez claire, mais elle demande bien des precautions minutieuses pour éviter l'obscurité. D'ailleurs elle est timide, sourde et peu abondante : ce n'est donc pas par elle-même qu'elle a obtenu l'universalité dont elle jouit »[1].

L'examen des mérites réels. — On pourrait croire que l'examen des mérites du français tient partout la place essentielle. Il n'en est pas ainsi. Fréquemment on s'en tient à des banalités[2].

G, se fondant sur la façon même dont la vénérable Académie de Berlin a posé ses trois questions, conclut que la Compagnie estime que la gloire de la langue française n'est pas seulement fondée sur sa valeur propre, mais sur d'autres causes.

I allègue l'éloge qu'en fait « Du Verdier » dans sa *Bibliothèque*[3] !

F cite : *a*) l'abbé Girard : « Tous les peuples illustres... » jusqu'à « à triomphé de la latine »[4] ;

b) un auteur anonyme : « Elle est douce, sans être languissante ; elle est simple sans être négligée ; noble sans affectation ; élégante sans fard ; harmonieuse sans être empoulée ; énergique sans rudesse, libre sans indécence. Il n'est point de langue qui respecte plus les bienséances et l'honêteté, qui soit enjouée avec plus de reserve, plus exacte dans ses images, etc. » ;

c) de la Touche : « Il suffit pour faire le panégyrique de cette langue... de considérer quels soins on prend depuis longtemps à l'épurer et à l'embellir »[5].

Premier avantage. La culture qui lui a été donnée. — Il y a un point qu'on a toujours pris soin de mettre en lumière, — est-ce parce qu'on a lu Leibnitz, est-ce parce qu'on trouve là une sorte de justification du retard que les autres langues ont dans leur développement par rapport à la langue française ? — en tout cas chacun note qu'elle a été cultivée avec un zèle extrême. F peut servir de type. Il explique la valeur du français « par les soins particuliers de plusieurs savans qui se sont uniquement occupés de l'épurer et lui donner ce degré de perfection qui est une des premières causes de son universalité »[6].

1. F° 60 r°.
2. L, f° 114 v°.
3. F° 122 v°.
4. F^os 146 v° et 147 r°.
5. F^os 146 v°-147 r°.
6. F° 146 r°.

Toutefois cette culture est vue de loin, et n'est pas connue dans ses détails. Malherbe a l'honneur d'une mention. Vaugelas non. I remonte jusqu'à François Ier. Il attribue à son intervention la purification de la langue judiciaire [1]. Il connaît la mesure par laquelle le Roi expulsa le latin des tribunaux, et c'était, il a raison de le dire, une incitation à perfectionner le français en vue de la fonction nouvelle qu'on lui confiait. Le style juridique est demeuré emphatique, mais au moins l'aspect latin qu'avaient les mots et les formules latines leur a été enlevé, et les actes français ne souffrent plus ce bariolage qui fait qu'en Allemagne quiconque n'est pas obligé de lire des textes de ce genre les met immédiatement de côté [2]. S n'ignore pas non plus cette histoire [3].

Le rôle de l'Académie française. — Mais ceci posé, c'est l'Académie surtout qui attire les yeux, et qui excite l'admiration et l'envie [4]. L'erreur d'optique se comprend. Nulle part il n'existait un corps officiel chargé de régir la langue et muni à cet effet de l'autorité de l'État. La Crusca n'avait jamais eu en Italie ce privilège [5]. L'un des auteurs le note avec raison : « C'est un corps unique, dit-il, qui a produit un livre unique, le Dictionnaire. Aucune langue n'en possède l'équivalent » [6]. « Aussitôt, dit O, que l'Académie Françoise et que les sciences commencerent à fleurir, le cahos (sic) se développa, la nature étala toutes ses beautés ; tout prit une nouvelle forme, et la France n'eut plus rien à envier aux meilleurs siecles de l'Antiquité. Notre Langue devint plus aimable à mesure qu'elle devint plus pure. La pureté du langage nous amena celle des mœurs. Le Goût qui regnoit dans les Ouvrages d'esprit entra dans les bienséances de la vie civile, et nos manieres comme nos ouvrages servirent de modele aux étrangers. Le Goût est l'Arbitre et la regle des Mœurs comme du Langage. C'est un dépôt public qui d'abord a été confié à l'Académie françoise... c'est un dépôt dont se sont chargées toutes les Académies établies à l'instar de la nôtre, et à la garde duquel on ne peut trop veiller » [7]. « Armand, Cardinal de Richelieu, dont le vaste génie embrassoit tout... pensant à donner à notre nation toutes sortes de supériorité, conçut que ce seroit dominer en quelque façon sur nos voisins que

1. F° 113 r°.
2. F° 119 r° et v°.
3. F° 24 v°.
4. Voir N, f° 90 v° ; I, f°s 119 v°-120 v°, 124 r°.
5. B, f° 178 v°.
6. F, f° 146 r°.
7. F° 73 r°.

de leur rendre notre Langue nécessaire par les excellens ouvrages qui lui seroient propres, et que la perfection de cette Langue étoit un objet digne de l'attention d'un grand Ministre, et rentroit dans les vuës de la Politique. Richelieu fut suivi par Séguier » [1].

Quelques réserves. — Sur le rôle exact de l'Académie on est en général très peu renseigné. I, par exemple, s'imagine que le français lui doit non seulement la fermeté et la noblesse, mais sa richesse et son aptitude aux sciences ! [2] G est, je crois, le seul à considérer que la réputation de l'Académie a dépassé sa valeur véritable : Si peu, dit-il, que Richelieu et l'Académie aient contribué à l'amélioration réelle de la langue, cela eut quand même grande influence sur sa gloire. Les Allemands, les habitants des pays du Nord, les Polonais qui tous avaient des langues non encore cultivées, devaient avoir une haute idée d'une langue qui, sous la protection d'un ministre si vénéré, fut dévelopée par une société d'étymologistes ! qui possédait un Dictionnaire et une Grammaire ! qu'on croyait hors des frontières un code de l'Académie, autorisé par le roi, et qu'on estime encore tel aujourd'hui. La renommée rendait chez les étrangers l'idée d'autant plus grande qu'ils avaient moins vu de près ce protecteur de la langue française et l'institution créée par lui pour son amélioration. On s'imaginait dès lors une langue fixée, immuable, bien que personne n'eût et ne pût avoir cette idée à Paris [3].

Ce scepticisme, si justifié par l'histoire, ne se retrouve pas ailleurs. Toutefois, quand il s'agit de montrer en détail ce que la langue française a gagné à cette direction, les auteurs se taisent, et pour cause. Ils eussent été embarrassés de parler de la Grammaire. Un seul s'aventure à alléguer les améliorations apportées à l'orthographe !

Qualités du français. Sa facilité. — Des étrangers, parlant des causes qui ont rendu une langue générale, sont excusables de mettre au premier plan la facilité qu'on a à l'apprendre.

Plusieurs y ont insisté. Ils marquent que le français, formé d'une part d'éléments germaniques, de l'autre d'éléments latins, est facilement accessible à des gens d'origine germanique qui ont fait des études [4].

1. O, f° 73 r° et v°.
2. F° 124 r°.
3. F° 138 r°.
4. I, f° 117 v°.

N, poussant plus avant, note la simplicité de la morphologie[1], le nombre réduit des mots. Il ajoute la régularité dans l'ordre de la phrase, dont d'autres plus clairvoyants, font seulement un élément de clarté. Un peu naïvement, le même vante l'étroitesse du lexique et l'abondance des circonlocutions[2].

Aisance de la prononciation. — Mais le même N a raison d'insister sur la prononciation « douce, molle et légère, qui se peut acquérir avec une autre facilité que celle de l'anglais ». Et il faut lui tenir compte d'une observation qui contient déjà toute la découverte attribuée à l'abbé Scoppa : L' « accent en français est facile à mettre, il est toujours sur la dernière syllabe, sauf une exception unique, à savoir qu'il doit être transporté sur la pénultième, si la dernière syllabe se termine par un *e* féminin, règle qui est spéciale au français »[3].

Il est en revanche difficile de s'expliquer pourquoi D, examinant les mots transplantés (?) *ciel*, *répondre*, *monsieur*, *monseigneur*, considère qu'ils l'emportent sur *cielo*, *rispondere*, *signore*[4].

Clarté. — La qualité suprême du français est sa clarté.

Eberhard[5] a supérieurement démêlé que la clarté vient à la fois de la détermination du sens des mots et de leur enchaînement, et que l'obscurité est due aussi bien à l'incertitude dans la liaison et le rapport des mots entre eux que dans la variété de leur sens. La première forme est l'*obscurité par ambiguïté*, la seconde l'*obscurité par équivoque*. Toutes deux sont des imperfections difficiles à éviter. Mais elles se trouvent moins souvent chez ceux qui savent se servir du français que chez les autres. La langue peut donc s'attribuer à elle-même une partie de cet avantage. C'est non seulement une langue claire, mais *qui clarifie l'esprit*. « On comprend ce que les mots doivent gagner de précision à être maniés soit dans des écrits, soit oralement par des gens éclairés et riches d'esprit ». Ces gens ne sont guidés que par un sens intime, mais avec le temps surviennent les grammairiens philosophes, auxquels l'occasion est fournie de distinguer les moindres différences entre des expressions qui semblent

1. F° 95 r°.
2. Les autres langues, dit-il, sont plus riches d'expressions, mais le français est plus riche d'idées. Or c'est plus facile de retenir trois ou quatre significations d'un mot que quatre mots particuliers pour exprimer chacune des notions séparément.
Il ne voit aucun avantage à l'abondance de l'anglais, où on peut nommer une chose de deux ou trois manières différentes (f° 95 r°).
3. F° 95 r°.
4. F° 157 v°.
5. F° 195 r°-v° ; Impr., p. 45-46.

équivalentes au premier abord. Tout le monde connaît les précieux travaux de Girard, la Bauzée (sic) et des Encyclopédistes. Le français a eu le premier l'honneur et le bonheur de cette élaboration.

Clarté et ordre naturel. — Une fois sur ce terrain, Eberhard discute l'importance qu'on attribue à l'ordre naturel. La question lui paraît difficile. Ce mot de naturel aurait besoin d'être défini. Un homme habitué à l'ordre des langues modernes déclarera volontiers que les plus belles périodes d'un écrivain grec ou latin présentent un ordre peu naturel. A dire vrai, pour mériter ce nom, il faudrait que cet ordre fût tel que le mot qui suit complétât le mot qui précède. Or on trouve en latin un ordre qui ne répond pas à cette formule et qu'on ne peut pourtant pas appeler peu naturel, car il y a des cas où d'autres causes exigent un autre ordre. En réalité il y a plusieurs ordres naturels. Seules les matières abstraites exigeraient celui dont il vient d'être parlé. Le français lui-même s'en écarte.

Mais il demeure certain que toute l'organisation de la syntaxe française vise à la clarté, et que pour l'atteindre elle restreint la liberté des tours et sacrifie de l'harmonie, du pittoresque, du caractère expressif et de la vigueur.

Il faut considérer l'objet qu'on se propose en choisissant une langue ; on s'explique donc que le choix général ait porté sur une qui est si claire [1].

Richesse ou pauvreté. Belle analyse d'Eberhard. — Personne n'a montré non plus avec la maîtrise d'Eberhard combien cette notion de richesse est peu précise. Être riche c'est pouvoir fournir ce dont les gens qui se servent d'une langue ont besoin. Or la langue française n'a pas été élevée sur son trône uniquement par des philosophes et des écrivains, mais par des personnes qui, pour leurs affaires et leurs conversations d'affaires, avaient besoin d'une langue commune. Ceux-là ont découvert en elle une *richesse* qu'aucun étranger, si l'amour de sa langue maternelle ne le rend injuste, ne lui déniera.

Comme la quantité d'idées qui forment le trésor intellectuel d'une nation doit toujours être en rapport avec la quantité des mots de la langue, il est impossible d'admettre qu'une nation très cultivée puisse avoir une langue pauvre. A-t-elle beaucoup de besoins ? Il faut qu'elle puisse exprimer ces besoins. Les affaires et la conver-

1. Eberh. (A), f°s 196 r°-197 r° ; Imp., pp. 47-49.

sation ont-elles donné occasion à de nombreuses observations ? Ces observations ont-elles amené à distinguer des idées ou aussi à remarquer des idées nouvelles, les sciences y ont-elles monté à un haut degré de perfection ? Il est nécessaire que le vocabulaire se soit enrichi d'une masse d'expressions, grâce auxquelles ces idées sont pensées et communiquées[1].

Le savant spéculatif exige peut-être une quantité inépuisable de mots techniques qui servent à ses spéculations abstraites et font qu'on nomme une langue riche. Il a sa mesure à lui d'après laquelle il estime la mesure des langues, mais est-ce que ce sera là l'étalon d'après lequel l'homme du monde jugera ?

Les exigences pour une langue seront toujours aussi différentes que le but final de celui qui veut l'employer. Le mathématicien, dans ses exigences sera très mesuré, il se contentera d'un trésor si réduit, qu'un étranger apprendra bientôt son langage et qu'avec l'aide des figures et des signes mathématiques un livre de géométrie lui sera peut-être accessible dès le premier soir.

Le philosophe étendra sans doute un peu plus ses demandes, pourtant il sera satisfait si la langue est assez pourvue d'expressions abstraites. Il lui comptera comme un mérite de mettre ses mots dans un ordre conforme à l'enchaînement des idées et que les lois du langage lui permettent de former par des combinaisons variées les mots nouveaux à l'aide desquels il désigne des idées nouvelles.

Mais ce n'est pas en cela seulement que consiste la richesse d'une langue, car les prétentions de l'orateur ou du poète seront de toute autre nature. Comme il est impossible qu'il se contente d'un trésor de mots qui expriment les idées les plus abstraites parmi les conceptions humaines et encore moins d'un lexique tel qu'il ne rende qu'une espèce de ces conceptions ; comme il emploie des tours qui ne s'adaptent pas seulement à la marche tranquille, didactique, observatrice de la pensée, bref, comme il fait autre chose que de s'entretenir, comme il veut animer, amuser, plaire, faire plaisir, émouvoir, il réclamera des expressions pittoresques qui peignent, qui représentent. Il lui faudra la plus grande variété de tours ; il exigera que la langue lui fournisse des mots qui expriment ses idées dans toute leur force, avec leur couleur, avec mouvement et vie, des tours où le sentiment tout entier soit rendu, grâce auxquels les auditeurs soient animés précisément du même sentiment et par une sorte de contagion se portent à des mouvements qui s'harmonisent avec ceux de l'orateur.

1. F^os^ 190 r° et suiv. ; Impr., pp. 37 et suiv.

Les exigences de l'homme qui emploie sa langue pour la conversation et les affaires se placent au milieu, entre celles du philosophe et celles du poète. La haute inspiration, l'envol hardi de la fantaisie n'est à sa place ni dans les affaires, ni dans les relations de société : le ton des affaires exige, aussi bien dans les écrits que dans les entretiens, de la clarté, de la précision, de la brièveté sans obscurité, et de la vivacité sans enthousiasme. Les négociations aujourd'hui ne sont pas menées avec la foule du peuple grossière et impétueuse, que l'on peut entraîner aveuglément par le torrent des mots à des mesures et à des vues qu'elle embrasse sans les connaître, qui pousse en avant, avec d'autant plus de feu qu'elle ne sait pas où le flot la portera ; elles se poursuivent d'hommes à hommes qui sont au courant, éclairés, habitués à des négociations ; ainsi le ton de l'enthousiasme et de l'exaltation ne réussirait que rarement ; il trahirait des intentions que l'on veut cacher et exciterait des soupçons là où la confiance est nécessaire, il gâterait tout. Le ton du calme est aussi le ton des négociations et même le plus récent modèle de l'éloquence politique, à savoir, l'*Exposé des motifs qui ont engagé Sa Majesté le roi de Prusse à s'opposer au démembrement de la Bavière* (1778), ne s'est permis qu'après un développement extrêmement clair et approfondi de la question et de ses fondements cette péroraison, aussi chaleureuse que sérieuse, par laquelle l'auteur s'est adressé aux plus nobles parmi les juges les plus instruits de tous les États de l'Europe[1].

Une cause analogue accommode le ton de la conversation au calme avec lequel l'homme du monde poli communique ses pensées. Ce ton-là n'exige pas du tout « le bâtiment de mots » métaphysique des langues mères, savantes, qui vient au secours de la pénétration d'esprit du penseur, qui favorise l'analyse la plus approfondie des idées, qui fait transparaître les éléments premiers des pensées dans l'organisation des mots. Il n'exige pas cette construction poétique des mots d'où l'expression magnifique, mélodieuse de la poésie lyrique et épique se précipite pour remplir l'oreille et l'âme, pour élever l'auteur à de hautes pensées et lui inspirer de vives sensations. La complaisance qui se ramène au ton général de la sensibilité est faite aussi bien pour favoriser la participation générale à la conversation que pour ne pas blesser, soit par la présomption de l'érudition, soit par l'assurance de l'inspiration ou la dissonance de la sympathie ; cette complaisance prend toujours le langage le plus facile, le plus compréhensible, comme aussi le plus modeste et le plus réservé et

1. F° 191 r° et v° ; Impr., p. 39-40.

ne cherche d'autres embellissements que ceux que l'esprit le plus naturel et le moins recherché offre de lui-même, de façon que l'imagination n'est pas séduite par les images les plus fortes, mais par les plus agréables. Tous ces avantages, le connaisseur le plus difficile même les trouve dans la langue française [1].

En allemand, l'idiome n'a pas été employé aussi tôt qu'en France avec assez de bonheur dans les œuvres de goût pour qu'on y trouvât les nuances de la pensée et du sentiment facilement marquées. La raideur, l'allure traînante qu'on y rencontre encore, si insupportable dans le style de la chancellerie, engoncé comme il l'est dans la Haute-Allemagne, régnait, pendant que chez les voisins « les entretiens écrits ou oraux avaient le ton de Mme de Sévigné, celui dont la haute société se servait dans les lettres et les réunions ». Une politesse formaliste, une lourde gravité tenait lieu au delà du Rhin de cette gaieté aimable et plaisante, de cette sociabilité communicative, et, au lieu de réunir la société, en confinait les membres chacun dans son isolement [2].

Pauvres observations. — Comparées à cette belle analyse, les observations des autres concurrents sont d'une singulière pauvreté. S remarque l'abondance des termes technologiques [3], qui ont obtenu droit de cité dans la langue [4].

On croirait que D va s'engager dans une voie heureuse, quand il constate que le français a en abondance des mots expressifs [5]. Il ne pousse pas plus loin.

On ne peut s'empêcher de juger que S commet un abus de langage, quand, pour juger de la richesse du français, il considère l'état morphologique de cette langue, soit qu'il constate l'absence de certaines formes [6], soit qu'il vante l'abondance des formes temporelles [7]. Il est mieux inspiré quand il parle de « notre génie inimitable dans la dérivation » [8]. Il est dommage qu'il prenne pour exemple toute la famille de *faire* jusqu'à *suffire* et *affection*, et qu'il ajoute même, oubliant que ces deux derniers mots sont latins : « tandis que le latin dérivait seulement de *factum*, non de *facere*

1. F^os^ 191 v°-192 r° ; Impr., p. 40-41.
2. F° 206 r° ; Impr., p. 62.
3. F° 34 v°. ...Où est celle (la nation) qui puisse nous montrer dans sa langue « un ouvrage aussi important pour l'entreprise, aussi vaste pour la matière et aussi riche pour les mots, que cette *Encyclopédie*, qui en est déjà à sa 3e édition ? » L'auteur cite ensuite les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, *Le Monde primitif* (de Court de Gébelin).
4. I, f° 123 r°.
5. F° 157 r°.
6. F^os^ 23 v° et suiv.
7. F° 34 v°.
8. F° 33 r°.

(sic) ». Les terminaisons françaises l'emportent à son gré, non seulement par le nombre, mais par l'agrément.

Ailleurs on est surpris de le voir sous-estimer la puissance de composition de l'allemand. Comparant les composés allemands (wund-arzt) aux mots français empruntés, il juge que cette « ostentation » rend le style de la langue allemande traînant et languissant, tandis que la grande variété de mots prête à la langue françoise toute la legereté et l'enjouement d'un style plus harmonieux et plus varié »[1].

C'est aussi un mérite assez contestable que la faculté de naturalisation du français et « cette aisance avec laquelle il se permet de changer à son gré et à son avantage les mots qu'il tire des autres langues ». De *frey beuter* il a formé d'abord *fribustier* puis *flibustier*, de *lands knecht*, *lansquenet*. On dirait que tous ces gens sont des employés de la nation française[2].

I, sans généraliser autant, admire comment, par des transpositions d'éléments ou de mots pris aux langues anciennes, tels que *psychologie* et *métaphysique*, le français s'est fait un lexique technique[3].

Grâce et agrément. — Il existe divers mots voisins, *grâces*, *agrément*, etc., pour exprimer la vertu de plaire, sans plus. On les a employés tour à tour, ou bien ensemble. « Le français est gracieux, souple, peut s'exprimer avec beaucoup de douceur et il est par là, aimable »[4]. « Les grâces, les sonorités, la douce fluidité dans le ton de cette langue l'ont rendue la langue de la galanterie et de la conversation »[5].

Goût, délicatesse et mesure. — Du goût et de la mesure, Eberhard est presque le seul qui ait parlé comme il fallait. L, qui écrit en français, a là-dessus une demi-page, où ces mérites, un peu noyés parmi d'autres, sont cependant signalés : « Rien d'empoulé, rien que de simple... rien de recherché... point de ces métaphores, de ces hyperboles, de ces équivoques, de ces phrases triviales, de ces saillies digérées et arrangées, de ces proverbes insipides, de ces libertés grossières. Le français parle élégamment, harmonieusement, énergiquement, franchement, nettement, d'une manière claire, précise, et

1. F° 29 v°.
2. S. f° 33 r° et v° ; cf. *waguemestre* et *was ist das*. S essaie encore de démêler ce que nous appelons aujourd'hui des doublets, et parvient tout au moins à montrer ce qu'on a gagné en reprenant *crédule* à côté de *croyant* (f° 34 r°).
3. F° 123 v°.
4. M, f° 111 r°.
5. N, f° 95 v°.

sans voile. Ennemi de l'apprêt... ses bons mots coulent comme de source, le sel en est subtil... il ne se permet aucune expression indécente, il gaze, il fait entendre sous une voix honnête et décente les accens même de la débauche ; et sa langue désavoue les termes révoltans dont les siècles barbares l'ont entachée »[1].

On eût aimé voir dégager mieux ce que la politesse de la société avait donné de politesse à la langue, et inversement. S a du moins parlé de « l'esprit de politesse et de société qui est le partage naturel du françois ». Il ajoute : « C'est un mérite, dit M. de Voltaire, et un plaisir dont les autres peuples ont senti le besoin. La langue françoise est de toutes les Langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté et de délicatesse tous les objets de la conversation des honnetes gens, et par là elle contribue dans toute l'Europe à un des plus grands agréments de la vie »[2].

Harmonie. — On s'accorde en général à trouver au français peu d'harmonie[3]. P le trouve sourd[4]. D parle de son accent tonique et donne des indications très exactes. Mais, tout en signalant l'*e* muet, il n'en sent pas le rôle harmonique.

Élixir de vertu : La « conversabilité ». — C'est un des auteurs qui ont écrit en allemand qui paraît avoir créé ce nom de *conversabilité* pour caractériser la vertu principale de notre langue. Il l'énumère au milieu d'autres : « La beauté, la « conversabilité » de cette langue, sa douceur, sa clarté, sa simplicité, sa régularité ; point d'inversion, point de surabondance, point de confusion, ce qui fait qu'on l'apprend aussi facilement (purisme à part) qu'on souhaite impétueusement de l'apprendre »[5].

Nul doute que l'auteur ne veuille désigner par là son aptitude spéciale à la conversation. « La récréation des gens du monde, dit un de ses concurrents, consiste souvent dans des jeux d'esprit, qui ne sont autres que des jeux de mots, des calembours, des rébus, des charades, etc. Le français est pour cela fertile en ressources »[6]. « Il a une foule de mots à double sens »[7].

1. F° 114 r°. La suite n'offre rien qu'un chaos verbeux.
2. F° 35 v°.
3. N, f° 94 v°. Il faut cependant se reporter à ce qui est dit plus haut de la facilité de la prononciation.
4. 60 r°.
5. C, f° 168 v°.
6. V, f° 11 r° et v°.
7. N, f° 100 v°.

CHAPITRE XIII

CRITIQUES ET CENSURES

Infériorité dans la structure linguistique. — Certaines critiques étaient justes et attendues.

L'orthographe française est capricieuse ou mauvaise [1]. La morphologie est réduite à l'excès et inférieure à celle d'autres langues filles du latin, telles que le portugais et l'italien, si bien que les variations essentielles des mots, par exemple les variations en nombre, n'y sont plus marquées suffisamment [2]. L'auteur conclut : « La langue française ne sauroit entrer en parallèle, pour la majesté, avec la langue espagnole ; elle ne sauroit disputer à la langue portugaise sa supériorité pour la forme de la diction ; elle ne sauroit lutter avec la langue italienne pour l'aménité et le chant » [3].

Monotonie. — L'ordre « naturel », si vanté, lui interdit les constructions variées, comme celles de l'allemand ; S institue une comparaison en règle ; il montre en particulier que pour traduire *Den Sohn liebt der Vater*, il faut dire *c'est le fils qu'aime le père*. Dans les cas comme *Fasse le ciel*, ainsi que Beauzée l'explique bien, il y a ellipse. De même dans *Viendrez-vous de bonheure?* (sic). Il exagère toutefois singulièrement, et fait douter de son objectivité, quand il affirme que « c'est encore un moyen de variété pour l'allemand que de mettre participe et infinitif ou prépositions séparables à la fin » [4].

Caprices de syntaxe. — A ce philologue notre syntaxe d'usage apparaît pleine d'irrégularité et de bizarrerie : 1° *il*, *elle* ont pour régime le matériel de l'article *le*, *la* (sic). 2° L'objet nom est *derrière*, l'objet pronom est *devant*. 3° Dans l'interrogative, c'est un pléonasme que *Madame veut-elle* ? 4° Que dire du participe, qui tantôt s'accorde

1. S, f°s 29 v° et 30 r°.
2. Id., f°s 23 r° et 31 r°.
3. Id., f° 23 v°.
4. Id., f° 29 r°.

avec son nom, tantôt rejette sa livrée[1]. « Renonçant à un principe de saine logique, le bel usage ne s'attache qu'à l'analogie d'une misérable forme accidentelle : cette *femme est aimée*, donc *est allée* »[2].
5° La place de l'adjectif est trop variable[3].

Conclusion. — On devine quelle elle est. Q a dit le mot : la cause de la vogue qui a rendu le français universel en Europe, n'est pas « dans son caractère, ni dans sa beauté essentielle », car elle ne la possède pas, non plus qu'aucune autre langue[4]. Les circonstances extérieures ont tout fait.

1. S, f° 32 r°. Suit un long examen des règles d'accord.
2. Id., f° 32 v°.
3. Id., f° 36 r°.
4. F° 49 r°.

CHAPITRE XIV

LA QUESTION D'AVENIR

Cette question était importante, mais scabreuse. Beaucoup des concurrents ne se sont pas aventurés à y répondre. D'autres ne l'ont qu'effleurée [1]. Cependant quelques-uns (D, N) l'ont envisagée franchement et traitée en détail.

D'une langue commune. — On ne pouvait manquer de se demander d'abord si le monde civilisé conservera toujours une langue commune ; est-ce là chose qui lui soit nécessaire ? Platement P ne voit là qu'une commodité pour les voyages [2]. Cette langue joue dans un monde bigarré le rôle d'une monnaie dans un État, dit-il [3].

Encore faut-il distinguer. Conserver sa langue, sauf à user, dans certains besoins, d'une langue commune, est tout autre chose que sacrifier son propre idiome. On peut accepter la première idée, il faut rejeter la seconde. L'homme politique doit parler sa langue, le savant et l'écrivain de même. Eberhard le montre sobrement, mais fortement [4]. Et I, plein de foi dans l'avenir de l'allemand, estime que plus jamais une nation ne sera assez folle pour substituer une langue étrangère à la sienne [5]. F, sentencieusement, déclare que le bon sens, d'ici trente ou quarante ans, recouvrera ses droits. Les nations comprendront que « la pluralité des langues est un grand mal ; chaque nation se contentera de cultiver sa propre langue, en laissant quelques personnes apprendre une langue étrangère pour les affaires politiques et la traduction des livres » [6].

1. Ainsi S. La portion de G relative à la Troisième Question est perdue.
2. F° 64 r°.
3. Ib. : « Les communications que presque tous les peuples d'Europe ont aujourd'huy entre eux les a comme forcés d'accepter une langue qui fut generale ... Toutes les academies ne pourroient gueres seclairer mutuellement sans un etablissement pareil... une langue commune fait ici l'effet de la monnoye ou d'un signe representatif de la Valeur des denrees dans un grand état ».
4. F° 218 v° ; Impr., p. 78.
5. F° 127 v°.
6. F° 148 v°.

Des changements possibles. — La question de principe une fois résolue, ou escamotée, on s'interroge avec quelque timidité. L'instabilité générale des choses est telle que toute prévision est bien aventurée. Une partie des concurrents a brodé sur ce thème [1]. On s'est remémoré le passé, on rappelle les destins du grec, plus généralement répandu que n'a jamais été le français, et aussi ceux du latin, demeuré longtemps à l'état de langue écrite, puis finalement déchu de cette dernière position encore honorable [2]. Les modes sont éphémères et la vogue d'une langue est en partie du moins « un véritable objet de ce qu'on appelle mode » [3]. A Pétersbourg, sous Pierre Ier, on parlait allemand. A Vienne, sous l'empereur Joseph, on parlait italien, sous Charles VI, la préférence allait à l'espagnol [4].

Les vaticinations sont donc le plus souvent très vagues, ainsi qu'on pouvait s'y attendre [5].

Pourtant, courageusement, quelques-uns essaient d'observer, de raisonner ; épiant les symptômes favorables ou défavorables qui annoncent l'avenir, ils étudient les conditions auxquelles le français a chance de se maintenir et les événements qui peuvent menacer sa situation.

Il n'y a aucun concurrent qui ait, plus que N, longuement — je ne dis pas intelligemment — supputé les résultats que pourraient produire diverses éventualités [6]. Judicieusement l'auteur s'est dit que la question n'est pas purement linguistique et que le français pouvait un jour être remplacé par une langue qui n'aurait pas ses qualités [7]. Il pense aux barbares et à leurs invasions d'autrefois [8]. Elles peuvent recommencer ; les races qui naîtraient y trouveraient peut-être un regain de vigueur, mais y perdraient ce qu'on appelle aujourd'hui leur délicatesse. Les Turcs ont failli entrer à Vienne et c'en était fait de l'Occident. L'Italie a subi plusieurs fois de ces décadences, où sa culture a été ruinée [9]. D est rassuré sur ce point, sans dire pourquoi [10].

Foi dans l'avenir du français. — Nombreux, malgré tout, sont

1. F, f° 148 v° ; O, f° 80 r°.
2. N, f°s 104 v° et 105 v°.
3. P, f° 69 r°.
4. F, f° 148 v°.
5. C, f° 189 v°.
6. F^os 98 v° et 99 r°.
7. F° 102 r°.
8. F° 102 v°.
9. F° 103 v°.
10. F° 164 r°.

ceux qui ont foi dans l'avenir du français avec Schwab et Rivarol. Je citerai D[1], V[2], et surtout N[3], qui s'aventure jusqu'à compter les années qu'il a à durer. Si on en juge d'après le latin, c'est au moins mille ans[4], si on considère la valeur du français pour les relations, c'est la suite des siècles, « jusqu'à la fin des jours »[5].

« Les Français, observe un des concurrents allemands, croient à la durée de leur suprématie »[6]. En effet certains ont crié dans leurs Mémoires leur foi avec un lyrisme comique[7].

Conditions de durée. — Pour perpétuer l'empire du français, certaines conditions sont nécessaires. Quelquefois on a simplement demandé le maintien des lettres, de la civilisation et de l'influence politique de la France[8]. Mais d'autres ont subordonné l'hégémonie de la langue à des conditions plus précises. L'une d'entre elles est que la France continue à être gouvernée comme elle l'est. Autrement elle aurait le sort de l'Espagne après Charles Quint et Philippe II[9].

Ce rôle du pouvoir n'est pas chose indifférente et Q loue Frédéric de Saxe d'avoir interdit de faire au peuple une proclamation dans une langue qu'il ne comprenait pas[10].

Les rois de France ont compris autrement leurs devoirs. Si le

1. F° 166 r°.
2. F° 14 v°.
3. F° 99 v°.
4. F° 106 v°.
5. F° 107 r°.
6. I, f° 124 v°.
7. « Cette langue si accueillie, si precieuse aux ami(s), aux amans, aux gens lettrés et non lettrés, aux gens d'affaires et sans affaires, aux gens de la premiere volée et de la seconde volée, aux voyageurs et à ceux qui ne voyagent point, cette langue demeurera universelle aussi longtemps qu'elle sera parlée en France... l'on sentira de plus en plus l'utilité, la commodité et l'agrément d'entendre une langue vivante, qui, dispensant de l'étude fastidieuse d'une langue morte, servira de truchemanà toute la Chretienté ! Et l'indépendance des Etats Unis de l'Amerique dont la fortune est desormais liée à celle de la France, va donner un nouveau prix à l'idiome d'un Roi liberateur » (C, f° 169 v°).
S est aussi verbeux et plus banal encore (f° 35 v°).
8. O, f°s 80 v° et 81 r° : « Malgré cette instabilité des choses... tant que les Sciences fleuriront, que les Etrangers seront amateurs de nos ouvrages; qu'ils verront avec joie les spectacles françois... que les Puissances... ne desisteront (sic) point d'appeller dans leurs Etats des savants et des artistes de toute espece ; tant qu'elles ne s'opposeront point à l'entree de nos livres dans leurs domaines, ni à la sortie de leurs sujets dont Paris et toutes les villes de nos Provinces fourmillent continuellement, tant que subsisteront les Académies, tant que la France jouira de la considération... et tiendra le rang qu'elle a acquis... que notre Gouvernement influera sur la Politique générale de l'Europe... le règne de la langue françoise continuera ».
« Or les Académies subsisteront et les Sciences fleuriront toujours, etc.... » (Ib.).
La dessus on invite les puissances, les Dieux de la Terre à venir à Versailles voir le modèle des Rois !
9. P, f° 69 v°.
10. Q, f° 57 v°.

français doit maintenir son rang, c'est à condition qu'ils soient imités.

Toutefois, c'est du développement interne de la langue que dépendra surtout l'estime des peuples. Il lui faut d'abord garder ses qualités[1]. N va plus loin, il est nécessaire qu'elle fasse encore divers progrès : une langue ne se maintient pas à un niveau donné, elle se perfectionne ou entre en décadence[2]. A ce propos sont signalées les réformes que notre langue doit réaliser encore dans sa structure et sa nature[3]. Il faut que disparaissent les doubles-sens des mots[4], qui causent des malentendus ; que s'accroissent les possibilités de noter des nuances de l'idée fondamentale[5].

Le même veut bien accorder du reste que les progrès de la langue comme ceux de la littérature française n'ont pas encore cessé[6].

La croyance à une chute. — Il est temps de passer à ceux qui doutent. F considère qu'il n'est pas même à souhaiter que « la langue françoise reste longtemps en possession de cet avantage, parce que cette situation est la cause innocente que toutes les langues étrangères se corrompent insensiblement dans les pays où l'on cultive le François ; vérité de laquelle toutes les langues de l'Europe fournissent des preuves incontestables ».

« Au reste il paroît assez indifférent pour la nation et la Langue Françoise qu'il y ait des gens à Tobolsk, à Saardam, à Elsignon, à Chelsea, etc., qui écorchent le François, ou qu'ils parlent leur propre jargon »[7].

Que cela soit heureux ou non pour la tyranne du moment, la chute viendra. On l'annonce, je devrais presque dire, on l'espère : Sans qu'on puisse fixer aucune date, l'événement se produira dans un temps plus ou moins éloigné, dit I[8] ; les circonstances ne seront

1. D, f° 163 r°.
2. F^os^ 101 r°-v°, 99 r°.
3. F° 100 v°.
4. *Lui* correspond à la fois à *ihm, ihr* ;
raison — *Ursache* et *Verstand* ;
je crois — *ich glaube, ich wachse* ;
demander — *fragen, bitten, fordern*.
Il n'est pas besoin de souligner le caractère naïf et superficiel de ces observations.
5. *Chaud* doit correspondre à la fois à *warm* et à *heiss* ;
mort — *tot* et *gestorben*.
6. Pour donner un échantillon des niaiseries qu'on rencontre parfois dans ces dissertations, je citerai une phrase où D, envisageant la possibilité d'une décadence du français, déclare que si vraiment elle menaçait, Laveaux, que le Roi vient de nommer Professeur, l'arrêterait par sa diligence (f° 163 r°).
7. F° 149 r°.
8. F° 127 r°.

pas toujours les mêmes. T, qui ne dit presque rien, prend quelques lignes pour exprimer sa certitude du résultat, en se fondant sur les exemples de Joseph II. Seulement il est difficile de déposséder une langue qui a pour elle le fait acquis. D'abord ce serait, dit N, une révolution qui aurait contre elle les commerçants[1] !

Symptômes divers. — Plusieurs, qui prennent à la lettre le terme de *distingué* et qui estiment que la vogue du français s'explique partiellement au moins par le désir de faire autrement que la foule, mieux que cela de n'être pas compris d'elle, annonce que le français ne donnera bientôt plus cette commodité d'une cryptolalie, puisque tout le monde le sait, même les domestiques[2].

Les Réfugiés, habitués dans leur pays d'adoption, en ont appris la langue et ne fournissent plus autant de propagandistes[3]. Les Académies françaises sont déjà moins vantées à l'étranger[4]. L pense comme Rivarol que le goût français commence à se gâter[5].

1. F° 106 r°. L'auteur ne développe pas cette idée assez singulière. Il entend à la fois les gens qui commercent avec la France et les autres.

2. B, f° 180 v° ; I, f° 124 v°.

3. Id., f° 181 r°.

4. Id., ib.

5. « Au siècle de Louis XIV la langue françoise a brillé des vraies beautés qui lui sont propres ; l'énergie, la noblesse, la force, la pureté paraissaient dans toutes ses expressions et émanaient de son fonds. L'âge suivant, qui peut à bon droit être comparé à celui d'Auguste, a vu le françois se lasser d'être scavant, négliger les études profondes, les occupations solides, les arts utiles, pour effleurer toutes les sciences, n'en prendre que la quintessence et nuancer son esprit d'autant de connaissances précieuses que d'apperçus puériles ! La langue s'en est ressentie, des termes nouveaux et analogues à la manière récente de voir, de sentir, de penser se sont fait admettre....

« Comme le français s'ennuie des modes pour peu qu'elles vieillissent... que tel se dépouille au soir d'une toilette élégante, qui n'ôse la reprendre au matin sans paraître aux yeux des gens de goût un revenant de l'autre siècle... ce même esprit d'inconstance se rend sensible dans sa langue » (L'auteur montre combien les écrivains, de cinquante ans en cinquante ans, sont différents les uns des autres). « Depuis plus de cent ans la langue s'est soutenue par une sorte de prodige, sans muer sensiblement, c'est que parvenue au plus haut dégrés (sic) de perfection, elle devait jouir un tems de cet éclat, pour ne plus éprouver de changement que dans une décadence fatale à sa beauté, et conséquemment à son régne universel. Ne touchons-nous pas à cette triste époque ?... Les termes communs, les expressions naïves, les phrases rangées et coulantes ne semblent plus dignes de l'homme du jour. Moins scavant... il grécifie sa langue au point de la dénaturer ; des mots très expressifs, à la vérité, mais presque tous barbares et composés, en rendent la connaissance plus épineuse, l'idiome plus rude, la marche plus inégale....

« Cette épidémie ne s'étendant pas seulement au parler, a déjà coulé de la plume de mille écrivains pour ne plus nous présenter qu'un verbiage muet, que des mots sans pensée....

« [La langue] devra sa chute au mauvais goût dominant dans ses études actuelles, à la faiblesse de ses connaissances acquises, qui préparent l'ignorance, les ténèbres et par suite inévitable la barbarie, traînant apprès elle la dépravation du cœur, l'aveuglement de l'âme, la grossièreté des affections et l'âpreté du caractère » (f° 114 v°).

B estime plus carrément que c'est la France elle-même qui est en décadence [1].

I s'élève à une vision autrement juste. Il devine les effets que doit produire l'éveil du génie des autres races. On ne se sert d'une langue étrangère que quand on voit qu'elle est évidemment supérieure à sa propre langue ; lorsqu'elle cesse d'avoir ce privilège ou, pour parler plus nettement, quand notre langue maternelle commence à l'égaler ou même à la surpasser en charme ou en richesse, on ne sent plus le désir de faire la connaissance de la langue étrangère, sauf si des raisons accessoires nous y conduisent [2].

Les autres nations de l'Europe se mettent à écrire des chefs-d'œuvre dans leur propre idiome, elles ont d'excellents écrivains, des orateurs, des poètes, dont elles peuvent être fières. Elles n'ont plus besoin des Français. Même on peut dire avec raison qu'elles ont fait dans plusieurs domaines des sciences un bond en avant par rapport au français. Tous nos savants prennent soin de purifier leur langue de mots étrangers, de l'enrichir et de la rendre plus habile à l'éloquence et à la poésie. C'est par de bonnes pièces et de bons poèmes que chaque langue gagne [3].

1. F° 180 r°. Cf. Une certaine déconsidération du goût français se remarque. Elle est due pour une part aux Français eux-mêmes, qui ne se donnent pas comme exempts de défauts (Eberhard (A), f° 200 v° ; Impr., p. 54)
2. F° 125 r° et v°.
3. Id., f° 125 r°.

CHAPITRE XV

LES CHANCES DES LANGUES CONCURRENTES

Prodromes et directives. — Plusieurs estiment que la concurrence devient plus dangereuse : « Il n'est aucune langue qui soit incapable de culture ». « Toutes commencent à avoir leurs chefs-d'œuvre »[1]. Eberhard enseigne le chemin à suivre pour cultiver chacun son idiome[2]. Qui parviendra au but ?

Différences à faire. Les langues à éliminer. — Tout le monde s'accorde à reconnaître que les langues mortes sont hors de cause ; « elles sont bien mortes »[3]. « Aucun espoir pour le danois et le suédois[4]. Quant au polonais, où trouverait-on un homme, qui, parmi tous les Européens qui ne sont pas contraints par des causes décisives, serait assez ennemi de sa poitrine, de sa gorge, de sa langue, de sa bouche et de son visage, pour les déformer et leur faire subir tant de violence et de dommage ?[5]

On s'attendrait qu'en ce qui concerne le hollandais[6] il fût fait une allusion à l'empire colonial de cette nation ; je n'en ai trouvé aucune.

Tout le monde s'accorde aussi à éliminer l'espagnol, l'italien et le portugais, malgré leur diffusion dans le monde[7]. L'Europe seule compte visiblement. L'italien devient la langue de la musique[8]. D reconnaît qu'il est très répandu, mais « la nation ne plaît pas »[9].

Le russe. — Le russe a trouvé un apologiste fervent. Si F se

1. I, du f° 125 r° à la fin.
2. F° 222 r° ; Impr., pp. 86 et suiv.
3. D, f° 168 r°.
4. Id., f° 165 r°.
5. Id., f° 165 v°.
6. F, f° 148 r°.
7. D, f° 164 v°.
8. I, f° 116 v° ; cf. P : « La langue italienne a aussi une certaine publicité (sic). Causes : La musique, (le pays fournit des artistes à toute l'Europe), la beauté des sites, les objets curieux qui se présentent aux yeux des voyageurs » (f° 67 v°).
9. F° 164 v°.

moque de van Vonzel, médecin hollandais, « qui prognostique que dans cinq siecles environ on parlera le *russiote* aussi généralement qu'aujourd'hui le français »[1], il se fonde sur « l'assertion d'un savant pour dire qu'il y a une langue qui surpasse toutes celles de l'Europe, grec et latin compris, c'est... le russe ». Et il allègue Lomanossof, Chimiste et Poete, en citant l'Epître de sa Grammaire russe[2].

La lutte future entre anglais, allemand et français. — La lutte sera entre le français d'une part, l'anglais et l'allemand de l'autre. Il est remarquable que, tandis que Schwab et Rivarol s'appliquent à étudier l'Angleterre et l'anglais, les autres auteurs des dissertations semblent le considérer comme négligeables. Même en admettant qu'on connût la civilisation, la science et la littérature anglaises, surtout à travers les ouvrages français, on ne semble pas en tenir compte, ni soupçonner la force latente qui se cache là. Le lecteur ne peut que se demander la raison d'un si extraordinaire et surprenant aveuglement[3].

Valeur et avenir de l'allemand. — M a un avis très net. C'est l'allemand qui l'emportera[4]. B opine dans le même sens[5]. Il est difficile de ne pas sentir là l'éveil d'un certain patriotisme, dont nous parlerons ailleurs, le premier qui ait existé en Allemagne. En tous cas plusieurs concurrents ont longuement examiné les chances que l'allemand pouvait avoir de prendre place parmi les langues internationales et de supplanter un jour le français.

Eberhard explique longuement les raisons qui ont retardé le génie allemand[6].

Seul D est sceptique. Chacun doit approuver le jugement « bien fondé » de l'auteur de l'écrit « Sur la littérature allemande » (Frédéric II)[7]. Est-ce pure flatterie ?

Le progrès s'annonce déjà. On parle allemand dans les Cours de Russie et d'Angleterre, dit I. On le parlerait même à la Cour de France, si « la Reine n'avait pas sucé avec le lait des préjugés contre

1. « Pourquoi pas le hollandois, puisque plusieurs Hollandois assurent tres serieusement qu'aucune langue ne surpasse la hollandoise en douceur et en délicatesse » (f° 148 r°).
2. F° 147 r°.
3. C'est à peine si D fait quelques remarques sur la facilité apparente de la langue, qui, lorsqu'on veut la connaître à fond, demande une longue étude (f° 165 r°).
4. F° 111 v°.
5. F° 81 r°.
6. F^os 206 r° et suiv. ; Impr., pp. 62 et suiv.
7. F° 165 v°.

sa langue »[1]. N, plus clairvoyant, note que, là où il a pénétré, il n'a pas évincé le français, qui garde dans ces milieux une position privilégiée[2].

B estime tout net que les supériorités qui ont jadis appartenu à la France, dans le commerce, la guerre, les lettres et les arts, sont passées à l'Allemagne. « C'est sur elle que luit la lumière de la raison »[3]. Un de ses arguments est qu'on lui doit l'abolition de la tyrannie religieuse[4].

Malheureusement les Allemands ont négligé l'allemand et l'ont laissé inculte. B ne sait pas si, dans la province où il se trouve, on rencontrerait un Allemand capable d'enseigner sa langue à un autre[5]. Elle a été par suite méconnue. Mais on commence « à la rechercher, à la nettoyer, à lui donner un ordre des mots rigoureux » ; aussi « se prend-on à l'aimer, à l'estimer, à considérer qu'en aucune autre langue on ne peut s'exprimer plus nettement, plus richement, plus finement. Ces heureux commencements lui ont déjà assuré une situation de faveur qui ne fera que s'affermir »[6], car de bons ouvriers travaillent à le cultiver et son avenir est proche[7].

Q signale les résultats obtenus par quelques petites sociétés[8]. Un premier dictionnaire a été publié[9]. S se livre à une longue analyse de ses mérites de toutes sortes. L'allemand est la langue la plus proche du grec et du latin pour la formation des composés. Il loue ses déclinaisons, sa construction, la simplicité de sa prononciation et de son orthographe, sa syntaxe [10].

L'allemand est riche en mots primitifs et n'a pas besoin de circonlocutions[11].

A l'opposé de D, qui juge que l'allemand a un son pénible[12], M trouve qu'il est d'une prononciation agréable. Toutes les syllabes s'y font entendre clairement; c'est un idiome viril et pénétrant. La prosodie en est variée et belle[13]. « La belle langue que l'allemand parlé par une Saxonne », s'écrie B ![14] Il avoue du reste que le jour

1. F° 127 r°; cf. B, f° 82 r°.
2. F° 99 r°.
3. F° 181 v°.
4. F° 182 r°.
5. F° 179 v°.
6. M, f° 112 r° et v°.
7. Id., f° 112 r°.
8. F° 56 v°.
9. B, f° 182 r°.
10. F° 28 v°.
11. I, f° 125 r°. Aussi la manie de mêler tous les deux ou trois mots un terme étranger, alors qu'ils ne sont point nécessaires, tend à passer (Id., f° 127 r°).
12. F° 165 v°.
13. F° 112 r°.
14. F° 182 r°.

n'est pas encore venu où un dialecte aura définitivement prévalu, mais on y travaille, et bientôt il y aura en Allemagne un choix fait. Une ville aura les droits d'Athènes [1]. Le pays une fois lié en fédération, les jeunes gens feront prévaloir l'union sur la dispersion [2].

I considère assez ingénument qu'en attendant le changement de l'organisation politique, qui entrave l'essor du génie, il y a déjà des foires de livres qui rétablissent un peu l'équilibre [3].

Espoirs. — Quand on s'aperçoit qu'une langue étrangère n'est pas supérieure à la sienne propre, on l'abandonne. Or « notre langue maternelle commence à égaler, voire même à surpasser le français en charme et en abondance » [4]. « Sans doute il n'y a point d'Académies et il faudra peut-être attendre encore des centaines d'années [5]. Mais l'Allemagne possède déjà, avec l'Angleterre et l'Italie, les écrivains les plus considérables [6].

1. I, f° 127 r°.
2. B, f° 182 r°.
3. F° 126 r°.
4. I, f° 125 r°.
5 Id., ib.
6. Id., f° 124 r°. L'auteur a cité ici quelques phrases de l'œuvre de M. Jerusalem : « Ueber deutsche Sprache und Litteratur », dans lesquelles sont décrites les déplorables conditions de vie des génies allemands.

CHAPITRE XVI

LE TON DES MÉMOIRES

Leur objectivité relative. — Je ne voudrais pas terminer sur ces extraits qui révèlent la naissance d'une sorte de nationalisme linguistique, sans marquer expressément que le ton général des mémoires que je viens d'analyser est fort convenable.

Ils ont été conçus et rédigés non dans un esprit de lutte, mais dans un esprit de concorde. Il arrive même qu'on y trouve explicitement exprimés des sentiments d'accord dans la paix [1]. « Les guerres, dit O, doivent être regardées comme des guerres civiles ». « Les Sciences et les Arts sont autant de liens qui unissent entr'elles les nations Européenes (sic) et qui semblent... ne former qu'un seul et même peuple ». « Un sentiment d'estime les rapproche... dans les temps de trouble il échappe au vulgaire, la politique éclairée ne le perd jamais de vue » [2].

On a fait en général un effort sincère pour examiner avec impartialité la question soumise. F s'égaie aux dépens des « pantins affublés à la Parisienne » qui suent sous leur perruque ou souffrent dans leurs souliers à hauts talons [3]. Mais ce n'était pas manquer à la justice que railler ou même flétrir certains engouements. Quand il se gausse des gens qui empruntent des mots en se figurant qu'ils vont s'assimiler du même coup l'esprit de Colbert ou celui de Boileau, on ne peut que partager l'indignation que les snobs ont de tout temps causée à ceux qui regardent sans indulgence la comédie du monde. Quiconque aime sa langue comprendra qu'un Allemand ait espéré que l'expansion française une fois endiguée, le flot des barbarismes qui inondent les autres idiomes sera contenu du même coup [4].

Une langue internationale pourrait jouer son rôle propre sans exercer cette action troublante et désorganisatrice.

1. V, f° 15 r°.
2. O, f° 76 v°.
3. F^os 144 v°-145 r°.
4. F, f° 149 r°.

Eberhard a dit leur fait à ceux qui croient faire valoir l'Allemagne en déconsidérant la France[1]. Il est, à vrai dire, très naturel qu'on ait entrevu avec bonheur le jour où d'autres langues auront leur tour de faveur. Il y avait, dans cette aspiration à laquelle les efforts pacifiques d'hommes de génie et de travailleurs de la pensée pouvaient seuls promettre une réalisation lointaine, quelque chose d'extrêmement noble, à quoi la justice commande d'applaudir. Dans les excuses que quelques-uns s'ingénient à trouver au mal présent, à savoir qu'il n'y a pas de honte à imiter une nation en avance sur les autres[2], il y a lieu d'apprécier encore une modestie naïve et méritoire.

Toutefois cette résignation n'est pas celle de tous. On chicane et, il faut le dire, on se regimbe, on mord même. Des passions qui n'ont rien d'élevé, l'envie et la haine, inspirent non seulement un mot ou une phrase, mais de longues diatribes. Il n'est que de se reporter à P, qui n'essaie même pas de dissimuler ses colères. Le cas de G est moins grave. Toutefois le lecteur est porté à une certaine indulgence, quand il voit de quel biais l'auteur prend les choses. A ses yeux accepter une langue étrangère, c'est accepter la supériorité du peuple qui la parle[3]. L'âme d'un homme qui sent ainsi doit forcément manquer de calme.

Au reste il ne se trouve rien d'aussi ridicule dans les critiques allemandes, que les prophéties où l'enthousiasme emporte M. de Saint-Foix : « Notre langue est devenue la langue universelle, dit-il ; en sorte que Paris semble être la capitale des Nations. Dans trois ou quatre mille ans, à peine scaura-t-on le nom des autres peuples qui habitent l'Europe, au lieu que notre Langue sera la Langue scavante ; on l'enseignera aux enfans, on se piquera de scavoir notre histoire », etc.[4].

1. F° 200 ; Impr., p. 53-54.
2. Eberhard (A), f°s 203 v° et 204 r° ; Impr., p. 58-59 ; cf. N, f° 138 v°.
3. F°s 132 v°-133 r°.
4. *Essais historiques sur Paris*, cité dans *Observ. critiques sur le prospectus...*, p. 19-20.

CHAPITRE XVII

ÉPILOGUES

Dissertations de nos concurrents. — Denina, dans un Mémoire sur le caractère des langues et particulièrement des modernes[1], contesta sur divers point le Mémoire de Rivarol, auquel du reste il s'en prend expressément[2]. Il concède, et la chose est à retenir, que, « parmi les écrivains d'histoire naturelle, de politique, d'économie, de tactique, il s'en trouve dans tous les différens États d'Italie qui préfèrent d'écrire en françois. A Lucques et à Livourne, on a réimprimé l'ancienne Encyclopédie en françois, par ordre de matières, avec beaucoup d'additions ».

La cause principale, suivant lui. est que « dans chacune des villes (italiennes) les termes de l'art sont différens »[3]. Denina ne conteste pas la précision de la langue française[4]. Ses théories sont les suivantes : L'accent picard (sic), ayant produit « un dégât affreux dans la langue romaine », il fallut « distinguer les noms par des articles, les personnes des verbes par des pronoms, et arranger les mots en sorte qu'on pût saisir la phrase et le sens. C'est pour cela qu'on s'est accoutumé à placer le sujet ou le nominatif avant le verbe, et c'est là, si je ne me trompe, la véritable cause de cet ordre analytique de construction dont la langue françoise se glorifie »[5]. Le fait que *blasphemare* avait donné *blâmer* a permis de reprendre *blasphémer*. Les mots ont pris une double forme, source de richesse[6].

En outre et surtout : « Depuis qu'on a commencé d'écrire en françois, Paris a toujours été la capitale du Royaume, la résidence des Rois et d'un parlement tres respectable, et le siége d'une université toujours florissante. Les autres villes ont reçu les lois, les ordonnances, les modes, les livres de Paris. Si les Provençaux, les

1. *Mém. Act. Pr.*, 1785, pp. 483 et suiv.
2. P. 486.
3. P. 490.
4. P. 495.
5. P. 497.
6. P. 500.

Gascons, les Bourguignons n'ont pu prendre l'accent des habitans de l'Ile de France et de la Picardie, si le bas peuple a continué de se servir des mots qui lui étoient particuliers et de parler son patois, la noblesse, les gens de robe, les gens d'église, les gens de lettres, tous ceux qui vouloient lire et écrire en françois, les négocians mêmes se servoient des termes dont on se servoit à Paris, et les écrivoient de la même manière »[1].

« Apres ce que je viens de dire il seroit difficile de juger laquelle de ces cinq ou six langues que l'on écrit ou que l'on parle aujourd'hui en Europe, a une supériorité absolue ou intrinsèque en comparaison des autres. Quant à l'utilité relative, il n'est point douteux que la françoise l'emporte de beaucoup par la position locale de son pays, et par des circonstances politiques. qui en ont rendu l'usage presque universel, avantage que les mêmes circonstances lui conserveront selon toute apparence encore long-temps, et que l'Allemagne seule pourroit lui enlever. M. le comte de Rivarol a fait là-dessus des réflexions non moins justes qu'ingénieuses. Mais comme l'Académie, en couronnant sa pièce avec celle de M. Schwab, a déclaré formellement qu'elle ne garantissoit pas les assertions accidentelles ni de l'une ni de l'autre, il me sera permis de dire que M. de Rivarol, en parlant du mérite particulier des langues, a souvent confondu le style avec la langue, et le goût de quelques particuliers avec le génie et le caractère national[2].

Suites du Concours. — Comme tous les événements qui ont un certain retentissement, le Concours de Berlin ne pouvait manquer d'éveiller les imaginations et de produire un effet de suggestion sur divers cerveaux. Je mentionnerai d'abord un opuscule. ne serait-ce que pour éviter à d'autres la peine de le rechercher. C'est un livret de cinquante-cinq pages, intitulé : *L'esprit de la langue française et la cause de l'Universalité de cette Langue*, par J. B. Viennois, Professeur en Grammaire et maître de Langues à Dijon[3].

Il faut que le roi Frédéric II ait eu à sa Cour un Bureau des Politesses pour que l'auteur ait été honoré de deux lettres signées « Frédéric » (4 novembre 1784 et 27 janvier 1785). La première, écrite quand on n'avait encore à Potsdam que le Prospectus de l'ouvrage, affirme « qu'il avait fait concevoir les plus flatteuses espérances ». La seconde, après réception, se borne à dire que l'ouvrage ne peut que faire honneur à l'auteur et rappelle, non

1. *Mém. Act. Pr.*, 1785, p. 501.
2. Id., *ib.*, p. 508-509.
3. Dijon, L. N. Frontin, 1787, in-12. Bib. Nat., X. 9718.

sans malice, que « le sujet a déjà été traité par des gens de mérite ».

Viennois ne l'ignorait pas, mais il ne peut convenir « que cette matière ait déjà été traitée avec succès ». Le Discours de Rivarol, couronné par l'Académie de Berlin, ne lui paraît rien contenir qui puisse expliquer les causes réelles de l'Universalité de la Langue Françoise[1]. Il le défend contre ceux qui prétendent y avoir trouvé cinq cens fautes de français[2], il estime même qu'il fait plaisir à la lecture et qu'il « ressemble assez aux éloges dont la plupart de nos Académies sont prodigues ». Mais « les progrès qu'a fait la Langue Françoise depuis le temps des troubadours... peuvent être aussi bien attribués à toutes les langues des Nations polies qu'à la Françoise ; sans que pour cela elles prétendent à l'Universalité ; c'est donc ailleurs qu'il faut en chercher la cause ; quant à la question sur l'état futur de cette langue, l'Auteur se tait »[3].

Les principes de Viennois ne sont pas faux ; certaines de ses expressions sont même alléchantes, ainsi quand il annonce qu'il va tâcher d'exposer au grand jour cet admirable *Esprit de vie*, qui se cache si artistement sous l'humble écorce des Mots, des Phrases et des Idiotismes français[4]. On accepterait qu'il résumât le caractère français « sous les traits peu brillants de Variété et de Vivacité ». Malheureusement, pour les retrouver dans la langue, Viennois les cherche dans une ridicule analyse de l'alphabet, où il n'y a guère que quelques banales observations sur l'*e* féminin (qui a assez de la douceur du Caractère national) qui soient justes en soi. L'auteur se lance ensuite dans un exposé des « inflexions du verbe », et il en a fini avec la variété de cette langue, qui, « pour l'invention, l'emporte de beaucoup sur l'instinct femelle de la plus coquette Marchande de Modes » !

Quant à la *Vivacité* elle devrait s'appeler *Vitalité* ou *Source de Vie*. Une *haie vive* est pathétique, « un mur fût-il de granite, n'excitera tout au plus... qu'une affection sèche et froide... ». Viennois découvre la vitalité du français dans les expressions prépositives, si supérieures aux adverbes, *à l'excès* au lieu de *excessivement*. Puis il passe aux verbes où il remarque, ce qui en soi est en effet un mérite, les nombreuses formes composées, auxquelles a donné lieu l'emploi de ce qu'il appelle les auxiliaires de caractère : *il venoit à s'éveiller*, *vous ne faisiez que d'entrer*, *nous pensâmes nous égarer*, *il ne laisse*

1. XI.
2. XXI.
3. P. 3, n.
4. P. 4.

pas d'avancer, etc. Quelques pages ensuite sur les réfléchis et les impersonnels, et Viennois passe à la phrase, à propos de laquelle il dit plusieurs banalités et surtout lâche diverses extravagances. Le français a de la douceur par ses pronoms, dont aucun n'admet l'*r* (sauf *leur*), ou encore parce qu'il a substitué l'*oe* (eu), ce précieux *e*, à l'*o* latin : *que* (*quod*). Il n'a pas l'air de se douter qu'il fait de simples calembours quand, à propos de l'harmonie, il rapproche des accords musicaux les accords grammaticaux, « aussi essentiels à l'harmonie qu'à la clarté ». La Vie lui apparaît dans l'adaptation des pronoms personnels aux matières les plus insensibles : *les fenêtres ne se fermeront pas*.

Le livre finit à peu près sur cette sottise. Ce n'est rien de plus que l'aberration d'un pauvre grimaud.

Mais voici qui est plus important : Les causes de cette universalité une fois reconnues, on devait, c'était logique, en étudier les conséquences. La question ne donna pas lieu à un concours, mais elle fut posée. On se demanda s'il y avait pour la France et la culture française un avantage à cette prééminence indiscutée de la langue. C'est le sujet d'un Mémoire que Busch, qui enseignait à Hambourg [1], écrivit, après la lecture du Mémoire de Schwab, comme une sorte de post-scriptum. L'auteur ne contredit point à l'éloge de la France ; il est convaincu que la langue française n'aurait pas au siècle passé atteint le développement auquel elle est arrivée, si la nation elle même qui la parlait n'avait autant précédé les autres nations au point de vue de ses lumières. « Je considère pour tout aussi certain que nul peuple ne peut atteindre au bonheur et à l'honneur de voir sa langue se répandre au loin, si, aux avantages d'une culture raffinée et d'une importance politique, auxquelles on doit attribuer une si grande part de la considération de la France, ne s'était jointe aussi une base excellente de ses lumières croissantes » [2].

Busch considère comme certain que le développement d'une langue suppose l'accroisssment des lumières d'une nation [3], et qu'une langue perfectionnée favorise les exercices de l'esprit [4].

Mais les lumières d'une nation dans la connaissance des choses n'ont qu'un rapport très faible avec le développement de la langue. Les grandes idées du dernier siècle ont été exprimées en latin [5]. Au

1. *Ueber die Frage : Gewinnt ein Volk in Absicht auf seine Aufklärung dabei, wenn seine Sprache zur Universal-Sprache wird* (Berlin, 1787).
2. § 2.
3. § 3.
4. § 4.
5. § 18.

contraire la vulgarisation des lumières dans la langue agréable de Voltaire n'a contribué en rien à les augmenter [1]. Les esprits cultivés se mettent à exposer les conquêtes de leurs devanciers, plutôt que de travailler dans le neuf [2].

D'autre part un peuple qui n'a pas besoin d'apprendre les langues des voisins tend à s'isoler. Busch anticipe, car les Français de ce temps étaient grands cosmopolites. Il en arrive à conclure que la France risque de perdre à ce succès certains avantages, mais que l'intérêt du monde est qu'il y ait une langue universelle, qui doit être facile, et qui ne saurait être l'allemand.

1. § 19.
2. § 21.

LIVRE VI

LE PROBLÈME ET LES SOLUTIONS

CHAPITRE PREMIER

OBSERVATIONS PRÉALABLES

Arrivé au terme de cette analyse, que j'ai dû faire longue et détaillée, puisque je résumais des documents dont trois seulement ont été imprimés et dont le reste n'est pas à la disposition du public, je ne considère pas que la question ait été traitée dans son entier. Je n'ignore pas toutefois que, dans un article magistral [1], mon collègue et ami Fernand Baldensperger a réuni, commenté et confronté une foule d'autres renseignements avec cette érudition incomparable et cette sûreté de méthode que lui donne la pratique journalière des publications étrangères, des livres, brochures, journaux, où il puise la matière de ses études de Littérature comparée. Je lui emprunterai beaucoup, car, après lui, à peine restait-il quelque chose à glaner dans les textes.

Je voudrais seulement présenter, dans un cadre qui est mien, quelques réflexions personnelles, qui permettront de considérer avec un peu d'esprit de système les causes qui avaient rendu la langue française si générale et qui pourraient éventuellement servir à ceux qui voudraient s'expliquer la diffusion, hors de leur domaine propre, de langues anciennes ou modernes.

Position du problème. — Deux ordres de causes sont, à mon avis, à considérer, lorsqu'il s'agit d'expliquer un événement

1. *Études d'Hist. littéraire*, pp. 1 et suiv. Je renvoie à cette étude par l'abréviation Balden., *Univ.*

linguistique de ce genre, simple en apparence, en réalité très complexe.

De quelles forces de pénétration la langue envahissante disposait-elle ? D'où viennent ces forces? Quelle en est la puissance?

D'autre part quelles sont les forces de résistance, j'entends les obstacles naturels et l'opposition des sentiments et des volontés ? Quelles sont au contraire les dispositions favorables ? Viennent-elles d'un besoin, d'un calcul, d'un désir, etc. ? Se heurtent-elles à des résistances ? De quelle nature sont ces résistances : politiques, morales, intellectuelles ? L'ensemble de ces dispositions forme ce qu'on pourrait appeler la « réceptivité » ou « capacité de réception », de sa nature extrêmement variée et inégale.

Schwab a été un des seuls à s'élever jusqu'à ces vues théoriques avant d'étudier les faits eux-mêmes [1]. Encore s'en est-il tenu à un examen des forces de pénétration. Sur les réceptivités il a surtout présenté des observations historiques [2].

J'estime d'autre part qu'il conviendrait de diviser les forces de pénétration en deux grandes classes, suivant qu'elles appartiennent à la langue elle-même — j'appellerais celle-ci *forces internes* — ou que la langue les trouve en dehors d'elle — j'appellerais ces dernières *forces externes* ou *appuis extérieurs*.

Encore ne faut-il pas oublier de considérer que les forces de pénétration, internes ou externes, n'ont point de puissance absolue, et n'agissent qu'en fonction des réceptivités. Ainsi l'appui d'un gouvernement est chose réelle, considérable; il peut être très efficace, mais au contraire il peut n'être d'aucun soutien, il peut nuire même, en indisposant ou en révoltant une population. Il y a de cet effet vingt exemples. Une belle ordonnance de formes grammaticales constitue une beauté linguistique, une perfection en soi ; l'anglais doit pourtant, en partie au moins, son succès à la facilité que donne la réduction de son système morphologique à qui ne veut en connaître que les éléments. La clarté semble un avantage souverain et qu'on apprécie tout de suite. Il n'est cependant pas décisif. Certains esprits humains, à certaines époques, n'en ont pas fait le mérite suprême. Il n'y a rien de plus déconcertant

1. Rappelons qu'il considère les causes générales de la propagation d'une langue (p. 42); qu'il les voit dans la facilité qu'elle offre à ceux qui veulent l'apprendre (p. 43-44), dans ses qualités supérieures et sensibles pour tous, telles que la clarté (p. 44) et la sûreté (pp. 47-51); dans la valeur des écrits où elle a été employée (p. 60); dans la politesse de la nation (p. 54); dans son importance politique (p. 63) et le raffinement des esprits qu'elle a fournis (p. 56-57).

Il examine à ce propos ce que donne la conquête (p 64-65), ou ce que peut un travail systématique en vue de la pénétration (p. 68-69), etc.

2. Pp. 71 et suiv.

que l'orthographe du français et celle de l'anglais. Elles ont agacé des millions d'hommes, mais n'ont pas empêché l'immense diffusion de ces deux langues. Les qualités indiscutées ou les défauts criants d'une langue ne permettent donc pas de préjuger de son succès parmi le monde.

CHAPITRE II

LES CIRCONSTANCES

Le cosmopolitisme du siècle. — Quoiqu'il fût un peu simple et très faux de présenter le succès du français en Europe comme un accident dû à un concours de circonstances favorables, il demeure certain que son expansion s'est produite à une époque particulièrement propre à la faire accepter et même désirer.

Le xviii[e] siècle, il est banal aujourd'hui de le répéter, après les historiens et particulièrement après les historiens de la littérature comparée qui ont mis ce fait en pleine lumière, est l'âge d'or du cosmopolitisme moderne.

Assurément l'ancienne catholicité avait été une unité spirituelle. L'identité du dogme, des croyances et des rites avait créé un bloc énorme, dont les masses populaires faisaient, par la croyance au moins, partie intégrante.

Toutefois ce bloc avait ses fissures. Outre que le défaut d'instruction empêchait les gens du commun de prendre une part active aux travaux de l'esprit, les femmes n'y avaient jamais eu qu'un rôle effacé et pour ainsi dire passif.

La Réforme vint, qui divisa ce bloc en deux tronçons. Ce qui séparait protestants et catholiques, c'était quelque chose de plus grave encore que la différence des croyances, savoir l'hostilité des sentiments sur le rôle de l'esprit, une différence dans la façon de croire, et aussi de penser ou de raisonner, qui devait aller s'accentuant de plus en plus.

L'immense république des hommes d'esprit actif qui se forma au xviii[e] siècle, et qui, malgré les guerres, les batailles, les traités qui divisaient les princes et remaniaient la carte de l'Europe, s'organisa dans la liberté, sans autorité directrice, sans cadres ni hiérarchie, rapprochait hommes et femmes de tout pays dans un commun besoin de se comprendre et de se communiquer ; elle s'appuyait, elle aussi, sur une foi, la foi dans le développement de la civilisation et dans le « progrès des lumières ».

Voltaire parlait avec chaleur de cette fraternité et Schiller, d'Allemagne, renverra comme un écho la célèbre phrase où il se fait gloire d'avoir perdu sa patrie pour l'échanger contre le vaste monde (1784)

Parmi les centaines de journaux qui se fondent, plusieurs ont pour programme de collaborer à cette entente. Les créateurs du *Journal étranger* désirent « rassembler en une seule confédération toutes les républiques particulières dans lesquelles la République des Lettres, divisée jusqu'à ce jour et resserrée pour ainsi dire dans les limites de chaque peuple, reconnaît des bornes que la politique n'a aucun intérêt de lui prescrire, et qu'elle ne doit recevoir que de la nature de l'esprit humain. Le siècle qui doit naître ne sera « plus appelé le siècle d'Auguste ou de Louis XIV, la grande époque de la France ou de l'Italie, ce sera le siècle glorieux de l'Europe entière ».

Toutes sortes d'espoirs et de plans naissent de cette idée fondamentale. Les auteurs de la *Bibliothèque Universelle* estiment qu'il y a un équilibre à établir entre les productions intellectuelles des diverses nations : « En Allemagne on cultive trop la jurisprudence et les compilations y sont extrêmement à la mode. En Angleterre toutes les professions se mêlent de théologie. En France on épluche des phrases, on compare les poètes, on fait des factums, des mandements, des oraisons funèbres, des discours d'académies. Ce journal universel où l'on fait entrer ce qui se produit de meilleur dans toute l'Europe, tant pour les arts que pour les sciences, sera donc fort utile »[1]. C'était là ni plus ni moins qu'une doctrine, aujourd'hui préconisée pour l'économie d'une Pan-Europe à production régularisée, un vaste trust universel des produits de la pensée à contingentements réglés et fixes, comme on dit de nos jours.

A la recherche de moyens de communication. — Il est de toute évidence que les moyens d'établir des communications régulières et faciles devaient être de plus en plus recherchés et étudiés ; ils l'ont été.

Dans les *Nouvelles de la République des Lettres et des Arts*, Champlain de la Blancherie avait émis l'idée d'un Cercle-Musée qui aurait servi de centre de ralliement aux savants et aux artistes du monde entier. Cette sorte d'Institut de Coopération internationale ne fut pas créé. Mais, si le centre de réunion ne pouvait être établi, les correspondances étaient actives et l'emploi d'un idiome

1. Voir Hatin, *Hist. Press.*, t. II, p. 304-305.

commun qui, sans entrer en concurrence avec les langues particulières, se superposerait à elles, éviterait la gêne et les frais de continuelles traductions, apparaissait comme une nécessité. Montesquieu avait traduit le sentiment de tous en exprimant ce besoin : « La communication des peuples, disait-il, y est si grande (dans les pays étrangers) qu'ils ont absolument besoin d'une langue commune »[1].

Rivarol, sans en traiter longuement, a bien vu et a signalé cette nécessité. Schwab a suivi, avec sa précision ordinaire, la formation et le développement de ce qu'il appelle « l'esprit de communication ». Il en a étudié les progrès depuis le temps de la chevalerie jusqu'à la paix de Westphalie. Admettons qu'il y eut là un Congrès où, tout en disputant de leurs intérêts, les puissances « se donnaient la main ». En fait une direction intellectuelle et morale manquait. Qu'on songe à ce chaos qui ne fit que croître jusqu'en 1750. Au Midi une Espagne, jadis redoutable, en pleine décadence, où un descendant de Louis XIV occupa le trône ; une Italie toujours divisée et tirant plus d'autorité de sa gloire passée que de son éclat présent[2], une Anglcterre encore tout empreinte de l'esprit français, qui allait conquérir, en même temps que la suprématie des mers, l'ascendant que méritait la puissance et l'originalité de son génie ; une Allemagne morcelée, où, des deux principaux États, l'un, la vieille monarchie d'Autriche, avait associé au pouvoir suprême un duc de Lorraine, de langue française, pendant que l'autre, la Prusse naissante, était passée aux mains d'un prince tout français de goût ; une Hollande accoutumée non seulement à se servir du français pour son commerce, mais à l'employer à sa politique ; une Russie un moment poussée à faire son apprentissage de la vie matérielle sous la direction germanique, cherchant encore des maîtres dans les arts et dans les lettres.

On apercevra que ce n'est pas un « heureux hasard »[3] qui procura à la langue française une suprématie qui n'était qu'une forme de l'ordre imposé par l'état de l'Europe.

Des hommes supérieurs, Descartes, Leibnitz, avaient pensé à créer l'instrument de communication nécessaire, au moyen d'une langue artificielle. L'heure n'en était pas venue. Condorcet a caressé aussi ce rêve, dont il parle dans le *Tableau du progrès de l'Esprit humain*.

1. *Isographie*, dans *Rev. de Paris*, 1er nov. 1906, p. 18.
2. Schwab, pp. 77-88.
3. Voir Schwab, pp. 71-75.

Le latin. — Il y avait bien une langue en possession depuis des siècles de jouer ce rôle international dans la vie intellectuelle, c'était le latin. Il gardait encore de nombreux fidèles ; en France un D'Alembert ne l'abandonnait visiblement qu'avec regret, et la suite montra que, dans toute l'Europe savante, la tradition millénaire n'était pas près de mourir. Cependant le latin ne suffisait plus. Comment et pourquoi ? C'est s'en tirer un peu facilement que de dire avec Sorel : « La langue française convient au génie du xviii[e] siècle comme le latin convenait à celui du moyen âge. Elle simplifie et généralise : on se l'approprie partout, comme une brillante expression de mathématiques »[1].

Le mouvement de désaffection fut loin d'être synchrone et il faudrait l'étudier pays par pays. Plusieurs fois il a été question à ce propos d'un concert. Singulier mot, à moins qu'on ne veuille prendre ce nom à contresens et l'appliquer à une véritable cacophonie où, les violoncelles ayant fini leur partie, les flûtes seraient à moitié et les trombones commenceraient seulement à attaquer.

Il est aussi trop simple de considérer la décadence du vieil idiome de la science comme une conséquence fatale du mouvement protestant. Il suffit de considérer la France. Comment serait-ce le protestantisme, traqué et proscrit, qui aurait arraché au latin son prestige? Bien d'autres causes avaient agi, comme nous avons essayé de le montrer dans cette Histoire.

Le vice essentiel, irrémédiable, du latin était d'être mort. Pendant longtemps il avait vécu d'une vie factice ; il se renouvelait en barbarisant, de sorte qu'il restait apte à traduire la pensée des âges qui se succédaient. Mais ce pouvoir, la Renaissance le lui avait ôté. Certes les savants ne se privaient pas d'introduire des mots de science, qui n'y avaient pas à tout prendre un autre aspect que dans une langue vivante et n'y faisaient pas plus mauvais effet. *Barometrum* valait *baromètre*. Et pourtant ces mots semblaient défigurer le vieil idiome. Voltaire a exprimé les scrupules que le cicéronianisme avait fait naître à ce sujet. Plus le latin restauré dans sa pureté, ramené à l'usage des anciens, retournait à sa pauvreté native, plus le jargon moderne semblait barbare.

« Madame du Châtelet, dit-il, a rendu un double service à la postérité en traduisant le livre des Principes et en l'enrichissant d'un commentaire. Il est vrai que la langue latine dans laquelle il est écrit est entendue de tous les savants, mais il en coûte toujours quelque fatigue à lire des choses abstraites dans une langue étran-

1. *Eur. et Rév.*, t. I, p. 151.

gère ; d'ailleurs le latin n'a pas de termes pour exprimer les vérités mathématiques et physiques qui manquaient aux anciens.

« Il a fallu que les modernes créassent des mots nouveaux pour rendre ces nouvelles idées. C'est un grand inconvénient dans les livres de sciences, et il faut avouer que ce n'est plus guères la peine d'écrire ces livres dans une langue morte, à laquelle il faut toujours ajouter des expressions inconnues à l'antiquité et qui peuvent causer de l'embarras. Le français, qui est la langue courante de l'Europe et qui s'est enrichi de toutes ces expressions nouvelles et nécessaires, est beaucoup plus propre que le latin à répandre dans le monde toutes ces connaissances nouvelles »[1].

Il ne semblait d'autre part guère possible qu'il y eût deux latins ; d'une part une langue morte, embaumée dans les œuvres de l'antiquité, de l'autre une langue vivante faite d'éléments disparates, où paraîtraient au jour le jour, au fur et à mesure des découvertes, des appendices ajoutés sur le corps primitif, dont les frondaisons finiraient par cacher et dénaturer l'arbre. Une langue vivante a déjà peine à rester elle-même, quand ces parasites l'envahissent ; mais la vie la garde de perdre son caractère, elle rejette ou assimile. Sur un mort rien ne se greffe[2].

L'objet des communications. — D'autre part l'objet essentiel des études, des méditations, des rêves de ces citoyens du monde, était tout ce qui intéresse l'humanité, depuis la philosophie spéculative jusqu'aux progrès des métiers, depuis les découvertes de la science pure jusqu'à l'évolution du droit et la constitution des sociétés. On échangeait d'un pays à l'autre doctrines, théories, projets.

Mais, si porté qu'on fût vers ces sujets, déjà bien difficiles pour la plupart à traiter en latin, ils n'étaient pas à eux seuls l'aliment de la conversation et de la correspondance. D'autres matières y tenaient une place au moins égale, c'étaient les arts, les distractions, les modes, etc., tout ce qui formait ce que j'appellerais volontiers l'humanisme mondain.

Or qui ne voit la bouffonnerie, je ne dis pas d'un article, mais même d'une lettre latine sur une forme de « panier » ou une nouvelle coiffure, voire sur un « vis-à-vis » ou un « phaëton » ? En ces matières, un mot étranger, venu des bords de la Seine ou de la Tamise en même temps qu'un objet, peut paraître exotique d'abord,

1. *Préf. hist. à* Newton, *Princ. Math.*, trad. de Mme du Châtelet (1756), pp. VIII et suiv.
2. Herder eût accepté des solutions de ce genre, le latin étant beaucoup plus apte à ce rôle international que le français (Voir t. IV, p. 427-428).

étrange même, ou au contraire il est accueilli tout de suite et participe à la faveur dont jouit sa nation, de toutes façons il se naturalise ; latin, il aurait l'air d'un fantôme sorti du fond du Styx.

Il a fallu le dévergondage de la réclame contemporaine pour accoutumer les élégantes à un corset *Perséphone*, et leurs femmes de chambre au *Nil melior* ! Le XVIII[e] siècle n'en était pas là.

Qu'il s'agît d'une part quelconque de la vie contemporaine, de danses ou d'étiquette, de mobilier ou de jeux, de compliments ou de bijoux, il n'y avait qu'une langue à laquelle tout cela était pour ainsi dire consubstantiel, qui avait sinon tout créé, du moins tout marqué à son sceau, c'était la langue de la France, si bien que les noms français servaient d'étiquettes de garantie aux produits, aussi bien à ceux qui étaient d'origine étrangère comme *berline* et *chaconne* qu'aux *bonheur du jour* et aux *réponse du berger à la bergère*, nés « sur les bords fleuris qu'arrose la Seine ».

Mais tenons-nous-en aux choses graves et aux livres sérieux. Même les ouvrages de ce genre, quand ils étaient écrits en latin, perdaient d'année en année de leur clientèle. Un livre latin n'était plus assuré d'aller à tout le public qui pouvait y prendre intérêt. Le français portait plus loin. Formey l'a dit à l'Académie de Berlin : « On a substitué le français au latin, pour rendre l'usage de ces Mémoires plus étendu ».

Je veux bien accepter, à la rigueur, qu'en substituant le français au latin dans les Mémoires de l'Académie de Prusse, Frédéric avait fait un coup d'État. Il avait surtout fait un coup de maître, dans l'intérêt et de son royaume et de la culture générale. D'une part il mettait le corps savant qu'il réorganisait au cœur du mouvement des idées, il le faisait universel ; de l'autre il évitait au monde des chercheurs et des penseurs le danger d'une nouvelle Babel, dont notre temps a vu, au grand dommage de la science, monter les étages, chaos d'idiomes jaloux de leurs droits, dont l'ambition embarrasse les savants et menace la science même.

C'est dans cette situation que le français se présenta, fort à la fois d'une jeune et éclatante gloire littéraire et de la puissance de la monarchie la plus peuplée de l'Europe, organe d'une société dont les qualités étaient les plus estimées de l'époque, reconnues dans toutes les épreuves où on l'avait essayé, apte à tous les emplois, en art comme en politique, parvenu, grâce au travail d'élaboration qu'il avait subi, et qui lui assurait sinon la fixité, du moins la sûreté et la perfection d'une langue morte, à acquérir toutes les qualités nécessaires pour succéder au latin comme langue des études, des recherches, des doctrines et pour s'adapter aux exigences d'un

monde que la France avait porté à la recherche de jouissances délicates et à l'amour des manières polies. Il venait à point, tandis que l'italien, par exemple, avait paru prématurément.

Dernière faveur de la fortune. — Il semblait, il est vrai, y avoir à cette substitution du français au latin, un obstacle, qui, en d'autres temps, eût été insurmontable : le latin s'enseignait partout, on s'en servait même pour enseigner. Dans le monde des clercs, il n'était ignoré nulle part. Mais d'abord il n'en était pas de même dans le monde tout court, sauf en certains pays comme la Hongrie et la Pologne. En outre, si le français n'avait pas encore pris place dans beaucoup d'Universités, il pénétrait dans la plupart des maisons d'éducation. Un coup de fortune, qui était un affreux malheur pour la France, vint égaliser les moyens et les chances. Le personnel de maîtres qui lui manquait, la Révocation le fournit. C'est un des points sur lesquels les observateurs ont insisté le plus, avec raison. Quelle que fût alors la propension des Français à aller chercher fortune au dehors, jamais autant de gens de qualité ne s'étaient présentés pour servir dans les grandes maisons [1].

Diverses circonstances favorables s'ajoutaient encore à celles dont je viens de faire mention. L'annexion de Strasbourg fournissait aux étrangers qui venaient en France, particulièrement aux Allemands, un gîte d'étape. J'ai montré comment cette grande ville,

1. Vingt auteurs ont fait des Réfugiés les principaux artisans de notre succès. Mais personne n'est allé plus loin que Mme de Charrière : « A qui la France doit-elle cet agréable empire qu'elle exerce bien plus sur l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande, que sur l'Italie et l'Espagne, à qui si ce n'est à ses réfugiés répandus dans tous les pays protestants ? Sans eux la cour de Berlin n'aurait pas été française, le feu roi de Prusse n'aurait pas écrit en français, son frère, le prince Henri, n'aurait pas entendu avec cette finesse les hommages qui lui ont été rendus en France, il n'y aurait pas répondu avec cette sensibilité ; grâce aux instituteurs français les enfants hollandais et allemands apprennent La Fontaine par cœur, dès qu'ils savent parler, depuis 40 ans les lettres de Mme de Sévigné sont entre les mains de toutes les Allemandes, de toutes les Hollandaises, de toutes les femmes de Suisse un peu bien élevées et le règne de Louis XIV leur est bien plus connu qu'aucune partie de l'histoire de leur propre pays. Lirions-nous aujourd'hui Montesquieu, Voltaire, Buffon, vos édits, vos mémoires, vos remontrances, si votre langue ne nous était pas familière, si votre pays n'était pas une seconde patrie pour la plupart d'entre nous, une patrie que se choisissent le goût et l'élégance. Dans le temps où Saurin faisait accourir à ses sermons tout le beau monde de la Haye, plusieurs Français et Françaises de qualité y donnaient la prévention la plus favorable pour leur nation, et les reparties fines de Mlle de Danjeau, les jugements qu'elle portait sur les gens et les ouvrages, étaient cités dans toute la Hollande. Deux parentes du Duc de la Rochefoucauld furent gouvernantes d'enfants chez des gens de qualité à Utrecht ; d'autres filles de condition, pleines d'esprit et de mérite, y tenaient une école au commencement du siècle, et, vers l'an 1720, des jeunes gens des deux sexes jouèrent chez elles Iphigénie de Racine. Je le demande : ces émanations de la France ne doivent-elles pas avoir contribué infiniment à vous faire régner sur les esprits des peuples où elles furent portées ? » (*Observations et conjectures politiques*, 1787, livre VI ; voir Ph. Godet, *Mme de Charrière*, t. I, p. 394-395).

longtemps avant d'être réunie au royaume, s'ouvrait à toute une jeunesse désireuse d'apprendre notre langue. Plus que jamais, alors qu'elle fut annexée, elle joua ce rôle. C'était un pont où l'on vit passer Talleyrand, Narbonne, Ségur, Tracy, Rayneval, Bignon, où sont venus d'autre part Goethe et Herder, et aussi Metternich et Cobentzl. Montbéliard, au Wurtemberg, était dans une plus faible mesure un autre point de rencontre du même genre, et aussi Neuchâtel, qui appartenait à la Prusse. Sur d'autres frontières, d'autres villes jouaient un rôle analogue, ainsi Douai.

Ajouterai-je qu'avec son réseau de routes, qui est l'honneur des ingénieurs de Louis XV, la France offrait aux visiteurs des communications sûres, faciles, relativement rapides, qui attiraient les étrangers et ajoutaient singulièrement aux avantages que sa situation géographique assurait à notre pays ?

CHAPITRE III

LES RÉCEPTIVITÉS

Premières considérations. — Les réceptivités sont extrêmement variables en degré ; elles vont de l'enthousiasme à la simple résignation. Or la vague envahissante ne pénètre qu'en fonction de la perméabilité des différents terrains. Tout contribue à en augmenter ou à en réduire les effets : l'état politique, les croyances religieuses, l'organisation sociale, la vie intellectuelle, le développement du génie du pays, le caractère des indigènes, l'avancement de leur langue. C'est toute une géographie mouvante, qu'il faudrait connaître, avant de vouloir rien expliquer.

Ne considérons que quelques-unes des particularités qui peuvent se présenter. Il est d'abord manifeste que le morcellement d'un pays, auquel souvent correspond un morcellement linguistique, affaiblit la résistance de parlers émiettés, tandis qu'un rapprochement qui les fond dans une langue ou même dans ce qu'on appelait jadis un dialecte, augmente les chances qu'ils ont de ne pas se laisser entamer. Nul doute par exemple que l'Allemagne du traité de Westphalie, qui jusqu'au milieu du xviiie siècle hésita sur le dialecte auquel devait être attribuée la prééminence, ne fût diminuée dans sa résistance, faute de cohésion ; plusieurs des concurrents de Berlin s'en sont plaints.

Au contraire l'esprit de nationalité, fort proche d'une sorte de patriotisme philologique, tel qu'on le vit se répandre en Allemagne ou en Italie au début du xixe siècle, est tout à fait défavorable à des abandons comme ceux dont on fut témoin sous Frédéric II. Il arrive alors que la langue indigène apparaît comme une sauvegarde de la patrie. En ce cas le sentiment d'attachement s'exaspère et tourne à une passion exclusive, contre laquelle rien ne saurait plus prévaloir. C'est là surtout ce qui arriva, lors du premier Empire, en Europe, où on vit se déchaîner une sorte de révolte contre la langue française, menace pour les patries.

Il faut tenir compte ensuite de la répartition géographique de la

population dans le pays de pénétration, de l'état des communications, etc. Il est bien évident que l'existence de centres d'où se répandra ensuite l'idiome importé est très favorable à celui-ci. Un des obstacles à la diffusion en France même de la langue nationale dans des pays comme la Bretagne, aux hameaux disséminés, doit être cherchée là, aussi bien que dans le caractère traditionaliste des indigènes.

Influence de l'état social. — L'état social est peut-être plus important encore. C'est le plus souvent le goût qu'éprouve une aristocratie pour une vie matérielle ou intellectuelle ou morale plus recherchée qui introduit un idiome étranger, porteur d'une culture plus haute.

L'absence de cette classe qui mène la mode, sinon la pensée ou bien le défaut chez elle d'aspirations de ce genre empêchent la séduction de s'exercer. D'autre part l'entraînement se généralise d'autant plus que la masse est de caractère grégaire et d'une docilité traditionnelle[1]. Des Cours allemandes seront de véritables écoles de francisation, qui, à défaut de doctrines, fourniront modèles et exemples, tandis que la vague du dehors se heurtera, comme il est arrivé en Suisse, où l'indépendance était de tradition, à l'indifférence, ou bien, comme en Angleterre, à des oppositons d'idées, de convictions religieuses, morales, sociales, entre la bourgeoisie et les lords.

Il est presque superflu de rappeler combien une littérature ancienne et riche, où certaines œuvres sont le régal des esprits cultivés, où d'autres, plus populaires, reflètent avec fidélité l'esprit et les sentiments de la masse, constitue une sauvegarde contre l'envahissement de la production étrangère. Le langage, qui a servi d'expression aux écrivains indigènes, est consacré et sacré. Il apparaît comme la forme même de l'esprit de la race. Tout ce qui le menace dans sa possession est considéré comme un danger et devient suspect ; on s'attache à lui avec un amour que révolte une pression violente et directe, qu'alarme même une action sournoise et d'apparence inoffensive. Ainsi en fut-il en Italie, où l'influence française, dès le début, se heurta à des résistances invincibles, comme si le toscan, avant qu'il y eût une nation, fût déjà une forme essentielle du lien national, le soutien d'aspirations encore mal définies, orgueil du passé et espoir de l'avenir.

Au contraire, là où le génie de la race ne s'est pas éveillé, le

1. Voir plus haut sur l'influence d'un Frédéric F, f° 145 v° ; C, f°s 168 v°-169 r°. I, O, P, ont parlé de l'autorité des princes ; N de la docilité des foules (f° 96 v°).

parler traditionnel n'a pour se maintenir que la force de l'habitude et un instinct sentimental, puissant peut-être, mais incapable d'une opposition méthodique.

Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de tenir grand compte aussi de l'état de l'enseignement. Là où existent des écoles de tout degré, bien organisées, que fréquente l'enfant du peuple comme le « clerc », tout le monde reçoit, plus ou moins fortement, l'empreinte que l'esprit national a donnée à la langue et dont la langue à son tour marque l'esprit national. C'est là un état de choses peu favorable aux envahissements extérieurs. Au contraire, là où les écoles supérieures se désintéressent de l'idiome du pays, où les petites écoles bornent leur ambition à répandre des notions religieuses, à préparer aux travaux manuels et aux soins du ménage, la proie est pour ainsi dire sans défense.

Enfin des différences de caractère déterminent des dispositions opposées. L'amour-propre, l'orgueil, si l'on veut, enferment souvent des peuples dans le cercle de leurs idées propres, au point de les rendre incapables de reconnaître la valeur du génie étranger. Ce parti pris se faisait sentir fortement en Espagne et gardait une société, engouée de son passé de force et de gloire, d'un abandon excessif. Ailleurs, comme Schwab l'a montré excellemment, l'imagination, « frappée de l'existence d'un grand peuple, exagère facilement des objets qu'on ne peut du reste pas « mesurer avec le compas géometrique »[1]. Elle auréole et éblouit.

Il va sans dire que, pour la clarté de ces considérations, nous isolons ce qui est au contraire mêlé dans la vie et que les résultats sont aussi complexes que les causes qui les produisent.

On ne saurait reprocher aux concurrents de Berlin de n'avoir pas su classer une masse de faits qu'ils ne pouvaient ni connaître ni contrôler, dont personne aujourd'hui encore ne saurait se flatter d'exposer le détail exact et critique. Car, même en amassant ces faits, ils ne révéleraient pas sûrement l'état psychologique des peuples chez qui le français s'était généralisé. Il se produit dans les esprits des phénomènes qui n'ont rien à voir avec le raisonnement et le calcul, qui pourtant comptent. L'influence d'une mode est une forme de suggestion contagieuse qui agit sur l'imagination et le sentiment. On ne juge plus, on n'admire même pas toujours, et pourtant on suit, sans savoir soi-même pourquoi.

1. P. 67.

CHAPITRE IV

LES APPUIS EXTÉRIEURS

Religion. — Dans une affaire spirituelle telle que celle qui nous occupe, la religion peut, à l'occasion, jouer un rôle considérable. La christianisation contribua certainement à l'unification du monde romain et à l'extension du latin ; l'islamisme a été la cause de l'extension de l'arabe dans l'Afrique du Nord.

Il serait faux de soutenir que la langue française a profité dans les pays catholiques de la communauté de foi qui unissait la France à l'Espagne ou à l'Italie ; ce n'est pas non plus parce que l'Église de Calvin parlait français que notre langue fit la conquête de pays luthériens.

Ce n'est pas en raison des affinités religieuses, mais plutôt en dépit de l'opposition des croyances, que le français a gagné des fidèles.

Quant à l'irréligion que les libertins de France répandirent au xviii[e] siècle, si elle attira vers nous quelques-uns des esprits libres d'Angleterre et d'ailleurs, elle apparut à bien des croyants comme une menace. Si on considère l'ensemble de l'Europe, il serait excessif de prétendre qu'elle valut à notre langue une faveur déclarée.

Politique. — Le règne de Louis XV n'a pas été marqué par des victoires retentissantes, et, si le roi de Prusse Frédéric II s'était francisé et tendait à franciser son royaume, ce n'est pas qu'il ait été vaincu à Rossbach. Le succès de la guerre d'Amérique vint bien tard, et ne produisit en ce sens aucun effet, même aux États-Unis.

Pourtant un grand nombre des concurrents de Berlin et des hommes qui ont parlé du sujet que nous traitons ont attribué à la royauté française une grande part dans la diffusion de la langue au dehors.

La chose est toute naturelle. En France même, combien de préfaces et de dédicaces où l'on exalte les services rendus aux Lettres par le Roi ! Les flagorneurs et les quémandeurs se donnent le mot.

Un des apologistes les plus éminents du français avait érigé en prétendues lois les concordances qu'il croyait avoir observées : « Il y a une certaine fatalité qui joint ordinairement ensemble l'excellence des armes et celle des lettres, et qui fait que la langue des peuples est dans la plus haute splendeur sous les règnes de leurs plus grands rois »[1]. Si l'on n'a le plus souvent parlé que des lettres et non de la langue, c'est qu'on n'a point pensé à les séparer. Encore ne faudrait-il pas de longues recherches pour trouver des pages où les services rendus à l'idiome lui-même ont été mis aux nues. « Le sort de la langue française » du chevalier Lionnière, Seigneur de Rionville, en est un exemple : « La langue françoise, dit-il, a suivi la Monarchie comme pas à pas, et est montée avec elle par degrez au sommet de la perfection, tant il est vrai que le sort de l'une et de l'autre est semblable, et que leurs malheurs, ou leurs avantages sont toûjours communs, toûjours inseparables.... La perfection de cette Langue étoit reservée au Regne de *Louis le Grand* ; il étoit bien juste qu'elle se ressentît du bonheur de la Nation qui la parle, et que, sous ce Prince merveilleux, elle trouvât, comme elle, tout ce qui lui manquoit, pour-être de toutes les Langues la plus polie et la plus noble ».

« Cette conformité, et tous les justes rapports qui se trouvent toûjours entre les progrez des *Langues et des Monarchies*, est assurement un de ces ordres secrets de la Nature, que l'on ne connoît que par l'harmonie et la convenance de ses effets... »[2]. C'était là souvent de la rhétorique de Cour, d'antichambre, et d'Académie, mais pas toujours. L'anonyme qui écrit à M. Remond de Sainte-Albine sur l'orthographe française, au milieu du XVIIIe siècle, n'a rien à espérer de Louis XIV, et il dit : « La perfection de la Langue, Monsieur, est une des choses qui doit le plus intéresser la politique d'un Etat. Louis XIV, qui avoit des idées justes sur toutes choses, convaincu de ce principe, honora d'une protection particuliere l'Académie Françoise, sentant combien ce Corps seroit avantageux à la gloire de la Monarchie. C'est lui, en effet, à qui nous sommes redevables de la perfection de notre Langue, et qui l'a rendue, pour ainsi dire, la Langue de convention de toute l'Europe »[3].

Algarotti, lui aussi, considérait que la langue française devait plus aux armes victorieuses de la nation qu'à ses qualités propres[4].

1. *Rép. aux discours de réception de l'abbé Bignon et de La Bruyère à l'Académie française*, le 15 juin 1693, dans Balden., *Univ.*, p. 3.
2. Paris, Vve Cl. Barbin, 1703, in-12, pp. 77 et 146.
3. *Mercure de France*, avr. 1750, p. 205-206.
4. *Essai sur la langue française*, p. 156, dans Balden., *Univ.*, p. 4.

Et le chevalier Rutlidge érigeait cette idée en doctrine : « Lorsque la langue d'un peuple, dit-il, devient plus générale que celle d'un autre, nous n'en devons pas tant chercher la cause dans son excellence que dans les considérations politiques qui peuvent opérer cet effet. Quand une grande nation brille avec éclat et étend sa puissance par ses conquêtes et ses établissements, il est naturel que le monde en prenne connaissance, et il s'ensuit nécessairement que l'usage de sa langue s'étende à proportion de la correspondance que ses acquisitions et la multiplicité des affaires forcent d'avoir avec elle.... D'où l'on peut conclure que l'extension de la langue française, ce motif si souvent plaidé en sa faveur, au lieu de nous convaincre de son excellence et de la préférence qu'elle mérite, a un effet contraire et sert plutôt à nous rappeler l'ambition et l'inquiétude qui sont la vraie et injuste origine de cette vaste extension »[1].

Assurément, en bonne critique historique, on est porté à croire ce que dit Marivaux, dans son Discours de réception (4 février 1743), de l'inefficacité des succès militaires et de la vanité des conquêtes, alors qu'il s'agit de l'influence à exercer sur les esprits : « Des ennemis humiliés et vaincus aiment-ils à parler la langue de leur vainqueur, quand la nécessité de s'en servir est passée ? Des rois inquiets et jaloux la préfèrent-ils à la leur »[2] ?

Il n'en reste pas moins qu'il faut expliquer comment tant de gens, surtout en Allemagne, ont attribué une si grande importance à Louis XIV. Il semble que d'abord ils étaient hantés par le souvenir des Romains, dont ils ont parlé plusieurs fois, imposant leur langue par la force de leur politique. En outre, comme la plupart appartenaient vraisemblablement à des États faibles, ils étaient portés à grandir par l'imagination l'action d'une puissance considérable, qui avait menacé de dominer l'Europe. Cette idée entretenait en eux de secrets espoirs.

Les faits que j'ai rapportés dans cette histoire me dispensent de remettre ici les choses au point. Je n'en rappellerai qu'un, c'est que le Roi ne s'intéressait même pas à ce qu'un traité de paix fût rédigé en français[3]. Événement important cependant, Louis XIV n'en aperçut pas les conséquences. Richelieu et Colbert avaient eu ce qu'on appellerait aujourd'hui une politique de la langue, mais à l'intérieur du domaine, dans les pays acquis et qu'on voulait colo-

1. *Essai sur le caractère et les mœurs des Français comparés à ceux des Anglais*, p. 272 ; cf. *Année litt.*, 1778, t. VIII (dans Balden., *Univ.*, p. 4).
2. Dans Balden., *Univ.*, p. 6.
3. Voir H. L., t. V, p. 418.

niser. Cette politique se rapportait à leurs vues d'assimilation et de peuplement. Personne de ceux qui ont gouverné ne s'intéressait aux progrès que le français pouvait faire chez les nations étrangères. Et, si certains faits, grands ou petits, semblent contredire cette opinion, il faut prendre garde qu'ils sont explicables autrement[1].

On pourrait même soutenir, la thèse n'aurait que l'apparence d'un paradoxe, que les Rois de France n'ont servi les intérêts du français que sans le savoir et pour ainsi dire malgré eux. Le conflit avec la Hollande avait poussé cette puissance à se défendre par la presse et les appels incessants à l'opinion. A cet effet elle se servait du français, plus répandu dans le monde. Louis XIV, lui, menaçait les auteurs, et faisait poursuivre par sa police gazettes et pamphlets. De sorte que c'était les adversaires du Roi qui étaient les propagandistes de notre langue, et le Roi qui la desservait. Un autre fait. L'exode des Huguenots, si important, eut lieu contre le gré de Louis XIV. On les arrêtait à toutes les frontières. Ce n'est pas en missionnaires que partirent ces malheureux, mais en évadés. Singuliers résultats des calculs humains ! Le Roi de France propageait la langue de la France, la sienne, par ses fautes, à l'impourvue, et malgré lui, par l'effet de mesures qui tournaient contre sa volonté, ses plans et ses désirs.

Je sais bien qu'on ne pourrait pas retrouver semblable antinomie partout. Les étrangers ont beaucoup parlé des ambassadeurs que le Roi entretenait en abondance et de façon permanente, chose nouvelle alors. Il est certain que leur présence était utile à l'expansion du français. Mais ils n'avaient pas été envoyés pour cela, cela va sans dire.

En plein XVIII[e] siècle, les agents diplomatiques avaient bien l'air de ne pas se rendre compte de ce qu'on voulait dire quand on parlait de l'empire de la langue française. J'ai rapporté plus haut, d'après Hatin, l'étonnement que causa à notre ambassade d'Angleterre une lettre où on s'était servi de cette expression [2].

Toutefois si, au lieu de parler de la politique du roi Louis le

1. Voici un exemple. On nous rapporte que Louis XVI fit donner à Malte un exemplaire de chacun des livres imprimés à l'Imprimerie Royale : « On trouve à Malthe des Auteurs dans presque toutes les Langues de l'Europe, à la Bibliothèque de l'Ordre, qui est publique. La plupart des livres qui la composent, sont ceux que les hospitaliers laissent en mourant. En outre le Grand Maître actuel avoit obtenu de Louis XVI que cette Bibliothèque recevroit un exemplaire de chaque ouvrage qui sortiroit de l'Imprimerie Royale » (Lett. de Malthe, 26 janvier 1697, dans P. N. Anot et Malfilâtre, *Les deux voyageurs*, t. II, p. 69).

Cela signifie-t-il que le Roi Louis XVI désirait qu'on apprît ou qu'on cultivât le français ? Non, il cherchait à plaire à un Ordre puissant et à lui donner une marque de sa bienveillance. Cadeau princier, rien de plus.

2. Voir plus haut, p. 791-792.

Grand, on parle, en prenant le mot dont Colbert aimait tant à se servir, de la « gloire du Roi », la question change d'aspect et il me paraît incontestable que l'éclat de ce règne si long, dont les misères finales furent si lourdes à porter pour la France, avait été pour beaucoup dans le rayonnement à l'extérieur de la langue française. Il s'est formé à distance une légende de Louis XIV, inférieure mais analogue à la légende de Napoléon. Les concurrents de Berlin en sont imbus[1].

1. Voir Schwab, pp. 94 et suiv. ; Eberhard, f° 203 r° ; P, f°s 60 r°-v°, 64 v°-67 r° ; D, f° 160 r°-v° ; C, f° 168 r°-v°.

CHAPITRE V

LES FORCES D'EXPANSION
LA VIE DE SOCIÉTÉ

Apparence et réalités. — Après ces considérations préliminaires, venons-en aux forces d'expansion.

Parmi elles on serait tenté de mettre au tout premier rang l'utilité. La plupart des hommes ont en effet avant tout souci de la vie pratique. Navigateurs, commerçants, etc., ont besoin de posséder les idiomes qui leur facilitent les relations et les échanges : d'où le succès de l'anglais chez tous les peuples d'aujourd'hui. L'intérêt bien entendu commande.

Mais il faut bien prendre garde que cette nécessité n'explique guère l'extension primitive d'une langue. On apprend aujourd'hui l'anglais parce qu'il est généralement répandu ; comme on apprenait le français dans un certain monde au xviiie siècle. Qui ne voit qu'il faut d'abord expliquer comment et pourquoi ces langues étaient répandues ? Le fait second n'est qu'une conséquence d'un fait premier qui précisément est en question. Si l'italien avait suffi à l'Italie du xviiie siècle pour recevoir ses visiteurs, elle ne se serait pas mise au français. D'où vient qu'il ne suffisait plus, c'est là ce que nous cherchons à savoir.

J'en dirai autant à ceux qui invoquent la mode. Certes sa puissance est immense. Elle a poussé si loin son empire que ceux mêmes qui ne savaient pas le français voulaient avoir l'air de le savoir. S'ils étaient incapables d'écrire leurs lettres en français, ils mettaient au moins l'adresse en cette langue. C'était bien porté. Le snobisme est de tous les temps, et Juvénal s'indignait du point où l'amour du grec avait porté des dames romaines, qui sans doute ne savaient pas lire Homère.

Mais à s'en tenir là on ne va pas non plus au fond du problème. Pourquoi cette mode ? Qui a pu la faire naître et la porter à cet excès ? Si sot que soit l'esprit d'imitation, encore faut-il qu'il y ait quelque chose qui l'éveille, quelque chose, je ne dis pas qui justifie,

mais qui explique que le « sot bétail », comme disait La Fontaine, se tourne d'un côté et point d'un autre.

Ces apparences une fois écartées, nous arrivons aux causes véritables. La plus considérable est, suivant moi, et je ne prétends ici faire aucune découverte, le prestige de la culture chez le peuple dont la langue s'étend.

Mais ce mot de culture est bien vague, et un peu d'analyse ne sera pas de trop. Toutes les formes de culture exercent leur prestige. L'humanité est ainsi faite qu'elle s'agenouille volontiers devant l'étalage de la force, de la puissance, de la richesse. Ce ne sont pas seulement les sauvages qui s'extasient sur la portée des canons des Espagnols et les ravages qu'un coup peut accomplir. En plein XVIIIe siècle, de somptueuses ambassades comme celle du maréchal de Belle-Isle ébahissent les Francfortois et font priser très haut le pays capable de ces somptuosités.

Pas un Allemand d'alors qui ne soit revenu confondu d'admiration pour les merveilles de Versailles et de Paris, le luxe et les élégances entrevus. D'où une inclination à entrer plus avant dans la connaissance d'une nation parvenue à ce degré de splendeur.

Que la splendeur de la France laissât dans l'esprit de tous ceux qui venaient la visiter un véritable éblouissement, rien ne se comprend mieux, et, comme sa beauté allait de la magnificence à la grâce, il était impossible qu'elle ne charmât point les goûts les plus différents.

On sait trop quelles étaient les ombres à ce tableau, de combien de laideurs l'élégance était environnée, par combien de misères réelles et profondes ce luxe était gâté. A quelques centaines de pas du Louvre un charnier infect ; sur le chemin où roulaient les carrosses allant au Marais, des rues sordides, empoisonnées de monceaux d'immondices, la misère répugnante côtoyant partout l'élégance la plus raffinée. Mais les phares empêchent de distinguer dans l'ombre. Paris, Versailles, lieux de féeries, aveuglaient. Si bien que les étrangers ont plusieurs fois noté le contraste, mais sans qu'il détruisît leur enchantement. Par un phénomène très explicable et qu'ont constaté tous ceux qui s'occupent de sociologie, la misère frappe surtout ceux qui ont au cœur la pitié et un désir de charité humaine ou divine. Ils ne sont pas nombreux, surtout parmi ceux qui promènent leur soif de jouir à travers le monde. Ceux-là passent indifférents, uniquement attachés à ce qui les charme ou les amuse.

Les gens du monde qui venaient en France n'avaient d'yeux pour la plupart que pour les châteaux somptueux, les hôtels bien bâtis,

les parcs où l'art avait cherché et quelquefois réussi à embellir la nature. Ceux d'entre eux, qui, par privilège, étaient admis à y entrer, ne pouvaient se défendre d'une admiration singulière[1] pour le génie d'une nation qui savait non seulement construire des demeures superbes, mais les munir de tout ce qui pouvait séduire les yeux, et former à la vie un cadre raffiné, ici imposant et proportionné à la grandeur des demi-dieux qui habitaient les palais, là gracieux, d'une recherche ingénieuse jusque dans le moindre détail, propre aux réunions familiales et intimes, comme ailleurs aux réceptions solennelles.

Encore faut-il remarquer, si naïve que puisse paraître l'observation, que, pour goûter le charme de beaucoup de belles choses, il n'était aucunement nécessaire de connaître le français. Ni les monuments, ni les statues, ni les tableaux, ni les tapisseries, ni les mille objets où éclatait la supériorité de notre goût ne parlaient d'autre langue que la langue éternelle et directe de l'art, qui se passe de mots, à moins qu'une inscription ne parlât latin, ce qui arrivait. Si le connaisseur bavarde en leur présence, c'est un signe qu'il n'est pas très ému ou qu'il enseigne, explique ou veut se faire expliquer, et que le « sujet » l'intéresse plus que l'art.

S'il est roi, prince, évêque, seigneur ou même simple bourgeois, il se peut que son admiration l'emporte jusqu'à l'ambition d'avoir chez lui de semblables merveilles, de les faire reproduire, faute de pouvoir les acheter et les emporter. Des Suédois, épris de nos cathédrales, ont ainsi appelé, dès le moyen âge, des maîtres-maçons de chez nous pour aller édifier de semblables monuments sur leur sol. La langue n'a guère profité, semble-t-il, de leur séjour. La statue de Pierre le Grand à Pétersbourg a été une leçon d'art français, non de français.

Les choses se passent un peu différemment quand il s'agit simplement des colifichets de la mode. La grande dame qui visitait les boutiques de Paris, et voulait en emporter des meubles ou des parures, n'avait, semble-t-il, pas grand besoin d'apprendre la langue pour se procurer de quoi passer son envie.

Il faut prendre garde tout de même qu'on fausserait la vérité en poussant à l'extrême cette réserve. L'achat d'une toilette, par exemple, nécessite une certaine entente entre l'acheteuse et la marchande, un échange d'observations tout au moins. Il faut que l'une, après avoir étalé, fasse valoir et que l'autre, si elle n'abdique pas

1. Sur la séduction exercée par Versailles, voir Balden., *Univ.*, p. 7, n. 2. Il renvoie à Herder, *Briefe Zur Beförderung der Humanität* (Neueste Sammlung), 1797, let. 110, éd. Suphan, XVIII, p. 150, et à Radlof.

toute personnalité, exprime ses désirs, ses préférences, propose ses observations, en vue d'une adaptation finale qui a toujours quelque chose d'individuel.

En outre il ne s'agit pas toujours simplement d'acheter. On veut reproduire, imiter au moins. Des « artistes » s'inspiraient des modèles de Paris, pour mettre leurs produits au goût du jour. Il est bien certain que la leçon de choses jouait là un rôle de premier ordre. On regarde faire, et on essaie d'« attraper le coup ». Mais cette imitation directe n'annule pas le rôle du langage. Passe quand il s'agit de certains arts ou de certaines sciences. Leur vocabulaire peut se traduire en partie. Moitié emprunt, moitié transposition, on s'en tire, quand il s'agit d'une technique stable, suivie. C'est le cas par exemple en mathématiques, et même en chimie ou en peinture. Si grands que soient les progrès, si variées que soient d'un âge à un autre les manières de faire et les résultats, il est possible de se tenir au courant.

Il n'y a au contraire aucun espoir, quand on touche aux productions où la fantaisie apporte de continuels renouvellements. Il suffit de songer aux vêtements, aux coiffures, à la cuisine. Là, pour une chose qui dure, vingt qui ne font qu'une saison. Le *fricandeau* a régalé les gourmets de la Scandinavie à l'Espagne pendant un siècle, mais, à côté de cette pièce de résistance, quelle innombrable quantité d'inventions par lesquelles des maîtres-queux affriandaient l'Europe ? Or beaucoup n'eurent qu'une gloire et un nom éphémères. C'était pis encore pour l'habillement. La poupée de modes arrivait à l'étranger étaler ses grâces. Mais, toute muette qu'elle fût, elle avait aussi un langage, inhérent à son caractère. Chacune des pièces de son accoutrement, du talon Louis XV aux échafaudages de ses cheveux, portait un nom, et un nom bien français. Au reste le plaisir des coquettes eût perdu quelque chose de son attrait si on eût débaptisé ces affiquets. Leur nom était un titre, un certificat de provenance, une garantie de nouveauté, d'élégance et de beauté. Il parait, tout comme la chose elle-même.

Je sais bien que qui emprunte des mots n'apprend pas forcément pour cela une langue. Il faut tenir compte pourtant d'un entraînement fréquent et naturel, par lequel le revendeur, l'acheteur aussi, est amené à prendre connaissance de la langue du pays d'où viennent toutes ces belles choses. Le producteur de l'étranger va à la source apprendre son métier, il veut au moins lire les manuels techniques. L'amateur, lui, a ses journaux, grâce auxquels il s'informe et contrôle. La communication avec la nation d'origine le flatte ; il lui semble même qu'elle l'élève. Elle transporte des

objets à sa personne un vernis général de distinction, et de goût raffiné.

Il n'y a qu'une voix sur ce point. Tous les observateurs ont noté ce caractère essentiel de l'époque. L'ameublement d'un salon à lui seul l'eût révélé. Les graves tapisseries avaient cédé les murs à des miroirs qui avertissaient la coquetterie, mais permettaient aussi de voir sans regarder, sur le parquet un cercle de sièges légers dont les pieds inspirés de la jambe féminine se posaient sur un talon haut, des courbes qui semblaient ne pas vouloir pousser leur course jusqu'au bout, et se retournaient soudain pour finir un rinceau, ou faire place à une fleur, des tentures empruntées à la nature ou inspirées de légendes d'amour [1].

Un des mérites de certains des Mémoires que nous avons analysés a été non pas de reconnaître des séductions qui exerçaient un effet bien connu, mais d'avoir aperçu qu'il avait fallu pour créer pareil ensemble un concours extraordinaire de la haute société française et des artistes en tous genres, qui lui créaient son cadre de vie, d'apprécier tant bien que mal à leur valeur les efforts de chacun, ensuite de comprendre qu'entre toutes les pièces de cet édifice il y avait un lien étroit, un esprit, qui en rendait les diverses parties solidaires, comme ces chaînes invisibles qui, enfoncées dans la pierre, tiennent solidement réunis les quatre murs d'un maison : le génie français. Avec raison on a considéré que la littérature, la langue elle-même, dans son ordonnance, le choix des matériaux, son esprit d'ordre, de mesure, son tact, participait à l'œuvre générale, qu'elle en était non seulement le reflet, mais un des produits, de même caractère que les autres et d'une valeur encore supérieure.

Du reste, quelle que pût être dans la vie du monde en France l'importance du cadre extérieur, ce qui en faisait le charme, c'était cette vie même. « Quelques peuples, a dit Diderot, paraissent avoir cédé à leurs besoins mutuels en formant des sociétés ; il semble que le Français n'ait consulté que le bonheur d'y vivre » [2].

Le changement de sens du mot de *conversation*, qui en arrive à signifier *entretien*, indique assez combien l'art de vivre ensemble consistait avant tout dans l'art de causer. Les spectacles, les bals, les concerts valaient sans doute par eux-mêmes, mais aussi par les occasions qu'ils donnaient d'échanger des propos. Eberhard disait que tout l'art des dialogues antiques avait passé dans nos entre-

1. Voir C, f° 168 v° ; N, f° 96 v° ; V, f° 10 v° ; Q, f° 49 v°.
2. *Disc. de récept. à l'Ac. fr.*, 26 janvier 1747.

tiens, affiné par l'art de conserver à la controverse même une allure amicale, de lui donner de l'agrément à force d'esprit et de bonne humeur[1]. Dans toutes les réunions, les femmes jouaient un rôle essentiel. Elles étaient l'âme des salons. Et les étrangers ne manquaient pas de faire la différence entre elles et les maritornes de certains pays, voire même les grandes dames qu'ils avaient vues dans les Cours et les châteaux, guindées dans leur parure, confites dans leur solennité[2].

Ajoutons que ce qui devait prédisposer les étrangers à goûter le charme de la France, c'était l'accueil qui leur était fait. La haute société française, avec une grâce exempte de toute trace de pédantisme, excellait à ménager les amours-propres[3]. Sans doute elle éprouvait une certaine vanité à se sentir entourée de l'estime générale. Mais elle la dissimilait avec soin. Loin d'imposer avec superbe son exemple, elle avait pour ses hôtes une considération qui les flattait. Moore a marqué très finement la différence entre cette réserve et les prétentions que d'autres étalaient.

On imagine bien que, malgré cette séduction, les tares morales de la société française, même quand le dévergondage de la Régence eut pris fin, ne restaient pas inaperçues. Le monde n'a pas attendu, pour les connaître, les « Historiettes », les « Mémoires », les « Chansonniers » et les « Correspondances ». Calomnies, médisances, cancans sur Paris, les Parisiens et les Parisiennes, couraient toutes les routes du monde. Il est permis de penser que tout cela a au moins autant amusé que scandalisé.

Les censeurs ne passaient point condamnation, vingt passages des études que nous avons analysées le montrent assez, mais le charme agissait quand même, et on ne pouvait s'empêcher d'admirer aussi

1. F° 194 v° ; Impr., p 46.

2. « Le grand art des bons écrivains françois est précisément celui des femmes de cette nation, qui se mettent mieux que les autres femmes de l'Europe et qui, sans être plus belles, le paraissent par l'art de leur parure, par les agréments nobles et simples qu'elles se donnent si naturellement » (Volt., *Dict. phil.*, Art. langues, sect. III).

Cf. Le rayonnement intellectuel de la France au XVIIIe siècle n'est point une déviation de sa croissance : c'en est le développement naturel et la suite. La France continue de régner, exerçant le règne qui convient à ce temps. Elle a eu cette singugière fortune que les grandes époques de son histoire ont été de grandes époques pour la société moderne. Elle a proposé à l'Europe un type supérieur de civilisation dans la nation et dans l'État ; la nation poursuit et complète l'œuvre de l'État. « Au XVIIe siècle, a dit Guizot, c'est le gouvernement français qui agit sur l'Europe ; au XVIIIe, c'est la société française » (*Civil. en Eur.*, leç. XIV, dans Sorel, *L'Eur. et La Rév.*, t. I, p. 156-157).

3. « On a ici, écrit Franklin, pour un étranger les mêmes égards qu'en Angleterre pour une dame ». Avec les femmes, écrit d'autre part un Anglais, le premier titre est celui d'étranger. On riait bien un peu, parfois, des pataquès et des maladresses, mais sous cape.

bien que l'aisance des Parisiennes à porter la parure leur art de soutenir et d'animer la conversation sans avoir l'air de la conduire, leur dextérité à nuancer les sentiments même les plus subtils, à donner de la grâce à leur accueil, de l'à-propos à leur sourire, du naturel à leur amabilité, de la douceur même à leurs reproches [1].

L'accord entre la Société et la langue. — Il était indispensable, pour que rien ne détonât, que la langue eût incorporé en elle cette politesse générale et se fût faite sociable : manière de vivre et manière de parler forment un tout inséparable. Certains sourires vont avec certains compliments, certains refus avec certains coups d'éventail ; il y a une appropriation nécessaire à la façon de saluer de la phrase qui accompagne l'inclinaison ou la révérence. Voltaire a marqué combien les étrangers ont compris que s'initier aux mœurs françaises et apprendre à parler français étaient deux choses intimement liées : « Le même esprit, dit-il, qui a porté les nations à imiter les François dans leurs ameublements, dans la distribution des appartements, dans les jardins, dans la danse, dans tout ce qui donne la grâce, les a portées aussi à parler leur langue » [2].

Le « Roi du Siècle » se rencontrait sur ce point avec Galiani, comme Duclos avec Garaccioli [3]. L'*Encyclopédie méthodique* de 1784 y insiste à son tour : « La politesse, la clarté, la simplicité, la précision distinguent notre langue ; et ces qualités tiennent aux progrès de la sociabilité parmi nous. Dans une nation où règne une communication continuelle des deux sexes, des personnes de tous les états, des esprits de tous les genres... s'est formé ce ton du monde, etc..... De ce concours d'efforts réunis, on sent qu'il a dû résulter une langue simple dans ses formes et précise dans ses

1. « Accoutumé à tout vouloir embellir, à tout peindre ; à tout colorier, à prêter au moindre geste une impression d'agrément, au plus petit sourire une nuance d'enchantement, le siècle veut que les choses, sous la parole de la femme, se subtilisent, se spiritualisent, se divinisent » (Les Gonc., *La femme au XVIII*[e] *siècle*, p. 38).

2. *Dict. philos. art. Langues*, sect. III.

3. Balden., *Univ.*, p. 27-28. On comparera ce qu'en dit le Vicomte de Ségur. De là « ... cette politesse si rare, ce goût exquis, cette mesure dans les discours, dans les plaisanteries, cette grâce de maintien, en un mot, cet ensemble qui classait ce qu'on appelait la bonne compagnie et qui distingua toujours la société française, même chez les étrangers....

« La politesse, le goût, le bon ton, étaient une espèce de dépôt que chacun gardait avec soin, comme s'il n'eût été confié qu'à lui. C'est à la politesse que les femmes, avec raison, mettaient le plus d'importance, elle est, en effet, la première expression du respect qu'on leur doit. La politesse est de plus si précieuse dans le commerce de la vie, que l'on a vu des gens se passer d'esprit en sachant mêler la politesse à la noblesse, à l'élégance des manières » (extrait par Barrière du livre : *Les Femmes, leur condition et leur influence*, qui parut en 1795. Voir *Mém.* du Comte de Ségur, Avant-prop., p. II-III).

expressions, plus variée dans ses tours que dans ses mouvements, exprimant avec clarté ce que les vues de l'esprit ont de plus abstrait, ce que le sentiment a de plus délicat, et ce que les convenances de la société ont de plus fugitif. Cette langue, par un rapprochement qui peut étonner du premier coup d'œil, est tout à la fois la langue de la galanterie et celle de la philosophie, la langue de plusieurs cours de l'Europe et celle de leurs traités, et ce n'est qu'à son propre mérite qu'elle doit cet empire presque universel que les Romains tentèrent en vain de donner à la leur, quoiqu'ils en prescrivissent l'usage aux peuples qu'ils avaient soumis »[1].

La « conversabilité » du français. — On a peut-être remarqué, dans un des Mémoires que j'ai analysés, le mot de « conversabilité ». C'était un barbarisme (l'Académie avait même rayé de son Dictionnaire *conversable*). Mais avec quelle justesse il désignait une qualité par laquelle la langue française méritait son rang éminent. L'abbé Galiani avait fait un autre néologisme en écrivant à Mme d'Épinay : Le langage du peuple le plus social de l'univers, le langage d'une nation qui a besoin de parler pour penser et qui ne pense que pour parler, doit être le langage le plus *dialoguant*[2]. Nous avons assez montré pour n'y pas revenir ici, comment, depuis les temps de Louis XIII, la société française était parvenue à lui donner la perfection dans ce rôle, à force d'efforts et je dirai de sacrifices ; elle y avait conformé son génie même.

Les femmes qui s'étaient succédé depuis l'Hôtel de Rambouillet étaient arrivées à leurs fins ; rien ne manquait pour exprimer les nuances les plus délicates du sentiment, rien ne restait dont la délicatesse la plus susceptible pût s'offusquer, et certaines réussissaient à assembler les mots avec autant de bonheur qu'à assortir leurs invités[3].

Évidemment beaucoup d'étrangers n'avaient pu apprendre tout cela que de loin et par ouï-dire ; ils n'avaient eu leur entrée ni chez Mme Du Deffand, ni chez Mlle de Lespinasse, ni chez Mme Geoffrin[4]. Il faut leur savoir un certain gré d'avoir deviné les effets

1. *Gr. et Litt.*, t. II. Paris et Liége, 1784, p. 449.
2. De Naples, 12 mai 1770, dans Balden., *Univ.*, p. 28.
3. Mme de Genlis a raconté avec quelle attention la maréchale de Luxembourg, qui « avait peu d'instruction », observait les délicatesses du langage. Elle y attachait même « trop d'importance », et « jugeait sans retour » une expression de mauvais goût (*Mém.*, p. 63-64).
4. [Mlle l'Espinasse] avait formé « un cercle de gens qui n'étoient point liés ensemble. Elle les avoit pris çà et là dans le monde, mais si bien assortis que, lorsqu'ils étoient là, ils s'y trouvoient en harmonie comme les cordes d'un instrument monté par une habile main. En suivant la comparaison, je pourrois dire, qu'elle jouoit de cet instrument avec un art qui tenoit du génie » (Marmontel, *Mém.*, p. 306-307).

d'une culture qu'on ne pouvait connaître du dehors et de n'en avoir pas médit[1].

Pendant que les satiriques de tous pays — la France de Molière comprise — se moquaient des dégénérescences de cette politesse, de la grâce tournée en frivolité, des bienséances déchues en minauderies, des politesses tombant à la mièvrerie et surtout des façons de parler qui n'étaient plus que des formules vides, nos auteurs en général se sont gardés des censures puritaines et des incompréhensions rageuses.

D'autre part, ils n'ont pas, comme Herder, poursuivi de leurs sarcasmes les propos frivoles, ou les jeux d'esprit. Ils eussent pu néanmoins montrer un peu plus comment, par un changement qui est tout à l'honneur de cette époque, les salons non seulement bruyaient de compliments et de réparties, de plaisanteries et de badinages, mais retentissaient aussi de graves discussions sur les questions les plus hautes, qu'on parvenait à mêler à la conversation mondaine, sans lui enlever son aisance ni même son air enjoué. Et ce sérieux sans pédantisme ajoutait singulièrement à l'attrait des réunions les plus distinguées.

Garat a dit très justement en parlant de cette époque de rayonnement : « La capitale de la France était en quelque sorte le grand lycée de l'Europe, et les étrangers même qui pouvaient donner les meilleures leçons venaient en prendre »[2]. On remarquera la modestie affectée peut-être, mais courtoise, de cette formule. La France qui donnait des leçons admettait qu'elle pouvait en recevoir. Moore oppose non sans raison cette condescendance à la morgue des panégyristes d'Outre-Manche, qui pensaient faire valoir l'Angleterre en opposant son excellence à la misère des autres nations[3].

Nos missionnaires. — En outre, et c'est là sans doute ce qui a

1. Voir particulièrement B, f° 174 r°, et O, f° 80 r°.

2. *Mém. hist.*, t. III, p. 5. Le Comte de Ségur a marqué mieux que personne comment les étrangers non seulement y trouvaient du charme, mais du profit : « Quoique bien jeune, dit-il, porté naturellement à la réflexion, je me convainquis bientôt, dans ces écoles brillantes de civilisation, des causes qui donnaient en Europe des avantages presque universels à notre politique et à nos littérateurs sur ceux de tous les autres pays, en en exceptant l'Angleterre, qui nous dispute cette prééminence... pour traiter avec les hommes et pour les peindre, il faut les étudier, les connaître, et cette connaissance profonde ne peut s'acquérir qu'au milieu d'une civilisation perfectionnée, et dans une position où la pratique du monde substitue la réalité aux apparences et l'expérience aux systèmes....

« Ce n'étaient point des abbés, des professeurs, des savants séparés du monde par leurs vœux, par leurs études ou par leur obscurité, qui répandaient de si vives lumières sur le jeu des passions humaines ; c'étaient des hommes qui les avaient éprouvées et constatées » (*Mém.*, p. 99).

3. *Lett.*, XCVI, t. II, p. 353-354.

éclairé ceux qui ne sont pas venus chez nous, la France envoyait au dehors des hommes et même des femmes, qui apportaient avec eux quelque chose de l'esprit de Paris. Elle s'exportait[1].

Robison a vu très clairement l'entrain avec lequel toute la société française s'était donné spontanément, comme une mission, la charge et l'agrément de répandre dans le monde la haute culture dont elle s'était imprégnée : « Les Français sont arrivés à se considérer comme les instructeurs du monde pour tout ce qui est ornement de la vie, et, se sentant admis comme tels, ils ont formé leurs manières en plein accord avec la plus condescendante complaisance pour tous ceux qui leur reconnaissent cette supériorité.

« Charmés à un haut degré de ce rôle, ils sont devenus missionnaires zélés du raffinement dans toutes les catégories de la recherche humaine. Ils ont ramené cet emploi d'apôtre à un système qu'ils poursuivent avec ardeur et délice.... C'était le but proclamé (un grand et magnifique but) du grand Colbert, de faire de la Cour de Louis XIV la source du raffinement humain, et de Paris l'Athènes de l'Europe »[2].

Un Descartes ou plus tard un Voltaire, un Maupertuis, allaient

1. Sorel l'a dit dans une page qui mérite d'être citée ici : « Les livres n'auraient pas suffi à cette œuvre ; il y faut la parole animée, la propagande vivante, les émissaires enfin. Ils sont légion, ils se disséminent dans toute l'Europe. Voltaire donne le signal : Diderot parcourt la Hollande et pousse jusqu'en Russie ; d'Alembert promène par le monde son esprit lumineux, Raynal sa « providence », Condillac sa méthode et tous ses merveilleux appareils de précision. Quant aux demi-dieux nomades, la liste en serait trop longue. Il y a dans cette étonnante génération comme une sorte de fièvre qui l'invite au voyage et la pousse à se répandre. Tel Bernardin de Saint-Pierre, qui se met en route pour remplir en Russie le rôle de législateur, vagabonde en Pologne et cherche au milieu des mécomptes, dans ces pays ingrats, le génie qu'il ne devait trouver qu'à l'île de France. Tel Dumouriez que l'on voit errer sur tous les chemins de traverse et s'arrêter à toutes les hôtelleries : partant pour l'Italie la besace au dos, le bâton à la main ; s'exerçant en Espagne à l'intrigue, en Corse à la guerre civile, en Pologne aux révolutions, en attendant l'heure où le hasard mettra dans ses mains l'honneur et la fortune de sa patrie. Aux maîtres que l'on appelle et que l'on fête, aux inconnus qui battent l'estrade et frappent à la porte, se joignent les curieux, ceux qui veulent voir le monde, s'exercer et s'instruire. Ajoutez encore les étrangers cosmopolites, diplomates, militaires, savants, etc., etc., qui se font dans cette France dispersée une sorte de patrie de convention, de Maurice de Saxe à Milord Maréchal et à Grimm. La France en attire le plus qu'elle peut ; un instant il fut question d'embaucher Gœthe, alors étudiant, pour la chancellerie allemande de Versailles. Enfin le bruyant et confus essaim des nouvellistes, gazetiers... et agioteurs de toute denrée, qui, pour travailler dans les bas-fonds, n'en creusent pas moins à leur manière, le lit où couleront les grandes eaux » (*L'Europe et la Rév.*, t. I, p. 155-156).

2. J. Robison, *Proofs of conspiracy*, p. 8 de l'Introduction à la 5e édition. Dublin, 1789.

Cf. Robinet (*Considérations sur l'état présent de la litt. en Europe*, p. 124) : « Les mœurs françaises sont celles de l'Europe. La politesse les a introduites dans toutes les cours : l'agrément les y retient. En Espagne, en Italie, en Angleterre on trouve des petits-maîtres et des beaux-esprits.

Cette espèce, la plus plaisante de la société, est partout la même. Paris en a fourni le moule.... Le marquis de Molière est goûté dans toute l'Europe, parce que toute l'Europe en a l'original sous les yeux... ».

faire à l'étranger tout autre chose que de montrer le pavillon. Chez ceux des nôtres qui emplissaient l'Europe, s'il y avait une tourbe, il se trouvait aussi des gens qui, à divers degrés, conservaient et avaient le droit de conserver avec leur dignité personnelle un certain orgueil de leur patrie. Ils se présentaient surtout eux-mêmes, cela est évident, mais se paraient aussi de leur caractère de Français, qui les servait et qui, s'ils en étaient dignes, ajoutait quelque chose à leur prestige et au prestige national.

Or aucun d'eux ou presque aucun n'a appris les langues étrangères. Ce parti pris ne manqua pas de trouver des censeurs, mais il n'était pas nuisible à notre langue, dont la connaissance était nécessaire pour profiter du contact de ces hôtes.

CHAPITRE VI

LA LITTÉRATURE

Je n'ai parlé jusqu'ici que de la société française. Nous avions encore autre chose à offrir aux curiosités intelligentes. C'était cet ensemble d'œuvres littéraires de toutes sortes, trésors de science, de raison, de pensée ou d'art, précieux soit pour la recherche, soit pour la vie, soit pour la jouissance de la beauté, suprême besoin des âmes d'élite. Elles étaient aussi nombreuses et aussi éclatantes que toutes celles qu'on avait vu paraître n'importe où, à n'importe quelle époque, dans le court espace d'un siècle et demi. Il est inutile d'en montrer le prix.

C'est chose superflue aussi que de prouver la nécessité d'un apprentissage de la langue, qui s'impose à quiconque veut goûter pleinement une littérature. Des traductions ne suffisent pas ; elles n'apaisent pas le désir d'une connaissance réelle et exacte ; elles l'exaspèrent plutôt, en le trompant.

L'infériorité d'une version, si bonne qu'elle soit, éclate particulièrement quand il s'agit de faire passer d'une langue à l'autre ce qu'on appelle l'esprit. L'esprit français n'est ni l'humour anglais ni le witz allemand. Chacun d'eux parle sa langue et rien qu'elle.

Au reste, si actifs que soient les traducteurs, ils ne peuvent donner que quelques œuvres, choisies suivant leur goût ou, ce qui est pire encore, suivant les chances de succès et de vente. Il est de toute impossibilité de suivre par leur moyen la production d'une époque un peu féconde. Qu'on pense aux années qui ont suivi 1760 ! Pour tenir l'Europe au courant, il eût fallu non un collège de traducteurs, mais une manufacture.

Est-il vrai pourtant que ce soit surtout l'attrait de notre littérature qui a fait le succès de notre langue en Europe ? Je me permets d'observer d'abord que, dans notre monde moderne, peu de passionnés d'Ibsen ou de Tolstoï ont eu le courage d'apprendre soit le norvégien, soit le russe. Au XVIII[e] siècle avait-on une propension ou des facilités plus grandes pour étudier les langues étrangères, de

façon à aller aux textes originaux ? C'est bien douteux, mais accordons-le. Cependant, on a joué à Raguse, nous l'avons vu, beaucoup de comédies de Molière et il ne semble pas que de nombreux Dalmates se soient mis au français.

Malgré cela d'excellents juges, comme Baldensperger, professent l'opinion que j'examine[1]. Et il faut convenir qu'ils ont pour eux les témoignages des principaux écrivains français du XVIIIe siècle.

Dès 1723 l'abbé d'Olivet posait la thèse : « Par nos livres nous avons rendu notre langue chère aux étrangers ». Voltaire l'a non seulement adoptée[2], mais, sans doute avec le sentiment que quelque chose de ce mérite rejaillirait sur lui, il l'a défendue avec emportement. On trouvera tous les passages de ses écrits et de ses lettres réunis dans l'article de F. Baldensperger, auquel je fais allusion. L'apostrophe du *Discours aux Welches* est véhémente ; les Français y sont accusés de se prévaloir d'une gloire que seuls leurs grands auteurs ont le droit de revendiquer : « Vous vous applaudissez de voir votre langue presque aussi universelle que le furent autrefois le grec et le latin. A qui en êtes-vous redevables, je vous prie ? A une vingtaine de bons écrivains que vous avez presque tous ou négligés, ou persécutés ou harcelés pendant leur vie.... O Français, je me fais un plaisir d'admirer avec vous vos grands poètes ; ce sont eux principalement qui ont porté votre langue jusque sous le cercle polaire, et qui ont forcé des Italiens et des Espagnols même à l'apprendre ».

Si ailleurs le ton est moins lyrique et moins satirique, la doctrine n'est pas moins ferme. On en trouve l'affirmation répétée depuis les *Lettres à Milord Hervey* en 1740 et le *Discours de réception de 1746* jusqu'à la *Dédicace d'Irène*. Elle est dans le *Siècle de Louis XIV*[3] ; l'auteur l'avait exprimée à d'Olivet[4], Duclos[5] et opposée à Deodati de Tovazzi[6].

Rousseau expliquait par l'estime qu'il avait pour nos bons livres l'amour qu'il portait à la nation française : « mes lectures continuées et toujours tirées de la même nation nourrissoient mon affection pour elle, et m'en firent ensuite une passion aveugle que rien n'a pu surmonter. J'ai eu dans la suite occasion de remarquer dans mes voyages que cette impression ne m'étoit pas particuliere, et qu'agissant plus ou moins dans tous les pays sur la partie de la nation

1. *Univ.*, pp. 10 et suiv.
2. *Disc. de Récept.* du 25 novembre 1746.
3. Chap. 32.
4. 26 mars 1754.
5. Lett. du 7 octobre 1761.
6. 24 janvier 1761.

qui aimoit la lecture et qui cultivoit les lettres, elle balançoit la haine générale qu'inspire l'air avantageux des François. Les romans plus que les hommes leur attachent les femmes de tous les pays, leurs chefs-d'œuvres dramatiques affectionnent la jeunesse à leurs théâtres..., l'excellent goût de leur littérature leur soumet tous les esprits qui en ont; et dans la guerre si malheureuse dont ils sortent, j'ai vu leurs Auteurs et leurs Philosophes soutenir la gloire du nom François ternie par leurs guerriers »[1].

D'autres écrivains, dont il ne vaut guère la peine de parler après ceux-là, l'abbé Leblanc[2], l'abbé Coyer[3], Desfontaines, etc., se sont rangés à cette manière d'expliquer notre influence.

L'Encyclopédie aussi l'a faite sienne : « Le XVIIe siècle et le XVIIIe siècle ont produit, dit-elle, dans notre langue tant d'ouvrages admirables en tout genre qu'elle est devenue nécessairement la langue des nations et des cours de l'Europe »[4].

L'unanimité des témoignages fait impression. Il conviendrait cependant de tenir compte des opinions plus réservées des étrangers eux-mêmes qui ont eu à donner leurs raisons. Frédéric II, que personne ne peut accuser de tiédeur, est moins absolu que Voltaire. « Si le français, dit-il, se répandit dans toute l'Europe, ce fut *en partie* pour l'amour des bons auteurs ». La réserve mérite d'être soulignée. La suite de la phrase vaut aussi d'être retenue ; le roi ajoute : « même pour les bonnes traductions des anciens qu'on y trouvait »[5].

Et ceci nous conduit dans un ordre de considérations particulières, où le génie créateur français n'a plus aucune part.

1. *Confes.*, liv. V. Cf. *Nouv. Hél.*, liv. XLII.
2. « M. Guttrie prétend que c'est l'universalité de notre Langue qui a mis nos Poëtes à la mode, mais il ne prend pas garde qu'il en avoue plus qu'il en devroit avouer pour la These qu'il entreprend de soutenir : en effet ne sont-ce pas les excellens Ouvrages de toute espéce qui ont été composés dans cette Langue qui l'ont rendue universelle ? » (*Lett.* de l'abbé Leblanc, historiog. des bastimens du roi. Amsterdam, 1751, t. I, p. XXXV).
3. *Nouv. observ. sur l'Angleterre* dans *Œuvres*, t. V, p. 223.
4. Art. *Lang. fr. et langue* ; cf. Balden., *Univ.*, p. 13.
On comparera l'apostrophe de Prémontval :
« Eh ! qu'importe le plus ou moins de mérite de notre langue en soi, si par le génie de nos auteurs elle a joui incontestablement de la supériorité sur toutes les autres pendant plus d'un siècle ? C'est cette supériorité, François, que je vous exhorte à maintenir de toutes vos forces ; car je vous avertis qu'elle vous échappe. C'est cette supériorité, Allemans, Anglois, Danois, Russes mêmes, que je vous conseille de disputer, et vous le pouvez avec succès, si vous vous y prenez comme il convient. Voyez ce que nos auteurs ont executé avec un instrument assez médiocre. Quels chefd'œuvres ! et quelle gloire pour ceux qui les ont produits ! J'oserois presque dire qu'il leur a manqué une langue ; au lieu qu'à la plupart des autres langues, il a manqué lontems, ou il manque encore des génies pour les employer » (*Préservatif contre la corruption de la langue françoise...*, t. I, p. 242).
5. *De la litt. all.* (*Deutsche Litteraturdenkmale*, n° 16, p. 36).

Au contraire mon lecteur a pu remarquer, au cours du résumé que j'ai fait ci-dessus des dissertations présentées au Concours de Berlin, combien les auteurs, sauf quelques rares exceptions, ont peu et mal parlé de notre littérature. Mettons à part Rivarol, qui est français, et Schwab, qui s'est montré un vrai critique. Sauf un ou deux, parmi les seize autres (dont Eberhard et G), personne n'a mis notre littérature au rang que lui méritait son caractère et sa grandeur. On ne l'a pas ignorée ; pis que cela, on l'a méconnue. Nulle part ou presque nulle part une phrase qui reflète une émotion d'art, qui prouve qu'on ait goûté la sublimité des uns ou le charme des autres. On dirait des copies de bacheliers, pâles reflets de manuels, vides de sentiments et d'idées personnelles. Tous ces concurrents étaient-ils donc des grimauds ? N'avaient-ils même pas près d'eux un prêtre qui ait frémi en écoutant *Tartuffe*, une femme qui ait pleuré des angoisses de *Phèdre* devant son destin, ou qui ait compati aux douleurs de la nouvelle Héloïse, voire de Manon ? Peut-être. En tous cas il est bien difficile d'accorder cette froideur avec la théorie qui veut que l'enthousiasme pour nos œuvres ait été le fondement de la popularité de notre langue.

Il est parlé du goût français, mais c'est à propos de confort et de luxe. Seul à peu près Eberhard et un concurrent, qui écrit en français, le mettent à sa place, qui est la première : « Dans tous les Etats comme en France s'est répandu ce que nous appellons le bon gôut, et c'est ce bon gôut, c'est à dire ce *sentiment du Vrai*, qui mit toutes les nations en Etat de connoître et d'apprécier le vrai mérite de la Langue Françoise »[1]. Schwab se distingue de tous sous ce rapport[2]. Et cependant n'était-ce pas là une qualité essentielle, intimement liée à l'esprit de société qui avait fait de la littérature française l'éducatrice générale de la bonne compagnie ?

On se tait de même sur l'esprit de mesure, caractéristique de la race et du sacrifice qu'elle lui a fait de certaines originalités. Serait-ce que déjà on appréciait en Allemagne violences et excentricités ?

J'irai plus loin. Le caractère profondément humain qui donnait à tant de nos écrits une valeur et une portée générale n'a pas été mis en lumière. Eberhard seul a aperçu que c'était là ce qui permettait à la France de prétendre à la succession de l'Antiquité[3], et il n'y a pas insisté. On ne saurait trop marquer l'importance de cette observation : Le caractère essentiel de la littérature française classique, celui qui méritait de la rendre universelle, reste inaperçu.

1. O, f° 74 r°. Cf. le développement de L, f° 114 r°.
2. Voir p. 111-113 et n. 41.
3. F° 199 v° ; Impr., p. 32.

Le premier rang dans l'estime appartient aux genres légers, et aux badinages[1]. C'est la faute à Voltaire, soit ! Ce n'est pas la faute à Rousseau. Tant y a que les petits vers d'un Montcrif, et les facéties des autres amuseurs qui semaient l'esprit, occupent une place éminente. Algarotti lui-même proclamait que la langue française était en cela intarissable[2]. Les gens de métier étaient pour faire la distinction entre les valeurs. Au lieu de s'y appliquer, ils ont mêlé leurs applaudissements aux gros rires du public[3].

Il faut, pour donner une idée de certaines incompréhensions, ajouter que les romans comptaient parmi les œuvres d'amusement. Cette méprise en dit long sur l'estime qu'on pouvait accorder aux *Liaisons dangereuses* ou à *La Nouvelle Héloïse*.

La vérité est, je crois, qu'il faudrait faire des distinctions minutieuses, suivant les genres. Le théâtre est à part. Quoiqu'on ne nomme guère Molière[4], il continue à être un maître incontesté, et qui attire. Racine et Corneille ont aussi leurs fervents. Lessing, qui attaque notre conception de la tragédie, s'en inspire et crée tout près d'eux.

Mais dans le reste, que de choses mortes ou fanées ! Voltaire, qui se croyait poète, et d'autres qui l'ont suivi, font la part trop belle à la poésie française[5] La seule émancipation de la Muse anglaise et de la Muse allemande montre que le règne de Boileau et de ses caudataires avait cessé hors de France.

A l'autre extrémité étaient les œuvres graves. Voltaire a prétendu dans l'article « Langues » du *Dictionnaire philosophique*, que « des livres profonds ne donneront point cours à une langue ; on les traduira ; on apprendra la philosophie de Newton, mais on n'apprendra pas l'anglais pour l'entendre ». Baldensperger a très curieusement montré que Fontenelle n'était pas loin de penser de même. Ce n'est point ce qu'a prouvé l'expérience. L'*Encyclopédie* ne semble pas avoir été appréciée pour le rôle qu'elle a joué dans la direction générale des esprits, mais elle est estimée à sa valeur comme trésor d'information et de science[6]. D'autres livres sérieux et pro-

1. Cf. au contraire Schwab, p. 122.
2. *Œuvr.*, t. V, p. 414.
3. Par exemple F. f°s 143 v°-144 r°.
4. Cf. au contraire l'éloge qu'en fait Schwab, p. 121.
5. Desfontaines, comme Voltaire, comme Rivarol, estime que la langue française doit son rang à ses poètes : « La réputation des langues vient toujours des poètes plus que des autres Ecrivains, et la notre doit à la Poésie sa première célébrité » (*Esp. de Desfont*..., par Jos. de la Porte. Londres (Paris), 1757, 4 vol. in-12, t. I, p. 325-326).
6. Schwab, p. 125. Paris était alors un des grands centres scientifiques du monde, et la science française s'exprimait en général en français. J'ai fait assez voir dans un volume

fonds ont été pour notre langue d'une grande recommandation, ainsi ceux de Montesquieu. On nous a accordé dans l'histoire le rôle de maîtres[1].

Toutes ces considérations auraient bien entendu besoin d'être mises en accord avec des sentiments, très variables suivant les pays et les personnes. Dans l'ensemble elles suffisent, je crois, à montrer avec quelle prudence il faut suivre les écrivains du temps quand ils apprécient l'importance d'œuvres parmi lesquelles figurent les leurs.

Mais personne n'a poussé l'outrance plus loin que Rahoult, qui, dans son Discours à l'Université de Moscou, estimait que la langue avait été « élevée en quelque sorte *au dessus d'elle-même* par... les Ouvrages immortels des Bossuet, des Corneille et des Racine »[2]. Poussée à ce point, la doctrine laissait supposer que, la lignée des génies une fois close, l'idiome réduit à sa valeur intrinsèque ne pourrait que subir un abaissement, sa situation serait compromise ou perdue. Suivant une expression de Voltaire notre albâtre ne serait plus qu'une vulgaire pierre[3].

précédent comment elle avait adopté l'idiome et lui avait créé des ressources nécessaires à ses besoins.

On lisait nos œuvres au dehors ; on venait visiter nos savants à Paris. Rois et princes donnaient l'exemple, on l'a vu dans les divers chapitres du présent livre. Mais, si on met à part des écrits comme ceux de Buffon, était-ce là de la littérature ?

1. Schwab, p. 121.

2. *Journ. étr.*, juin 1758, p. 199.

3. Nos excellents artistes ont fait prendre notre pierre pour de l'albâtre. Volt., *Let. à Guyot*, 7 août 1767.

CHAPITRE VII

LA LANGUE

Très sagement l'Académie de Berlin avait séparé deux questions, l'une qui peut être considérée comme une question de fait : Comment le français est-il devenu une langue universelle ? L'autre qui était une question de droit : Par quels avantages le français mérite-t-il sa prépondérance ? Presque tous les concurrents les ont confondues. Il aurait été utile cependant de distinguer entre des causes de diffusion qui pouvaient être de natures très diverses, et des avantages, tranchons le mot, des supériorités de la langue française sur les autres.

Cette distinction eût amené à une autre, que certains concurrents n'ont pas laissé d'apercevoir. Autre chose est l'excellence d'une langue en soi, sa prééminence théorique, sous quelque rapport qu'on la considère, autre chose la supériorité qu'elle peut avoir dans le rôle de langue internationale [1].

Le mot universel pouvait donner lieu à bien des incertitudes. Il signifiait incontestablement répandu dans tous les lieux. Mais pour quels usages ? Là commençaient les malentendus. Voulait-on parler par exemple d' « avantages » qui peuvent amener à sacrifier au français sa propre langue, et, si on comprenait ainsi, s'agissait-il par exemple pour un écrivain de le choisir pour l'expression de sa pensée ?

Les prétendues ambitions françaises. — A dire vrai, quoique les Français aient été souvent accusés d'ambitions démesurées pour leur langue, ceux d'entre eux qui étaient compétents et réfléchis avaient compris et dit, longtemps avant les contestations, qu'il n'y a pas de langue supérieure en soi. Dans son *Traité des Langues,* qui est de 1703, Frain du Tremblay, devançant Eberhard [2], avait déclaré qu'aucune ne saurait avoir d'avantage réel et absolu

1. Voir à ce sujet Schwab, p. 274 ; O, f°s 40 r°-41 v°, et Eberhard (A), f° 4 v° ; Impr., p. 36.
2. Voir ci-dessus, liv. V, ch. XII.

au-dessus des autres, et que toute langue peut être portée à un aussi haut point de perfection que n'importe quelle autre [1].

Baldensperger [2] a raconté à ce sujet des anecdotes piquantes : Ainsi un jour, devant Catherine, comme on exaltait la douceur de l'italien et du grec, le comte de Stackelberg vanta la langue esthonienne. Voltaire s'est amusé à ce propos : l'abbé de Saint-Yves demande à son Huron laquelle des trois langues lui plaisait davantage, la huronne, l'anglaise et la française ? « La huronne sans contredit », répondit l'Ingénu. « Est-il possible, s'écria Mlle de Kerkabon ; j'avais toujours cru que le français était la plus belle de toutes les langues après le bas-breton.... On disputa un peu, et on convint que sans l'aventure de la tour de Babel, la terre aurait parlé français » (1768).

Cette conviction d'une égalité virtuelle des langues, tout au moins d'une équivalence de mérites, a poussé les hommes du XVIIIe siècle vers toutes sortes d'entreprises, qui ne sentent en rien les aspirations vers la monarchie universelle. N'est-ce pas l'un d'eux, Le Fuel de Méricourt, qui, à la suite des persécutions contre son *Journal de la Mode*, eut l'idée d'un journal polyglotte, qui reconnaîtrait à chacun ses droits et ferait à chacun sa part. Il se transporta à Londres et annonça le *Journal anglois, italien et françois, domestique, lyrique et politique*. La première partie en italien donnerait des comptes rendus du théâtre italien. La deuxième, en anglais, donnerait les nouvelles politiques et littéraires de la France, la critique du théâtre des diverses nations. La troisième, en français, donnerait le compte rendu des pièces et des livres ; des extraits des papiers anglais, des poésies légères et vaudevilles. C'était, on le voit, une répartition plus qu'équitable, libérale, entre les grandes langues de culture de son temps.

D'autres Français, plus connus, ne se sont pas montrés moins larges d'idées. Ne citons que Turgot, aussi grand linguiste qu'administrateur. « Le français, dit-il, moins enveloppé que l'allemand, est moins savant, moins hérissé que l'anglais ; il est moins profond, plus curieux que l'italien, il est peut-être moins agréable, plus naturel que l'espagnol ; il évite ses écarts, mais il n'égale pas toujours ses beautés ; son talent est d'être propre à tout, mais il n'épuise rien » [3]. Et ailleurs il prononce hardiment : « La langue italienne est bien plus souple et plus hardie que la nôtre » [4].

1. *O. c.*, p. 104.
2. *Univ.*, p. 18-19, d'après Ch. Eynard, *Vie de Mme de Krudener*, t. I, p. 66-67.
3. Ed. Sch., t. I, p. 339.
4. T. III, p. 502.

De Prémontval, qui était un Français d'origine et qui prétendait s'établir à Berlin pour donner des conférences, ne reconnaissait au français qu'une médiocrité d'or, comme Schwab. Pour son succès, le hasard avait plus fait que le reste[1].

Pareils jugements et pareilles tentatives font voir que, lorsqu'un étranger abandonnait sa langue pour écrire en la nôtre, ce n'était pas qu'il fût incité ni même soutenu par nos prétentions. Assurément il se trouvait des gens superficiels pour s'en réjouir et des flatteurs pour applaudir. Mais la vraie doctrine française, celle qui nous avait nous-mêmes émancipés du latin malgré des préjugés séculaires, était qu'il n'y a pour un homme, où qu'il soit né, qu'une langue supérieure, la sienne, seule adéquate à sa pensée et à ses sentiments — sans parler de ses organes de phonation et d'audition — et que c'est une paresse ou un aveu d'impuissance que d'emprunter un idiome étranger au lieu de perfectionner le sien, s'il y a lieu.

Les méthodes d'appréciation. — Ceci une fois posé, bien des discussions oiseuses eussent été écartées et on s'en fût tenu au problème principal. Il est déjà par lui-même fort compliqué.

Il arrive en effet que telle qualité supérieure, qui est d'un haut prix aux yeux de l'homme cultivé ou du linguiste n'est d'aucun poids près de l'homme du commun et dessert l'idiome au lieu de le recommander[2]. Prenons pour exemple la multiplicité et la régularité des formes grammaticales. Elles enchantent l'homme compétent, plutôt rare, elles risquent de rebuter les enfants qui apprennent. Ainsi en va-t-il pour le grec.

Inversement la facilité du français attirait bien des gens[3]. On l'a

1. S'il falloit absolument, vû la grande fortune qu'elle a faite en Europe, lui trouver un titre de préférence (car on en cherche à ce que le seul hazard même a tiré de pair), je le chercherois, ce titre, dans un certain tempérament de qualités médiocres, qui ne se rencontre effectivement qu'en elle. Moins douce que l'Italienne ; moins majestueuse que l'Espagnole ; moins concise et moins serrée que l'Angloise ; sans comparaison moins énergique que l'Allemande ; avec cela moins riche, moins abondante, qu'aucune peut-être des Langues modernes ; elle a pourtant assez de ressources dans son indigence, assez d'énergie, de précision, de majesté, de douceur, pour qu'il en résulte un instrument des Pensées humaines très estimable, et très utile quand on le manie comme il faut. La clarté surtout, et la politesse qui la caractérisent, y ajoûtent un très grand prix (*Préserv., Dessein de l'ouv.*, IV).

2. Schwab seul a bien marqué qu'il y avait là deux questions différentes, et qu'une langue peut être adoptée en pays étranger, moins pour ses qualités intrinsèques supérieures que pour d'autres qui en rendent l'usage avantageux, commode, facile, sûr, etc., bref parce qu'elle présente des mérites qui la font apprécier, sans être toujours des mérites en soi. (Voir p. 274. Cf. Q, f°s 40 r° et 41 v° ; Eberhard (A), f° 4 v° ; Impr., p. 36).

3. Sur cette facilité, voir plus haut, et Schwab, pp. 43-46 ; I, f° 117 v° ; N, f° 95 r°.

dit (et c'était vrai), la rançon de cette facilité apparente pouvait être l'absence de certains éléments lexicologiques ou de formes grammaticales. La facilité de la prononciation pouvait tenir à la monotonie de l'accentuation, on l'a bien remarqué. Mais qu'importe? L'élocution était aisée à condition qu'on se résignât à parler avec un accent. Le vocabulaire surtout, riche en dérivés, dont le système de formation était facile à assimiler, n'exigeait pas un effort démesuré de la mémoire. Si le français n'était pas une « langue-mère », vice grave aux yeux des théoriciens de l'époque, on l'apprenait d'autant plus rapidement, pour peu qu'on eût étudié le latin, et tout homme instruit l'étudiait. Dès lors l'effort ne semblait pas excessif et des défauts, considérables dans l'absolu, constituaient autant de qualités relatives.

Schwab[1] et Denina[2], prenant le contrepied de l'opinion vulgaire, ont même fait à notre langue un mérite de sa pauvreté ; d'autres la lui reprochent amèrement. Et ce seul exemple fait voir combien il eût été nécessaire de considérer d'une part la nature de la langue en soi et d'autre part le caractère qu'elle présentait en tant que langue internationale ; il explique les contradictions qu'on remarque non seulement dans les Mémoires de Berlin, mais dans les argumentations que nous avons résumées au cours de notre étude. Défaut dans la définition, désordre dans la discussion.

Je n'insisterai pas davantage sur les questions de méthode, il est temps de dire que, malgré tant d'observations venues de pays et d'hommes si différents, sans qu'il fût proprement mal jugé, les qualités du français n'ont été ni toutes mises en lumière, ni toutes placées au rang qui convenait ; il en est de même de ses défauts.

On l'a considéré comme instrument d'art, en étudiant les ressources qu'il offre pour plaire — je me sers à dessein de ces termes vagues, car il y a cent manières de plaire, d'amuser ou d'attendrir.

De ce point de vue il a été jugé à la fois bien et mal. Certaines de ses qualités ont été vivement senties et analysées, on pourrait presque dire avec trop de bienveillance. L'enjouement répandu sur toute une portion de la production française, et surtout de la conversation, en est la cause. Sa valeur profonde a été au contraire insuffisamment appréciée.

1. P. 135.

2. On a dit avec raison que, parmi les causes de l'universalité à laquelle la langue françoise étoit parvenue, l'une étoit sa pauvreté (*Pr. litt.*, t. III, p. 60). Et il ajoute, pour montrer quelles sont les raisons qui font que la langue anglaise est devenue presque aussi universelle, l'opinion de Harris, à savoir que l'anglais a emprunté partout et est devenu par là très abondant.

La valeur phonétique et harmonique du français. — C'est peut-être sa constitution matérielle, je veux dire ses sonorités, ses harmonies, son rythme qui ont été le plus mal étudiés. Il faut sans doute s'en prendre à la science du temps, à qui manquaient les méthodes et les instruments. Mais l'oreille suffit à des observations sommaires et, aujourd'hui encore, c'est elle, et non les analyses expérimentales, qui guide les jugements qu'on peut porter.

Or il semble bien que le retentissement dans l'âme d'un vers de Racine n'ait été à peu près senti par personne. Soit qu'il perdît son charme à passer par des bouches étrangères, soit que, déformé par la déclamation traditionnelle et grossière d'acteurs de second ordre, il ne gardât pas sa modulation délicate et flexible, l'accord des harmonies et des rythmes avec le sentiment paraît avoir échappé aux observateurs. La musique des vers français n'a pas été perçue et goûtée. Aurait-on sans cela parlé de monotonie? Le *Journal étranger* disait vingt ans avant le Concours de Berlin: « L'italien et l'anglais sont supérieurs au français en ce qu'ils ont une quantité moins rigoureuse et moins determinée que celles de la langue grecque ou latine, mais beaucoup plus ressentie et plus constante que celle de la langue françoise »[1].

Les Français eux-mêmes ont été jusqu'à avouer cette infériorité et ont essayé d'expliquer comment elle était rachetée. Rivarol proclame que c'est la prose qui donne l'empire à une langue, parce qu'elle est tout usuelle et que la poésie n'est qu'un objet de luxe[2].

Ce qui excuse ici les auteurs des Mémoires, c'est qu'ils reflètent un sentiment très répandu. Dès la deuxième partie du siècle, on s'en est pris à la constitution phonétique de la langue elle-même: Elle a trop de nasales, trop de *r*. L'*e* muet ne fait pas bon effet[3], etc. « Elle est sourde », dit Hume, qui lui attribue du reste bien d'autres défauts. Les Italiens, nous l'avons vu, trouvaient non sans raison, le français inférieur, en comparant l'harmonie, la variété et la flexibilité de leur idiome au nôtre[4]. Nous avons parlé des railleries de Bettinelli[5], de Deodati de Tovazzi[6].

Si certains de ces reproches sont justifiés[7], s'il faut reconnaître,

1. Réfl. sur la versif., juin 1760, p. 10-11.
2. *Disc.*, § 22.
3. Voir Sherlock, *Nouv. lettres d'un voyageur anglois*, pp. 161 et suiv.
4. C'est à eux que répond de Belloy dans ses *Observations sur la langue et la poésie françaises* (*Œuvres compl.*, t. VI, pp. 61 et suiv.; dans Balden., *Univ.*, p. 19).
5. *Lett. crit...*, trad. de l'ital. Paris, 1759, pp. 129 et suiv. (Id., *ib.*, p. 20).
6. *Dissert. sur l'excel. de la l. ital.* (Id., *ib.*, p. 21). Toute la dissertation est à lire.
7. L'abbé Desfontaines en convenait en 1733 (*Le Pour et le Contre*, t. II, n° 24, p. 201).
Voir surtout les articles de la *Gazette littéraire*: « M. Macpherson s'est servi... d'une

par exemple, que la multiplicité des nasales gêne et gâte le chant, sur d'autres points on s'est fortement mépris. Il se peut que l'*e* muet, quand la musique appuie gauchement sur lui, soit peu agréable, en revanche son rôle dans la langue déclamée a été méconnu ; le nom a trompé sur la chose, on n'a point observé comment cet *e* prolonge certaines finales, et ce qu'il apporte d'appui à des consonnes sonores qu'il sauve de l'assourdissement.

Combien un Turgot, qui, à une compréhension géniale des affaires de l'État, joignait un sens rythmique exceptionnel des langues allemande et française, sentait mieux la valeur de cet *e* sourd, quand il écrivait : « Nous la devrions (cette ressource harmonique) à notre *e* muet, qui allonge la voyelle avec laquelle il se lie en unissant deux mots lorsque cette voyelle n'est pas longue par elle-même »[1]. A quoi bon du reste insister sur un sujet qui a été longuement traité dans notre ouvrage[2] ?

La décence. — Il me paraît singulier, alors que tout le monde est d'accord pour reconnaître au français une « sociabilité » unique, qu'on ne soit point entré plus avant dans l'étude des moyens par lesquels il l'avait acquise. Si les femmes pouvaient se mêler, sans crainte que la pudeur, la décence même fût offensée, à la conversation, et c'est là un fait que tout le monde avait remarqué, — n'était-ce pas qu'une certaine respectabilité s'était imposée à la langue elle-même, parlée ou écrite ?

Il eût convenu d'insister sur cette épuration, ses mérites et ses inconvénients. Voltaire se joue quand, dans son *Discours aux Welches* (1764), il critique des expressions aussi innocentes que *cul-de-sac*. Pareille observation, qui, si elle était sérieuse, rappellerait les pruderies ridicules de Bélise, n'a point de portée. Le sens du mot composé était si éloigné d'éveiller l'attention sur un des éléments composants, qu'il fallait quelque dévergondage caché sous des dehors de politesse, pour s'en montrer choqué.

Ce qu'il y avait plutôt lieu de faire, c'était de montrer combien la langue littéraire avait été expurgée de toutes les « ordures » et sublimée au point de ne plus connaître les réalités de la vie.

Prose mesurée, dans laquelle, sans faire violence à sa Langue, il a pu introduire des inversions, des expressions et des tournures nouvelles, propres à donner à son style de la vivacité, de la précision, de l'harmonie, et surtout une sorte de rudesse originale qui convient particulierement à des Poésies Sauvages ; c'est ce caractere qui est presque entierement effacé dans notre Traduction. Notre Langue se refuse trop séverement à la Poésie de style » (*Dissertation de M. Blair sur les poésies d'Ossian. Gaz. Litt.*, juillet 1765, p. 249).

1. *Eclairc. sur la vers. allemande*, *Œuv.*, t. I, p. 644.
2. Voir H. L., t. VI, IIe part., sect. VII, liv. IV.

Nos étrangers n'en parlent pas explicitement. Tenaient-ils si peu à la pudeur extérieure ? Pourquoi ? Je ne voudrais pas les soupçonner d'avoir fréquenté, lors de leurs séjours à Paris, les petits théâtres où se jouaient des parades et des farces graveleuses. Peut-être n'avaient-ils aucune connaissance de certaines productions de la littérature d'alors. Mais les habitudes de leur propre langage, où régnait encore pas mal de grossièreté, les avaient sans doute rendus incapables de goûter des finesses trop délicates.

La noblesse. — C'est pis encore quand il s'agit de noblesse. Les ménagements excessifs avaient fini par exclure du lexique français, au moins du lexique poétique et mondain, tout ce qui sentait la réalité et la vie. Cette noblesse obligatoire et imposée, qui substituait à la réalité concrète des abstractions décolorées, avait fini par gêner, révolter même certains Français, aussi timides que Delille[1]. Les écrivains étrangers, en s'en émancipant, en avaient fait justice. Schwab, à peu près seul, l'a examinée[2]. On se fût attendu, chez des hommes à qui l'accoutumance n'avait pas fait perdre le sentiment de la vérité nécessaire du langage, à des réflexions sur ce sujet.

La politesse. — Au contraire ils se sont appesantis sur la question de savoir si la politesse n'avait pas fait tort à la sincérité. Les jolies formules, la grâce des détours inspirés par le désir d'un mutuel respect, jusque dans les reproches, n'avait-elle pas dégénéré en un véritable esprit de dissimulation ? Il s'est trouvé, nous l'avons vu, d'âpres censeurs de ces habitudes tournées en règles du langage.

Deleyre a lancé à ce sujet de graves reproches et, s'ils n'ont pas été imprimés alors, ils reflètent un sentiment assez répandu à l'époque. Une fois prostituée à la flatterie, dit-il, elle [une langue] n'a plus cette élévation que donne la vérité, et... obligée à laisser le langage du cœur pour celui de l'esprit, elle s'atténue nécessairement par ces détours ingénieux qu'elle étudie, et devient une

1. Voir H. L., t. VI, pp. 1090 et suiv. Cf. « Chez la nôtre [nation] sur-tout, où le Cultivateur est si fort avili par sa profession, les détails de la vie champêtre emportent avec eux une idée de bassesse incompatible avec la nature même de la Poésie. Les noms propres de la plûpart des instrumens de labourage choqueroient l'oreille des gens de goût : le mot de *vache* ne pourroit entrer dans un Vers. En Angleterre..., où la langue est plus populaire, moins délicate et moins gênée par les idées de noblesse et de bassesse, les détails champêtres peuvent être mis en Vers » (La canne de sucre, *Gaz. Litt.*, déc. 1764, p. 15).

2. P. 117.

langue efféminée, apprêtée et subtile qui s'épuise dans ses raffinements, comme l'or dans ses nombreuses filières. Elle n'a plus de fortes pensées, faute de grandes choses, elle n'a plus le droit de tonner ni dans la bouche des magistrats, qui traînent faiblement la vérité rampante aux pieds du trône, ni par l'organe des pontifes dont la voix est énervée avec les noms [1].

Rühs, dans un pamphlet sur lequel nous reviendrons, ira jusqu'à dire qu'une jeune âme est désorientée et souillée par une connaissance précise du francais [2]. Avant qu'on descendît à ces fureurs, nos usages avaient inspiré des défiances. Baldensperger, qui cite ce texte (*Univ.* p. 30), ajoute : Dans le *Caleb Williams de Godwin* (l. I, ch. VII) et le *Wilhelm Meister* de Gœthe (l. V, ch. XVI), dans Alfieri et Leopardi, on trouve des échos de cette préoccupation.

La Révolution allait faire justice de ce reproche et montrer avec éclat qu'il n'y avait point là un vice de la langue. Elle ne se l'était point incorporé. Seules des habitudes de courtoisie excessive avaient pu faire croire qu'elle était incapable de vives colères et de jugements sans fard. Vêtement d'ancien régime ; nature, non. Et, si ces prudences avaient leurs défauts, n'avaient-elles pas d'autre part singulièrement contribué à faire du français la langue des relations diplomatiques où l'on étrangle avec des gants et où l'on ruine avec un respect profond des titres ?

Richesse ou pauvreté. — Rivarol a escamoté le problème de la richesse, comme beaucoup d'autres. Ce n'était pas répondre que de dire à ceux qui dédaignaient ou raillaient notre disette : « Le français n'est pas pauvre, il n'est qu'ordonné » [3].

La richesse d'une langúe est une notion vague, où on ne saurait trop distinguer apparences et réalités [4]. Dix mots synonymes pour une seule idée! Si ces mots ne font qu'exprimer de la même manière, avec les mêmes nuances de sens ou d'affection, ils encombrent la mémoire, sans rien apporter ni fournir à l'esprit. Aurait-on plusieurs termes pour désigner l'azote, à quoi serviraient-ils ? Mais sitôt qu'un vocable apporte quelque chose, une idée accessoire, une variante de sentiment, une possibilité métaphorique, etc., il devient richesse. On conçoit très bien, pour ne pas sortir du

1. *Arch. litt. de l'Europe*, Paris et Tubingue, t. II, p. 225. Le journal donne l'ouvrage sous ce titre : « Idées sur la corruption morale de la langue française », et dit qu'il a été écrit environ vingt ans auparavant (p. 210, n. 1).
2. P. 370.
3. Cf. plus haut S, f° 34 v° ; I, f° 123 r° ; D, f° 157 r°.
4. Eberhard y a vu assez clair (f°s 190 r° et suiv. ; Impr., pp. 37 et suiv.).

même cercle d'idées, la valeur du synonyme donné au *protoxyde d'azote,* surnommé *gaz hilarant.* A côté de *charbon de terre* nous avons *houille.* Aucune utilité, semble-t-il. Mais *houille blanche* ? On imagine ce qu'ajouteraient à *oxygène* d'autres noms où ce gaz serait présenté dans la valeur qu'il a pour le promeneur, le malade, etc. [1]. Qu'est-ce lorsqu'il s'agit d'une idée aux mille aspects, comme celle de femme, ou celle d'amour [2].

Quant au reproche qu'on a fait à notre français de donner plusieurs significations, faute de vocables, à un terme unique, par exemple à *plume,* il allait à l'encontre d'une des lois de la psychologie linguistique. Si l'homme parlait par mots isolés, le défaut serait grave, mais nous parlons par phrases et le contexte éclaire et précise au point que ceux-là même, qui ne cherchent pas les jeux de mots, s'accommodent fort bien de cet état de choses, dont nulle ambiguïté ne résulte, quand on parle ou qu'on écrit bien. Par un phénomène aujourd'hui étudié, le mot apparaît dans le discours avec le sens qu'on veut lui donner, et l'auditeur le saisit comme tel, immédiatement et sans effort. *Cours* a beau signifier une *avenue,* une *leçon,* une *suite d'événements,* etc, personne ne se trompe sur ce que veut dire : *j'ai suivi le cours,* qu'il s'agisse ici d'un promeneur, là d'un étudiant.

L'APPAUVRISSEMENT SYSTÉMATIQUE DU LEXIQUE SEMBLE PASSER INAPERÇU. — Nier que le lexique français fût réduit, c'était nier le résultat qu'avaient eu tant d'épurations successives. Or, nous l'avons vu dans un volume précédent, bien des Français commençaient eux-mêmes à maudire ce régime de disette et cette doctrine de l'indigence bienfaisante [3].

A approfondir un peu, on eût vu qu'il n'y avait là qu'une erreur de discipline, vite réparable. Si le français manquait de certains procédés de composition, il lui en restait plusieurs, qui suffisaient amplement à tous les besoins. Il n'accouplait pas des thèmes avec la souplesse du grec, ni des mots avec la facilité de l'allemand, cela est hors de doute, mais ses ressources en ce genre étaient grandes encore, il l'a montré depuis.

Et son matériel de dérivation, comme plusieurs des concurrents de Berlin l'ont noté, était très ample. En abondance de suffixes, s'il le cédait peut-être à l'italien ou à l'espagnol, ses ressources étaient plus que suffisantes, l'étude d'une « famille de mots » est là pour

1. Oxygéné sert aujourd'hui d'épithète pour recommander des poisons. C'est un mal social, mais un bien linguistique.
2. Les Allemands n'ont-ils pas fait une différence entre *Minne* et *Liebe* ?
3. Voir H. L., t. VI, IIe part., sect. IV, liv. II et III.

le montrer. L'affaire était de mettre en œuvre cette richesse virtuelle, et là aussi il n'y avait d'obstacle que dans les entraves d'une réglementation excessive.

Pire encore — il eût fallu le dire — était la doctrine qui avait interdit les combinaisons des mots destinés à fournir des expressions nouvelles, directes ou figurées. Le défaut d'images faisait que sans cesse reparaissaient des façons de s'exprimer déjà vues, dépourvues en tous cas de spontanéité, d'originalité et de fraîcheur[1].

Au moment où naissait l'esprit romantique, où le souci du pittoresque s'imposait en Europe à des générations éprises de la vie et de la nature, l'état misérable d'un vocabulaire qui, au lieu d'exercer sa force créatrice, semblait se complaire aux vieilleries et se traînait dans l'ornière de mythologies désormais vides de valeur symbolique, ne pouvait manquer de frapper les yeux des étrangers, particulièrement des Anglais et des Allemands, qui ployaient leurs langues aux besoins de leurs émotions artistiques et sentimentales. Des Français eux-mêmes, nous l'avons montré[2], s'étaient plaints de la pénurie et avaient tenté d'y remédier. Eberhard le savait et l'a dit. Mais il semble qu'en général on se consolât trop facilement. Raynal, comme Rivarol, décide que le français sera la langue de la prose[3].

Sa souveraineté ainsi réduite n'était plus qu'une demi-souveraineté, bien fragile, si le XIXe siècle n'eût pas remédié au mal. On eût attendu de la part d'Allemands des protestations. Algarotti, lui, n'avait pas gauchi à l'expression de la vérité. Avec maîtrise, il avait deviné ce que la langue française eût pu être et ce qu'on en avait fait : « Les écrivains, dit-il, sont obligés de s'alambiquer l'esprit pour trouver les termes, dans une langue qui ne le céderait, sans cette épuration, ni à l'italienne pour l'abondance et la flexibilité, ni à l'espagnole pour la gravité, ni à l'anglaise pour l'énergie. Plus harmonieuse et plus variée, capable de se plier suivant les passions, musicale et pittoresque, elle serait plus convenable au génie des Français, et plus agréable à l'oreille des étrangers »[4].

1. « Notre langue... presque aussi inflexible dans ses procédés, aussi timide dans les figures qu'elle emploie, aussi sévère dans les expressions, en vers qu'en prose... » (Deux nuits de Young, *Gaz. litt.*, juillet 1764).

2. H. L., t. VI, IIe part., pp. 1127 et suiv. Cf. Il est sot « de condamner des ressources dont nous avons le malheur d'être privés.... Car, il faut en convenir : ne pouvant ni composer les mots, ni transposer les membres de la phrase, ni décliner les participes, il nous est bien difficile... », etc. (Le Printemps, Kleist, *Journ. étr.*, avril 1760).

3. « La langue française règne dans la prose. Si ce n'est pas le langage des dieux, c'est celui de la raison et de la vérité » (*Hist. philos. et politique des ét. et du comm. des Eur. dans les Deux Indes*. Paris, an III, t. X, p. 390 ; cf. Balden., *Univ.*, p. 23).

4. *Essai sur la l. fr.* (*Œuv.*, t. III), 1750, dans Balden., *Univ.*, p. 24.

À PROPOS DE CLARTÉ. — Clarté ! Clarté ! Ce mot avait été le cri des réformateurs depuis les premières années du XVII[e] siècle, c'est le seul peut-être qui n'ait jamais été discuté. Il avait dirigé les travaux des théoriciens de la langue avec la même autorité qu'il s'était fait accepter aux esprits. Rivarol consacrait la doctrine de Vaugelas, quand il émettait son fameux axiome : « Ce qui n'est pas clair n'est pas français »[1].

Le XVIII[e] siècle, qui raisonna de tout, ne pouvait en effet manquer de garder cet idéal de clarté qui convenait si bien à son génie et à ses besoins. Pourtant D'Alembert est bien loin de croire que c'est là une qualité innée du français : Aucune langue, dit-il,... n'est plus sujette à l'obscurité que la nôtre et ne demande dans ceux qui en font usage plus de précautions minutieuses pour être entendus. La clarté est l'apanage de notre langue, en ce seul sens qu'un écrivain français ne doit jamais perdre la clarté de vue, comme étant prête à lui échapper sans cesse[2].

De partout des voix s'élèvent pour assurer que là est la vertu primordiale du français, consubstantielle à sa nature, justificatrice de sa haute fortune. C'est à elle qu'il devait sa primauté[3].

Les étrangers n'y ont point contredit, mais les explications qu'on donne des causes qui ont assuré cette clarté manquent parfois de justesse, ou du moins les raisons ne sont ni distinguées ni classées suivant leur importance. Le sophisme sur la beauté et la supériorité de l'ordre direct, est à peine contesté[4].

Que des Allemands, avec leurs constructions empêtrées et leurs

1. Voir H. L., t. IV, II[e] part., pp. 1101 et suiv. ; t. VI, II[e] part., pp. 2013 et suiv.

2. *Réflex. sur l'élocution oratoire* (*Œuv.*, t. IV, p. 282) ; Balden., *Univ.*, p. 22-23 a cité d'autres textes.

3. « Si l'on demande, dit Grivel, pourquoi la Langue françoise, timide, sourde et peu riche, a pu faire une si prodigieuse fortune en Europe, pourquoi on l'emploie de préférence pour traiter les matières philosophiques, et dans les traités qui se font entre les Souverains, ne pourroit-on pas répondre que c'est parce qu'étant de toutes les Langues la plus severe dans ses loix, la plus uniforme dans sa construction, elle souffre le moins d'équivoques et de fausses interprétations ? Son génie propre est la clarté, parce qu'elle exprime les choses dans le même ordre qu'elles se présentent à l'esprit. On pense d'abord au sujet d'une proposition, l'esprit ensuite le compare et en assure quelque chose suivant le jugement qu'il fait ; ainsi le sujet occupe la première place ; ensuite l'action de l'esprit qui juge est avant la chose qui est niée ou affirmée. Dans notre Langue le nom du sujet qui exprime la proposition va devant, après on place le verbe, ensuite le nom qui marque l'attribut. Cet ordre est naturel et c'est un des avantages de notre Langue de ne pas souffrir qu'on s'en écarte, nous ne pouvons souffrir dans une phrase qu'on éloigne aucun mot qu'il faille attendre pour concevoir ce qui précede. Cette marche si rigide, et qui paraît d'abord si gênante, fait cependant la beauté de la Langue, en ce qu'une phrase ayant une fois exprimé un sens, et les mots qui la composent devant être strictement pris dans ce sens, il n'est pas possible d'y substituer un autre. Enfin si on aime la Langue françoise, c'est, si je puis m'exprimer ainsi, parce qu'elle est une Langue vraie » (*Théor. de l'éduc.*, t. III, p. 178, n. a.).

4. Schwab lui-même se range à l'avis général, p. 96, et n. 30.

rejets de mots, enviassent cette régularité, la chose se conçoit. Il faut dire pourtant que plusieurs d'entre eux ont noté de quel prix nous la payions[1]. On eût pu aller plus loin et ne pas se laisser étourdir par les raisonnements des grammairiens logiciens. Il y a eu des objections ; elles ont été bien timides. Dans tous les textes que j'ai analysés, c'est à peine si l'on trouve une fois trace de la distinction faite par Domergue dans son *Journal de la Langue françoise*[2] entre l'arrangement grammatical et l'ordre direct ; le premier qui consiste à mettre d'abord le sujet de la proposition et ses dépendances ; ensuite l'attribut et ce qu'il modifie et enfin les compléments. Le second, l'ordre direct, qui consiste à placer chaque mot d'après le rang que tient dans l'esprit l'idée qu'il exprime. Le premier *a la marche lente, monotone et glacée ;* le second existe avec plus ou moins d'étendue dans toutes les langues, et leur donne de la vivacité, de la variété, de la chaleur ».

Mais ce qui est plus grave, c'est qu'on se méprenait étrangement, en rapportant à la seule syntaxe, et à un fait par-dessus tous les autres, les résultats obtenus. L'histoire s'en trouvait gravement faussée, car l'ordre, dit ordinairement direct, était depuis des siècles le plus usuel et malgré cela la période française, entortillée, non dégagée encore du chaos où l'avait jetée l'imitation du latin, manquait totalement de clarté[3].

J'ai essayé de mettre en lumière dans mon Histoire de la Langue le travail acharné qui s'était poursuivi depuis Malherbe pour assurer le sens des mots, le définir et le fixer autant que le permet la mobilité de l'esprit humain. Leibnitz avait apprécié cet effort et ses observations eussent pu éclairer les Allemands.

Aucune langue, sauf l'italien, l'espagnol et l'anglais (depuis Johnson), n'avait des répertoires analogues aux nôtres, où les mots fussent expliqués, déterminés dans leur sens et leur emploi.

Les mots techniques eux-mêmes, quoique abandonnés ou rejetés un moment, avaient, depuis Furetière et Thomas Corneille, été catalogués et expliqués. L'*Encyclopédie* y avait mis le sceau, et ses planches descriptives, illustrant la matière, avaient introduit plus de lumière que n'eussent fait toutes les recherches étymologiques, dont un des concurrents allemands constate la faiblesse. Ce que valait cet immense effort pour la science est signalé, le complément qu'elle apportait à la codification et à l'éclaircissement du lexique

1. Voir S, f° 39 r°.
2. 15 juillet et 1er août 1785. Balden. (*Univ.*. p. 23) rapproche le *Discours de réception* de Chabanon, 20 janvier 1780.
3. Eberhard n'est pas tombé dans cette erreur (voir f° 195 ; Imp., p. 45-46).

n'est l'objet d'aucune allusion dans les dissertations du concours. Cependant, pour ce siècle où l'on causait et où l'on discutait philosophie, science et arts jusque dans les réunions mondaines, quel idiome offrait comme le nôtre un matériel verbal nécessaire, matériel non pas brut et vivant seulement de traditions orales et de pratique, mais dont les éléments avaient été déterminés, étudiés, critiqués en raison, et dont la valeur s'accroissait de jour en jour par les définitions qu'avaient données des théoriciens et des hommes de métier de chacun de ces éléments. Le français était devenu par là non seulement une langue claire, mais une langue précise et sûre pour la science et les arts, il réalisait un des desiderata les plus légitimes des savants et des techniciens ; il justifiait l'opinion du chevalier Rutlidge qui jugeait que, « sans contredit, elle [la langue française] était plus faite pour les sciences que pour les arts »[1].

Sur le rôle de l'Académie. — Ce qui précède ne va pas à dire que les étrangers ont totalement négligé le travail lexicologique qui avait abouti à mettre l'ordre dans le français[2]. Ils en ont pourtant méconnu les auteurs.

Dans leurs dissertations Vaugelas est à peine nommé, Ménage, Bouhours, Girard et les autres paraissent à peu près inconnus. Il y avait cependant à l'étranger des manuels, où leurs observations, méthodiquement classées, formaient le code de la langue[3].

L'Académie française a tout offusqué de sa grande ombre[4]. Il n'y a point à s'en étonner. Un Diderot, lui, savait et disait ce qu'il convenait d'en rabattre : « C'est une suite de beaux génies et non une académie qui forment une langue.... Une académie ne la perfectionne point, ne lui conserve pas la pureté », écrivait-il à Catherine[5]. Et d'autres Français faisaient comme lui de justes réserves. Séb. Mercier était un esprit trop original pour ne pas trouver « étroit et timide » le goût académique[6].

1. Lettre citée plus haut, p. 289 (*Œuvr.*, t. II, p. 205). Cf. S, f° 34 v°; I, f° 123 v°.
2. Voir cependant F, f°s 146 v°-147 r° ; I, f°s 119 v°-120 r°.
3. Voir De la Touche, *L'art de bien parler françois* (1696). De nombreuses éditions en furent publiées au cours du xviiie siècle, depuis 1710.
4. Voir N, f° 90 v° ; I, f° 119 v° ; O, f° 73 r° et v° ; cf. les réserves de G, f° 138 r°.
5. Voir Tourneux, *Diderot et Catherine II*, XIV, p. 445.
6. Mercier, qui ne manque pas une occasion d'exercer sa verve aux dépens de l'Académie française, s'est expliqué plus précisément qu'ailleurs au chapitre cclxxxix de son *Tableau de Paris* : « Les services que l'académie françoise a rendus à la langue sont foibles, pour ne pas dire nuls. La langue, sans ce corps, eût fait sans doute des progrès plus rapides et plus audacieux. Quoi de plus fatal que de l'avoir *fixée* au milieu de tant d'arts féconds en conceptions neuves ? Quoi de plus ridicule que ce ton dogmatique qu'elle prend quelquefois ? Tout en se moquant de la Sorbonne, ne va-

Mais comment ne pas s'égarer au milieu de ce concert de flatteries qui ne cessaient de retentir, et qui n'étaient que les suffrages de la vanité satisfaite ou les manœuvres de l'ambition? Les élus exaltaient tour à tour comme dans un rite, une grandeur dont partie allait leur revenir, heureux dans leur gloire, comme les idoles d'Homère. Massillon avait donné un exemple éclatant, qui ne fut que trop suivi[1]. Des membres obscurs aux plus illustres l'encensoir ne faisait que passer, sans s'éteindre.

Voltaire lui-même, qui savait user de l'éloge aussi adroitement que de la raillerie, disait, le jour de sa réception: « Vous eûtes en tous les genres cette foule de grands hommes que la nature fit naître comme dans le siècle de Léon X et d'Auguste. C'est alors que les autres peuples ont cherché avidement dans nos auteurs de quoi s'instruire, et grâce en partie aux soins du Cardinal de Richelieu, ils ont adopté votre langue »[2].

La Compagnie avait fini par y croire. La dédicace au Roi du Dictionnaire, en 1762, faisait valoir que l'ouvrage « qui n'eut d'abord pour objet que d'être utile à la nation était devenu un livre pour l'Europe ». Les *Registres* faisaient état de phrases simplement gracieuses comme celle de Marie-Antoinette: « que les ouvrages de l'Académie avaient rendu la langue française celle de toutes les Cours »[3].

De loin cette institution, dont l'autorité participait en quelque façon à l'autorité royale, à laquelle l'illustration de plusieurs de ses membres conférait un prestige sans égal et une réputation de compétence infaillible, constituée par l'État, juge souverain des mots, chargée de rédiger le code du langage, apparaissait comme un Corps incomparable, grâce auquel l'ordre avait été établi et maintenu, comme il ne l'était et ne pouvait l'être nulle part ailleurs.

Les intrigues qui ouvraient la porte, les cabales et les préjugés qui la fermaient, les difficultés qu'on avait faites à de grands hommes, l'ostracisme qui en avait tenu d'autres à l'écart, la négli-

t-elle pas citant de *vieux mots* et de *vieilles autorités,* comme des théologiens qui ergotent sur les bancs ?...

« Ce corps deviendroit utile, s'il secouoit jamais les misérables préjugés qui l'investissent, et s'il osoit adopter un goût diamétralement opposé à celui qui l'anime ; c'est-à-dire, si au lieu d'un ton et d'une maniere locale, qui ressemble à la couleur d'une école de peinture, il appercevoit enfin l'immensité de l'art qui exprime la pensée, s'il invitoit, s'il admettoit tous les tons, tous les styles, toutes les manieres, et qu'il sût qu'il n'y a point de *regles fixes* pour cet art inconnu, qui rend sur le papier la force de nos idées et la chaleur de nos sentimens » (t. III, pp. 304-306).

1. 22 fév. 1713, *Œuvres,* t. XIII, p. 429, dans Balden., *Univ.*, p. 7. On trouvera dans cet article de nombreux extraits des Discours de réception.

2. *Disc. de réception,* 9 mai 1746 ; cf. le discours de l'évêque de Rennes de Vaurial, 25 sept. 1749, dans Balden., *Univ.*, p. 8.

3. Balden., *Univ.*, p. 9.

gence qu'on avait apportée à remplir la plus grande partie de la tâche prescrite, l'impuissance avouée à en entreprendre le reste et à mener l'œuvre à bien, les bévues commises, la lenteur à réparer des erreurs graves, une fidélité au passé qui n'était compensée que par des inconséquences, tout cela, quoique su de quelques-uns, n'ôtait rien à la Compagnie de son prestige. Les rois lui faisaient visite ; les gens de lettres et les érudits la saluaient comme une création unique et bienfaisante qu'ils recommandaient d'imiter.

Comment des étrangers — tous n'étaient pas des Leibnitz — ne s'y seraient-ils pas trompés ? Herder même n'est pas sans confondre les idées larges de Fénelon avec les doctrines de la maison [1].

Et pourtant un Algarotti y avait vu clair. A son gré l'Académie avait anémié et appauvri la langue [2].

Le désir d'une règle fait passer sur les abus. — On commençait à se révolter en France même contre l'abus d'autorité ; nous l'avons fait voir [3]. Les journaux avaient marqué la nécessité d'une réaction : « A proprement parler, nous n'avons dans notre Langue ni tournures, ni constructions, ni périodes.... Nous rapprochons les mots, nous les enchaînons les uns aux autres, mais nous ne les grouppons jamais ; nous ne les construisons pas, nous les accumulons ; nous ne saurions les disposer de manière à se prêter mutuellement de la force et de l'appui : les mouvemens circulaires et les mouvemens obliques nous sont également défendus, nous ne pouvons parcourir que la ligne droite ; enfin nous n'avons que le choix des mots ; du reste leur place est presque toujours invariablement fixée. Ou nos Grammairiens n'ont pas assez senti les avantages de l'*inversion*, ou ils ont craint de les exposer. C'est l'*inversion* qui conduisit les anciens à varier presque à l'infini les formes de leur langage... » [4].

Le *Journal étranger* avait plusieurs fois fait campagne contre les étroitesses de vues qui paralysaient l'imagination. « La Poësie Françoise, remarquait-il, ne parle presque qu'à l'esprit ; rarement met-elle les objets sous les yeux. Notre Poësie n'employant guères que des termes abstraits, généraux et vagues, elle ne forme, pour ainsi dire, que des tableaux métaphysiques, dont l'esprit ne trouve point de modéle dans la Nature : au lieu que la Poësie Italienne emprunte

1. *Adrastea*. S XXIII, p. 64.
2. *Ess. s. la l. fr.*, p. 156, dans Balden., *a. c.*, p. 4, n. 2 et 24.
3. H. L., t. VI, pp. 1143 et suiv. Mon collaborateur A. François a pu parler de « révolution néologique ».
4. *Observations sur une trad*[n] *d'Isocrate, Gaz. Litt.*, oct. 1765, p. 159-160 ; cf. *Recueil des œuvres de Lucien, Gaz. Litt.*, fév. 1766.

presque toujours les couleurs particulieres de quelque objet de la Nature, dont elle revet celui que son imagination enfante. Nous disons, par exemple, que les *grands événements illustrent ce siècle* ; mais nous ne disons pas qu'ils le *dorent,* comme fera le Poëte Italien. Le mot *illustrer* ne donne aucune couleur à l'expression ; on n'y aperçoit qu'un lustre indéterminé, et par-là métaphysique. L'Italien au contraire vous fixe sur un lustre réel et physique ; il nous attache par l'éclat de l'or. Nous disons qu'un *nom vole à la Postérité* ; nous n'oserons pas dire qu'il *bat des ailes,* comme a fait M. Algarotti. Si le terme *voler* présentoit à nos yeux un vol réel, pourquoi serions-nous choqués de voir un nom qui vole battre des ailes ?... Nous laissons à nos Lecteurs à juger combien le génie d'une Langue didactique et monotone doit intimider et glacer la Poësie » [1].

« Les François, dit-il ailleurs, si l'on en croit les étrangers, observateurs hardis et confians par-tout, souvent jusqu'à la témérité, sont timides en Poësie, rejettent les métaphores et les images de l'imagination, remplissent de termes abstraits, arides et muets, un langage qui n'admet que des expressions pittoresques et sonores. (D'où vient, par exemple, que le mot « objet », terme métaphysique, est employé si souvent et si mal-à-propos dans la poésie françoise et surtout dans la tragédie et dans les opéra ?...) » [2].

Il est étonnant que les auteurs de nos dissertations aient passé condamnation ou à peu près sur ces infériorités si graves. Ils font allusion à diverses gênes, ils ne profitent pas de leurs remarques pour triompher de notre médiocrité poétique et pour opposer les hardiesses de la poésie allemande à nos timidités. Est-ce qu'ils ne craignent plus que ce ton déteigne sur leur idiome émancipé [3] ?

L'explication en est plutôt qu'ils n'étaient pas poètes ; ce n'étaient sans doute même pas des écrivains.

1. Mars 1760, p. 134, cf. « Les loix de notre versification n'asservissent que trop nos Poëtes, sans les accabler encore du poids des regles, de l'exemple et de l'autorité » (*Les œuvres de Chiabrera, Journ. étr.*, juin 1760, p. 161).
2. Vers au sujet d'une profession religieuse. *Journ. étr.*, sept. 1762, p. 171 et n. a.
3. Voir *Correspondance littéraire,* VI, août 1765.

CHAPITRE VIII

L'AVENIR

Faiblesse des réponses. — C'était l'objet de la troisième question : Qu'adviendrait-il de l'hégémonie du français? Il serait vraiment peu équitable de nous étonner que des réponses, données en 1782, aient été médiocres, ou même que certains concurrents n'aient pas répondu du tout, refusant le rôle de prophètes.

Nul en effet ne pouvait prévoir ce qui a suivi presque tout de suite, je veux dire cette Révolution française, qui a eu pour effet de bousculer l'ancienne société, chez qui et par qui s'était constituée la langue que l'Europe admirait. On ne pouvait imaginer la naissance brusque d'une nouvelle France, si profondément différente de l'ancienne, à qui la langue ne pourrait plus longtemps convenir telle qu'elle était, quelque effort qu'on pût faire pour la conserver.

A plus forte raison ne pouvait-on pas supposer que cette autre France, menacée par l'Europe entière, se ramassant et se condensant en nation, tombant ensuite entre les mains d'un soldat de génie, allait exercer sur tous les États du continent une pression pour imposer sa suprématie en toutes choses, et pour introduire sa langue dans la vie politique et administrative de peuples étrangers, si bien que ce fol appétit de domination universelle allait révolter l'Europe, et que la langue française, au jour de la chute, serait exécrée comme le régime de la force lui-même.

Excusables sont ceux qui, songeant aux destinées des Empires, ne pensaient qu'à une ruine générale de la civilisation, à la suite de quelque nouvelle invasion de barbares, telle que les Turcs l'avaient fait craindre.

On est en droit d'estimer pourtant que certaines vues ont été bien courtes. Plusieurs concurrents avaient compris ce que les grandes navigations, les découvertes des terres lointaines, l'extension du commerce avaient fait pour le développement de l'esprit de colonisation ; et malgré cela on n'a pas considéré avec attention les faits

contemporains avant-coureurs et présages des futurs changements. La France venait de perdre son empire colonial. Les conséquences d'un si grand événement ont échappé à l'attention : Rivarol argumente contre l'anglais, il n'a pas l'air de deviner la prodigieuse destinée de l'Angleterre outre-mer. Il semble que pour tous, comme pour les Français du reste, le monde fût limité à l'Europe.

Si on a pensé à l'Amérique du Nord, on n'a pas entrevu qu'un immense Empire de langue anglaise y était en germe. L'aide prêtée par la France aux insurgents a même fait croire à certains que ce continent nouveau, lui aussi, allait s'ouvrir à la langue française. Erreur vraiment presque inexplicable, avec laquelle contrastent singulièrement les prévisions divinatrices d'un Roland, telles qu'elles nous ont été récemment révélées [1]. Après avoir montré dans son Mémoire, conservé à la Bibliothèque de l'Académie de Lyon (Ms. nº 171), que ni l'Italie, ni l'Espagne, ni le Portugal, ni l'Allemagne, ni même la France ne réalisent les conditions nécessaires pour que leurs langues deviennent universelles, et jugé que l'anglais, quoiqu'il possède les qualités du grec ancien, a contre lui les défauts de la nation, il prédit l'avenir des États-Unis, qui parlent la même langue, avec des qualités sociales et morales autrement aimables et riches d'avenir. « Les habitants des Etats-Unis, dit-il, aussi fiers et non moins braves que les Anglais, aussi actifs et non moins industrieux, plus exercés par les malheurs, plus travaillés par les besoins, sont plus humains, plus généreux, plus tolérants ; toutes choses propres à faire goûter les opinions, adopter les usages et parler la langue d'un tel peuple. Le sensible auteur des *Lettres d'un cultivateur américain* nous le fait déjà bien juger, lorsqu'il nous développe les sages principes de la politique dans cette heureuse contrée, lorsqu'il nous dépeint la paix des familles, l'union des citoyens indépendants de toute opinion, et l'affluence des étrangers de tous les pays, venant chercher, sur cette terre nouvelle, la liberté, la protection, les secours fraternels et l'active bienveillance qu'on est toujours certain d'y trouver. Placés pour étendre leur commerce avec autant d'avantages que de facilité dans toutes les parties de l'ancien monde, les Américains des États-Unis ne seront étrangers pour aucun peuple, ils fraternisent avec l'univers. Les lumières et les connaissances de tous les siècles ne les portent point à condamner avec orgueil quiconque ne partage pas leur savoir ; ils envisagent tous les hommes sous le rapport commun qui les lie : le nègre grossier, l'indien superstitieux, trouvent en eux la même

1. Voir le très curieux article de Fern. Baldensperger dans *Modern Philology*, vol. XV, nº 8 (décembre 1917), p. 91.

indulgence qu'ils ont pour les sauvages ignorants, leurs voisins ; pour les jaloux européens, leurs alliés.

« La douceur de leur gouvernement en fait des patriotes aussi zélés que le furent jamais les plus célèbres républicains ; celle de leurs principes les rend, dans leur bienveillance universelle, semblables aux plus parfaits cosmopolites, et leur situation doit en faire les commerçants les plus puissants. Que de moyens de s'élever, de s'étendre, de multiplier ses relations et de propager l'usage de sa langue ! Le seul charme de leur philosophie, si propre à gagner les cœurs, semble préparer le triomphe de leurs opinions et devoir ranger un jour bien des peuples sous leur religion consolante... Il me semble que la langue d'une telle nation sera un jour la langue universelle ».

Roland annonce d'ailleurs, ajoute Baldensperger, que ce « rapide aperçu n'est que l'esquisse d'un ouvrage susceptible de beaucoup de recherches et d'un grand développement ». Sans doute les événements auxquels il n'allait point tarder à être mêlé l'ont-ils empêché de donner suite à ce projet. Telles qu'elles étaient exprimées dans le Mémoire de Lyon, sous leur forme emphatique et avec leur optimisme, les idées de Roland ont leur intérêt : elles permettent en tous cas de mesurer quelle était, au lendemain de l'affranchissement américain et à la veille de notre Révolution, la confiance placée dans la jeune démocratie d'outre-mer, par un des hommes qui devaient jouer un rôle dans notre lutte pour la liberté politique[1].

Il semble aussi qu'on aurait pu se demander si nécessairement la langue universelle doit être unique, ou si plusieurs idiomes ne se partageront pas le rôle de grands instruments de communication internationale. Herder, dans une phrase un peu énigmatique, semble croire à quelque éventualité de ce genre : « C'est difficilement que la langue grecque, la latine, la française, comme moyens généraux de culture, seront extirpées et chassées ; la langue anglaise se presse à leur suite, et l'allemande s'y ajoutera un jour »[2].

Symptômes qui n'éclairent point. — Chose plus étrange, on ne semble pas avoir apprécié, quoiqu'on en fût témoin, la réaction qui commençait à se dessiner nettement en Italie, en Angleterre, en Allemagne surtout, comme en Suisse[3]. Il était cependant possible d'éclairer ces faits par la lumière du passé. On savait comment et

1. Cf. Schwab, p. 149.
2. *Zerstreute Blätter*, 1785-1797, S., t. XVI, p. 46.
3. Busch, au contraire, dans le Mémoire dont j'ai parlé, croit apercevoir les indices d'un recul de la langue française (p. 33-34).

pourquoi, peu à peu, en dépit des traditions séculaires, les peuples, à commencer par la France elle-même, s'étaient peu à peu dégagés du latin. L'irrésistible force qui y poussait, c'était le besoin d'exprimer l'âme nationale dans la langue nationale, l'impossibilité d'emprunter pour des sentiments et des pensées propres une forme étrangère.

L'ÉVEIL DU GÉNIE NATIONAL INAPERÇU. — Il était fatal que l'éveil du génie de chaque peuple mît tôt ou tard en lumière l'antinomie entre le caractère, la nature de la langue française classique, les façons d'exprimer qui lui étaient propres et la matière à exprimer. Si perfectible que fût cette langue, tout faisait prévoir qu'elle devait rester elle-même. Les discordances s'accuseraient donc de plus en plus. Or, cette loi fondamentale d'accommodation entre le signe et la chose signifiée, dont l'action s'exerçait depuis plus de deux siècles contre le latin, semble avoir passé inaperçue.

Il y a plus. Un des rôles essentiels du français, nous l'avons montré, était de servir de langue véhiculaire à la pensée des diverses nations. Or, en principe, aucune langue n'a un génie assez souple pour que les expressions des langues étrangères diverses puissent toutes passer en elle sans s'altérer. Le grec lui-même n'y suffirait pas. Le proverbe l'a dit depuis longtemps : on trahit en traduisant. Pour les ouvrages de science, la clarté du français passait en eux, soit ! Mais pour les œuvres littéraires, surtout en poésie, ses timidités défiguraient les originaux. Il fallait à Rivarol un singulier aveuglement pour reprocher aux langues italienne et anglaise, abusant de leurs inversions, de « se jeter dans tous les moules que le texte leur présente, tandis que le français expliquait les auteurs »[1]. Herder établira bientôt avec force l'incapacité de notre langue à traduire : « La langue française est la plus contrainte, incapable à la fois de traduire et d'imiter; c'est l'éternelle infidèle, qui ne peut parler que d'une manière, la sienne, c'est-à-dire une manière très insuffisante (*mangelhaft*) ». Et il la compare à l'allemande, poussant sur sa propre souche, sœur de la grecque, douée d'une admirable souplesse pour reproduire expressions, tours, esprit, mesure des langues étrangères[2].

On devait se lasser de Pégase attelé à la française.

Du jour où l'empire du goût français commença à être ébranlé, c'est-à-dire où on désira, au lieu de textes accommodés, des copies

1. § 74.
2. *Humanit. Briefe*, 1793-1797 ; S., t. XVIII, p. 114 ; cf. *Adrastea*, S., t. XXIV, p. 201.

fidèles, le français, avec son lexique trié, hiérarchisé, sa syntaxe compassée, n'était guère capable de les fournir [1].

On voulut aller aux originaux, lire Shakespeare en anglais, comme Homère en grec. C'était là une Renaissance, qui valait l'autre. Les idéologues français la jugeaient légitime, le goût général l'imposa. De ce jour la langue intermédiaire perdit une de ses fonctions essentielles.

1. Sur cette incapacité, voir Balden., *Univ.*, p. 24-25. L'auteur cite particulièrement Grimm, *Corresp. litt.*, 15 août 1768, t. VIII, p. 146. Herder a aussi insisté là-dessus.

TROISIÈME PARTIE

LE FRANÇAIS HORS D'EUROPE

LIVRE PREMIER

NOS ÉTABLISSEMENTS AU DEHORS

CHAPITRE PREMIER

AVANT-PROPOS

Les causes qui empêchèrent le français de devenir une langue mondiale au XVIIIe siècle, si diverses qu'elles soient, et si inégale qu'ait été leur action, apparaissent, semble-t-il, assez nettement.

La première, c'est la brutale dépossession qui fut la conséquence des désastres éprouvés sur terre et sur mer. La France fut chassée de nombreux territoires où sa domination ou bien était assise ou bien commençait à s'étendre. La seconde fut l'absence à peu près complète d'une politique de la langue. Ni avant la défaite, ni après, personne — sauf exception — ne semble avoir compris l'intérêt de répandre l'idiome ; l'esprit d'assimilation semblait éteint, l'idée d'une influence avantageuse sur les esprits n'avait pas encore germé.

Une autre cause fut l'esprit d'intolérance religieuse. Condorcet, prêtant aux autres sa largeur d'esprit, après avoir fait un retour sur les difficultés qu'avaient rencontrées les Huguenots dans les pays d'Europe, écrivait : « Et si, comme il est presque impossible d'en douter, le Canada suit l'exemple des provinces voisines, il existera en Amérique une région où les Français qui voudraient s'y établir, retrouveraient, avec tant d'autres avantages, la langue et les usages de leur patrie »[1]. Hélas ! le cléricalisme — pour retourner une formule qui a fait fortune de nos jours — était alors une marchandise d'exportation. Il est à peine croyable, il est réel pourtant, que le gouvernement de la France de Voltaire persista dans les idées néfastes qui avaient amené la Révocation, de sorte que les Huguenots

1. Sur l'État des Protestants, *Œuv.*, t. V, p. 456-457.

français, épars dans toutes les parties du monde, frustrés de l'espoir dans un retour au bon sens et à l'esprit évangélique, n'eurent que la ressource de fuir les colonies où on les poursuivait comme dans la métropole, et quelquefois même de quitter des terres où ils avaient trouvé asile, mais où ils se sentaient encore menacés, de s'assimiler par suite à leur pays d'adoption, en prenant leur langage aux peuples parmi lesquels ils vivaient, qui du reste le leur ont parfois imposé par contrainte.

Il est difficile de mesurer le mal que ces querelles religieuses causèrent. Qu'y a-t-il de vrai dans les soupçons des Huguenots établis en Amérique ? Pendant que plusieurs Américains considéraient quelques-uns d'entre eux comme des papistes déguisés et des agents secrets des Français du Canada, eux accusaient les Jésuites de fomenter des complots d'Indiens, ayant pour but et parfois pour effet de détruire les établissements qu'ils avaient fondés en Nouvelle-Angleterre.

D'autre part, les renforts qui arrivaient de France aux colonies pour aider à les défendre n'étaient pas toujours au goût des catholiques. Le régiment de Carignan, qui vint au Canada, renfermait pas mal d' « hérétiques », et il est assez facile de deviner, à la joie que témoignent les historiens de la conversion de plusieurs d'entre eux, la défiance qu'inspiraient ces soldats et la pression qu'ils durent subir. Mauvaises conditions pour réaliser cette cohésion qui eût été nécessaire.

Il y a plus. Des faits certains et précis montrent quels furent en plusieurs endroits les effets de cette intolérance, Bienville, aux abois en Louisiane, rencontre une corvette anglaise chargée de protestants français. Un nommé Segond sollicite qu'on lui permette de s'établir. Il amènera quatre cents familles. Pontchartrain, informé par Bienville, répond : « Le roi n'a pas chassé de son royaume les hérétiques pour en faire une république » (1700) ; c'est le cas de se souvenir du mot tant reproché à d'autres : « Périssent les colonies plutôt qu'un dogme »[1].

Il faut bien le dire aussi, quelque soin que des écrivains, qui confondent l'histoire avec l'apologétique omettent à le cacher, souvent à une noble émulation se substituèrent des rivalités, des compétitions, des querelles, qui compromirent à tout instant l'œuvre d'évangélisation. La Hontan en a parlé[2]. Admettons que le personnage soit suspect. Les faits attestés ne sont que trop nombreux. On sait ce qui arriva en Extrême-Orient. En Louisiane, un conflit mit aux

1. La Ronc., *Ép. can.*, p. 158.
2. III, pp. 80, 91 et suiv.

prises Récollets et Missions étrangères. Ailleurs ce furent des débats entre Récollets et Capucins [1].

Survint, à la fin de la période qui nous occupe, la suppression des Jésuites. Elle ne manqua pas, à son tour, d'interrompre ou de compromettre la vie de plusieurs établissements. A Pondichéry, le collège des Pères fut fermé en 1764, et ne rouvrit qu'en 1787, sous la direction des Prêtres des Missions étrangères [2].

D'autre part, pour sortir de ce triste sujet, il faut considérer que les renforts qui arrivaient de France, outre qu'ils étaient peu nombreux, étaient non pas composés de Français, mais de gens qui, avant d'assimiler les autres, auraient eu besoin d'être assimilés eux-mêmes. En 1719 le chevalier Fr. Adam de Karrer, un Suisse de Soleure, avait été autorisé à lever en Alsace et en Suisse un bataillon pour le service de la Compagnie des Indes en Louisiane. Le Régent décida, le 8 juin 1720, de confisquer ce bataillon pour le service de la Marine. En 1721, la deuxième compagnie partit pour la Martinique et la troisième pour Saint-Domingue. En 1722

1. Pour donner à mes lecteurs une idée de l'incohérence au milieu de laquelle se poursuivit longtemps l'œuvre commune, il n'est que de rapporter ici un récit emprunté à l'un des spécialistes de l'histoire des colonies, porté à la plus extrême bienveillance (Lauvrière, dans *Hist. Col. fr.*, p. 225-226) : « Dès 1604, dit-il, le Sieur de Monts, quoique protestant, amena à Sainte-Croix un jeune prêtre de Paris, l'abbé Nicolas Aubry ; après s'être égaré à la baie Sainte-Marie, il mourut du scorbut, dit-on, dès l'hiver suivant. En 1610, Poutrincourt fit venir du diocèse de Langres à Port-Royal, un autre prêtre séculier, l'abbé Jessé Fléché ou Fleuchey ; après avoir fait une vingtaine de conversions, il ne revint plus. Alors arrivèrent les Pères jésuites, Pierre Biard de Grenoble et Ennemont Massé, de Lyon ; de Port-Royal (1611-1613) ils passèrent à Saint-Sauveur des Monts Déserts avec le Père Quentin et le Frère Gilbert (1613), pour bien peu de temps, à vrai dire. En 1619, sur l'initiative de Champlain, six Récollets de la province d'Aquitaine furent emmenés aux frais de la Société d'Acadie organisée à Bordeaux ; bien qu'Alexander, vers 1628, eût chassé ceux de Port-Royal qui, par le Saint-Jean, remontèrent jusqu'à Québec, on en retrouve trois avec Latour jusqu'en janvier 1645, époque où, brouillés avec lui, ils passèrent à Port-Royal.

« Dès 1632, Richelieu leur avait, en effet, substitué les Capucins. Un septième de la Compagnie d'Acadie avait même été attribué à ces Capucins, à charge d'entretenir à Port-Royal un séminaire de trente jeunes indigènes et de dessservir les missions de l'immense colonie : Port-Royal, Pentagouët, Kennebec, Rivière Saint-Jean, la Hève, Canceaux et Népisiguit. Douze Pères y furent employés, dont les custodes furent successivement le Père Pacifique de Provins et le Père Léonard de Chartres. En 1642, Aulnay fut chargé de gérer leur part de la Société, en partie constituée par une étendue de terre assez considérable. L'un d'eux, le Père François-Marie, vêtu en civil, semble lui avoir servi d'agent en ses négociations avec les puritains de Nouvelle-Angleterre. Mais, dès que mourut leur protecteur, son hostile créancier, le Huguenot Le Borgne, les persécuta, d'autant qu'à leur tour ils protégeaient la veuve et les enfants d'Aulnay. Cette protection ne fut pas toujours très heureuse, ni dans le mariage de la veuve avec Latour, ni dans l'intervention du duc de Vendôme. Le Borgne n'en chassa pas moins d'Acadie deux Capucins qu'il avait gardés prisonniers pendant cinq mois ; alarmés, quatre autres, dont deux Frères, s'enfuirent en France ; en 1654, les Anglais en chassent trois autres de Port-Royal, trois autres de Canceaux, un autre de Pentagouët, un dernier de Népisiguit, et enfin mettent à mort le custode lui-même, le Père Léonard, premier martyr de l'Acadie ».

2. *Rev. d'Hist. col.*, 1923, t. XI, p. 312.

un détachement était à l'Ile Royale (Canada). En 1731 une quatrième compagnie passa en Louisiane, puis occupa Cayenne en 1734.

En 1752, ce régiment prit le nom d'Hallwyl ; il comprit cinq compagnies, et il assura la garnison de la Louisiane, de la Martinique et de Saint-Domingue. Or ce régiment était composé alors d'Allemands, de Danois, de Suédois, de Suisses, de Polonais, de Lorrains et de Luxembourgeois ; il était devenu une véritable Légion étrangère, dans laquelle se coudoyaient des gens de toutes les nationalités [1].

1. Voir Alb. Depréaux, *Les uniformes des troupes de la Marine*. Au siège de la Sabretache. Paris, 1931, in-4°, p. 16.

CHAPITRE II

COUP D'ŒIL SUR L'EXPANSION COLONIALE

A. — En Amérique.

Observation préliminaire. — Je ne puis faire ni même esquisser ici une histoire des colonies françaises au dehors, de notre commerce, des comptoirs où il se faisait, des Compagnies auxquelles il fut confié, de leurs succès et de leurs revers, ni des Missions qui envoyèrent un peu partout leurs prêtres. Or, il faudrait, à bien dire, pour connaître et apprécier les faits linguistiques qui nous occupent, examiner un à un tous les établissements français et en suivre la vie intérieure. Je me bornerai à rappeler sommairement quelques faits essentiels.

Premiers établissements[1]. — Longtemps Portugais et Espagnols, forts de la bulle d'Alexandre VI (1493), qui leur avait partagé le monde à découvrir, nous tinrent à l'écart ou bien nous chassèrent de contrées qui semblaient devoir être exclusivement à eux, et qui comprenaient la plus grande partie de l'Amérique du Sud. Cependant, au Brésil et en Floride, nous parvînmes à prendre pied. L'amiral de Coligny[2] soutint de toutes ses forces ces entreprises, auxquelles naturellement prirent part beaucoup de ses coreligionnaires protestants.

En Acadie. — De Monts, sieur de Gast, gentilhomme protestant de Saintonge, avait reçu de Henri IV (en 1603) le monopole du trafic des pelleteries ; il devait, en échange, « instruire » les indi-

1. La première colonie française fut celle des îles Canaries où Jean de Béthencourt, envoya des Normands, des Poitevins et des Bigourdans, de 1402 à 1418. On parlait encore français à Hierro, Lanzarota et Fuerteventura à la fin du xve siècle, encore que les îles fussent depuis deux tiers de siècle sous la domination castillane.

2. On trouvera de curieux détails sur les expéditions que Coligny avait organisées au xvi[e] siècle dans un art. de J. Viénot, *Bull. Soc. Hist. prot. fr.*, janv.-mars 1931, pp. 147 et suiv. Cf. La Roncière, *La Floride française*.

gènes du pays, traduisons : les convertir et les civiliser ; un pasteur et un prêtre devaient y pourvoir.

Au printemps de 1605, une petite expédition — de cent vingt personnes — était partie, composée de protestants et de catholiques, qui, naturellement, ne s'entendaient pas. Elle se fixa à Port-Royal (aujourd'hui : Annapolis). L'année suivante, arriva Biencourt, Seigneur de Poutrincourt, catholique, mais qui n'amenait pas de missionnaires avec lui. Le chef spirituel de cette poignée d'hommes fut, après la mort des ecclésiastiques, un avocat, né à Vervins, aux confins de l'Ile-de-France et de la Picardie, Lescarbot, qui s'improvisa éducateur de la colonie des sauvages [1].

Le xviie siècle tout entier fut déjà pour la colonie une période de tribulations de toutes sortes. En 1607, le privilège de De Monts fut révoqué, et Lescarbot fut obligé de quitter. Survinrent des Jésuites, qui menèrent la propagande à leur manière. Dès 1613, des troubles graves commencèrent. Les Anglais prirent Port-Royal et appelèrent des Écossais.

En 1632, au traité de Saint-Germain, le pays nous fut rendu. C'est le temps de Razilly. Des Bretons et des gens de l'Ouest — tous catholiques — vinrent augmenter le nombre des colons. Richelieu envoya des capucins, qui fondèrent à La Hève une sorte de séminaire. Razilly refit de Port-Royal le centre de la colonie. En 1651, le « traître » Latour devint gouverneur. Les dissensions religieuses avaient grandement compromis l'œuvre ; les attaques des Anglais la mettaient sans cesse en péril. De 1654 à 1667, le pays passa en leurs mains, jusqu'à ce que le traité de Bréda nous la rendît.

Les dix dernières années du siècle furent encore profondément agitées. L'Acadie était trop près de la Nouvelle-Angleterre. Des invasions renversaient ce qu'on édifiait à grand' peine, et il semblait qu'on ne pût y être assuré du lendemain. La suite des événements ne le montra que trop. Malgré tout, il semble y avoir existé, autour de 1700, une population française d'au moins dix mille habitants.

Au Canada. — C'est en 1506 que des Français, conduits par Jean Denis, de Honfleur, explorèrent l'embouchure du Saint-Laurent. Depuis lors, des marins normands, bretons et basques allèrent faire la pêche sur les côtes de Terre-Neuve et de l'île du Cap-Breton. Verazzano, chargé d'une mission par François Ier, prit possession,

1. Son nom mérite d'être retenu. Son *Histoire de la Nouvelle France* est le premier livre français qui, quoique imprimé à Paris, ait été écrit en Amérique ; il fourmille de renseignements curieux.

en 1524, du pays auquel fut donné le nom de Nouvelle-France. Il disparut, mais le Breton Jacques Cartier — qui lui succéda — poussa plus loin. En 1535, il remonta le Saint-Laurent jusqu'à Hochelaga (sur l'emplacement actuel de Montréal), entra en relations avec les sauvages et, en 1541, débarqua quelques colons, qu'il fallut du reste rapatrier deux ans après. Le nom de *Canada* date de lui, mais ne s'est généralisé que plus tard.

Ce n'est qu'au temps d'Henri IV que des tentatives furent faites — malgré Sully — pour établir la domination française dans ces parages. Tout le monde sait que c'est à Champlain qu'est due la fondation de la colonie française, mais on ignore généralement que ce fut De Monts qui l'envoya. Ses efforts furent immenses, comme ses ambitions. En dépit de la nonchalance du gouvernement royal et de l'avarice à courte vue des Compagnies dont il dépendait, il établit des colons et fonda un petit comptoir à Québec, en 1608.

Richelieu professa une politique active et généreuse. Les sauvages devenus chrétiens seraient réputés chrétiens français. Malheureusement vint le temps du siège de La Rochelle ; les tracasseries religieuses commencèrent. Les Jésuites triomphaient, ayant acheté le droit de De Monts. Le Canada fut réservé à ceux qui professaient la religion romaine. Les Huguenots menacés se joignirent aux Anglais qui venaient assiéger Québec. L'un d'entre eux, fils d'un Écossais marié à Dieppe, Kerk, commandait la flotte. Champlain dut capituler (juillet 1629). La Paix de 1632 nous restitua les terrains perdus, mais Champlain, qui mourut en 1635, n'eut pas le temps de reconstituer la colonie.

Sous son successeur, M. de Montmagny, les progrès reprirent, mais lents. Un des meilleurs ouvriers de l'œuvre fut Mgr. de Montmorency-Laval, évêque de Pétrée, devenu vicaire apostolique du Canada. Il était parti du Séminaire des Missions étrangères de la Rue du Bac. Il fonda des séminaires, s'associa avec les Jésuites et les Sulpiciens, mit fin au désaccord avec l'abbé de Queylus, vicaire de l'archevêque de Rouen. Trois-Rivières fut fondé en 1634 et Montréal se peupla. Les ordres religieux — Franciscains et Récollets d'abord, puis Jésuites (1633) et Sulpiciens (1637) — envoyèrent des missionnaires, qui tantôt se répandaient parmi les peuplades indigènes, tantôt les attiraient dans des villages à portée de nos forts. La petite vérole qui éclata et fut attribuée aux maléfices des « Robes Noires », ensuite la guerre entre les Iroquois et les Algonquins et Hurons rendirent la situation de la colonie très précaire.

Un certain nombre de Français, attirés par l'appât d'un gain plus rapide, délaissaient l'agriculture pour se faire « coureurs des bois ».

Autorités laïques ou ecclésiastiques s'efforçaient en vain de les retenir. Le rôle de ces chasseurs, méconnu alors, fut très considérable, et c'est par eux que se fit la pénétration.

Au temps de Colbert, la Compagnie des Cent Associés avait rétrocédé ses droits à la Couronne (1663). Le grand ministre s'appliqua à développer la colonie. Talon — autre Colbert — envoyé en qualité d'intendant, et qui administra jusqu'en 1672, changea le caractère et la valeur de nos établissements. Le pays se peupla grâce à des allocations aux familles de dix et douze enfants. En deux ans plus de deux mille colons nouveaux s'y établirent.

Québec fut érigé en évêché, comme cela était naturel. Mais des documents récemment retrouvés montrent que, dès ce moment, l'autorité religieuse essayait de faire interdire aux commerçants d'envoyer des commis de religion réformée : « multiplier les Protestans dans le Canada, ce seroit donner occasion pour la suite à des révolutions »[1].

En vertu du traité de Bréda (1667), la Hollande venait de céder à l'Angleterre la Nouvelle Amsterdam qui devint la Nouvelle York. La suite montra l'importance de l'événement. De là datent les compétitions qui devaient se terminer par la chute de notre domination.

Sous le gouvernement de M. de Frontenac, les Français poussèrent très avant leurs explorations. Le P. Marquette et Jolyet pénétrèrent jusqu'au confluent de l'Arkansas et du Mississipi, dont Cavelier de la Salle, en vingt ans d'efforts, reconnut le cours entier. L'immense territoire découvert fut ajouté à nos possessions sous le nom de Louisiane.

Après la disgrâce de M. de Frontenac, en 1682, toutes sortes de fâcheux événements entravèrent le développement de la colonie. Il fallut le rappeler en 1689. La guerre avec les Anglais se termina à notre avantage et ce fut le tour de la Nouvelle-Angleterre d'être ravagée. La paix de Ryswick marque l'apogée de notre domination. Le successeur de Frontenac, M. de Callières, eut le bonheur de faire la paix avec les Iroquois en 1701 et même de les incorporer dans une éphémère Société des Nations indienne.

Mais la guerre de la Succession d'Espagne nous fut fatale. Non seulement les Anglais s'emparèrent de Port-Royal (1710), mais, par la paix d'Utrecht, nous abandonnions la baie d'Hudson et Terre-Neuve, sans parler de l'Acadie. C'était un premier démembrement.

Malgré ces pertes si graves, le Canada fit de grands progrès pen-

1. Lettre de l'évêque de Québec, 1670, dans Baird, *Hist. Réf. Am.*, p. 87.

dant les trente années de paix qui suivirent. Tout un réseau de postes fortifiés assura les communications à travers cet immense territoire. Le pays entre le Missouri, le lac Supérieur et les Montagnes Rocheuses commença à s'ouvrir à son tour.

La population se développa sur elle-même et par elle-même. On n'évalue en effet qu'à cinq mille environ les nouveaux chefs de famille qui vinrent s'établir sur le sol. On ne pouvait compter que sur la fécondité des colons. Elle doubla le chiffre de la population qui, de trente-sept mille sept cent seize individus, en 1734, monta bientôt à environ soixante-cinq mille. Québec, qui n'avait en 1706 que dix-sept cent soixante et onze habitants, en eut huit mille en 1754. Montréal atteignit quatre mille cinq cents en 1760. Ce n'étaient pas encore des villes, c'étaient déjà des bourgades qui pouvaient compter comme des centres d'influence.

En Louisiane. — C'est à Lasalle, un Rouennais, dont le nom a été anobli en Cavelier de la Salle (1675), que revient l'honneur d'avoir pénétré dans ces contrées, avec l'idée d'établir une communication entre les lacs du Nord et la mer du Sud. Tout le monde connaît son épopée pacifique. Le poteau aux armes de France fut planté en 1682 dans le pays qu'on appela du nom du roi : *Louisiane*. Trahi par des Français, soutenu par Colbert, mais mal ravitaillé, le héros tente une expédition par mer. Il atteint après mille difficultés « son fleuve », avec une poignée d'hommes. Mais sa frégate est coulée, ses provisions perdues. Il repart en 1685, avec seize hommes et, dans une tragédie misérable, périt, tué par deux de ses compagnons furieux (19 mars 1687). Le Moyne, un enfant de Dieppe, venu en 1641, à quinze ans, au Canada, où il eut une fortune extraordinaire, fournit un successeur à la Salle, dans la personne de son fils Pierre, officier de marine, anobli sous le nom d'Iberville. Celui-là se heurte aux Espagnols, mais persiste et, à travers les marais, atteint le Mississipi. Les Indiens l'accueillent. De Paris on l'appuie, on lui donne des navires et il débarque, le 8 janvier 1700, à Biloxi.

Bientôt, après mille difficultés, il s'installe à l'embouchure du fleuve, le remonte et tente d'y établir la paix française. Il meurt prématurément à quarante et un ans. Son frère Le Moyne de Bienville reprend l'œuvre, à vingt-deux ans ! Mais, dans cette terre sans colons, les céréales poussent mal ; les femmes manquent, les maladies font rage, les Anglais attaquent.

Le financier Crozat est appelé à la rescousse. Il consent, mais le gouverneur Lamothe-Cadillac, plein de mépris pour ce pays de rien, entre en conflit avec Bienville ; il n'a de souci que des affaires,

trafique au besoin en contrebande avec les Espagnols, prétend exploiter des mines et refaire un Pérou. Les habitants restent aussi rares, si bien qu'on songe à régulariser les unions libres avec les sauvagesses, comme nous le verrons par la suite. Le désordre et la misère sont partout.

Le gouverneur fut changé ; Crozat passa la main à la Compagnie. C'était l'âge de Law. On connaît les aventures du Système, les folles illusions suivies de désespoirs anarchiques, l'écume de l'Europe, forçats et Manons, portée outre-mer. La boue ne se change pas miraculeusement en eau pure. Le meilleur de tout cela était sans doute un contingent de quelques centaines d'Allemands et les orphelines. De ces transportés, beaucoup moururent dans les marais, d'autres s'enfuirent n'importe où. Pour brocher sur le tout, la guerre avec l'Espagne s'étendit à ce pauvre établissement, qu'un membre de la famille épique des Le Moyne sauva en 1719.

Pourtant un Artésien, Pauger, parvint à fonder La Nouvelle-Orléans, et à démontrer que la passe était navigable. Le destin était changé. Des établissements durables naquirent. On amena de France quatre-vingt huit vraies jeunes filles, avec trousseau, élevées à la Salpêtrière[1]. Ce qui restait des Allemands créa le Jardin de la Capitale. Aux Natchez, aux Illinois surtout, on travaillait et on peuplait. On explora aussi. Le Mississipi fut réellement découvert ; on remonta le Missouri.

Mais toutes sortes de fautes empêchèrent un développement complet de la colonie. La jalousie ombrageuse des Anglais fit le reste. Leurs intrigues déchaînèrent une vaste conspiration des Sauvages, qui prirent leur parti. Et ce fut la guerre avec les Natchez, auxquels on n'échappa que grâce à l'appui d'autres tribus indiennes. En 1731, la Compagnie rétrocédait au Roi la Colonie. Quelques renforts arrivèrent, des fonds et ... des Jésuites. Malheureusement des ouragans dévastèrent les cultures. La plupart des colons ne songeaient plus qu'à fuir. La guerre menaçait aux portes mêmes de La Nouvelle-Orléans.

Bienville, revenu comme gouverneur, éprouva de graves échecs, et, découragé, démissionna. Arrive le fils d'un gouverneur du Canada, le Marquis de Vaudreuil, qui, malgré toutes ces traverses, au milieu des angoisses, parvint à commencer de grands travaux, qui facilitaient les communications. La population blanche s'élevait. Vers 1750, elle était environ de cinq mille personnes, qui avaient

1. Janvier 1721 (La Ronc., *Ép. canad.*, p. 204). « Si sœur Gertrude en avoit emmené dix fois davantage, elle en auroit trouvé en peu de temps le débit ».

à leur service deux mille nègres. La Nouvelle-Orléans avait pris figure de ville. Elle renfermait quelques riches, voire une manière de Cour, autour du Grand Marquis et de sa femme. Éphémère apogée dont le souvenir n'est pas encore effacé.

A la Guadeloupe. — Depuis 1625, des Français aventureux : d'Esnambuc, qui obtint de Richelieu l'autorisation de former une Compagnie des îles d'Amérique, puis l'Olive et Duplessis, qui jetèrent les fondements de la Basse-Terre, avaient réussi à créer des établissements. En 1640, Aubert, ayant fait revenir des Caraïbes, développa les cultures. Après que Houël, en 1643, eut obtenu qu'on lui envoyât de France des filles à marier, l'île connut un commencement de prospérité. Devenue domaine de l'État en 1674, quoique dépendante des Antilles, elle était en état de résister aux attaques étrangères. Les Anglais ne purent s'en emparer en 1703. Ce ne fut qu'en 1727 qu'ils triomphèrent d'une résistance acharnée. Pendant la Guerre de Sept ans, l'escadre de l'amiral Moore se présenta devant la Basse-Terre ; la citadelle se rendit et bientôt l'île fut prise encore une fois.

A la Martinique. — C'est le 17 septembre 1635 que d'Esnambuc avait pris officiellement possession de l'île, au nom du roi de France et de la Compagnie des îles d'Amérique. Un de ses lieutenants, Duparquet, après toutes sortes de péripéties, en devint propriétaire en 1651. Une population blanche, assez composite, s'y développa. La colonie avait été en effet ouverte à toutes les nations en 1641. Plusieurs centaines de juifs hollandais, chassés du Brésil par les Portugais, vinrent s'y fixer autour de 1654. Mais les Caraïbes, peu à peu, l'abandonnèrent.

En 1664, l'île passa à la Compagnie des Indes occidentales. Elle avait déjà assez de ressources pour résister en 1666 aux attaques anglaises, auxquelles le traité de Bréda mit un terme. Ruyter échoua dans une tentative et, en 1674, la couronne réintégra l'île dans son domaine.

Il y avait alors deux classes de colons, les *habitants*, émigrants venus volontairement, les *engagés*, les *trois ans*, travailleurs louant temporairement leurs services, que fournissaient Dieppe, Le Havre, Saint-Malo. Malgré de nouvelles attaques anglaises, avec l'aide des soldats et des noirs, ils gardèrent inviolé jusqu'à la fin du XVIIe siècle le territoire de l'île.

Au XVIIIe siècle, commença pour la Martinique une ère de grande prospérité. Ce fut le principal marché des Antilles. La population

tripla en trente ans et passa de vingt-quatre mille à soixante-quatorze mille âmes.

Toutefois, pour les cultures, qui s'étendaient toujours, on renonça aux engagés. La traite des Noirs fournissait désormais les bras nécessaires. Après avoir essayé vainement de s'emparer du pays en 1759, les Anglais y réussirent trois ans plus tard.

A Saint-Domingue. — C'est grâce à Bertrand d'Ogeron que notre colonie de Saint-Domingue avait été fondée en 1665. Elle comptait en 1677 de quatre à cinq mille habitants. Elle fut reconnue possession française par le traité de Ryswick. Sa prospérité s'accrut surtout à partir de 1722. Les résultats, dit Tramond, dépassaient tout ce qu'eussent pu faire espérer même les succès de la période précédente : aux Iles du Vent, si la population blanche diminuait (23 826 en 1753, au lieu de 24 307 en 1738), le produit ne cessait de s'accroître ; mais c'était surtout Saint-Domingue (une statistique de 1753 donne le chiffre de 18 051 libres, 154 859 esclaves), dont les progrès écrasaient l'imagination : sa prospérité (592 sucreries, 3 379 indigoteries, 6 millions de pieds de cotonniers et 22 de caféiers en 1754) dépassait à elle seule celle de toutes nos autres colonies ; son chiffre d'affaires, en cette même année 1753, atteignait 72 millions (42 aux exportations, 30 aux importations); elle était devenue l'une des principales sources de richesses de la France[1].

En Guyane. — La colonisation y datait de la formation de la Compagnie des Indes Occidentales. La colonie naissante, ravagée par les Anglais, prise par les Hollandais, nous avait fait retour en 1676. Lefebvre de La Barre, qui avait montré talents et sagesse, fut remplacé par d'autres Lefebvre (de Lézy et d'Albon), puis par les d'Orvilliers, qui gouvernèrent de père en fils. Au seuil du xviie siècle la population blanche n'était guère que de quatre cents colons avec mille esclaves noirs ; en 1763 les blancs n'étaient encore que cinq cents, entourés de dix fois autant d'Africains.

Ce n'est qu'après la perte du Canada, et pour la compenser en quelque mesure, que Choiseul imaginera d'opérer en Guyane une transplantation de blancs. Après une dépense formidable, sur quinze mille individus qu'on avait amenés, treize mille étaient morts ; il y eut des troubles graves, et il fallut rapatrier les autres[2]. D'autres

1. *Les Antilles*, dans *Hist. d. Col.*, t. I, p. 471.
2. Voir sur cette lamentable histoire A. Lacroix, *Memb. et Corr. de l'A. des Sc.*, pp. 40 et suiv.

utopies faillirent amener d'autres désastres. Grâce à la prudence de Malouet, ils furent évités, mais la Colonie n'augmenta que très lentement; elle comptait en 1789 treize cents blancs et dix mille huit cents noirs[1].

Des Allemands devaient être envoyés à la colonie de Cayenne, comme cela résulte d'une pièce datée de 1763 et publiée par J. Pellisson[2].

Le corps de ville de Cognac délibère sur une soumission d'un marchand pour les fournitures destinées aux milices bourgeoises qui doivent surveiller ces étrangers. Nous ne savons s'ils furent envoyés.

Nous sommes autorisés à croire qu'en dépit de difficultés de toutes sortes, nées des guerres et des épidémies, la langue des colons survivants se répandit peu à peu parmi les métis et les Indiens ou les Nègres. Mais la concurrence avec le portugais était rude, et aucune mesure ne fut prise pour instruire les habitants de ce pays abandonné. Ce n'est qu'en 1774 que les Pères du Saint-Esprit fondèrent une école qui semble avoir prospéré. L'établissement d'écoles régulières n'est pas antérieur au gouvernement du baron de Laussat, qui les créa en 1810.

B. — Dans les autres parties du monde.

Au Sénégal. — Rouen, Dieppe et Saint-Malo entretenaient depuis le xvie siècle des relations avec la côte d'Afrique. Cependant il n'y avait encore qu'une factorerie à l'embouchure du fleuve, lorsque se forma la Compagnie à laquelle des lettres-patentes donnèrent le privilège du commerce sur la côte. Elle ne réussit pas, et fut remplacée par une autre en 1673; puis, de mains en mains, le commerce privilégié finit par passer à la Compagnie d'Occident, jusqu'à ce qu'il fût déclaré libre en 1766.

Nous avons peu à y observer : on n'entrait guère sur le continent noir; on en extrayait, pour les vendre, les malheureux habitants.

À Bourbon et à Maurice. — Découverte au xvie siècle, l'île Bourbon, après avoir été occupée par des Portugais, puis par des Hollandais, était depuis 1638 aux mains des Français, qui, à plusieurs

1. Voir Lauvrière, *La Trag. d'un peuple*, t. II, pp. 196 et suiv. Cf. Tramond, dans *Hist. des Col.*, pp. 592 et suiv.
2. *Une colonie allemande en Saintonge (1763-1764)*, Revue de Saintonge et Aunis, 1901, p. 252.

reprises, en prirent officiellement possession. Elle fut réellement colonisée à partir de la cession à la Compagnie des Indes Orientales (1664), et surtout quand l'île fut sous le pouvoir d'un gouverneur du Roi (1689). La population, de quatre-vingt-dix habitants en 1671, dont cinquante blancs seulement, était passée à deux mille en 1717, et à douze mille cinq cents, dont quinze cent cinquante blancs, quatre ans plus tard. Disons seulement que, bien que l'île ait eu à souffrir de divers maux, c'est elle qui fournit les Français qui, en 1715, colonisèrent l'île Maurice : la France en prit possession en 1721. Jusqu'en 1764, la Compagnie des Indes l'administra. Elle avait pris entre les mains de La Bourdonnais, un rapide développement[1], au point que, dès 1742, Mahé de La Bourdonnais put essaimer. Il envoya coloniser les îles Seychelles, dont une île, Mahé, porte son nom et où, aujourd'hui encore, on parle français, bien que les Seychelles soient devenues anglaises depuis 1815.

Au moment de clore ce court chapitre, il nous paraît indispensable de rappeler que l'âge dont nous allons parler est encore, en dépit des ordonnances et des commissions de l'autorité publique, un âge de colonisation aventurière, abandonnée, sauf exception, à des Compagnies commerciales, dont M. de Vaissière a dit sincèrement ce qu'il faut penser[2]. L'œuvre d'exploitation y est remise à des initiatives personnelles, et menée tantôt par des héros, tantôt par des sacripants, qui parfois font colonne ensemble, luttent avec une ardeur, une vaillance, une audace qui étonnent, mais aussi avec des moyens qui révoltent, sans plan général, sans ressources assurées et régulières. L'État s'intéresse aux entreprises, les seconde même, il n'en a pas en général la direction, et, quand il la prend, il n'impose ni plan d'ensemble, ni programme suivi. Le but seul apparaît nettement, à peu près toujours le même : développement du commerce, propagation du catholicisme.

En quoi la diffusion de la langue française pouvait-elle servir les desseins des trafiquants et de ceux qui gouvernaient ?

1. En 1698, la Compagnie des Indes Orientales avait renoncé définitivement à l'île Dauphine (Madagascar).
2. Voir son livre : *Saint-Domingue*.

LIVRE II

LE FRANÇAIS ET LES COLONS

CHAPITRE PREMIER

EN ACADIE

Au temps de Lescarbot. — Je ne sais pas sur quoi s'est fondée la légende d'après laquelle Lescarbot aurait fondé sous le nom d'« Ordre de Bontemps » une Compagnie, dont l'idée venait de Champlain, dans laquelle, sous l'ombre d'une cabane, on se serait réuni pour chanter ou dire des vers. Le texte auquel on nous renvoie est très explicite, mais ne dit pas un mot de ces récréations intellectuelles. Il s'agit d'une simple confrérie de « gourmens » — le mot est de Lescarbot — où tour à tour un des quinze associés était l'amphitryon [1]. Qu'on chantât, cela est possible. Que Lescarbot ait régalé les convives d'un sonnet, voire même d'une ode, il en était fort capable. Pourquoi n'eût-il pas fait là ce qu'il a fait dans une de ses traversées? En tous cas, il n'en est pas question, dans son récit, et aucune des pièces contenues dans *Les Muses de la Nouvelle France* [2], dont plusieurs portent mention des circonstances où elles furent composées, n'est rapportée aux réunions dont nous parlons.

Il est pourtant à noter que ce « colonial » fait allusion à la possibilité d'un établissement des Muses en la Nouvelle-France transmarine et occidentale, pour la conversion des peuples infidèles. Son rêve était sûrement que des « bardes chrétiens portans la Fleur-de-lis au cœur », arrivassent à « instruire et à civiliser ces peuples vraiment barbares » [3].

1. Voir Lescarbot, *Hist. Nouv.-France*, liv. IV, ch. xvii.
2. Paris, Adr. Perier, 1618, in-8°.
3. *Hist. Nouv.-France*, liv. VI, chap. viii.

L'ENSEIGNEMENT. — Ce que les historiens nous avaient dit de l'enseignement en Acadie[1] sous la domination française a été revu, précisé, complété et rectifié par un travail récent, celui d'Omer Le Gresley, que j'ai déjà cité, et auquel je n'ai qu'à renvoyer pour les faits de détail.

Les Capucins, de par la volonté de Richelieu, jouèrent le grand rôle. Ils établirent une sorte de séminaire à Port-Royal, où ils eurent une trentaine d'élèves. En 1688, douze d'entre eux étaient chargés non seulement de desservir la colonie française, et de faire des missions parmi les peuplades indigènes, dont ils apprirent la langue, mais encore de recevoir, entretenir et instruire dans leur maison trente jeunes gens et des enfants « micmacs et abénakis ». En 1703, le P. Patrice, Récollet, organisa une école régulière à Port-Royal. Les Sulpiciens jouèrent aussi un rôle, mais des accidents successifs l'empêchèrent d'être considérable[2]. C'est l'évêque de Québec qui avait la haute direction. En 1688, il avait envoyé aux Mines le premier prêtre, l'abbé Jean Baudoin, puis un Sulpicien, Louis Geoffroy, qui bâtit la première église paroissiale et fonda la première école[3]. La Congrégation de Notre-Dame venait à leur aide pour l'instruction des jeunes filles. On se préoccupait alors à Port-Royal d'avoir « une pépinière de maîtresses d'école ». Les efforts de ces religieux n'ont pu qu'être utiles à la langue française. Même si maîtres et maîtresses avaient, comme en France, conservé la déplorable habitude d'enseigner à lire en latin, langue des offices et des prières, la part du latin restait forcément limitée. C'est en français qu'on questionnait, qu'on dialoguait, qu'on jouait. L'évêque de Québec, qui vint en 1686, et visita l'école des filles, fut satisfait. On se contentait alors de peu : il espérait que « la religieuse enseignerait à lire et à écrire à *quelques-unes* de ses élèves »[4]. Au reste des faits prouvent qu'un certain nombre d'Acadiens étaient en état de signer leurs noms. Trente-cinq d'entre eux signèrent un acte à Annapolis, le 22 janvier 1715[5]. Mais combien il faut se garder d'attribuer une influence exagérée à cet enseignement embryonnaire ![6] Si le français se transmit de génération en génération, ce fut par voie orale, au sein des familles.

1. Cf. R. P. P-M. Dagnaud, C. J. et M. (Lévis), *Apôtres et Défenseurs de la Lang. Franç. en Acadie* (Prem. Congr. Lang. franç. Can., *Mém.*, pp. 48 et suiv.).
2. Omer Le Gresley, *o. c.*, p. 52.
3. Lauvrière, *La Trag. d'un peuple*, t. I, p. 178.
4. Omer Le Gresley, *o. c.*, pp. 47 et suiv.
5. Lauvr., *La Trag. d'un peuple*, t. I, p. 192 ; cf. p. 220.
6. Le R. P. Dagnaud croit qu'il fut entretenu par l'immigration, qui amenait de nouvelles recrues, le contact avec les gouverneurs et les officiers, « dont le langage avait le souci de la tenue et de la correction » (?). Il trouve des garanties dans l'isolement

Quelques traits du français acadien. — Divers efforts ont été tentés de nos jours pour rechercher ce que pouvait être ce français de l'ancienne Acadie. Le livre de Poirier, *Le Parler franco-acadien et ses origines*[1], témoigne d'efforts très méritoires[2]. Il est regrettable que l'auteur ait été parfois induit en erreur par des livres périmés.

Le Professeur James Geddes[3], très connu pour ses études sur les parlers français dans l'Amérique du Nord, a fait sur ce français des observations très judicieuses, qui en éclairent la vie. Il a remarqué une différence essentielle entre le peuplement du Canada et celui de l'Acadie. Tandis que dans le premier des deux pays s'établirent volontairement des cultivateurs, à Port-Royal et dans la contrée environnante, à côté de nobles comme Champlain et Poutrincourt, de demi-savants comme Lescarbot, on constate un mélange de pêcheurs, d'ouvriers, d'aventuriers, dont certains étaient payés, d'autres même contraints d'accompagner l'expédition. Les colons y vinrent en petit nombre, quatre cents environ en quatre-vingts ans. Ceci explique que le parler français y apparaît comme assez hétéroclite. A côté de formes dialectales, il renferme une partie importante de français proprement dit, dont beaucoup de traits sont nettement vulgaires, et présente une grande ressemblance avec le français parlé aux environs de Paris au xvie siècle[4].

du peuple, « qui favorise la conservation de la langue », et surtout dans la présence des missionnaires, « qui en sont partout les meilleurs gardiens » (Ap. et Déf. de la l. f. en Acadie, dans Prem. Congr. Lang. franç. Can., *Mém.*, p. 48).

1. Québec, Impr. française, 1928, in-8°.

2. Il sera dans l'avenir extrêmement utile de faire des tableaux comparatifs, où un parler comme le français canadien serait comparé au français de Louisiane ou de Saint-Domingue, par exemple, qui, n'étant pas parti du même point, et n'ayant pas subi les mêmes influences, n'a pas pu présenter un développement identique.

3. Professeur à l'Université de Boston, *Les dialectes français dans le parler franco-acadien* (Prem. Congr. Lang. franç. Can., *Mém.*, pp. 197 et suiv.).

4. Nous devons cependant faire des réserves sur plusieurs rapprochements.

CHAPITRE II

AU CANADA

Les recherches des Canadiens sur leur passé. — Les Canadiens français d'aujourd'hui, avec un amour touchant pour leur langue, non seulement essayent de la défendre contre la corruption et particulièrement contre l'influence envahissante de l'anglais[1], mais en étudient le passé avec une curiosité passionnée, qui, s'éclairant de jour en jour par les méthodes de la philologie moderne, a commencé à donner des résultats positifs[2].

Il existe une *Société du Parler français au Canada,* dont le Secrétaire, M. L. Ph. Geoffrion, a publié des volumes pleins de curiosités linguistiques : *Zigzags autour de nos parlers*[3]. Un périodique spécial a été créé : *Le Bulletin du Parler français au Canada* (Québec, 1902-1918). La *Société du Parler français* a abouti, sous la direction de ses deux secrétaires, le juge Adjutor Rivard, et L.-Ph. Geoffrion, que je viens de citer, à conduire à bien, après vingt-huit années d'efforts, un vaste ouvrage : *Glossaire du Parler Français au Canada.* C'est en réalité, le complément canadien du Dictionnaire du français littéraire d'Europe[4]. Il contient soit ce qui s'est conservé là-bas

1. Vigier, *Néologie canadienne,* 1810 (dans le Bulletin du Parler français au Canada). — Maguire, *Manuel des difficultés de la Langue française,* 1841. — Gingras, *Manuel des expressions vicieuses,* 1867. — Caron, *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens français,* 1880. — Dunn, *Glossaire franco-canadien,* 1880. — Manseau, *Dictionnaire des locutions vicieuses au Canada,* 1881. — Buies, *Anglicismes et Canadianismes,* 1888. — Lusignan, *Fautes à corriger,* 1890. — Clapin, *Dictionnaire canadien-français,* 1894. — Rinfret, *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française,* 1896. — Dionne, *Le Parler populaire des Canadiens français,* 1909. — Blanchard, *Dictionnaire du bon langage,* Montréal, 1912. — Clapin, *Inventaire de nos fautes les plus usuelles,* 1913. — Tardivel, *L'Anglicisme, voilà l'ennemi !*

2. Je citerai particulièrement Geddes (Dr James) et Rivard (Adjutor) qui ont publié une *Bibliographie des Parlers français au Canada.* Paris (Champion) et Québec, 1906. — Legendre, *La langue française au Canada,* 1890. — Sulte, *La Langue Française au Canada,* 1898. — Rivard (Adjutor), *Études sur les parlers de France au Canada.* Québec, 1914.

3. Québec, 1924 et suiv., 3 vol. in-8°.

4. Un vol. in-f°, édité par l'Action Sociale. Québec, 1930. Mgr Cam. Roy, dans un article de la Revue, *Le Canada Français* (févr. 1931, XVIII, 6), a montré la part prise par les principaux collaborateurs. Deux cents chercheurs environ ont collaboré à cette œuvre majestueuse, dont le Bulletin était l'organe vivant. Aucun pays n'offrirait plus belle matière à des explorations avec appareils d'enregistrement et à la composition d'un Atlas. Les Canadiens voudront sans doute l'entreprendre.

des parlers de France que les colons y avaient portés, depuis le tourangeau jusqu'au picard, soit les formes de langage nées sur le terroir.

Enfin un congrès a été tenu en juillet 1912, à Québec, dont deux volumes, l'un de *Mémoires*, l'autre de *Comptes rendus* renferment des études de toutes sortes, inégales, il faut bien le dire. Mais si, dans quelques-unes, les intentions d'apologétique faussent l'histoire, il en est d'autres excellentes, et auxquelles on a plaisir à rendre hommage [1]. Ce qu'il faut louer d'abord, c'est l'esprit de synthèse qui a dirigé l'organisation, on a voulu qu'aucune face du problème ne fût laissée dans l'ombre.

Nature et caractère du français canadien. — Adjutor Rivard, professeur à l'Université Laval (Québec), les a très exactement déterminés dans une communication faite au Congrès d'Arlon, intitulée : *Les caractères du parler franco-canadien* [2] : « Le langage populaire des Canadiens français, disait-il avec beaucoup d'esprit scientifique, n'est pas encore connu tellement qu'on puisse, l'ayant analysé, dire avec précison quels éléments l'ont formé, dans quelle exacte proportion chacun d'eux y a contribué ; mais on aperçoit bien que ce n'est ni le français classique, ni un français corrompu, ni un patois pur, et que, cependant, il accuse des particularités assez saillantes et assez d'uniformité sur toute l'étendue du territoire pour constituer un *parler régional*... car on abuserait peut-être du langage en l'appelant un *dialecte* ». « Le franco-canadien ... est un parler ... relativement uniforme, sans être homogène, et que caractérisent des formes patoises diverses incorporées au français populaire commun du Nord de la France. Ajoutons qu'il a gardé, comme tous les parlers exportés [3], un caractère archaïque par rapport à celui de

1. Le Compte rendu a été publié à Québec en 1913, les Mémoires en 1914, sous le titre : *Mémoires présentés au Premier Congrès de la Langue française au Canada* (24-30 juin 1912). Je les cite sous l'abréviation suivante : Prem. Congr. Lang. franç. Can., *Mém.* Voici les titres de quelques-uns des Mémoires : Origine des premiers colons canadiens français, par l'abbé S. A. Lortie, Professeur à l'Université Laval ; — Parler et degré d'instruction des premiers colons canadiens-français, par M. Adjutor Rivard, Professeur à l'Université Laval ; — Influence des dialectes français sur le parler français-canadien, du même ; — L'enseignement du français en Nouvelle-France..., par Mgr Amédée Gosselin (résumé de son ouvrage : l'Instruction au Canada) ; — L'enseignement du français en Acadie, depuis la fondation jusqu'à la cession du pays, par le R. P. Chiasson. — Cf. Geddes, *Dialectes français dans le parler français-acadien.*

2. Section de Philologie et d'Histoire. Cf. Prem. Congr. Lang. franç. Can., *Mém.*, pp. 180 et suiv., et Prof. Gray, *A plea for the scientific study of Canadian French*, C.-R. dans *Romanic Review*, XX, 1929, pp. 186-188 et 265-266). On comparera un chapitre de G. Vattier, *Ment. can.*, pp. 128 et suiv. ; pp. 14 et suiv., le même insiste sur la prépondérance de l'élément normand dans la population.

3. Voir H. L., t. I, p. 320.

la mère patrie, et, en même temps, a emprunté aux langues avec lesquelles il s'est trouvé en contact, quelques éléments étrangers ».

Unité de ce langage. — Le parler canadien ne présente pas et ne peut pas présenter une unité absolue ; on n'a jamais non plus parlé à Saint-Dié exactement comme à Nancy, à plus forte raison comme à Besançon.

Le vocabulaire présente, dit Adjutor Rivard, suivant les régions explorées, des variantes dont on pourrait peut-être faire une certaine distribution topographique[1] ; mais ces variantes, plutôt accidentelles, n'altèrent pas l'aspect général du lexique.

La phonétique accuse une uniformité plus sensible encore, le vocalisme et le consonantisme offrant à peu près partout les mêmes phénomènes.

Quant à la syntaxe et à la morphologie, elle ne paraissent pas varier sensiblement d'un bout à l'autre du pays.

D'où était-on parti ? — La première question est de savoir de quand date cette unité relative qu'on constate aujourd'hui, ensuite comment elle s'est formée. Commençons par le *terminus a quo*. Un fait m'a beaucoup frappé ; il est isolé, mais je le relève ici pour engager les chercheurs à en noter de semblables, s'il s'en rencontre. D'après les Archives de la Prévôté de Québec, au cours d'un procès dans la Seigneurie Lauzon, un témoin, racontant une conversation entre le demandeur et le défendeur, s'arrêta tout à coup. Il n'avait pu comprendre la suite de la conversation au sujet de laquelle il déposait : le défendeur parlait dans son patois.

Ainsi à cette époque, qui va de 1666 à 1669 :

1° Il est attesté non pas qu'un colon emploie des mots patois, mais qu'il parle en cette langue ;

2° Avant de recourir à ce parler, il discutait en français. Il était donc un peu bilingue ; il savait le français, mais c'était une langue qui ne lui était pas absolument propre, il n'y était pas assez à l'aise, quand sa passion entrait en jeu. Nous sommes en présence d'une phase normale de la francisation. Mon propre grand-père en était là ; il parlait communément français, mais revenait au patois, dès

1. Un bel exemple est le mot *agès* ou *agets*, dont les quatre acceptions, relevées dans des régions différentes, se rattachent à divers dialectes. *Cintre* et *about* servent tous deux à désigner la planche transversale de labour où aboutissent les sillons d'une pièce de terre ; mais le premier, qui nous est vraisemblablement venu du Maine ou de la Saintonge, est inconnu dans les comtés où l'on emploie le second, qui fut sans doute apporté du Berry.

qu'il était en colère. Précieuse indication, qui nous montre le français à moitié dans sa marche conquérante ; il ne l'a pas achevée ;

3° Une dernière observation s'impose avant de quitter ce texte si court et si fécond à la fois. Dès que le colon reprend son patois, l'auditeur de la dispute cesse de le comprendre. Ceci met en lumière la gêne de ceux qui ne savaient que patoiser et la cause profonde qui les a amenés à apprendre le français. Il était nécessaire aux communications.

Selon toute probabilité, non seulement les premiers colons, mais leurs descendants gardèrent assez longtemps leurs habitudes linguistiques natives ; leurs patois subsistèrent et vécurent, je veux dire se développèrent. Les mots patois poussèrent des rejetons : diverses formes s'étendirent par analogie.

Pour la nier (la survivance du patois), dit Rivard [1], « il faudrait pouvoir expliquer de quelque autre manière comment auraient été créés chez nous, de toutes pièces et spontanément, les substituts lexicologiques étrangers au français, mais qui appartiennent au normand, au picard, au bourguignon, et qu'on relève encore aujourd'hui dans nos campagnes ; comment auraient pu commencer ici certaines évolutions phonétiques essentiellement dialectales et qui n'ont pas leurs racines dans le français ; comment aussi notre morphologie aurait-elle pu donner naissance à des flexions que ne connut jamais la langue classique ; comment enfin, et d'où nous serait venue cette élocution, dont on n'est pas sûr que ce soit un accent, tant ses traits sont flous et ses caractères indécis, mais qui paraît être le résultat de divers accents provinciaux incorporés au français et qui, tantôt normande, tantôt berriaude, saintongeoise au commencement d'un mot et picarde à la fin, ne laisse cependant pas de rappeler toujours la prononciation de l'Ile-de-France, sans y ressembler jamais complètement.

« Les parlers provinciaux, les patois de la langue d'oïl émigrèrent donc de France au Canada avec nos ancêtres, ils y furent parlés, et durent exercer sur notre langage une action dont on constate encore aujourd'hui les effets ».

Où est-on arrivé ? — Alors qu'en pays anglo-normand un morcellement s'est produit de château à château, par un phénomène inverse il s'est fait au Canada une unité relative.

Sans prétendre donner une date précise, ce qui serait téméraire, Rivard fait remonter assez loin l'unification. « Ce n'est pas d'aujour-

1. *O. c.*, p. 14.

d'hui, dit-il, que les patois sont réduits à des débris épars, à des bandes brochant sur le fonds français de notre langage.

« Dès le XVIIIe siècle, l'évolution était en grande partie accomplie, notre parler avait acquis déjà son uniformité. C'est ce qui ressort des remarques de Charlevoix et de Montcalm »[1].

1. *Infl. du dial. fr. sur le parl. f. Canad.* L'auteur renvoie au Journal du Marquis de Montcalm, dans la Collection des Manuscrits du Chevalier de Lévis. Québec, 1895, p. 64, le 13 mai 1756 (Prem. Congr. Lang. franç. Can., *Mém.*, p. 19-20).

Le *Bulletin du Parler français au Canada*, t. III et IV, a publié des notes précises sur les Façons de parler des Canadiens au XVIIIe s., par le P. Potier, Jésuite (pp. 29, 63, 103, 146, 224, 264).

CHAPITRE III

LES DIVERSES FORCES D'UNIFICATION

L'enseignement. — Quelles furent donc les forces qui arrivèrent, dans un temps relativement si court, à substituer aux patois un français qui a peut-être été au XVIII[e] siècle plus patoisé qu'aujourd'hui, mais qui n'en était pas moins du français? Le fait, surprenant, quand on connaît la vitalité des patois en France, où les gens étaient le plus souvent groupés en villages, paraît étrange quand il s'agit d'un pays où les colons vivaient séparément, souvent éloignés par des distances considérables. Il mérite de nous arrêter un moment.

Est-ce l'enseignement qui a exercé cette action assimilatrice ? J'estime qu'on peut hardiment répondre : non !

Le Canada, Garneau l'a dit, et nul ne saurait le nier, ne possédait « aucun système général d'instruction publique » [1].

Je sais que depuis quelque temps on a prétendu démontrer qu'à défaut d'une organisation régulière et générale, de nombreuses écoles y avaient pourtant été créées.

Le tableau de l'instruction au Canada sous la domination française a été fait par M[gr] Amédée Gosselin [2], après de longues enquêtes. Il a beaucoup de mérite, et a servi de guide à Rivard d'abord, et plus récemment à Ant. Roy, dans sa Thèse [3], tout dernièrement encore à l'Abbé Groulx, dans des leçons qu'il a faites à la Sorbonne et réunies ensuite [4].

Sans contester le moins du monde des faits qui paraissent établis sur des documents certains, je me vois cependant obligé d'abord d'appeler l'attention sur les réserves très judicieuses d'Ant. Roy, assez analogues à celles que j'ai faites moi-même à propos des écoles

1. *Hist. Can.*, t. II, p. 412.
2. *L'Instruction au Canada sous le Régime Français (1635-1760)*. Québec, 1911. Il avait été précédé d'un travail de Chauveau : *Précis historique sur l'Instruction publique du Canada*, 1877.
3. *Lettr. Can.*, pp. 5 et suiv.
4. *Le français au Canada*, chap. I à V.

de France : « Nous sommes insuffisamment renseignés, dit-il, sur le fonctionnement de ces écoles. Il y en eut dès le XVII[e] siècle à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières, et dans un assez grand nombre de seigneuries. Mais nous ne pouvons affirmer qu'elles aient toutes duré et que l'instruction élémentaire ait continué à être dispensée sans interruption dans toutes les localités, où nous l'avons vu donner »[1]. Il faut entendre par là qu'au Canada comme ailleurs l'école a pu être souvent interrompue, sans que nous soyons en mesure de le constater. Une école a été fondée à X... à telle date ; nous ne sommes nullement autorisés à en conclure que, depuis lors X... a eu son école, à moins que des documents : nominations de maîtres, votes de crédits, constructions de locaux, etc., ne nous le prouvent. Pas plus qu'il n'y avait d'organisation systématique, il n'y avait d'organisation permanente.

Ceci dit, je rappelle que j'examine ici une question très précise qui est la suivante : Quel effet a pu avoir l'enseignement dans le développement du français proprement dit ? Est-ce à elle qu'on peut attribuer l'unification du parler canadien ?

Ces écoles étaient avant tout destinées à donner l'instruction chrétienne. C'était vraisemblablement en français le plus souvent ; il put arriver cependant, au moins dans les premiers temps, que ce fut en patois, ainsi qu'en France. On y priait, on y enseignait à suivre les offices. Était-ce en français ou en latin ?

J'irai plus loin, les maîtres montraient à lire ; qui nous prouve qu'on fût plus avancé qu'en France, et qu'on n'enseignât pas à lire d'abord en latin, ce qui avait le double avantage de présenter moins de difficulté, ensuite de permettre aux enfants de servir la messe ? Comment savoir si les enfants poussaient toujours jusqu'à la lecture française, qui venait ensuite[2] ?

Le nom d'écoles ne doit donc pas faire illusion. A moins que mention expresse ne soit faite qu'on instruisait les élèves dans la langue française, rien n'autorise à affirmer que cela se pratiquât régulièrement. Le programme d'une école d'alors ne ressemblait en rien au programme d'aujourd'hui, et il est de toute vraisemblance que l'enseignement dans les colonies, s'il différait sensiblement de celui qui se donnait dans les écoles de France, n'était pas émancipé de pratiques qui ont été suivies chez nous jusqu'au XIX[e] siècle. Or,

1. *Lett. Canada*, p. 6.

2. M[gr] Gosselin, avec son honnêteté ordinaire, constate (p. 233) que le troisième livre de lecture, prescrit par l'École Paroissiale, et qui devait être choisi entre les *Offices de Notre-Dame*, de *Sainte-Croix*, du *Saint-Esprit*, les *Psaumes*, l'*Office des Morts*, était en latin. « Il faut premièrement que les enfants, pense le Chantre de Notre-Dame, avant que d'être mis à la lecture française sachent bien lire en latin ».

j'ai prouvé qu'en France bien des enfants s'arrêtaient en chemin et quittaient l'école sans savoir lire en français[1].

Qui plus est, personne n'a le droit de dire que la lecture et l'écriture figuraient au programme d'une école, à moins de textes précis. L'affirmer, ce serait transporter le présent dans le passé. Je pourrais citer telle école de Champagne, où, jusqu'en 1875, deux sœurs, accréditées par une lettre d'obédience du Cardinal Archevêque de Reims, tenaient l'école *publique* de filles, et ne savaient ni écrire, ni lire. C'était l'instituteur de l'école des garçons qui, bénévolement et clandestinement, les suppléait.

Je ne conteste rien, j'interroge, Il serait très important que les savants qui sont sur place, avertis, poussent leur enquête jusqu'au point où ils pourraient répondre à ces questions.

Ceci dit, il ne nous reste qu'à tirer des livres cités quelques renseignements très intéressants qu'ils contiennent[2].

Dès 1635, les Jésuites inauguraient leur collège en ouvrant une petite école. Le Séminaire en fonda une à son tour en 1700 et les deux établissements se maintinrent jusqu'à la fin du régime français, avec quel succès, on n'en sait trop rien[3]. Sous l'impulsion d'un secrétaire de la Dauphine, appelé Berthelot, se créent de petites écoles. Au cap Tourmente deux ecclésiastiques instruisent une trentaine d'écoliers et les orientent vers les Arts et Métiers. A Montréal, Marguerite Bourgeoys, dès son arrivée, se mit à enseigner les enfants (1653). Il n'y avait pas eu là, semble-t-il, d'école régulière avant la sienne (30 avril 1658). Un peu plus tard, en 1661, il s'en ouvrit une seconde, celle du Séminaire. Charron, le fondateur de l'Hôpital général de Montréal, forme des maîtres d'école, auxquels la Cour interdit de faire des vœux et de porter un uniforme monastique. Aux Trois-Rivières, le notaire Aneau cumulait ses fonctions avec celle de maître d'école depuis 1652.

Dans les « côtes ». — Voilà pour les « Capitales ». Roy poursuit : « Une fois organisé dans les villes, l'enseignement primaire y fut toujours assuré. Dans les « côtes », rien n'est moins certain. Elles n'apparaissent guère avant 1670, ces écoles rurales. Au début du XVIII[e] siècle, il restait encore beaucoup à faire. Les autorités de la Colonie s'émurent de l'insuffisance de l'enseignement dans les cam-

1. H. L., t. V, pp. 38 et suiv.
2. Voir en particulier, Ant. Roy, *Lett. Can.*, pp. 7-15, et l'abbé Groulx, *o. c.*, pp. 1-20.
3. Leurs écoles (des Jésuites) ne furent jamais bien fréquentées. C'est un fait que M. de Saint-Vallier, évêque de Québec, constatait en 1688 (Miss. du Canad. Append., t. II, p. 370).

pagnes. En 1718, MM. de Vaudreuil et Bégon, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, écrivaient au ministre qu'il n'existait pas de maîtres d'école dans les paroisses, et lui en donnaient les raisons. Mgr. Gosselin montre qu'il y avait dans ces plaintes quelques exagérations. Peut-être, mais, pour qu'elles aient pu se produire, il faut que le développement des écoles soit resté médiocre [1].

Un effort sérieux fut alors tenté pour mettre les avantages de l'instruction plus à la portée des habitants. Et Roy énumère, d'après Mgr. Gosselin, les créations : treize dans la région de Québec, trois dans la région des Trois-Rivières, six dans la région de Montréal [2].

C'était encore bien peu et il est sage de conclure que si Kalm, en 1749, a pu affirmer que « chaque village » avait son école, c'est que les choses étaient allées bien vite. Mais, de toutes façons, ce progrès tardif ne peut entrer en considération dans la question qui nous occupe ici.

Du reste il faut entendre le mot village dans le sens exact où Kalm l'a employé. « Chaque église, dit-il, est entourée d'un petit village, il est formé principalement du presbytère, d'une école pour les garçons et les filles, et des demeures des commerçants et artisans, rarement des habitations des fermiers » [3]. C'est donc une sorte de chef-lieu de paroisse, ce que dans beaucoup de régions de France on appelle le bourg. Combien y avait-il de ces bourgs, sur l'immense ligne allant de Montréal à Québec, « longue de plus de cent quatre-vingt milles » [4], pour ne parler que de celle-là, et que pouvait être la « fréquentation scolaire » par les temps de neige, si longs dans ce pays, à peu près dépourvu de bons chemins entretenus ?

1. L'abbé Groulx donne des chiffres intéressants. « Avant la fin du XVIIe siècle, dit-il, l'on pourra recenser... la fondation ou l'existence (la correction que l'un de ces deux mots apporte à l'autre montre l'esprit critique de l'auteur) de vingt-quatre petites écoles, dont onze pour la région de Québec, neuf pour celle de Montréal, quatre pour les Trois-Rivières. De ces écoles l'on retrace (= situe ?) quinze dans les villes, le reste dans les campagnes ». Les campagnes avaient donc en tout et pour tout *neuf* écoles. L'auteur continue : « ce goût de s'instruire n'allait pas diminuer au dix-huitième siècle, en dépit de la dispersion croissante des colons. A ces vingt-quatre écoles vingt autres seront ajoutées avant la fin du régime français. Et voilà quarante-quatre petites écoles pour les cent douze paroisses de la Nouvelle France en 1760 » (*o. c.*, p. 9).

2. Le personnel était presque exclusivement ecclésiastique, quoique des laïques agréés et surveillés, ne fussent pas exclus ; Roy nous conte qu'il se forma à Montréal une Association de citoyens de Ville-Marie pour les « escoles de cette ville » qui dura sept ans. Il nous parle aussi de la communauté formée par un riche marchand de Québec pour soigner les malades et instruire les enfants. Elle amena vingt-quatre maîtres de France (1735), puis essaya d'une fusion avec les Frères des Écoles Chrétiennes en 1737, et finit par mourir dix ans plus tard. Le régime était l'externat et l'enseignement était gratuit (*Let. Can.*, p. 10-11).

Ces tentatives ne prouvent-elles pas du reste qu'il y avait encore beaucoup à faire ?

3. *O. c.*, p. 60.

4. *Ib.*, p. 61.

Écoles de filles. — Les écoles de filles étaient sûrement moins nombreuses encore que celles de garçons, malgré les efforts si méritoires des Ursulines et des Sœurs de la Congrégation[1]. Dans ces maisons aussi, le français a peut-être été trop souvent en concurrence avec le latin. Sinon, pourquoi eût-on obligé les Sœurs de la Congrégation à se pourvoir de livres en cette langue pour leur enseignement[2] ?

Maîtres ambulants. — Il faudrait encore, pour se former une idée complète de l'enseignement, pouvoir suivre à la piste les maîtres ambulants. L'abbé Groulx a écrit sur ce sujet, avec son talent ordinaire, une page d'un haut intérêt[3] : « Que la Nouvelle-France ait eu ses mères de familles, s'improvisant à leurs foyers maîtresses d'école ; qu'elle ait eu ses instituteurs ambulants, allant de paroisse en paroisse, de maison en maison, et y semant les rudiments du savoir, nous le savons de façon certaine. Des paroisses adoptent même cette coutume pittoresque de se prêter l'une à l'autre leurs instituteurs nomades. A cet enseignement ambulant ont voulu s'adonner plus que personne les missionnaires Récollets ». « Trois ou quatre Récollets mendiants, écrit B. Sulte, allaient de porte en porte dans les paroisses, et y laissaient des lambeaux d'instruction pour prix de l'hospitalité qu'ils recevaient ». Et sûrement il est d'autres instituteurs moins nomades : quelques bons curés, par exemple, qui, à leur presbytère, réunissent les enfants du voisinage et leur enseignent la lecture et l'écriture ; et d'autres aussi qui se fixent pour quelque temps dans les « côtes », et, parmi ceux-là, plusieurs de ces vingt-quatre Frères amenés de France par les Hospitaliers de Montréal, avant le milieu du XVIIIe siècle, et dont nous savons qu'ils ont fait l'école dans les campagnes ; et aussi ces fils de famille exilés au Canada par lettres de cachet et dont l'un d'eux, Claude Lebeau, nous affirme que, sur dix-huit débarqués dans la

1. Ant. Roy, *Lett. Can.*, pp. 45-47. Sa visite chez les Ursulines a vivement frappé Kalm : « On nous fit entrer, conte-t-il, dans une chambre remplie de jeunes demoiselles dont les plus âgées pouvaient avoir une douzaine d'années, envoyées là [au monastère des Ursulines] par leurs parents pour apprendre à lire et recevoir l'instruction religieuse.... Quand elles savent lire et connaissent leurs devoirs de religion, on les rend à leurs parents » (*Voyages*, p. 133) ; cf. ce que Kalm dit des Sœurs de la Congrégation, religieuses dispersées par groupes de deux ou trois dans les paroisses de la campagne, dont la « mission est d'élever les jeunes filles dans la religion chrétienne, de leur apprendre la lecture, l'écriture et ce qui fait partie de l'éducation des femmes » (*Ib.*, p. 232).
2. Ant. Roy, *Lett. Can.*, p. 49.
3. *O. c.*, p. 10-11. Encore faut-il ajouter que l'effort dans la capitale même fut tardif. En 1666, sur cinq cent quarante-sept habitants, le recensement ne signale qu'un maître d'école de profession en dehors des communautés (P. G. Roy, *Québec*, t. I, p 353).

colonie en 1729, deux seulement consentirent à s'engager, les seize autres aimant mieux aller dans les côtes pour y servir de maîtres d'école. Ne serait-ce point la preuve que d'autres leur avaient montré le chemin et qu'en tous cas ils savaient répondre à une besogne pour laquelle on demandait des ouvriers ?

Pour terminer, je dirai ici nettement que j'adopte en gros l'opinion si modérée de Mgr. Gosselin : « Si l'instruction primaire, dit-il, ne fut pas universellement répandue au Canada, sous la domination française, il n'en reste pas moins vrai qu'elle l'a été beaucoup plus qu'on ne l'a cru pendant longtemps ».

Les résultats. — Encore est-il bon de rechercher ce qu'était au juste cette instruction. Il n'est pas possible sans cela de mesurer l'action linguistique qu'elle a pu avoir.

Il me paraît inutile d'entrer à fond dans la querelle entre ceux qui considèrent que beaucoup de Canadiens savaient lire et ceux qui affirment le contraire.

Les derniers citent le cas de Michel d'Agneau d'Ouville, fermier du poste de Toronto, relevant du poste de Niagara, à qui l'intendant Hocquart fut forcé de retirer sa ferme en 1729, parce qu'il ne savait ni lire ni écrire [1]. Mais d'abord on retrouverait en France aussi des ânes bâtés alors chargés de fonctions publiques, et d'autre part le fait se passe en 1729. On a pu ensuite faire des progrès.

On dit également que les Canadiens écrivent en orthographe fantaisiste [2]. Soit ! Mais qu'importe ? J'ai montré qu'il en était de même en France.

En revanche, je me refuse à suivre les apologistes dans leurs conclusions excessives. Certains vont jusqu'à prétendre que les premiers colons savaient déjà écrire. Par quel privilège exceptionnel ? C'est chose qu'il faudrait prouver par pièces. De même J.-E. Roy déclare que, de 1608 à 1759, sur cent colons des couches moyennes, il n'y en avait pas vingt qui ignorassent l'écriture. Cet espace de cent cinquante ans est bien long. A quels recensements l'auteur s'en est-il rapporté ? Où s'arrêtent les « couches moyennes » ? Combien y a-t-il de gens des centres, combien des « côtes » ? Tout est suspect dans une pareille phrase.

Que des gens n'aient pas signé, cela ne prouve rien du tout, nous affirme-t-on. Ils savaient le faire, la preuve en est qu'on trouve leur

1. *Nova Francia*, IV, n° 4, 1929, p. 221.
2. Voir des Spécimens dans Vattier, *Ment. Can.*, p. 137 : « *Je né que le tan de ta cusé récepcion de tes lettre* ».

signature ailleurs. C'est possible, mais bien étrange. Savaient-ils vraiment écrire, ou, au contraire ne leur a-t-on pas un jour tenu la main ? Et puis une signature, ce n'est à peu près rien. J'avais montré à une vieille cuisinière à signer, disons à dessiner son nom. Elle n'est jamais parvenue à lire ni un mot ni un nombre [1].

Ce qui me frappe dans cette discussion, ce sont des témoignages qui ne peuvent pas tous être contestés. Citons celui de l'intendant Hocquart en 1736 : « Toute l'éducation que reçoivent les enfants d'officiers et des gentilshommes — qu'on remarque ces mots — se borne à très peu de chose ; à peine savent-ils lire et écrire, ils ignorent les premiers éléments de la géographie, de l'histoire. Il serait bien à désirer qu'ils fussent plus instruits » [2] ; celui de Bougainville en 1757 : Ils [les Canadiens] ne savent pas écrire [3].

Or, bientôt après viendront les Anglais. C'est d'abord Murray, qui nous dit (5 juin 1762) : « En général les Canadiens sont excessivement ignorants » [4]. En 1784, un haut fonctionnaire colonial écrit en Angleterre que, dans la province, pas un homme sur cinq cents ne sait lire [5]. Des marchands qui enquêtent sur l'instruction du peuple, se montrent scandalisés (1787) : « Les capitaines de milices, fréquemment tenus de faire exécuter des lois ou des ordres, sont si illettrés que pas un sur trois ne sait ni lire ni même écrire » [6] ; le juge Owen assurait dans le *London Evening Post* que, dans les villes de Québec et de Montréal, il n'y a pas en général trois hommes dans une paroisse qui sachent lire et écrire, etc.

Assurément on peut ergoter, discuter l'exactitude de certains de ces dires. Leur concordance oblige à croire qu'ils sont en partie fondés ; l'abbé Groulx ne les conteste pas du reste.

Dès lors on est porté à se demander si les auteurs qui ont parlé du « temps français », comme on disait en Alsace naguère, ont réfléchi à la contradiction entre le tableau qu'ils font des années

1. Reconnaissons que, parmi les signatures dont on a donné le fac-similé, la plupart m'ont paru être celles de gens qui réellement savaient écrire. (Voir par exemple dans P. G. Roy, *L'Ile d'Orléans*, p. 340).
2. Dans A. Gosselin, *L'Egl. du Canada*, t. II, p. 141.
3. Mém. s. l'état de la Nouv.-Fr., p. 61 dans *Rapport de l'Archiviste de la Prov. de Québec, pour 1923-1924*. Ls. A. Proulx, 1924.
Ant. Roy (*Let. Can.*, p. 50, n. 7) allègue d'autres témoignages, en particulier celui du *Voyage au Canada*, par J. C. Bonnefons (Bibl. Nat., N. Acq. fr. 4156, p. 49). Ce témoignage, qu'il ne donne pas, tient en une ligne : ils [les Canadiens] sont généralement peu instruits.
4. Gosselin, *Louis Abadie*, p. 97. Cf. Murray à Lord Shelburne, Londres, 20 août 1766, dans l'abbé Ivanhoe Caron, *Colon. Prov. Québec*, p. 264.
5. Voir Abbé Groulx, *o. c.*, p. 41.
6. Id., *ib.*

qui ont précédé 1760 et l'état qui nous est donné de la colonie, dix, quinze ou vingt ans après la conquête anglaise.

Qu'étaient donc devenus tous ces gens instruits d'avant 1760? Tous n'avaient pas péri en si peu de temps. S'ils avaient su lire avant la capitulation de Québec, comment se fait-il qu'ils fussent devenus ignorants après? Les jeunes n'avaient rien appris, soit; quoiqu'on ne voie pas pourquoi les mères auraient cessé dans leur détresse de donner à leurs enfants les soins dont elles les comblaient auparavant, dit-on. Restaient les anciens. La conquête, Pentecôte à l'envers, leur avait-elle par miracle ôté l'usage de leurs facultés?

En mettant fin à ces considérations je ne voudrais plus ajouter qu'un mot de conclusion, très ferme, c'est qu'il est de toute impossibilité, même si on met les choses au mieux, qu'un enseignement aussi pauvrement distribué, aussi peu poussé que celui dont nous venons de parler, ait pu avoir une influence sérieuse sur le langage des Canadiens français. Il ne pouvait vraiment être meilleur qu'en France, où j'ai montré ce qu'il donnait [1]. Tous les enfants eussent-ils su par cœur *L'École paroissiale*, qui fut, nous dit-on, si répandue dans le pays, qu'ils n'y auraient à peu près rien appris de la doctrine de notre langue, puisque ce livre s'arrêtait en grammaire à la conjugaison des verbes, « trop difficile » [2]! Pas une ligne sur le vocabulaire, la prononciation, en un mot rien de ce qui eût pu corriger un accent ou redresser une habitude de langage.

Un mot des enseignements plus élevés. — A l'égard de l'enseignement secondaire et de l'espèce d'enseignement supérieur qui exista au Canada, les incertitudes sont pires encore. Le latin semble y avoir joué un rôle dominant et encombrant.

Quand, dans une école ordinaire, on voulait élever un peu le niveau, c'est de ce côté qu'on se tournait. A la Pointe de Lévy, au Château-Richer, à Saint-Joachim, on ajoute au programme l'étude du latin [3]. Dans les Collèges, le même latin paraît avoir été à la base, et peut-être au sommet de tout. Le collège de Québec est un collège de Jésuites, qui a débuté modestement. Or, dès 1636, on y ouvre des classes latines; en 1651 nous y constatons l'existence d'un professeur de grammaire, mais de grammaire latine, naturellement. En 1655, l'établissement est devenu collège de plein exercice,

1. Voir H. L., t. VII, liv. II, B.
2. Je n'imagine pas que l'édition de 1654, que Mgr Gosselin a eu le bonheur de pouvoir consulter (voir p. 230 et suiv.) et que je n'ai jamais pu découvrir à Paris, soit plus complète que les éditions postérieures.
3. Ant. Roy, *Lett. Can.*, p. 9.

les élèves étudient humanités, rhétorique, philosophie[1] — en latin sans aucun doute. C'est ce qui permettait au Père Joseph Germain de le comparer en 1711 aux bons collèges d'Europe[2].

« Éducation toute classique, dit Antoine Roy[3]. Ni histoire, ni géographie, mais *du français,* un peu de grec, et surtout du latin, beaucoup de latin. La grammaire latine de Despautère était en grand honneur au collège. En quatrième on commençait à faire des vers latins. En seconde et en rhétorique on composait des narrations, des discours, à la manière des bons auteurs ». Je pourrais m'en tenir à cette citation. Elle autorise toutes mes réserves. Je dois cependant remarquer que c'est de sa propre autorité que l'auteur a ajouté le français aux matières enseignées. Pour toutes les autres, il a donné un texte à l'appui, pour le français aucun. Le seul fait que dans les classes de grammaire on suivait Despautère autorise les pires suspicions. Qui dit apprentissage dans ces vers *latins* qui résumaient les tristes méthodes du début du XVIe siècle, dit exclusion totale du français[4].

L'enseignement supérieur ou ce qu'on appelle ainsi, n'est pas à considérer ici[5]. Il n'y en avait aucun, car on ne peut pas parler de quelques cours où se formaient des prêtres. On n'a jamais à cette époque enseigné la théologie en français dans les pays catholiques, et, du reste, sur huit cent quarante-trois élèves du petit Séminaire, cent quatre-vingt-dix-huit sont passés au grand, cent dix-huit sont devenus prêtres[6].

Je mettrai à part les cours de Droit, bien qu'en France on enseignât le Droit en latin, sauf le Droit français, quand Colbert eut exigé qu'on se servît pour cela de la langue nationale. Il est possible qu'au Canada on fût en avance sur la métropole, puisque ni Jésuites, ni Universités n'y étaient pour rien, et que ce furent des magistrats, Collet d'abord, Verrier[7] ensuite, qui se chargèrent de cet enseignement (1759). Ce dernier possédait dans sa belle bibliothèque, où il réunissait les élèves, une collection d'auteurs français, de dictionnaires et de grammaires. Les praticiens qu'il a formés, procureurs

1. Ant. Roy, *Lett. Can.* p. 16.
2. Id., *Ib.*, p. 17.
3. Id., *Ib.*, p. 18.
4. Les autres établissements secondaires, de Montréal ou des Trois-Rivières, réductions de celui de Québec, ne paraissent pas avoir eu un caractère différent.
5. Voir Ant. Roy, *Lett. Can.*, pp. 20 et suiv.
6. A St Joachim, Kalm a visité le Séminaire : Deux prêtres y résident, et « avec eux un certain nombre de jeunes gens à qui ils enseignent la lecture, l'écriture et le latin. La plupart de ces élèves sont destinés à la prêtrise » (*o. c.*, p. 149).
7. Il était ancien avocat au Parlement de Paris ; on trouvera la liste — fort courte — de ses élèves dans P. G. Roy, *Québec,* t. II, p. 134.

ou notaires, — il n'y eut jamais d'avocats, — n'avaient que faire des *Institutes*.

J'inclinerais aussi à croire qu'en médecine la langue de Diafoirus avait peu de prestige. On ne cite du reste *pas un médecin formé ou diplômé au Canada*. La chirurgie seule avait des étudiants. Or on sait que jamais, même en France, elle n'avait été un art de latineurs.

Ajoutons que des jeunes gens venaient parfaire leur éducation en Europe[1]. Mais ils étaient en très petit nombre. On peut expliquer le fait de deux façons opposées : ou bien l'instruction donnée sur place était suffisante, ou bien on ne faisait que peu de cas de l'instruction.

Conclusion. — L'enseignement et la diffusion du français. — Si sommaires que soient les observations qui précèdent, on peut en conclure hardiment que ce n'est pas dans les écoles que les enfants canadiens dont la famille patoisait apprirent à se servir du français et à se déshabituer du patois. Le soutenir, alors que nous connaissons les résultats d'une organisation scolaire générale et systématique, imposée par la loi, serait une absurdité linguistique.

Médiocrité de la vie intellectuelle. — Suivant moi, la maîtresse d'école qui a agi efficacement, c'est, comme assez souvent, la vie. Je ne parle point de la vie littéraire, et pour cause. On nous dit que les Canadiens ont beaucoup lu. La vérité attestée — tenons-nous à celle-là — est qu'il y a eu quelques bibliothèques. Aegidius Fauteux a publié dans la *Revue Canadienne*[2] des renseignements sur ces collections, et leur histoire de 1534 à 1763. Il résulte de ses recherches qu'après des commencements très modestes[3] se formèrent chez Lambert Closse († 1662), au Collège des Jésuites, au Séminaire de Québec, des embryons de bibliothèques, qui arrivèrent jusqu'au chiffre de cinq cents volumes. Au XVIII[e] siècle, Cl. Thomas Dupuy et Hocquart, Joseph Fournerie de Vezon († 1760), Verrier avaient réellement des bibliothèques dignes de ce nom, où la littérature française des XVII[e] et XVIII[e] siècles était abondamment représentée. Voilà qui est bel et bon. Mais à qui s'ouvraient les

1. Ant. Roy, *Lett. Can.*, pp. 35 et suiv.
2. Nouvelle Série, vol. XVII, 1916, pp. 97-114 et 193-217. Voir Ant. Roy, *Lett. Can.*, pp. 64 et suiv.
3. Ant. Roy, *Lett. Can.*, pp. 68-71. Le gouverneur de Vaudreuil avait quinze volumes, le procureur général Collet, vingt-sept, Chéron, conseiller au Conseil Supérieur, trois !

armoires [1] ? Dans quels cercles les livres étaient-ils lus ? Enfin, même en leur donnant un pouvoir magique, des livres, dont on constate la présence en 1750, ne peuvent pas avoir eu très grande part à la francisation, qui est certainement antérieure.

D'autre part, il a été écrit sur la disette des livres, après dix ans de régime anglais, des pages qui émeuvent. L'externat des Ursulines des Trois-Rivières n'a plus qu'une unique grammaire, enchâssée dans un lutrin, devant laquelle chaque élève doit apprendre sa leçon, avec défense de toucher au livre vénéré [2]. Qu'étaient donc devenus les livres de classe de la génération précédente ? Lacérés, brûlés, évanouis, juste quand on devait tenir à les garder ? Il est plus vraisemblable de supposer que les exemplaires en avaient toujours été fort rares.

D'autre part, si le goût des livres eût été vraiment tant soit peu répandu, comment s'expliquerait-on qu'on n'en ait jamais imprimé un seul sous le régime français, au Canada ? Y a-t-il eu des presses, comme quelques-uns le soutiennent [3] ? C'est là une question de curiosité qui s'est débattue entre érudits. En tous cas, s'il y en a eu, elles n'ont jamais donné essor ni à un ouvrage ni à un journal quelconque. Peut-être estimait-on dans certains milieux que le danger éventuel créé par la presse était plus grand que ne pouvait être le bénéfice, comme le mouvement des esprits en Europe le faisait voir [4] ? Mystère. En tout cas le fait révèle une incontestable paresse intellectuelle chez les habitants qui acceptaient cette diète [5].

Les lettres n'ont guère fleuri dans le pays. On nous a laissé des Mémoires, des Lettres, des Notes, c'est à peu près tout [6], sauf un poème héroïque, sur des démêlés locaux, dû à l'abbé Ét. Marchand [7]. Il n'y a guère de proprement littéraire que des chansons [8]. Plus significatif encore est le fait que jamais le théâtre ne put s'établir au Canada. On avait joué à Québec autour de 1650 *Le Cid* et *Héra-*

1. Des loteries avaient lieu. Parmi les lots pas un livre !
2. Abbé Groulx, *o. c.*, p. 44-45. Était-ce vraiment une grammaire, et laquelle ? Je soupçonne qu'il s'agit de *l'École paroissiale*.
3. M. de la Galissonnière avait pensé à en établir une en 1748 (P. G. Roy, *Québec*, t. II, p. 183). Cf. sur cette question Id., *ib.*, p. 301. Voir aussi *Rev. Hist. des Col.*, t. VI, 1918, p. 127-128.
4. On a donné cette explication à Kalm. « On donne pour raison de l'absence d'établissements typographiques la crainte que l'imprimerie ne soit un moyen de propager des libelles contre le gouvernement et la religion » (*o. c.*, p. 137). Lui explique cette absence par la pauvreté du pays.
5. Cf. Ant. Roy, *Lett. Can.*, pp. 59 et suiv.
6. Id., *ib.*, pp. 88 et suiv.
7. P. G. Roy, *Québec*, t. II, p. 112.
8. Encore expulsa-t-on un lieutenant réformé, Jacques Mareuil, qui débitait des chansons trop libertines, paraît-il (P. G. Roy, *Québec*, t. I, p. 537).

clius[1]. De leur côté, religieux et religieuses faisaient représenter pièces ou piécettes dans leurs maisons. Sur un petit théâtre monté par M. de Frontenac, des personnes de la société avaient donné *Mithridate* et *Nicomède*. Quand il fut question de jouer *Tartufe*, de violentes protestations s'élevèrent. Mgr. de Saint-Vallier fulmina contre cette œuvre « criminelle »[2].

Mauvaise atmosphère pour l'art dramatique que l'air d'un pays où gouvernent en fait des prêtres, scrupuleux comme des membres de la Congrégation du Saint-Sacrement, et qui disposent indirectement de la censure. Croit-on pourtant que leurs oukases auraient réussi à fermer le pays au plaisir d'entendre *Esther*, si l'appétit fût resté bien vif ? On ne clôt pas une ville qui a une garnison comme on clôt l'école des demoiselles de Saint-Cyr[3].

Rapports des paysans avec des gens cultivés. — L'organisation militaire a pu agir : les milices rapprochaient temporairement des gens de parlers différents, qui habitaient chaque « côte » ; seulement les rassemblements n'étaient que temporaires ; ils donnaient l'occasion à ceux qu'on appelait, plutôt de confronter leur parler, que de le corriger. D'autre part les femmes, qui transmettent aux enfants la langue maternelle, ne recevaient de ce côté aucune influence.

Rivard estime qu'il faut tenir compte des rapports de la population avec les « chefs de groupe », les officiers de l'administration, les membres du clergé, les missionnaires venus de Paris ou des autres villes de France, tous gens cultivés, qui parlaient sans doute le pur français ; et que « le peuple, par la situation particulière qui lui était faite, se trouvait en contact continuel avec ces personnages. Québec, Trois-Rivières, Montréal, où toute l'administration était concentrée, et où les colons devaient nécessairement fréquenter, étaient des centres français ». Que valut la présence de cette bourgeoisie, je me sers de ce mot impropre, faute d'un autre ? Il ne me paraît pas invraisemblable que le contact ait eu une action dans les villes, surtout à Québec[4]. Il faut néanmoins observer que ce n'est guère qu'au xviiie siècle que cette action aurait pu se produire, alors que cette « bourgeoisie » se constitua solidement, qu'officiers et

1. P. G. Roy, *Québec*, t. I, p. 176.

2. Id., *ib.*, t. I, p. 519.

3. Sur la lutte soutenue par le clergé pour empêcher le développement du théâtre voir Ant Roy, *Lett. Can.*, pp. 125 et suiv.

4. Voir la comparaison que fait Kalm entre les Dames de Québec et celles de Montréal (*o. c.*, p. 214): « A Montréal on ne reçoit que rarement la visite d'hôtes aussi distingués ».

fonctionnaires, venus de France, prirent l'habitude de n'y pas retourner, et qu'établis dans la Colonie ils y firent souche. Or à cette époque les patois n'étaient-ils pas déjà à peu près perdus ?

Les réunions religieuses. — La forme de vie qui me paraît avoir été la plus puissante, c'est la vie religieuse. Non seulement elle constituait à peu près toute l'éducation, mais résumait en elle la vie spirituelle et morale. Ses pratiques, certaines au moins, avaient lieu en français. Quelles que fussent les situations sociales des auditeurs, quel que fût le langage de la famille, ce que tous entendaient au prône, au sermon, dans les visites du prêtre, des années d'enfance à la vieillesse, c'était du français, sauf exception [1].

La raison dernière. Prédominance des colons de langue française. — L'abbé Lortie, professeur à l'Université Laval, recherchant les origines des colons, après avoir contrôlé les résultats obtenus par ses prédécesseurs, a présenté à son tour ses premières constatations dans un Tableau indiquant le nombre et la provenance des émigrants français arrivés au Canada de 1608 à 1700 [2]. Il y en a, à vrai dire, de toutes les régions : de l'Artois (14) et de la Beauce (5) ; du Bourbonnais (8) et du Lyonnais (33) ; de la Franche-Comté (6) et du Nivernais (7) ; du Berry (49) ; de la Bourgogne (64) et de la Lorraine (16). Mais le grand nombre vient de provinces situées à l'Ouest du méridien de Paris : Anjou (139), Aunis (Ile de Ré, Ile d'Oléron) (524) ; Bretagne (175) ; Guyenne (124) ; Limousin (75) ; Maine (113), Normandie (958) ; Perche (238) ; Picardie (96) ; Poitou (569) ; Saintonge (274) ; Touraine (91). L'Ile-de-France a fourni 621 émigrants. Le Midi provençal ou franco-provençal, à part la Guyenne et le Limousin, a donné extrêmement peu : Auvergne (35) ; Languedoc (50) ; Périgord (45) ; Béarn (10) ; Provence (22) ; Dauphiné (24) ; Savoie (12).

L'auteur conclut : « Il se trouve que le groupe des Normands, le plus nombreux, est aussi celui qui, premier arrivé, a pu se *raciner* plus profondément et donner à notre parler la plus forte empreinte » [3].

1. Ce n'était pas encore assez aux yeux de Kalm. Il trouve heureux que les soldats fassent si régulièrement leur prière en commun Mais il ajoute : « Le seul défaut que je trouve à cela est que tout se fait en latin, que la plupart ne comprennent pas » (*o. c.*, p. 34).
2. Prem. Congr. Lang. franc. Can., *Mém.*, pp. 1 et suiv. (Voir p 8).
3. *O. c.*, p. 9. L'auteur ajoute avec beaucoup d'esprit critique : « Cette conclusion de notre travail sera-t-elle confirmée par l'étude phonétique et lexicologique du parler franco-canadien commencée par la Société du Parler français du Canada ? L'avenir le dira. » Cf. Adjutor Rivard, *Infl. des dial. fr. sur le parler canadien* (Prem. Congr. Lang. franç. Can., *Mém.*, p. 16). Cf. Vattier, *o. c.*, p. 14.

Un grand nombre de ces émigrants savaient tant bien que mal le français, — un français patoisé s'entend. — Adjutor Rivard le croit, c'est fort possible, probable même. Où l'avaient-ils appris, nous l'ignorons du reste ? Sans doute dans leurs déplacements, par les relations, les rapports qu'ils étaient obligés d'avoir avec les gens des villes, bref grâce à toutes les forces naturelles de fusion qui tendaient à répandre en France la langue générale.

De toutes façons, et c'est le fait qui importe, les patoisants étaient dès l'origine, sinon en minorité, du moins en présence d'un grand nombre de francisants, car aux originaires de l'Ile-de-France il faut ajouter les Tourangeaux (91) ; les gens de la Beauce (10) ; les Champenois (36), bref tous ceux dont la langue était ou le français, ou un langage qui lui ressemblait fort. A eux tous ils formaient presque un cinquième de la population.

Dispersion des patoisants. — Or, tandis que les francisants étaient un groupe compact et homogène, les patoisants étaient répartis en groupes divers : mauvaise condition pour résister. Ai-je même le droit de parler de groupes ? Les familles patoisantes étaient souvent isolées dans leurs fermes [1].

Dans les villes tout était mêlé ; dans les champs tout tendait à se mêler : un Angevin trouvait femme dans une famille voisine, qui était picarde, ou un Normand chez des Méridionaux. Il faudra que, sur place, si on le peut, on étudie ce phénomène social du mariage, qui, disons-le encore une fois, domine toute la vie linguistique des campagnes.

Terracher en a mis en lumière les résultats, fondés sur l'étude de nombreuses familles [2]. Plus les différences sont grandes, plus il y a de chances pour que le français vienne suppléer, et en qualité de langue commune, remplacer les idiomes. Il est le parler truchement. L'homme est de G, la femme de I, villages proches ; les enfants continuent à parler un patois mélangé qu'ils accommodent. L'homme

1. « Le mélange des dialectes, dit très bien Rivard, devait... singulièrement faciliter l'évolution de notre parler vers le français. Broyées et confondues, les formes patoises perdirent de leur vigueur naturelle, déracinées, la sève leur manqua.

« Tel mot normand, par exemple, qui sur son principal domaine résista longtemps au français, ne sut pas, perdu ici dans les autres formes patoises, rester pur normand. Les cadres de la phonétique populaire étant brisés, le français n'eut qu'à entrer : la place n'était pas défendue.

« Et voilà comment le français vint à prédominer, à s'imposer en si peu de temps et à donner au franco-canadien le fonds auquel s'incorporèrent les éléments dialectaux les plus vivaces ». (Prem. Congr. Lang. franç. Can., *Mém.*, p. 22).

2. *Les aires morphologiques dans les parlers pop. du N.-O. de l'Angoumois*, Paris, 1913, Thèse.

est de B, la femme de R, points très éloignés ; aucune assimilation facile. Les enfants parlent français.

Purisme canadien. — Après tant de problèmes qui sont loin d'être résolus, nous arrivons à une véritable énigme. Que valent et que signifient des affirmations comme les suivantes, dont les panégyristes font état, non sans raison[1]. Écoutons d'abord Bacqueville de la Potherie, parlant de Québec : « On parle ici parfaitement bien, sans mauvais accent. Quoiqu'il y ait un mélange de presque toutes les provinces de France, on ne saurait distinguer le parler d'aucune dans les Canadiennes »[2]. Voici Charlevoix : « Nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre langue ». « On ne remarque même ici aucun accent » (1720)[3]. « Elles [les Canadiennes] parlent un français épuré, n'ont pas le moindre accent », affirme à son tour Franquet, en 1752[4]. Montcalm étend même aux campagnes cette appréciation favorable : « J'ai observé, dit-il en 1756, que les paysans canadiens parlent très bien le français »[5]. Il n'a visiblement pas rencontré de patoisants. Kalm avait exprimé un sentiment analogue : « Les dames canadiennes, rapporte-t-il, celles de Montréal surtout, sont très portées à rire des fautes de langage des étrangers.... Les belles dames du Canada ne peuvent entendre aucun barbarisme ou expression inusitée sans rire »[6].

La Québecoise, ajoute-t-il, très coquette, est « une vraie dame française par l'éducation et les manières ; elle a l'avantage de pouvoir causer souvent avec les personnes appartenant à la noblesse, qui viennent chaque année, de France, à bord des vaisseaux du roi, passer plusieurs semaines à Québec »[7].

On s'était cru autorisé à penser que « la Divine » (j'entends Mme de Frontenac, ancienne Précieuse du Marais) avait contribué à donner le ton. Il semble aujourd'hui établi qu'elle n'est jamais allée à Québec. Quoiqu'il en soit les témoignages sont trop formels et trop concordants pour qu'on puisse les contester et croire à des flatteries. Il y avait au Canada des dames puristes et à qui la pureté de leur propre langage donnait droit de l'être. Je remarque que personne n'a fait semblables compliments aux hommes, loin de là.

1. Voir Ant. Roy, *Lett. Can.*, p. 52.
2. *Hist. Amér. sept.*, t. I, p. 279 ; cf. P. G. Roy, *Québec*, t. II, p. 22.
3. *Hist. de la Nouv. France*, t. III, p. 79.
4. *Voy. et Mémoires*, p. 57. Cf. sur tout ceci Vattier, *o. c.*, p. 128.
5. Dans P. G. Roy, *Québec*, t. II, p. 259.
6. *O. c.*, p. 215 (1749). Peter Kalm était professeur d'économie à l'Université d'Abo. Il arriva au Canada en juillet 1749.
7. *O. c.*, p. 214.

Bougainville a fait de son côté allusion au langage du pays, où l'accent est aussi bon qu'à Paris, mais où la « diction est remplie de phrases vicieuses empruntées de la langue des sauvages ou des termes de marine, appliqués dans le style ordinaire »[1]. Le voyageur, on le sait, est peu favorable aux Canadiens. Il a bien exagéré, en parlant des éléments linguistiques empruntés aux langues sauvages. Mais rabattrait-on sur ce point particulier quelque chose de ses affirmations, la contradiction demeure entre ses constatations et celles que nous venons de rapporter. N'était-ce pas que les hommes parlaient sans doute moins bien ? Comment expliquer cette différence ? J'imagine, mais j'imagine seulement, que ceux qui nous ont transmis leurs impressions favorables sur les femmes avaient rencontré dans la bonne société des personnes d'élite, formées dans quelque couvent, où des filles venues de France, soucieuses de beau langage, leur avaient communiqué la connaissance et le goût des raffinements. Les hommes, au même âge, entraient dans la vie, et se trouvaient en contact avec toutes sortes de malparlants. Mais je donne cette hypothèse sous toute réserve.

1. *Mémoires de 1757*, p. 61, dans Ant. Roy, *Lett. Can.*, p. 52.

CHAPITRE IV

DANS LE RESTE DE L'AMÉRIQUE

J'ai dit quelles tribulations furent celles de ces colonies perdues, puis regagnées au cours des guerres maritimes. Je n'insisterai pas sur les effets qu'ont pu avoir dans nos établissements les défaites passagères et les occupations temporaires par des troupes étrangères. Ce n'est pas à dire que ces secousses aient été sans effet, mais les changements linguistiques sont trop lents pour que le langage d'un pays soit troublé par la présence pendant quelques années d'un gouverneur, même accompagné d'un personnel d'administrateurs, de soldats et de marins.

Je signalerai au contraire l'importance qu'eut dans les îles un apport nouveau de Français supérieurs non seulement aux flibustiers et aux boucaniers du premier âge, mais aussi aux trafiquants ordinaires, je veux parler de toute cette noblesse, obligée de réparer sa fortune, mais riche d'honneur et de culture, dont Vaissière a montré le rôle éminent à Saint-Domingue [1]. En 1763, il y aura, rien que dans la dépendance du Cap, deux cents gentilhommes vivant sur leurs terres. Ils jouent désormais, dans certaines îles, un rôle capital qu'on essaiera en vain de réduire.

A. En Louisiane. — Le président de l'Athénée louisianais de La Nouvelle-Orléans, Alcée Fortier [2], a étudié les embryons d'établissements d'éducation qui furent inaugurés par les Ursulines en 1727. Périer, successeur de Bienville, était alors gouverneur. Les pauvres filles restèrent longtemps seules chargées de la tâche. Aucune école de garçons ne fut fondée pendant la domination française. Les colons assez riches pour cela envoyaient leurs enfants en France. On n'eut pas à détruire les écoles de Jésuites en 1762 : il n'y en avait pas.

1. *St-Dom.*, ch. II, pp. 93 et suiv.
2. Ed. J. Fortier, qui a traité des Lettres françaises en Louisiane (Prem. Congr. lang. fr. Can., *Mém.*, p. 486), est le fils d'Alcée.

En revanche, il paraît certain que le caractère français de notre établissement fut sensiblement renforcé par l'arrivée de certains colons. Si les Allemands gardèrent leur langue, ce qui est vraisemblable, les deux ou trois mille Acadiens qui s'établirent en 1760, puis ceux qui arrivèrent de Nantes et de Bretagne un peu plus tard, contribuèrent puissamment à enraciner le français. C'était pour lui un renfort inestimable.

B. A Saint-Domingue. L'instruction. — Elle se répandit quelque peu, nous en avons des indices. Le couvent des Filles de Sainte-Marie, établi au Cap-Français en 1723, continuait son œuvre. D'autres établissements aussi prospéraient. Toutefois, si on feuillette les *Affiches* de l'île, où l'on trouve des annonces adressées aux familles, on s'aperçoit qu'il n'y a pas grande concurrence des maîtres.

C'est presque toujours le même Sieur Alquié, qui, très moderne, encombre la feuille de sa réclame[1]. Il se donne comme professeur de littérature et de latinité et il l'est réellement. Il a été « privilégié » par arrêt du Conseil Supérieur du Cap du 12 avril 1766. Il semble avoir eu quelques doctrines pédagogiques propres; il a bien soin de faire valoir aux lecteurs des *Affiches* qu'il se propose de renvoyer à l'âge de dix ans l'étude du latin : « les années antérieures se passeront à étudier notre langue maternelle »[2]. Ceci mérite d'être souligné. Sa maison non seulement a un maître d'écriture, autant qu'on peut en juger, elle ressemble à un vrai Collège. Les élèves figurent dans des exercices publics. En 1766 ils représentent *L'Enfant prodigue* de Du Cerceau et *Crispin médecin*[3]. Nous voilà loin des maisons où on ne s'attachait qu'à la formation du clergé[4].

Pourtant, même en admettant que l'établissement tînt ses promesses, il ne pouvait en aucune façon suffire, de sorte que Moreau de Saint-Méry, témoin informé et irrécusable, était en droit de porter sur l'enseignement un peu élevé de l'île une appréciation fort sévère : « on déplore, dit-il, de la voir [la Colonie] sans un seul établissement propre à donner de l'éducation à ceux des enfans que la fortune de leurs parens ne permet pas d'envoyer en France ».

1. Le Sieur Louis Alquié, professeur de littérature et de latinité au Cap, annonce qu'il prend des pensionnaires (2000 livres) (*Avis divers* et *Petites Affiches*, 8 mai 1765, n° 19, p. 166-167).

2. Supplément aux *Affiches Américaines* du 29 janvier 1766.

3. Voir *Avis et Aff.* du 1er oct., p. 342.

4. Tel le collège des Jésuites établis à Pondichéry. Depuis 1689, ils enseignaient à quelques petits Français ou Portugais. Mais ils ne les préparaient guère qu'à l'état ecclésiastique, si bien qu'on voit, le 22 janvier 1730, le Conseil Supérieur constater que les colons et les fonctionnaires sont décidés à envoyer leurs enfants en France pour qu'ils y reçoivent l'instruction qu'on ne leur donne pas sur place (*Rev. d'Hist. col.*, 1923, t. XI, p. 312).

Sans doute il y a dans ses regrets une part d'illusion sur l'effet qu'aurait une « institution publique » bien organisée, et on trouve à l'écho des grandes voix des économistes et des politiques d'Europe. Il faut pourtant retenir cette phrase qui nous intéresse directement : « Avec l'instruction viendrait la politesse, l'urbanité ; les mœurs se poliraient... l'habitant qui pourrait s'instruire dans la physique, les mathématiques, l'agriculture, la botanique, et *même dans cette langue qui fait connaître tant de chefs-d'œuvres, serait plus utile, considéré comme manufacturier, comme chef d'un nombreux atelier* »[1].

La partie aisée de la population, suivant un usage déjà ancien, et qui s'étendit de plus en plus, remédiait au défaut d'organisation en envoyant les enfants compléter leur éducation en France. Mais cette éducation elle-même était fort mal adaptée aux besoins de gens appelés à vivre de la vie coloniale, comme de Wimpffen l'a fortement marqué[2].

Les projets mêmes qui étaient nés dans certains esprits confirment cette opinion. La Bibliothèque Nationale conserve en manuscrit le projet du procureur général du Conseil Supérieur de Port-au-Prince, M. de La Mardelle, qui demandait l'organisation en France d'une école appropriée aux besoins de ces enfants de nos possessions d'outre-mer[3]. Il est fort intéressant, ce collège tout moderne, et inspiré des idées pédagogiques du xviiie siècle, il offre le type accompli d'une maison d'éducation où rien de ce qui pouvait former ces jeunes gens physiquement, intellectuellement et moralement n'était négligé, pas plus la natation que la musique, l'équitation, le dessin. La langue, comme on pense, occupe dans le programme, affranchi de la superstition du latin, une place d'honneur.

Ainsi l'auteur traite de la première classe (p. 67-69). Il veut qu'on y étudie uniquement les principes de la langue française. On mettra ensuite seulement l'enfant au latin.

Dans la neuvième classe, il apprendra l'anglais, non seulement pour le traduire, mais pour le parler. Dans la onzième (à dix-neuf ans), il y aura trois divisions : militaire, légiste, négociant. Chez les légistes les études se feront en français et auront pour objet le droit français.

1. *Description... de la partie franç... de St-Domingue*, t. I, p. 545-546.
2. *Voy. St-Dom.*, 1788-1790, t. II, p. 83-84.
3. *Projet d'établissement d'une école civile et militaire sous le titre d'école royale des colonies*, par M. de La Mardelle, Proc. général du Conseil Supérieur de Port au Prince. En l'Isle Saint-Domingue (Mss., Nouv. Acq. franç., n° 4357).
Une note de la page 11 rapporte à M. Bertrand, c^r^ d'honneur au Bureau des Finances de Tours, habitant la plaine du Cap-Français, la première idée de cet établissement.

L'école étant établie pour les Isles du Vent et sous le Vent, elles en feront les fonds. L'école devait être placée en France et devait avoir cinq cent six élèves.

Les événements, comme on pense, ne permirent pas à ces idées de prendre corps. Il ne faudrait pas croire pourtant qu'elles fussent particulières à l'auteur.

Pauvreté des résultats. — L'instruction première était nulle ou à peu près. Il ne pouvait guère y avoir d'écoles même dans les villes. « La chaleur, exposent MM. de Nolivos et Montarcher, en 1771, empêche ici d'enfermer les enfants ensemble. Les maîtres, que l'on feroit venir de France, succomberoient aux maladies, et nulle ressource dans la colonie pour les remplacer. Il n'est personne, en effet, qui s'y applique à l'étude des lettres ou des sciences ; ...tous sont partagés entre la culture et le commerce, on seroit forcé aussi de faire servir les enfans par des esclaves grossiers, sans mœurs et sans principes »[1]. Le résultat, Moreau de Saint-Méry l'a constaté dans le passage cité plus haut, c'est que, là où il y avait des écoles, on y enseignait seulement « à lire, à écrire et l'arithmétique ».

Gazettes. — On vit naître une presse dans l'île. Depuis le 10 janvier 1764, il s'y publia un journal : la *Gazette de Saint-Domingue*. Elle avait commencé à paraître sur l'ordre de l'Intendant, M. de Clugny de Nuis. On avait pour cela établi une Imprimerie[2].

La Bibliothèque Nationale a conservé le Prospectus de cette Gazette[3]. Le rédacteur Monceaux fait appel aux « Particuliers qui continuent d'entretenir commerce avec les Muses », qui cultivent les Lettres, qui s'appliquent à l'Histoire Naturelle, « qui se sont fait l'habitude de jetter sur le papier des idées, des vuës et des réflexions que des circonstances inattendues peuvent faire tourner à l'avantage ou à l'amusement de la Colonie ». Il les invite à « ouvrir leurs portefeuilles »[4].

Au bout de quelques mois la Gazette fut supprimée, mais d'Estaing la rétablit, et, dès le 29 août, on vit paraître les *Avis divers et petites*

1. Lettre conservée aux *Arch. Mar. et Col.*, dans Vaissière, *o. c.*, p. 307.

2. En fait, une imprimerie avait été fondée plus anciennement, dès 1723 (voir Moreau de Saint-Méry, *o. c.*, t. I, p. 353). Longtemps cette imprimerie fut réservée presque exclusivement aux papiers administratifs. Puis la colonie en eut deux, et ensuite trois, du même caractère, semble-t-il.

3. L. 12, c. 17, 18, 19. Au Cap, de l'Impr. Roy., 1764, in-4°. Le prospectus est suivi de l'approbation de l'Intendant Clugny De Nuis (10 janvier 1764).

4. Les *Avis du Cap* (28 mars 1768-3 juillet 1769) portent, à partir du 10 avril 1769, le sous-titre : ou *Supplément aux Affiches Américaines*.

Affiches Américaines, qui devinrent ensuite les *Affiches Américaines* (1[er] janvier 1766-30 décembre 1790).

Dans ces journaux, on donne des nouvelles locales, des conseils sur les cultures et les industries ; on signale le cours des marchandises, l'arrivée des navires, les décès. Il y a aussi des réclames et des annonces d'objets divers et ... de nègres à vendre.

Il ne faudrait pourtant pas croire que l'horizon du rédacteur ait été borné. La *Gazette de Saint-Domingue* tenait ses lecteurs au courant de tous les événements d'Europe. Je fais peu de cas des *Énigmes, Logogryphes, Odes* même, qu'envoient ses lecteurs[1]. Il est tout de même intéressant de constater que des gens se plaisaient à des jeux d'esprit, écrivaient des vers galants, et qu'il se trouvait des abonnés pour les lire. Bientôt, s'apercevant de l'insuffisance de ces fadaises, les *Affiches Américaines* se proposent d'insérer des morceaux pris aux grands écrivains[2]. Je n'ose pas dire qu'on fit de la publication un organe littéraire. Il y entra tout de même un peu de littérature vraie[3].

Moreau de Saint-Méry affirme que le journal, en 1788, avait quinze cents abonnés[4]. C'est un chiffre considérable pour l'époque.

Librairies. — Ce sont les Imprimeries dont nous avons parlé qui semblent avoir tenu lieu de librairies. En tous cas, on y vendait occasionnellement des livres[5], non pas choisis, mais tels que les fournissait une succession ouverte[6].

Cercles. — Au cercle des Philadelphes du Cap-Français, on agitait toutes sortes de questions comme dans les réunions analogues en France[7].

Théâtre. — Y a-t-il des salles de spectacles à Saint-Domingue ? demande l'Européen, dans un des Dialogues insérés au tome II du

1. Voir pp. 43, 57, 66, 99, etc.
2. 15 octobre 1766, p. 359.
3. Dès le numéro du 6 juin 1764, un correspondant plaidait pour cette transformation : Une colonie naissante est assez à plaindre pour ignorer le mérite des Sciences... « On se livre à l'urgent, ensuite au commode, enfin à l'agréable et même au superflu. Une Colonie qui peut être considérée comme une des plus belles et des plus riches possessions de la France, ne peut être privée plus longtems des Sciences et beaux Arts par plusieurs raisons » (p. 150).
4. *O. c.*, t. I, 508.
5. Le mercredi 16 mai 1764, p. 132, la Gazette annonce les Dictionnaires de Trévoux, et de Moreri.
6. L'Imprimeur des *Avis divers et Petites Affiches Américaines* vendait aussi des livres (voir *Avis divers*, 17 avril 1765). Parmi les livres du S[r] Marie, mis en vente le mardi 19 février, qui sont très variés, je note la présence de la *Grammaire* de Restaut et de diverses Rhétoriques dont la *Rhétorique des Demoiselles*.
7. Un de ses membres, de la Haye, lui dédie, en 1789, la *Florindie*, très beau manuscrit orné de planches coloriées représentant les végétaux de la « Torrida ».

Manuel des habitans de Saint-Domingue[1]. Et l'Américain répond : Il y a quatre salles de spectacle assez jolies ; la première est au Cap-Français, la seconde au Port-au-Prince, la troisième à Saint-Marc et la quatrième aux Cayes.

Le très regretté Tramond a raconté de la façon la plus intéressante, à la *Société de l'Histoire des Colonies françaises*, la naissance du théâtre dans l'île[2] : Dès 1740, les colons du Cap-Français (aujourd'hui Cap-Haïtien) avaient formé une Société dont les membres se réunissaient dans une salle pour y assister à des représentations publiques. « Il y eut bientôt soixante actionnaires ; chacun dirigeait la Société à son tour. Les premiers acteurs furent des amateurs, mais on ne tarda pas à faire venir de France des professionnels, et l'on bâtit un théâtre sur la place du Cap-Français. L'entreprise était toujours en déficit, mais ceux qui la dirigeaient avaient la satisfaction d'encourager les Arts[3].

« En 1743, on confie la direction du Théâtre à un entrepreneur nommé Fontaine, et l'on construit une belle salle qui mesure cent vingt pieds sur quarante et possède trois rangs de loges. Le commandant de la colonie et l'intendant ont chacun leur loge particulière, et le conseil souverain a également la sienne. Au parterre, il y a des fauteuils et des banquettes, dont le premier rang est réservé aux officiers de l'état-major, et en haut se trouve un amphithéâtre. Les gens de couleur sont admis bientôt, aux places supérieures ; puis, à partir de 1766, on leur ouvre quelques loges du troisième rang, en les séparant suivant leur nuance, les mulâtresses étant placées à un rang plus honorable que les négresses leurs mères. Comme on disait alors, l'ébène va d'un côté, le cuivre de l'autre. Dans la salle, on voit des costumes fort élégants. Chaque dame est accompagnée dans sa loge par un cavalier qui ne doit jamais être son mari. On cause un peu trop pendant le spectacle, et la police de la salle, confiée à l'autorité militaire, est assez difficile. Les représentations sont fréquentes : on en donne au moins deux par semaine et tous les jours aux jours gras, et le théâtre ne fait relâche qu'au moment de Pâques »[4]. On a compté un jour jusqu'à cent trente Dames présentes. Les créoles avaient la « fureur de la tragédie », paraît-il, fût-elle un peu défigurée. Il est plus intéressant de noter qu'un acteur, nommé Clément, put y mettre sur la scène une pièce du cru : Le *Lundi du Cap ou les Recouvrements*, et qu'il réussit à intéresser le

1. T. II, p. 80, art. XXI.
2. *Rev. de l'All. franç.*, janvier 1931, p. 27. Cf. Vaissières, *St-Dom.*, pp. 333 et suiv.
3. Voir les détails donnés par Moreau de Saint-Méry, *o. c.*, t. I, p. 346.
4. Id., *ib.*, *o. c.*, t. I, pp. 359-363.

public à cette pièce où les « localités » jouaient leur rôle, et où on s'amusa d'un capitaine provençal « en jargonnant son patois et les tours originaux du langage des anciens troubadours » [1]. Petit fait, mais fort curieux. Il suppose qu'une partie au moins de la salle était capable de rire des jargonneurs.

Le journal annonçait les représentations [2]. Il insérait des comptes rendus, voire même des dithyrambes en l'honneur des acteurs et des actrices [3]. Évidemment le goût du théâtre était très répandu, car on allait jusqu'à donner des analyses de pièces représentées en France [4].

Après Cap-Français, Port-au-Prince veut avoir aussi son théâtre, et il possède bientôt une salle de sept cent cinquante places. Puis c'est Saint-Marc, dont les habitants voient un jour la représentation de *Cartouche* interrompue par un tremblement de terre. D'autres villes de Saint-Domingue se mettent, elles aussi, à réclamer des représentations dramatiques. Bref, il y a bientôt sept salles de théâtre pour cinquante ou soixante mille habitants libres. Comme il serait trop coûteux de faire venir des « tournées » de France, les habitants de Saint-Domingue ont des troupes permanentes et rémunèrent largement les artistes. Quelques-uns de ces acteurs arrivent à une véritable renommée, notamment un certain Chevalier, qui s'intitule comédien du Roi. En 1781, une créole de couleur, Mlle Minette, fait d'éclatants débuts sur la scène de Port-au-Prince ; on l'appelle « la Jeune Personne », et plus tard on donne son nom à l'un des bateaux qui font le service de Saint-Domingue en France [5].

Moreau de Saint-Méry, après avoir montré les agréments qu'apportaient les spectacles, ajoute : « On peut aussi y prendre des leçons de langue [6] ». Il n'est pas bien sûr qu'on vînt les y chercher.

1. Moreau de Saint-Méry, *o. c.*, t. I, p. 367-368. Ribier et Volange, des Variétés, jouèrent sur ce théâtre.

2. « La Comédie du Cap donnera Dimanche prochain *Turcaret*... suivie des *Amours de Nanterre*, Opéra-comique »... La clôture... se fera le 28 par *Atalie* (sic) et *les Trois Freres rivaux* de M. de Lafont. Des amateurs y jouent des rôles (*Avis divers et petites Affiches Amér.*, 20 mars 1765, n° 12, p. 111).

3. Le n° 19 (mercredi 6 juin 1764) contient des vers adressés à la Dame Mentet, qui avait chanté le 27 mai le rôle de Colette dans *Le Devin du Village* (p. 155).

4. Les *Avis divers* du mercredi 14 août analysent *Les Decius Français* de M. de Rozoy, pp. 281 et suiv.

En 1766 les *Affiches Américaines* donnent une étude de l'opinion anglaise sur Mlle Clairon (2 avril).

5. Le mercredi 30 octobre 1765 on annonce à la Comédie du Cap *L'École des femmes*, *l'Écossoise*, suivie des *Trois Rivaux*.

Un amateur a composé un Opéra-bouffon *Les deux Amies de Village*, qui viendra ensuite (p. 385).

Le 24 septembre 1766, annonce du spectacle du lendemain, au Cap : *Les Troqueurs* et *La Sénérade*. *Le Roi et le Fermier* a fait salle comble, on le redonnera le 28.

D'autres spectacles sont annoncés, où la danse joue un grand rôle.

6. *O. c.*, t. I, p. 371.

Toutefois, si les entrepreneurs avaient réalisé de beaux bénéfices [1], c'est qu'il y avait affluence, et la langue n'y perdait rien, si indifférents que pussent être les colons à l'avantage d'entendre le bon français.

C. A la Martinique. — Établissements d'instruction. — Sans parvenir plus qu'ailleurs à une organisation véritable, ils semblent y avoir fait quelques progrès au XVIIIe siècle. Le français entrait dans leurs programmes. Ainsi les « *Institutions et Reglemens pour la Maison de la Providence,* établie au Port-Roïal de l'Isle Martinique par Lettres Patentes du 20 septembre 1768 pour l'Education des Jeunes Françoises », dans la partie consacrée aux Cours d'Études, contenaient des articles formels : « On leur [aux enfants] enseigne les principes de la morale et la religion, à lire, à écrire, la grammaire française, l'ortographe(*sic*)[2]... ». C'est dans cette institution que s'est formée une élève de marque : Joséphine Tascher de la Pagerie, qui devint l'épouse de Bonaparte et l'Impératrice. Elle n'était pas sans culture [3].

Les *Etrennes mignonnes* portent mention d'une autre école : Le college établi au Fort-Royal, en 1768, est autorisé sous le nom d'Ecole de Saint-Victor, par lettres patentes du Roi, de 1768, enregistrées au Conseil souverain de cette isle, le 18 septembre 1769.... La regie en a été confiée aux Freres des Ecoles chrétiennes de la maison de Paris, par ordre du Roi du 13 décembre 1776. Les instructions sont distribuées en quatre classes : savoir, de Grammaire, d'Arithmétique, d'Histoire et de Mathématiques ; on y fournit des maîtres pour la danse, la musique, les armes, le dessin et les exercices militaires. C'était chose importante que l'établissement des excellents maîtres qu'étaient les Frères. Leur programme faisait une large place à l'enseignement de la langue du Roi..

1. En 1787, la comédie de Port-au-Prince avait réalisé trois cent quarante mille livres de recettes contre deux cent quatre-vingt mille de frais (Vaissière, *St-Dom.*, p. 334, qui cite Moreau de Saint-Méry, *Notes historiques*, Arch. Mar.).

2. Paul Roussier, *Une Maison d'Éducation à la Martinique*. *Rev. Hist. des colon.*, mars-avril 1930, p. 163.

3. Il existe de petits Annuaires, dont certains furent imprimés aux Iles, ainsi les *Etrennes mignonnes* de la Martinique et *Dépendances, pour l'année bissextile*, 1788. A la Martinique, chez Pierre Richard, imprimeur du Roi et du Conseil souverain, in-32. Se trouve à la Bibl. Hist. de la Marine.

Sous le titre d'Etablissement civils, on n'a pas oublié d'y mentionner l'établissement dont nous venons de parler.

Le livret nous donne des indications supplémentaires :

« Les instructions sont distribuées aux quatre classes : savoir, de Grammaire, d'Ecriture, d'Arithmétique et de Travail ; on y fournit des maîtres pour la danse, la musique et le dessin ».

GAZETTES. — Je n'ai pas pu consulter toute la collection de la *Gazette de la Martinique*. La Bibliothèque Nationale n'en possède que quelques numéros [1]. C'est un périodique très varié, assez bien rédigé, où on s'occupe de tout ce qui se passe en Europe. Ce que j'y ai trouvé de plus curieux, de notre point de vue, c'est l'annonce du Cours de tachygraphie, du Sr Genty, de l'Académie royale d'écriture de Paris, qui enseigne au besoin par correspondance [2].

Malgré tout, ceux des Martiniquais qui firent une carrière brillante étaient venus étudier dans la métropole, ainsi J.-B. Mathieu Thibault de Chauvalon, qui, revenu dans l'île, fut membre du Conseil Supérieur [3].

THÉÂTRE. — On nous a raconté récemment l'histoire d'un vieux créole, dont Leblond, en route pour la Martinique, se fit un ami en lui lisant pendant la traversée le théâtre de Molière (1766) [4].

L'île eut bientôt de quoi satisfaire sa curiosité. Un théâtre y fut créé. C'était chose importante. Nous avons de très curieux détails sur l'établissement de ces spectacles français, car ils n'étaient pas passés inaperçus, même en France.

C'est l'envoi de régiments français dans les Iles qui est à la base. Les officiers s'ennuyaient. Or, dans leurs garnisons, ils jouent volontiers la comédie, même avec les comédiens. Leur projet fut bien accueilli. Le charme de la nouveauté, puis le goût des applaudissements déterminèrent les femmes à se mêler à la troupe. Les commerçants aidèrent. Une compagnie s'établit, distribua des actions. Un nommé Galand, ancien directeur de troupe, se trouva à point nommé à Saint-Pierre ; « l'art y commença un peu comme dans la Grèce ».

Dans le principe on se borna à la comédie, à l'opéra-comique, aux drames lyriques. Le genre tragique eût exigé des dépenses et peut-être dépassé le niveau des spectateurs et surtout des spectatrices. Au commencement de la seconde année arrivèrent trois femmes et quelques acteurs. On ne conserva rien de la première troupe, sauf un jeune homme qui « avait la voix et tous les caractères extérieurs » d'une femme. Il y a là un changement caractéristique. C'est un théâtre régulier qui prend naissance.

Sur les résultats on ne peut mieux dire que le *Spectateur* : « Outre qu'il [le théâtre] est devenu une source nouvelle de plaisirs

1. *Journ.*, 3020.
2. 25 décembre 1788, p. 219.
3. Il était né vers 1725, à Rivière Pilote.
4. A. Lacroix. *Membr. et Corr. de l'A. des Sciences dans les Colonies*, p. 48.

et un délassement agréable, le commerce n'a pas tardé à en sentir les avantages. Les femmes qui auparàvant vivaient isolées se sont rapprochées, le désir de paraître en public avec tous ses avantages a fait naître le goût de la parure ; les deux sexes s'en sont piqués, et cette émulation a donné plus d'activité au commerce et à l'industrie. MM. les administrateurs ont dû protéger le spectacle et encourager les actionnaires et les comédiens, qui n'ont trouvé de contradicteurs que dans les Peres Blancs ou Dominicains (les Jansénistes des colonies), dont les déclamations n'ont cependant pas empêché l'établissement d'un spectacle que la Politique et la Raison avouent et qu'on sent bien que la raison ne peut raisonnablement improuver comme pernicieux pour les mœurs, surtout dans ce pays-ci, où le spectacle n'ajoutera rien à la corruption qui y régnait avant lui et dont l'espèce n'a pas les comédiennes pour objet : où le goût plus ancien pour les noires éloignera toujours vraisemblablement de ces sortes de femmes par la facilité de se satisfaire et parce qu'il n'exige de la part des Créoles ni les mêmes dépenses ni les mêmes soins ; que les hommes, dans nos colonies, ont plus le goût des plaisirs faciles que celui des plaisirs délicats, qu'enfin l'indolence presque apathique des femmes créoles, jointe au peu de ressources qu'elles tirent de leur éducation, rendra longtemps leur société peu agréable, à moins que le spectacle n'opère dans leur manière d'être une révolution qu'il est possible qu'on désire, et qu'on doit désirer ».

D. A la Guadeloupe. — L'île se développait aussi, sans avoir l'importance de la Martinique. Après 1763, La Pointe-à-Pitre fut fondée. Malgré des accidents graves, les cultures y prospéraient et la population y augmenta d'année en année ; elle atteindra en 1790 plus de cent mille habitants.

L'instruction. — Elle y était à peu près inorganisée, s'il faut en croire un savant considérable, ce Peissonnel qui exerce en 1726 la charge de médecin du Roi dans l'île.

Peut-être, avec ses connaissances et son esprit porté à la haute culture scientifique (c'est lui qui a découvert la vraie nature des coraux), était-il enclin à juger avec trop de sévérité. En tous cas, ayant appris que l'Académie de Marseille, dont il était membre, avait mis au concours un travail sur l'éducation, il lui envoya une série de lettres qui n'ont pas été imprimées, mais qui sont conservées dans les Archives de la Compagnie[1]. Nous passerons sur les

1. C'est M. Brun, professeur à la Faculté d'Aix, qui a bien voulu dépouiller pour

considérations qui concernent l'abus qu'on fait du latin dans les Collèges, sur la nécessité de donner une base scientifique à l'enseignement, d'introduire l'histoire, sur l'apprentissage de la politesse, les jeux. L'esprit général est celui qui amènera la création des Écoles Centrales. Nous ne retiendrons ici que ce qui concerne l'état de l'instruction à la Guadeloupe.

La première lettre débute ainsi : « Que nous sommes malheureux dans ce pays de ne pouvoir donner aucune éducation à nos enfants ; les lois divines, les lois humaines, notre amour-propre, tout nous presse à donner tous nos soins pour les bien élever ; mais les moyens nous manquent : point de colèges publics, point d'écoles particulieres ; il est presque impossible de trouver des gouverneurs et des précepteurs ; les personnes d'un certain mérite ne veulent pas se borner à une fortune aussi mediocre que celle de précepteur ; les autres, peu capables d'élever des jeunes gens, n'ayant eu en some aucune éducation, sont la plus part adonnés à toute sorte de libertinages »[1].

Imprimeries et Gazettes. — Dessalles nous a conté les débuts de l'imprimerie dans l'île. Ce progrès fut dû à la demande qu'avait faite, en 1761, la Chambre d'agriculture, d'un privilège pour un imprimeur. Larnage et Maillart, dès 1742, avaient fait comprendre au Ministère l'importance d'un pareil établissement ; la guerre en avait empêché l'installation, qui fut réalisée par Marie, nommé imprimeur-libraire par le roi, avec un privilège exclusif pour toute la colonie[2]. En 1763, l'imprimerie était en activité. Une autre suivit, installée à la Basse-Terre, en 1765. Elles étaient, bien entendu, occupées surtout à reproduire des papiers d'affaires, dont la transcription avait été si longtemps réservée à des clergeons, souvent venus d'Europe et incapables d'un travail manuel, qu'on occupait ainsi, et dont les gouverneurs protégeaient l'industrie, de façon à les retenir. Il en sortit un journal *La Gazette de la Guadeloupe*[3]. Elle est très bien informée de ce qui se passe en Europe et en France. Ainsi le numéro du 1er janvier 1788 reproduit (p. 3) la « Péroraison d'un discours prononcé aux environs de Nismes, dans

moi ce dossier composé de dix-huit lettres datées de 1750. Plusieurs sont adressées à M. et Mme de Retz. Chacune a un titre en marge. M. de Retz répond. Il y a aussi des lettres au Supérieur des Jésuites ; c'est un entretien épistolaire.

1. Suit un long développement sur les inconvénients, surtout d'ordre moral, qu'il y a à laisser les enfants nourris par les négresses, au milieu des négrillons. Pour y parer, il faudrait de toute nécessité une instruction religieuse : c'est là le sujet de cette première lettre.

2. *Hist. gén. des Ant.*, t. V, p. 347.

3. Bibl. Nat., *Journ.*, 3016.

une assemblée de protestants, au sujet de l'Édict concernant les non-catholiques ». On y donne les nouvelles concernant les différends du Roi et du Parlement, des informations de toutes les capitales de l'Europe.

La Gazette a aussi des articles de fond, ainsi : *L'influence de la découverte de l'Amérique sur le bonheur du genre humain*, de l'abbé Genty. Les idées en sont très larges, les vues sur l'Amérique septentrionale favorables : « L'Indépendance des Anglo-Américains est l'événement le plus propre à accélérer la révolution qui doit ramener le bonheur sur la terre. L'Amérique Septentrionale sera désormais l'asyle de l'Européen persécuté, de l'Indien opprimé, du Negre fugitif »[1].

Théâtre. — Il commença en 1772. On recruta d'abord le personnel comme on put, puis, pour reprendre l'expression du *Spectateur*, « on remplaça par des sujets mieux choisis ceux que la disette avait forcé de prendre ».

Rayonnement dans l'archipel. — De même que quelque chose de la culture métropolitaine passait dans les îles françaises, de même le reflet des îles s'étendait au delà même des terres qui allaient continuer à nous appartenir.

Sainte-Lucie avait aussi sa gazette française : *La Gazette de Sainte-Lucie*. Elle ressemblait à ses sœurs. Pour indiquer combien l'esprit en était français, je me bornerai à rappeler le numéro du 5 août 1788, qui renferme (p. 145) un article de Variétés intitulé *Les lampes*. Ces lampes, c'est Voltaire, Rousseau, Buffon, Montesquieu, qui viennent de s'éteindre : « Que nous reste-t-il ? Le sentiment de nos pertes et le désespoir de les réparer »[2].

Conclusion. — Je n'instituerai, en terminant, aucune comparaison désobligeante. Mais mon lecteur ne pourra manquer d'être frappé de la différence profonde entre cette vie des îles et celle du Canada. Cette différence s'explique en partie par la distance considérable qu'il y a entre le mouvement des esprits entre 1759 et 1780. Quand le Canada fut arraché à la mère patrie, ni l'*Encyclopédie*, ni le *Contrat social* n'avaient paru. La prérévolution n'avait pas commencé. D'autre part rien ne ressemblait moins aux « arpents de neige » que les terres brûlantes des îles. Les conditions sociales

1. Jeudi 16 octobre 1788, p. 174.
2. Bibl. Nat., *Journ.*, 3024. Sainte-Lucie envoyait encore à la Convention le 28 février 1793, un « député extraordinaire » pour demander les moyens de conserver cette colonie à la mère-patrie (voir *Lettre ou Instructions de l'Assemblée générale coloniale de Sainte-Lucie la Fidelle...*, imprimée à Paris, 1793 [Exp. nº 108]).

et économiques étaient aussi presque opposées : là une terre, féconde sans doute, mais à laquelle il fallait demander sa subsistance par un dur travail personnel, ici des facilités de vivre incroyables, de la richesse facile assurée par le labeur d'un immense bétail humain.

Quelles que soient les causes, aux Antilles la vie intellectuelle est née, les idées et les goûts modernes ont pénétré. Quelque chose de l'esprit venu de la France du XVIII[e] siècle s'est répandu. Les religieux ne sont pas moins nombreux qu'ailleurs, ils catéchisent, enseignent, sermonnent, convertissent. Ils règnent sur les croyances, ils ne sont pas parvenus à imposer cette sévérité monacale qui, pour fermer les yeux et les oreilles aux tentations et aux hérésies, prive les fidèles de distractions intelligentes. Il importait de souligner ce fait que pareil régime, élargi au delà du culte exclusif de la langue, la servait grandement.

CHAPITRE V

DANS LES AUTRES PARTIES DU MONDE

A l'Île Bourbon. — Bien loin des Antilles, dans l'île Bourbon, un mouvement analogue de progrès se dessina à la fin du XVIIIe siècle, plus marqué peut-être que partout ailleurs.

En 1773, on voit apparaître un journal hebdomadaire, simple feuille de renseignements, que suivra en 1792 la *Gazette de l'Ile-de-France*. Chose plus notable encore, en 1786, fut décidée la formation d'un groupement purement littéraire[1]. L'idée a-t-elle été réalisée ? Il ne reste pas de trace de la Société, mais le fait même qu'elle ait hanté les esprits est significatif en soi.

L'île n'avait-elle pas donné naissance au poète Parny, qui a eu plus tard d'immortels successeurs, comme les poètes Leconte de Lisle et Joseph Bédier ?

A l'Île Maurice. — Une véritable culture française semble avoir existé au XVIIIe siècle à l'île Maurice, colonisée par Bourbon. Poivre avait rencontré La Bourdonnais à Pondichéry. Il vint à Maurice en 1746, puis en 1749. Sa présence semble avoir animé le petit groupe d'hommes d'études qui y était réuni. On ébaucha un projet d'Académie des Sciences. Poivre était philosophe et tout plein des idées humanitaires de son temps. Sans aller jusqu'à l'émancipation des esclaves, il veut qu'ils soient instruits par leurs maîtres. Il se forma une Société, peu nombreuse, assez pourtant pour qu'on y distinguât des classes, parmi lesquelles les premiers employés de la Compagnie, — nos fonctionnaires d'aujourd'hui, — « qui vivaient à peu près comme les Nobles à Venise »[2]. Les unes comme les autres usaient du reste du français.

L'île fut honorée de la visite de Bernardin de Saint-Pierre (1768-1771). On y vit aussi le Chevalier Grenier et l'abbé Rochon en

1. Voir F. Magon de Saint-Elier, *Tabl. hist.*, 1839, p. 220, dans Waslay Ithier, *Litt. Ile Maur.*, p. 34-35.
2. Waslay Ithier, *o. c.*, p. 27.

voyage de découverte dans la mer des Indes, Bougainville, l'astronome Verron, le naturaliste Commerson, qui y mourut. Les lettres ne paraissent pas y avoir été en honneur. Mais de tous les travaux scientifiques, le français était naturellement l'organe. Toutefois les beaux jours de la Table Ovale allaient bientôt venir.

Aux Îles Seychelles. — Il faut enfin ajouter ici un mot concernant les Seychelles, qui ont été peuplées par des colons purs ou métissés, venus des Mascareignes au XVIII[e] siècle. Bien que l'archipel soit définitivement devenu anglais depuis 1814, le créole et le français, qui y avaient été importés au temps de La Bourdonnais, y vivent encore. Une immigration des colons venus de Bourbon en 1772 lui a donné son caractère linguistique, que l'administration anglaise pendant longtemps, n'a pas essayé de changer.

LIVRE III

CONTACTS ET RELATIONS AVEC LES SAUVAGES

CHAPITRE PREMIER

LES IDÉES D'ASSIMILATION

Dans la « Société ». — Aujourd'hui les idées d'égalité entre les hommes de diverses races forment partie intégrante de la conscience humaine générale. Au XVIIe siècle, quoique le christianisme les eût fondées en doctrine, elles n'étaient entrées ni dans les mœurs, ni dans la pratique. C'est à la Révolution Française qu'est dû le progrès accompli, qui, aujourd'hui encore, est loin d'être complet.

Auparavant, la quasi-unanimité des Français de toutes classes — les Missionnaires exceptés — pour chrétiens qu'ils fussent, eussent rejeté comme une dégradation l'idée d'être comparés à des nègres ou à des Peaux-Rouges.

Toutefois Richelieu s'était montré on ne peut plus libéral pour les Indiens qui se convertissaient : ils étaient nationalisés de droit. Louis XIV reçut des Osages[1]. Colbert, lui, était partisan résolu de la fusion des races, malgré l'opposition des Jésuites. Dans une instruction donnée à de Bouterque, il préconisait ce mélange : « il faut, disait-il, agir doucement, attirer les sauvages parmi les Français, ce qui peut se faire par les mariages et par l'éducation de leurs enfants »[2].

Échecs décourageants. — Il faut dire du reste que l'assimilation

1. Mathorez, *Étr. en Fr.*, t. I, p. 374.
2. Les sauvages qui seront amenés à la connoissance de la foy et en feront profession, seront censés et réputés naturels François, et comme tels pourront venir habiter en France, quand bon leur semblera et y acquérir, tester, succéder et accepter donations et legs, tout ainsy que les vrais regnicoles et originaires François, sans estre tenus de prendre aucunes lettres de déclaration ni de naturalité » (P. Clément, *Corr. de Colb.*, t. III², p. 404 n. ; cf., Mathor., *o. c.*, t. I, p. 373).

ne se faisait pas toujours dans le sens qu'on eût voulu. Notre ascendant sur des primitifs était mince et l'attrait de la vie libre était grand. On vit des jeunes gens des deux sexes abandonner des postes pour rejoindre les cabanes des Indiens, et même refuser de retourner vers les villes ou les villages d'où ils avaient été enlevés, après avoir passé au milieu des Hurons ou des Iroquois quelques années, dans l'imprévu des aventures et les émotions de la chasse ou de la guerre.

On nous a raconté l'histoire d'Anne Baillargeon, enlevée à neuf ans par une tribu. Lorsque cette tribu dut rendre ses prisonniers, on eut quelque peine à reprendre la jeune fille, qui ne voulait pas revenir [1]. Ce n'est pas un fait unique. Mme de Genlis nous a rapporté l'étrange histoire du jeune de Mézières [2]. Sa mère, mariée en secondes noces avec le marquis de La Haie, avait pris en haine les enfants nés de son premier mariage. Son fils fut expédié comme mauvais sujet en Amérique ; il n'avait que treize ans. « Arrivé dans l'Amérique Septentrionale, il se sauva et alla se réfugier en Canada parmi les sauvages. Il leur fit entendre qu'il était abandonné de ses parents et qu'il voulait vivre avec eux ; ils y consentirent à condition qu'il subirait l'opération du *tatouage*... qu'il supporta avec un courage qui charma les sauvages ».... Il apprit leur langue et, doué d'instruction, « il acquit parmi la tribu la plus haute considération. Avant l'âge de vingt ans, il devint chef par une proclamation unanime ». La guerre éclate avec les Espagnols, il la conduit avec succès, est chargé de mener les négociations de paix, se sauve chez les Espagnols et devient gouverneur de la Louisiane. La narratrice, qui l'a vu en France, lors d'un voyage qu'il y fit, témoigne qu'il avait conservé un tendre souvenir des sauvages, et même de leur genre de vie.

Au contraire, les Peaux-Rouges n'étaient guère séduits par nos mœurs et la vie, assez pauvre d'attraits, il faut le dire, qui était celle des colons. « Il n'a jamais été possible à un seul sauvage, écrit Charlevoix, de se faire à la manière de vivre des François ». « On prit de leurs enfants au maillot, on les éleva avec beaucoup de soin ; on n'omit rien pour leur ôter la connaissance de ce qui se passait chez leurs parents ; toutes ces précautions furent inutiles, la force du sang l'emporta sur l'éducation ; dès qu'ils se virent en liberté, ils mirent leurs habits en pièces et allèrent au travers des bois chercher leurs compatriotes, dont la vie leur paraissait plus agréable que celle

1. P. G. Roy, *L'Ile d'Orléans*, p. 51.
2. *Mém.*, p. 30-31. Cf. aussi Lesage, L'*Histoire de Branchesne*, dit Chevalier, est une histoire vraie.

qu'ils avaient menée chez les François »[1]. Dumont[2] nous a raconté l'histoire d'Indiens à qui on avait fait passer l'Océan : Ils sont présentés au Roi, chassent le cerf au bois de Boulogne, dansent au Théâtre italien. La fille du chef devient chrétienne et épouse le bas-officier Dubois lui-même, qui est fait officier et commandant des Missouris. Tout ce monde s'en retourne chargé de présents. On les ramène dans leur village, ils y sont reçus avec transport. Or comment tout cela finit-il ? Par un massacre général. Après quoi Mme Dubois renonça au christianisme et retourna à la vie sauvage. Étrange entêtement au premier aspect. Mais comment l'humanité, qui a mis tant de siècles à passer de l'âge des chasseurs à l'âge des agriculteurs, fût-elle allée d'un bond se convertir aux mœurs d'une civilisation raffinée[3] ?

Kalm s'est étonné, lui aussi, de l'attrait que la vie des sauvages exerçait sur des blancs, qui ont résisté « aux sollicitations de leurs plus proches parents, venus exprès pour les chercher »... « préférant la vie licencieuse des sauvages aux douceurs du foyer paternel ». Ce n'était pas seulement des Anglais qui se laissaient ainsi séduire. « Il y a aussi un grand nombre de Français qui sont allés habiter avec les Indiens et ont adopté leur manière de vivre »[4].

Rôle de la langue dans l'assimilation. — Les plans grandioses de Colbert péchaient par la base. A vrai dire, pour ne considérer que la question qui nous concerne, on est en droit de se demander s'il est vrai qu'un homme, fût-il un barbare, conquis à la langue française, est conquis à l'amour de la France. Peut-être entre-t-il dans les doctrines professées de nos jours à ce sujet et reçues comme des dogmes, une part d'illusions, qui nous font honneur du reste, puisqu'elles prouvent que nous croyons à l'action des forces immatérielles et que nous les jugeons capables de lutter même contre des intérêts. Illusions tout de même.

Mais ce ne sont pas les échecs et les difficultés qui arrêtèrent les tentatives, ce fut l'impuissance de s'élever jusqu'à concevoir le vrai rôle des civilisés qui les empêcha de se produire ou d'être durables. Seuls des hommes supérieurs, comme Colbert et — quoique à un moindre degré — Richelieu, entrevoyaient la possibilité de donner

1. P. G. Roy, *Québec*, t. I, p. 370.
2. *Mém. hist.*, t. II, pp. 74-78.
3. La Roncière (*Nègr. et Négr.*, p. 47-48) nous raconte des faits analogues à propos de nègres. L'un d'eux, baptisé à Saint-Sulpice, qui avait eu la duchesse de Berry pour marraine, se sauve de notre comptoir de Whydah, « pour vivre en maître avec des stupides plutôt qu'en esclave avec des gens d'esprit ».
4. *O. c.*, p. 116-117.

au Christ et au Roi de nouveaux sujets et se rendaient même compte de l'utilité qu'offrait pour cet objet une large et profonde diffusion de la « Langue du Roi ». C'était, étendue au monde, la continuation de la politique inaugurée dans certaines provinces, telles que l'Alsace.

Autour d'eux l'incompréhension et l'indifférence à ce sujet étaient générales. Autant dans la société du XVIIIe siècle et déjà à la fin du XVIIe, on était flatté de voir adopter le français par les Cours et la société policée d'Europe, autant il semblait indifférent qu'il gagnât des contrées lointaines et fût balbutié par des barbares. Il n'y avait rien là qui chatouillât la vanité nationale. Il fallait à nos conquêtes des objets qui en fussent dignes, je veux dire de la gloire et surtout du profit.

Langue et commerce. — Le monde des affaires eût pu tout de même être plus éclairé et démêler quelles facilités la connaissance du français apportait aux transactions. Cependant, même au cours de ce XVIIIe siècle, qui fut l'époque où l'économie politique prit figure de science, les théoriciens ne semblent pas avoir entrevu qu'il pût y avoir un rapport direct entre l'extension du français et le développement de notre puissance commerciale ou de notre richesse.

Sans doute, quels que fussent les dédains des économistes à l'égard du commerce extérieur[1], tout le monde tenait compte du succès qu'avaient au dehors nos modes et nos colifichets, et on ne pouvait manquer de remarquer quels bénéfices en retiraient ceux qui se livraient à ce trafic.

Mais on considérait — avec quelque raison — que, si nos modes triomphaient, c'était parce que la faveur publique s'attachait à toutes les élégances venues de France, que les gens du monde aimaient s'en parer, comme ils se paraient de manières françaises. Leur succès ne venait aucunement de ce qu'elles étaient achetées, prônées ou vendues en français.

Dès lors, comment les banquiers et les commerçants qui portaient outre-mer de la bimbeloterie, des étoffes, de l'eau-de-vie, voire de la chair humaine, confinés dans leurs vues étroites et leurs calculs terre à terre, auraient-ils eu la moindre idée d'une relation entre les progrès de leur commerce et l'expansion de leur langage ?

Tous les principes du Système et des bureaux qui l'appliquent, dit Tramond, toutes les lois, tous les détails d'administration sont alors dirigés exclusivement vers l'augmentation du produit et le renforcement de la mainmise du commerce sur ce produit[2].

1. Voir H. L., t. VI, p. 328.
2. *Hist. d. Col.*, t. I, p. 440-441.

En fait, du reste, quel que soit l'avantage pour un commerçant quelconque, acheteur ou vendeur, de pouvoir s'entendre avec son client par des paroles, il ne faut pas considérer que ce soit là une condition indispensable de toutes les transactions. J'ai moi-même connu un grand éleveur, dont la spécialité était de vendre des chevaux entiers aux États-Unis, et qui ne savait que deux mots d'anglais : Good horse. Il n'a pas manqué, cela va sans dire, de faire apprendre cette langue à son fils. Mais, pendant de longues années, il a fait des affaires, de très belles affaires, sans ce secours, avec des Américains qui ignoraient totalement le français.

J'ajoute que souvent, dans le trafic des pays lointains, il ne s'agissait que de trocs. Savary contait à ses lecteurs comment ils se faisaient avec certains Peaux-Rouges. Les auteurs de « Relations » en ont dix fois parlé. Les deux parties se montraient ce qu'elles avaient à offrir ; Algonquins, Hurons, etc., étalaient leurs peaux de castor ou d'orignal, les coureurs des bois leur présentaient fusils, poudre, clous, eau-de-vie, etc. Avec des gestes, on arrivait à conclure. L'incommodité était grande, elle ne constituait pas un empêchement dirimant.

La traite, dit La Roncière,se faisait (avec les sauvages de la baie d'Hudson) à travers une fenêtre grillagée, car on ne laissait pas entrer les Indiens. Un festin sur l'herbe était offert aux chefs, un mélange de pois, mélasse et pruneaux cuits dans une chaudière, après quoi on leur donnait du tabac [1].

Je me hâte toutefois d'ajouter que ces trocs à la muette, sans être jamais une exception, cédèrent peu à peu à des échanges où le langage joua son rôle. Mais qui eût imaginé que si mince avantage valût la peine d'instruire les sauvages ? Qui eût jamais pensé à créer des écoles de français, alors qu'on n'en avait pas dans beaucoup de villages de France et encore moins dans les colonies à l'usage des enfants des colons ?

Dans certaines régions et sur diverses côtes, en Méditerranée ou sur les côtes occidentales de l'Afrique, on se tirait d'affaire avec quelque « langue franque » [2], c'est-à-dire un « sabir », qui n'est jamais arrivé à prendre la forme d'une langue [3].

1. *Épop. can.*, p. 114.
2. Voir Schuchardt, *Die Lingua franca*, *Ztschft. f. röm. Phil.*, XXXIII, 1909, p. 441.
3. P. Loyer, *Relat.*, p. 74, parle d' « un portugais corrompu » : Le Sr de la Croix dit que par toute la Guinée « la plupart de ceux qui negocient sur la côte savent un peu de François, de Portugais ou de Flamand » (sans doute de hollandais) (dans *Relat. univ. de l'Afrique*, t. III, p. 133).

Il faut ajouter que, d'après le témoignage d'un Portugais, dès la fin du XVIe siècle, des nègres du Cap-Vert, du rio Sestos, de Cormentin, de la côte des Bonnes Gens, venaient parfois en France, et y apprenaient le français (La Ronc., *Nègr. et Négr.*, p. 16).

CHAPITRE II

LES INTERPRÈTES

Les Jeunes de langue[1]. — En 1669-1670 avait été créée une École des Jeunes de langue à Constantinople, dont les élèves étaient français.

Les Archives de la Chambre de Commerce de Marseille possèdent la liste des enfants envoyés à cette école. Mais on comprend que ceci n'appartient point à notre sujet, puisqu'il s'agit d'un personnel français qu'on forme à la connaissance des langues orientales.

Il en est autrement de l'École des jeunes de langue de Paris. En 1700, on avait appris que les Anglais se proposaient de faire venir à Oxford des jeunes gens d'Orient pour les instruire de la religion anglicane. Est-ce pour cela qu'on décida de faire venir des Orientaux à Paris[2] ?

En tous cas, Louis XIV fonda au Collège Louis-le-Grand, tenu par les Jésuites, « douze bourses pour autant de jeunes Arméniens, qui devaient retourner ensuite dans le Levant afin d'y seconder le zèle des missionnaires catholiques et travailler avec eux à la propagation de la foi ». Les études y étaient latines, mais le milieu était français. Il y avait donc là un germe, et notre langue à la longue en eût peut-être profité. Mais l'essai ne donna sans doute pas les résultats que l'on espérait car, le 20 juillet 1721, un nouvel arrêt du

1. Voir sur ce sujet une très intéressante étude de H. Dehérain, *Jeunes de langue*. L'auteur cite (p. 11) un arrêt du Conseil du 31 octobre 1670 rappelant un autre arrêt du 18 novembre 1669 : « Les drogmans et interprètes des Echelles du Levant devront être français et nommés par l'assemblée des marchands de l'Echelle.

« Tous les trois ans on enverra de France six jeunes garçons de 9 à 10 ans ; ils seront mis dans les couvents de Capucins des Echelles pour y estre élevés et instruits à la religion catholique, apostolique et romaine, et à la connaissance des langues ».

2. Voir Depping, *Corr. admin. s. le règne de Louis XIV*, t. IV, pp. 181 et suiv., 200 et suiv. P. 204-205 on lit, dans une Lettre de Pontchartrain : « S. M. a en veue de soustenir la religion catholique dans les nations grecque, surienne et arménienne, en multipliant le nombre de ceux qui le sont... et de faire eslever aux dignitez des églises de ces nations ceux qui se determineroient aux ordres sacrez » au P. Fleuriau, Jés., 6 mars 1709).

Conseil d'État ordonnait : On élevera dans le collège des Jésuites de Paris au lieu de douze jeunes orientaux, dix jeunes enfants français... soit du royaume, soit des Echelles du Levant, lesquels y seront instruits et enseignés dans la langue latine jusques et y compris la rhétorique, et en même temps dans celles turque et arabe par deux maîtres de ces langues... et seront destinés aux emplois de drogman [1]. Nous ne pouvons suivre ici l'histoire de ces drogmans, qui ne nous appartient point. Disons une chose seulement. Bien que Savary affirme que les drogmans sont attachés aux consulats tant pour l'usage des consuls que pour celui des marchands de leur nation, ces drogmans étaient en réalité des agents officiels placés là pour un service officiel et n'accordaient leurs bons offices que dans le cas où ils le jugeaient bon.

Du reste, l'organisation de ce corps d'interprètes fut toujours bornée aux pays du Levant et de l'Orient, et il ne fut jamais question de l'étendre à toutes les parties du monde. Le zèle des particuliers et des congrégations dut y suppléer.

Le besoin universel d'interprètes. — Pour la propagation de la foi surtout, il n'était pas possible de s'en tenir à des moyens trop primitifs. Le geste entraîne, il n'explique pas une croyance. Certes on n'avait pas la prétention de pousser bien loin l'instruction religieuse des sauvages. On en voyait substituer à leurs « chimagrées », comme dit Lescarbot, les signes de croix et les génuflexions des chrétiens, sans qu'ils entendissent un seul mot de la doctrine, et on se contentait de cela, quand on ne pouvait pas avoir mieux [2]. Pourtant, avant de les baptiser, il fallait — théoriquement au moins — donner aux futurs chrétiens un rudiment, si grossier qu'il fût, du Credo, et leur en faire comprendre en gros le sens. Les relations des Jésuites insistent beaucoup sur cette formation préalable. Or un des mobiles essentiels du mouvement colonisateur était, il convient de ne jamais l'oublier, d'amener les infidèles à la foi catholique. C'était encore, par un côté, une croisade.

Tout le monde était missionnaire : les rois ou les ministres qui donnaient les commissions et les privilèges, les explorateurs aussi

1. Teissier, *Arch. de la Ch. de Com. de Marseille*, p. 86, dans Dehérain, *o. c.*, p. 5.
2. A certaines époques, dit le plus sûr et le meilleur des témoins, telle que celles du Samedi Saint et du Samedi de la Pentecôte, où l'on baptise les adultes, les nègres se rendent à l'église, et trop souvent sans aucune préparation, et sans autre soin que de s'assurer d'un parrain et d'une marraine, qu'on leur indique quelquefois à l'instant, ils reçoivent le premier sacrement du chrétien, et se garantissent ainsi de l'injure adressée aux non-baptisés, quoique les nègres Créols les appellent toujours *baptisés debout* (Moreau de Saint-Méry, *o. c.*, t. 1, p. 35).

bien que les religieux qui allaient vers une tâche lourde et dangereuse. Lescarbot nous dit de Poutrincourt : « Son premier but est d'établir la Religion Chrétienne en la terre qu'il a pleu à sa Majesté lui octroyer, et à icelle amener les pauvres peuples Sauvages, léquels ne desirent autre chose que de se conformer à nous en tout bien »[1].... Pareil objet valait tous les efforts, puisqu'il s'agissait de la gloire du Christ et du salut des âmes. La question était de savoir comment arriver le plus vite au but.

Choix entre deux solutions. — Deux moyens se présentaient : enseigner notre langue aux infidèles, ou apprendre la leur. Qui ne voit laquelle des deux méthodes était la plus rapide et la plus sûre ? Un Français qui avait quelque étude et une habitude de l'apprentissage des langues acquérait les éléments d'un idiome sauvage, du moins ce qu'il lui en fallait pour catéchiser des tribus entières d'infidèles en dix fois moins de temps qu'il ne lui en eût fallu pour amener un seul des sauvages à balbutier le français. On s'appliquait donc à entendre et à parler le langage des peuplades à convertir.

Assurément, cette manière de faire n'était pas sans inconvénient. Transposés, dogmes et mystères étaient souvent incompréhensibles, ou totalement faussés : « Ilz [les sauvages], dit encore Lescarbot, n'ont point de mots qui puissent representer les mysteres de nôtre Religion ; et seroit impossible de traduire seulement l'Oraison Dominicale en leur langue, sinon par périphrases. Car entre eux ilz ne sçavent que c'est de *sanctification*, de *regne celeste*, de *pain supersubstantiel* (que nous disons quotidien), ni d'*induire en tentation*. Les mots de *gloire, vertu, raison, beatitude, Trinité, Sainct-Esprit, Anges, Archanges, Resurrection, Paradis, Enfer, Eglise, Baptéme, Foy, Esperance, Charité*, et autres infinis, ne sont point en usage chés eux »[2].

Mais à cela près ! Qu'étaient-ce que des hérésies involontaires auprès du résultat capital qui consistait à faire des conversions ? Divers textes nous montrent des sauvages christianisés, priant en leur langue, tels les Hurons qu'on nous peint, réfugiés à Québec, après le massacre de leur nation, disant leur *Pater* ou leur *Ave Maria* dans l'église des Jésuites (1650)[3].

Le pays des Illinois Karkaskias était civilisé. Le P. Gabr. Marest prie qu'on y envoie un détachement. Les Illinois, presque tous

1. *Histoire de la Nouvelle-France*, liv. IV, ch. XVIII.
2. *Ib.*, liv. III, ch. XXIX.
3. P. G. Roy, *Québ.*, t. I, p. 209.

convertis à la foi catholique, avaient une grande église, où Français et sauvages alternaient leurs chants, moitié en latin, moitié en illinois[1].

Je n'insisterai pas sur ce point. Partout les Sauvages furent évangélisés en leur langue[2]. Ils prient, chantent, font leur confession, etc., en cette même langue[3]. Les « dogiques », espèce de répétiteurs ou de moniteurs indigènes qu'employaient les missions, n'en savaient sans doute pas d'autre.

Mon lecteur ne trouvera pas déplacé ici, j'espère, un court résumé d'une grande réception. Il s'agit de l'arrivée de l'évêque, le premier, Mgr. de Laval, à la mission de Saint-Xavier, le 25 mai 1675 : « Le P. Frémin se mit sur la droite, à la tête de tous ses Sauvages, et le P. Cholenec prit la gauche, ayant *avec soi tous les Français qui demeuraient aussi en assez bon nombre à la Prairie.* Un des capitaines Hurons et un des anciens de la nation se placèrent sur l'estrade, d'où celui-là cria, en leur langue, à Monseigneur, lorsqu'il était encore à quelques pas du bord : « Evêque, arrête ton canot et écoute « ce que j'ai à te dire ». Sa Grandeur s'étant fait expliquer ce compliment sauvage, s'arrêta volontiers pour écouter ces deux orateurs qui le haranguèrent l'un après l'autre... Monseigneur mit pied à terre ; et, étant revêtu de son camail et de son rochet, il donna la bénédiction à tout le monde. Le P. Frémin entonna aussitôt le *Veni Creator* en *langue iroquoise* et fut secondé de tous les Sauvages.... Ils le suivirent dans une espèce de procession... le P. Cholenec, fermant cette marche avec les Français, chantaient alternativement en *latin* avec eux le Veni Creator, qui avait été entonné en Sauvage... on arriva... au premier berceau sous lequel Monseigneur s'étant arrêté, un capitaine des Onnontagués et un autre des Onneïouts le haranguèrent au nom des cinq nations iroquoises. Évidemment l'intendant, qui accompagnait l'évêque, dut trouver un peu restreinte la part faite à la « langue du Roi »[4].

1. La Ronc., *Ép. can.*, p. 170. Les instructions composées à leur usage par le P. Marquette sont conservées aux Archives d'Ottawa.

2. « La mission de Saint-Jacques aurait besoin de deux missionnaires, parce qu'elle comprend deux nations qui ont chacune leur langue particulière » (*Miss. des Outaouais*, 1673-1674 ; *Miss. Can.*, t. I, p. 219).

3. A elles seules les Missions du Canada fourniraient des textes en quantité : « Je le leur promettais [le baptême] à une condition ... elle consistait à savoir le *Pater*, l'*Ave Maria* et le *Credo* par cœur *en leur langue* » (Lett. du P. L. André, *Miss. Can.*, t. I, p. 106). « J'ai vu les chrétiens assistant à la messe, où ils prient ordinairement à deux chœurs, les uns en huron et les autres en onneiout » (Lett. de la *Miss. de Saint-Fr.-Xavier*, *Ib.*, t. I, p. 27). « Ce fut en chantant les litanies en langue iroquoise ... » (*Miss. des Iroq. Ib.*, t. II, p. 37). « Dans la Mission des Outaouais (1672-1673) à la Maison de Ste Marie du Sault, les sauvages chantent des cantiques en leur langue » (*Miss. Can.*, t. I, p. 72).

4. *Miss. de St Fr. Xavier*, *Miss. Can.*, t. II, p. 59, 1678.

Les interprètes dans la vie civile et administrative. — L'administration civile aussi, les chefs militaires, tout comme les trafiquants, avaient besoin, il ne vaut pas la peine d'y insister, de relations verbales avec les indigènes. Charlevoix a remarqué, dans une phrase digne d'un chef, le rôle que peut avoir un homme d'intelligence et de caractère muni de la connaissance de la langue du pays : « La seule présence, dit-il, d'un Homme, respectable par son caractere, qui entende leur langue, qui puisse observer leurs démarches et qui scache, en gagnant la confiance de quelques-uns, se faire instruire de leurs desseins, vaut souvent mieux qu'une Garnison »[1].

En dehors des circonstances solennelles, dans les contacts qui étaient sinon quotidiens, du moins fréquents, la connaissance des langues était de nécessité.

Les faits, quel que soit le pays ou l'époque que l'on considère, parlent d'eux-mêmes. Nous aurons à revenir plus loin sur les tractations qu'eurent au xvie siècle Satouriova et le capitaine Gourgues. Elles ne furent possibles que grâce à un jeune Français, nommé Pierre Falèze[2], au service du cacique.

Quand Champlain revint chez le chef Tessouat, en 1615, il avait avec lui le Récollet Joseph Le Caron et l'interprète Brûlé[3]. On connait les noms de neuf de ceux qui l'ont servi dans ce rôle avant 1629. C'est par eux qu'il arrivait à se faire renseigner sur les particularités du pays qu'on venait explorer, ses forces, ses ressources, ses dispositions[4].

Commençons par les simples réceptions : M. d'Ailleboust, arrivé le 20 août 1648 à Québec, les Sauvages lui font une harangue, le P. Lalemant la traduit[5]. De même lors de la réception que M. de Tracy accorde à un chef huron (1664-1665). Lors du festin donné aux Sauvages hurons et algonquins (le 22 juin 1659), les « toasts » se mêlèrent aux chants. Un Jésuite les mettait en français[6].

Passons aux négociations. Un conseil huron se tient à Québec, en 1633. Les chefs haranguent Champlain, et celui-ci harangue les chefs. Le P. de Brébeuf, grâce à sa connaissance du huron, sert d'intermédiaire[7]. Les Iroquois viennent proposer la paix (1653). Il

1. *Nouv.-Fr.*, t. IV, p. 238 (1723). Il faut voir dans *l'Histoire de l'Amérique Septentrionale* de Bacqueville de la Poterie, le rôle immense que joua un Perot, qui haranguait les sauvages. Une foule d'autres exemples corroborent celui-là. Il arrivait même, comme ce fut le cas de Juchereau de Saint-Denys, que l'on rendît service à des Espagnols (P. G. Roy, *Québec*, t. II, p. 74).
2. La Roncière, *Floride*, Appendice, p. 121-122.
3. Id., *Amér., Hist. d. Col.*, t. I, p. 44.
4. Voir Ant. Roy, *Lett. Can.*, p. 39.
5. P. G. Roy, *Québ.* t. I, p. 187.
6. Id., *ib.*, t. I, p. 257.
7. Id., *ib.*, p. 121-122.

y a palabre. Chacun fait ses conditions. M. de Lauzon traite par l'intermédiaire d'un truchement[1]. En 1668, M. de Tracy reçoit une ambassade des Hurons ; il leur répond par le moyen d'un interprète[2].

Quand la paix se négociait avec les Sauvages, c'étaient les missionnaires qui portaient la parole au nom du gouverneur. Ainsi, dans la grande Assemblée de 1701, à Québec, les Abénaquis furent harangués par le P. Bigot, les Hurons par le P. Garnier, les Iroquois par le P. Bruyas, les Outaouais et les Algonquins par le P. Angelran. Il y avait à cela deux raisons : la première, c'était que les missionnaires parlaient presque seuls toutes les langues indiennes ; la seconde, qu'ils avaient, par leur caractère et par leurs services, la plus grande autorité parmi les tribus[3].

Venons enfin aux jugements : En 1664, il s'agit de faire son procès à un Sauvage, accusé de tentative de viol, Robert Huche. Les chefs sauvages présents à Québec, un Algonquin, un Sauvage de Tadoussac, un Népissérien, un Iroquet, un Abénaqui, viennent siéger au Conseil souverain. On leur présente l'accusation dans leurs langues, on débat, il est même convenu sur la demande des Sauvages que la décision — indulgente — sera mise par écrit[4], en langues sauvages vraisemblablement. Qu'eût-on fait, dans cette Babel judiciaire, sans le concours des P. P. Druillettes et Nic. Marsollet ?

Bref, les services rendus en Amérique aux gouverneurs comme aux simples chefs de poste par les interprètes ont été notés par tous les auteurs de relations.

Interprètes d'origine française. — Il est hors de doute que beaucoup de ces interprètes étaient des Français, qui avaient appris les langues sauvages, par conséquent ils n'intéressent pas cette Histoire[5].

1. P. G. Roy. *Québ.*, p. 225-226.
2. Id., *ib.*, t. I, p. 340.
3. *Miss. Can.* Append., t. II, p. 347 : *Les Missions au point de vue religieux, politique, et scientifique.*

Encore en 1748, grâce à l'intermédiaire de M. de Joncaire, de la Galissonnière peut négocier à Québec avec une délégation iroquoise (P. G. Roy, *Québ.*, t. II, p. 187-188).

4. Id., *ib.* t. I, p. 315.
5. Ainsi Dumont, dans ses *Mémoires Histor. sur la Louisiane*, nous parle d'un Français qui avait été pris avec un autre par les Attaquapas anthropophages et qui, étant parvenu à sauver sa vie, apprend leur langue, devient chef de parti et revient avec une députation à La Nouvelle-Orléans présenter le Calumet. Il parle d'abord sauvage, ensuite français (t. I, pp. 255 et suiv.). Le même cite souvent le Sr Papin, qui parlait la langue des Natchez et qui fut mêlé à toutes les tractations avec le chevalier de Saint-Denis ; le Sr de Léry qui possédait tous les idiomes de la région et qui réussit dans des missions délicates (Id., *ib.*, t. II, pp. 199 et 171). En Guyane même chose. Un colon établi là et au courant de divers dialectes indiens, *Le Vendangeur*, offrit son concours en attendant que l'abbé Biet eût recueilli son vocabulaire galibi (La Roncière, *Fr. Equinox.*, dans *Hist. d. Col.*, t. I, p. 387).

Mérite éminent des missionnaires. — La place d'honneur appartient sans conteste aux religieux que leur zèle poussait à aller évangéliser les Sauvages de tous pays et de toutes couleurs.

Ce n'est pas assez dire qu'ils entrèrent dans cette voie ; ils s'y précipitèrent : prêtres du Séminaire, du Saint-Esprit, Capucins, Récollets, Jésuites rivalisèrent. Tous les historiens de la colonisation, anciens[1] et modernes[2], ont rendu un juste hommage à leur compétence et à leur ardeur. On peut dire que certains d'entre eux, le P. Le Jeune, Jérôme Lalemant, Massé, Ménard, Chaumonot, Labrosse, Lesueur, de Brébeuf, Bigot, de Carheil, Aubéry, sont restés célèbres.

Si le P. Marquette, dans son célèbre raid, n'a pu s'expliquer avec les chefs rencontrés au bord du Mississipi, ce n'est pas qu'il ignorât les langues indigènes, il en savait six[3].

La Hontan lui-même, si acerbe ailleurs, les considérait comme d'indispensables auxiliaires[4]. Le zèle des apôtres tenait lieu pour les pays de mission d'une organisation générale de « Jeunes de langues »[5]. Ce n'est pas le lieu de raconter par quels moyens ils apprenaient les divers idiomes[6].

1. Voir Charlevoix, *o. c.*, t. II, p. 185 (1668), et t. I, p. 325.

2. La Roncière, *Amér.*, *Hist. d. Col.*, p. 51 ; *Nova Francia*, IV, n° 3, p. 155 ; P. G. Roy, *L'Ile d'Orléans*, p. 38, etc., etc.

3. *Miss. Can.*, t. II, p. 283 ; cf. *Ib.*, t. I, p. 200 : Les langues diverses de ces nations ne font pas peur à nos missionnaires. « Le vendredi saint, dit un autre rapport, on y prêcha la passion (à Michillimakinac) en trois langues différentes » (*Miss. des Outaouais*, 1675, *Miss. Can.*, t. II, p. 19).

D'après une lett. du P. Jean de Lamberville (*Miss. Canada*, t. I, p. 55) le missionnaire sait l'iroquois, dont il cite quelques phrases. — Le P. Claude Allouez sait la langue des Miamis ou Miamack (*Miss. Can.*, t. I, p. 127). « Nous chantions les prières en leur langue, à la fin de l'instruction » (*Ib.*, p. 127-128).

4. « Le Gouverneur Général ne peut se dispenser de se servir des Jesuites.... Je ne sçai si c'est par raport au conseil judicieux de ces bons Peres, qui connoissent parfaitement le Pays et les véritables intérêts du Roi, ou si c'est à cause qu'ils parlent et entendent à merveille les Langues de tant de Peuples différens » (*Nouv. Voy. de l'Amér. Septentr.*, Amsterdam, 1731, t. III, p. 81). On sait que La Hontan (Gueudeville) † vers 1720, après avoir été bénédictin, persécuté pour ses opinions, s'enfuit en Hollande, où il se fit protestant.

5. Une note contraire. Relevons-la au passage : Bernardin de Saint-Pierre observe que les noirs, à l'âge où on les achète, ne peuvent apprendre le français ; il ajoute que les missionnaires n'apprennent pas leur langue (*Voyage à l'Ile de Fr.*, éd. Aimé-Martin, 1833, p. 61, le passage est pris à un chapitre très sévère).

6. Je rapporterai seulement à titre de curiosité, ce qu'on nous dit d'un petit Huron, qui jouait auprès des Pères le rôle que son précepteur jouait auprès de Montaigne et leur corrigeait leurs fautes : Ignace Tokakion avait été apporté tout petit à Notre-Dame de Lorette. Il « n'avait pas cinq ans qu'il répondait déjà parfaitement à la messe ».... Il contribua « à enseigner la langue huronne à un de nos Pères, nouveau-venu de France. Ce Père, ayant toujours Ignace avec soi, lui communiquait ce qu'il voulait dire dans ses catéchismes et dans ses visites, et l'enfant le lui répétait plusieurs fois en bon huron. Ensuite, il l'avertissait en particulier des fautes contre la langue, qu'il lui avait entendu faire en public ». En revanche, il demandait à apprendre des cantiques et des oraisons (*Miss. N.-D. de Lorette* ; *Miss. Can.*, t. II, p. 210).

Autres élèves dans les langues indigènes. — Je dois pourtant ajouter que les Missionnaires n'eurent pas le monopole de ce rôle d'interprètes. Jacques Cartier lui-même avait donné l'exemple en prenant la peine d'étudier la langue du Canada. Des voyageurs aussi ont appris les langues sauvages. Le P. Labat s'était rendu familière la langue des Aradas[1].

La Hontan, dont nous avons déjà parlé, possédait le huron, et c'est certainement en cette langue qu'il s'entretenait avec l'Indien Adario, le célèbre « Rat » qui soutenait, même sur la religion et sur les lois et les mœurs, des discussions, où La Hontan a certainement mis du sien[2], mais qui n'en était pas moins un esprit d'une haute valeur, et dont l'autorité avait constitué une véritable Société des Nations indiennes, en accord avec la France (1700). Mme de Champlain elle-même avait, nous dit-on, appris la langue des Sauvages[3]. Bénard de La Harpe, envoyé en 1721 aux Arkansas, chercher le fameux rocher d'émeraude, emmène avec lui le lieutenant Dumont, interprète aux Yasoux[4].

Je voudrais encore marquer d'un mot — ceci n'est pas de mon sujet — quels services immenses tous les gens dont nous venons de parler ont rendus à la linguistique, en recueillant les parlers jusque-là inconnus de tant de peuples. Leurs ouvrages, imparfaits sans doute, mais infiniment méritoires, sont à la base de nos connaissances du huron, de l'algonquin, du caraïbe, du malgache, du galibi, etc.

1. *O. c.*, t. IV, p. 173. Il donne des détails sur cette langue (*Ib.*, p. 135-136). J. Cartier joint à sa *Seconde navigation* un appendice : *Ensuit le langaige des pays et Royaulmes de Hochelage et Canada*, aultrement dicts La nouvelle france. — Il ne l'a assurément pas fait pour lui seul, en vue de soulager sa mémoire, mais comme un instrument destiné à faciliter la tâche à d'autres (Bibl. Nat. Ms. fonds fr., 5653).

2. Voir *Dial. de M. le Baron de L. H. et d'un Sauvage*. Sur les orateurs sauvages, cf. La Ronc., *Ep. can.*, p. 130-131.

3. P. G. Roy, *Québ.*, t. I, p. 71 ; cf. La Ronc., *Ép. can.*, pp. 18 et suiv. Ch. Le Moyne, dont La Roncière a retracé l'histoire épique, était l'interprète du gouverneur de Frontenac.

4. La Ronc., *Ép. can.*, p. 207.

CHAPITRE III

LES SAUVAGES ET LA LANGUE FRANÇAISE

Attitude des Autorités. — J'ai dit déjà dans un précédent volume de cette Histoire quels avaient été les efforts de l'administration royale au temps de Colbert pour amener les Congrégations établies au Canada à instruire les enfants des Sauvages des éléments du français en même temps que des principes de la foi, et comment, après quelques essais infructueux, les premières tentatives, faites sans grande conviction, furent abandonnées[1].

J'ai peu de choses à ajouter à mon exposé, rien en tout cas qui soit en contradiction avec mes constatations. Des documents, de belle apparence, ne prouvent à peu près rien. La Bibliothèque Nationale conserve un souvenir extrêmement curieux qui a été récemment exposé[2]. C'est une lettre de jeunes sauvages converties (Huronnes et Algonquines de Gaspésie et d'Onondaga), qui remercient un de leurs bienfaiteurs, M. de Sain, de Bourges. Cette lettre, sur écorce de bouleau aplanie, datée de Sainte-Marie des Hurons (octobre 1676), est rédigée en huron, avec une traduction en français. Ces enfants avaient donc fait, semble-t-il, de singuliers progrès.

Mais, sitôt qu'on regarde le texte avec quelque critique, on s'aperçoit que la lettre — si elle n'a pas été faite par quelque religieuse — a en tous cas été corrigée, et n'a pas plus de valeur historique que n'aurait une des lettres de nouvel an que me faisaient écrire les Frères de la Doctrine chrétienne, d'après un modèle et sous leur surveillance, alors que j'avais sept ou huit ans. Les signataires la comprenaient peut-être, elles ne l'avaient pas rédigée, le texte

1. T. V, pp. 105-110. Dans l'article *Les lettres françaises et nos Couvents*, par les Ursulines (Prem. Congr. Lang. franç. Can., *Mém.*, p. 432), il n'est pas question de cette affaire. Pourquoi ce silence ? Vattier (*o. c.*, p. 10) s'est souvenu des plans et des rêves de nos hommes d'état : « Louis XIV, Colbert, Richelieu même, Talon et Champlain auraient voulu voir les deux races fusionner » dans la Nouvelle-France. Le fondateur du Canada, notamment, avait dit aux Indiens : « Nos garçons se marieront avec vos filles et nous ne ferons qu'un peuple ». Et il renvoie à Groulx, *La naissance d'une race* (p. 24).

2. Nouv. Acq. franc., 6561. Cf. le Catalogue de l'Exposition : *Quatre siècles de civilisation française*, n° 48.

même en fait foi [1]. Si on l'a écrite sur pareille matière, c'était pour lui donner un caractère sauvage.

L'ENSEIGNEMENT DES SAUVAGES. — De même, quand on lit entre les lignes ce qui est dit du Séminaire de l'Enfant-Jésus, les raisons qui amènent les familles des Sauvages à retirer leurs enfants apparaissent avec netteté : le Séminaire s'ouvre en 1668. Sept élèves français et six enfants hurons forment la première liste des pensionnaires : « Ce mélange, dit l'abbé de Latour, que l'on croyait utile, ne servit de rien aux Sauvages qui, infiniment attachés à leurs enfants, *ne purent se résoudre à s'en séparer* ». On voulait donc non pas seulement les instruire, mais recruter parmi eux un clergé indigène qu'on aurait gardé. La suite est plus significative encore : « On en prit beaucoup de soin, mais on n'a jamais pu ni ouvrir assez leur esprit pour les faire entrer dans les matières théologiques, ni fixer assez leur légèreté *pour les attacher au service des Autels* » [2].

Que des ecclésiastiques réguliers ou séculiers aient cherché à s'attacher des prêtres ou des religieux d'origine Peau-Rouge, il n'y avait rien là que de très légitime et de parfaitement compréhensible ; il n'en est pas moins vrai que pareille éducation avec pareil but choquait l'affection profonde que, de l'aveu de tous les missionnaires, les Peaux-Rouges avaient pour leurs enfants ; elle prenait ceux-ci à leurs familles et on comprend qu'elle ait effrayé et révolté ces familles. Ce n'était pas là l'école française, tout en étant catholique, que rêvait Colbert. Les enfants eux-mêmes n'auraient peut-être pas éprouvé tant de nostalgie de la vie sauvage, si on les avait préparés à une vie libre dans la colonie et non à une carrière ecclésiastique avec toutes ses obligations et ses sacrifices. Les Gannondaris étaient clairsemées [3].

Nous savons peu de chose des écoles créées pour les Indiens : à Sillery, pour les Algonquins et les Abénaquis ; à la mission de la Montagne près Montréal, pour des Hurons et des Iroquois ; à Saint-François du Sault, pour des Indiens de diverses tribus. Je me

1. En voici un extrait : « nous vous remercions, dis ie, de ce que vous avez pitié de nous en ce que vous desirez que nous soyons intruites (sic) des saintes filles en la foy. Prenez courage, continuez a auoir compassion de nous, mais sur tout priez continuellement Dieu quil nous donne la grace de bien croire afin que nous vous voyons (sic) au Ciel apres nostre mort ».

On comparera dans P. G. Roy, *Québ.*, t. I, p. 236, une lettre écrite par les congréganistes hurons pour leurs confrères de Paris. Elle était en huron et c'est le P. Chaumonot qui y avait joint une traduction française.

2. P. G. Roy, *Québ.*, t. I, p. 370.

3. Voir, sur cette Huronne qui s'était mise en état non seulement de servir d'interprète, mais d'enseigner aux missionnaires sa langue natale, P. G. Roy, *Québ.*, t. I, p. 375.

garderai donc de juger ces efforts, mais je dois dire que je ne connais aucun texte qui établisse que l'enseignement ait changé de direction à la fin du XVIIe siècle et pendant le XVIIIe, ni qu'un plus grand nombre de Sauvages aient été appelés à en recevoir les bienfaits.

La doctrine des Jésuites était dès lors arrêtée : elle est exposée tout au long par eux-mêmes[1]. « Un autre empêchement à la civilisation des Sauvages, le plus grand et le plus insurmontable, y est-il dit, se trouvait précisément dans leur communication avec les Français. Au lieu d'apprendre à leur école à devenir des hommes, ils n'y apprenaient tout au contraire qu'à devenir des furieux ou des brutes.

« La Mission de Sauvages Algonquins, établie par les Jésuites à Sillery, en avait fait la triste expérience. Les communications fréquentes que ces indigènes, devenus chrétiens, avaient avec les colons, ruinèrent entièrement cette chrétienté naissante. Les mauvais exemples des Français, et surtout les liqueurs fortes qu'ils livraient aux Sauvages, les démoralisèrent et les abrutirent tout à fait. Le plus grand nombre de ces malheureux périrent par suite d'excès dans l'usage de l'eau-de-vie ; les autres se sauvèrent dans les bois, où ils reprirent leur vie errante et sauvage. *Les Jésuites français du Canada, comme leurs confrères espagnols du Paraguay, agissaient donc avec sagesse, lorsque, instruits par l'expérience, ils tâchaient de rendre difficiles les rapports de leurs néophytes avec les Européens* ».

Les gouverneurs avaient été peu à peu convertis à cette doctrine, si éloignée des instructions de Paris. Le texte que je viens de citer continue : Un des successeurs de M. de Frontenac dans le gouvernement du Canada, M. de Dénonville, donnait en peu de mots une réfutation complète des reproches faits à ce sujet aux Jésuites. Il écrivait au ministre de la Marine en 1685 : « On a cru longtemps qu'il falloit approcher les Sauvages de nous pour les franciser ; on a tout lieu de reconnaître qu'on se trompoit. Ceux qui se sont approchés de nous ne se sont pas rendus françois, et les François qui les ont hantés sont devenus Sauvages ».

On ne s'empressait donc pas d'initier des enfants à des contacts si dangereux pour les hommes[2]. Assurément il y a des traces

1. Voir *Miss. Can.*, t. II, append., p. 357-358.
2. Tout n'était pas pourtant éléments de perversion dans ces contacts. On lit dans la Mission de Notre-Dame de Foye : L'exemple des écoliers français, qui, tous les soirs, en sortant de classe, vont chanter au salut dans la chapelle de Notre-Dame de Foye, a opéré ce bien que les petits sauvages, pour les imiter, ont appris à chanter en leur langue de beaux cantiques. (*Miss. Can.*, t. I, p. 163).

d'écoles mixtes, où les enfants des deux couleurs se rencontraient. La Roncière nous conte qu'au petit Séminaire des Missions étrangères, à Québec, le fils de Ch. Le Moyne avait étudié avec des Hurons et des Iroquois [1]. « M. de Frontenac, notre gouverneur, est-il dit par les Missionnaires, nourrit depuis quelque temps de petites Sauvagesses » [2].

Pénicaut, hivernant en 1706 chez les Colapissas, enseignait aux filles à danser et leur donnait quelques leçons de français. « Elles me faisaient pasmer de rire, dit-il, avec leur prononciation sauvage qui ne vient que du gosier » [3].

Ce sont là des cas exceptionnels et sporadiques.

Les trocs d'enfants. — Un autre moyen a été employé, c'est l'échange. On le pratiqua assez souvent. De même que des jeunes gens blancs étaient confiés à quelque chef indigène pour qu'ils apprissent l'idiome du pays [4] ; de même des indigènes, enfants ou même adultes, étaient installés au milieu des blancs. On en amenait même en France.

Il n'est que de lire la relation de Lescarbot pour voir que ce système a été utilisé très anciennement. Le roi avait-il réellement donné des ordres ? [5] Ou bien les explorateurs prenaient-ils sur eux de les transporter, soit en Europe, soit dans un pays où ils avaient chance de trouver des Français déjà établis ? Tant y a que ces gens, une fois revenus de leur séjour, étaient à même de servir d'interprètes ou d'intermédiaires.

Champlain approuvait. Il se fâcha lorsque Iroquet, venu avec ses sauvages, hésita à emmener en s'en retournant un jeune garçon pour apprendre le langage des « algumequins », craignant qu'il ne lui arrivât malheur, et on s'accorda sur un échange : chacune des deux troupes emmènerait un garçon qu'on traiterait comme un enfant [6]. De fait, l'été suivant, le Français laissé aux Sauvages avait fort bien appris la langue, et Savignon, le Sauvage confié à Champlain, revint de Paris, sachant le français [7]. On pense l'émerveillement de ceux qui avaient fait un voyage si extraordinaire et on

1. *Épop. can.*, p. 26.
2. *Miss. Notre-Dame de Foye*, 1673-1674, *Miss. Can.*, t. I, p. 302.
3. La Ronc., *Épop. can.*, p. 169.
4. Jacques Cartier avait déjà laissé deux jouvenceaux chez un agouhana pour apprendre la langue indienne (La Ronc., *Amér.*, *Hist. d. Col.*, t. I, p. 15).
5. Ce que refusa le dit capitaine, disant que le Roy son maître lui avoit defendu de non amener homme ni femme en France, mais bien deux ou trois petits garçons, pour apprendre le langage (*o. c.*, liv. III, ch. xxv).
6. Lescarbot, *o. c.*, liv. V, ch. v, éd. 1617.
7. Ib., *id.*, liv. V, ch. vi, ib.

imagine le récit qu'ils pouvaient faire du spectacle de l'Europe[1]. Il ne faudrait pas croire pour cela, je l'ai dit plus haut, que le moyen fût souverain pour les franciser ou même se les attacher définitivement[2]. En outre, il est évident que ces transportations d'indigènes, jeunes ou vieux, ne pouvaient être, pour toutes sortes de raisons, qu'exceptionnelles. C'est sur place qu'on pouvait agir; mais il eût fallu pour cela toutes sortes de conditions. La première eût été que les indigènes se prêtassent à cette formation.

Indifférence et répugnances des Sauvages. — Or ce n'était guère le cas, Omer le Gresley, qui suit ici Rochemonteix, serait enclin à croire que, dès le temps de Lescarbot, le zèle des Peaux-Rouges aidant, leur maître improvisé serait arrivé à exciter un véritable empressement[3].

Quand les premiers jésuites arrivèrent en 1611, dit Rochemonteix, les sauvages parlant français se vantèrent « d'être presque normands »[4]. Il y avait des hommes qui demandaient d'apprendre le français avec eux, et ne ménageaient pas leurs efforts pour bien prononcer. Mais ils n'y réussissaient guère. Un jeune Indien, raconte Sagart, s'efforça « deux ou trois cens fois pour pouvoir prononcer la lettre P et ne put jamais dire que T, car, voulant dire Pere Gabriel il disoit T. Aniel »[5]. Moins facile pour les adultes, le français est tel « que les enfans, qui ont la langue assez bien pendue, prendroient bien tost notre prononciation, si on les instruisoit »[6].

La tribu recevait le haut exemple de son chef, le grand Mambertou, le Clovis des Souriquois, qui, pour apprendre le français, ne ménageait ni les « efforts et ahans de langue » et disait aux jésuites : « Apprends vistement notre langue, car aussitôt que tu la sauras et m'auras bien enseigné, je veux être prêcheur comme toi »[7].

1. Lescarbot, *o. c.*, liv. III, ch. x, ib. : « L'un des Sauvages que nous avions amené, commença à faire sa harangue, de la bonne réception que leur avoit fait le Roy, et le bon traitement qu'ils avoient reçeu en France... en leur contant aussi les beaux chateaux, palais, maisons et peuples qu'ils avoient veu, et notre façon de vivre. Il fut entendu avec un silence si grand, qu'il ne se peut dire de plus ». Scène semblable liv. IV, ch. xiv : Messamoet, qui était venu en France et y « avoit demeuré en la maison du Sr de Grandmont, gouverneur de Bayonne », harangua pendant une heure.

2. Les Jésuites nous parlent de Joseph Rontagarha, qui avait fait le voyage de France et qui, touché de l'exemple et des paroles du « capitaine des Agniers », se prend de zèle et s'érige en maître d' « école du village ». Leur apprend-il quatre mots de français ? Les sait-il ? Cela n'inquiète pas les Pères, qui n'en disent rien (*Miss. Can.*, t. II, p. 178-179).

3. L'*Enseignement du français en Acadie*, p. 20.

4. *Jés. et Nouv.-France*, t. I, p. 42.

5. *Hist. Can.*, liv. II, p. 356.

6. Id., *Ib.*

7. Lett. du P. Biard, Thwaites, *Jes. Rel.*, t. II, p. 22

Mode de Cour, semble-t-il, si l'on peut employer pareils mots à propos de pareils pays. Elle dura peu.

Lescarbot lui-même a plusieurs fois répété, jugeant visiblement d'après son expérience personnelle, que les Indiens étaient « peu curieux d'apprendre noz langues », « qui néantmoins est un point bien necessaire ». Et, en raison de cette répugnance, il estime que « pour les enseigner utilement et parvenir bien-tot à leur conversion, et les nourrir d'un laict qui ne leur soit point amer, il ne les faut surcharger de langues inconuës »[1].

Suivant La Hontan[2], leur répugnance tenait à une défiance très naturelle. Même quand ils étaient parvenus à s'exprimer à peu près en français, Hurons et Iroquois n'aimaient point à s'en servir. Ils craignaient d'affaiblir la valeur de leurs harangues. « Il n'y a point de sauvages en Canada, qui veüille parler *François*, à moins qu'ils ne croyent qu'on pourra concevoir la force de leurs paroles, tellement qu'ils le veulent bien scavoir avant que de s'exposer à vouloir s'expliquer, à moins que la necessité ne les y oblige, lorsqu'ils se trouvent avec des Coureurs des bois qui n'entendent pas leur langue »[3].

Que les raisons données soient vraies ou fausses, il est certain que la curiosité des indigènes pour notre culture et notre langue était fort restreinte, et elle ne semble guère être allée croissant.

Il est bien évident que rien de ce qui avait donné à notre langue tant de prestige en Europe n'était accessible à ces sauvages. Du reste ni les colons canadiens, ni les marchands qui venaient dans le pays n'apparaissaient comme les représentants d'une civilisation supérieure. Seuls les « Robes Noires » maniaient des idées, ouvraient des espoirs, qui, pour être vraiment compris, eussent nécessité la connaissance d'une langue cultivée. Mais les missionnaires, très naturellement, avaient accommodé les « Saints Mystères » à l'intelligence de leurs catéchumènes, et compté plus sur la répétition des gestes et des paroles rituelles que sur la méditation, quoiqu'ils nous parlent à plusieurs reprises de convertis qui priaient réellement en « esprit et en vérité ».

Autres devaient être sans doute les dispositions des sauvages qu'on pourrait appeler domiciliés, qui nous approchaient de plus près. — Il y en avait, dit-on, plus de neuf cents au Canada en 1681[4], sur une population totale de neuf mille sept cent dix individus. — C'est un gros chiffre. Malheureusement personne ne

1. Voir en particulier, liv. VI, ch. VI, éd. 1617.
2. *O. c.*, p. 418.
3. On nous a parlé assez souvent de Sauvages éloquents en leur langue. Voir par exemple *Miss. Can.*, t. II, p. 189.
4. P. G. Roy, *Québec*, t. I, p. 432.

nous a renseignés sur la façon dont ils s'étaient mis à notre langue. Et sur d'autres colonies, moins soucieuses de leur passé, les renseignements, à ma connaissance du moins, font à peu près défaut.

Pourtant le Père Labat nous a raconté[1] que, chez les Caraïbes, « ils [les enfants] scavoient presque tous assez de mauvais François pour se faire entendre et pour comprendre ce qu'on leur dit ». « Il y en avoit même un dans cette troupe qui parloit François fort correctement ». (Il avait été baptisé, mais était retourné à sa religion).

Dumont nous parle d'un Sauvage d'auprès des Yazoux, appelé Moncachtabé, « et que les François nommoient l'Interprète, parce qu'il parloit presque toute les langues sauvages de la partie Septentrionale de l'Amérique »[2]. Le Page s'entretenait avec lui en français. Il n'y a rien à tirer pour l'histoire de ces faits accidentels.

1. *Nouv. Voy. aux Iles d'Amér.*, t. II, p. 24.

2. *Mém. hist.*, t. II, p. 246. « Moncachtabé arriva chez une Nation qu'on lui avoit indiquée comme étant la plus voisine du lieu d'où il étoit parti, et il y fit quelque séjour, tant pour se perfectionner dans la langue qu'elle parloit, qu'il scavoit déjà, que pour apprendre celle de la Nation la plus voisine de celle-ci du côté où il vouloit aller : car dans toutes ces Nations sauvages il y a toujours quelqu'un qui sçait parler la langue de la Nation voisine ». Et il avança ainsi pendant cinq ans (*Ib.*, t. II, p. 248).

CHAPITRE IV

EFFETS DE LA VIE

Mariages mixtes. — J'ai parlé jusqu'ici efforts ; il est temps de considérer les faits spontanés, je veux dire les contacts de toutes sortes entre Français et indigènes de tout langage.

Le fait social essentiel, aux yeux des linguistes, c'est le mariage — ou l'union libre. Ceux qui vivent ensemble accommodent plus ou moins leurs parlers.

Colbert avait voulu des croisements légitimes[1]. Dumont oppose hardiment aux procédés des conquistadores espagnols la pénétration pacifique des Français ; il considère le croisement avec les filles des indigènes comme un des moyens dont il est légitime de se servir. « La politique, conclut-il très sagement, demanderoit... que quelques uns de nos François prissent en mariage des filles Sauvages ; les Colonies s'augmenteroient plus promptement, parce qu'il n'est pas possible d'envoyer dans ce pays un aussi grand nombre de femmes que d'hommes. Ces alliances feroient plaisir aux Naturels du pays ; et les nouvelles mariées s'accoutumant aux manieres et *au langage* de leurs époux, non seulement serviroient d'interpretes, mais pourroient même engager leurs parens à apprendre la langue Françoise, pour négocier plus facilement. Mais il faut que la bonne foi regne dans ces alliances : car, comme on a pu le voir par la suite de ces Mémoires, les Sauvages sont infiniment sensibles aux outrages, et fort promts à se venger »[2]. Colbert ne parlait pas mieux.

L'autorité ecclésiastique ne désapprouvait pas en principe. Elle se montrait au contraire large, comme l'attestent les « Raisons qui peuvent induire sa Saincteté a permettre aux François qui habitent

1. Toutefois il faut noter que par suite d'un accord entre la France et l'Angleterre, conclu en 1660, les Caraïbes, anciens habitants des Antilles, avaient été refoulés à la Dominique et à Saint-Vincent.
2. *Mém.*, t. II, p. 311-312.

la Nouvelle France despouser des filles sauvages quoy que non baptisées ny mesmes encores beaucoup instruictes à la foy chrestienne » (vers 1640)[1]. Il y avait en effet longtemps qu'on se contentait ainsi d'unions avec des infidèles. Clotilde, qui était chrétienne, n'avait-elle pas épousé Clovis, païen ? Et l'Église de Gaule ne s'en était point si mal trouvée. La seule condition était que le ménage ne résiderait pas dans les bois avec les Sauvages, mais vivrait et élèverait ses enfants à la manière chrétienne et française.

Dans la réalité, malheureusement, nous sommes hors d'état de dénombrer, même approximativement, ces mariages mixtes, pour l'ensemble de nos colonies.

Le Canada fait exception. Des calculs rigoureux, fondés sur les actes des églises, ont été publiés. Sur douze cent mille actes de mariage, de baptême et de décès, quatre-vingt-quatorze seulement concernent des unions entre Français et Peaux-Rouges[2]. Trois de 1608 à 1667, voilà le bilan pour la petite bourgade de Québec[3]. Cependant le gouverneur des Trois-Rivières avait donné l'exemple dès 1649 en faisant d'une sauvagesse M[me] Boucher de Grosbois[4].

D'autre part, s'il est vrai, comme le rapporte Kalm[5], qu'« un grand nombre » des jeunes gens qui faisaient le métier de coureurs des bois s'établissaient parmi les sauvages, loin du Canada, s'y mariaient avec des Indiennes et ne revenaient jamais au pays, c'est autant d'individus qui n'ont jamais compté dans aucune statistique, ni ancienne ni moderne.

L'intendant de Meulles, en 1692, dans un rapport, avait déjà constaté les répugnances de la population sédentaire. Le fait peut donc être considéré comme acquis à l'histoire[6].

Il faut ajouter que les autorités, après s'être inspirées des projets de Colbert, rebroussèrent chemin. Lamothe-Cadillac avait espéré peupler plus vite la ville de Détroit, qu'il venait de fonder, en favorisant les mariages mixtes.

Vaudreuil et Rabot, instruits par l'expérience, se décidèrent à les prohiber. Et au roi, qui s'étonnait d'une pareille défense, ils répondaient : « Nous avons défendu les mariages entre Français et Sauvages à Détroit, parce que ces Français et les enfants issus de

1. *Nova Francia*, IV, fasc. 3, p. 143.
2. Voir Tramond, *Hist. d. Col.*, t. I, p. 108.
3. Voir P. G. Roy, *Les pet. choses de notre histoire*, 6e sér., p. 56, et *Québec*, t. I, p. 365-366.
4. Id., *Québec*, t. I, p. 366.
5. *O. c.*, p. 210.
6. Il constate que, malgré la dot offerte par le Roi, les résultats sont à peu près nuls : « Je crois vous devoir donner avis qu'à peine s'en marie-t-il une ou deux par an » (dans Salone, *La Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 263, n. 1).

ces mariages sont tous fainéants et libertins. Il ne faut pas mêler le bon sang avec le mauvais »[1].

Leur expérience devançait celle des éleveurs. Les croisements de races entre animaux donnent parfois des sujets d'élite, souvent des rosses.

On cite des mariages qui ont fait du bruit. Le baron de Saint-Castin, d'Oloron, avait servi en Amérique du Nord, dans le régiment de Carignan (vers 1666) ; il fit ensuite le commerce ; épousa la fille du grand chef Madockawando, qui lui donna six enfants. Ses trois filles se marièrent en France[2].

D'autres aventuriers du mariage firent parler d'eux ailleurs, ainsi Benyousky, Slovaque de Hongrie, qui avait offert à la France de coloniser à nouveau Madagascar. Il s'y rendit en 1774, et se fit proclamer roi. Rentré en Europe, après divers avatars, il repartit pour l'île, mais éveilla les soupçons du Gouverneur de l'île de France, qui envoya des troupes contre lui. Il fut tué en 1786. Or Leguével rencontra quarante ans plus tard la fille d'un roitelet malgache que Benyousky avait épousée et qui demanda, en excellent français, des nouvelles de Marie-Antoinette[3].

En Asie, Dupleix avait épousé non une Indienne, mais la fille d'une Indienne, mariée une première fois à un médecin français, Jacques Vincens, de Montpellier[4].

Des Acadiens qui passèrent en France et furent établis en Normandie, en Bretagne, à Belle-Isle notamment, plusieurs avaient amené des femmes d'origine indienne qu'ils avaient épousées en Amérique[5]. Les anthropologues reconnaissent parfois leur type chez leurs descendants, mais il faut bien dire que les documents font défaut.

Ce qui importerait, en ces matières, ce serait, non pas de connaître quelques unions à effets bruyants, mais de pouvoir dénombrer même approximativement les mariages mixtes.

Il y en eut certainement plus qu'on ne l'a dit. Volney a trouvé à Poste Vincennes sur Ouabache des familles françaises où les femmes étaient d'origine Peau-Rouge[6], et Dumont raconte de son côté que les Illinois étant devenus chrétiens, « il se fait *tous les jours* des alliances entre les uns et les autres »[7]. Il faudrait donc y regarder de près

1. P. G. Roy, *Québec*, t. I, p. 370.
2. La Hontan, dans Mathorez, *o. c.*, t. I, p. 373-374.
3. Voir *Mém. and Trav. of Maurit. August. count de Benyousky*, 1790, 2 vol. in-4° (Expⁿ n° 209).
4. Mathorez, *o. c.*, t. I, p. 384-385.
5. Id., *o. c.*, t. I, p. 375-376.
6. *Tabl.*, p. 400.
7. *Mém. hist.*, t. II, p. 73.

avant de conclure. Pourtant, dès maintenant on peut considérer que les mariages mixtes n'étaient que des exceptions qui ne pouvaient pas influer sérieusement sur le rapprochement des races et la diffusion de la langue.

Unions illégitimes. — Il n'en était peut-être pas de même des unions irrégulières. Assurément les règles et les usages qui permettaient le mariage à un âge où les jeunes gens venaient seulemen d'être pubères les gardaient de certains écarts.

Toutefois nous sommes et nous resterons toujours mal renseignés sur des faits ou qui ont été cachés, ou qui se sont passés loin de tout témoin, dans les immenses solitudes de pays à peine connus.

Aux yeux de Kalm, « il est difficile de juger de la vraie complexion des sauvages du Canada, tant leur sang s'est mélangé avec celui des Européens, soit par suite d'adopter des prisonniers des deux sexes, ou bien de leur fréquent commerce avec les Français, qui, en voyageant dans le pays, contribuent pour une bonne part à l'accroissement des familles des Indiens, dont les femmes ne sont pas très farouches »[1].

Les femmes blanches manquaient[2]. Quand il en arrivait d'Europe, quelles qu'elles fussent, on se les partageait avec avidité. La Hontan nous a raconté le débarquement, en mai 1684, d'un convoi de filles prostituées. En quelques jours elles eurent toutes trouvé preneur. La dernière qui restait, fort laide, « qui avait l'air d'un soldat aux gardes », faillit faire battre deux garçons. Il est vrai que ce récit a été traité de conte, et qu'en effet il est peut-être sinon controuvé, du moins très suspect[3].

Il semble bien qu'au Canada au moins on ait envoyé non pas des filles, mais de vraies jeunes filles, orphelines, choisies surtout dans les hospices. On trouve dans le livre de P. G. Roy[4] des détails circonstanciés sur l'œuvre matrimoniale de Mme Jean Bourdon. Elle fit plusieurs voyages en France, où elle choisissait dans des familles honnêtes des jeunes filles qu'elle engageait à la suivre. Un jour elle n'en amena pas moins de cent cinquante. Ces jeunes filles, hospitalisées à leur arrivée, « ne tardaient pas, en général, à rencontrer le parti qui leur convenait ».

Ce qui reste incontesté, c'est l'empressement avec lequel les

1. *O. c.*, p. 136.
2. A la Tortue, dit le P. Le Pers, il y avait quatre ou cinq femmes, bien que le nombre des aventuriers fût de quatre mille ! (Dans Vaissière, *Saint-Domingue*, p. 22).
3. Voir Vattier, *Ment. Can.*, p. 22.
4. *Québec*, t. I, p. 221-222.

épouseurs se précipitaient[1]. Et, d'autre part, si la Colonie du Canada avait le privilège de voir débarquer des personnes, laides peut-être, mais honnêtes et choisies, convoyées par des femmes respectables[2], voire des « filles de la cassette », munies d'une certaine dot, il n'en était pas de même ailleurs ; or nous sommes ici obligés de considérer non pas une de nos possessions, mais toutes.

A Saint-Domingue le choix des transportées avait été peu sévère. C'étaient souvent des femmes perdues. Le témoignage de Wimpffen est tout à fait formel : « On envoya, dit-il, aux premiers habitans de S[t] Domingue des catins de la Salpêtrière, des salopes ramassées dans la boue, des gaupes effrontées dont il est étonnant que les mœurs, aussi dissolues que le langage, ne se soient pas plus perpétuées qu'elles n'ont fait chez leur postérité »[3].

Mettons qu'il y ait dans cette phrase — la sévérité même des mots employés nous induit à le croire — une certaine exagération. Le fait n'en est pas moins réel et il explique bien des choses sur lesquelles nous reviendrons.

En outre, que savons-nous des mœurs des coureurs des bois, qui, par leur genre de vie même, se trouvaient en contact fréquent avec les indigènes des diverses tribus ? Or, d'après Salone, ils formaient, à la fin du xviii[e] siècle, *un quart* de la population du Canada.

Des Américains ont dit à Volney que, pour les Canadiens (nom général donné aux gens de langue française dans l'Amérique du Nord), mêler leur sang à celui des femmes indigènes est « une friandise de libertinage »[4], et que « tout l'argent des Français d'Ouabache s'en allait en achats de babioles, et en amourettes de *sauvagesses*, espèce de filles aussi coquettes et bien plus gaspilleuses que les blanches »[5].

D'autres témoignages confirment celui-là. Dumont nous a parlé de « quelques filles et femmes Sauvages qui aimoient les Français, et dont quelques-unes leurs servoient même de maîtresses ».

« Les filles se louent volontiers aux François en qualité d'Esclaves et de Maîtresses tout ensemble », dit-il ailleurs, et, « pour une aune de limbourg... elles demeurent avec eux en ces deux qualités pendant l'espace d'une Lune. Comme chez ces Nations il n'y a ni religion ni loix qui défendent ce libertinage, elles s'y abandon-

1. Dumont, *Mém.*, t. II, p. 30-31.
2. Sur la débauche au Canada, quelques notes laissent percer un peu de vérité. Voir la lettre de M. de Denonville du 13 novembre 1686 : « Les Canadiens sont légers et portés aux débauches » (P. G. Roy, *Québec*, t. I, p. 425). On punit une « maquerelle ». C'est donc que son honteux commerce s'exerçait (Id., *ib.*, p. 460), etc.
3. *Voy. à S[t]-Domingue*, 1797, t. I, p. 108, dans Vaissière, *o. c.*, p. 22, note 1.
4. *O. c.*, p. 449.
5. *O. c.*, t. II, p. 402.

nent sans honte et sans scrupule, se donnant tantôt à l'un et tantôt à l'autre, leur vertu n'étant jamais à l'épreuve d'un présent qu'on leur fera, ne fût-ce que d'une bagatelle »[1].

Les métis. — Les enfants légitimes ou illégitimes étaient des *métis*[2].

Certains de ces métis d'Amérique ont joué un rôle important. Au moment du grand massacre des Français par les Natchez, le Sr de la Loire des Ursins se défend en faisant armer en particulier un fils naturel qu'il avait eu d'une fille sauvage et qu'il avait fait appeler Rosalie[3]. Charles de Langlade, cadet dans les troupes de la Colonie, qui vainquit la Demoiselle, notre vieil ennemi, était un métis Ottaouais[4]. Ainsi de suite.

Nous n'avons ici à considérer que le rôle linguistique de ces métis. Il paraît certain que, s'ils parlaient la langue maternelle, ils étaient appelés, par leur vie même, et les contacts avec les congénères de leurs pères, à apprendre aussi la langue des blancs[5].

On nous dit que bien peu de ces métis restaient à la colonie. Ils adoptaient presque invariablement les goûts et les mœurs des sauvages[6]. Mais ils n'en savaient pas moins du français, appris dans leur enfance, qu'ils ne pouvaient oublier, et qu'ils portaient dans les milieux indigènes.

1. Dumont, *Mém.*, t. I, p. 155 ; cf. t. II, p. 139.

2. *Métis* est un mot héréditaire (*mixticius). Godefroy en cite plusieurs exemples dont un dans Girard de Roussillon (p. 377) : A ces Mestis Françeis, demi-Borgoings. Il a déjà là le sens moderne : qui est né de deux races différentes. *Métis* a été appliqué par divers écrivains du xvie siècle à des gens qui n'étaient pas de pure race, athénienne ou autre (Voir L.). Nicot ne l'emploie qu'en parlant des animaux. Cotgrave non plus ne connaît que les *chiens métis*. Simple oubli probablement. Pour Monet est *métis* tout être né d'un naturel du lieu et d'un étranger. César Oudin traduit l'espagnol *mestizo* : *Mestif ou mestis*, qui est de deux races, comme un enfant d'un More et d'une blanche, et au contraire ; il se dit aussi des chiens et autres animaux. C'est aussi un enfant d'un Chrétien et d'une infidèle.

Suivant l'Académie (1694), *mestif* est « celuy qui est né d'un Européen et d'une Indienne, ou d'un Indien et d'une Européenne ». Il se dit aussi des chiens. Trévoux copie cette définition. Elle se retrouve dans l'A. 1740, 1762, 1798, et dans Féraud.

3. Dumont, *Mém.*, t. II, p. 147.

4. Tramond, dans *Hist. d. Col.*, t. I, p. 147.

5. Ils ont été peut-être pour quelque chose dans l'introduction, parmi les mots du vocabulaire commun, de mots indigènes dont quelques-uns sont restés dans les parlers français exotiques.

6. Tramond, dans *Hist. d. Col.*, t. I, p. 108. Au moment où je cite le nom de cet excellent historien des Colonies, je ne puis manquer au devoir de dire quelle perte a été pour la science sa mort inattendue et prématurée.

LIVRE IV

DANS LES PAYS À ESCLAVES
LE CRÉOLE

CHAPITRE UNIQUE

LES NÈGRES

Le commerce de l'ébène. — A voir les choses d'un peu haut, il n'y eut à cette époque qu'une population que les nécessités de la vie amenèrent à changer tout à fait de langue, ce sont les nègres esclaves [1].

Nous avons parlé jusqu'ici, parce qu'il faut bien séparer les questions, de la seule rencontre des Français et des indigènes fixés antérieurement dans les pays d'Amérique où nous venions nous établir. Mais à ces deux éléments s'en ajouta un troisième : les nègres esclaves, qu'on amenait d'Afrique.

On sait que, dès le milieu du xve siècle, les Portugais ont pratiqué la traite [2] des noirs. Les Espagnols les ont imités, vers 1500, et l'ont répandue dans leurs possessions américaines. Puis vinrent à leur tour les Anglais, les Hollandais, et enfin les Français.

Au début, très noblement, on s'était refusé à laisser cette lèpre se répandre dans notre pays. En 1577, un maître d'équipage normand ayant exposé en vente quelques noirs à Bordeaux, le Parlement ordonna leur libération immédiate : « La France, mère de liberté, ne permet aucuns esclaves », sentenciait-il [3]. En 1639, une Compagnie rouennaise se forme pour l'achat de nègres qui cultive-

1. Au Canada, le nombre des esclaves nègres fut toujours à peu près insignifiant (Voir P.-G. Roy, *Québec*, t. II, p. 150).

2. *Traite* est à peu près synonyme de commerce, et se disait de toute espèce de marchandises vendues, soit au dedans, soit au dehors.

3. Bibl. Nat., Périgord, 23 f° 209 v°, dans Mathorez, *o. c.*, t. I, p. 388. On comparera l'axiome posé par Ant. Loisel, dans ses *Institutes coutumières de la France* : « Toutes personnes sont franches en ce royaume : si tost qu'un esclave a atteint les marches d'icelui, se faisant baptizer, il est affranchi » (Id., *ib.*).

ront le *petun* (tabac). En 1644, on vit le comte d'Avaux aller au Congrès de Munster, et entrer à la cathédrale, suivi de cent quarante nègres. Le 26 août 1670, à la requête de Colbert, le Conseil d'État consacra l'esclavage. Suivit le *Code Noir* (1685). Au XVIII[e] siècle, la France ne le cédait plus à aucun pays dans l'odieux trafic[1].

Des armateurs, des villes, comme Bordeaux et Nantes, faisaient là-dessus d'énormes bénéfices, qui ne scandalisaient personne. Les choses allèrent d'un tel train que, dans les Antilles seules, en 1686, les nègres auraient été, dit-on, au nombre de vingt-sept mille contre dix-neuf mille blancs. En 1701, il y en aurait eu quarante-quatre mille, dont huit mille à la Guadeloupe, seize mille à la Martinique, vingt mille à Saint-Domingue. Et l'apport se continuait, incessant, réglé par des conventions avec les Compagnies. Le *Code Noir,* qui, malgré quelques traits d'humanité et de justice, reste un monument de cruauté et une dénégation publique des principes du christianisme, réglait les rapports des maîtres et des esclaves.

Terminologie de la traite. — Cette terminologie était mal connue jusqu'à présent. Seuls, quelques termes, comme *négrier,* avaient pénétré dans l'usage général et y étaient restés. Il serait facile d'en faire un inventaire sommaire à l'aide du livre d'apparence modeste, mais de science solide, que M. de la Roncière vient de donner sous le titre de *Nègres et Négriers*. On y suit les esclaves des « captiveries » aux « carreaux » et « panneaux » où ils peinaient.

L' « enjoleur » amène le nègre boire chez un blanc ; là il le « poigne »[2]. On entasse ce gibier dans les *bombes, troncs* ou *barracons* (magasins)[3]. Les domestiques employés dans notre comptoir de Whydah, au temps de Labarthe, étaient « un garde-magasin, deux courtiers, un portier, six *tagonniers* rouleurs d'eau, une blanchisseuse ou *pileuse,* un *tronqué* et un batteur de *gongon* pour annoncer l'ouverture et la fermeture de la traite. Quand un stationnaire était attaché au comptoir, comme au Sénégal, il était en grande partie monté de nègres, *laptots* ou matelots, *gourmets* ou timoniers et *rapasses* ou mousses, auxquels commandait en français le *maître de langue,* c'était le maître d'équipage. Tous ces employés étaient payés en *toques,* en *ancres* d'eau-de-vie et en *galines de bouges* (coquillages appelés *cauris*) »[4].

1. Voir sur ce sujet, le savant livre de G. Martin, *L'ère des Négriers,* où est présentée toute l'histoire du marché noir. Paris, 1931, in-8°.
2. P. 73.
3. P. 74.
4. La Ronc., *Nèg. et Négr.,* p, 74.

C'est là qu'on venait choisir les *pièces d'Inde*. En 1789, dans nos Colonies des Antilles la population noire s'était encore accrue.

D'après Necker, en 1779, les chiffres étaient les suivants :

	BLANCS	GENS DE COULEUR LIBRES	NOIRS ESCLAVES
Saint-Domingue. . .	32 650	7 055	249 098
Martinique. . . .	11 019	2 892	71 268
Guadeloupe. . . .	13 261	1 382	85 327
Sainte-Lucie. . . .	2 397	1 050	10 752
Au total. . . .	59 327	12 379	416 445

La disproportion était énorme.

Mépris pour les esclaves. — Or aucune pensée d'assimilation systématique ne semble s'être fait jour, au contraire. Tout était réglé pour tenir à part le bétail. Noirs et mulâtres parlaient comme ils voulaient, pourvu qu'ils vécussent et travaillassent comme il fallait.

« Les mœurs, dit Tramond, outraient encore l'effet des lois : c'était devenu un déshonneur, comme une impureté rendant toutes relations impossibles, que d'avoir eu « des parents à la côte », c'est-à-dire de compter parmi ses ascendants un ancêtre qui, par quelque côté, touchât à la race africaine ; à l'église, au spectacle, des places spéciales étaient affectées aux nègres et aux mulâtres, dont le contact devait être épargné aux représentants de la classe supérieure ; on leur interdisait de porter les vêtements des blancs, de se faire appeler monsieur ou madame, et ce mépris était encore accentué par la différence que l'on faisait entre eux, suivant la proportion plus ou moins pure de sang de la race dominante qui coulait dans leurs veines » [1].

Il est à peine croyable, mais exact pourtant, qu'après la Révocation, des Huguenots, hommes et femmes, furent emmenés en Amérique comme esclaves [2]. Deux navires partis de Marseille, dont l'un s'appelait la Concorde (!), l'autre la Marie (Sainte-Marie peut-être ?), en emportèrent à Saint-Domingue le premier quatre-vingt-dix, le

1. *Hist. d. Col.*, t. I, p. 457. Il faut noter qu'en France les préjugés étaient singulièrement moins forts, puisque, en 1777, on est obligé par une déclaration, datée du 9 août, d'interdire des mariages « qu'il serait contre le bon ordre de tolérer » (Mathorez, *o. c.*, t. I, p. 398).
2. Baird, *o. c.*, pp. 179 et suiv.

second soixante-dix-neuf ! Il semble bien que les habitants des îles, les Caraïbes même, prirent pitié d'eux. La plupart réussirent à s'enfuir, et allèrent porter leur activité dans des pays qui échappaient à l'intransigeance des Missions. Nous les retrouverons à New York, à Boston et ailleurs. Il est à noter que ceux qui parvinrent à se faire tolérer reçurent longtemps des enfants des colonies britanniques qui venaient chez eux terminer leur éducation. Ils faisaient école. Mais revenons aux nègres.

Les croisements. — Mariages et unions libres. — Je n'ai connu, dit Labat, dans nos Iles du Vent, que deux blancs qui eussent épousé des Négresses [1]. Le bon Père n'avait pas bien regardé. Son témoignage — sincère, il n'en faut pas douter — ne vaut que ce qu'il vaut, c'est-à-dire qu'il ne concerne qu'un pays et une époque.

On trouve un peu partout l'histoire d'alliances qui firent quelque bruit. Vaissière a montré ce qu'il en était pour Saint-Domingue seul ; des mariages scandaleux avaient lieu entre des négresses devenues riches (comment ?) et des habitants qui voulaient faire fortune [2]. Dans quatre mois, constatait M. de Cussy, dès 1688, il s'est fait vingt mariages d'habitants avec des mulâtresses ou des négresses [3].

Quant aux unions illégitimes, elles ne se comptaient pas.

En vain, pour empêcher des croisements, toutes sortes de mesures furent ordonnées. On condamnait à une amende de deux mille livres de sucre les délinquants ; si c'était un maître qui était le père de l'enfant, on confisquait négresse et enfant au profit de l'hôpital [4], perte grave pour les propriétaires. Le résultat principal fut la fréquence des avortements [5]. Les procès en recherche de paternité avaient des conséquences parfois ridicules. Un jour, une des négresses, bien conseillée, soutint à l'accusateur, Frère ****, qu'il était lui-même le père : « toi papa li » [6].

En mai 1745 fut promulguée une ordonnance pour obliger les gens illégitimement accouplés, à régulariser leur mariage supposé.

1. *Nouv. Voy. Iles Amér.*, t. II, p. 128.
2. *St-Dom.*, p. 65.
3. *Ib.*, p. 76. Un jeune aventureux Le Vacher de La Caze, parti de la Rochelle en 1655, arrive à Madagascar. Ayant donné assistance à Andrian Rasissate, grand d'Ambolo, celui-ci le récompense de sa fille, la belle Andrian Nong. Des enfants naquirent ; les filles firent de beaux mariages et la famille La Caze essaima à Bourbon (Mathorez, *o. c.*, t. I, p. 393).
4. Labat, *Nouv. Voy. Iles Amér.*, t. II, p. 121.
5. Id., *ib.*, p. 122.
6. Id., *ib.*, p. 124.

Ces sortes d'unions, fort communes à Saint-Domingue, y entraînaient de graves désordres[1].

Ce n'était pas seulement la morale qui faisait réprouver les liaisons des blancs avec les négresses ou les mulâtresses. La politique y était intéressée. On craignait, en effet, que si un jour, « par le moyen de ces alliances, les blancs arrivaient à s'entendre avec les libres, la colonie pourrait se soustraire facilement à l'autorité du roi »[2].

Les missionnaires tâchaient de s'opposer à ce désordre « indigne d'un chrétien ». La crainte d'une maladie, qui, venue dit-on, d'Amérique, a fait de grands ravages en Europe, agissait aussi.

Mais quelle menace pouvait prévaloir sur les désirs exaspérés des mâles, qui voulaient éviter des mœurs infâmes auxquelles il est fait plusieurs fois allusion ?

Les lois civiles et religieuses n'agissent réellement que quand elles sont la consécration des mœurs. Or, on imagine que dans les climats chauds les blancs ne résistaient que difficilement aux occasions qui se présentaient de satisfaire avec des femmes de couleur les besoins de la nature. Demi-nues, bien faites souvent, fraîches sans être jolies, avec leurs cheveux échafaudés en « tignons », coquettes aussi, elles valaient après tout les filles de rebut qu'envoyait la métropole[3], et excitaient les concupiscences.

Une coquetterie raffinée ajoutait à leur attrait et séduisait non seulement les jeunes hommes, mais les gens mariés. Le baron de Wimpffen signale l'existence d'un véritable commerce par lequel des femmes blanches — je n'ose pas les appeler des dames — accordaient, moyennant rétribution, la permission à leurs esclaves d'aller passer la nuit avec des blancs[4].

Il n'était pas besoin de ces entremetteuses. Les liaisons se multi-

1. Dessalles, *Hist.*, *Ant.*, t. IV, p. 493. Il cite les Cartons de Saint-Domingue, Gazettes, 1745 (Arch. de la Marine), et les *Lois et Coust. de Saint-Domingue*, par Moreau de St-Méry, t. III, p. 827.

M. d'Arquyan écrit en 1713 : « Nous ne voyons dans ce pays-ci, que négresses et mulles à qui leurs maistres ont troqué la liberté en échange de leur pucelage » (dans Vaissière, *St-Dom.*, p. 75), et M. de La Rochalar observe, en 1734, qu'au quartier de Jacmel, à la revue qu'il a passée, il a remarqué que « presque tous les habitants sont mulâtres ou en descendent » (*Ib.*).

2. Dessalles, *Hist. Ant.*, t. V, p. 521. Il emprunte le texte aux Cartons Saint-Domingue, 1766 (Arch. de la Marine). Vaissière explique ses craintes (*St-Dom.*, pp. 224 et suiv.).

3. On comparera les textes cités par Vaissière, *St-Dom.*, p. 77.

4. *Voy. à Saint-Domingue*, 1788-1790, t. II, p. 88. Lett. XXX. Il cite Dellon, t. II, ch. 28.

Il en était de même en Afrique. Le Père Loyer, dans sa *Relation*, raconte comment les Négresses du Cap Bernard courent après les blancs, auxquels du reste les maris « les prostituent » volontiers, et pour fort peu de chose, aussi bien que leurs sœurs et leurs filles (p. 71). Il arrivait même que les blancs ne revenaient pas, restant avec leurs conquêtes.

pliaient, irrésistiblement [1]. Des hommes, appartenant à des familles nobles, parfois illustres, ne savaient pas résister à la tentation. L'on voit... les rejetons des grands noms de France — un parent des Vaudreuil, un Châteauneuf, un Boucicaut, dernier descendant de l'illustre maréchal de France — passer leur vie entre un bol de tafia et une négresse concubine [2].

Si cru qu'il soit, le tableau que nous fait Moreau de Saint-Méry est à lire dans son ensemble : « C'est... à l'état de courtisane que les mulâtresses sont presque généralement condamnées, et elles y sont associées avec les femmes esclaves. Ce commerce illégitime qui offense les mœurs et la morale religieuse est cependant regardé comme un mal nécessaire, dans les Colonies où les femmes Blanches sont en petit nombre, et surtout dans celle de Saint-Domingue, où cette disproportion est encore plus grande. Il semble qu'il prévienne de plus grands vices : les faiblesses des maîtres pour les esclaves sont cause que l'esclavage est adouci. On est même en quelque sorte autorisé à dire, que la chaleur du climat qui irrite les désirs, et la facilité de les satisfaire, rendront toujours inutiles les précautions législatives qu'on voudrait prendre contre cet abus, parce que la loi se tait où la nature parle impérieusement....

« L'influence du climat, le goût du luxe, l'éloignement pour les époux de leur classe (les esclaves nègres), qui sont les maris les plus soupçonneux et les plus despotiques, tout porte les femmes de couleur à fuir le mariage et à se livrer à un concubinage lucratif, qui satisfait mieux leurs inclinations voluptueuses, et auquel elles doivent leur liberté » [3]. On comparera tout ce que rapporte La Roncière, d'après des témoins, de la coquetterie et des raffinements que

1. Un ancien habitant de Saint-Domingue nous a renseignés sur les mœurs et prouvé qu'il ne s'agissait pas seulement d'escapades, mais que le concubinage était extrêmement répandu : « Le sexe, de quelque couleur qu'il soit, n'y est effectivement point farouche. Les hommes, pour se mettre à la mode du pays, vivent ordinairement avec une femme de couleur qu'on nomme *ménagère* ; mais c'est souvent le moyen d'envoyer son ménage *à tous les diables* » (Ducœurjoly, *Man. hab. St-Dom.*, t. II, p. 81-82).

2. Vaissière, *St-Dom.*, p. 216.

Thibaut de Chanvalon parle dans les termes suivants des rapports entre blancs et négresses : « Elles [les négresses] ne résistent presque jamais aux offres que leur font les *blancs*. On sera sans doute étonné d'un goût aussi dépravé de la part des hommes de notre couleur ; il est cependant général, soit qu'ils y soient entraînés par l'occasion et la facilité, par l'oisiveté, par le physique du climat, par l'habitude, par l'exemple, par l'indolence et la fierté des *blanches*, ou par le peu de soins qu'elles prennent de leur plaire, peut-être dans l'origine de nos Colonies par un motif de curiosité, ou par la disette des femmes qui n'accompagnèrent pas les premiers Européans dans ce nouveau monde » (*Voy. à la Martin.*, p. 62-63).

Au Sénégal, le gouverneur lui-même, le Chevalier de Boufflers, donnait l'exemple. Il peuplait la colonie de ses bâtards « les petits Bouffés », comme disaient les Nègres (Mathorez, *o. c.*, t. I, p. 401-402).

3. *O. c.*, p. 95-96.

les femmes noires ou mulâtresses déployaient dans leurs séductions[1].

MULÂTRES ET GENS DE COULEUR. — Si j'ai insisté sur ces faits, c'est qu'ils expliquent et l'état social et le développement linguistique du pays. La première conséquence fut la naissance d'une foule d'enfants *mulâtres*[2].

Sans doute ces mulâtres ne comptaient pas en droit, mais, en fait, ils se multipliaient, Dutertre[3], dès 1667, affirme déjà qu'ils étaient en très grand nombre. Au XVIIIe siècle ils formèrent une masse considérable.

Moreau de Saint-Méry, que nous venons de citer, a étudié d'ensemble les combinaisons très nombreuses et très diverses que donnaient les croisements. I, combinaisons du Blanc ; II, du Nègre ; III, du Mulâtre ; IV, du Quarteron ; V, du Métif ; VI, du Mamelouc ; VII, du Quarteronné ; VIII, du Sang-Mêlé ; IX, du Sacatra ; X, du Griffe ; XI, du Marabou, avec des femmes de diverses catégories : négresse, mulâtresse, quarteronne, métive, mamelouque, quarteronnée, sang-mêlée, marabou, griffonne, sacatra, et ensuite les combinaisons des Indiens orientaux.

C'est toute une nomenclature, sans doute un peu systématisée, car la nature la contrarie par ses retours ataviques, mais qui n'en est pas moins extrêmement curieuse[4].

1. *Nègr. et Négr.*, pp. 102 et suiv.

2. Mulâtre est un mot espagnol : *mulato* (mulet), altéré sous l'influence du suffixe *âtre* (qui a du reste dû souvent se prononcer *ate*). *Mulâtre* est inconnu à Cotgrave, Monet. Oudin, dans la partie espagnole française de son Dictionnaire, en 1645, traduit encore l'espagnol *mulatos* : ce sont des *demy-mores*, enfans qui sont engendrez d'un blanc et d'une Moresse, ou d'un More et d'une blanche et sont de couleur olivastre ». Suivant Furetière, qui ne connaît ces choses que par les récits des voyageurs, les « relations », comme il dit, *mulatres* est un nom qu'on donne aux Indes à ceux qui sont fils d'un Negre et d'une Indienne, ou d'un Indien et d'une Negre. A l'égard de ceux qui sont nés d'un Indien et d'une Espagnole, on les appelle Métis, et on appelle *jamboo*, ceux qui sont nés d'un Sauvage et d'une *mestice*. Ils sont tous différents en couleur et en poil. Les Espagnols appellent aussi *mulates*, les enfants nez de pere et de mere de differente Religion, comme d'un More et d'une Espagnole ; ou au contraire. Ce mot est une grande injure en Espagne, et est dérivé de *mulet*, animal engendré de deux differentes especes. ⊖ A. 1694. Mais Th. Corneille a copié Furetière, Trévoux en fait encore autant. A. 1740 ignore encore le mot, mais A. 1762 le note : Il se dit en parlant de ceux qui sont nés d'un nègre et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une négresse. Id. A. 1798. Féraud (qui préfère *mulâtre* à *mulat*, comme l'A.) le définit : Qui est né ou née d'un nègre et d'une blanche (ce qui est assez rare), ou d'un blanc et d'une négresse, ce qui est très commun. Il ajoute : Plusieurs au féminin disent *mulatresse*.

3. *Hist. gén. Ant.*, t. II, p. 511-512. Quant aux affranchis, s'il faut en croire les chiffres de Moreau de Saint-Méry, on en avait recensé, en 1703, cinq cents à Saint-Domingue. En 1715 ils étaient quinze cents, en 1770 six mille, en 1780 douze mille, en 1789 vingt-huit mille (*o. c.*, t. I, p. 69).

4. *Description... de... St-Dom.*, t. I, pp. 71 et suiv. Sur la vie de l'auteur, voir de curieux détails dans Schinz, *La librairie fr. en Amérique au temps de Washington*, *R. H. L.*, p. 569 et pass. Moreau de Saint-Méry était créole, étant né à La Martinique, en 1750, d'une famille du Poitou.

Certains mulâtres ont fait figure dans notre histoire. Il n'est que de citer le général Alex. Dumas (Alex. Davry de la Pailleterie), fils naturel du Marquis et d'une négresse — né à Jérémie (Saint-Domingue), le 25 mars 1762 († 1806), engagé à quatorze ans dans les dragons de la Reine. Son fils et son petit-fils ont porté ensuite glorieusement son nom dans les lettres françaises [1].

1. Voir Mathorez, *o. c.*, t. I, p. 402.

LIVRE V

NAISSANCE DE PARLERS NÉO-FRANÇAIS

CHAPITRE PREMIER

LE LANGAGE DES ESCLAVES ET GENS DE COULEUR

Part modeste du français — Inutile d'expliquer pourquoi, dans les « habitations », quoiqu'ils fussent souvent sous les ordres d'hommes de leur couleur, les esclaves nègres étaient pour ainsi dire contraints de s'initier tant bien que mal à la langue du maître. Il arrivait du reste fréquemment que venus de contrées diverses — c'était presque toujours le cas au xviii[e] siècle — ils ne s'entendaient pas entre eux. Leur unique instrument de relation dans ce cas, était le français[1], qu'ils étaient incapables d'acquérir.

On ne fit jamais rien pour le leur apprendre. Quels que pussent être les attachements individuels, tel qu'un maître pouvait l'éprouver pour un serviteur qui s'était dévoué pour lui, ou un enfant pour la nourrice qui l'avait élevé, il ne vint à l'idée de personne qu'on leur dût même un commencement d'éducation, ou une introduction, même partielle, à la civilisation. Les prêtres leur dispensaient la foi, en essayant de les empêcher d'y mêler les superstitions ancestrales, et c'était tout.

C'était un dogme, du moins parmi les colons et les administrateurs, qu'il ne fallait donner aux noirs aucune instruction.

Assurément, il y eut des exceptions. On nous a conté l'originale

1. Aug. de Saint-Quentin, parlant du créole de Cayenne, a partiellement marqué ces besoins : « Il n'y avait, dit-il, nulle unité et souvent même aucune analogie radicale dans les idiomes usités chez les nombreuses peuplades que comprenaient les deux dernières races, les Indiens plus ou moins assujettis, et les Africains esclaves.... La langue du dominateur, la langue française, a donc servi de base au patois nouveau » (*Gram. cr.*, p. lvii).

conception du forban français qui avait fondé à Madagascar *Libertalia,* la république des Liberi [1]. Mais, de façon générale, même les gens qui arrivaient avec des idées généreuses, soit qu'ils fussent rebutés par de fâcheuses expériences, soit qu'ils fussent contaminés par le milieu, abandonnaient leurs doctrines et interrompaient leurs efforts. Tel fut encore, en 1764, le cas du gouverneur de l'île de la Martinique, quoiqu'il portât le nom chargé d'utopies de Fénelon : « Je suis venu, dit-il, avec tous les préjugés d'Europe en faveur de l'instruction qu'on leur doit [aux nègres] par les principes de notre religion. Mais la saine politique et les considérations humaines les plus fortes s'y opposent [2].

« L'instruction est capable de donner aux nègres icy une ouverture qui peut les conduire à d'autres connoissances, à une espèce de raisonnement. La sûreté des Blancs, moins nombreux, entourés sur les habitations par ces gens-là, livrés à eux, exige qu'on les tienne dans la plus profonde ignorance.

« Cette même instruction peut être un moyen très dangereux entre les mains des prêtres et surtout des corps monastiques, dont je ne voudrais pas dans la colonie, par ce seul motif.... J'ai connaissance de quelque détail de l'empire des religieux sur leurs nègres, par la voie de l'instruction et du tribunal de la pénitence, qui m'ont fourny des réflexions à la suite desquelles je suis parvenu à croire fermement qu'il faut mener les nègres comme des bêtes et les laisser dans l'ignorance la plus complète.

« J'ésite (sic) à faire instruire les miens, je le ferai cependant pour l'exemple, et pour que les moines ne mandent point en France que je ne croie point à ma religion et que je n'en ai pas » [3].

Quelques religieux sentaient bien que, pour affermir l'instruction chrétienne et la rendre plus efficace, il eût fallu donner aux noirs quelque instruction [4]. Mais l'autorité et les maîtres des habitations, loin de seconder cet effort, le contrariaient [5].

1. Il s'appelait Misson et avait épousé la sœur de la reine d'Anjouan. Autour de lui se groupaient des flibustiers français et anglais, des prisonniers portugais et anglais, des jeunes femmes des Comorres, une centaine de femmes musulmanes enlevées sur un navire en route pour La Mecque, enfin deux cent quarante nègres et négresses de l'Angola, capturés sur un négrier anglais. Les nègres apprenaient le français d'un blanc ou d'un Ancien. La petite République communiste et libertaire périt sous les coups des Malgaches (La Ronc., *Nègr. et Négr.*, p. 23-24).

2. Cité par La Roncière, *o. c.*, p. 119-120 ; cf. Satineau, *Hist. Guadel. sous l'A. Rég.*, p. 305-306.

3. Arch. Nat., *Col. en général*, F² 90 f° 1161.

4. Encore faut-il noter les aveux d'impuissance d'un Charlevoix (dans Vaissière, *Saint-Domingue*, p. 241).

5. En l'an II, on n'était pas encore revenu de cette doctrine inhumaine, malgré les « principes ».

Créole. Le sens du mot. — La vie remédia à l'erreur commise. Entre le parler natif des races et le français, inaccessible en totalité, naquit un baragouin mixte : le créole. Beaucoup de Français, peu au courant des choses des colonies, emploient sans justesse ce mot de *créole,* et ne l'appliquent qu'aux mulâtres dont nous venons de parler. Le nom n'a pas et ne doit pas avoir ce sens [1].

Est *créole* tout enfant né en Amérique, de parents blancs ou noirs[2]. C'était du moins ainsi qu'on l'entendait au xviiie siècle ; depuis lors *créole* a subi une extension et se dit des enfants nés dans d'autres parties du monde. En revanche on ne l'appliquera jamais à des Canadiens, par exemple, ni à des Algériens[3].

1. C'est l'espagnol *criollo* ; *créole* n'a prévalu en français sur *criole* qu'à la fin du xviie siècle. Cés. Oudin (Dict. espagnol-français) connaît l'espagnol *criollos* (ceux qui sont engendrez des Espagnols dans les Indes), mais ne le traduit pas par *criole*. C'est chez Furetière, que *criole* apparaît « comme terme de relations » : C'est un nom que les Espagnols donnent à leurs enfants qui sont nez aux Indes. Les Espagnols qui viennent d'Espagne sont grands ennemis des *crioles*, et empêchent qu'ils ne parviennent dans les charges. ⊖ A (1694), mais Th. Corn. copie Furetière. Féraud se prononce pour la forme *créole*. « On appelle *créole* toute personne née à l'Amérique », dit Thib. de Chanvalon, p. 86, n. 2 ; cf. Il n'y a point de Nègres ou Mulâtres, soit créoles, soit de Guinée... qui n'ayent les pians une fois en leur vie (Id., *ib*., p. 87). Le Père Labat appelle *créolles* les Nègres qui sont nés sur le pays (IV, p. 146). En opposition à ceux-là, les importés sont des *bossales* (Wimpffen, t. I, p. 81).

2. Il y a des créoles de toutes couleurs, depuis le plus noir jusqu'au plus blanc ; et on appelle créoles, les personnes qui naissent dans le pays, n'importe de quelle couleur elles soient, afin de les distinguer des étrangers qui viennent s'y établir. On dit, par exemple, en France, un Parisien, un Breton, un Normand ; par la même raison, on dit également un créole de Saint-Domingue, de la Guadeloupe, de la Martinique, etc. (Ducœurjoly, *Man. hab. St-Dom.*, t. II, p. 65, art. VII).

3. Les historiens ont donné d'excellents aperçus de la société créole. De ces éléments hétérogènes, fondus par le climat et la vie commune, avait fini par se constituer un type ethnique qui avait même ses particularités physiques. La race était belle et sympathique, plus souple que vigoureuse, avec, chez les femmes, une grâce morbide dont la séduction, dès cette époque, était célèbre. Les créoles étaient vaillants et orgueilleux, vaniteux même, apportant une ardeur extrême au faste extérieur et aux plaisirs de la vie, et une facilité singulière à prodiguer l'argent qu'ils gagnaient ou qu'ils ne gagnaient pas. La société qu'ils constituaient, la vie qu'ils menaient dans les villes et sur les habitations, avec leurs réunions perpétuelles, leurs bals et leurs jeux, — le théâtre aussi, car il y eut de très bonne heure un théâtre et des troupes permanentes dans toutes les localités importantes, — apparaissaient brillantes à qui les voyait en passant, mais ne suffisaient pas à leur passion de luxe ou d'ostentation. Tous aspiraient à rentrer au plus vite en France, seule scène suffisante à leur ambition ; quelque opulence qu'ils trouvassent aux Iles, elles ne leur apparaissaient jamais que comme un passage, un exil, où rester le temps de faire fortune ; celle-ci atteinte, ils s'empressaient d'accourir en Europe, ne conservant les habitations qui faisaient leur revenu que pour ne s'en pouvoir défaire ; des quartiers entiers étaient ainsi désertés par leurs propriétaires et abandonnés à des économes à gages ; c'était un des grands maux de la colonie.

Il était vraiment difficile que, dans ces conditions, il se constituât aux Iles un esprit public véritable, avec des tendances plus ou moins inspirées par des vues supérieures à celles de l'intérêt quotidien. La vie intellectuelle était réduite au minimum ; il y avait bien des imprimeries, mais elles étaient presque entièrement occupées par l'impression de factums et de pièces judiciaires. Personne ne venait aux Iles que pour faire fortune ; les questions de commerce seules présentaient quelque intérêt (Tramond, *Ant.*, dans *Hist. d. Col.*, t. I, p. 459).

Le parler créole. Ses origines. Son histoire. — En ce qui concerne le langage, *créole* garde l'essentiel de son sens. C'est un idiome né outre-mer. Mais on comprend que semblable définition ne définit rien, et, sans traiter à fond la matière, il importe de s'arrêter un instant sur des idiomes, qui, dans les pays où étaient établis des Français, sont nés du nôtre.

Sur les dates où se formèrent ces parlers nous n'avons aucun renseignement. Baissac dit : « Le créole dut naître, du jour au lendemain, de la nécessité impérieuse qui s'imposait aux maîtres et aux esclaves de se créer, au plus tôt et coûte que coûte, un instrument d'échange, quel qu'il fût »[1].

A tout prendre, ces malheureux, dans le bateau où ils étaient pêle-mêle, dans le port où ils attendaient leur embarquement, auparavant même peut-être, dans la « chaîne » qui les amenait, étant souvent étrangers les uns aux autres de langue comme de race, devaient, s'ils en avaient le goût ou le besoin, commencer à former un jargon qu'ils échangeaient dans leur misère[2].

Cette opinion a toutes les apparences de la vérité ; un langage créole français est né, en germe tout au moins, du jour où un noir a essayé de balbutier une phrase dans la langue de son maître français. Quel fut ce noir, nous l'ignorerons toujours.

Il est certain que les aptitudes à comprendre et à répéter tant bien que mal des mots français étaient variables, suivant les races et les individus[3]. Il est fort probable que dans les colonies, comme la Martinique, la Guadeloupe, une partie de Saint-Domingue, les petites Antilles, partout où nous faisions un grand commerce, et où des colons s'étaient établis dès le XVIIe siècle, des langages créoles nombreux naquirent à la vie. Il est peu vraisemblable qu'ils soient demeurés longtemps individuels ou familiaux, mais il est possible qu'ils aient été un certain temps restreints à de petits groupes. En tous cas ils prirent de bonne heure le caractère de véritables parlers plus ou moins généraux, d'une fixité relative, que les enfants et les nouveaux venus n'avaient qu'à apprendre.

1. *Pat. cr. Maur.*, Introd., p. II-III. Lenz (*El Papiamento*. Santiago de Chili, 1927, p. 32) compare très justement avec ce qui se passe chez l'enfant, dans les premières années, lorsqu'il commence à balbutier la langue maternelle.

2. Il ne faut pas, bien entendu, croire que les dialectes nègres s'éteignirent brusquement dans cette population transplantée.

Au contraire, quand les conditions étaient favorables, que des groupements de même langue s'étaient perpétués ou reformés, ils durèrent. Ainsi on nous a raconté que le P. Pierre Boutin, à St-Domingue, haranguait des groupes de nègres dans leurs dialectes, qu'il avait appris (Voir La Ronc., *Nègr. et Nég.*, p. 118-119).

3. Suivant Moreau de Saint-Méry, ce sont les Aradas qui sont les plus incapables d'apprendre le français (*o. c.*, t. I, p. 31). Les « Francs Congos » se distinguent au contraire par leurs aptitudes (Id., *ib.*, p. 32-33).

Tous ceux qui s'intéressent à la formation des idiomes romans désireraient vivement avoir à ce sujet autre chose que des hypothèses et pouvoir suivre ce « petit nègre », en étudier la naissance et le développement progressif, car sa situation par rapport au français, est, par certains côtés, très analogue à celle du latin « roman » par rapport au latin [1]. Mais les renseignements explicites manquent absolument. Quelques notes tardives et sommaires n'en tiennent pas lieu. Le créole ne s'écrivait pas et pour cause. Nous n'avons pour les premiers temps que des vestiges tels que le *Tu los juva*, qui atteste l'existence du roman. A titre de curiosité, des missionnaires, des auteurs de relations, etc., en ont parfois rapporté une phrase. Je citerai, comme spécimen, un passage du Père Dutertre : « Il me répondit en son baragoüin, que son Maistre n'étoit pas bon Capitan, pas bon à Négre, luy point donner à manger » [2]. Encore est-il à peu près certain que l'auteur a considérablement embelli le texte. De même le Père Labat, qui raconte une discussion avec un nègre (1698). Un jour qu'il avait surpris des enfants des deux sexes en avance sur leur âge, il veut les punir. Un témoin intervient : « Toi tenir esprit, me dit-il, pour Tonnelier, mais toi bête pour petits hiches-là, pourquoi toi faire battre eux ? » Je lui en dis la raison, mais il me répliqua encore une fois que j'étais bête... « Parce que, me répondit-il, quand ils seront grands, tu les marieras, et tu voudras qu'ils te fassent des hiches, c'est-à-dire des enfans, tout aussitôt ». Le Père a certainement traduit la dernière phrase. Il ajoute en manière de conclusion : « Lorsqu'ils viennent un peu âgèz dans le Païs, ils n'apprennent jamais bien le François, et n'ont qu'un baragoüin le plus plaisant et le plus naturel du monde » [3]. Quelques lignes authentiques, rigoureusement transcrites, eussent eu plus de valeur pour nous que ces impressions.

Parvenus au XVIIIe siècle, nous trouvons encore des phrases détachées, ainsi la suivante, rapportée dans une note du livre d'Aug. de Saint-Quentin, qui contient un court spécimen du créole ancien de Guyane et qui est datée de 1744 : Anglai pran Yapoc, yé mené mon père alé, toute blang foulkan maron danboi. (Les Anglais ont pris Oyapock, ils ont emmené le curé, tous les blancs ont foutu le camp marrons dans les bois) [4].

1. « De même que du latin vulgaire est sorti le français, celui-ci à son tour a donné naissance aux divers créoles qui se parlent dans nos colonies, où les émigrants français se sont trouvés en contacts continuels avec une population de race inférieure, notamment avec les nègres » (Bos, dans *Rom.*, t. IX, 1880, p. 571).
2. *Hist. Ant.*, t. II, p. 528 (1667).
3. *Voy. Iles Amér.*, t. IV, p. 168-169 ; cf. p. 136.
4. *Gramm. cr.*. note bb sur la p. LX, p. 195. C'est le rapport envoyé par un Indien,

Mais bientôt nous aurons mieux. L'âge des textes va commencer.

Premiers textes. — Suivant La Selve[1], le premier monument que nous possédions du créole, la « Sainte-Eulalie » de l'idiome, est une chanson d'amour composée, dit-on, en 1757 par Duvivier de la Mahautière, mort membre du Conseil de Port-au-Prince : *Lisette a quitté la plaine.* Elle est restée célèbre et se chante encore.

J'en donnerai ici quelques couplets, en suivant le texte qu'en a fourni Moreau de Saint-Méry, qui l'a accompagnée d'une traduction versifiée par un créole[2].

Lisette quité la plaine, Moin perdi bonher à moué ; Gié[3] à moin semblé fontaine Dipi moin pas miré toué.	Lisette, tu fuis la plaine, Mon bonheur s'est envolé ; Mes pleurs, en double fontaine Sur tous ses pas ont coulé.
Le jour quand mon coupé canne, Mon songé zamour à moué ; La nuit quand mon dans cabane Dans dromi mon quimbé toué.	Le jour, moissonnant la canne, Je rêve à ses doux appas ; Un songe dans ma cabane La nuit la met dans mes bras.
Si to allé à la ville Ta trouvé geine Candio Qui gagné[4], pour tompé fille, Bouche doux passé sirop.	Tu trouveras à la ville, Plus d'un jeune freluquet, Leur bouche avec art distille Un miel doux mais plein d'apprêt.
To va crer yo bin sincère Pendan quior yo coquin tro ; C'est serpent qui contrefaire Crié Rat, pour tompé yo.	Tu croiras leur cœur sincère ; Leur cœur ne veut que tromper ; Le serpent sait contrefaire Le rat qu'il veut dévorer,
Dipi mon perdi Lisette, Mon pas souchié Calinda[5] Mon quitté *Bram-bram sonnette*, Mon pas batte *Bamboula*[6],	Mes pas, loin de ma Lisette, S'éloignent du Calinda ; Et ma seinture à sonnette, Languit sur mon bamboula.

élève des Jésuites, au gouverneur d'Orvilliers, au sujet de l'attaque des Anglais (1744).

A la page 185 (note S. de la page XLV), l'auteur raconte une conversation avec Pompée (1824), lorsqu'on retrouva le fameux chef de bande : Papa, sa kouman yé ka-plé-ou ? (Bon père, comment vous appelle-t-on ?) — Kouman, mèt Alfred, ou pa konèt Pompée ? (Comment, maître Alfred, vous ne connaissez pas Pompée ?),

1. *Hist. litt. Haït.*, p. 32-33.
2. Moreau de Saint-Méry, *o. c.*, t. I, p. 65.
3. Mes yeux.
4. Attrape.
5. Ou Calenda, danse nègre où les hommes et les femmes virevoltent les uns autour des autres, au centre d'un cercle de négresses qui scandent, en battant des mains, les strophes d'une cantatrice à la voix suraiguë, la *reine Chanterelle*. Le *Calalier*, en frappant sur sa caisse, et le *Singulier*, en battant sur un morceau de fer, accompagnent ces ébats (La Ronc., *Nègr. et Négr.*, p. 125). On se demande si un mot comme *singulier* a été exactement recueilli.
6. Tambour qu'on frappe pour rythmer les danses.

Quand mon contré laut' négresse,
Mon pas gagné zié pour li,
Mon pas souchié travail pièce,
Tout' qui chose à moin mouri.

Mon maigre tant com'gnon souche
Jambe à moin tant comme roseau,
Mangé na pas doux dans bouche,
Tafia même c'est comme dyo.

Quand mon songé toué, Lisette,
Dyo toujours dans jié moin.
Magner moin vini trop bète,
A force chagrin magné moin.

Liset' mon tandé nouvelle,
To compté bientôt tourné ;
Vini donc toujours fidelle,
Miré bon passé tandé,
N'a pas tardé davantage,
To fait moin assez chagrin,
Mon tant com'zozo dans cage
Quand yo fair li mouri faim [1]

Mon œil de toute autre belle,
N'apperçoit plus le souris ;
Le travail en vain m'appelle,
Mes sens sont anéantis.

Je péris comme la souche,
Ma jambe n'est comme un roseau ;
Nul mets ne plaît à ma bouche,
La liqueur s'y change en eau.

Quand je songe à toi, Lisette,
Mes yeux s'inondent de pleurs,
Ma raison lente et distraite,
Cède en tout à mes douleurs.

Mais est-il bien vrai, ma belle,
Dans peu tu dois revenir ;
Oh, reviens toujours fidèle,
Croire est moins doux que sentir,
Ne tarde pas d'avantage,
C'est pour moi trop de chagrin ;
Viens retirer de sa cage
L'oiseau consumé de faim.

J'ai tenu à donner telle quelle la version française. Les défauts de cette « belle infidèle » sautent aux yeux. Certains sont imputables à la maladresse du traducteur, trop peu novice. Le contraste fait ressortir ce que le texte original doit au parler créole lui-même, et cette intensité d'émotion dont rien à peu près n'a passé dans les fadeurs du français galant.

1. Inutile de dire que les diverses transcriptions présentent des variantes nombreuses, dont quelques-unes importantes. Voir le *Manuel* de Ducœurjoly (t. II, p. 393).

Voici une traduction littérale en français :

Lisette a quitté la plaine, J'ai perdu mon bonheur. Mes yeux ressemblent à des fontaines, Depuis que je ne l'ai pas vue.

Le jour quand je coupe la canne, Je songe à mon amour. La nuit quand je suis dans mon lit, Dans mon sommeil je te tiens.

Si tu vas à la ville, Tu trouveras de jeunes freluquets, Qui auront pour tromper les filles, Une bouche plus douce que le sirop.

Tu les croiras bien sincères, Alors que leur cœur est trop trompeur, C'est le serpent qui contrefait Le cri des rats pour les tromper.

Depuis que j'ai perdu Lisette, Je ne me suis pas soucié du Calinda, J'ai quitté ma ceinture à sonnettes, N'ai pas battu la bamboula.

Quand je rencontre une autre négresse, Je n'ai pas d'yeux pour elle, Je ne me soucie aucunement du travail, Tout ce qui est en moi est mort.

Je suis maigre comme une souche, Ma jambe est comme un roseau, Le manger n'est pas doux dans ma bouche, Le tafia même, c'est comme de l'eau.

Quand je songe à toi, Lisette, L'eau toujours me vient aux yeux, Mes façons deviennent très bêtes, A force que le chagrin m'a manié (changé).

Lisette, j'ai entendu la nouvelle, Que tu comptes bientôt revenir. Reviens donc toujours fidèle, Voir est meilleur qu'entendre, Ne tarde pas davantage, Tu m'as fait assez de chagrin, Je suis comme un oiseau dans sa cage, Quand on le fait mourir de faim.

A la fin du *Manuel* de Ducœurjoly[1], on trouve un *Vocabulaire français-créole,* qui est exclusivement fondé sur le créole de Saint-Domingue. C'est certainement un des plus anciens. Il est très complet; je ne suis pas en mesure d'en contrôler l'exactitude. Il est tout à fait intéressant pour nous qu'on l'ait fait suivre d'un manuel de conversation qui nous présente, sinon sous sa physionomie exacte[2], du moins sous ses traits principaux, le parler de la partie française de l'île. En voici un échantillon[3] :

Le Maître. — Mo mandé-vou pardon, mai mo senti pas ben jordy, mo mangé même necque pitit brin.

Le Capitaine. — Vou-vlé prende qui choy (čoy)?

Le M. — Lyen à long-tem mo n'a mangé biscouit blanc, mo va prend nion (nyõ) morçeau.

Le C. — Hé! gros Jean, porté bay-nou nion coupe galette biscouit blanc.

Gros Jean. — Mouché, ni-n'y en-a necque cilà vou-té fair moué gardé pour madame Dumas, mai mo va ba vou quien à z'équipage qui tre bel.

Le M. — D'abord vou gagné necque pitit brin en réserve, mo va mangé l'autre[4], mo haimé ly tou plein.

Le C. — Tan mieu, mo crére vou va trouvé ly bon, mo fai ly fair à Honfleur, et ben recommandé, parce[5] mo haimé n'équipage à moué ben nourri.

Le M. — Vou gagné raison, acque bon traitement, yo taché z'ome davantage, et yo save exiger service yo convini.

Le Maître. — Pardonnez-moi, mais je ne me sens pas bien aujourd'hui, j'ai même très-peu mangé.

Le Capitaine. — Voulez-vous prendre quelque chose?

Le M. — Il y a longtemps que je n'ai mangé du biscuit blanc, j'en prendrai un morceau.

Le C. — Hé, gros Jean, apportenous un couple de galettes de biscuit blanc.

Gros Jean. — Monsieur, il n'y a que celle-ci que vous m'avez fait réserver pour madame Dumas ; mais je vais vous en donner de celui d'équipage, qui est très-beau.

Le M. — Puisque vous n'en avez que très-peu en réserve, je mangerai de l'autre, je l'aime beaucoup.

Le C. — Tant mieux, je crois que vous le trouverez bon, je l'ai fait faire à Honfleur, et bien recommandé, parce que j'aime que mon équipage soit bien nourri.

Le M. — Vous avez raison, avec de bons traitements on s'attache mieux les hommes, et l'on a droit d'en exiger le service convenu.

1. T. II, p. 283.
2. Il me paraît renfermer trop de mots techniques pris du français ; il n'est pas besoin d'ajouter que l'orthographe est influencée par l'orthographe française, forcément infidèle.
3. *Conversation entre un capitaine de navire, arrivant d'Europe et un maître acconier* (t. II, p. 361-362).
4. Faut-il lire *laut* ?
5. Ou bien *pace* ?

Le C. — N'équipage à moué pas jamais murmuré quand circonstances vlé nion travail forcé.	Le C. — Mon équipage n'a jamais murmuré, quand les circonstances ont exigé un travail forcé.
Le M. — Vou ben heureu ; mo coné en pile capitaine, miyor là, yo té souvent cilà yo qui té prouvé py grand désagrément acque z'équipage à yo.	Le M. — Vous êtes heureux ; j'ai connu bien des capitaines, les meilleurs étoient souvent ceux qui éprouvoient plus de désagrément avec leurs équipages.

En Afrique, même provignement du français. Volsy Focard, après avoir fait un examen minutieux des compositions dues à des Européens, insuffisamment informés, rapporte quelques chansons, dont il dit à moitié sérieusement, qu'elles doivent bien « remonter à la Compagnie des Indes ». Il les a recueillies en tous cas d'hommes d'âge qui se souvenaient encore du temps de l'esclavage. Voici le début d'une de ces « cansons cabarés ».

Trois navire étranzés
Çarzé de la marçandise,
La potence été dressée,
Il y a di bois tout à l'entour.
Cé pour brilé la belle,
Sir lendemain, à la pointe di zour [1].

Si le texte est authentique et s'il est véritablement ancien, il fournirait la preuve que des textes français n'étaient pas originairement très déformés à Bourbon.

1. P. 59.

CHAPITRE II

NATURE DES PARLERS CRÉOLES[1]

Leur variété. — Sans entrer dans une étude détaillée, il m'a semblé utile de donner à mes lecteurs quelques notions générales. D'abord il ne faut jamais parler du *créole* au singulier, il est même peut-être fâcheux d'étendre le nom de *créole* à des parlers créés par des gens d'autres races et d'autres couleurs que les nègres, par exemple par les Indiens, qui indianisaient le français[2]. Mais, ceci mis à part, même si on ne considère que les parlers des noirs des diverses possessions françaises, leurs créoles diffèrent très sensiblement. Il y en a autant que de colonies, et même dans des pays voisins ils ne sont pas identiques, malgré leur *unité foncière*[3]. On n'a vraisemblablement jamais parlé tout à fait de même à la Guadeloupe et à la Martinique, à la Martinique et à Haïti. Au morcellement primitif, qui fut sans doute extrême, succéda un particularisme réduit, mais encore sensible et qui dura[4].

1. Voir une Bibliographie sommaire, mais critique, dans Dietrich, *Les parlers créoles des Mascareignes*, *Romania*, t. XX, 1891, pp. 219-221. L'article qui suit est un modèle d'exactitude et de méthode rigoureuses.

2. « La langue naturelle de ces peuples [les Caraïbes] est un idiome particulier. Quand ils parlent aux Européans, ils employent, ainsi que le font les negres, un françois si corrompu, que c'est presque un langage étranger pour les François nouvellement arrivés aux Isles. Ce langage grossier n'est qu'une fausse imitation de notre langue, dont on a conservé quelques termes, et à laquelle on a donné des inversions et une construction très informe » (Thib. de Chanvalon, *Martinique*, p. 57).

3. « L'esprit borné de ces races, incapable de saisir bien des nuances du français, et l'impossibilité de prononcer certains sons qui n'existaient pas dans leur langue, ont modifié la phonétique et encore plus la flexion et la syntaxe du français. De ce contact sont nées des langues néo-françaises. Les divers créoles qui se parlent aux Antilles, en Amérique, aux îles Mascareignes, dans l'Océan Indien, ont tous un air de famille, une ressemblance encore plus marquée que celle qui existe entre les langues néo-latines, et due probablement à leur plus grande jeunesse et à leur plus grande proximité de la langue mère. D'ailleurs cette langue mère, le français, est unique pour les idiomes créoles ; et le latin vulgaire, lorsqu'il a donné naissance aux langues néo-latines, avait peut-être déjà perdu son unité, et subi les influences régionales qui devaient le transformer, ici en français, là en provençal, ailleurs en italien, etc. En dehors donc de la question de temps, la grande ressemblance qui existe entre les parlers créoles provient probablement de l'unité de la langue qui leur a donné naissance, le français jouant ici le rôle du latin vulgaire par rapport aux langues romanes » (Bos, dans *Romania*, t. IX, 1880, p. 571).

4. A la Guadeloupe, on dit *moué mon* ; *caze à mon*, au lieu de *moin* ; *achiter*

Il y a plus. Dans un seul parler l'unité était loin d'être complète, elle ne pouvait pas l'être. Volsy Focard a noté une particularité que beaucoup de parlers populaires ont dû présenter à l'époque gallo-romaine, à savoir qu'on y rencontre mêlés des parlers de différents âges : « *Les créoles de bois*, de *petits créoles*, qui descendent des premiers colonisateurs de l'ancienne Mascareigne, qui peu à peu se sont retirés sur les hauteurs, quand le littoral se peuplait de nouveaux venus, ne prononcent pas tout à fait comme les noirs indigènes, lesquels de leur côté, ne s'énoncent point comme les Cafres et les Malgaches que l'esclavage ou l'immigration ont naturalisés ensuite »[1].

Pour marquer la différence entre divers créoles, l'auteur rapproche trois versions d'un même dialogue.

Supposons, dit-il, une rencontre entre deux descendants de ces « bons blancs ». Ils s'abordent :

— Ah ! vla Dessaline, quouq y dit, mon créôle (crai-ole).

— Ma foi, pas grand çose, mon brave Maillot, inque tantine Zézette que la perde son cien, l'attrapé *juin dujussion* (l'indigestion) de *mayoc bouyu*.

— Dis pas, don, le pauve Cascavelle l'a succombé (a succombé).

— Voui, mon créôle, c'été in famé cien, in bon çassère de tang.

Voulez-vous une pareille rencontre entre deux noirs indigènes ?

— Ah ! vla Zean-Baptiss, qué nouvelle ?

— Nouvelle n'a point.

— Zautt la dit malhère l'arrive la case ton tantine, ma Phrasie.

— N'a pas *rive* malhère, inque le cien tantine la crévé.

— Tout de bon, son zoli ptit cien coton là ?

— Voui, ça minme.

— Quoué ça que l'avé ?

— L'avé dijission mayoc bouï.

Voulez-vous entendre deux Cafres s'entretenir du même malheur : la mort d'un chien arrivée récemment ?

— Bouzou : quou qui di à vous ?

— Eh, eh, li là, ça va, ça va comme ça minme.

(acheter) au lieu de *gangner* (voir Turiault, *o. c.*, p. 23-24). L'auteur a fait aussi des rapprochements intéressants avec le parler de Cayenne (p. 28).

1. *O. c.*, p. 8.

— Mai zou di là, vou y mace tout sel : aquoulé Lacouti ? (Vous marchez tout seul, où est-il, Langouti).

— Ah, vou y conné pas ?... Lacouti li mot (il est mort).

— Li mot ! qui malade li cien là la gagné ?

— Mayoc la fé mot à li, l'attape douzousson.

Li la fini là mainme[1] (tout de suite).

D'autres auteurs ont distingué, suivant les régions et les pays, ainsi entre le créole rural et le citadin[2].

Pourtant on allait peu à peu, lentement et péniblement, vers la fusion entre les parlers des classes, de même qu'entre les variétés locales. C'est l'histoire éternelle des langages. Ils sont morcelés sans être individuels, puisque tout parler est un instrumen d'échange, puis deviennent familiaux, se généralisent dans un groupe, puis, quand les circonstances s'y prêtent, au lieu de s'émietter, ils se forment en dialectes.

Leur caractère essentiel. — Je n'ai ni l'intention ni la prétention de résoudre ici une question qui a été très controversée[3]. Un des créoles les mieux étudiés d'abord a été — hasard singulier — celui de l'île Maurice, un petit-fils du français, issu du parler de Bourbon au commmencement du XVIIIe siècle et qui se parle dans une possession anglaise[4]. Cette étude très approfondie en a amené d'autres, sur le créole de la Réunion d'abord[5].

Tout le monde sera d'accord pour accepter la formule que E. F. Gautier, avec sa netteté ordinaire, a proposée pour qualifier le créole d'origine française. C'est, dit-il, du « français négrifié ». Elle est de toutes façons supérieure à celle qu'avait proposée Volsy Focard en disant « du français détraqué ». Cette expression, de laquelle on peut rapprocher l'expression d'un Suisse, jolie mais équivoque : « du français remis en enfance », a l'air de signifier qu'on a bousculé les mots et les formes, comme un enfant qui ren-

1. Volsy Focard, *o. c.*, p. 9-10.
2. Turiault, *o. c.*, p. 22.
3. Il existe une étude déjà ancienne, mais fondamentale, des patois créoles, c'est celle d'Adolphe Coelho, *Os dialectos romanicos ou neo-latinos na Africa, Asia e America* (Lisbonne, Soc. de Géogr., 1881, 70 p. Ext. du Bulletin de la Société); cf. Schuchardt, *Ztschft. f. Röm. Phil.*, t. V, p. 580.
4. Voir Baissac, *Étude sur le patois créole mauricien* ; cf. Bos, dans *Rom.*, t, X, 1881, p. 610.
5. L'année suivante Schuchardt dans un article intitulé *Sur le créole de la Réunion* (*Rom.*, t. XI, 1882, p. 589) donnait des notes intéressantes et, moins de deux ans plus tard, publiait une étude d'ensemble *Sitzungs-Berichte der Wiener Akad. Wissensch.* (Philol. hist. Classe), 3 janvier 1883, p. 3. Le créole français n'y est pas spécialement intéressé. Depuis lors ont paru diverses descriptions et études, desquelles nous aurons à parler plus loin.

verse un jeu et en brise les morceaux, au hasard de son caprice[1]. La formation d'une langue, si rudimentaire que cette langue soit, ne s'explique pas de la sorte.

Une question primordiale en effet se pose, celle de savoir si la déformation du français a été influencée et de quelle façon elle l'a été par les langages que les nègres esclaves ont apportés de leur pays, ce que cette influence a pu y introduire d'une part, ce qu'elle a pu d'autre part en faire disparaître, en un mot quelle a été l'action positive et négative de ces langages.

Sur l'influence positive tout le monde est à peu près d'accord : les éléments d'origine africaine entrés dans le créole français sont extrêmement peu nombreux, particulièrement dans le vocabulaire[2].

Il y aurait à débattre sur la morphologie. Forme n'est pas matière. Le français peut fournir la seconde, alors que la première est d'esprit nègre. Un pluriel comme *fre-ye*, dont nous parlerons plus loin, est fait de deux éléments français *fré* (frère), *ye* (eux). Mais l'idée de cet assemblage est totalement inconnue au français et se rencontre en langue africaine. La création ne peut pas être considérée comme française. On ne peut s'empêcher de faire encore d'autres rapprochements. *Mo wa wé* c'est le futur, et *mo te wa wé* le conditionnel ; ils sont exactement dans le même rapport que *je verrai* et *je verrais*, ils présentent la simple substitution de *je vais voir* à *j'ai à voir....*[3]

C'est sur l'influence négative surtout que porte le débat. N'est-ce

1. « Le créole de Bourbon, dit-il, diffère de ces patois [les patois de France], et ceci est caractéristique, parce qu'il est composé exclusivement de mots français, les uns restés entiers, les autres seulement modifiés, d'autres, enfin, ou raccourcis ou allongés ou retournés, il faudrait dire contrariés, comme si leurs créateurs s'étaient fait un jeu d'en déplacer les lettres tout en conservant les traces de leur origine et les signes de leur nationalité. Il est donc loin de ressembler à ses grands parents de France, notre patois créole » (Volsy Focard, *o. c.*, p. 6-7).

2. Volsy Focard disait : « Les mots cafres et malgaches... mots très rares, que tout le monde emploie aujourd'hui, ne s'y rencontrent que dans les désignations de lieux. Ils proviennent, évidemment, des anciens marrons, les *noirs nouveaux*, comme on les appelait alors, qui, fuyant à l'intérieur de l'île, dès leur débarquement dans la colonie, ont baptisé de noms pris dans leur dialecte respectif (plutôt malgache que cafre) quelques-unes de nos montagnes, certains sites de nos forêts, qui leur rappelaient le pays pour eux perdu » (*o. c.*, p. 7).

3. En mauricien il est de toute évidence que le système périphrastique du français populaire et usuel : *je suis après, je ne fais que de, j'ai fini de, je vais*, a été dans son essence parfaitement compris, assimilé et utilisé. Nouvelle formation de temps composés, si l'on veut, mais dont l'esprit comme le matériel est français. Étudiant le « papiamento » de l'Amérique du Sud, Lenz dit : Je ne veux pas dire que les nègres ont appliqué leur grammaire au créole, puisque personne ne peut savoir ni combien ni quels ont été les idiomes africains qu'ont parlés les nombreux milliers de nègres qui ont contribué à la formation du papiamento. De plus, la base de la grammaire minima se trouve dans le baragouin imposé par la race supérieure. Mais j'estime d'un certain intérêt de montrer que certains procédés logiques du jargon se trouvent dans les langues africaines (*o. c.*, p. 44).

pas parce que les langues de « la côte » rendaient les nègres incapables de transporter dans leurs parlers des éléments phonétiques, syntaxiques, morphologiques, étrangers à leurs habitudes de langage, qu'ils ont substitué à ces éléments ceux de leurs langues originelles ? En ce cas une comparaison de ces langues et du créole doit permettre de retrouver leurs apports. Le représentant le plus convaincu de l'affirmative est, à ma connaissance, Lucien Adam, qui n'était pas un philologue de profession, et ne savait pas les multiples idiomes qu'ont parlés les nègres dans leurs villages, mais qui a prouvé une intelligence assez claire du langage vulgaire et qui, au cours des années passées en qualité de magistrat à la Guyane, avait pris, par goût et par besoin professionnel, une connaissance approfondie et méthodique du créole de ce pays. Le titre seul de son étude indique son opinion : *Les idiomes négro-aryens et maléo-aryens*. Sa thèse est la suivante : « Les nègres guinéens, transportés dans ces colonies (Guyane et Trinidad), ont pris au français ses mots, mais... ayant conservé, dans la mesure du possible, leur phonétique et leur grammaire maternelles, ils ont fait du tout des idiomes *sui generis* ne présentant aucun des caractères propres à nos patois de France. Une telle formation est à coup sûr hybride, mais ces idiomes n'en constituent pas moins des dialectes nouveaux à classer, nonobstant la nature aryenne de leurs vocabulaires, à la suite des langues de la Guinée »[1].

Examen sommaire de la question. — Pour montrer combien cette affirmation est excessive, il suffit d'examiner quelques-uns des faits allégués[2].

Phonétique. — L'auteur considère d'abord la disparition de *œ* et de *u* > *i* et *o*, *ou* : *pitit* (petit), *simaine* (semaine), *vié* (vieux), *agyé* (adieu), *vòlò* (voleu[r]), *sò* (sœu[r]), *doumandé* (demande[r]), *pimigno* (plus meilleu[r]). Or l'auteur ajoute que dans certaines langues nègres (akwapine) on retrouve le *œ* et l'*u* (p. 16). Alors ?

Le *r* est, dit-il, la plus atteinte des consonnes. Elle tombe :

a) A la finale : *cò* (corps), *mè* (mère), *misou* (mesure), *chè* (cher) (p. 20). Dans divers parlers français de l'Ouest, cette chute était générale : *la mẹ* (= la mer).

b) Après une autre consonne : *maite* (maître), *pauve* (pauvre) (p. 19). Mais des faits analogues s'observent à Paris même, dans la langue parlée : *mẹt* (= mètre).

1. P. 5.
2. Voir pp. 14 et suiv.

c) Avant consonne : *moceau* (morceau), *gadé* (regarder) (ib.). Tous les enfants ont parlé ainsi. Rien de tout cela n'est à retenir[1].

La *métathèse* de *r* lui paraît caractéristique, or elle se retrouvait dans les parlers français : *froumi, dromi.* En outre le créole de la Guyane a *torné, parsou* (paresseux), *carquiyé* (écarquiller), etc., où il n'y a nulle trace de métathèse (p. 19). Sont-ce des calques postérieurs et plus fidèles du français ? Peut-être, mais comment ont-ils été possibles ?

L disparaît dans les finales *ble* : *sabe* (sable), *nobe* (noble). C'est là un phénomène fréquent à Paris même. En outre *bl* est si peu étranger au créole qu'il dit *bligé* (obliger), *blé* (bleu), etc. (p. 21).

H initial passe au *r* dans *raute* (haut), *rahi* (haïr). Mais l'auteur constate lui-même que le *h* initial se trouve dans les idiomes africains. Il reste vrai pourtant qu'à la Martinique par exemple *haut* > *raut* (rọ), *haïr* > *raï*. *R* intervient dans les hiatus : *Léonie* > *Leronie,* cf. *Raroul* (p. 21).

Passons aux *aphérèses.* — Dans les langues de la Guinée, le verbe, dit-on, se tire du nom en retranchant comme un augment la première syllabe : *aferre* (honte) ; *ferre* (avoir honte), *ofo* (perte), *fo* (être perdu). De même en Guyane *trappé* (attraper), *voyé* (envoyer) (p. 23-24).

Le rapprochement est intéressant. Pourtant il n'est nullement certain que le rapport entre verbe et nom soit cause de ces aphérèses. Il n'en serait ainsi que si *ecarté* était le nom et *carté* le verbe, ce qui n'a pas lieu. La syllabe initiale se retranche dans l'un comme dans l'autre : comparez *gniame* (igname), *batis* (abatis), *bitachon* (habitation) qui sont des noms (p. 23).

Prosthèses. — Il y en a en grand nombre : *une lamóde* (une mode), *so lakyo* (sa queue) (p. 25). L'article n'existant pas pour les nègres, ils ont multiplié les erreurs du genre de celles qui ont fait dire aux Français : *le lendemain* (pour l'endemain), et en parler populaire *le lévier* (pour l'évier), voilà tout.

Même observation sur l'addition d'un *z* devant les mots à initiale vocalique. C'est l'*s* de liaison après les articles : *Zaute zaffè* (vos *affai*(res). Cf. *zongue* (ongles), *zorey* (oreilles). On peut ici conclure

1. « Quant aux transformations de sons, elles ont beau être nombreuses, on reconnaît vite du français dans le créole. L'iotacisme y règne presque autant que dans le grec moderne : *e* féminin, *ui, u* deviennent *i*. Il est probable que les sons du français que le nègre n'a pu reproduire manquaient dans sa langue. L'influence des langues nègres s'est arrêtée là ; elle n'ont introduit aucun mot, que je sache, ni implanté aucun nouveau son ; elles ont simplement supprimé ceux qu'elles ignoraient pour les remplacer par d'autres plus ou moins analogues : *e* muet par *i, ui,* par *i, j* par *z, ch* par *c*, etc. » (Bos, dans *Rom.*, t. IX, 1880, p. 577).

à coup sûr, après avoir considéré que même les prépositions s'agglutinent : *to danbois* (ta forêt), *enba* (sous) (p. 26). La lecture nous a habitués à séparer les mots ; le parler pousse à les unir, comme le prouvent certains écrits populaires.

Morphologie. — Ici les rapprochements semblent plus fondés. Le créole guyanais ne connaît point de genre. Les langues de la Guinée n'en ont pas[1].

Point de forme non plus pour le nombre. Quand il y a nécessité de le marquer, on ajoute le pronom de la troisième personne *yé* : *fré* (frère), *fré-yé* (frères) (p. 29).

Il est remarquable qu'en langue ewe, note Adam, on ajoute de même *o* pronom de la troisième personne : *dola* (messager), *dola o* (messagers) (ib.).

Si les démonstratifs sont tout français : *ça, là* : *ça ouomme la* (cet homme), *ça la* (celui-là) (p. 31) ; si les personnels de même sont les nôtres au cas objet *mo, nous, yé* (moi, nous, eux), les possessifs n'existent pas et sont remplacés par les personnels : *yé papa* (son père, le père d'eux). Il est intéressant de constater que la même chose a lieu dans des langues nègres (p. 32-33).

La conjugaison, dans le guyanais, comme dans les autres créoles, est réduite. Elle ne connaît aucune distinction de nombre ou de personnes, sauf par les pronoms *mo, to,* etc : *mo wè,* etc. (p. 40). Elle n'a pas de subjonctif.

Elle possède { Un impératif / Un infinitif } de forme identique : *wè* (vois, voir).

A l'indicatif les temps sont assez nombreux et variés :

Le guyanais a un passé, encore de même forme : *mo, to, li, tá wè.*

Un présent passé : *mo wè.*

Un futur : *mo wa wè* (je vais voir).

Un autre présent (absolu) : *mo ca wè* (je vois en ce moment).

Un passé (plus que parfait) : *mo té wè* (p. 40).

La comparaison avec une langue guinéenne, l'odichi, montrerait,

1. Il n'est pas très remarquable que la différence de genre, laquelle ne correspond que rarement à des différences sexuelles, — et là elle se marque autrement que par un changement de forme : *coq* ; *poule* ; *homme* ; *femme,* — ait été peu saisissable.

Quant aux nombres, sauf exceptions, ils ne se marquent pas en français dans la forme du nom : *homme* ou *hommes, chien* et *chiens* ne diffèrent en rien dans la prononciation.

A la Martinique, quand il faut marquer le genre, on dit *mâle* ou *femelle, papa* ou *maman : maman cochon* (= truie), *mâle macaque* (= singe).

paraît-il, une réduction toute semblable des modes et des temps, et la même façon d'en former [1].

D'autres analogies sont importantes à retenir.

En Guinée le verbe correspondant à *avoir* n'est pas passé à l'état d'auxiliaire. Il n'y a pas d'auxiliaire *avoir* en guyanais (p. 46). La similitude est donc grande.

En revanche, pour *être,* aucune analogie. Les parlers de Guinée possèdent plusieurs verbes qui en font fonction. Le guyanais n'en a pas [2] : il emploie le démonstratif *ça* : *ous ça sodat* (vous êtes soldat) (p. 47).

La réduction la plus surprenante est celle des personnes et des nombres ; le français n'en donnait-il pas le modèle dans *mange* (mãj), commun à quatre personnes sur six, sans parler des confusions paysannes : *is mangeons* (i mãjõ).

Pour la perte du passif, on serait porté aussi à croire que l'exemple du français a pu servir aussi bien que celui du guinéen, étant donné ce qui reste du passif dans notre langue. Mais nous avons au moins une construction approchante : le rocher *est battu des vents*. L'ab-

1. Notons, pour permettre une comparaison, dans le créole mauricien :
Infinitif : manzé (manger) ;
Impératif : manzé (mange) ;
Pas de subjonctif.
A l'indicatif :
un présent : *mo manzé* ;
un présent duratif : *mo après manzé* (je suis après manger, en train de manger) ;
un passé : *mo té manzé* (je mangeai, j'ai mangé, je mangeais) ;
un passé accompli : *mo fine manzé* (j'ai fini de manger) ;
un passé duratif : *mo té après manzé* (j'étais en train de manger) ;
un plus-que-parfait antérieur : *mo té fine manzé* (j'avais, j'eus mangé) ;
un passé récent : *mo féque manzé* (je ne fais que manger, je viens de manger) ;
un futur ordinaire : *mo va manzé* (je vais manger) ;
un futur prochain : *mo pour manzé* (je vais manger) ;
uu futur antérieur et accompli : *mo va fine manzé* (j'aurai mangé).
Au conditionnel :
un présent : *mo té va manzé* (je mangerais) ;
un passé : *mo té va fine manzé* (j'aurais mangé) ;
un passé récent : *mo té va féque manzé* (je n'aurais fait que manger).

Le D[r] Bos exagérait donc singulièrement quand il disait : « *Conjugaison.* — C'est ici où le créole a le plus mutilé le français. Ces distinctions de temps, de modes, de personnes, étaient trop délicates pour l'esprit borné du nègre. Il a procédé radicalement, et de tous ces temps, présent, passé, futur, de tous ces modes, indicatit, subjonctif, etc., il n'a gardé que l'infinitif, sorte de thème exprimant l'action sans indication de temps ou de mode. On comprend aisément à quel vague, à quelle indécision est réduit le discours, puisque *moa vini dans ton lakaze,* veut aussi bien signifier : *je viens dans ta maison,* que : *je viendrai dans ta maison* ».

Pourtant, au milieu de cette pénurie, le créole a su créer un temps : le passé, en faisant précéder du mot *fini* (finir) le verbe exprimant l'action ; ainsi *moa fini alé baza* (je suis allé au marché) ; *moa fini travaïé* (j'ai travaillé) ; *moa fini broçé çambe* (j'ai fait la chambre). Si le créole a su se faire un passé, comme les langues néo-latines un futur, il en est resté là (*Notes sur le créole qu'on parle à l'île Maurice*, dans *Romania*, t. IX, 1880, pp. 571 et 575).

2. Le mauricien, le martiniquais non plus.

sence du verbe *être* en créole empêchait ce tour d'exister. On tournait par l'actif : *yé ca troumenté mo* (ils = on) me tourmentent (je suis tourmenté) (p. 45)[1].

Syntaxe. — Elle se réduit presque à rien. Les rapports, que le Français le plus ignorant marque dans son parler ne sont pas indiqués expressément. Au lieu de *le coin de la chambre,* ou bien *il dit à son voisin,* on fait succéder les mots sans aucun mot-outil qui les rattache : *couin chambe*[2], *li di so voèsin.* Il en est ainsi dans les langues de Guinée.

Sans vouloir faire ici la critique d'une étude très méritoire, rappelons qu'il ne suffit pas en bonne méthode d'apporter des analogies, prises une fois à une langue de Guinée, une fois à une autre, pour expliquer les faits positifs ou négatifs d'un même parler.

D'autre part les faits linguistiques devraient être appuyés de faits sociologiques correspondants. Il faudrait savoir, et nous ne le saurons jamais, si les noirs importés appartenaient aux peuplades qui parlaient la langue qu'on invoque.

Ce qui aiderait singulièrement à trancher la question, ce serait des études comparatives. Supposons aux Antilles des faits *a, b, c, d,* dont l'origine est attribuée à l'influence d'une langue G de Guinée. Si l'on retrouve un ou plusieurs de ces faits dans le créole de la Réunion, où les esclaves sont en général venus d'ailleurs, je veux dire de pays d'Afrique, dont les noirs parlaient une langue différente de G, disons B, deux hypothèses peuvent être envisagées. Ou bien B présente le fait ainsi que G. Rien à tirer alors de la confrontation. Ou bien B ne le présente pas. L'influence de G en ce cas sera à considérer. En étendant l'observation à d'autres faits *b, c,* etc., on aurait des chances d'apercevoir quelque chose de la vérité.

En somme il y a dans le travail d'Adam, si consciencieux qu'il ait été, des faits caractérisés d'auto-suggestion, nous en avons déjà indiqué quelques-uns. Quelle influence africaine y a-t-il lieu d'invoquer pour expliquer l'affirmation négative *mo té pas wè* (je n'avais pas vu) (p. 44). Le français parlé du XVIIIe siècle commençait à dire : *je t'avais pas vu,* et comment a-t-on pu dire : « C'est *évidemment* sous l'empire de leurs habitudes guinéennes que les nègres ont modifié la conjugaison négative française, caractérisée par la préposition de « *ne* » et la postposition de « *pas* » (p. 45)[2] ?

1. A la Martinique, même tour par l'actif : *gaçon moiu aimain moin (gasõ enwẽ ẽmẽ mwẽ)* = Je suis aimée de mon fils.
2. L'article a disparu.

Néanmoins de certains rapprochements il reste quelque chose. Des faits qui précèdent, et une analyse des créoles parlés ailleurs qu'en Guyane donnerait des résultats très analogues, on peut conclure, semble-t-il, qu'il n'y a pas eu mélange. Ces parlers ne sont pas des langues mixtes, des mulâtres linguistiques ; ce sont des dérivés, des provignements du français. Toutefois leur formation n'a pas eu lieu indépendamment des langues que les nègres avaient apportées d'Afrique. On ne peut pas tout expliquer par elles, on ne doit pas tout expliquer sans elles. Ces langues n'ont peut-être pas fourni grand'chose ni du matériel ni de la structure des formes ou des phrases. Si leur action positive n'a pas été très grande, leur action négative doit sans cesse entrer en considération. Elles ont déterminé la puissance de comprendre la langue européenne, en limitant et dirigeant cette compréhension, et par suite elles dominent tous les abandons qui ont mutilé le français et les substitutions qui en ont reconstitué un autre.

CHAPITRE III

VALEUR DU CRÉOLE. IL FAIT OBSTACLE AU FRANÇAIS

Premiers dédains. — Généralement on méprisait l'idiome informe dont usaient des gens eux-mêmes méprisés. Il me paraît significatif que Bernardin de Saint-Pierre, dans *Paul et Virginie,* ne mette pas un seul mot de créole dans la bouche d'un des serviteurs. L'ignorait-il ? Se refusait-il à souiller son idylle pour faire un peu de couleur locale ?

La première impression que produisaient ces parlers était détestable : « langage faible, maussade et embrouillé, d'une tournure insipide, dépourvu de grâce et d'énergie, bref, un mauvais jargon », disait Girod-Chantrans[1]. Parlant de familles de Cayenne, Barrère nous dit : « Quoiqu'ils parlent tous français, à peine leurs enfans sçavent-ils deux mots de cette langue. Leur jargon tient beaucoup du Négre, surtout par la maniere de prononcer. Les Négresses à qui on est obligé de confier l'éducation des enfans, ont introduit une infinité de mots de leur pays. On peut cependant dire que le langage *Creol* de Cayenne est moins ridicule que celui des Isles »[2].

Le créole devient une langue. — D'autres, mieux informés, plus accoutumés ou plus sensibles à une certaine grâce naturelle, trouvaient au créole, non seulement de la commodité, mais du charme.

Moreau de Saint-Méry en a dit déjà son avis : « Ce jargon est extrêmement mignard et tel que l'inflexion fait la plus grande partie de l'expression. Il a aussi son génie (qu'on passe ce mot à un Créol qui croit ne le pas profaner), et un fait très sûr, c'est qu'un Européen, quelque habitude qu'il en ait, quelque longue qu'ait été sa résidence aux Isles, n'en possède jamais les finesses.

« Je n'ignore cependant pas que le langage créol a donné lieu a

1. Voir La Ronc., *Nègr. et Négr.*, p. 116.
2. *France Équinox.*, p. 40. Dans la même page, l'auteur parle des créoles qui sont élevées en France.

plusieurs critiques. Il en est une fort amère, consignée dans un ouvrage intitulé : *Voyage d'un Suisse dans différentes Colonies d'Amérique.* Il est vrai qu'on a pris une méthode fort sûre pour le décrier, c'est de faire du *Créol-Suisse,* et d'en conclure que ce langage est misérable. Je me range à l'avis de l'auteur, mais il faut avouer que son baragouin ne passera pour du créol, qu'auprès de nos savans, qui en introduisent un du même genre sur les théâtres, et qui persuadent aux Parisiens que c'est le véritable. La prétendue lettre du Suisse n'a jamais été écrite que par lui, ou par quelqu'un qui a voulu s'amuser de sa crédulité. J'en appelle aux séduisantes Créoles, qui ont adopté ce patois expressif pour peindre leur tendresse. Il est mille riens que l'on n'oserait dire en français, mille images voluptueuses que l'on ne réussirait pas à peindre avec le français, et que le créol exprime ou rend avec une grâce infinie. Il ne dit jamais plus que quand il employe les sons inarticulés, dont il fait des phrases entières. Le *Chia* (*Kya*), le *Richi*, même, qu'on a tant voulu ridiculiser, est-il un terme de dédain qui renferme plus de sens ? »[1]

D'autres, au lieu d'une simple impression, ont détaillé les mérites de ce langage. « La métaphore, dit Turiault, en parlant du créole de la Martinique, abonde dans le patois des noirs enclins à ces sortes de comparaisons abrégées, et fréquemment ce patois brille par de fines saillies, de mordantes épigrammes, comme aussi par l'élévation de la pensée (?) et par les images pleines de poésie dont il est vraiment coloré.

« Le créole est ensuite émaillé d'une foule de dictons, de proverbes, de sentences dont beaucoup sont remarquables par la singularité, la concision, par l'à-propos et la justesse des comparaisons et des maximes qu'ils établissent.... Les chants créoles sont empreints le plus souvent d'une douce rêverie ; c'est presque toujours le cœur et l'âme qui parlent. Le ciel, la mer, les bois, les oiseaux, les rivières, l'amour forment le brillant canevas sur lequel sont brodées les romances créoles, véritables idylles »[2]. Nous nous bornerons à observer que ce jugement ne porte qu'indirectement sur le langage

1. *O. c.*, t. I, p. 64.
Le même auteur a noté l'effet des cris qui accompagnent les impressions, comme pour les souligner. C'est un trait de langage bien caractéristique, que le besoin d'insister sur l'expression. En latin parlé il s'est manifesté dans les *eccilla* et les *metipsimu* ; en français par les *aujourd'aujourd'hui.* Les Nègres marquent le fait par des sons imitatifs. « Parlent-ils d'un coup de canon ? Ils ajoutent *boume* ; un coup de fusil, *poum* ; un soufflet, *pimme* ; un coup de pied ou de bâton, *bimme* ; des coups de fouet *vlap, vlap*.... Toutes les fois qu'on veut rendre un son augmentatif, on le répète, *loin, loin, loin, loin*, qui exprime une grande distance » (*o. c.*, t. I, p. 37).
2. *Créole Martin.*, p. 12-13.

lui-même, et fait surtout valoir les produits de l'esprit auquel il a servi d'expression.

Tel quel, le créole a trouvé non seulement des admirateurs, mais des employeurs. Il est né une petite littérature, d'imitation souvent, quelquefois d'inspiration personnelle.

Pour qui regarde un peu à fond le créole, cette création des esclaves porte naturellement en elle des tares originelles, dont elle ne se libère que lentement, et qui ne s'effaceront pas toutes.

Le créole manquait surtout de mots abstraits. Mais la prédication de l'Évangile commença de bonne heure à introduire quelques termes de piété : *bondié* ou *laçarité* et peut-être quelques douzaines d'autres ; c'est peu.

Avec ses qualités et ses défauts, le créole n'en était pas moins l'idiome favori des nègres-esclaves. Fait pour eux et par eux, il était approprié à leur mentalité, ce qui valait tous les avantages.

Moreau de Saint-Méry, qui avait si bien tout observé à Saint-Domingue, affirme même que des raisons psychologiques les attachaient à ce parler, et que, par amour-propre, dans l'espoir d'être réputés créoles, et tout au moins d'être anciens dans la colonie, ils se refusaient à servir d'interprètes aux bossales, c'est-à-dire aux nouveaux venus, comme s'ils ne savaient pas leur langue. Français ne peux, nègre ne veux, créole suis.

Conflit du français avec le créole. — Dans ces conditions, si le créole n'a jamais pu entrer en compétition avec le français comme langue écrite, et il faut entendre ce mot dans son sens le plus large, comme langue parlée, il a fait obstacle à la diffusion du français, et même à sa conservation. Il n'était pas sans conséquence que les enfants des maîtres fussent, dès leur naissance, remis entre les mains des nourrices qui leur faisaient balbutier dans ce patois leurs premiers mots, et formaient à l'entendre leurs jeunes oreilles. Différents règlements scolaires y feront du reste allusion. Waslay Ithier a montré combien il fallait d'efforts pour corriger le langage des enfants : Toute la population a adopté le créole, dit-il. « C'est la langue du peuple, la langue des serviteurs, des ouvriers, et, malheureusement aussi, de presque tous les jeunes enfants ; par l'influence néfaste des bonnes qui les élèvent, une fois que les enfants ont adopté le mauvais pli, il faut souvent combattre pendant des années avant de réussir à extirper de leurs cerveaux le vocable grossier qui doit faire place à la langue française »[1]. Quand a commencé une

1. *Litt. fr. Maur.*, p. 17.

lutte systématique ? Assez tard, comme l'enseignement lui-même. Ainsi à Maurice, il n'est pas question d'écoles pour nègres avant celle que l'abbé Challan a fondée à Michelet, le 6 janvier 1791. Jusque-là le français ne pouvait compter que sur la vigilance des familles et sur leur orgueil.

Mais les maîtres des « habitations » eux-mêmes pouvaient-ils se mettre à l'abri des contagions ? La langue savante ne leur suffisait pas ; ils étaient obligés de se servir du parler commun dans les rapports quotidiens qu'ils entretenaient avec les gens employés à leurs cultures et à leur service domestique. La vie leur imposait le créole [1].

Le créole a eu en outre une destinée à l'extérieur, hors du pays où il est né : « Toutes bornées qu'en sont les ressources (du créole mauritien), dit Baissac, [le patois] n'en est pas moins le commun moyen d'échange entre les différentes races d'une population de 400 000 âmes émigrées du cœur de la civilisation ou des confins mêmes de la barbarie : Anglais, Français, Indiens de toutes les provinces de la péninsule, Africains de toute la côte orientale du continent, Chinois, Arabes, Malais, Persans, incapables de converser de peuple à peuple dans une de leurs langues particulières se rencontrent forcément à Maurice sur le terrain convenu du parler créole, qui n'est pas loin de jouer ici un rôle analogue à celui de la langue franque parmi les populations riveraines de la Méditerranée » [2].

Il en est ainsi un peu partout où d'autres parlers créoles sont nés. Ils partagent à leur rang, modestement, avec la langue mère, le rôle de langue internationale.

1. Je parlais récemment de cette question avec mon ami Joseph Bédier, originaire, comme on sait, de la Réunion. « Le créole, me dit-il, mais c'est ma langue ! » Personne ne l'eût deviné à la façon dont il a appris ensuite à manier le français.

2. *O. c.*, Introd., p. vi. Cf. « Ce créole de Maurice, tout grossier qu'il est, est loin de vouloir disparaître devant des langues beaucoup plus parfaites, le français et l'anglais. La plus grande partie de la population à Maurice est maintenant indienne ; on peut prévoir qu'elle augmentera chaque jour davantage, grâce aux immigrations continuelles de l'Inde. Devant ce flot montant, l'ancienne population créole, blancs, nègres, mulâtres, diminue d'autant. Or, entre Indiens, Chinois, Arabes, Malgaches, créoles, mulâtres et blancs, le lien commun, c'est le créole. Un Indien, un Chinois, un Arabe, un blanc traiteront ensemble leurs affaires en créole, et ce néo-français ne fera que prendre plus d'extension à mesure qu'augmentera la population bariolée de l'île. Il peut même se faire qu'à une époque fort éloignée, il est vrai, le français disparaisse, la population qui le parle tendant à disparaître. Le créole gagnant, au contraire du terrain, pourra devenir la langue usuelle, commune, et même la langue générale, comme il est déjà la langue vulgaire, la langue du peuple, la *rustica vulgaris* » (Bos, dans *Rom.*, t. IX, 1880, p. 577-578).

LIVRE VI

DÉSASTRES ET RUINES

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRES DÉPOSSESSIONS

La France cède l'Acadie. — Dès avant la mort de Louis XIV, avait commencé une série d'événements désastreux. Par le traité d'Utrecht, le Roi fut obligé de céder l'Acadie et Terre-Neuve aux Anglais. Ils y rencontrèrent d'invincibles résistances. Il était plus facile de débaptiser Port-Royal et l'Acadie en les nommant *Annapolis* et *Nouvelle-Écosse,* que de vaincre l'obstination des habitants. Une lutte commença, lutte d'arguties et de ruses d'abord, conflit ouvert ensuite. Il éclata à propos d'une levée d'hommes que les Acadiens considérèrent comme illégale. Ne pouvant vaincre les colons, il fut décidé qu'on s'en déferait (1755). On les embarqua pour l'exil. Ce fut le *Grand Dérangement.* Sur dix mille hommes, sept mille furent jetés un peu partout, sans foyer, sans ressources, sans même la suprême consolation de partager leur misère avec leurs familles [1]. Longfellow a trouvé là le thème de son œuvre *Évangéline,* qui a remué tant de cœurs, des deux côtés de l'Océan [2]. L'Angleterre, si chrétienne, avait, par politique, recommencé la diaspora.

Épaves. — Les Français avaient essayé, après le désastre, de refaire à l'Île Royale un établissement. Seuls pêcheurs et commerçants y trouvaient leur subsistance. Pourtant cinq ans après sa fondation, en 1718, la colonie comptait quatorze cents habitants, et en 1726, plus de trois mille. Les nouveau-venus n'étaient pas tous des

1. De nos jours, Émile Lauvrière, sous le titre de *La Tragédie d'un peuple,* dans un livre émouvant, a conté l'histoire un peu dramatisée de ce malheureux pays.
2. La jeune fille est séparée de son fiancé, Bénédict, qu'elle ne retrouve que vieilli et mourant de la peste.

Français ; on comprend pourtant que les Acadiens se sentaient attirés. Mais la capitale, Louisbourg, tomba aux mains de l'ennemi en 1758. C'était la fin[1].

1. En 1764, 1765, 1766, des Acadiens furent transportés par Bougainville aux Îles Malouines ; une partie dut bientôt être rapatriée sur des frégates espagnoles, quand le gouvernement de Louis XV eut reconnu les droits de l'Espagne, bientôt évincée par l'Angleterre, qui mit ainsi la main sur les îles « Falkland ». *La Gazette de Saint-Domingue* du 28 mars 1764 (p. 71) signale l'établissement de familles au Mole Saint-Nicolas.

CHAPITRE II

LE TRAITÉ DE PARIS

Perte du Canada. — Les hostilités entre Français et Anglais d'outre-mer éclatèrent à propos des frontières de l'Acadie, et de la vallée de l'Ohio. Il y avait à peine soixante-dix mille Français de l'embouchure du Mississipi au golfe Saint-Laurent, tandis que les colonies anglaises comptaient plus d'un million de sujets. Le gouvernement était entre mauvaises mains. Heureusement un soldat de génie, Montcalm, fut envoyé pour commander les troupes.

Il lutta trois ans, infligea d'abord à l'ennemi de véritables désastres (fort William-Henry 1757 ; Carillon, 1758). Mais les Anglo-Américains réussirent à occuper la ligne de l'Ohio et s'emparèrent de Niagara, clef du Saint-Laurent. Les secours de France ne venaient pas.

En 1759 le général Wolfe remonta le Saint-Laurent et parut devant Québec. A la journée d'Abraham (septembre 1759), où périrent les deux chefs des armées en présence, les Français furent écrasés, Québec fut perdu. L'année suivante, un lieutenant de Montcalm, le chevalier de Lévis, avec une poignée d'hommes, faillit reprendre Québec. Les derniers défenseurs de la domination française durent capituler à Montréal, en 1760.

Le traité de Paris, du 10 février 1763, cédait définitivement à l'Angleterre le Canada et l'île du Cap Breton, îles les du Saint-Laurent, la vallée de l'Ohio, la rive gauche du Mississipi.

Autres cessions. — Nous abandonnions en outre aux Antilles la Dominique, Saint-Vincent, Tabago, Grenade et les Grenadines. Nous ne gardions que la Martinique, la Guadeloupe, la moitié occidentale de Saint-Domingue, Belle-Isle (en échange de Minorque), un droit de pêche à Terre-Neuve, avec les îlots de Saint-Pierre et Miquelon.

En Afrique. — La France cédait le Sénégal, où elle ne conser-

vait que l'île de Gorée, qui avait résisté en 1758, mais qui fut occupée finalement par les Anglais de 1780 à 1783.

Il nous restait l'Île Bourbon et l'Île de France (île Maurice).

En Asie. — Dans l'Inde, après un premier traité entre les deux Compagnies, anglaise et française, qui établissait une sorte d'égalité de droits et d'influence, où les efforts de Dupleix avaient été sacrifiés à l'amour de la paix (1754), une lutte définitive commença, sitôt la guerre déclarée. L'Angleterre y triompha, les possessions de la France furent bornées à quelques comptoirs : Chandernagor, Yanaon, Karikal, Mahé et Pondichéry.

En Louisiane. — Notre situation ne devait y être définitivement perdue que plus tard, mais elle était déjà bien compromise.

Dès 1752, Kerlérec, qui devint gouverneur, cette année-là, sentait le désastre proche. Il n'avait pas les moyens des Anglais pour s'assurer les sauvages, ni des ressources en hommes, en matériel, en argent, qui lui permissent de soutenir seul la lutte. Il trouva du moins un chef militaire de premier ordre, nommé Aubry ; il sut en même temps s'assurer des appuis chez les Indiens ; il arriva ainsi à tenir, même après la prise de Québec.

Mais les dissensions, le dénûment rendait la situation très difficile, lorsque la diplomatie mit fin brutalement à ses angoisses et aussi à ses espérances. Secrètement, la partie située sur la rive droite du fleuve avait été cédée à l'Espagne.

D'après divers témoignages, la population aurait protesté. « Les seuls cris qui se sont fait entendre, dit un document du temps, auxquels des étrangers même ont pris part, ont été : *Vive le Roi de France. Vive Louis le Bien-Aimé.* C'est à Sa M. bienfaisante que nous Habitans, Négocians et Colons de la Louisianne, adressons nos très-humbles Prieres pour qu'elle reprenne incessamment sa Colonie, ... aussi résolus de vivre et de mourir sous sa chère domination que déterminés à faire tout ce qu'exigera la Prospérité de ses Armes »[1].

Cette forme et ce style administratif rendent le document suspect, néanmoins il exprimait probablement des vœux réels. L'un des neveux de Bienville, Noyan, fut fusillé, ainsi que d'autres du reste, pour sa fidélité à la France, par ordre d'O'Reilly, l'agent de l'Espagne[2]. Les événements n'en furent point changés.

1. Voir *Mémoire des habitans et négocians de la Louisiane....* Nouvelle-Orléans, D. Brawd. Impr. du Roi. Bibl. Nat., L¹²K 875.

2. La Ronc., *Epop. can.*, p. 245.

La situation resta d'abord confuse, car Ulloa n'effectua en 1767 qu'un semblant de prise de possession, de sorte qu'Aubry pouvait écrire qu'il commandait pour le Roi de France et en même temps qu'il gouvernait pour le Roi d'Espagne.

Sur les cinq mille quatre cent cinquante-deux habitants de La Nouvelle-Orléans, il y avait nombre d'Allemands et six cents réfugiés acadiens. Ces derniers jouaient vraiment de malheur. Une rébellion se produisit en octobre 1768, appuyée par des Allemands et des Acadiens. Ulloa dut fuir en hâte.

On en appela à la France. Certains parlaient de fonder une république indépendante. L'Espagne envoya une expédition, qui fusilla, à l'espagnole ; puis, faute de pouvoir faire mieux, les Espagnols maintinrent les lois françaises et le Conseil Supérieur, composé surtout de Français.

Après avoir interdit tout commerce extérieur, sauf avec l'Espagne, on revint de cet exclusivisme, et, paradoxe singulier, l'essor économique de la Louisiane, qui avait tant tardé, commença, troublé, mais non arrêté par la guerre anglo-américaine.

Conclusions. — Comme on en peut juger par ce résumé qu'il était inutile d'allonger, puisque les manuels les plus modestes exposent l'histoire de ce lamentable avortement, la France d'outre-mer était singulièrement réduite, par la perte, d'une part, de résultats déjà acquis, de l'autre, par une chute brusque du haut de grandes espérances. Il faudra cent ans pour voir renaître un Empire colonial français destiné à remplacer celui qui venait à peu près d'être anéanti dès son premier développement.

Les hommes du xviiie siècle, quelque fiers qu'ils fussent de l'« universalité » de la langue française, ne semblent pas avoir aperçu combien les événements que nous venons de retracer menaçaient son avenir.

Les uns se sont esclaffés, les autres se sont indignés du mot de Choiseul, s'écriant : « J'ai gardé la Guadeloupe ! » Il vaudrait mieux le comprendre.

Si La Rochelle était ruinée par la perte du Canada [1] ; si les bénéfices des transactions de la Compagnie des Indes avec les Indes, qui s'élevaient en 1760 à cinquante millions de livres en moyenne, tombèrent en 1768 à quinze millions ; si la Chine qui rapportait vingt-deux millions n'en donna plus que trois, etc. [2], les écono-

1. Déjà pendant la Guerre de Succession d'Espagne, le commerce français au Maroc était tombé à rien, les Hollandais et les Anglais l'avaient accaparé.

2. Voir en particulier H. Sée, *Évolution commerciale et industrielle de la France sous*

mistes ont montré, chiffres en mains, la valeur de ce que la France conservait.

Dans une étude substantielle, solidement appuyée sur des faits positifs, Tramond a prouvé que, si le ministre avait des vues un peu courtes sur l'avenir, il connaissait du moins et jugeait sainement le présent.

Il ressort des documents que les Antilles représentaient une incomparable richesse, qui ne fit que s'accroître pendant la grande époque de 1763 à 1789, et que la France, malgré ses revers, demeurait une grande puissance coloniale, qu'on peut même se demander si elle n'était pas encore la première puissance coloniale du monde, avec un chiffre d'affaires total voisin de six cents millions, tandis que celui de l'Angleterre ne dépassait pas quatre cent cinquante. Ces îles, ajoute Tramond, auquel j'emprunte ces chiffres, étaient à cette époque, bien plus que le Continent américain, bien plus même que les Indes Orientales, la source de toute richesse et par elle de toute grandeur [1].

On comprend dans ces conditions que les contemporains n'aient pas prévu qu'elle était dépossédée d'un monde d'espérances, que les continents où elle avait pris pied et qui lui échappaient sans retour valaient infiniment mieux que ce qu'elle gardait.

On a ressassé le mot de Voltaire sur « les arpents de neige ». Peut-être n'a-t-il fait allusion, comme on l'a soutenu, qu'à une question de limites. Il n'en témoignait pas moins d'un défaut de perspicacité. Sa vraie faute fut autre, ce fut d'écrire à Choiseul, à la veille du traité de Paris : « Je crois que la France peut vivre sans Québec », et de prétendre que telle était l'opinion française [2]. Or à ce moment toutes les Chambres de Commerce protestaient contre l'abandon du Canada.

Mais cette erreur ne lui était nullement particulière. Le manque à gagner ne s'estime pas aussi facilement que les pertes réelles, surtout quand il ne s'agit que d'un lendemain encore enveloppé de brumes épaisses. Et puis les politiques considèrent les choses au jour le jour, quand ils ne sont pas des génies, voire quand ils le sont. L'exemple d'un Napoléon, qui, bien qu'il ait, à certains

l'Ancien Régime, pp. 232 et suiv., et Id., *Esquisse d'une histoire économique de la France*, pp. 325 et suiv.

1. Raynal, dont on peut accepter les chiffres comme terme de comparaison, évalue le produit total de tous les établissements des Indes Occidentales à deux cent soixante et un millions : quarante-trois millions pour les Espagnols, Danois, Hollandais, etc., quatre-vingt deux millions pour les Anglais, et cent vingt-six pour la France (*Les Antilles*, dans *Hist. des Col.*, t. I, p. 502).

2. L'original de sa lettre est exposé aux Archives d'Ottawa.

moments, étonné des amiraux par des conseils techniques, n'a jamais rien compris aux choses de la mer, suffirait à le prouver.

L'opinion des gens qui n'étaient point intéressés était, sinon hostile, du moins indifférente aux colonies. Quand Lafayette vint en France, en 1779, il essaya sans succès, de déterminer le ministère à tenter un effort pour récupérer le Canada. Personne à peu près ne soupçonnait que la Nouvelle-France était une pièce essentielle de « la plus grande France », comme on dit aujourd'hui. Il fallait être un Moreau de Saint-Méry pour écrire : « La France pour laquelle l'importance des Colonies finira par être une vérité mathématique, voudra réparer leurs malheurs parce qu'elle ne peut s'empêcher de les compter parmi les siens propres ; parce qu'elle doit les considérer comme des maux qu'il faut guérir, s'il est vrai qu'un corps politique ne saurait recouvrer toute son énergie tant qu'une plaie profonde altère et mine les sources qui concourent à conserver son existence »[1].

Ce que le pays pouvait gagner d'ascendant et de prestige n'apparaissait à personne. Perdre l'empire de la mer était douloureux, car le commerce s'en trouvait menacé. Mais manquer l'occasion de répandre la langue chez des barbares ne chagrinait point les esprits. C'était chose sans intérêt, croyait-on : perdre pareil avantage ne coûtait rien ni au trésor ni même à la gloire de la nation.

Il n'en est pas moins vrai que, de notre point de vue de gens instruits par les événements ultérieurs, la ruine était immense, et pour longtemps irréparable. Un monde où la langue française eût pu s'introduire était désormais promis à des langues rivales. Même en admettant que le commerce hollandais continuât à se faire dans certains pays en français, ce n'est plus notre langue qui allait devenir la langue mondiale des affaires. Le traité de 1762 préparait pour le XIXe siècle le règne de l'anglais.

1. *Descript. topographique... de St-Dom.*, Prélim., p. v.

LIVRE VII

SURVIVANCES DU FRANÇAIS DANS LES PAYS PERDUS

CHAPITRE PREMIER

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

L'établissement d'un gouvernement et d'une administration étrangère n'était pas pour favoriser le développement ou même le maintien du français dans les pays que nous avions cédés. Néanmoins la destinée de notre langue n'y était pas close pour autant, l'événement le montra.

Les cas ont été fort dissemblables, suivant la force de résistance que l'implantation plus ou moins profonde de l'idiome pouvait présenter, suivant le nombre des francisants, leur cohésion, leur caractère, suivant enfin la pression qu'ils subirent.

Commençons par ce dernier point. Le traitement des pays passés à une autre domination fut singulièrement différent, selon les endroits. On a vu les conquérants déporter en masse les habitants, comme en Acadie. Si le but de ces violences n'était pas d'extirper la langue française, mais de briser des résistances à une propagande religieuse, de s'emparer d'établissements convoités et de postes importants, il n'en reste pas moins que la langue aussi était singulièrement menacée par cette politique.

Au rebours, il arriva que les nouveaux maîtres tinrent une conduite opposée. Soit indifférence, soit tolérance, ou bien tout de suite, ou bien après une période de tâtonnements, ils évitèrent les contraintes. Ainsi le français des habitants de l'Île Maurice ne semble pas avoir plus inquiété les Anglais que celui des habitants des îles normandes.

Entre ces deux extrémités s'étagent des traitements et des attitudes très diverses. Entre l'oppression et la liberté, il y a place

pour bien des tracasseries et des gênes. Malgré tout, même là où on usa de la plus large tolérance, il ne se pouvait guère qu'il ne résultât pas des conséquences fâcheuses pour l'idiome de la présence d'étrangers, de l'introduction de leurs lois, de leurs usages, des contacts perpétuels que leurs commerçants ne pouvaient manquer d'avoir avec les colons et les indigènes.

Pour expliquer la résistance qu'offrit le français, qui, sur certains points, fut victorieuse, il faut donc considérer les colons, leur habitat, leur genre de vie, leur nature intellectuelle et morale.

J'ai été frappé par les observations de Volney. Il remarque, après avoir visité les pays d'outre-mer, que soit les Anglais, soit les Hollandais, s'installaient à bonne distance les uns des autres, comme s'ils voulaient réserver à leurs habitations la possibilité d'un développement indéfini, que les Français au contraire se fixaient à proximité les uns des autres, de façon à pouvoir se visiter et s'entretenir.

« Les voisins font des visites ou en rendent ; voisiner et causer sont, pour des Français, un besoin d'habitude si impérieux, que sur toute la frontière de la Louisiane et du Canada l'on ne saurait citer un colon de cette nation, établi hors de la portée et de la vue d'un autre ; en plusieurs endroits, ayant demandé à quelle distance était le colon le plus écarté : « il est dans le désert, me répondait-« on, avec les ours, à une lieue de toute habitation, *sans avoir per-« sonne avec qui causer* » [1]. Qui ne voit combien cette sociabilité a dû avoir d'influence sur la conservation et la transmission de la langue, instrument essentiel des relations.

D'autres questions se posent, qui concernent les dispositions même des colons. Volney donne des renseignements sur la colonie du Poste-Vincennes sur Ouabache et des colonies sur le Missisipi, où il était arrivé en août 1796 [2]. « Le langage de ces Français, dit-il, n'est pas un patois comme on me l'avait dit, mais un français passable, mêlé de beaucoup de termes et de locutions de soldat : cela devait être ainsi ; tous ces postes ayant été primitivement fondés ou habités en majeure partie par des troupes » [3].

« Les Français, dit-il, à la réserve de trois ou quatre, ne savaient point l'anglais ; les Américains, presque en totalité, ne savaient guère plus de français (p. 397). Pour les Américains, leur abstention se comprend. Ils disaient à Volney : « Ils [les Français] ne veulent pas apprendre notre langue ; et nous, qui sommes les

1. *Tableau...*, t. II, p. 415.
2. *Ib.*, p. 395.
3. Par aperçu, Volney place l'origine première de ce parler vers 1735.

maîtres du pays, nous ne sommes pas faits pour apprendre celle d'une peuplade de quatre-vingts à quatre-vingt-dix personnes, qui demain se dégoûteront et s'en iront en Louisiane, et qui feront bien »[1].

Mais d'où venait cette attitude des Français ? Simple entêtement, fidélité aux habitudes, paresse, ou bien dédain du voisin et du maître, répulsion pour ceux qu'ils s'obstinaient à considérer comme des étrangers ?

Bien des recherches sont encore nécessaires, pour nous fournir des données qui nous éclairent sur la psychologie des colons. Les précisions nous manquent à peu près totalement ; nous n'avons guère, à vrai dire, connaissance que des faits subséquents ; le moyen de voir se préparer au cours du XVIIIe siècle l'état actuel nous fait presque complètement défaut. Mon lecteur ne devra donc pas s'étonner de trouver si vide une étude qui devrait être riche de faits précis, dont de moins ignorants que moi et qui sont sur place pour s'informer, arriveront sans doute à démêler quelques-uns. L'exemple des Canadiens, si passionnés pour ces recherches, est à suivre.

1. Volney, *Tableau...*, t. II, p. 403.

CHAPITRE II

EN ACADIE

Un travail récent a bien mis en lumière les efforts faits par les Anglais victorieux et maîtres du pays pour amener la population française à abandonner la religion catholique, et la langue française. Quoique la fidélité à l'une semblât liée à la fidélité à l'autre, les autorités tenaient visiblement plus au premier résultat qu'au second. En effet, sur les instances du gouvernement, on alla jusqu'à envoyer des pasteurs sachant le français. On cite des noms, parmi lesquels celui d'un Français, Jean-Baptiste Moreau [1].

Le résultat fut nul, ou à peu près. On a vu plus haut à quelle violence l'Angleterre en vint. Bientôt la Nouvelle-Écosse ne comptait plus que quelques centaines d'Acadiens, épars dans les bois. Malgré cela, à partir de 1770, deux groupes se formèrent, l'un sur les bords de la baie Sainte-Marie, l'autre au Cap-Breton. Vingt ans après, grâce à leur extraordinaire natalité, les Acadiens seront plusieurs milliers, toujours aussi fidèles à leurs souvenirs et à leur langue. En 1774 arriva à la baie Sainte-Marie le Père Bourg, un prêtre de la race — rara avis — et les paysans de se grouper autour de lui, pour les offices et les prières [2].

Ce n'est pas avant 1798 qu'ils auront le P. Sigogne, un émigré, passé d'abord en Angleterre, qui accepta de quitter un préceptorat lucratif pour venir tenter dans le malheureux pays d'Acadie une œuvre de réconciliation dans la justice. A ce moment, sur soixante-huit chefs de famille qui signent le règlement de la paroisse, quarante-six ne peuvent mettre qu'une croix au lieu d'un nom. Mais, s'ils ne savaient ni lire, ni écrire le français, ces paysans continuaient à le parler. Puis leurs enfants, sur de vieilles enveloppes, des feuillets arrachés à de vieux livres, se formèrent lentement. Les filles, pour institutrice, eurent la vieille bonne du prêtre

1. Voir Omer le Gresley, *Enseignement du Franç. en Acadie*, pp. 61-63 ; et Abbé Groulx, *Le fr. au Canada*, pp. 135 et suiv.
2. Omer le Gresley, *o. c.*, pp. 91 et suiv. ; cf. Abbé Groulx, *o. c.*, p. 139.

et peu à peu une nouvelle génération s'éleva, qui savait ses lettres et, du reste, balbutiait aussi l'anglais. L'impulsion était donnée, le mouvement ne s'arrêta plus, et les descendants des héros devaient avoir la joie d'obtenir enfin, en 1841, la loi libérale qui leur accordait le droit à l'instruction dans la langue de leurs aïeux, restée la leur.

CHAPITRE III

A TERRE-NEUVE ET DANS LES ENVIRONS

Le traité de Paris nous avait enlevé Terre-Neuve. Les parlers de France n'y laissèrent que quelques rares traces [1]. Les îlots voisins de Saint-Pierre et Miquelon, qui nous avaient été donnés, n'offraient aucune des conditions nécessaires pour un établissement ample et stable.

Il y vint des Acadiens de l'Île Royale, des Canadiens aussi, quinze à dix-huit cents personnes, dépourvues de tout et aux besoins desquelles on ne pouvait suffire. Des arrivées de France portèrent la population à deux mille âmes. La nécessité s'imposa d'en faire partir le plus grand nombre. Survint la guerre de 1778. Les habitants s'en retournèrent en France et l'île fut de nouveau abandonnée.

En 1783, la roue ayant encore une fois tourné, d'anciens habitants revinrent, accompagnés de quelques centaines de Français. On pense bien qu'au milieu de pareils va-et-vient rien ne put prendre racine.

En Louisiane. — Le français, aujourd'hui en voie de disparition, a longtemps survécu [2]. Ce n'est pas que la culture intellectuelle y ait été favorisée. Pauvres, ruinés par la guerre, isolés, les colons n'eurent cure des choses de l'esprit. La première école régulière ne devait s'y ouvrir que pendant la Révolution, grâce à un prêtre émigré. Cinq ou six hommes sur cent savaient lire [3].

1. La côte occidentale de Terre-Neuve garde une nomenclature, que seuls peuvent expliquer les marins de Saint-Jean-de-Luz — par le basque, vraisemblablement — (La Roncière, *Hist. de la Marine française*, t. IV, p. 315).

2. En 1870, 70 000 habitants de la Louisiane parlaient encore le français. En 1900, 60 000 ignoraient l'anglais. En 1911 survivait toujours *L'Abeille de la Nouvelle-Orléans*, née en 1827, qui paraissait en français. Sur *L'Ami des Noirs*, voir Franck L. Schoell : U. S. A. *Du côté des blancs et du côté des noirs*, chap. VI : *L'agonie du français en Louisiane*, p. 167. Paris, Champion, 1930, in-8°. — R. van Allen Caulfied : *The French Literature of Louisiana*. New York, Institute of French Studies, 1929.

3. Voir sur la période suivante *L'Enseignement du français en Louisiane* (Prem. Congr. Lang. Franç. Can., *Mém.*, pp. 265 et suiv.).

Un travail tout récent vient de nous donner quelques précieuses indications [1]. Une imprimerie avait été créée par Braud. Deux poèmes en français, écrits en l'honneur du gouverneur Don Bernard de Galvez parurent chez Ant. Boudousquié, imprimeur du Roi et du Cabildo, en 1777. Quatorze ans plus tard, en février 1794, un réfugié de Saint-Domingue, Louis Duclot, fondera le *Moniteur de la Louisiane,* qui devait durer vingt ans.

L'histoire du français dans ce pays vient de faire l'objet d'une autre étude très intéressante [2], fondée sur un manuscrit retrouvé dans les Archives du Musée Historique de l'État de la Louisiane. L'auteur, qui vivait au xixe siècle, a réuni à la fois les éléments français, appelés, on ne sait trop pourquoi, créoles, et d'autre part les éléments acadiens (ou cadiens), qui forment un parler qui « fleurit encore sur le Bayon Têche et le Bayon Lafourche, à Saint-Martinville... et dans d'autres villes, aux Attacapas et Opelousas, et ailleurs » [3].

Ce « cadien », dont la décadence véritable n'a commencé qu'après la guerre de Sécession, a perpétué le parler vulgaire des colons de la Basse-Louisiane. Il est facile de reconnaître sous ce nom l'acadien. Une bonne étude, malheureusement tardive, lui a été consacrée par un anonyme, sous l'inspiration du Chief Justice Breoux, vers la fin du xixe siècle. Une excellente édition vient d'en être donnée par Jay K. Ditchy. On devine là ce que fut la vie précaire de ce parler abandonné à lui-même et soumis à l'action de l'espagnol, des idiomes sauvages et de l'anglais.

1. Edw. Larocque Tinker, *Les Écrits de l. fr. en Louisiane*, p. 2.
2. Ditchy, *Les Acadiens Louisianais et leur parler*. Paris, 1932.
3. Voir Introd., pp. 9-12. On consultera aussi sur le français de la contrée : Joübert, *Art. c.*, pp. 230 et suiv., qui affirme que le patois diffère sensiblement d'une paroisse à l'autre. Il cite un certain nombre de mots et d'expressions caractéristiques : *se pimper,* la *routine* (le chemin), un *branle* (un berceau), une *catin* (une poupée), une *trompe* (une erreur), *embancher* (s'asseoir sur un banc l'un près de l'autre), *passer au carlet* (battre ; le carrelet est une règle carrée), *aller au large* (traverser la prairie), *fendre son garganna* (couper la gorge, mot esp.).

CHAPITRE IV

AU CANADA [1]

Les Canadiens n'eurent pas à souffrir de brutalités semblables à celles qui frappèrent les Acadiens. Mais ils n'ont pas pour cela échappé à l'oppression. Après la défaite de la petite armée française et la capitulation de septembre [2], une partie des habitants notables avaient émigré. C'est la faute que tant de nos Alsaciens et de nos Lorrains devaient commettre cent ans plus tard. Un certain nombre, les plus capables d'opposer une résistance à l'emprise étrangère, quittaient ainsi la lutte, et leur absence se fit bientôt sentir [2].

La capitulation de Québec en 1759, celle de Montréal en 1760, ne contiennent pas un mot relatif à la langue. Mais, dans ce pays dévasté par la guerre et la banqueroute du papier-monnaie, où restaient environ soixante-cinq mille hommes de race et de langue françaises, les Anglais, qui plus tard montrèrent un peu partout leur aptitude à adapter empiriquement leur politique aux nécessités diverses, firent au début le rêve grossier de régner en maîtres absolus, et d'ajouter simplement à leurs colonies de l'Amérique du Nord de vastes contrées destinées à augmenter le développement politique et économique de la Grande-Bretagne « unam inter plures ». Après quelques années d'un régime militaire assez

1. Voir Montpetit (Edouard), Disc. de Réception à l'Acad. Royale de langue et de litt. fr. de Belgique, 15 mai 1924 (Bull[n], t. III, n° 3). Ce discours de mon Confrère, sous l'apparence d'une harangue rituelle, est une œuvre. Cf. Vattier, *o. c.*, pp. 113 et suiv.

2. Un ouvrage vient de paraître, qui raconte cette lutte tout au long, avec beaucoup de précision et un art véritable, c'est celui de l'abbé Groulx : *Le français au Canada* (voir les chapitres II, III et IV). Plusieurs pages sont émouvantes, elles le seraient plus encore, si l'auteur, qui s'attendrit avec raison sur la persécution dont furent victimes les soixante-dix mille malheureux Français catholiques, devenus sujets anglais, avait eu un mot de pitié humaine ou de charité chrétienne à l'adresse du million de huguenots français que l'intolérance catholique avait alors jetés sur toutes les routes du monde. Mais apparemment cette intolérance là, exercée au nom de la « Vérité », n'est pas de l'intolérance. Le malheur de beaucoup des livres canadiens est de s'inspirer de cet esprit.

débonnaire, le Canada passa sous le régime de colonie de la Couronne, qui devait durer vingt-sept ans.

Désarmés, privés de toute participation au gouvernement, les Canadiens furent soumis aux lois anglaises, livrés à des fonctionnaires ignorants de leurs mœurs et de leur langue, sans parler des aventuriers. Le jury, précieuse institution, inconnue alors en France, eût pu leur être une garantie. Mais ils n'en firent partie que pour la forme[1].

Il faut pourtant signaler que le gouverneur Murray tâchait d'adoucir certaines rigueurs. Dès 1764 put paraître la *Gazette de Québec,* en deux langues.

Bientôt d'autres adoucissements parurent opportuns. Le mécontentement soulevé dans les colonies anglaises, et qui allait les amener à se révolter, obligea l'Angleterre à relâcher un régime trop sévère. Yorke et de Grey présentèrent en 1766 un travail au Roi George III, où en particulier étaient mis en évidence les inconvénients d'une justice rendue en langue étrangère, et de tribunaux composés de gens qui ignoraient le français. Si ce projet ne fut pas adopté, d'autres furent mis en avant, et une commission spéciale, en 1770, examina les graves questions qui se posaient. L'avocat du roi, Marriot, proposa de tolérer en justice et en administration l'usage de la langue française. C'était le seul point du reste, où, par prudence, il conseillait de ménager les nouveaux conquis. Thurlow se montrait plus humain et plus pénétrant.

Ce ne sont pas ces consultations, ni les discussions qui suivirent, c'est la menace de soulèvement des colonies qui allaient devenir les « États-Unis » (1773) qui sauva le Canada. Une « Constitution », — si on peut se servir de ce mot, — lui fut donnée en 1774, plus par crainte que par esprit de justice. C'est l'*Acte de Québec*[2].

On sait la suite. La révolte des colonies anglaises offrait aux Canadiens une occasion unique de secouer le joug anglais. Un certain nombre d'entre eux le comprirent. Mais ni la noblesse, ni le clergé ne se souciaient d'aller au secours des Insurgents qui allaient proclamer la Déclaration des Droits. C'était la fin des tenures seigneuriales et des dîmes. D'autre part ces catholiques n'entrevoyaient qu'avec horreur l'idée d'entrer dans une confédération protestante. En vain le Congrès, qu'appuya Washington, leur prodigua les promesses. En vain d'Estaing, de son navire *Le Languedoc,*

1. La proclamation de Georges III (7 octobre 1763) substitue les lois anglaises aux lois françaises. Les présidents des Tribunaux seront anglais.

2. L'Acte de Québec de 1774 annula les mesures antérieures. Il fut sanctionné le 1er mai 1775. Il organisa une sorte d'autonomie dont nous ne pouvons pas exposer ici les conditions.

leur rappela leurs origines. Dans la guerre, les gentilshommes, en grande majorité, se portèrent du côté des Anglais. Lafayette, qui en vit un certain nombre, prisonniers à Boston, leur lança ces mots cinglants : « Vous vous êtes battus pour rester colons, au lieu de passer à l'indépendance, restez donc esclaves »[1]. Les Canadiens payèrent cher cette inertie. Après la guerre, la France ne revendiqua pas sa colonie, et ce n'est que peu à peu, et en marchandant, que les Anglais, ayant échappé à la menace d'une insurrection, lui accordèrent des libertés restreintes.

Pendant ces tristes années une campagne acharnée était menée contre la religion et la langue des anciens colons. On ne pouvait proscrire le catholicisme ; le recrutement du clergé fut du moins entravé de toutes manières. Les congrégations s'émiettaient. Les Jésuites furent dissous en 1775. Les Récollets, réduits à une poignée, ne pouvaient songer à continuer leur rôle d'éducateurs. Sans qu'elles fussent aussi durement frappées, la congrégation de Notre-Dame, les Ursulines voyaient leurs communautés squelettiques se réduire d'année en année. On pense dans ces conditions ce que devint l'enseignement. Les ressources étaient nulles ou à peu près, le personnel se trouvait réduit à rien. Il ne restait que la volonté[2].

Si le français avait trouvé dans les écoles son seul appui, il était perdu. Mais nous avons dit nous-mêmes comment il avait triomphé des patois, il se maintint sous l'influence des mêmes forces. On ne lisait pas, on n'en avait ni le goût ni les moyens, mais on parlait, et toujours, bon gré mal gré, dans la langue traditionnelle. Le caractère tenace des Canadiens dut puissamment les servir dans cette résistance ; leur esprit de paysans traditionalistes également. Ils se raidirent et se serrèrent[3].

L'âme de la résistance fut certainement ce qui restait du clergé[4]. La lutte qui se livra là-bas ressemble à d'autres luttes, ouvertes ou sourdes, où une religion sauve une langue, pendant que la langue contribue à perpétuer la religion[5]. Il y en a des exemples ailleurs.

1. Voir Garneau, *Hist. Can.*, t. II. pp. 345-349, 367 et 383-384.

2. En 1770, une pétition avait été remise au gouverneur Carleton, demandant l'autorisation de faire venir de France six professeurs capables d'enseigner les hautes sciences. C'était presque une ironie et la demande fut rejetée, naturellement (Voir abbé Groulx, *o. c.*, p. 77).

3. L'abbé Groulx cite la lettre d'une Canadienne de famille noble, qui, vers 1780, écrit à son fils, étudiant au Séminaire de Québec : « Comprends bien, mon fils, que nous resterons Français, à la condition d'être supérieurs à ces brutes d'Anglais qui veulent être nos maîtres » (p. 76).

4. Voir là-dessus les pages éloquentes de l'abbé Groulx (ch. IV).

5. Je ne dirai pas qu'on avoue ces idées au Canada, on les proclame. L'abbé Groulx, qui les adopte lui-même, cite (p. 213) l'ancien évêque d'Haileybury, évêque d'un diocèse mixte, qui dit : « Quoi qu'on puisse dire ou penser, nous qui connaissons la

Il n'est que de penser à la situation des Juifs après la dispersion.

Mais, comme il est naturel, de grandes différences se présentent entre les cas. La première observation qui s'impose à propos du Canada, c'est que le français n'était pas à proprement parler la langue religieuse, puisque là, comme dans presque tous les pays catholiques, le culte et le rite étaient latins. Ce n'était là qu'un inconvénient, non un obstacle.

Avec un zèle qu'expliquent les intérêts en jeu, le clergé canadien s'appliquait à fermer la porte aux idées « hérétiques » des Anglais et des Américains. Il ne pouvait interdire la langue anglaise : il s'appliqua à renforcer l'attachement que le peuple canadien pouvait porter à son idiome héréditaire. Ce dont la langue avait le plus souffert après 1763, c'était de l'introduction des lois anglaises et des juges anglais. Les lois civiles françaises, celles qui réglaient les questions de propriété en particulier, étaient maintenues. Il est évident qu'elles ne pouvaient s'appliquer, qu'on le voulût ou non, qu'à condition d'avoir des juges et des officiers de justice sachant lire des écrits français, et capables de suivre des débats en français[1]. Peu à peu l'Angleterre acceptait que, dans les tribunaux, sinon tous les juges, du moins certains d'entre eux fussent de langue française.

Restait la question des Églises et des Écoles. La première était réglée. Quelle que fût l'intolérance protestante, les nouveaux maîtres ne pouvaient songer à interdire prédications et catéchismes en français, dans un semblable pays. Tous les germes de liberté future étaient dans ces droits essentiels. Un Canada de langue française avait des chances de survivre. En vain, en 1789, un Comité nommé par le Conseil législatif proposait d'établir :

1° Des écoles élémentaires gratuites dans toutes les paroisses ;

2° Des écoles de comté, également gratuites, où l'on enseignerait la tenue des livres, la grammaire, la navigation, le jaugeage, l'arpentage et les mathématiques appliquées ;

3° Une université pour l'enseignement des sciences et des arts

mentalité de notre peuple, maintenons que la langue française est, pour les Canadiens français qui vivent en Amérique, la sauvegarde de la foi. C'est une protection contre les infiltrations du protestantisme qui s'étale chez nous en anglais, une protection contre la plaie des mariages mixtes qui donnent à l'hérésie ou à l'indifférence religieuse l'affreux pourcentage d'au moins quatre-vingt-dix pour cent ».

1. « Au début de la conquête, dit Vattier (*Ment. Can.*, p. 112-113), aucune limitation ne pouvait être imposée aux Canadiens français à propos de leur langue, car ils ignoraient tous l'anglais. C'est pourquoi le gouvernement avait fait venir des Suisses pour l'aider dans sa tâche. Les registres des tribunaux, notamment, étaient rédigés presque exclusivement en français. Par exemple, sur les 81 arrêts rendus à Montréal du 21 novembre 1763 au 21 juillet 1764, 5 au plus furent écrits en anglais » (une des deux parties étant anglaise).

libéraux, laquelle serait dirigée par un conseil composé des juges, des évêques, catholiques et protestants (89), et de seize ou vingt citoyens notables, se renouvelant à la majorité des voix [1]. Ce projet suspect, inspiré par l'évêque anglican Inglis, ne fut pas adopté. L'évêque de Québec, Jean Fr. Hubert, réussit à le faire écarter [2].

En 1791 la victoire de la constance était décidée. Les colons obtenaient de former parmi les provinces anglaises une province distincte, une sorte de petit État français, doté d'institutions parlementaires, où le bilinguisme était admis.

Il faut ajouter que l'avenir tout entier se dessinait en même temps sous l'influence des événements d'Europe. La France, en pleine Révolution, était devenue un foyer d'idées dangereuses.

Les prêtres et les congrégations n'en laissèrent filtrer que ce qui ne pouvait pas être arrêté par la censure et les menaces adressées aux curiosités coupables.

Cette politique n'a pas encore cessé. Il s'agit d'amener ces Français séparés à parler comme à Paris, mais à penser et à sentir tout autrement. Œuvre paradoxale, s'il en fut, et qui a pourtant réussi, les faits l'ont prouvé. Il faut marquer, j'en ai le devoir et le droit, ce que la théocratie canadienne a fait exactement. Elle a sauvé outremer la langue française et ruiné l'esprit français, sous la forme qu'il a prise depuis la Révolution.

1. Garneau, *Hist. Can.*, t. II, p. 415. L'abbé Groulx juge avec une sévérité qui se comprend ces projets d'école neutre, que l'Église a toujours combattus (*o. c.*, pp. 54-56).
Sur la discussion qui s'engagea au premier Parlement canadien au sujet de la langue (1790), voir Vattier, *o. c.*, p. 113.
2. Voir sur son intervention l'abbé Groulx, *o. c.*, p. 60.

LIVRE VIII

HORS DES POSSESSIONS FRANÇAISES

A. — EN AMÉRIQUE DU NORD

CHAPITRE PREMIER

LES ÉTABLISSEMENTS

Avant-propos. — Nombreux sont les Français qui sont allés, depuis le xvi[e] siècle, chercher fortune ou sûreté en Afrique et en Amérique, dans des pays qui n'ont jamais fait partie ni directement ni indirectement de notre domaine colonial, dont plusieurs pourtant ont failli lui être incorporés. La piété ou la curiosité ont poussé nombre d'érudits ou français ou étrangers à chercher les vestiges qu'ont pu laisser ces hardis pionniers. Théoriquement l'historien de la langue ne peut passer sans jeter un regard sur ces aventures. Je ne voudrais en donner ici qu'une ou deux preuves.

Après que les Espagnols eurent massacré les Français établis par Ribaut et détruit leurs pauvres cabanes (1565), il semblait qu'aucune trace ne dût rester du court séjour de nos compatriotes dans la Caroline du Sud. Et pourtant, quand un vengeur se présenta et qu'une expédition commandée par Dominique de Gourgues s'apprêta à débarquer, les Indiens voulurent savoir en présence de qui ils se trouvaient ; le cacique Saturiova demanda par son truchement Pierre Faleze, « natif du Able de Grace », que, pour se faire reconnaître, les nouveaux arrivants lui fissent entendre « un Psalme ». Les Huguenots entonnèrent le psaume de Marot :

Revenge-moy, prens la querelle....

Sur quoi leur qualité de Français fut établie. Ceci semble indiquer que les Indiens avaient retenu quelque chose des psaumes antérieu-

rement entendus, assez tout au moins pour distinguer du français de l'espagnol[1].

L'historien qui a reproduit ce récit poursuit en disant que des Français, au nombre de six, traversèrent monts et forêts, et, recommandés par Saturiova, allèrent s'établir dans la province de Matique, à Akoucha. Ils y enseignèrent comme de véritables missionnaires, si bien que des mots français relatifs à la religion : *Dieu, paradis, enfer,* d'autres encore : *oui, non, ami, terre, soleil,* etc., demeurèrent plus d'un siècle en usage dans la province de Bemarin.

On comprendra que, dans un livre général comme celui-ci, nous n'ayons pu nous attacher qu'aux faits les plus importants et que nous en parlions très brièvement.

Nous avions été tentés de diviser pour la clarté cet exposé en deux parties, correspondant à deux phases, dont chacune aurait pour point de départ un des deux crimes : l'un la Saint-Barthélemy, l'autre la Révocation de l'Édit de Nantes. Mais cette division aurait pour effet de laisser croire que seuls les Huguenots ont tenté des aventures coloniales, et cela serait fâcheux, car, quelque grand que soit leur rôle, ils n'ont pas tout fait ; d'autre part le mouvement d'émigration ne fut pas seulement une fuite devant le massacre et la persécution. A le considérer ainsi, on fausserait le caractère des premiers colons qui s'en allèrent, encouragés par l'amiral de Coligny, et qui étaient des émigrés, non des Réfugiés ; on ôterait ainsi à leurs entreprises leur caractère économique et commercial. Il faut se souvenir des indications du vieux De Thou, qui a marqué quelques-uns des divers buts qu'on se proposait : On voyait là le moyen d' « étendre la gloire du nom français, et d'affaiblir les forces des ennemis qui tiraient de ces contrées de puissants secours pour faire la guerre », enfin on pensait qu'on établirait « un commerce public et commun à toutes les nations »[2].

Les réserves qui précèdent une fois faites, il faut cependant noter l'importance de la funeste boucherie du 24 août 1572. Après ce massacre, l'exode des Huguenots commença pour ne plus cesser. Un moment, sous Henri IV, ils respirèrent. Mais l'Édit de Nantes

1. Voir *Hist. mémorable de la reprise de l'isle de la Floride...*, in-8° (1568). Bibl. Maz., Rés. 35282, n° 13, et La Roncière, *La Floride*, Append., p. 121-122.

Le récit de Baird est un peu différent : « Longtemps après la dissolution de la colonie de Laudonnière, dit-il (p. 38), les Européens, croisant sur la côte ou abordant sur le rivage, étaient salués par quelque verset d'un psaume français bizarrement rendu par des voix indiennes dans des accords appris du soldat calviniste en patrouille ou du batelier manœuvrant son aviron sur le fleuve ». — Le Challeux, qui rapporte ce fait, indique les psaumes *Du fond de ma pensée* et *Bienheureux est quiconque sert à Dieu volontiers*.

2. Dans Chin., *Réf. hug. Amér.*, p. 6.

n'avait jamais été franchement accepté par le parti catholique. Les vexations recommencèrent après la mort du Roi, et les hostilités suivirent, sournoises ou même ouvertes. Après la prise de La Rochelle, les libertés étant enlevées une à une aux Réformés, tout faisait prévoir un retour prochain à l'intolérance, malgré les bonnes dispositions marquées au début de son règne par le roi Louis XIV. L'émigration reprit de plus belle. Une propagande habile attirait vers l'Amérique ceux qui se sentaient menacés dans leur conscience et même ceux qui s'étaient déjà mis à l'abri, en profitant de l'hospitalité étrangère.

En 1620 le *Mayflower* emporta de Plymouth et débarqua au Massachussetts un premier troupeau venu de France ou des Églises wallonnes. L'engagement qu'on a considéré comme la première ébauche de la Constitution américaine, porte, parmi les signatures, celle d'un Français. D'autres émigrants vinrent se joindre à ce noyau des fondateurs de la Nouvelle-Angleterre [1].

Il n'est plus désormais, dit Chinard, « de colonie anglaise de la côte atlantique, du Maine à la Floride, qui n'ait vu arriver, au XVIIe siècle et dans les premières années du XVIIIe, des Français exilés pour la religion.... Les essais de colonisation qu'ils ont tentés ont été souvent éphémères, surtout dans le cas de ceux qui sont arrivés isolément ou en groupes trop petits pour songer à préserver longtemps leur individualité » [2]. En 1657, ils furent rejoints par des Vaudois, persécutés par le duc de Savoie.

Mais c'est après la Révocation que le plus grand nombre des Réfugiés passa l'Océan [3].

Principaux centres. — Les plus importants des établissements français (Manhattan) sont près de l'endroit où devait s'élever la Nouvelle-Amsterdam, qui, en 1664, devint la Nouvelle York ; à New Oxford, à Frenchtown (Rhode Island, fondée par les Poitevins), à New Rochelle et à New Pfaltz. Il y en eut aussi dans les colonies du

1. On a des livres français qui leur ont appartenu.
2. *Réf. hug. Amér.*, p. 185.
3. La piété de leurs descendants ou celle des Américains a suscité depuis quelque temps un nombre considérable d'études. On a remis au jour les noms de ces malheureux, suivi l'histoire de leurs familles, du développement de leurs affaires, l'établissement, la disparition de leur église et de leurs communautés (Voir principalement Baird (Charl. W.), *Hist. des Réf. Hug. en Amérique*. Chinard a donné un excellent résumé de toutes les recherches dans *Les Réfugiés hug. en Amérique*. Une ample bibliographie est jointe à chacun de ces livres. On lira aussi avec fruit le livre de Jacq. Pannier et Gust. Mondain, *L'expansion française outre-mer et les protestants français*, publié à l'occasion de l'Exposition Coloniale (Paris, Soc. des Miss. Évangél., 1931).

Sud, en Virginie et en Caroline du Sud. On trouvera dans le livre de Baird les noms de ces Réfugiés et leur provenance [1].

Boston était depuis longtemps en rapports avec La Rochelle. Dès 1682, on y prêchait en faveur des calvinistes, pour lesquels les Puritains avaient une particulière sympathie. Il fallut bientôt quêter, car des groupes de fugitifs arrivaient successivement, cent-cinquante familles d'un coup, dit-on.

New Oxford était sur une piste indienne allant de Boston rejoindre le Connecticut ; des Poitevins y furent établis par Bernon, dans une vallée au milieu des solitudes, avec leur pasteur, qui faisait le culte en français. Leur vie paisible n'était troublée que par des incursions d'Indiens, peut-être encouragées ou provoquées par les Jésuites du Canada. Un massacre véritable chassa ces pauvres gens de leurs plantations.

L'histoire de Frenchtown est aussi brève et aussi lamentable. Ce sont encore des Poitevins, arrivés à Boston en 1688, qui en furent les victimes. Ils devaient être établis dans la baie de Narragansetts. Pierre Ayrault, médecin, et le ministre Carré les accompagnaient. Ils se mirent à l'œuvre, construisant, défrichant, arrivant à faire du « claret ». Cette fois ce furent les fermiers anglais du voisinage qui vinrent s'emparer de leurs récoltes. La guerre de la France et de l'Angleterre attisait les haines qu'éveillait la jalousie. Frenchtown fut détruit et les colons dont les droits étaient niés se dispersèrent pour la plupart. Les protestations n'y firent rien, et Boston, New York recueillirent les débris de la colonie [2].

A Boston, centre de débarquement des émigrants, la vie fut plus calme ; malgré des discussions. Mais le commun des Huguenots ne s'y implanta guère. Ils quittaient l'agglomération pour s'établir au dehors comme agriculteurs [3]. Bonrepos, venu de Saint-Christophe, Boudet, Ezéchiel Carré y prêchèrent. Le zèle fraternel des protestants anglais fut sollicité. Pierre Daillé, antérieurement professeur à Saumur, quittant New York, vint apporter à ses coreligionnaires l'appui de son autorité et de son talent. Une église fran-

1. Je négligerai les colonies huguenotes des Antilles, fondées à la Tortue, à la Guadeloupe, à la Martinique, à Saint-Martin, à Saint-Eustache, à Tabago (holl.), à Saint-Christophe, surtout, sur lesquelles on pourra consulter l'ouvrage de Baird, ch. III, pp. 159 et suiv. Les Huguenots y ont joui d'une liberté relative pendant cinquante ans. Mais les restrictions de liberté d'abord, les interdictions ensuite, les chassèrent de leurs résidences.

2. Voir Baird, *o. c.*, pp. 537 et suiv.

3. Ici, à Boston, écrit un Réfugié en 1687, il n'y a pas plus de vingt familles françaises et leur nombre diminue chaque jour, à cause de ceux qui partent pour la campagne acheter ou louer de la terre et essayer de s'y établir (Report of a French Protestant Refugee in Boston, 1687, dans Le Bret., *The Fr. in Bost.*, p. 5).

çaise fut constituée, qui attirait même des Anglais. Elle devait avoir son temple à elle en 1704, et être inaugurée par André Lemercier, natif de Caen, et venu de Londres. C'était bien tard. Ceux qui ne savaient que le français achevaient de disparaître. Lemercier lui-même écrivait en anglais, autant et plus qu'en français[1].

On dit qu'en 1608, dans une île de la baie où devait être New York, un enfant poussa ses premiers vagissements. Il était né d'une Française et porta le nom de Jean Vigne ou Vigné. C'est le premier natif de l'immense cité.

Le pays resta plus de cinquante ans encore sous la domination hollandaise, puis il tomba au pouvoir des Anglais en 1663 et, malgré un retour offensif des Hollandais, devint définitivement anglais en 1664. Des « Labadistes », qui visitèrent la ville en 1679, nous ont donné divers détails sur la colonie des calvinistes français, parmi lesquels était ce Jean Vigné, dont nous avons parlé plus haut. Ils ne paraissent pas avoir été très édifiés, mais leurs réserves fondées, semble-t-il, sur des questions religieuses, ne nous concernent point.

Il ne semble pas qu'il y ait eu alors une église française, il y avait du moins une réunion, moitié école, moitié temple, tenue par un nommé Abraham Lanoy. Les visiteurs y trouvèrent aussi un arpenteur, demi-savant, « bon cartésien ».

Après New York, les deux Labadistes firent le tour des petites colonies et des plantations des environs, où Hollandais et Français voisinaient. La joie y fut au comble quand on entendit les deux étrangers parler français.

Pierre Peiret, arrivé en 1687, réussit enfin à avoir une église française. Il fut difficile d'accorder ces gens, que divers témoignages nous représentent comme turbulents et chicaneurs. C'est sous l'administration de Rou, qui mourut en 1750, que l'église française connut son maximum de prospérité.

New Rochelle. — Un certain nombre de Réfugiés de New York, désireux de former un centre où ils pourraient vivre entre eux, essayèrent, dès 1688, de créer non loin de la ville un établissement. Ils lui donnèrent, en souvenir de la vieille place de sûreté, le nom de New Rochelle. Sans ressources pour entretenir un pasteur, ils allaient le dimanche, malgré les quarante milles qui les séparaient de New York, entendre le sermon. Seules les femmes et les infirmes

1. Voir Le Breton, *The Fr. in Bost.*, pp. 15 et suiv. Dès 1750 on peut considérer la colonie huguenote comme absorbée. Déjà en 1748, A. Lemercier avait l'idée de vendre son église, qui était désertée (Id., *ib.*, p. 17).

étaient en voiture, le reste, claquant sur le chemin de lourds sabots, s'en allait chantant, pour oublier la fatigue, les psaumes de Marot. Puis, peu à peu, ils se divisèrent. Les uns se rallièrent à l'Église anglicane, les autres tinrent bon et, s'autorisant d'une permission accordée en 1710, bâtirent leur église de leurs mains, les femmes, deux fois plus nombreuses que les hommes, portant les pierres et le mortier dans leurs tabliers. Et pourtant le service français devait y cesser bientôt[1].

Des difficultés nouvelles s'élevèrent au temps du pasteur Carle, et après lui l'Église ferma ses portes, en 1776, pour plus de vingt ans. C'est en 1804 que le sermon et le culte français furent restaurés dans *The French Church du Saint-Esprit.*

New Pfaltz. — Malgré son nom germanique, cette ville était aussi une colonie française. Au cours de l'année 1660, des Réfugiés établis aux environs de Mannheim avaient résolu de passer dans le Nouveau Monde et de gagner la Nouvelle-Amsterdam. Ils partirent à l'instigation du gouverneur qui leur offrit des terres sur la rivière d'Hudson, dans le territoire d'Æsopus, cédé par les Indiens. Mais en 1663 les Indiens razziaient l'établissement. Une expédition parvint pourtant à faire rendre les captifs, et les colons achetèrent aux Peaux-Rouges un vaste territoire auquel ils donnèrent son nom de New Pfaltz (Nouveau Palatinat). Pendant cinquante ans la petite communauté, grossie par un apport de Suisses romands, garda son individualité et sa langue. En 1691, pas un homme n'avait encore épousé une femme étrangère. Dépourvus de ministre et d'église, ils se réunissaient pour faire le culte en commun dans une loge faite de troncs d'arbre. Mais ils avaient une école, et jusqu'à la Révolution américaine, quoique entamée, New Pfaltz resta avec son caractère propre, que, il faut le dire, les Hollandais du voisinage menaçaient moins que n'eussent fait les Anglais.

Autres points. — Nous ne nous arrêterons pas à la Pennsylvanie, qui était la terre de refuge par excellence ; mais justement en raison de cet attrait, on y vit arriver des colons de tous pays, au milieu desquels nos Huguenots furent noyés, quoique plusieurs d'entre eux aient pris une place éminente dans la « Cité de l'amour fraternel ».

En Virginie, des Français ou Wallons avaient sollicité, dès 1620, l'autorisation de s'établir ; ils ne l'obtinrent pas[2]. Mais en 1671, la naturalisation fut promise. Guillaume III y dirigea des

1. Chin., *o. c.*, pp. 171, 167.
2. Voir Baird, *o. c.*, pp. 245, 370, 382, 418-422.

Huguenots qui l'avaient accompagné en Angleterre. En 1699, trois cents familles, sauvées de France, les rejoignirent, puis, dans les deux années qui suivirent, trois cents autres. Ils y créèrent Mannikin-Town, la « paroisse du Roi-Guillaume ». Le climat était favorable; les Français enseignèrent à cultiver la vigne. De véritables expéditions parties de Gravesand amenèrent des centaines de Réfugiés, qui, à travers mille difficultés, s'enracinèrent. Charlestown, Jamestown furent leurs centres. Plusieurs Français ont laissé un nom, comme Fontaine (Jacques), et l'église de Charlestown se glorifie d'avoir perpétué sa tradition.

Dans la Caroline du Sud, les premiers Réfugiés avaient paru quelques années avant la Révocation. Plus heureux que d'autres, ils eurent tout de suite leurs églises et leurs pasteurs. Leur colonie de Santee prospéra au point d'éveiller des jalousies. C'est au commencement du XVIII[e] siècle que la fusion commença à s'opérer[1].

1. Cf. le très curieux *Voyage d'un François exilé pour la Religion*, éd. G. Chinard, Paris, 1932, in-4°.

CHAPITRE II

LA FUSION

Condition difficile du français. — Après avoir donné les quelques renseignements généraux qui étaient indispensables, venons-en à ce qui concerne proprement cette histoire. Il n'y a aucun doute que la majorité de ces émigrés auraient désiré former des sortes de colonies isolées et relativement indépendantes. Ils apportaient le goût héréditaire de l'individualisme, si marqué chez les Français. On comprend facilement pourquoi ils ne parvinrent pas à leurs fins. D'abord, ils n'étaient qu'une faible minorité. Si, au début de la vie de New Amsterdam, Français et Wallons étaient à peu près à égalité avec les Hollandais, cette situation ne dura pas. Trente familles partirent en 1623 ; mais c'est un fait qu'au début l'élément français domina. Le pasteur Michaëlius donnait à son troupeau la communion en français et écrivait pour eux des sermons en leur langue, qu'il savait, sans la parler. Samuel Dries pouvait, lui, prêcher en français. Cependant cette petite colonie était sans consistance[1].

Matériellement, les Français étaient hors d'état de se suffire, se trouvant pour la plupart dépourvus non seulement d'argent, mais de terres, d'outils, de vêtements. Il leur fallut en demander et en obtenir, à quoi ils ne pouvaient réussir que sous certaines conditions dictées par l'esprit américain naissant, qui leur imposait nécessairement une dépendance.

L'autorité pouvait leur accorder des libertés. Il n'était pas possible qu'elle abdiquât. Et je fais moins ici allusion à l'autorité civile et politique qu'à l'autorité religieuse. Sans opposer aux velléités d'indépendance la volonté unitaire du catholicisme, les diverses églises protestantes — l'église anglicane en particulier — n'en cherchaient pas moins à absorber les nouveaux venus, et on comprend combien ceux-ci, si désireux qu'ils fussent de conserver leur église propre, étaient obligés ou d'agréer des avances ou de détruire des oppositions.

1. Chinard, *o. c.*, pp. 45 et suiv.

Les circonstances faisaient naître des préventions. S'ils étaient huguenots, ces immigrés n'étaient-ils pas français ? Et la haine pour les Français était générale.

Au reste étaient-ils bien vraiment huguenots ? Les intrigues des Jésuites éveillaient des défiances. On accusait les congrégations du Canada non seulement de sourdes menées[1], mais de connivence avec les Indiens. Des razzias, des empoisonnements leur étaient imputés, dont les instigateurs étaient dans la *Nouvelle France*.

Ces trouble-paix ne trouvaient-ils pas des complices parmi les Français? Les dommages qu'ils subissaient n'étaient point des garants suffisants qu'il n'y eût point chez eux des traîtres, papistes déguisés. Si absurdes que fussent ces soupçons, ils étaient répandus[2] et ils ne devaient s'éteindre que le jour où les Réfugiés se seraient assimilés à la masse.

Soumissions et conversions. — Aussi les Huguenots devinrent-ils promptement des Anglais loyaux, quelquefois passionnés. C'est un fait d'histoire qui n'est pas et ne peut pas être contesté. On a cité des preuves de toutes sortes. Il y en a dont la force démonstrative est irrésistible. C'est Kirk, né à Dieppe, qui commande en 1628 la flotte anglaise et, aidé de ses deux frères et d'autres calvinistes, s'empare de Port-Royal, remonte le Saint-Laurent et force Québec à capituler (20 juin 1629). Bien plus tard, ce sera Michel Houdin, né en France en 1705, devenu protestant, qui servira de guide aux troupes du général Wolfe, marchant sur Québec. Il entraîne les soldats au départ par un prêche. Or, à son retour, loin d'être désavoué par les siens, devenu pasteur de New Rochelle, il voit ses ouailles ouvrir une souscription pour lui bâtir une maison.

Gabriel Bernon est un des grands hommes d'affaires que les Français ont fournis à l'Amérique naissante ; il a habité successivement plusieurs provinces. Sa profession de foi ne laisse aucun doute sur son loyalisme anglais : « Je suis né gentilhomme laïque de France, écrivait-il, naturalisé Anglois, que je prends à grand

1. Les Relations des Jésuites prouvent que les soupçons n'étaient pas sans fondement. Ils avouent que les Pères allaient en cachette négocier et intriguer en Nouvelle Angleterre :

Il [le P. Jean Pierron] « a eu quelques conférences avec les ministres de Boston.... Quoiqu'il fût travesti, on se doutait pourtant bien qu'il était Jésuite... et c'est pour cela qu'il a été cité au Parlement ; mais il n'y a point comparu. Il a trouvé dans la Marilande deux de nos Pères et un Frère anglais : les Pères habillés en gentilshommes, et le Frère en métayer.... Ils travaillent avec succès pour la réduction des hérétiques du pays » (Lettre du P. Dablon, 24 octobre 1674, *Missions Can.*, t. II, p. 9).

2. Voir des noms et des faits dans Baird, *o. c.*, p. 89 et ailleurs. Cf. Chinard, *o. c.*, pp. 90-92, 157-158, etc.

honneur plus que toutes les richesses de France; parce que les laïques d'Angleterre ne sont pas, comme les laïques de France, esclaves du clergé et des haquenées du Pape; pour quoi, plutôt que de le souffrir, jay abandonné ma patrie, mon bien et mes amis pour me venir ranger et soumettre sous le gouvernement anglois, où je suis sollennellement engagé par serment devant Dieu »[1].

1. Voir Baird, *o. c.*, p. 549, n. 1, qui cite les Papiers Bernon.

CHAPITRE III

LES RÉFUGIÉS SE METTENT À L'ANGLAIS

EXEMPLES NOTOIRES. — Une des conditions de la fusion était que les Réfugiés se missent à l'anglais. L'exemple, bien entendu, vint d'en haut. Ceux d'entre eux qui ont joué un rôle économique considérable, un Bernon, un Philippe l'Anglais[1], ne pouvaient parvenir à cette situation et à cette autorité qu'à condition d'entrer en relations avec les gens du pays. On pourrait presque dire que la grandeur de leur puissance financière était en raison directe de l'extension des rapports qu'ils entretenaient et se trouvait par conséquent subordonnée à une concession essentielle : l'apprentissage et l'usage de l'anglais. Comment sans cette condition un Baudouin — devenu Bowdoin — aurait-il pu être président du conseil de gouvernement et président de l'assemblée constituante en 1779[2]?

Pierre Faneuil a laissé son nom à un monument historique cher aux Américains, puisque c'est dans un bâtiment reconstruit sur la place de celui qu'il avait donné à Boston — auquel par reconnaissance on conserva son nom primitif « Faneuil-Hall » — que fut proclamée l'indépendance des États-Unis[3]. Lui aussi parlait anglais, tout en conservant l'habitude de prier en français[4].

DERNIERS FIDÈLES. — Sans doute ce sont là les chefs et on voudrait savoir, ce qui naturellement est impossible, comment pensait et sentait le modeste troupeau, d'autant plus qu'une cause, qui a généralement une grande force, ne semble pas avoir beaucoup accéléré le mouvement, je veux parler des croisements avec les Anglais et

1. Philippe l'Anglais avait commencé par être domestique ; il arriva à posséder 21 vaisseaux et nombre de maisons (Chin., *o. c.*, p. 31-32).
2. Baird, *o. c.*, p. 478.
3. Id., *ib.*, p. 477.
4. Il commande à Londres un *Prayer book* en français pour son usage personnel (Chin., *o. c.*, p. 140).

les Hollandais. Il y en eut, particulièrement à Boston [1], mais ils ne paraissent pas, au début au moins, avoir été très nombreux.

On nous a fait le tableau touchant du vieil exilé qui, tourné vers la France, pleurait en chantant le triste psaume CXXXVII :

Estans assis aux rives aquatiques
De Babylon, plorions melancholiques,
Nous souvenans du pays de Sion [2].

Ailleurs, c'est un exilé, modeste jardinier du Prince d'Orange, d'abord émigré au Brésil, qui vivait près de New York, à Staten Island, au milieu de ses enfants et de ses petits-enfants, et qui sauta de joie en recevant des étrangers qui pouvaient lui parler français [3]. Nul doute que de pareilles scènes durent se renouveler et qu'en général, là comme partout, la première génération a gardé l'amour de l'idiome maternel.

Les faits de cet ordre, qui sont nombreux, en disent long. Ils attestent même que les Huguenots entendaient transmettre le français à leurs descendants. Gabriel Bernon, dont j'ai déjà parlé, qui avait le tempérament d'un capitaine d'industrie des temps modernes et qui avait fui le Canada [4], puis reconstruit une « La Rochelle française », entendait que le français s'y perpétuât. A la femme anglaise, Mary Harris, qu'il avait épousée en secondes noces, à l'âge de soixante-sept ans, et aux enfants qu'elle lui donna, il enseigna sa langue naturelle, allant jusqu'à composer pour les siens des vers où la saine doctrine tenait lieu de talent [5]. Pierre Daillé, l'ancien professeur de l'Académie de Saumur, s'était — nous l'avons signalé — rallié à l'Angleterre ; il n'en tenait pas moins à sa langue. Il légua ses livres latins et français à son église et une petite somme au maître d'école français [6].

Les « Palatins », c'est-à-dire les gens de New Pfaltz, avaient nommé un maître d'école, Jean Tébenin. Il n'y a aucun doute sur la façon dont il entendait accomplir sa mission, puisqu'on le voit léguer sa bible française à l'église, avec injonction de la vendre au profit des pauvres, si jamais le français cessait d'être enseigné [7]. New Rochelle fut une forteresse comme La Rochelle l'avait été en France ; beaucoup de Rochelois du reste l'habitaient. Longtemps

1. Chin., *o. c.*, p. 57.
2. Id., *ib.*, p. 168.
3. Id., *ib.*, p. 146.
4. Le frère de Bernon, Samuel, s'était fait catholique.
5. Baird, *o. c.*, p. 549-550, et Chin., *o. c.*, p. 97-98.
6. Id., *ib*, p. 469, n. 1.
7. Chin., *o. c.*, p. 182.

le ministre de l'Église tint une pension, comme il y en a eu tant en Europe, où des enfants venaient à la fois se former au français et à la politesse. C'est chez lui que Gouverneur Morris reçut cette éducation qui assura plus tard son succès à Paris [1].

On signale, en plein XVIIIe siècle, dans la même localité, une école de jeunes filles où s'alliaient curieusement principes de foi et jeux de courtoisie, enseignés en français [2].

Il est donc certain que la conversion ne se fit pas en un jour ni même en plusieurs années [3]. Mais elle était fatale. Qu'on suive dans Baird l'histoire des filles de Gabriel Bernon, on les voit se marier presque toutes avec des personnes qui portent des noms anglais [4]. Si les choses n'allèrent pas plus vite, c'est que dans les communautés n'existaient ni église, ni école anglaise, ni presse. Seules les communications orales purent habituer à comprendre et à répéter des phrases anglaises.

Sans avoir de renseignements, on ne s'aventure guère, en considérant que le passage à la pratique de l'anglais eut lieu d'abord dans les villes, comme Boston ou New York [5].

Causes de la victoire de l'anglais. — L'anglais devait vaincre, nécessairement. Les petites colonies françaises, à peu près complètement isolées de la mère patrie, isolées aussi les unes des autres, et ne formant nulle part un groupe compact, capable de se suffire à lui-même, ne pouvaient offrir qu'une résistance temporaire.

L'ambiance, les nécessités résultant des affaires quotidiennes de toutes sortes, administratives, commerciales, communes ou parti-

1. Chin., *o. c.*, p. 176. Testard fut ensuite professeur de français à King's College, aujourd'hui Columbia University.
2. Chinard (*ib.*, p. 175-176), a cité d'après Mrs. Helen Evertson Smith (*Colonial days and ways...*, p. 148), un curieux échantillon de cette pédagogie :

« La main, la main jolie, petite,
Pour les amis, pour les amis....
Le front, le front, le noble front
Pour les pères et les frères.
La joue, la joue, la rougeante joue
Pour les douces sœurs et les mères.
La bouche, la bouche si ravissante,
Pour les maris, mais seulement les maris... ».

3. On nous a donné à ce sujet quelques précisions. Ainsi, en 1711, d'après le Révérend Hasell, en Nouvelle-Caroline du Sud, les enfants des Réfugiés pouvaient suivre l'office en anglais (Chin., *o. c.*, p. 207), et l'arrivée des Réfugiés venus de Suisse, en 1731, n'y changea rien. En 1755, l'assimilation était définitive et on put fermer l'église française. A New Rochelle, depuis 1713, l'anglais gagnait rapidement. En 1738, le français put être considéré comme éteint.
4. Esther épouse en 1713 : Adam Povell ; Sarah : Benjamin Whipple ; Jeane : Col. Coddington ; Suzanne : Joseph Crawford ; Mary : Gideon Crawford.
5. L'église française de Boston mourut d'inanition en 1748 (Baird, *o. c.*, p. 475).

culières, contraignaient bon gré mal gré les colons français à apprendre la langue du pays.

Faut-il considérer que certains avaient pris en haine l'idiome du roi persécuteur, du papisme et de l'idolâtrie? On nous cite de ces forcenés, comme Legaré, qui, dans sa haine de prophète apocalyptique, ne dit jamais et ne fit jamais apprendre un mot de français à ses enfants, pour qu'ils n'eussent pas la tentation de retourner dans ce pays de malheur, où le sang d'Abel criait vengeance vers Dieu [1]. Je crois que, malgré le fanatisme des haines religieuses, qui emplissait les âmes dans ces époques de violence, pareilles exaspérations étaient rares. La masse vraisemblablement n'abjurait pas le français, elle l'abandonnait, faute de pouvoir le conserver.

Cette langue, si précieuse aux Réfugiés d'Europe, qui en faisaient commerce et marchandise, n'était en effet à ceux qui habitaient l'Amérique d'aucun avantage. Elle était une gêne, jamais un profit. Tout comme les missionnaires catholiques, les pasteurs faisaient aux Peaux-Rouges des prêches en leur langue [2].

Ajoutons que ce qui les attachait au parler natal, ce n'était point ces liens presque indestructibles qui l'ont fait vivre si longtemps dans des milieux plus cultivés. La plupart de ces ouvriers de la terre ou des métiers étaient sans culture intellectuelle. L'idiome n'était pas la forme même de leur âme, ou du moins n'était que la forme d'une âme fruste, dont les pensées ou les sentiments pouvaient prendre sans peine une autre expression. C'était une commodité, une habitude, rien de plus, car, pour les jeunes générations, elle ne se rattachait à aucun souvenir.

Il convient pourtant de mettre à part les sentiments religieux. Le calvinisme, en faisant du français la langue de la foi, du culte, des prières, des méditations, lui avait donné dans les cœurs un fondement solide, le plus solide peut-être qu'elle pût avoir. Aussi vécut-il longtemps encore dans cette fonction. Nous en avons plusieurs témoignages. Mrs. Smith, dans un livre publié en 1900, raconte avoir entendu sa propre grand'mère chanter d'une voix cassée :

Quiconque espère au Dieu vivant
Jamais ne périra [3].

Dans certaines églises, comme à Charleston (Charlestown), où l'église huguenote persista, l'usage du français se maintint, jusqu'en 1828, nous dit-on [4].

1. Chin., *o. c.*, p. 212-213.
2. Id., *ib.*, p. 91-92.
3. Id., *ib.*, p. 177.
4. Id., *ib.*, p. 208.

Il est fort possible qu'ailleurs beaucoup de ceux qui ne savaient plus que l'anglais, et allaient assister à un service en anglais le dimanche, entonnaient en sortant quelque psaume appris des aïeux, peut-être sans le comprendre bien exactement. Cela ne suffisait pas pour assurer au français une survie, encore moins une force d'expansion.

CHAPITRE IV

DANS LES FUTURS ÉTATS-UNIS

Il semble que les événements qui suivirent l'annexion du Canada français à l'Empire britannique eussent dû faire disparaître dans la Nouvelle-Angleterre craintes et rancunes, fondées ou non. Établie au Nord, la France était l'ennemie. Mais rien après 1763 ne pouvait plus venir du pays voisin qui menacât le développement politique, religieux, économique des colonies anglaises. Après l'intervention décisive de la France dans la guerre de l'Indépendance, il semblait même qu'une attention sympathique dût naître et effacer les préjugés qui pouvaient exister contre la France, sa culture et sa langue. D'après tout ce qu'on peut observer il n'en a à peu près rien été.

A Boston. — A vrai dire nous manquons d'un ouvrage d'ensemble sur ce sujet. Boston seul, à ma connaissance, a été étudié [1].

Les protestants français établis à Boston avaient formé dans les premières années du XVIII[e] siècle une colonie de commerçants en excellentes relations avec le gouvernement anglais. Ils étaient peu nombreux, et bientôt les enfants, instruits en anglais et élevés souvent dans la haine de la France, allèrent tout naturellement aux églises américaines. Par ailleurs, l'émigration s'était ralentie. En sorte que le jour vint où le pasteur Lemercier, qui prêchait en français et avait écrit une brochure sur la langue française qu'il a peut-être enseignée, se trouva réduit, faute d'ouailles, à vendre son église [2].

En 1750 il semblait que l'élément français fût complètement absorbé. Dans ces conditions les Réfugiés n'ont fait connaître aux gens de Boston ni le caractère de leur pays d'origine ni la langue. Quand, plus tard, les régiments français apporteront leur soutien aux révoltés américains, ceux-ci montreront à leur égard la même

1. Voir Le Breton, *The French in Boston in the eighteenth Century*.
2. Id., *o. c.*, p. 17.

curiosité et la même défiance que s'ils n'avaient jamais vu un Français. Cependant un homme comme Pierre Faneuil, dont nous avons parlé, qui était devenu après la mort de son oncle André (1738) l'un des riches commerçants de la ville, devait donner bonne opinion de la classe moyenne de son pays. Il avait gardé les manières de vivre françaises : il était bon vivant et gourmet ; en même temps il aimait les livres et en faisait venir de France [1]. Mais, pas plus que les autres Français, il n'a cherché à avoir de l'influence.

Toutefois les habitants de Boston, dont le caractère était essentiellement pratique — ainsi que le noteront plus tard les voyageurs français — avaient tout de suite apprécié l'utilité de la langue française : ils y voyaient un instrument capable de favoriser leur propagande. Ils firent venir des livres. Des brochures, imprimées en français à Boston, servirent à la diffusion des doctrines puritaines [2].

Débuts de l'enseignement du français. — D'autre part le prestige de la langue française était parvenu à s'exercer jusque dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre. En 1720 déjà Thomas Blair avait publié un livre intitulé : *Some Short and Easy Rules Teaching the True Pronunciation of the French Language*. Le livre est dédié au président de Harvard College, et Blair, faisant valoir la portée de son travail, écrivait : « The language of Versailles is look'd upon as a distinguishing Ornament in all the courts of Europe » [3]. L'étude de la langue française était donc présentée comme un moyen de s'assimiler une civilisation plus raffinée que celle du pays.

Mais il y avait à la diffusion de la culture française un obstacle moral insurmontable : il était d'ordre religieux. Le français représentait pour les puritains de la Nouvelle-Angleterre l'expression d'une pensée affligée d'étroitesse ou de relâchement moral, ou plus exactement des deux à la fois. On ne voulait point apprendre la langue parce qu'on ne voulait pas des idées françaises.

Si épisodique et rudimentaire qu'il fût, il y eut cependant à Boston dans la première moitié du XVIIIe siècle un enseignement du français. La nécessité où étaient les Réfugiés de gagner leur vie suffirait à l'expliquer. La tentative la plus remarquable fut celle de Louis Langloiserie. Il était canadien et avait été attaché à la famille du Gouverneur Burnet, qui, en 1728, s'installa à Boston. C'est sans nul doute sous son influence que Burnet créa le French Club, société

1. Le Bret., *o. c.*, p. 15.
2. Id., *ib.*, p. 19. On n'en cite pas qui n'aient un caractère religieux.
3. Id., *ib.*, p. 19.

qui se réunissait pour parler français et s'entretenir des choses de France [1]. Mais en 1729 Burnet meurt et le Club avec lui. Langloiserie doit gagner sa vie. Il demande et obtient la permission d'ouvrir une école où il enseignera les rudiments du français.

Trois ans plus tard, le bruit se répandit que le Collège de Harvard cherchait un professeur de langue française. Ce n'était pas tout à fait exact, car le français ne faisait pas régulièrement partie du Curriculum. « En réalité, écrit Le Breton, la Faculté était disposée à accorder à un individu de son choix la permission d'enseigner le français à ceux qui désiraient l'apprendre ». Langloiserie fut désigné, mais on spécifia — avec d'autres choses — qu'il devrait choisir pour ses « Instructions » des heures telles qu'elles n'empièteraient sur « aucune des Heures d'études ou des Exercices du Collège ».

Malheureusement Langloiserie ne se contenta pas d'enseigner le français. Bientôt il exposa des doctrines religieuses qui lui étaient personnelles, en sorte qu'il fut renvoyé et qu'il ne fut point remplacé jusqu'en 1746, où un nommé Gardner est censé avoir enseigné le français pendant deux ans [2]. L'insuffisance de l'enseignement rendait l'étude du français difficile à ceux-là même que les préjugés ou la propagande anglaise n'en avait pas détournés par avance.

Le résultat est caractéristique : quand les officiers de l'armée et de la marine françaises vinrent à Boston au moment de la Révolution, la conversation avec les autorités anglaises dut se tenir en latin [3].

L'ÉTAT D'ESPRIT. — Le professeur Jones résume ainsi l'état d'esprit américain : « Les colonies anglaises participèrent de la politique de la mère-patrie qui fut, avec des intervalles de calme, anti-française. En sorte que, naturellement, de cette guerre entre Protestantisme et Catholicisme, entre Grande-Bretagne et Gaule, sortit une remarquable aversion pour ce qui était français, aversion qui prévalut en Amérique jusque vers 1770 » [4].

Pour comprendre la défiance qui se manifesta à l'égard de tout ce qui était français, il faut tenir compte encore d'un autre élément : la présence à Boston de Réfugiés « papistes ». Ceux-ci étaient des Français canadiens, qui avaient quitté la Nouvelle-France pour des raisons peu avouables. Ils étaient misérables et se plaçaient comme domestiques. En 1744, on jugea qu'ils étaient trop nom-

1. Voir les détails dans Le Bret., *o. c.*, p. 20.
2. Id., *ib.*, p. 20-21.
3. Id., *ib.*, p. 21.
4. *America and French Culture*, p. 501, dans Le Breton, *o. c.*, p. 21.

breux ; la guerre était déclarée avec la France ; on redoutait l'espionnage et l'on craignait même des troubles. Un vent de gallophobie souffla[1].

Néanmoins, lorsque les Acadiens furent chassés de chez eux par les Anglais, les habitants de Boston les accueillirent et leur vinrent en aide. Bien qu'ils fussent sujets anglais depuis la paix d'Utrecht, les « *French Neutrals* », ainsi qu'on les appelait, étaient français de cœur ; aux yeux des Américains ils incarnaient la race française, et le type du Français famélique qu'on appelait par dérision « soupe maigre », subsista dans leur esprit jusqu'à l'arrivée de nos marins[2].

Après le traité de Paris, les Français furent admis en grand nombre et les relations commerciales devinrent actives. Mais la liberté religieuse n'était pas officiellement établie[3]. En 1774, un certain Francis Vaidale ou Vandale de Tours, dans la Province de Touraine, qui avait demandé l'autorisation d'ouvrir une école et d'enseigner le français, n'obtint satisfaction qu'après avoir fourni la preuve qu'il était protestant.

L'intervention française. — L'attitude de la France lors de la lutte pour l'indépendance américaine devait amener en Nouvelle-Angleterre un revirement des esprits. Pendant quelques années la petite ville qu'était Boston vit ses rues envahies par une foule de soldats et de marins français ; les officiers français, qui appartenaient à une élite sociale, furent les hôtes des négociants américains et le désir que l'on avait de leur faire honneur provoqua un développement tout nouveau de la vie mondaine. A l'ignorance et aux préjugés succéda l'engouement pour les choses de France.

Cela n'alla pas sans heurts. Lorsque, au lendemain de la reconnaissance de l'Indépendance américaine par la France, Sainneville débarqua à Boston, il fut accueilli avec de grands honneurs[4]. Mais les revers de d'Estaing, sur qui l'on avait compté pour détruire la flotte anglaise, réveillèrent l'animosité. Les Français n'étaient pas satisfaits non plus. La situation empira bientôt. Il y eut des bagarres, parce que la boulangerie française avait refusé du pain aux gens de la ville. Un gentilhomme français fut blessé et mourut[5]. Washington lui-même intervint.

Les autorités avaient beau multiplier les démonstrations d'amitié,

1. Le Bret., *o. c.*, p. 22.
2. Id., *ib.*, p. 23.
3. Cf. Selectmen's Records, vol. 23, p. 213, dans Le Breton, *o. c.*, p. 23-24.
4. Le Bret., *o. c.*, p. 31.
5. « Les Américains n'aiment point du tout les Français », dit Bougainville (Id., *ib.*, pp. 31 et 36).

l'incompréhension populaire était profonde. Pour l'atténuer on prôna, dans des sermons et des articles, l'aide apportée par les troupes françaises ; de part et d'autre, on offrit des dîners et des fêtes. Malgré tout les relations gardaient un caractère officiel. Les échanges d'idées ou de sentiments demeuraient superficiels du fait qu'on ne se comprenait pas, n'ayant point le moyen de converser.

Un clergyman, Cooper, qui servait d'interprète, et qui avait un tempérament de politicien, se fit le champion de l'alliance avec la France[1]. De Broglie rapporte que Cooper parlait difficilement le français, mais le comprenait fort bien. Il connaissait nos meilleurs auteurs et, au cours de ses sermons — qui étaient d'ailleurs d'inspiration plus politique que religieuse — il lui arrivait de citer Voltaire et Rousseau[2]. Non seulement il réussit à réunir chez lui, pour discuter amicalement, Français et Américains, mais on lui doit d'avoir vu les congrégations puritaines prier pour le Roi très chrétien. Le Roi de France d'ailleurs témoigna de sa reconnaissance en allouant à Cooper une pension.

Pour faire régner la bonne entente et la sympathie il y avait fort à faire. Les Français reprochaient aux Américains de ne les aimer que par intérêt, et le reproche était fondé. Les livres, les chansons étaient encore le reflet de l'opinion qui avait longtemps eu cours et montraient notre pays sous le jour le plus défavorable[3].

Ce qui contribua le plus à modifier cette opinion et donna à la France du prestige aux yeux des habitants de Boston, ce fut la bonne tenue des marins et des officiers. Le 11 août 1782, la flotte, commandée par le marquis de Vaudreuil, entrait dans le port. Cet afflux de troupes emplit la ville au point que John Eliot écrit : « Il est nécessaire de parler français ou bien l'on est comme un étranger dans les rues de Boston »[4]. Il ajoute, il est vrai : « Je voudrais que nous en soyons débarrassés ». Mais le 7 décembre, l'armée française, en grande tenue, défile dans Boston et déchaîne l'enthousiasme de la population. Les femmes font fête aux officiers ; ceux-ci relatent d'ailleurs avec surprise que les Américaines n'ont adopté ni les modes ni les manières des Françaises[5].

Les conséquences de ce contact forcé entre la bonne société de Boston et une élite française se développèrent dans les années qui

1. Le Breton, *o. c.*, p. 40.
2. Id., *ib.*, p. 41.
3. Id., *ib.*, pp. 44 et suiv. Voir l'opinion très curieuse exprimée par un voyageur français en 1777.
4. Id., *ib.*, p. 47.
5. Id., *ib.*, p. 48.

suivirent. D'autres visiteurs étaient venus de France : des écrivains comme l'abbé Robin, Chastellux, et, au premier plan, Brissot. Lorsque, en décembre 1788, celui-ci, plein d'enthousiasme quitta la Nouvelle-Angleterre, l'influence française y était à son point culminant.

En effet un facteur nouveau et très important avait déterminé un courant de sympathie à l'égard de la culture française : la France évoluait vers un gouvernement plus libéral, le protestantisme n'y était plus persécuté. Il semble dès lors que les deux nations tendent à se rejoindre dans l'adoption d'un idéal commun de liberté.

On se flatte maintenant de pénétrer les délicatesses et les hardiesses de la pensée française [1]. C'était le temps où on demandait à Mably une Constitution.

Le Breton, dans l'ouvrage que nous suivons, nous a donné des détails très intéressants pour cette histoire [2]. Nos auteurs sont à l'honneur. « On lit Marmontel, Fénelon, Rollin. Le livre de Voltaire sur la Tolérance obtient un gros succès et, si l'*Émile* de Rousseau n'a point accès à l'Université, il est connu du public ».

L'enseignement du français n'est plus négligé. Louis Delille, qui vint à Boston en 1772, enseigna le français à Harvard, non d'une manière officielle, il est vrai. Francis Vandale fut attaché à l'établissement en 1779. Merlino de Saint-Prix, qui enseignait à New York en 1774, s'établit à Boston en 1778. Simon Poullain professa à Harvard en 1780 et le français fit régulièrement partie du curriculum. Albert Gallatin, un Suisse, fut nommé en 1782 : notre langue fut désormais considérée comme un équivalent de l'hébreu : c'était un grand honneur [3].

Joseph Nancrède fut nommé en octobre 1787. M. Ravaut, ancien boutiquier, avait, la même année, obtenu la permission d'enseigner à Boston. D'autre part, le Collège de Harvard conféra le grade de Docteur au Chevalier de la Luzerne, à de Marbois et au consul de France, de Valnais.

L'École de Médecine fut inaugurée en présence du consul : on y appliquait les méthodes des chirurgiens français [4].

1. Chastellux, dans son *Voyage de l'Amérique septentrionale* (t. I, p. 370), raconte que le Colonel Hughes, quartier-maître de l'État de New-York, lui dit « avec un sentiment vraiment aimable » : « Eh bien, puisque vous voulez faire quelque chose pour moi, tâchez de me procurer un exemplaire français de *L'Esprit des Lois*. Je ne parle pas votre langue, mais j'entends vos livres, et mon bonheur sera de lire celui-là dans l'original ».

2. Voir p. 62-63.

3. Il semble qu'il y ait eu, à cette époque, deux « instructeurs » de français au Collège Harvard. M. Régnier était à la fois maître d'escrime et professeur.

4. Le Bret., *o. c.*, p. 64.

Parmi les maîtres qui commencèrent à répandre la langue et la culture françaises, Paul Joseph Guérard de Nancrède, que nous venons de nommer, occupe certainement le premier rang [1]. Il était né en 1760. Son nom de Guérard le rattache à la France du Nord. Mais le nom de Nancrède semblerait indiquer au contraire qu'il était originaire des bords de la Loire. Il avait fait partie de l'armée de Rochambeau, sans doute en tant que bas officier, il décida, comme beaucoup d'autres, de rester en Amérique [2]. En octobre 1787, la Corporation et le Board of Overseers décidèrent de s'entendre avec lui et de le charger d'enseigner le français aux étudiants de l'Université de Harvard.

Nous le retrouverons plus tard, occupé surtout de politique, lorsque nous traiterons de la période révolutionnaire [3].

B. — DANS LE SUD DE L'AFRIQUE [4]

Les Français au Cap de Bonne-Espérance. Période de liberté. — Parmi les Huguenots réfugiés aux Pays-Bas, un certain nombre, on ne sait pas trop comment ni pourquoi [5], se décidèrent à aller chercher fortune dans les établissements hollandais d'Afrique.

A leur départ, les Hollandais les avaient « gratifiés d'une somme assez considérable, pour les mettre en état de faire le voyage », et les avaient « transportés sans qu'il leur en coûtât rien ». Ils leur avaient donné « des instrumens d'agriculture, des vivres et des étoffes »,

1. Le très curieux article de Schinz, sur La librairie française en Amérique au temps de Washington (*R. H. L.*, 1917, p. 568), se rapporte à l'époque postérieure.

2. Voir sur ce personnage, l'étude de F. Baldensperger, *Le Premier instructeur de français à Harvard College : J. Nancrède* (*Harvard Advocate*, 5 déc. 1913).

3. M. Charavay m'a permis de prendre copie d'une lettre de Franklin à M. Witel, qui figurait dans la collection de M. Fatio de Genève (mise en vente en janv. 1932). La voici : « Passy 15 nov. 1784.

« I have some Doubts whether you will find your Bookselling and Printing Business sufficiently profitable at first for the support of three Families ; because the French language in which I suppose your Books chiefly are, is not yet much extended in North America. It is however, since the Alliance with France, dayly increasing, schools being established in all the great Towns for teaching it.

(Il considère que, si l'on pouvait à la vente des livres ajouter la vente de diverses manufactures du pays, il serait possible que les gains soient très considérables).

4. D'après Dehérain, *Le Cap de Bonne-Espérance au XVIIe siècle*.

5. Ils n'étaient pas tous originaires de provinces maritimes. Ils venaient de Flandre (Ath et Condé), d'Artois (Calais), de l'Ile-de-France (Paris), de Champagne (Château-Thierry), de Normandie (Dieppe), de Bretagne (Nantes), du Blaisois, de l'Orléanais, de Saintonge, du Poitou, du Dauphiné, du Comtat (Orange), du Languedoc (Cabrières), de Provence : Nos anciennes provinces, termine Dehérain, furent représentées avec toute leur variété dans le Sud de l'Afrique (*o. c.*, p. 112).

tout cela à la condition de rembourser quand ils auraient acquis des moyens. On avait fait même en leur faveur une collecte à Batavia[1].

Ils finirent, comme le dit l'un d'eux, avec un calembour, par préférer Chimène à Rodrigue[2] (l'île des Mascareignes où étaient certains d'entre eux) et s'en allèrent pour la chercher au Cap.

« Ce fut à Drakenstein, lit-on dans Dehérain[3], que la majorité des réfugiés français, nonobstant l'établissement de quelques familles à Stellenbosch, reçut des concessions de terre : en 1688 et en 1689 le chiffre de la population s'en accrut considérablement.... Peuplée de Français principalement. la haute vallée de la Bergrivier prit, sinon officiellement, du moins dans le langage courant le nom de « Quartier français » (Frans hoek, qui s'est conservé jusqu'à présent sous la forme de French hoek).

Les deux volumes du *Voyage*... de Fr. Leguat[4] et de ses compagnons sont précédés d'un frontispice où on voit un exilé assis, se tenant le front dans la main près d'une colonne qui porte les mots : « Nos patria pulsos » et lisant un gros livre, qui est, à n'en pas douter, la Bible en français. La page 125 et les suivantes du tome I commentent cette gravure. Les Huguenots avaient naturellement emporté les Écritures, les Cantiques, « un ample Commentaire de tout le Nouveau Testament et plusieurs sermons de la vieille roche, qui étoient des discours raisonnables ». Loin des controverses, tous les dimanches, « retranchez dans la pure et primitive doctrine évangélique », ils répétaient les dogmes essentiels de leur foi, attendant « la mort non comme un squelette affreux, mais comme une Messagere de bonnes Nouvelles » (1718).

Leguat, dans le récit de ses aventures, parle à plusieurs reprises de ces Français qu'il a vus au Cap : « A dix lieuës du Cap dans les terres, il y a une Colonie qu'on appelle Draguestain ; elle est d'environ trois mille personnes tant Hollandois, que François Protestans, refugiez depuis la revocation de l'Édit de Nantes »[5]. « La Colonie, qui est à dix lieuës du Cap, a été augmentée, et l'est tous les jours encore, d'un nombre considérable de Protestans François réfugiez. Messieurs de la Compagnie leur entretiennent un Ministre et un Lecteur ; et leur donnent tous les jours de nouvelles marques de leur bonté ».

1. Voir un art. de J. B. Rabie, *dans le Bull*[n] *de la Soc. d'Hist. du prot. fr.*, t. LXXX, 1931, pp. 221 et suiv.
2. Après la mort du pauvre Boyer à l'île Rodrigue, 1696, ses compagnons lui consacrent une épitaphe à la fois dévote, littéraire et burlesque.
3. *O. c.*, p. 153.
4. *Voyage*, t. II, p. 150. Le voyage de Leguat avait été traité de fable ! La découverte de traces de son passage en a attesté depuis la parfaite authenticité.
5. T. II, p. 143.

On a dit à Leguat que « le Pasteur de leur Église (il s'agit de Pierre Simond) s'occupoit à une nouvelle Traduction des Pseaumes en vers, ou du moins à corriger de son mieux la Version de Marot et de Beze »[1]. Leguat, en homme de son temps, montre combien il est en effet urgent de substituer « une Traduction propre à édifier au jargon ancien, devenu ridicule, barbare et scandaleux ». Mais peu importe, la langue française, ou vieille ou moderne, demeurait[2].

Cette paix fut bientôt troublée. La colonie avait un pasteur dont il vient d'être question, Pierre Simond, et un visiteur de malades — maître d'école — Paul Roux, d'Orange. Elle estima qu'elle devait avoir aussi un consistoire à elle, et elle le demanda au Conseil. La réponse fut sèche. Le commandeur pria les délégués de relire le serment de fidélité qu'ils avaient prêté, et de ne pas demander de privilèges particuliers. Le Conseil des Dix-Sept fut moins intransigeant ; mais en ce qui nous concerne prit une décision qui marquait net ses intentions. Loin d'admettre l'institution d'une école française, il annonça l'envoi au Cap de maîtres parlant à la fois français et hollandais et qui, disait-on, « installés à Stellenbosch et à Drakenstein, devraient instruire en commun les enfants français et hollandais et faire leurs efforts pour enseigner aux enfants nés de parents français à lire et à comprendre spécialement le hollandais, pour qu'ils se fondent plus aisément dans notre nation »[3].

L'ÂGE DES CONTRAINTES. — La compagnie hollandaise sud-africaine entendait visiblement faire un bloc de tous les habitants blancs de la colonie, et la persistance d'une langue étrangère contrariait cette politique. Il m'a paru nécessaire d'y insister, non pas que l'histoire du français chez une poignée de colons ait grande importance, mais parce que nous avons là un exemple d'autoritarisme vraiment rare et que presque aucun gouvernement étranger n'a suivi. Les commerçants se montraient plus durs que les hommes d'État.

En pratique, le maître français, Paul Roux, fit jusqu'en 1700 sa classe en français, et on afficha encore les placards officiels en deux langues. Mais en novembre 1700 le ministre Pierre Simond, qui n'avait jamais pensé finir sa vie au Cap, demanda une autorisation de départ. Refusée d'abord, elle fut accordée en 1702, et le chef de la

1. Leguat, *o. c.*, t. II, p. 149-150. D'après notre voyageur, ils enseignaient la religion aux esclaves nègres et leur montraient à lire et à écrire — en français naturellement.
2. Cette traduction devait paraître à Amsterdam, après le retour de Simond en 1703, sous le titre de *Les Veillées africaines ou les Psaumes de David mis en vers français*.
3. Rambles, p. 50, dans Dehérain, *Cap de B.-Esp.*, p. 230.

communauté partit en avril[1]. Avec cet homme d'un caractère difficile, mais qui avait travaillé à maintenir l'idiome et à perfectionner en la rajeunissant la langue liturgique, le français perdait son principal appui. Il fut remplacé par un Hollandais, qui savait le français, et qui était autorisé à s'en servir avec les gens âgés, mais dont le rôle était, les directeurs l'avouaient, de « tuer » avec le temps le français et de « le chasser de la colonie ».

Les Français protestèrent et luttèrent quelque temps encore. En 1703 ils pétitionnèrent. Les Dix-Sept ne cédèrent pas. Même leur demande d'un prêche bimensuel en leur langue ne leur fut pas accordée, et il arriva ce qui devait arriver en présence d'un plan d'assimilation si résolument maintenu. Le nombre des vieux colons ne sachant que le français diminua rapidement; en 1723 il n'en restait plus que vingt-cinq ou vingt-six. La nouvelle génération savait les deux langues ; la suivante n'en sut en général plus qu'une : le néerlandais[2].

Disparition du français. — Ainsi, en moins d'un siècle, le résultat cherché était obtenu. Il ne resta comme témoins de la vie temporaire de notre langue en Afrique que quelques noms de lieux : *Her-*

1. Dehérain, *o. c.*, p. 237. A son récit on comparera les détails fournis par Rabie. Pour les premières années après l'arrivée des Réfugiés, il n'y eut aucune prohibition quant à l'usage de leur langue. L'année après la distribution d'argent, van der Stel écrit à la Chambre des Dix Sept qu'il avait établi les émigrés à Drakenstein et à Stellenbosch, parmi les habitants hollandais, afin qu'ils apprennent la langue et les habitudes hollandaises. Il dit : « Nous trouvons qu'ils sont comme les Israélites qui, quoiqu'ils se soient nourris de la man (ou manne) de Dieu dans le désert, ils avaient un grand désir pour les mets d'oignon de l'Egypte ».

Excepté dans le cas où les Réfugiés étaient instruits par leur clergé, des instructions furent expédiées que seulement des maîtres d'école sachant les langues française et hollandaise seraient nommés. Les fonctionnaires au Cap avaient peur que, s'ils permettaient aux Français de s'établir ensemble l'un près de l'autre, ils resteraient Français, c'est pourquoi les Réfugiés furent distribués parmi les colons hollandais. En 1701, une surprise attendit la congrégation à l'église de Drakenstein, quand une restriction directe fut mise à l'usage public de leur langue dans l'église. Le 20 septembre du même an les directeurs de la Chambre d'Amsterdam défendirent aux pasteurs de prêcher en langue française et écrivirent au Gouverneur afin que dans le cours du temps la langue française s'éteignit ; les écoles donneront à l'avenir seulement autant d'instruction qu'il sera nécessaire pour aider la jeunesse à apprendre et écrire notre langue. La réponse fut : « Nous prendrons garde d'employer la langue hollandaise dans l'église et l'école, de façon à ce qu'on cesse de faire usage de la langue française parmi les habitants de la communauté ; et dans le cours du temps, le français s'éteindra, et ceci se passera plus promptement parce qu'il n'y a pas d'écoles françaises » (*L'arrivée des Réfugiés au Cap de Bonne-Espérance*, dans *Bulletin de la Soc. d'Hist. Prot. fr.*, avril-juin 1931, p. 227-228).

2. M. Landrieux, dans l'article qu'il a consacré à ces souvenirs, dit : j'ai connu un vieillard qui comprenait encore un peu le français et qui se rappelait avec un vif plaisir avoir entendu beaucoup parler notre langue chez lui dans son enfance ; on en trouverait certainement d'autres dans le même cas (Foncin, *La l. fr. dans le monde*, p. 182).

mitage, La Gratitude, le Repos [1], et des noms de diverses familles : *Villiers, Alliers, du Plessis,* etc., dont les membres portent les prénoms français de Jean, Pierre, François et ainsi de suite.

Le néerlandais qui se parle dans le pays, quoiqu'il ait un caractère marqué de patois, n'a même pas été sensiblement influencé par le séjour de nos nationaux [2], m'a-t-on dit.

1. « M. Garnot, chirurgien de la corvette *La Coquille,* qui a fait si heureusement le tour du monde sous les ordres de M. Duperrey, a visité, dans un voyage au cap de Bonne-Espérance, un quartier de cette colonie, aujourd'hui anglaise, qu'on appelle *le Coin des Français.* et qui fut peuplé d'abord par des réfugiés de La Rochelle » (*Journal des Voyages* de janvier 1826. Cf. mai 1824, dans Allou, *Univ. l. fr.*, p. 132).

2. Les techniciens n'y ont noté que deux particularités d'origine étrangère, savoir la double négation et la prononciation de *n*. La double négative consiste dans l'emploi du mot *ni* avant le verbe, et de *ni* après le verbe, comme dans cette phrase : *Hij kan ni sing ni* (he can't sing : il ne peut chanter). En hollandais de Hollande nous aurions : *Hij kan niet zingen.* Dans certains mots, on donne à la lettre *u* un son assez voisin du son de *u* en français. Le mot *ons* (qui signifie *nous*) se prononce dans l'Afrique du Sud à peu près comme le mot français *Once* ; le mot *Mensch,* se prononce avec le même son nasal (le *ch* du mot n'est prononcé ni dans l'Afrique du Sud ni en Hollande) ; et de même pour d'autres mots. Je dois les renseignements qui précèdent à une communication de M. Mulligan.

ERRATA DE LA PREMIÈRE PARTIE

P. xx, l. 21, au lieu de — *Le Cap de Bonne-Espérance au XVIIIe siècle*, lire... *au XVIIe siècle.*
P. xxi, l. 11, au lieu de Desnoireterres, lire Desnoiresterres.
P. xxi, l. 40, au lieu de Dokm, lire Dohm.
P. xxiii, l. 20, au lieu de Focard (Valsy), lire... (Volsy).
P. xxix, l. 13, au lieu de Kot, lire Koht.
P. xxxviii, l. 38, au lieu de Reasink, lire Reesink.
P. 7, n. 4, au lieu de Eliade, *o. c.*, t. II, lire... liv. II.
P. 73, l. 2 et suiv., dans le texte espagnol où, par accident typographique, les corrections n'ont pas été faites :
l. 2, au lieu de 1782, lire 1780 ;
l. 3, au lieu de desdeñarse, lire desdeñáronse ;
l. 4, au lieu de inmedacion a, lire inmediacion á ;
l. 5, au lieu de exactitud, lire exàctitud ;
l. 6, au lieu de fue, lire fué ;
— au lieu de envolviesan, lire envolviesen ;
l. 8, au lieu de la, lire ha ;
— au lieu de difficil, lire dificil ;
— au lieu de consequencia, lire conseqüencia.
P. 105, l. 13, au lieu de fractions, lire factions.
P. 153, n. 6, l. 5, au lieu de *Stetter*, lire *Stettler*.
P. 237, n. 2, au lieu de *Lett. à l'abbé Blanc*, 14 nov., lire... *Le Blanc*, 11 nov.
P. 242, n. 3, au lieu de *Barretti*, lire *Baretti*.
P. 337, n. 1, l. 3, au lieu de Gessler, professeur à Hasselt, lire... à Louvain.
P. 341, n. 3, l. 4, au lieu de Arnold Genline, lire Arnold Geulinx.
— — l. 8, au lieu de Wawre, lire Wavre.
P. 346, n. 2, l. 1, au lieu de Van Ruckdingen, lire Van Rukhelingen.
P. 353, n. 4, l. 5, au lieu de *Scheks*, lire *Schets*.
P. 356, n. 1, l. 3, au lieu de Payez, lire Payen.
P. 357, n. 3, l. 1, au lieu de Broslius, lire Brosius.
P. 359, n. 1, l. 3, au lieu de 1820, lire 1890.
P. 362, n. 1, l. 5, au lieu de Defeller, lire De Feller.
P. 581, n. 2, l. 11, au lieu de Desnoireterres, lire Desnoiresterres.
P. 585, l. 19, au lieu de Brechwald, lire Buchwald.
P. 592, dern. l., au lieu de Kurprinzessen, lire Kurprinzessin.
P. 610, l. 20, au lieu de Böttinger, lire Böttiger.
P. 634, l. 23, et p. 687, l. 15, au lieu de Martinière, lire Marlinière.

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE

L'UNIVERSALITÉ EN EUROPE

LIVRE PREMIER

L'UNIVERSALITÉ ATTESTÉE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

TÉMOIGNAGES FRANÇAIS

CHAPITRE III

TÉMOIGNAGES ÉTRANGERS

LIVRE II

L'UNIVERSALITÉ PROUVÉE

A. LE FRANÇAIS DANS LES RELATIONS INTELLECTUELLES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

LES TRADUCTIONS FRANÇAISES

CHAPITRE III

REVUES ET JOURNAUX

B. LE FRANÇAIS DANS LES RELATIONS DIPLOMATIQUES

CHAPITRE PREMIER

GÉNÉRALITÉS

CHAPITRE II

TRAITÉS OÙ LA FRANCE EST PARTIE

CHAPITRE III

TRAITÉS OÙ LA FRANCE N'EST PAS PARTIE

CHAPITRE IV

LES NÉGOCIATIONS ET LES RELATIONS, 819.

CHAPITRE V

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS, 825.

CHAPITRE VI

ESSAI D'EXPLICATION, 828.

LIVRE III

L'UNIVERSALITÉ RECONNUE

CHAPITRE PREMIER

LE CONCOURS DE BERLIN

CHAPITRE II

LE JUGEMENT. LES LAURÉATS

CHAPITRE III

LE DISCOURS DE RIVAROL

CHAPITRE IV

LE MÉMOIRE DE SCHWAB

PREMIÈRE QUESTION

PREMIÈRE SECTION

DÉVELOPPEMENT DES CAUSES PRINCIPALES DE LA PROPAGATION D'UNE LANGUE

IIe SECTION

APPLICATION DE CES PRINCIPES AUX LANGUES ITALIENNE ET ESPAGNOLE

IIIe SECTION

APPLICATION DES MÊMES PRINCIPES A LA LANGUE FRANÇAISE

SECONDE QUESTION

PAR OÙ LA LANGUE FRANÇAISE MÉRITE-T-ELLE D'ÊTRE LA LANGUE UNIVERSELLE EN EUROPE

TROISIÈME QUESTION

EST-IL A PRÉSUMER QUE LA LANGUE FRANÇAISE CONSERVERA SA PRÉROGATIVE?

LIVRE IV

VALEUR COMPARÉE DES DEUX ŒUVRES

LIVRE V

A TRAVERS LES AUTRES MÉMOIRES

CHAPITRE PREMIER

DESCRIPTION SOMMAIRE

CHAPITRE II

ANALYSE DU CONTENU DES MÉMOIRES

CHAPITRE III

LA DIFFUSION D'UNE LANGUE. CAUSES ET CONDITIONS

CHAPITRE IV

LA CHUTE DU LATIN. CARENCE DES AUTRES LANGUES VIVANTES

CHAPITRE V

CAUSES HISTORIQUES ET POLITIQUES DU SUCCÈS DU FRANÇAIS

CHAPITRE VI

LES FRANÇAIS AU DEHORS

CHAPITRE VII

LE CARACTÈRE FRANÇAIS ET LA LANGUE

CHAPITRE VIII

VALEUR DE LA CIVILISATION FRANÇAISE

CHAPITRE IX

L'ATTRACTION DE LA FRANCE

CHAPITRE X

DU HAUT EN BAS DE L'ÉCHELLE SOCIALE

CHAPITRE XI

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

CHAPITRE XII

LA LANGUE FRANÇAISE EN SOI

CHAPITRE XIII

CRITIQUES ET CENSURES

CHAPITRE XIV

LA QUESTION D'AVENIR

CHAPITRE XV

LES CHANCES DES LANGUES CONCURRENTES

CHAPITRE XVI

LE TON DES MÉMOIRES

CHAPITRE XVII

ÉPILOGUES

LIVRE VI

LE PROBLÈME ET LES SOLUTIONS

CHAPITRE PREMIER

OBSERVATIONS PRÉALABLES

CHAPITRE II

LES CIRCONSTANCES

CHAPITRE III

LES RÉCEPTIVITÉS

CHAPITRE IV

LES APPUIS EXTÉRIEURS

CHAPITRE V

LES FORCES D'EXPANSION. LA VIE DE SOCIÉTÉ

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

LA LANGUE

CHAPITRE III

LES DIVERSES FORMES D'UNIFICATION

CHAPITRE IV

DANS LE RESTE DE L'AMÉRIQUE

CHAPITRE V

DANS LES AUTRES PARTIES DU MONDE

LIVRE III

CONTACTS ET RELATIONS AVEC LES SAUVAGES

CHAPITRE PREMIER

LES IDÉES D'ASSIMILATION

CHAPITRE II

LES INTERPRÈTES

CHAPITRE III

LES SAUVAGES ET LA LANGUE FRANÇAISE

CHAPITRE IV

EFFETS DE LA VIE

LIVRE IV

DANS LES PAYS A ESCLAVES
LE CRÉOLE

CHAPITRE UNIQUE

LES NÈGRES

LIVRE V

NAISSANCE DE PARLERS NÉO-FRANÇAIS

CHAPITRE PREMIER

LE LANGAGE DES ESCLAVES ET GENS DE COULEUR

CHAPITRE II

NATURE DES PARLERS CRÉOLES

CHAPITRE III

VALEUR DU CRÉOLE. IL FAIT OBSTACLE AU FRANÇAIS

LIVRE VI

DÉSASTRES ET RUINES

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRES DÉPOSSESSIONS

CHAPITRE II

LE TRAITÉ DE PARIS

LIVRE VII

SURVIVANCES DU FRANÇAIS DANS LES PAYS PERDUS

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

A TERRE-NEUVE ET DANS LES ENVIRONS

CHAPITRE IV

LIVRE VIII

HORS DES POSSESSIONS FRANÇAISES

A. EN AMÉRIQUE DU NORD

CHAPITRE PREMIER

LES ÉTABLISSEMENTS

CHAPITRE II

LA FUSION

CHAPITRE III

LES RÉFUGIÉS SE METTENT A L'ANGLAIS

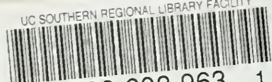
CHAPITRE IV

DANS LES FUTURS ÉTATS-UNIS

B. DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

CHARTRES — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT (5-1935).

Hemmerlé, Petit et Cie. 12442-5-35.


UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 602 963 1